





Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

<https://archive.org/details/bulletin1421soci>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 29 novembre 1881 au 4 avril 1882 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tonneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1882

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (AVRIL 1882)

BUREAU

| MM. | MM. |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Gustave DE CLAUSADE, ✱, président. | DE LAHONDÈS, secrétaire adjoint. |
| ARMIEUX, O. ✱, directeur. | Th. DE SEVIN, archiviste. |
| A. LEBÈGUE, secrétaire général. | F. MAZZOLI, trésorier. |

MEMBRES HONORAIRES

| MM. | | MM. | |
|---|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| | <i>Date de leur nomination.</i> | | <i>Date de leur nomination.</i> |
| G. HAGEMANS, à Bruxelles. | 7 juillet 1868 | J. CAPELLINI, recteur de l'univer- | |
| Mgr X. BARBIER DE MONTAUT. | 19 décembre 1871 | sité, à Bologne. | 9 janvier 1872 |
| Le comte J. GOZZADINI, sénateur, | | Charles ROBERT, C. ✱, intendant | |
| directeur des musées à Bologne. | 9 janvier 1872 | général du cadre de réserve, mem- | |
| | | bre de l'Institut. | 17 janvier 1877 |

MEMBRES RÉSIDANTS

| MM. | MM. | | |
|---|--------------------------|------------------------------------|-----------------|
| Le comte Fernand DE RESSÉGUIER. | 4 février 1852 | Antoine DU BOURG. | 17 février 1867 |
| Gustave DE CLAUSADE, ✱. | 14 février 1852 | E. CARTAILHAC, ✱, O. I. P. | 26 février 1867 |
| L. BUNEL. | 13 décembre 1854 | Le comte V. D'ADHÉMAR. | 26 février 1867 |
| Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON | 24 mars 1863 | Achille JANOT, ✱. | 30 avril 1867 |
| Ernest ROSCHACH, ✱. | 24 mars 1863 | NOULET, ✱, directeur du Musée | |
| CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel. | 8 mars 1864 | d'histoire naturelle. | 18 février 1868 |
| L'abbé MASSOL. | 2 août 1864 | L. DE MALAFOSSE. | 18 février 1868 |
| ARMIEUX, O. ✱. | 1 ^{er} mai 1866 | CHALANDE. | 15 mars 1870 |
| E. TRUTAT. | 19 février 1867 | Le vicomte L. DE NEUVILLE. | 28 mars 1870 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| Ernest PESSEMESSE. | 11 avril 1871 |
| Eugène LAPIERRE, archiviste-adjoint du département. | 21 janvier 1873 |
| Antoine GANTIER. | 20 janvier 1874 |
| Louis LARTET, professeur à la Fa- culté des sciences. | 3 mars 1874 |
| DE CRAZANNES, ✱, sous-intendant militaire. | 21 avril 1874 |
| Bernard BÉNEZET, peintre d'his- toire. | 21 décembre 1875 |
| Théodore DE SEVIN. | 23 mai 1876 |
| Louis GÉZE. | 23 mai 1876 |
| Jules DE LAHONDÈS. | 27 février 1877 |
| Albert LEBÈGUE, professeur d'anti- quités grecques et romaines à la Faculté des lettres. | 27 février 1877 |
| Ch. DELONCLE. | 29 janvier 1878 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| Comte de MONSABERT. | 25 mars 1879 |
| MÉRIMÉE, professeur au Lycée. | 20 mai 1879 |
| L'abbé Léonce COUTURE, professeur à l'Institut catholique. | 23 décembre 1879 |
| Joseph DELORT, ✱, capitaine du génie. | 23 décembre 1879 |
| Ferdinand MAZZOLI. | 15 juin 1880 |
| Baron DESAZARS DE MONTGAI- LHARD, ✱. | 15 juin 1880 |
| Charles DE SAINT-MARTIN. | 10 janvier 1882 |
| Gaston VIREBENT. | 10 janvier 1882 |
| A. THOMAS, professeur de langue romane à la Faculté des lettres. | 7 mars 1882 |
| E. DELORME. | 7 mars 1882 |
| G. GRINDA DE SOFOLANI, archi- tecte. | 18 avril 1882 |

MEMBRES CORRESPONDANTS

| MM. | |
|--|------------------|
| DE QUATREFAGES DE BRÉAU, O. ✱, membre de l'Institut, pro- fesseur au Muséum. | 23 novembre 1840 |
| Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Mont- pellier. | 19 juillet 1845 |
| César DALY, à Paris. | 19 juillet 1845 |
| Le comte DE FOUCAULD, au château de Braconnac (Tarn). | 28 février 1846 |
| BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau. | 28 février 1846 |
| Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris. | 16 août 1850 |
| L'abbé CANÉTO, vicaire général, à Auch. | 5 mai 1852 |
| Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC, à Orléans, 12, rue des Anglaises. | 10 janvier 1855 |
| MOREL, avocat, à Saint-Gaudens. | 18 janvier 1857 |
| Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Lérans (Ariège). | 21 janvier 1857 |
| Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault). | 7 décembre 1859 |
| Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn). | 30 mai 1860 |
| J. GARNIER, bibliothécaire à Amiens. | 20 janvier 1861 |
| Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac). | 25 juin 1861 |
| L'abbé CORBLET, chanoine à Ver- sailles. | 2 juillet 1861 |
| G. COUARAZE DE LAA. | 2 juillet 1861 |
| H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique). | 7 juillet 1868 |

| MM. | |
|---|------------------|
| Gabriel BONNEL, avocat, à Nar- bonne. | 28 décembre 1869 |
| CURIÉS-SEIMBRES, à Trie-sur- Baïse. | 5 juillet 1870 |
| DA SILVA, architecte à Lisbonne. | 19 décembre 1871 |
| Fernand PAGÈS, à Bannière (Tarn). | 4 février 1872 |
| Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage. | 4 février 1872 |
| Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne). | 15 mars 1872 |
| H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes. | 7 avril 1872 |
| GRELLET-BALGUERIE, à Bor- deaux. | 11 juin 1872 |
| ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris. | 25 juin 1872 |
| Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne. | 7 janvier 1873 |
| L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron). | 25 mars 1873 |
| LE BLANC DU VERNET, rue de Laval, à Paris. | 25 novembre 1873 |
| Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel de Paris. | 25 novembre 1873 |
| L. IGUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foy-de-Peyrolières. | 24 février 1874 |
| D'AMADE, O. ✱, sous-intendant militaire, à Toulouse. | 21 avril 1874 |
| DERUBLE, à Beaumont-de-Lomagne Tarn-et-Garonne). | 23 juin 1874 |
| DURAND, architecte diocésain, à Tarbes. | 23 juin 1874 |
| Gustave DUFOUR, O. ✱, médecin principal de première classe, à Paris. | 3 août 1875 |
| CAZALIS DE FONDOUCE, à Mont- pellier. | 7 décembre 1875 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| MOULENQ, à Valence-d'Agen. | 23 mai 1876 |
| DE TOULOUSE-LAUTREC, à Ra- bastens. | 23 mai 1877 |
| J.-F. BLADÉ, à Agen. | 23 mai 1877 |
| CLÉMENT-SIMON, ✱, à Rennes. | 15 juin 1877 |
| J. COUGET, président du Tribunal de Muret. | 31 juillet 1877 |
| Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude). | 28 mai 1878 |
| DE GROUCHY, à Paris. | 18 février 1879 |
| D'HUGUES, ✱, professeur à la Fa- culté des lettres de Dijon. | 22 avril 1879 |
| L'abbé BARBIER, directeur au petit séminaire de Pamiers. | 23 décembre 1879 |
| Jules ROLLAND, avocat, à Albi. | 6 janvier 1880 |
| Louis MAZENS, notaire, aux Graïsses (Tarn). | 6 janvier 1880 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| Achille LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. | 29 juin 1880 |
| Julien SACASE, à Saint-Gaudens. | 21 juin 1881 |
| PASQUIER, archiviste de l'Ariège, à Foix. | 21 juin 1881 |
| L'abbé LAFERRIÈRE, à La Rochelle. | 21 juin 1881 |
| JOLIBOIS, archiviste du Tarn, à Albi. | 5 juillet 1881 |
| PARFOURU, archiviste du Gers, à Auch. | 28 juin 1881 |
| Le Baron d'AGOS, à Tibiran (Hautes- Pyrénées). | 28 février 1882 |
| BERTHOMIEU, officier de marine, à Narbonne. | 7 mars 1882 |
| DUMAS DE RAULIES, archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban. | 28 mars 1882 |

ANNÉE ACADÉMIQUE 1881-1882

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.
 ALBI (*Revue du département du Tarn*).
 ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.
 AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.
 ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.
 AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.
 AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts de l'*) — à
 Rodez.
 BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts
de*) — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*)
 — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.
 BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société de numismatique de*) — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique de*) —
 Charleroi.
 BELLAY (*Bulletin d'archéologie chrétienne*).
 BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*) — Besançon.
 BESANÇON (*Académie des lettres, sciences et arts de*) —
 Doubs.
 BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.
 BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-
 Calais.
 BREST (*Société académique de*) — Finistère.
 BORDEAUX (*Société archéologique*) — Gironde.
 BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.
 CANNES (*Société des sciences naturelles, lettres et arts de*)
 — Alpes-Maritimes.
 CARCASSONNE (*Mémoires de la société des arts et sciences*).
 CHALONS-SUR-SAONE (*Société archéologique de*) — Saône-
 Loire.

CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) —
 Savoie.
 CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*)
 — Savoie.
 CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulême.
 CONSTANTINE (*Société archéologique de*). — Algérie.
 COTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.
 CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie de la*) —
 Guéret.
 COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.
 CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.
 CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.
 DANEMARK (*Société générale des antiquaires du Nord* —
 Copenhague.
 DAX (*Société Borda*).
 DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.
 ECOSSE (*Société des antiquaires d'*).
 GARD (*Académie du*) — Nîmes.
 HAVRE (*Société nationale havraise du*) — Seine-Inférieure.
 LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.
 LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.
 LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.
 LONDRES (*British archeological association*).
 LOT (*Société des études du*) — Cahors.
 LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy (Meurthe-
 et-Moselle).
 LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) —
 Rhône.
 MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.
 MANS (Le) (*Revue historique et archéologique du Maine*).
 MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.
 MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.
 METZ (*Académie de*).

MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts de*) — Italie.
MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.
MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.
MORBIHAN (*Société polymathique du*) — Vannes.
MORINIE (*Société des antiquaires de la*) — Saint-Omer.
NARBONNE (*Société archéologique de*).
NORD (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.
NORD (*Société archéologique du*) — Avesnes.
NICE (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.
NIVELLES (*Société archéologique de*).
OISE (*Société d'archéologie, sciences et arts de l'*) — Beauvais.
ORLÉANAIS (*Société d'archéologie de l'*) — Orléans (Loiret).
OUEST (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers (Vienne).
PORTUGAL (*Académie des sciences morales et politiques du*) — Lisbonne.
PORTUGAL (*Société des professeurs du*).
PARIS (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.
PARIS (*Société des antiquaires de France*) — Seine.
PÉRIGORD (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux (Dordogne).
PICARDIE (*Société des antiquaires de la*) — Amiens (Somme).
PONT-A-MOUSSON (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.
PYRÉNÉES (BASSES-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.
PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Société agricole, scientifique et littéraire des*) — Perpignan.
RENNES (*Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*).
RUSSIE (*Commission spéciale archéologique*) — Saint-Pétersbourg.
RAMBOUILLET (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.
REIMS (*Académie de*) — Marne.
RHONE (*Société littéraire du*) — Lyon.
RHONE (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.
ROCHELLE (LA) (*Académie de*) — Charente-Inférieure.
ROMANS (*Bulletin d'histoire et d'archéologie*).
SAINT-BRIEUC (*Société d'émulation de*).
SAINT-QUENTIN (*Société archéologique de*) — Aisne.
SAONE-ET-LOIRE (*Société éduenne de*) — Autun.
SENS (*Société archéologique de*) — Yonne.
SOISSONS (*Société archéologique, scientifique et historique de*) — Aisne.
TOULOUSE (*Académie des jeux Floraux de*).
TOULOUSE (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de*).
TOULOUSE (*Académie de législation de*).
TOULOUSE (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie de*).
TOULOUSE (*Société d'agriculture de*).
TOULOUSE (*Société d'histoire naturelle de*).
TOURAINNE (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).
VAR (*Société académique du*) — Toulon.
VAR (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.
VENDÔME (*Société archéologique, scientifique et littéraire de*) — Loir-et-Cher.

VOSGES (*Société d'émulation des*).
YONNE (*Société centrale de l'*) — Auxerre.
Bulletin monumental, par M. L. Palustre (Tours).
L'Investigateur, journal de l'Institut historique (Paris).
Répertoire des travaux historiques sur les monuments et la langue de la France, publié sous les auspices du ministre de l'Instruction publique (Paris).
Revue générale de l'architecture et des travaux publics, par M. César Daly (Paris).
Revue archéologique, ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, par MM. Leleux et Didier (Paris).
Revue épigraphique du midi de la France, par M. Allmer (Vienne).
Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet (Arras).
Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique (Paris).
Revue de Gascogne (Auch).
Revue des matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, par M. E. Cartailhac (Toulouse).
Revue médicale (Toulouse).
Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par MM. Meyer et Gaston Paris (Paris).

Séance de rentrée du 29 novembre 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT entretient ses collègues de la perte qu'ils ont faite en la personne de M. Chambert, trésorier, décédé le 25 novembre. M. Chambert était le doyen des membres de la Société; il n'avait cessé, depuis quarante-neuf années, de prendre part à ses travaux, et il donnait à ses collègues l'exemple de l'assiduité aux séances. Par l'aménité de son caractère, la sûreté de ses relations, ses connaissances dans l'art architectural, l'étude approfondie qu'il avait faite des monuments de la Haute-Garonne et de la région, il apportait aux réunions hebdomadaires le charme des rapports les plus aimables, avec le fruit des informations les plus étendues et les plus variées. M. Chambert ne comptait que des amis, et il laisse de profonds et unanimes regrets. Une délégation de la Société se rendra auprès de M^{me} Chambert pour lui exprimer la part que la Société prend à sa juste douleur.

M. Deloume envoie les photographies d'un bahut et d'un fauteuil de la Renaissance, habilement restaurés par lui, et faisant partie du mobilier du château de Fourquevaux. Il les accompagne d'une lettre donnant d'intéressants détails sur l'origine de ces meubles, qui n'ont jamais quitté le château.

« Le bahut est en noyer plein; les panneaux, les montants, les couronnements, sauf les pignons, sont pris chacun dans un seul bloc. Sa hauteur totale est de 2^m,50 environ. Quelques réparations sont simplement de détail, et le meuble est conservé dans son intégrité. J'ai dû boucher avec des chevilles de vieux noyer, garnies de

colle-forte, une grande partie des trous de vers (il y en avait plus de six mille), de manière à fournir un corps intérieur au bois qui était tombé en poussière.

» Le fauteuil est en bois de chêne. Le corps du fauteuil lui-même est grossièrement travaillé; mais les sculptures sont très fines. Le couronnement a du être refait en entier; mais M. Chambert avait retrouvé une ancienne esquisse de ce fauteuil, grâce à laquelle on a pu le reconstituer.

» On peut garantir l'authenticité des meubles du château de Fourquevaux, aujourd'hui la propriété de M^{me} la comtesse de Castelbajac. Ce vieux manoir passa, en 1440, par une alliance avec l'héritière des Ysalguier, aux mains d'un seigneur italien, Beccaria de Pavie. Ses descendants ont toujours résidé au château de Fourquevaux, où, fidèles à leur origine, ils se plaisaient à rassembler des objets d'art que, par un bonheur assez rare, la Révolution a respectés.

» Le dessin de ces meubles figurera dans *l'Art pour tous*. »

M. l'abbé Gary, curé de Cenevières, demande l'autorisation d'imprimer son Mémoire sur le château de Cenevières en Quercy, auquel la Société a accordé une mention honorable, dans *l'Annuaire du département du Lot*, et de faire figurer en tête la mention qui lui a été accordée. La Société lui donne cette autorisation.

M. Amilhau, conseiller à la Cour de Toulouse, offre à la Société un ouvrage intitulé : *Nos premiers présidents*. Une lettre de remerciements sera adressée à M. Amilhau, et M. Lapierre est prié de présenter un compte-rendu de l'ouvrage.

M. Perrossier, chef de bataillon au 126^e de ligne, offre une carte des environs de Pamiers au vingt mille millième. Une lettre de remerciements lui sera également adressée.

M. Pasquier, membre correspondant, qui assiste à la séance, communique un livre liturgique du diocèse de Toulouse datant du seizième siècle, renfermant des prônes en langues romanes (in-4^o, Dionysius Harsias. Lugduni, 1538).

M. Parfouru, membre correspondant, annonce à la Société la découverte de tablettes en bois, avec rainures et bouts rajustés, qui ont été trouvées au fond d'un puits dans les environs d'Auch. Elles formaient une quinzaine de feuillets. Une des faces des feuillets porte quelques lettres. Un vase, dont l'époque n'est pas encore déterminée, a été découvert au même lieu. La Société prie M. Parfouru de vouloir bien se livrer à des recherches, et de communiquer ce qui a été déjà publié sur ces découvertes.

M. Rossignol, membre correspondant, offre à la Société le nouveau volume qu'il vient de publier sur les assemblées du diocèse de Lavaur. M. Rossignol avait déjà écrit l'histoire des assemblées des diocèses d'Albi et de Castres, et son nouveau travail complète l'étude sur l'administration des trois anciens diocèses du département actuel du Tarn. Ces assemblées ou assiettes, après avoir réparti les impôts sur les communes du diocèse, s'occupaient de toutes les questions qui pouvaient intéresser les populations : instruction, assistance publique, agriculture, industrie, ca-

naux, chemins, etc. Pendant les guerres religieuses et civiles des seizième et dix-septième siècles, elles s'occupèrent aussi des mouvements de troupes, et, dans un appendice, M. Rossignol a raconté, d'après leurs procès-verbaux, les différents faits d'armes de ces luttes, et les charges qu'elles faisaient peser sur les peuples. On n'avait pas encore envisagé, à ce point de vue, les guerres de cette époque, et ce chapitre du livre de M. Rossignol est, à ce titre, nouveau et plein d'intérêt.

Dans ce dernier volume, l'auteur résume, en quelques pages, la composition de ces assemblées pour les trois diocèses et les travaux dont elles se sont occupé.

La Société décide, sur la proposition de M. Lapierre, d'échanger ses publications avec celles de l'Académie de Vaucluse.

Séance du 6 décembre 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LAPIERRE émet le vœu que la Société remette en vigueur l'usage de rédiger une notice sur chacun des membres qu'elle a perdus. Cette motion est accueillie, et M. de Clausade est prié de présenter une notice sur M. Chambert; M. Jeannot sur M. l'abbé Carrière; M. Armieux sur M. le docteur Desbarreaux-Bernard; M. Lebègue sur M. Barry.

M. LE PRÉSIDENT annonce à ses collègues la mort de M. de Combettes-Labourelie, membre correspondant, décédé le 3 décembre, à l'âge de soixante-cinq ans.

M. de Combettes s'était donné pour mission de rechercher les manuscrits, les traditions et tous les documents concernant l'histoire de l'Albigeois. Il avait réuni des renseignements innombrables, trente-quatre chroniques manuscrites originales et plusieurs objets d'art remarquables. Ses découvertes avaient enrichi les collections du même ordre qu'avait rassemblées son père, l'un des premiers archéologues qui inaugurèrent dans le Midi, au commencement de ce siècle, les études sur le moyen âge. Aucun des membres de la Société ne pourra oublier les communications d'un si vif intérêt que M. de Combettes venait souvent apporter aux séances du mardi, moins encore le charme de son esprit plein de verve, l'aménité de son caractère qu'il témoignait par des effusions si communicatives, et surtout les narrations piquantes et les saillies originales qui donnaient un agrément si vif et si recherché aux excursions annuelles qu'il se plaisait à suivre.

M. DE SEVIN demande l'autorisation d'acheter la Table analytique des *Annales archéologiques* de Didron, par M. l'abbé Barbier de Montaut. La Société accorde cette autorisation.

M. le Président fait connaître qu'il a fait des démarches auprès de la famille de M. Chambert, pour que la Société puisse garder des copies des dessins de sa collection, représentant les anciens monuments de Toulouse. M. MAZZOLI offre son concours pour copier ces dessins. La Société l'accepte avec reconnaissance, et prie M. Mazzoli de s'entendre avec les héritiers de notre regretté collègue.

M. DE CRAZANNES présente quelques médailles de bronze de Micipsa, roi de Numidie, qui lui ont été envoyées de Constantine.

Tête laurée et barbue à gauche.

R. Cheval au galop; au-dessous du cheval deux lettres qui, d'après l'alphabet phénicien donné par Boudart dans sa *Numismatique ibérienne*, représentent le mot *Noum*.

La Société déclare la vacance de deux sièges de membres résidents.

Séance du 17 décembre 1881.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, membre correspondant, offre à la Société les coutumes de Saint-Bauzeil (1281), publiées par lui et précédées d'un commentaire.

M. Moulenq, membre correspondant, offre le second volume de ses ouvrages sur le Tarn-et-Garonne.

M. E. Cabié, membre correspondant, offre l'album des dessins du peintre Lafage, qu'il a reproduits par la lithographie, et accompagnés d'un texte biographique.

M. l'abbé Barbier, membre correspondant, offre un groupe de portraits d'évêques de Pamiers.

M. LAPIERRE présente un rapport oral sur le livre de M. Henri Amilhau, conseiller à la Cour d'appel, intitulé : *Nos premiers présidents au Parlement de Toulouse*. Après une très succincte revue des événements principaux qui ont marqué dans l'existence de l'ancien Parlement de Toulouse, de 1444 à 1790, M. Amilhau donne la biographie des premiers présidents qui se sont succédé à la Cour souveraine. A l'origine, les documents font défaut pour retracer véridiquement la vie des premiers présidents; aussi M. Amilhau en parle-t-il en termes un peu trop modernes, mais lorsqu'il arrive aux époques des guerres religieuses, le terrain s'agrandit et est plus sûr pour l'historien. Les événements, les drames locaux se mêlent à la vie des magistrats parlementaires, et le livre de M. Amilhau devient plus intéressant et plus mouvementé. *Dufaur de Saint-Jory* préside à l'enregistrement de l'édit de Nantes. *Jean de Bertier* est le témoin attristé de l'exécution de Montmorency. M. Amilhau a trouvé dans la famille de Bertier des documents originaux, des manuscrits précieux, des lettres autographes qu'il nous fait connaître pour la première fois. L'affaire Calas et le procès des Jésuites correspondent à la première présidence de M. *de Maniban*. Les fameux édits bursaux, enregistrés de force par M. de Fitz-James, mettent en relief le rôle assez singulier joué par le premier président *de Bastard*, que M. Amilhau accuse avec énergie. M. *de Niquet* dirige sa longue vie parlementaire avec assez de souplesse pour conserver la première place au Parlement, pendant la fameuse réforme de Maupeou, et encore après le rétablissement du Parlement. Enfin M. *de Cambon* est le dernier et parvient à échapper à l'échafaud révolutionnaire.

Le livre de M. Amilhau a de sérieuses qualités, lorsque l'auteur se sert de documents authentiques et originaux. Malheureusement, en l'absence de renseignements précis

pour certaines époques, M. Amilhau laisse trop courir sa plume à l'aventure et s'éloigne des vraies traditions historiques. Il défend souvent ses héros contre des attaques imaginaires; il fait des rapprochements qui troublent la sérénité que doit avoir un ouvrage d'érudition historique. Autre reproche assez grave : en consultant les registres des archives, M. Amilhau n'eût pas commis une grande quantité d'erreurs de noms propres. Toutes ces fautes, qui eussent été facilement évitées, sont d'autant plus regrettables que certaines parties du livre que nous offre M. Amilhau ont un intérêt très grand et seront consultées avec fruit par tous ceux qui voudront connaître l'histoire de notre vieux Parlement de Toulouse.

M. DE NEUVILLE croit que l'on trouverait des documents sur les plus anciens premiers présidents du Parlement de Toulouse dans le fonds Doat. Il en a examiné lui-même quelques-uns concernant le premier président Lauret. M. Lapierre ajoute que le manuscrit du père jésuite Lombard, analysé par lui dans une des séances de l'année précédente, offrirait aussi des renseignements inédits.

Séance du 20 décembre 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la lettre d'un candidat au titre de membre résident.

M. DE SEVIN présente le tableau des lectures pour l'année qui va s'ouvrir.

M. de Sevin montre à ses collègues une monnaie gauloise, gravée sous la figure 6 de la planche I de la *Numismatique du Languedoc*, par M. Charles Robert.

On peut juger, à première vue, de l'importance pour le numismatiste d'avoir pour ses descriptions des exemplaires d'une très bonne conservation comme celui qui est présenté par M. de Sevin. La ressemblance parfaite de la tête et surtout les barres évidées du revers ne permettent pas de douter que ce ne soit qu'un seul et même type. Le poids, un peu plus faible, n'est que de 4g,13. Mais M. Robert ne décrit au revers qu'un filet circulaire à peine indiqué, tandis qu'il est très apparent dans cet exemplaire. On y voit aussi distinctement les marques de la dégénérescence des monnaies de Rhoda : les deux rangs de pétales et les sépales barbus dont il n'y a pas seulement d'indications dans la figure 6. Il est à remarquer que, sauf les barres évidées, le revers de la pièce présentée serait pareil à celui de la figure 4, et formerait une variété intéressante dans le cas où M. Charles Robert maintiendrait le bon état de conservation de son exemplaire. Il est bon de noter en passant qu'il n'y a pas d'autres barres évidées sur l'album de M. Charles Robert; à titre de singularité, M. de Sevin soumet à la Société une monnaie dont un bras de la croix est évidé.

Séance du 27 décembre 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. Bernard, artiste-peintre à Bagnères-de-Luchon,

fait hommage d'une brochure, ornée de planches gravées, contenant la description des peintures du quinzième siècle qui ornent l'église de Cazaux-de-Larboust. M. Bernard a découvert ces peintures et les a délivrées du badigeon qui les cachait aux regards.

M. DE CRAZANNES entretient ses collègues d'une importante découverte de monnaies françaises faite par un paysan aux environs de Grenade. M. le Président le prie de tâcher de se procurer quelques-unes de ces pièces, afin de les montrer à l'une des séances prochaines.

M. ARMIEUX dit que M. de Crazannes, capitaine au 1^{er} régiment de zouaves, a trouvé, aux environs de Gafsa, plusieurs monnaies romaines, et pris l'estampage d'une inscription funéraire qu'il communiquera à son retour prochain.

M. LE PRÉSIDENT nomme la commission chargée d'examiner les titres des candidats qui ont présenté leurs demandes. Elle est composée de MM. Caussé, de Crazannes, Lapierre; elle présentera son rapport, qui sera suivi de l'élection, le mardi 10 janvier.

M. le Président invite M. Bénézet à donner des indications sur les peintures murales qu'il exécute dans l'église N.-D.-du-Taur. Il exprime l'intérêt que la Société prend à ces travaux, tant pour l'honneur de l'art monumental et de l'art toulousain, que par sympathie pour la personne d'un collègue.

Les sujets de ces peintures, dit M. Bénézet, naturellement indiqués par le vocable de l'église, représentent deux grandes scènes : l'une le martyr et l'autre l'apothéose de saint Saturnin. Dans la scène du martyr, l'apôtre toulousain est peint rendant le dernier soupir, les bras étendus sur les terrains qui s'étendaient à l'endroit où s'élève le sanctuaire actuel, non loin des remparts de la cité romaine. Pendant que le taureau, dont les liens qui retenaient le saint sont brisés, s'enfuit dans la campagne, les saintes Puelles, jeunes filles de race royale, accourent, guidées par des traces sanglantes, près du corps expirant du grand évêque. Autour d'elles, des chrétiens s'agenouillent, empressés de rendre hommage au grand acte de foi de l'apôtre et à la gloire du saint. Sur un plan plus reculé quelques païens, encore aveuglés sur les destinées du christianisme, considèrent avec étonnement les premières reliques d'un martyr.

La composition relative à l'apothéose de saint Sernin, peinte sur une longue ligne de nuages, au-dessus de la scène du martyr, offre un haut intérêt historique. Saint Sernin présente à N.-D.-du-Taur, dont la statue, gardienne autrefois des remparts de la porte Villeneuve, est l'objet d'une dévotion spéciale, les saints de l'Eglise de Toulouse, confesseurs et martyrs. D'un côté, on remarque les saints évêques, ses successeurs au siège épiscopal de Toulouse : saint Honorat, saint Hilaire, saint Sylve, saint Exupère, saint Erembert, saint Germier, saint Louis, accompagnés des saints évêques des diocèses de Saint-Bertrand-de-Comminge et de Saint-Papoul; de l'autre côté sont rangés les saints et martyrs, prêtres ou laïques de nos contrées : les saintes Puelles, saint Gaudens, saint Aventin, saint Vidian, saint Guillaume, les martyrs d'Avignonet et sainte

Germaine, à laquelle une place d'honneur est réservée aux pieds de la Vierge. Saint Dominique, saint Antoine de Padoue, saint François Régis, dont l'apostolat s'est exercé dans nos provinces méridionales; Raymond de Saint-Gilles qui appartient, par son rôle dans les croisades à l'histoire religieuse locale, accompagnent les héros de la foi toulousaine.

L'un des membres de la Société que M. Bénézet a bien voulu admettre à examiner de près son travail, dit que la disposition particulière de l'église du Taur, terminée par deux absides, présentait une large surface qui semblait appeler une grande page de peinture murale. Elle ne pouvait être mieux utilisée que par la représentation, dans une synthèse savante, de l'histoire de l'Eglise de Toulouse.

S'accordant avec le style ogival du monument, les peintures de M. Bénézet conservent un caractère archaïque aussi prononcé que le comportent les exigences de l'art moderne et de la nature. Les lignes des compositions sont naïves et simples comme dans les fresques du quatorzième et du quinzième siècle, et les figures découpent sur un fond d'or leurs silhouettes calmes, mais du plus grand style.

Séance du 3 janvier 1882.

Présidence de M. CARTAILHAC.

M. Huguet Latour, vice-président de la *Natural history Society* de Montréal (Canada), invite les membres de la Société à se rendre au Congrès scientifique qui doit être tenu à Montréal en 1882, ou du moins à envoyer des Mémoires.

M. LE PRÉSIDENT dit avoir remarqué dans les journaux l'invitation adressée par Monseigneur l'archevêque d'Auch aux membres de son clergé, afin qu'ils indiquent les découvertes, les traditions et les faits se rattachant à l'antiquité romaine ou chrétienne recueillis dans leurs paroisses. Il exprime le désir que la Société puisse profiter de ces indications par l'entremise de ceux de ses membres qui ont des relations dans le département du Gers.

M. CARTAILHAC fournit de nouvelles indications sur les roches à cupules.

Des blocs de pierre et des rochers offrant à leur surface de petits creux semblables à des godets ont été remarqués en Suisse il y a trente ans. Ces cuvettes, cupules ou écuelles ne peuvent s'expliquer par une cause naturelle, et sont l'œuvre des hommes. L'attention une fois appelée sur ces monuments, on reconnut leur analogie avec les sculptures de certaines cryptes sépulcrales mégalithiques de l'Ecosse, de l'Angleterre, de la Scandinavie, plus récemment de la Bretagne française; de semblables creux furent découverts à la surface de blocs erratiques de la vallée du Rhône et des Pyrénées. Un de nos collègues, M. Sacaze, signalait une pierre à écuelle au sein des alignements majestueux de la montagne d'Epiaup près Luchon; un autre collègue, M. L. de Malafosse, découvrait

un groupe de ces mystérieuses cupules dans la Lozère (1). M. Cartailbac remarquait les mêmes creux sur les dalles d'une allée couverte voisine de Tarbes.

Ces curieux vestiges d'un lointain passé ne sont pas spéciaux à l'Europe; ils sont nombreux dans l'Inde et ne manquent pas à l'Amérique. Leur date en Europe est assez bien déterminée; ils appartiennent à la fin de l'époque néolithique et à l'âge du bronze.

On ne les avait pas encore signalés dans la péninsule Ibérique. M. Cartailbac a eu la bonne fortune de les découvrir à la surface de trois importants monuments mégalithiques du Portugal, province de l'Alemtejo. Les groupes de cupules, nettes et plus ou moins profondes, se voient sur la couverture de deux chambres funéraires et d'une allée.

Quant au sens, à la destination réelle de ce genre de sculptures, nous sommes encore réduits aux hypothèses.

Séance du 10 janvier 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE CRAZANNES donne lecture du rapport de la commission sur les candidatures au titre de membre résidant présentées à l'une des dernières séances. Le vote est ouvert après cette lecture, et MM. Charles de Saint-Martin et Gaston Virebent sont élus membres résidants.

L'ordre du jour appelle la nomination du directeur, du trésorier et du secrétaire adjoint.

Après trois votes séparés, M. Armieux est maintenu dans ses fonctions de directeur, M. Mazzoli est nommé définitivement trésorier, et M. de Lahondès est chargé de nouveau des fonctions de secrétaire adjoint.

M. MAZZOLI présente l'état de la caisse et rend hommage à notre regretté collègue M. Chambert, pour la régularité et le soin avec lequel il tenait les comptes de la Société et le bon ordre dans lequel il les a laissés.

Après la séance, les Comités économique et d'impression se réunissent avec le Bureau pour délibérer.

Séance du 17 janvier 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres de la Société, M. Charles de Saint-Martin et Gaston Virebent, qui assistent pour la première fois à la séance.

Sur la proposition de M. LAPIERRE, la Société décide qu'un jeton d'argent sera remis à M. Deloume, qui a donné pour ses collections deux photographies de meubles restaurés par lui.

M. Lapierre, appelé par l'ordre du jour, donne lecture de la relation d'un voyage archéologique qu'il a entrepris, avec M. Mazzoli, dans le bas Languedoc, la Provence et

le Comtat. Les deux excursionnistes ont revu, en passant, la Cité de Carcassonne, dont les tours et les fières murailles font revivre les temps héroïques du moyen âge; la ville romaine de Narbonne dominée par l'immense chœur de sa cathédrale, le contemporain et le frère du chœur de Saint-Etienne de Toulouse; le musée si riche et si bien tenu de Montpellier, avec sa promenade du Peyrou, qui ressemble à un fragment de Versailles entouré par un plus magnifique horizon de mer et de montagnes. Les deux villes de Nîmes et d'Arles les ont surtout arrêtés; Nîmes dont les monuments romains sont mieux conservés que ceux de Rome elle-même, qui montre dans la Maison carrée toute la grâce de l'art antique et toute la puissance imposante et noble du peuple-roi dans le Pont du Gard et les Arènes, qui, de plus, honore son passé artistique par la création continue d'églises et de statues, mariant à ces monuments vénérables dorés par les siècles leurs sveltes blancheurs respectées par son beau climat; Arles, aussi grecque que romaine, dont les sculptures antiques se continuent par les premières représentations des scènes de la vie chrétienne.

Les arènes et le théâtre d'Arles permettent d'étudier un des caractères les plus originaux des mœurs antiques. Le cirque est romain d'origine, tandis que le théâtre est surtout grec. Dans les théâtres le goût est raffiné et délicat; dans les cirques, c'est la passion brutale qui domine; la vue du sang réjouit le peuple; les empereurs eux-mêmes se transforment volontiers en histrions, conducteurs de chars ou organisateurs de naumachies. Arles est un vrai musée; partout on rencontre des vestiges de la puissance romaine; sur la façade d'un hôtel moderne, on peut admirer de beaux débris du *Forum* antique.

Le moyen âge présente, à Arles, une de ses merveilles architecturales: l'église et le cloître Saint-Trophime.

Enfin, quoi de plus pittoresque et d'une tristesse plus pénétrante que les *Aliscamps*, et cette rangée de tombeaux anciens, tout le long d'une allée de peupliers séculaires!

D'Arles, on va en excursion à Montmajour, Saint-Remy et les Baux. A Montmajour, on visite avec intérêt les ruines d'une ancienne abbaye, surtout un beau cloître, à peu près intact; à Saint-Remy, un arc de triomphe et un mausolée romains. Les Baux ne sont plus que les ruines désolées d'une ancienne splendeur; mais le site est superbe. La légende veut que Dante y ait pris des inspirations pour sa *Divine comédie*.

Avignon nous reporte au temps de la puissance papale. En face de cette forteresse colossale qui a supporté plusieurs sièges, sur le Rhône, le légendaire pont Saint-Bénézet, et, devant nous, se profilant sur le ciel bleu, les murailles de Villeneuve-lès-Avignon, et la belle tour carrée de Philippe le Hardi.

L'arc de triomphe et le grand mur du théâtre d'Orange produisent une impression saisissante et ineffaçable. C'est la dernière étape romaine de cette excursion.

Au retour, MM. Lapierre et Mazzoli passent par Marseille, cette grande ville si ancienne où tous les monuments sont modernes. Ils signalent cependant la magnifique cathédrale, encore inachevée, et la belle fontaine de

(1) *Bulletin*, séance du 11 février 1879.

Longchamp, imposante manifestation de l'art dans la ville riche, bruyante et industrielle.

M. LAPIERRE montre, en terminant, les croquis que M. Mazzoli a pris au passage. L'habile dessinateur s'est surtout attaché à saisir les aspects que la photographie ne peut atteindre, les détails d'architecture, les contrastes pittoresques, et il a exécuté une série de vues qui sont de petits tableaux.

M. DE CLAUSADE donne aux collections de la Société deux fioles lacrymatoires en terre qu'il a rapportées de Rome.

La Société décide, sur la proposition de M. Armieux, qu'elle ouvrira désormais ses séances hebdomadaires à huit heures précises.

Séance du 24 janvier 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. CARTAILHAC, appelé par l'ordre du travail, lit un chapitre de l'ouvrage qu'il doit publier bientôt : *la France préhistorique d'après les sépultures*. Il traite de l'emploi de l'ambre dans les ornements.

MM. Deloncle, de Crazannes, Gantié prennent la parole après cette lecture. M. Gantié dit que dans une fouille sur les rivages de la Suède à laquelle il assistait, les explorateurs ont trouvé de l'ambre mêlé à de très belles monnaies syracusaines.

M. DELONCLE présente son rapport sur l'ouvrage de M. Moulenq : *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*.

Deux volumes déjà parus de cette remarquable publication témoignent du soin et de la scrupuleuse exactitude avec lesquels notre érudit correspondant écrit l'histoire des abbayes, commanderies, églises, prieurés des diverses régions qui constituent la délimitation topographique du département actuel de Tarn-et-Garonne et du diocèse de Montauban. Ses recherches sont toutes puisées aux sources originales, aux dépôts de la Bibliothèque nationale, aux archives municipales et départementales de Montauban; elles sont accompagnées d'indications précises au bas des pages. Aux analyses claires et substantielles de ces innombrables titres, s'ajoutent les renseignements donnés par les ouvrages anciens et modernes sur la Gascogne, le Rouergue et le Languedoc, qu'elles rectifient parfois.

M. LAPIERRE ajoute quelques paroles au rapport de M. Deloncle, et fait ressortir la valeur de ce travail si complet, dans lequel tous ceux qui s'occupent d'histoire provinciale trouveront à la fois un secours et un modèle.

Séance du 31 janvier 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE RIVIÈRES, membre correspondant, offre à la Société la seconde partie de son *Recueil des inscriptions et devises horaires*.

M. DE NEUVILLE offre un exemplaire de son ouvrage sur

l'Archéologie préhistorique et l'anthropologie dans leurs rapports avec l'histoire. Ce travail a été inséré dans la *Revue des questions historiques* (livraison de janvier 1882).

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de trois lettres de candidats au titre de membre résident.

M. de Rivières prononce l'éloge de M. de Combettes-Labourelie. Cet éloge, ainsi que ceux des autres membres que la Société a perdus, sera publié dans les *Mémoires*.

Séance du 7 février 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT annonce à ses collègues la mort de M. Fons, l'un des plus anciens membres de la Société. Il rappelle ses travaux consciencieux et solides sur divers points de l'histoire de Toulouse et de la région. Il exprime le regret que ses infirmités aient privé la Société de sa présence aux séances depuis quelques années. Il dit qu'il a assisté à ses obsèques avec plusieurs membres de la Société, et il prie M. Caussé de vouloir bien prononcer son éloge dans une des prochaines réunions.

M. Pasquier, membre correspondant, dit qu'il renonce à présenter la notice qu'il avait promise sur un rituel du diocèse de Toulouse de 1735. M. Noulet, qui en possède un autre exemplaire, a déjà donné une description de l'ouvrage en 1874 (1). M. Desbarreaux-Bernard a publié le prône patois qui le termine dans son *Histoire de l'imprimerie en Languedoc*; enfin Brunet donne, dans le *Manuel du libraire*, la marque de l'éditeur Denis de Harsy.

M. CARTAILHAC montre des lithographies publiées dans un journal anglais, représentant un grand nombre de roches à cupules; il montre aussi les photographies de dolmens qu'il a prises en Portugal, et la table de dolmen sur laquelle sont creusées les cupules dont il a entretenu la Société dans l'une des dernières séances.

Séance du 14 février 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. CABIÉ, membre correspondant, présente une monnaie d'argent de Trébonien (tête barbue radiée à droite; au revers, la liberté debout à gauche) trouvée dans le sol d'une ancienne villa à Roqueserrière. Il dit à cette occasion qu'un grand nombre de villas furent élevées pendant la période gallo-romaine dans les environs de Rabastens, et qu'on peut en compter trois en moyenne dans chacune des communes actuelles, plus du double dans la seule commune de Rabastens; la plus importante était celle de Saint-Jean de Blonhac. Il en conclut qu'une grande partie de la campagne était déjà défrichée à cette époque. Il ajoute que l'on doit mettre en regard de cette abondance de débris gallo-romains la rareté d'objets mérovingiens dans la même contrée. Mais M. Cartailhac dit que des

(1) *Bulletin*, séance du 5 mai 1874.

fouilles sérieuses n'y ont jamais été exécutées dans cette direction.

M. DE CLAUSADE fait connaître les projets de fouilles au camp romain d'Avignonet, commune de Loupiac, canton de Rabastens.

M. CARTAILHAC dit que M. Sicard a étudié auprès de Caunes une caverne considérable et qu'il en a retiré des objets correspondant à l'époque du premier âge du fer, c'est-à-dire à l'époque où le fer est rare et où le bronze est encore employé pour la plupart des instruments et des parures; entre autres, d'élégantes fibules, des rasoirs dont la forme rappelle ceux de l'Italie, des poteries analogues à celles qui caractérisent les stations de Villanova et de Golasecca, des colliers en bronze, un mors en os, enfin un bracelet en or recouvert d'ornements très délicats, fort semblables à ceux que l'on voit en Etrurie, mais empreints cependant d'un caractère local. M. Sicard a trouvé aussi dans la même grotte des débris plus anciens : des os travaillés de l'époque de la pierre polie; et, dans une seconde salle, des traces de foyer, des ossements humains accompagnés d'objets en bronze pareils à ceux de la salle principale.

M. Cartailhac dit qu'il est singulier de voir les populations de l'âge de bronze habiter encore les grottes comme ceux de l'âge de la pierre. S'y étaient-elles retirées pendant des temps de luttes? Ont-elles été assiégées, enfumées ou tuées sur place?

Cette découverte vient appuyer encore l'existence, dans nos provinces, de cette phase de la civilisation, qui n'avait pas été admise par quelques savants, en particulier par M. Alexandre Bertrand.

Les objets recueillis par M. Sicard font partie de la collection de son château de Rivières, près Caunes (Aude).

Séance du 28 février 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

A l'occasion du procès-verbal, M. DE MALAFOSSE dit qu'il a examiné trois cimetières mérovingiens aux environs de Lavarut et de Graulhet; il fera connaître le résultat de ses fouilles dans le cimetière de Saint-Gauzence dans une des séances du mois de mai.

M. MAZZOLI offre, au nom de MM. Portalis et Béraldi, le second volume des *Graveurs du dix-huitième siècle*, dont ces messieurs sont les auteurs.

Ce second volume, dit M. Mazzoli, débute par les biographies des Drevet et se termine par celle de Marais.

Les *Drevet* fournissent trois graveurs : Pierre, son fils Pierre-Imbert et Claude, leur neveu et cousin. Ce nom est une des gloires de la gravure française; ils ont reproduit un très grand nombre de portraits d'après Rigaud surtout : Boileau, Louis XIV, Louis Dauphin de France, Bossuet, etc. Dans ces derniers temps, certaines de leurs pièces, en épreuves avant toutes lettres, ont atteint le prix de 700 à 1000 fr.

Duplessis-Bertaux est le graveur des soldats, qui sait si bien saisir au passage leurs attitudes et qui rend si bien

leurs costumes. Il a gravé avec beaucoup d'entrain et une très grande exactitude l'œuvre intitulée : *Tableaux historiques de la Révolution*, 3 vol. in-fol. Cette œuvre importante, avec toutes les eaux-fortes, a été acquise, en 1877, pour le prix de 3,800 fr. On peut ajouter qu'il en est peu qui offrent un si grand intérêt, tant sous le rapport des costumes de l'époque que des scènes qui y sont représentées. Le côté pittoresque n'a point été négligé, et l'on retrouve dans ces charmantes gravures tout le vieux Paris d'il y a cent ans, si transformé depuis.

Fiquet, célèbre graveur de portraits. Tirée à un petit nombre d'exemplaires, son œuvre est très recherchée, certains de ses portraits ne s'acquièrent qu'à des prix très élevés. Son *Voltaire*, par exemple, d'après La Tour, s'est vendu 820 fr. (Vente Sieurin).

On pourrait citer encore bien des noms remarquables que mentionne ce 2^e vol., tels que Fragonard, Gaucher, Goya, Hoggarth, ce dernier graveur satirique violent qui a fustigé d'une main parfois un peu rude les hypocrisies et les vices de son temps, comme le disent très justement les auteurs de l'œuvre dont nous nous occupons. Lemire, Leprince, Lesueur, Janinet, le graveur en couleur, dont les pièces en bel état sont si enviées et qui atteignent des prix insensés.

Dans l'œuvre de MM. Portalis et Béraldi, bien qu'aucun graveur n'ait été oublié, les auteurs ont toujours accordé une place importante à la biographie des artistes justement célèbres; leurs catalogues aussi sont-ils plus étendus et souvent raisonnés.

Cette œuvre est aussi complète que possible; elle sera certainement très utile à consulter, rendra de grands services aux amateurs de gravures et récréera les lecteurs par des biographies souvent intéressantes qui n'ont été écrites qu'après bien des recherches dans de nombreux documents d'une autorité reconnue.

M. Mazzoli est prié d'offrir à MM. Portalis et Béraldi les remerciements de la Société.

Une lettre de remerciements sera adressée aussi à M. du Faur, de Pibrac, membre correspondant, qui a envoyé à la Société l'*Histoire de l'abbaye de Voisins dans l'Orléanais*, dont il est l'auteur.

M. CARTAILHAC prononce l'éloge de M. Compayré.

M. DE CRAZANNES offre à la Société, au nom de M. de Crazannes, capitaine au 1^{er} régiment de zouaves, des monnaies romaines trouvées par cet officier aux environs de Gafsa : 1 Vespasien, 1 Hadrien, 1 Gordien, 1 Dioclétien, 1 Maximien, 4 Constance, une monnaie punique, 4 monnaies arabes. M. de Crazannes a relevé, dans la même région, une longue inscription qui sera communiquée plus tard.

M. le PRÉSIDENT dit que des monnaies dont la provenance est certaine sont toujours précieuses, lors même qu'elles ne seraient pas très bien conservées. D'ailleurs, dans une collection, les monnaies doivent toujours être acceptées avec reconnaissance, parce qu'elles peuvent compléter une série.

M. DE SAINT-MARTIN donne lecture du rapport sur la candidature de M. le baron d'Agos au titre de membre

correspondant. Le rapport est favorable et le vote accorde ce titre à M. le baron d'Agos, dont la Société a examiné l'année dernière la belle collection épigraphique au château de Tibiran.

Séance du 7 mars 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. ARMIEUX lit une notice sur M. le docteur Desbarreaux-Bernard qui sera imprimée dans les Mémoires de la Société.

M. Louis GÈZE donne lecture du rapport sur les cinq candidatures qui se sont présentées pour occuper les deux places de membres résidants déclarées vacantes. Le vote, ouvert après l'audition du rapport, déclare membres de la Société M. Thomas, professeur de langues romanes à la faculté des lettres, et M. Delorme, plusieurs fois lauréat dans ses concours.

Après cette élection, la Société déclare la vacance d'une nouvelle place de membre résidant.

M. DE CRAZANNES donne lecture du rapport de la Commission sur la candidature, au titre de membre correspondant, présentée par M. Berthomieu. Le rapport est favorable, et M. Berthomieu, officier de marine en retraite, qui consacre le temps du repos à l'étude des monuments et des inscriptions de Narbonne, est déclaré, par le vote, membre correspondant de la Société.

M. CARTAILHAC dit qu'à la séance tenue le 8 février dernier par la Société de géographie de Paris, on a mentionné les dessins gravés sur des rochers dans le sud de la province d'Oran, représentant des scènes de chasse et des animaux dont quelques-uns, comme l'éléphant et la girafe, ont disparu de cette région. Ces dessins ont été relevés par le général Colomieu, et M. Hamy en a dessiné d'analogues aux îles Canaries, datant, selon toute vraisemblance, du deuxième siècle avant notre ère. Mais aucun de ces explorateurs n'a rappelé ou n'a su que M. Armieux avait donné le premier le dessin de ces sculptures dans le tome IX des Mémoires de la Société. La Société décide, sur la proposition de M. Cartailhac, que deux exemplaires du tome IX des Mémoires seront envoyés, l'un à la Société de géographie de Paris, l'autre à la Société d'ethnologie, afin qu'on n'y oublie pas les travaux qui se publient en province.

M. Armieux entretient ses collègues de ces figures qu'il a relevées en 1849. Elles sont gravées au trait sur un rocher de grès rouge, présentant une surface verticale de 100 mètres de long sur 30 mètres de hauteur, par des instruments de pierre ou de métal, et ce travail a certainement demandé un temps très long. Les animaux sont très reconnaissables et les scènes de chasse représentées avec animation. Les peuplades qui les ont tracés n'appartenaient pas certainement aux Arabes ni aux Berbères, mais probablement aux tribus éthiopiennes, qui vivaient encore à l'époque romaine dans ces régions. Il ajoute, au sujet de dessins analogues trouvés aux îles Canaries, que ces îles semblent être la continuation des montagnes de

l'Atlas, qui s'avancent de l'est à l'ouest en augmentant sans cesse d'altitude, depuis la Tunisie jusqu'aux neiges éternelles du Maroc.

M. LARTET dit que les sommets des Canaries sont d'origine volcanique, tandis que les soulèvements de l'Atlas appartiennent aux terrains sédimentaires, et qu'ainsi le rapprochement entre ces montagnes est plutôt orographique que géologique. Cependant un naturaliste a cru pouvoir dresser de nouveau une carte de l'Atlantide disparue, grâce à une faune malacologique identique trouvée en Afrique et aux îles Canaries. Il termine en disant que l'on voit dans la presqu'île du Sinaï de larges surfaces de grès rouge couvertes de dessins analogues à ceux du Sahara algérien et d'origine inconnue. Peut-être pourrait-on établir entre eux des rapprochements.

Séance du 14 mars 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. GÈZE, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire sur les rapports qu'il a remarqués entre les langues berbères et la langue basque. Il rappelle, d'après Lenormand, que les peuples libyens et berbères, descendant de Pout, troisième fils de Cham, ont occupé toute la partie septentrionale du continent africain, depuis le voisinage de l'Égypte jusqu'à l'Océan et même jusqu'aux Canaries, et qu'ils reçurent, à une époque ancienne, une forte infusion de sang de la race blanche par la grande invasion maritime des Tamahou. Les rares inscriptions de leur ancienne langue suffirent à montrer que les dialectes de la langue berbère actuelle dérivent de cet idiome. Ils ont subi, pendant la période moderne, l'influence de la langue arabe, et ont eu de tout temps de grandes affinités avec les langues sémitiques. Ils n'ont aucun caractère grammatical commun avec la langue basque, bien que les deux langues se soient arrêtées dans leur développement à cette limite assez indéfinie qui sépare l'état agglutinant de l'état de flexion, et on ne peut les rattacher à une origine commune ; mais les vocabulaires présentent, au contraire, un assez grand nombre de mots à peu près semblables, et ce nombre serait probablement plus considérable si les dialectes berbères étaient mieux connus. M. Gèze cite et compare environ quatre-vingts de ces mots analogues. Il dit que ces rapports sont trop nombreux pour pouvoir être attribués au hasard ; que, d'après Young, huit mots communs à deux langues suffirent à donner à peu près la certitude qu'elles ont appartenu primitivement à un même langage, et que, lorsque ce fait se produit dans deux familles de langues complètement étrangères l'une à l'autre, il est permis de le considérer comme une preuve certaine de communication. Ainsi l'on peut conclure que les Berbères et les Basques ont eu, à une époque excessivement reculée, des relations nombreuses et suivies, et il convient de rappeler que les diverses hypothèses sur l'origine des Basques s'accordent pour établir qu'ils ont occupé une surface très étendue à l'ouest de l'ancien continent.

MM. Armieux, Lebègue, Mérimée, Lartet prennent la parole au sujet de cette lecture.

M. le PRÉSIDENT montre deux portraits de Jean-Pierre Rivalz et d'Antoine Rivalz, gravés par leur neveu Barthélemy Rivalz. Les gravures de Barthélemy Rivalz sont très estimées mais fort rares, et ces portraits des deux grands artistes toulousains ne se trouvent dans aucune collection publique de la ville. Ils ont été gravés d'après les deux beaux portraits, peints par les deux artistes eux-mêmes, que possède le Musée; mais les fonds sont traités avec plus de simplicité, afin de mieux faire valoir les figures. Celui de Jean-Pierre Rivalz est enlevé avec la verve et la vigueur du modèle; celui d'Antoine Rivalz rend, avec le même bonheur, la figure plus douce du second et du plus célèbre représentant de cette dynastie de peintres. Charles Blanc, qui a reproduit le second portrait dans son *Histoire des peintres*, le loue avec sa haute compétence: « Barthélemy Rivalz, » dit-il, « nous a laissé de son oncle un de ces portraits que l'on affirme ressemblants sans avoir vu l'original. La physionomie est toute méridionale, les yeux sont bien fendus et ombragés par d'épais sourcils, les lèvres sont épanouies et généreuses, le nez est bien attaché, le front haut; le caractère de cette tête, qui est celui de la force et de la résignation, se rapporte parfaitement à la destinée d'un artiste qui avait rêvé un grand théâtre et qui est resté obscurément illustre au fond de sa province... C'est une belle estampe, d'une pointe mâle, savante et incisive; mais personne n'a manié l'eau-forte avec plus de liberté et de maîtrise qu'Antoine Rivalz lui-même. Les pièces qu'il a gravées en 1699 pour le *Traité de la peinture*, de Dupuy du Grez, sont de petits chefs-d'œuvre par leur exécution (1). »

Le portrait de Jean-Pierre Rivalz, qui est au Musée, a été longtemps attribué à son fils; la gravure de Barthélemy Rivalz a justement contribué à propager cette erreur, puisqu'elle donne en effet ce portrait comme l'œuvre d'Antoine. Il se distingue de celui de ce dernier par une facture plus énergique, une touche plus heurtée, des ombres plus tranchées. Mais Antoine Rivalz avait peint plusieurs reproductions du beau portrait de son père, et c'est peut-être d'après l'une d'elles que son neveu a gravé sa planche. Il a aussi reproduit les traits de son père, les siens et ceux de son fils, qui fut plus tard le chevalier Rivalz, l'un des premiers collectionneurs des inscriptions antiques de Toulouse et de la région, dans son grand tableau de la *Fondation d'Ancyre*, qui est aussi au Musée.

M. le PRÉSIDENT a sauvé ces deux gravures au moment où elles allaient être achetées pour Paris, et il les offre à la Société.

(1) Ch. Blanc, *Histoire des peintres. Ecole française*, t. II, Antoine Rivalz.

La compassion de l'ingénieur critique pour la destinée d'Antoine Rivalz part assurément d'un bon naturel, mais peut-être aussi d'un point de vue trop moderne. La carrière du grand peintre toulousain, le maître et le chef incontesté des artistes de la contrée, fut loin d'être sans gloire, et était digne d'envie à cette époque où la vie provinciale avait plus d'intensité qu'aujourd'hui et se suffisait davantage.

Peu de jours après avoir conservé ces précieux portraits, M. le PRÉSIDENT a eu une autre bonne fortune, dont il fait aussi bénéficier les collections de la Société. Il a découvert, dans une maison du quartier Saint-Cyprien, la pierre tombale de Jean-Pierre et d'Antoine Rivalz, qui était dans le cloître de la Daurade, où la famille des Rivalz avait sa sépulture. La pierre porte l'inscription suivante :

CY GIT JEAN PIERRE RIVALZ
ORIGIN^{RE} DE LAVAU. IL EXCELLA
DANS LA PEINTURE SCULPTURE
ET ARCHITECTURE
MORT A TOULOUSE LE 17 MAY 1706
ANTOINE RIVALZ SON FILS
HERITA DES TALENTS DE SON PERE
ET FUT LE PLUS GRAND
DESSINATEUR DE SON SIECLE
MORT A TOULOUSE LE 7 X^{BRE} 1735

La biographie toulousaine ne donne pas le jour de la mort de Jean-Pierre Rivalz, et dit simplement qu'il mourut en 1706. Charles Blanc dit qu'Antoine Rivalz fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui lui paralysa le côté gauche, en 1733, et qu'une seconde attaque l'emporta le 7 décembre 1735, au moment où il terminait avec une activité fébrile le grand tableau représentant saint Pierre guérissant les malades avec son ombre. Les artistes lui érigèrent un monument dans l'une des salles de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, dont il fut en quelque sorte le fondateur. Jean-Pierre Rivalz et Marc Arcis avaient créé, dans la maison même de Rivalz, une école gratuite de dessin, qui fut érigée plus tard en Académie royale. C'est dans ce sanctuaire des arts, dont leur ami Dupuy du Grez avait tracé le plan, que se formèrent Pierre Lucas, Guillaume Cammas et presque tous ceux qui ont cultivé avec quelque succès la peinture et la sculpture à Toulouse pendant le dix-huitième siècle. Le buste d'Antoine Rivalz a été placé dans la salle des Illustres, au Capitole.

La maison dans laquelle M. le PRÉSIDENT a trouvé cette inscription renfermait aussi des vitraux de l'ancienne église de la Daurade, démolie en 1765; mais l'inondation de 1875 les a détruits.

M. ARMIEUX se fait l'interprète de la Société pour remercier M. le PRÉSIDENT de ses dons généreux et aussi d'avoir conservé à Toulouse les souvenirs de deux artistes qui prennent une si grande part dans les gloires de la ville.

M. VIREBENT a examiné, sur la demande de la Société, les tapisseries que la fabrique de Saint-Jérôme se propose de vendre. Les deux tapisseries à personnages historiques seront conservées; les autres représentent seulement des verdure et sont d'ailleurs en assez mauvais état; elles ne sont pas néanmoins sans valeur, et leur disparition est regrettable.

M. Virebent offre à la bibliothèque de la Société un album de Lucas, dans lequel le sculpteur toulousain a dessiné diverses statues des galeries de Rome et aussi quelques figures italiennes et provençales. Ces types disparus, dessinés par un trait vif et spirituel, offrent un piquant intérêt, et l'interprétation de la statuaire antique, par ces contours mignards et tourmentés, que les plus grands artistes du siècle dernier n'abandonnaient jamais, est aussi fort curieuse. Les membres de la Société expriment toute leur gratitude à M. Virebent pour le généreux abandon qu'il leur fait de ce précieux album.

Séance du 21 mars 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. CARTAILHAC offre à la bibliothèque de la Société l'*Essai historique sur la bibliothèque du roi*, par Le Prince, qui est devenu très rare.

Les membres de la Société ont souvent exprimé le désir que la bibliothèque soit disposée en ordre commode pour les recherches et qu'un catalogue soit dressé. M. le Président délègue, pour s'adjoindre à M. l'Archiviste, afin de terminer bientôt ce travail, MM. Mazzoli et de Lahondès.

M. Cartailhac offre encore, au nom de M. Romestain, architecte, une photographie de la porte du Consistoire, récemment détruite, et une restauration de cette porte dégagée des bas-reliefs en plâtre, par lesquels elle fut masquée en partie à l'époque du passage de Richelieu à Toulouse.

M. le PRÉSIDENT montre les moulages des chrismes de Montsaunès et de Saint-Bertrand-de-Comminges, des chapiteaux romans de Montsaunès et d'une sculpture formant le couronnement de la porte de la sacristie à Saint-Etienne, donnés par M^{me} Chambert. M^{me} Chambert a joint encore à cet envoi un autel des Pyrénées, sans inscription, mais portant une figure sur sa face, et sur ses côtés une urne et une patère. M. le Président a remercié M^{me} Chambert de ses dons précieux, qui perpétueront dans la Société le souvenir de notre regretté trésorier.

M. le baron DESAZARS donne lecture d'une étude détaillée sur les *Origines et les progrès des revenus de l'évêché d'Albi*. Ces revenus étaient considérables. Ils comprenaient les produits des droits seigneuriaux, des propriétés du domaine épiscopal, des lods et ventes et de différents autres droits spécifiés par plusieurs actes ou usurpés par les évêques, auxquels venaient se joindre chaque année des donations plus ou moins importantes.

Les causes de cette fortune étaient multiples. Tout en ayant leur origine dans un passé très lointain, et notamment sous les rois mérovingiens et carlovingiens, bienfaiteurs du clergé, elles dataient principalement du douzième et du treizième siècle. Dans l'intervalle de ces deux époques, l'évêché d'Albi avait été dans la tenure d'abord des comtes de Toulouse, puis des vicomtes d'Albi, qui en dotaient leurs femmes, en pourvoyaient leurs enfants ou le vendaient à prix d'argent. Peu à peu les évêques s'efforcèrent de se soustraire à cette lourde suzerai-

neté, et ils y furent aidés par de nombreuses causes. Souvent ils appartenaient à la famille même, soit des comtes de Toulouse, soit des vicomtes d'Albi, et ils pouvaient prendre personnellement des libertés plus grandes ou octroyer de véritables privilèges aux habitants, qui les considéraient comme leurs protecteurs naturels et sollicitaient leur patronage dans leurs revendications vis-à-vis des seigneurs locaux ou de leurs officiers. D'autres fois ils appartenaient à la haute bourgeoisie du pays, et ils s'appuyaient sur elle pour diminuer les charges de leur vassalité commune et conquérir leur émancipation. Cette alliance se manifesta plus particulièrement pendant l'épiscopat de Guilhem Peyre (*Guillelmus Petri*), qui dura quarante-deux années, de 1185 à 1227. Ce prélat profita d'abord des hostilités existant entre Raymond V, comte de Toulouse, et Roger II, fils aîné et successeur de Raymond Trencavel, vicomte d'Albi, et, un peu plus tard, de la croisade contre les hérétiques albigeois, pour augmenter considérablement sa puissance temporelle, sa fortune et ses revenus. C'est ainsi que, le 3 mars 1212, Simon de Montfort lui fit donation des châteaux de Rouffiac et de Marssac avec leurs dépendances. En 1218, il obtint d'Amaury de Montfort tous les droits appartenant aux vicomtes d'Albi dans la châtellenie de Castelviel. Peu après la guerre des Albigeois, il s'appropriâ la baronnie de Monestiès, malgré les protestations du comte de Toulouse Raymond VI, ainsi que les lieux de Montirat, Lagardeviaur et Virac. Enfin, il se fit attribuer la plus grande partie des biens confisqués sur les hérétiques. Pendant ce temps, beaucoup de chevaliers, menacés dans leur fortune, soit par des suspicions incessantes, soit par des délations intéressées, ou bien lui avaient donné des biens importants pour s'assurer sa protection, et quelquefois la vie sauve ou la liberté, ou bien les lui avaient vendus pour quelques sous raymondins, afin de ne pas tout perdre. Lorsque Guilhem Peyre mourut, son successeur hésita longtemps à conserver son héritage. Et il ne fallut rien moins qu'une bulle du pape Grégoire IX, à la date du 14 mai 1230, pour calmer ses scrupules et le confirmer dans la juste possession de tous les biens laissés par Guilhem Peyre.

Par le traité de paix du 12 avril 1229 entre le comte de Toulouse et le roi de France (article 11), l'Albigeois proprement dit (Albi et Gaillac) fut attribué au roi de France, qui s'empressa d'y envoyer des officiers relevant du sénéchal de Carcassonne et appelés *bailes*, *baillis* ou *viguiers*. Dès leur arrivée à Albi, les officiers royaux voulurent s'attribuer tous les droits régaliens; mais l'évêque Durand résista même à main armée. Il s'ensuivit de nombreux conflits qui se continuèrent sous son successeur, Bernard de Combret, nommé en 1254, et qui se terminèrent, le 5 décembre 1264, par un accord qui est resté en vigueur jusqu'en 1789, et qui assurait à l'évêque la prédominance temporelle en même temps que ses immenses revenus ecclésiastiques et féodaux.

Il est difficile de préciser au juste quelle était l'étendue de ces revenus, car ils ont varié suivant les époques. En 1473, par exemple, à la mort de l'évêque Joffroy, les revenus annuels de l'évêché s'élevaient à 50,000 francs. Or, un

édit de Louis XI, en date du 24 janvier 1470, ayant porté la valeur du franc à pied et du franc à cheval à trente sous d'or, ce qui représente 60 francs de notre monnaie actuelle, il s'ensuivrait que les 50,000 francs des revenus de Joffroy vaudraient aujourd'hui trois millions.

Au dix-huitième siècle, ces revenus étaient affermés, et l'on prenait pour base du fermage la valeur du setier de froment que l'on multipliait par dix mille. Si l'on consulte les tables du prix de setier de froment (mesure de Paris), dressées par M^e Serres, feudiste du chapitre de la cathédrale d'Albi, et insérées dans le *Répertoire du chapitre de Sainte-Cécile* (conservé aux archives départementales du Tarn), l'on peut suivre, année par année, les revenus de l'évêché, devenu archevêché depuis 1678. En 1789, les revenus de l'archevêché, nets de toutes charges, s'élevaient à 120,000 (soit 250 à 300,000 francs de notre monnaie actuelle), sans compter les divers bénéfices qu'on avait coutume d'ajouter et dont les archevêques étaient personnellement commendataires. C'est ainsi qu'à cette date, le cardinal de Bernis possédait, en outre des revenus de l'archevêché d'Albi, les revenus de Saint-Médard de Soissons (43,792 livres), de l'abbaye de N.-D. des Trois-Fontaines (52,689 livres), du prieuré de La Charité-sur-Loire (28,282 livres) et du premier canonicat de la cathédrale d'Albi (3,438 livres), soit en totalité 248,201 livres, représentant 6 à 700,000 francs de notre monnaie actuelle. — Avec ces 120,000 francs de revenus, l'archevêché d'Albi occupait le troisième rang parmi les autres diocèses de France. D'après l'Almanach royal de 1789, qui indique officiellement ces revenus, il n'avait de supérieur que l'archevêché de Paris (200,000 livres) et celui de Narbonne (160,000 livres), et d'égal que celui d'Auch (120,000 liv.). Les revenus de l'archevêché de Toulouse ne dépassaient pas 90,000 livres, et ceux de tous les autres diocèses de France lui étaient inférieurs.

Pour la mise à ferme de ces revenus, le diocèse d'Albi était divisé en neuf *claveries*, dont les chefs-lieu étaient Albi, Alban, Gaillac, Lisle, Monestiès, Montmirail, Rabastens, Réalmont et Valence.

L'importance des revenus de l'évêché d'Albi faisait qu'il était brigué par les membres les plus considérables du clergé. De là cette foule de prélats, distingués par la naissance, le talent ou le crédit, qui ont entrepris à Albi des constructions si grandioses et des œuvres si remarquables, tant pour l'honneur et la gloire de la religion que pour leur agrément personnel ou leur sécurité. En général, leur maison était véritablement princière. Ils avaient autour d'eux toute une troupe de gens d'armes et de damoiseaux, d'ecclésiastiques et de clercs, d'hommes de loi, de savants et d'artistes, entièrement à leur solde et à leurs ordres exclusifs, occupés à manifester leur puissance et leur éclat, à satisfaire leurs sentiments religieux, leurs intérêts politiques et leurs goûts artistiques et littéraires. On comprend dès lors quelles furent leur suprématie et leur influence dans le pays. Ils en étaient véritablement les seigneurs et les maîtres. Tout procédait d'eux, et ils éclipsaient complètement les officiers du roi, dont

ils étaient d'ailleurs le plus souvent les protégés, les confidents ou les ambassadeurs.

M. THOMAS fait observer que le nom du légat, Pierre de Colmieu, a peut-être été mal traduit par dom Vaissète. Ce prélat était sans doute originaire de la petite ville de Colledi-Mezzo, en Italie, comme l'évêque d'Amiens, son contemporain, et il conviendrait, dans ce cas, de lui laisser ce nom. Mais bien que le nom de Pierre de Colmieu ne soit pas entré dans la mémoire des hommes, il serait difficile de le changer, aujourd'hui qu'il a été consacré par les historiens du Languedoc et par les divers auteurs qui ont marqué son action dans les événements de la province après la croisade. D'ailleurs M. Desazars fait observer que rien n'établissant la véritable traduction du mot latin *Collemedia* et l'origine réelle du personnage qui porte ce nom, il y aurait lieu de se demander si ce personnage n'appartiendrait pas plutôt à nos contrées méridionales et par suite si l'on ne pourrait pas lui appliquer le nom assez répandu dans nos pays de *Colmèjane*. Une conversation s'engage sur la véritable orthographe à donner aux noms propres des contrées méridionales, fort défigurés dans les documents latins et français.

Séance du 28 mars 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. TRUTAT offre à la Société son *Voyage dans la vallée inférieure de l'Aveyron*, qu'il vient de publier en un élégant volume orné de photographies et d'eaux-fortes très remarquables.

M. DELONCLE lit un rapport sur la candidature, au titre de membre correspondant, de M. Dumas de Raulies, archiviste à Montauban. Le vote, ouvert après cette lecture, accorde ce titre à M. Dumas de Raulies.

M. DELORME montre la statuette de gladiateur, trouvée à Toulouse, qu'il avait présentée à l'un des précédents concours et sur laquelle il a publié un travail dans le *Moniteur de la numismatique*. M. Cartailhac a remarqué depuis, sur la base de cette statuette, des lettres légèrement gravées au pointillé, entre autres les lettres V E, qui sont probablement la terminaison d'un mot à découvrir.

M. DE LAHONDÈS lit un mémoire sur les écoles, à Pamiers, avant la Renaissance. L'université, dont Boniface VIII avait voulu doter la ville, devenue le siège d'un nouvel évêché, ne fut jamais pour elle qu'un rêve long-temps et toujours vainement poursuivi. Mais si son école se réduisit à ce qu'on appelait dans les universités les écoles de grammaire, ses archives ont gardé de nombreuses traces de son zèle pour l'instruction des enfants. Les gages des maîtres d'école sont mentionnés dans les plus anciens livres de comptes, qui ne remontent malheureusement qu'aux dernières années du quatorzième siècle; mais ce n'est guère que vers 1430 que les registres des délibérations du Conseil de ville donnent des indications précises sur la condition des maîtres, la discipline des écoliers et les programmes.

Les maîtres avec lesquels les consuls, ou les syndics lorsque le consulat était confisqué, passaient tous les ans un traité, étaient renouvelés fort souvent. Les plus célèbres étaient fort recherchés, et les consuls multipliaient les voyages pour tâcher d'amener ceux dont le renom devait attirer beaucoup d'écoliers dans leur ville.

Souvent le maître était un religieux, pris quelquefois dans l'un des quatre couvents des Ordres de pauvreté établis dans la ville. Les maîtres n'étaient admis qu'après avoir été examinés par le vicaire général ou un clerc désigné; mais les consuls conservaient la liberté de leur choix et la direction de leur école. Dans les premières années du quinzième siècle, l'école n'avait qu'un maître; bientôt après elle en eut deux, puis trois dès le commencement du siècle suivant et quatre en 1538. Mais plusieurs prêtres enseignaient chez eux quelques enfants, si bien qu'il leur fut défendu, en 1427, d'enseigner ceux qui ne seraient pas leurs parents ou leurs serviteurs, afin de ne pas nuire à l'école de la ville; les quatre couvents instruisaient aussi leurs novices et recevaient quelquefois des étrangers; en outre, les enfants de quelques riches bourgeois avaient des maîtres particuliers.

Les maîtres recevaient un traitement fixe des consuls, et de plus un salaire de chaque écolier, gradué selon l'enseignement qu'ils lui donnaient. Pendant la durée du quinzième siècle, le traitement du maître d'école est habituellement de 20 moutons d'or, ou 20 florins d'Aragon, ou de 12 écus, sommes équivalentes à 150 francs de notre monnaie actuelle (1). Le premier programme conservé, celui de 1439, divise les écoliers en quatre classes; ils payaient chacun par an, suivant leurs classes, 6 gros, 8 gros, 1 florin et un prix convenu avec le maître pour l'enseignement le plus élevé. En outre, la gratuité était assurée aux enfants pauvres au moins depuis 1432; au commencement du seizième siècle, elle fut étendue à tous les écoliers de la ville.

L'enseignement s'étendit pendant la durée du quinzième siècle, mais sans sortir des programmes et des méthodes des siècles précédents.

Les nouvelles études, basées sur la connaissance et l'examen des grandes œuvres de l'antiquité, prirent possession de toutes les écoles entre 1525 et 1530. La ville de Pamiers suivit ces progrès scolaires malgré la modestie de ses ressources, et les auteurs latins sont mentionnés pour la première fois dans l'accord pressé entre les maîtres et les consuls, en 1526. L'école donnait alors un cours classique complet et fort analogue à l'évolution de nos classes actuelles. Les programmes des années suivantes montrent la marche progressive des études jusqu'à celui de 1549, qui a été conservé avec plus de détails et qui termine cette première période de l'enseignement à Pamiers; car si ces programmes donnaient une satisfaction suffisante aux intelligences désireuses d'apprendre, les maîtres

(1) Le setier de blé valait, à cette époque, à Pamiers, 9 à 10 gros; le mouton d'or ou le florin comptait pour dix gros; l'écu, pour 18 gros; la livre de mouton, valait 12 deniers; la livre de chevreau, 10; la livre d'agneau, 8. Le prix du vin était, comme aujourd'hui, très variable.

ne répondaient pas toujours à la confiance des consuls et des familles. Leurs désordres avaient obligé plusieurs fois les consuls à les chasser; et, en 1557, le conseil de ville reçut de son évêque une compagnie naissante de religieux qui fondèrent le collège de Pamiers, le second qu'ils eurent en France, et qui, après bien des traverses, l'élevèrent, au siècle suivant, à un haut degré de prospérité.

Séance du 4 avril 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

Monsieur le ministre de l'instruction publique envoie une carte à l'adresse de M. le comte Bégouen, qui a été chargé, par la Société, de la représenter au congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne.

M. JULIEN SACAZE est également délégué par la Société, sur sa demande, à la même réunion.

M. CARTAILHAC annonce qu'une société de géographie vient de se fonder à Toulouse.

M. LAPIERRE communique une lettre de M. Benoit, officier du corps expéditionnaire en Tunisie, qui décrit les ruines importantes de l'ancienne ville carthaginoise d'Ellez et l'arc de triomphe élevé près de la ville en l'honneur de Trajan. M. Benoit a vu aussi un tombeau romain, à quarante kilomètres de Kef, sur la route de Tunis, près du fort de Bordj-Messaoudi, dont l'inscription est incomplète; et, dans ce fort lui-même, un autre tombeau portant cette inscription :

D. M. S

M. CORNELIVS RVFVS VIXIT AN̄ LV P̄.

M. le lieutenant Benoit enverra prochainement les dessins de ces tombeaux.

M. ROSSIGNOL, membre correspondant, lit à la Société une partie de son *Histoire de la commune de Lavour*, relative au chapitre de cette ville.

Le chapitre de Lavour fut institué en 1318, peu après la création de l'évêché par le pape Jean XXII, qui le composa de douze chanoines, quatre hebdomadiers, vingt-huit chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, huit clercs et huit enfants de chœur, et lui attribua une partie des biens du prieuré de Saint-Alain, formant deux mille livres de revenu, qu'il distribua entre chacun de ses membres, les dignitaires étant le prévôt, l'archidiacre, le sacristain et le préchantre.

Les biens du chapitre s'augmentèrent de nouvelles dotations avant la fin du quatorzième siècle, et ensuite, à plusieurs reprises, dans le quinzième, par suite des guerres, des mortalités et des stérilités des fruits, qui avaient diminué de beaucoup ses revenus. Dès cette époque, le chapitre avait des charges considérables; et, après les décimes qu'il devait au pape, venaient les subsides levés par les princes séculiers, et qui augmentaient sans cesse, les impôts pour ses propriétés rurales, le paiement du régent des écoles et l'entretien du culte.

L'administration de ses biens attira au chapitre plusieurs procès.

Le syndic du chapitre assistait aux conseils de ville et à l'assiette du diocèse. Après la fin du quinzième siècle, il n'est plus question du prévôt, le chef fut dès lors l'archidiacre. Les chanoines se réunissaient en chapitre une fois la semaine, le vendredi, et en chapitre général, une fois l'an.

Les statuts qui régissaient le chapitre furent une première fois révisés, en 1398, par le chanoine d'Aytard, chancelier de l'église de Toulouse et chef de l'université de cette ville; et, une seconde fois, d'un commun accord entre l'évêque et les chanoines, en 1451. La peste qui sévit dans le pays obligea encore de les modifier en 1484 et en 1526; et, en cette dernière année, deux hebdomadiers furent ajoutés aux quatre de la première fondation. Des prébendiers de douze furent encore, à cette époque, adjoints au chapitre; et ces bénéficiers ne furent supprimés légalement qu'en 1745, et de fait qu'en 1758. Les clercs et les enfants de chœur n'étaient plus alors attachés comme bénéficiers au chapitre, qui, en 1789, se composait de douze chanoines, six hebdomadiers, vingt-six prébendiers bénéficiers de dix-huit, quatre prébendiers bénéficiers de quinze, un bedeau bénéficiers de douze et un maître de chant.

Les chanoines formaient, à proprement parler, le chapitre, aux termes de la bulle du pape de 1333; et les bénéficiers du bas chœur, hebdomadaires et prébendiers, étaient placés, en quelque sorte, sous leur dépendance, quoiqu'ils eussent aussi une organisation propre, un syndic, et qu'ils tinssent des réunions particulières.

Les statuts de 1398, 1451 et 1484 montrent la nécessité de réformes dans la discipline intérieure du chapitre. A la suite des règlements de 1484 il y eut, entre les chanoines et les bénéficiers du bas chœur, des difficultés qui s'étendirent tant à l'administration générale des biens qu'à l'obligation d'assistance aux offices pour gagner les fruits du jour. Ces difficultés furent résolues par un arbitrage le 26 septembre 1513, qui fut confirmé par le pape en 1526, et par le parlement de Toulouse en 1533. Elles se reproduisirent un siècle après, en 1643, et un arrêt du parlement du 3 septembre 1649, à la suite d'un débat contradictoire, ordonna encore l'exécution de cet arbitrage de 1513.

En 1680, l'évêque de Laberchère rendit une ordonnance sur l'assistance des chanoines et des bénéficiers au chapitre. De leur côté, les chanoines, après avoir puni de la perte de huit jours de fruits les bénéficiers qui ne se rendraient pas aux offices les jours de fête, accorda en plus, en 1663, une gratification à ceux qui s'y rendraient, et étendit, en 1695, cette gratification à l'assistance aux offices de tous les dimanches. Pour gagner les fruits du jour, les bénéficiers devaient assister à toutes les Heures; mais les chanoines les gagnaient en se trouvant seulement à deux des trois grandes Heures. En 1720, l'archidiacre affecta une rente de quarante-deux setiers de blé à distribuer aux chanoines qui assisteraient aux offices dont ils étaient dispensés par les statuts; et, dès lors, tous furent très assidus au chœur et à toutes les Heures.

En 1741, les bénéficiers du bas chœur reprirent contre

les chanoines le procès qui avait été décidé contre eux en 1649; ils furent encore déboutés de leurs prétentions; mais, ayant saisi la chambre ecclésiastique de l'appel comme d'abus des actes de 1398, 1513 et 1526, et là, ayant obtenu un premier succès, ils renouvelèrent auprès du parlement, en 1766, l'instance arrêtée en 1742 et par laquelle tout en imputant aux chanoines de vouloir gagner les fruits de leur bénéfice sans en faire le service et de s'attribuer des honneurs et des distinctions qui avilissaient les places des bénéficiers, ils tendaient à s'égaliser à eux pour l'administration du temporel, ce qui était, à vrai dire, leur unique mobile.

Le chapitre prenait alors les dîmes dans les paroisses de Jonquières, du Carla, de Saint-Cirgue, de Belcastel, de Viviés-lès-Lavaur, de Massac, de Saint-Agnan, de Saint-Lieux, d'Aguts, d'Algans, de Puylaurens, de Verdale, de Saint-Hilaire et de Saint-Pierre-de-Frouze et leurs annexes; il avait encore le prieuré de Sainte-Foy, le bénéfice de Lacaupp et les dîmaires de Saint-Remesi dans Roquevidal, et de la Garriguette dans Semalens.

Le chapitre possédait un pré à Saint-Cirgue, le moulin des Ferrets sur l'Agout, des maisons à Lavaur et à Puy-Laurens, et les métairies de Gieux, Beaujoly, Saint-Giniés, Naugé, Massac et les Roques; il avait la moitié des fours de Lavaur et des censives et droits féodaux à Lavaur, Saint-Lieux, Marzens, Saint-Perdoul, Veilhes, Cadoul, Ardiale et Fiac.

Tous ces biens, d'après la déclaration du syndic du chapitre, en 1790, auraient donné en moyenne 33,163 livres, 1,184 setiers de blé, 375 setiers de seigle, 66 setiers d'avoine et 75 barriques de vin; soit, le tout, en argent, 64,167 livres. Les *pointes* se portaient de 5,000 à 6,000 livres par an.

Les charges du chapitre, décimes en cour de Rome, entretien des églises et des bâtiments ruraux, pensions aux curés, impôts et service religieux, se portaient à 18,003 livres. Il restait ainsi 46,000 livres, qui, avec les 5,000 livres des *pointes*, faisait une somme de 50,000 livres environ à distribuer entre tous les bénéficiers, de manière que l'hebdomadier eût la moitié; le prébendier de dix-huit, six quatorzièmes; le prébendier de quinze, cinq quatorzièmes, et celui de douze, quatre quatorzièmes de la portion d'un chanoine. Le chanoine avait environ 1,922 livres; l'hebdomadier de la première fondation, 968 livres, et de la seconde, 923 livres; le bénéficiers de dix-huit, 772 livres; le bénéficiers de quinze, 680 livres, et le bedeau, bénéficiers de douze, 546 livres. L'archidiacre, le sacristain et le préchantre avaient en sus des revenus qui étaient attachés à leur dignité. Enfin, la plupart des chanoines avaient des prieurés et d'autres bénéfices, qui augmentaient ou même doubtaient leur revenu.

M. DELORME montre une lampe antique, à quatre becs, d'une forme assez rare, sur laquelle se voient des traces de peintures. Elle a été trouvée à Lalinde (Dordogne).

M. de CLAUSADE donne à la Société une lampe funéraire romaine. M. Cartailhac fait remarquer qu'elle porte au revers les trois sigles S. R. P., tracés à la main, en écriture cursive, avant la cuisson.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 18 avril au 23 juillet 1882 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1882

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 18 avril 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. GANTIÉ présente le dessin d'une cuve en bronze, du treizième siècle, servant de fonts baptismaux dans l'église de Verdun-sur-Garonne. Elle a été signalée et décrite par M. Devals, archiviste de Tarn-et-Garonne, dans le *Bulletin archéologique*; mais elle n'avait pas encore été dessinée.

Une commission composée de M. Lapierre, Desazars, de Saint-Martin, Virebent et Delorme, est chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours.

M. LAPIERRE offre, au nom de M. le lieutenant Benoît, plusieurs monnaies grecques et romaines trouvées en Tunisie; parmi elles se trouvent deux petits bronzes de Carthage. La Société décide que les envois de monnaies seront conservés dans des boîtes spéciales, afin de maintenir l'unité de la provenance et l'ensemble de la découverte.

M. ARMIEUX dit qu'il a vu à Paris M. Léon Rénier, et qu'il l'a interrogé sur l'inscription en cent dix vers latins, transcrite récemment dans le sud de la Tunisie par M. de Crazannes, capitaine du 1^{er} zouaves, et transmise par lui à la Société. L'inscription n'est pas inédite: elle se trouve dans le huitième volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, et elle avait été relevée par M. Léon Rénier lui-même avec les autres inscriptions du nord de l'Afrique. Mais il pourra être très utile de publier une deuxième lecture de cette inscription, d'en donner une traduction, en l'accompagnant du dessin du monument qui la porte, car il n'a jamais été figuré.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. le comte Bégouen, qui remercie ses collègues de la mission qu'ils lui ont donnée de les représenter à la Sorbonne.

M. le Président rappelle que M. Armieux a assisté aussi au congrès des Sociétés savantes, où il a donné lecture d'une étude médicale qui a été très remarquée.

Il adresse ensuite à M. Cartailhac, nommé récemment officier de l'instruction publique, les félicitations de la Société au sujet de la haute distinction dont il vient d'être honoré.

M. le Président présente à ses collègues M. Dumas de Raully, archiviste du Tarn-et-Garonne, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants, et qui fait espérer de venir assister quelquefois aux séances du mardi.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre résidant dont la candidature avait été présentée pour la seconde fois à la dernière séance. Le vote est ouvert, et M. Grinda de Sofolani est nommé membre résidant.

M. DE CRAZANNES annonce à ses collègues que ses ordres de service l'obligent à partir pour Oran. Il exprime les regrets qu'il éprouve de quitter ses collègues, et dit qu'il saisira avec empressement les occasions offertes par les richesses archéologiques de la contrée qu'il va habiter pour continuer ses relations avec eux. M. le Président se fait l'interprète de tous les membres de la Société pour témoigner à leur excellent collègue la peine qu'ils ressentent de le voir s'éloigner; il exprime l'espoir que son absence ne sera que momentanée et qu'il reviendra bientôt au milieu d'eux, où sa place lui sera fidèlement gardée. Les membres présents joignent la manifestation de leurs regrets personnels à ceux de M. le Président.

M. DE MALAFOSSE dit qu'il a reconnu, aux environs de Saint-Gauzenne, dans le Tarn, une série d'excavations circulaires creusées dans le poudingue diluvien appelé *grop* dans la contrée, et remplies de débris divers de l'époque gallo-romaine. Il se demande s'il s'est trouvé en présence de fours nombreux destinés à la fabrication de la poterie ou de puits funéraires. Comme il n'a trouvé aucune trace d'ossements, il penche pour la première hypothèse, et il se propose de continuer et de poursuivre plus profondément ses fouilles pour tâcher d'éclairer ses pressenti-

ments ; il en fera connaître le résultat dans une séance ultérieure.

Séance du 26 avril 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. IZAR, instituteur, envoie plusieurs monnaies trouvées à Villefranche-de-Lauraguais.

M. l'abbé BARBIER, membre correspondant, fait hommage d'un groupe de photographies représentant des évêques de Pamiers.

M. LEBÈGUE prononce l'éloge de M. Barry, qui sera publié dans les Mémoires.

M. GANTIÉ offre à la Société une empreinte de sceau de l'ancienne université de Toulouse ; elle est attachée à un diplôme obtenu par Jean Reynard de Cazères, en 1772 ; mais le sceau est daté de 1586.

M. THOMAS offre à la Société la publication qu'il a donnée, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, d'un texte latin du douzième siècle, intitulé : *Les miracles de N.-D. de Chartres*. Il offre également un catalogue des archives de Limoges qu'il a publié récemment. Entre autres documents de nature à intéresser la Société, ce catalogue contient des indications nouvelles sur les émailleurs de Limoges, dont M. Thomas a résumé l'œuvre dans sa préface.

Séance du 2 mai 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

MM. MAZZOLI et GRINDA donnent des indications sur les monogrammes des lampes antiques. L'usage de placer des lampes dans les lieux de sépultures fut commun à tous les peuples de l'antiquité. Les premiers chrétiens s'emparèrent de cet usage et firent de la lampe funéraire le symbole de la vie éternelle. Le plus souvent, les lampes en argile portaient la marque du *figulinus* imprimée par une matrice sur la terre molle avant la cuisson ; il n'est peut-être pas un seul exemple de lampe portant le nom du fabricant gravé à la main avant la cuisson, avec un stylet. Sur quelques-unes sont tracés simplement, à l'encre, des noms ou des sigles en latin ou en grec ; sur d'autres, comme dans celle que M. de Clausade a donnée récemment à la Société, ces mêmes sigles gravés au stylet. Tantôt ces sigles indiquent un nom qu'il est difficile de déterminer, lorsqu'il n'est représenté que par une seule lettre ; tantôt une formule comme : D. O. M., *Deo optimo maximo* ; S. T. T. C., *Sit tibi testis Christus* ; S. H. L. R., *Sub hoc lapide resquiescit* ; V. V., *Votum vovit*. Enfin, un petit nombre de lampes, provenant des catacombes, offrent des emblèmes parlants semblables à ceux qui figurent sur les pierres sépulcrales et les sarcophages : la palme, la couronne, l'agneau, le poisson, le monogramme du Christ.

On ne peut expliquer avec certitude la signification des trois lettres gravées au-dessous de la lampe de M. de Clausade, S. P. R., qui rappellent toutefois des formules

analogues souvent employées dans les sépultures chrétiennes : *Semper in pace requiescat*.

La séance est levée, et les membres de la commission des prix se réunissent immédiatement pour entendre la lecture des rapports sur les mémoires présentés.

Séance du 9 mai 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LAPIERRE signale, dans la *Revue de Gascogne*, une étude de M. Parfouru, archiviste du Gers, sur la construction de la voûte de la cathédrale d'Auch. Cette voûte, dont M. l'abbé Caneto et tous les archéologues croyaient devoir placer la construction au commencement du seizième siècle, n'a été élevée que dans les années 1618-1620, par l'architecte Levesville, le même qui construisit la voûte du chœur de Saint-Etienne de Toulouse, de 1609 à 1613, et bientôt après la porte de l'Arsenal, au Capitole. M. Parfouru a retrouvé les devis de la construction, et s'est assuré aussi, par l'examen des signatures de l'architecte, qu'il s'appelait Levesville et non Lenesville, comme l'avait lu M. Roschach, qui toutefois avait rendu presque complètement son vrai nom, longtemps défiguré, à cet artiste, que tous les historiens de Toulouse appelaient Rennefeuille depuis du Rosoy. Près d'Orléans est situé un village portant le nom de Levesville.

M. PASQUIÉ, archiviste de l'Ariège, membre correspondant, observe, à cette occasion, combien le seul aspect d'un monument méridional peut induire en erreur sur l'époque de sa construction, car les formes romanes se sont prolongées sur quelques points des provinces du Midi très avant dans le moyen âge, et les formes ogivales jusqu'au dix-huitième siècle. Il cite l'église de Saint-Volusien de Foix, que l'on pourrait croire du quinzième siècle, et qui a été reconstruite au commencement du dix-septième siècle.

M. DE NEUVILLE dit que des permanences analogues se retrouvent aussi dans le nord de la France, au moins dans certaines restaurations intelligentes et habiles, et il cite l'église abbatiale de Saint-Etienne de Caen, qui fut réparée et complétée sous Henri IV avec une fidélité si grande au style primitif, que la sagacité de MM. Bouet et Ruprich Robert n'est parvenue qu'à grand-peine à retrouver les traces de soudure. Cependant M. Grinda fait remarquer que les yeux exercés d'un architecte discernent le plus souvent, à travers l'égale apparence des formes, les différences de construction.

M. MAZZOLI détermine les monnaies romaines envoyées par M. Izar, instituteur à Villefranche-de-Lauraguais. Bien qu'elles ne soient pas rares, elles seront conservées en groupe, à cause de leur provenance.

M. DE CLAUSADE présente un petit bronze de Constance II, deuxième fils de Constantin, trouvé dans le sol d'une maison en construction à la rue des Arts.

M. VIREBENT montre une très belle lampe funéraire qui a été trouvée à Lambessa ; elle est ornée d'un chrisme archaïque dont le P est terminé par une pointe de lance. Il

montre aussi un fragment de moule provenant de Lacour-tensourt.

M. GRINDA offre aux collections de la Société une lampe funéraire trouvée à Hippone, ornée du palmier carthaginois.

Il offre de même une monnaie d'Emporias trouvée sur les bords de la Garonne, à Borassol, et un écu d'or à la chaise, de Philippe VI.

M. ARMIEUX entretient ses collègues du congrès scientifique de Dax, auquel il a assisté; il dit combien cette petite ville de dix mille âmes se signale par un zèle intelligent pour la science et l'art. Une exposition avait réuni un grand nombre de tableaux remarquables. Le congrès, qui avait reçu trois cent cinquante adhésions, s'était divisé en plusieurs groupes. La section d'archéologie a été présidée par M. Léon Palustre; elle a tenu plusieurs séances qui ont été suivies par un public empressé, et fait quelques excursions. La section des sciences a été présidée par M. le docteur Armieux. La ville de Toulouse était encore dignement représentée par MM. Garrigou et Cartailhac.

M. PASQUIER, archiviste de l'Ariège, membre correspondant, donne lecture de textes du quatorzième siècle relatifs à la reconstruction de l'église de Miglos.

Miglos est une petite commune rurale du département de l'Ariège, située à l'extrémité de la frontière française, sur les confins de l'Andorre, et composée de plusieurs villages. Miglos demeura jusqu'à la Révolution le siège d'une seigneurie, dont la famille d'Alion était en possession au quatorzième siècle. On voit encore, sur un monticule rocheux, les ruines d'un château, dont la construction peut remonter au commencement du treizième siècle.

L'église est un édifice aux lourdes formes romanes, mentionné dans un acte du cartulaire de Miglos de 1301, et dans un autre acte de 1309, relatif à la construction de la voûte (1).

En 1301, les fabriciens et les habitants de Miglos percevaient, sur divers points de la paroisse, des dîmes dont ils comptaient affecter le produit à l'œuvre de l'église, et pour lesquelles ils étaient en désaccord avec le prieur (2). La contestation se termina par une transaction, en vertu de laquelle on déterminait les lieux où chacune des parties aurait le droit de percevoir des revenus. Le prieur n'était pas tenu de justifier de l'usage de ses dîmes; mais celles attribuées à la fabrique devaient être uniquement consacrées à l'église. Chaque année, les fabriciens devaient rendre compte de leur gestion au prieur et aux habitants et être soumis à une réélection, à laquelle les paroissiens avaient le droit de prendre part.

(1) Les deux actes transcrits plus loin sont extraits du cartulaire de Miglos (feuillet 20 et 30), conservé aux archives de l'Ariège (série E). Ce recueil, rédigé à la fin du dix-septième siècle, contient quelques passages présentant des obscurités ou des incorrections.

(2) L'église de Miglos était un prieuré de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse.

Le 3 août 1309, deux fabriciens, au nom de leurs collègues et de tous les habitants, confiaient l'église à Arnaud de Savignac, maçon de Tarascon, *ad operandum et construendum*. Il s'agissait d'édifier sur la nef une voûte qui devait se raccorder avec celle de l'abside. L'entrepreneur s'engageait : 1° à construire deux arcs, *arcas*, ayant chacun trois palmes de hauteur au-dessus du sol; 2° à démolir un autre arc, situé près de l'autel, autant qu'il serait nécessaire pour le soutien de la voûte, et à le refaire en pierre et en ciment; 3° à couvrir l'église d'une voûte en pierre et en ciment; 4° à couvrir cette voûte d'une toiture en ardoise; 5° à élever des piliers, *antenas*, en pierre et en ciment, ayant cinq palmes au-dessous de terre et quatre au-dessus.

Du Cange ne donne pas l'explication des mots *arca* et *antena* avec tous les sens qui s'y rattachent. Il semble que, dans notre texte, *arca* doive se traduire par « arc-doubleau », et *antena* par « pilier. »

L'arc, dont la démolition était prescrite, était sans doute celui sur lequel s'appuyait la voûte de l'abside, et qui n'était plus en rapport avec ceux de la nef.

La fabrique fournissait et transportait jusqu'au chantier de l'église la chaux, le bois et l'ardoise. Elle cédait à l'entrepreneur, pendant trente-deux ans, la jouissance de deux prairies arrosables, *nalas*, qui lui appartenaient. Ce mode de paiement indique la rareté des espèces métalliques dans ces contrées montagneuses. L'entrepreneur promettait d'exécuter les charges du contrat, et donnait comme répondants deux damoiseaux qui déclaraient accepter les conséquences de leur caution, pourvu qu'ils ne fussent pas obligés d'engager leurs biens.

La voûte fut construite en berceau plein cintre, et contrebutée par deux petites voûtes analogues couvrant les collatéraux. Ces trois nefs, reposant sur de lourds piliers carrés, ainsi construites au commencement du quatorzième siècle, dont le plan et le dessin ont été relevés par M. de Lahondès, ne diffèrent en rien de celles qui avaient été élevées dans la contrée au douzième siècle. C'est une confirmation des remarques présentées au commencement de la séance sur la permanence des styles d'architecture dans les provinces méridionales.

M. Pasquier donne lecture des deux documents de 1301 et de 1309, qui sont curieux à divers titres. Ils offrent d'abord un intérêt archéologique en permettant de fixer la date des travaux exécutés dans un édifice du moyen âge, ce qui est rare, surtout pour une église rurale; ils fournissent des termes techniques, dont le *Glossaire* de Du Cange ne donne pas le sens avec toutes les acceptions qu'ils comportent, et montrent enfin les attributions d'une fabrique et les conditions d'une entreprise de travaux publics au commencement du quatorzième siècle.

I. — *Convention entre la fabrique et le prieur de Miglos concernant : 1° l'attribution et l'emploi des dîmes; 2° la gestion et la nomination des fabriciens.*

« Anno Christi Incarnationis millesimo treccentesimo,

rege Philippo regnante, noverint universi quod, cum questio verteretur inter magistrum Joannem Martini, procuratorem domini Berengarii de Monte-Veteri, prioris de Miglos, nomine procuratorio ejusdem, ex parte unâ, et universitatem hominum vallis de Miglosio, seu operarios ecclesie dicti loci et scindicos eorum, nomine suo et dicte universitatis, ex alterâ, super eo quod dicti operarii percipiebant decimas quatuor casalium (1) dicte vallis, videlicet cazalis Petri Rosseti et cazalis Guilhelmi Arnaldi, item cazalium Arnaldi et Petri et Raymundi Auriolli, et cazalis Arnaldi d'en Guilhem et Petri d'en Guilhem de Negres et Guilhelmi Calveli et Petri Joannis, nomine operum ecclesie Sancti Hilarii de Miglos, tandem fuit inter dictas partes, videlicet inter dictum procuratorem, nomine quo supra, et Petrum de Fonte et Ramundum Gozini et Arnaldum Salamonis, operarios dicte ecclesie et Ramundum Babini, scindicum universitatis hominum dicte vallis, amicabiliter et concorditer compositum et ordinatum quod dictus prior et ejus successores habeant et percipiant perpetuò decimas et primitias casalium Guilhelmi Arnaldi et Raymundi Arnaldi, fratrum de Negres, et Petri Rosseti de Arquisato, ex integro, pro voluntate suâ faciendâ, et quod dicti operarii et successores, nomine dicte universitatis, habeant et percipiant perpetuò omnes decimas et primitias cazalium dels Guilhems de Negres et dels Auriols de Arquisato (2) et Petri Joannis et Guilhelmi Calvelli de Arquisato, ex integro, ad opus operum dicte ecclesie, ita quod quicquid de decimis et primitiis dicti cazalis perceperint, convertant et mittant in operibus dicte ecclesie, de consilio predicti prioris seu capellani dicti loci; et quod, singulis annis, operarii dicti loci, qui nunc sunt et deinceps fuerint in dicto loco, teneantur reddere computum de expensis operum et de receptis dictarum decimarum predicto priori seu ejus locum tenenti et populo dicte vallis; et quod, quolibet anno, eligantur de novo operarii per populum, prout eis videbitur utile ecclesie et populo antedictis.

» Quam compositionem et ordinationem emologarunt et ratificaverunt et tenere et observare promiserunt partes predictæ nomine quo suprâ.

» Actum est hoc Tarascone quarto Idus Januarii. Hujus rei sunt testes Petrus et Ramundus et Arnaldus de Miglosio, domicelli; Berengarius Gast; Bernardus de Alrimonte, clericus; dominus Berengarius, capellanus de Miglos; et Guillelmus Bajardi, publicus notarius Savartesii, qui hanc cartam recepit, vice cujus et mandato, ego, Amelius Rubei, juratus notarius ejus cartam istam scripsi. »

II. — *Contrat pour l'agrandissement de l'église de Miglos conclu entre la fabrique et un maître maçon (3 août 1309).*

« Anno Christi Incarnationis millesimo trecentesimo nono, rege Philippo regnante, noverint universi quod Nos, Rogerius de Alzonâ, capellanus de Miglosio, Raymundus de Trassen et Petrus de Namilglosâ, operarii ecclesie

Beati Hilarii vallis predictæ, pro nobis et nostris, et nomine universitatis hominum vallis predictæ, de voluntate et assensu dominorum Bruneti et Petri de Miglosio, domicellorum, et majoris partis hominum predictorum ibi presentium, collocamus et tradimus tibi Arnaldo de Savinhaco juniore, de Tarascone, ecclesiam supradictam ad *operandum* et *construendum* cum operibus infra scriptis, videlicet, quod facias ibi duas *arquas*, et habeant quelibet super terram tres palmos in profundo.

» Item quod facias ibi quinque antenas de petrâ et cemento, que habeant quelibet quatuor palmos supra terram in profundo et subtus terram habeant in profundo quinque palmos.

» Et quod mittas, incipias facere octo palmos subtus terram.

» Item quod tenearis cooperire dictam ecclesiam de petrâ et cemento de voltâ et quod, dictâ ecclesiâ coopertâ de voltâ, cooperias eam et tenearis cooperire de lausâ (1).

» Item quod diruas quamdam *arcam*, que est prope altare dicte ecclesie, tantum quantum volta tenet, et reficere tenearis de petrâ et cemento.

» Et quod opera supradicta universa et singula facias et facere tenearis tuis propriis expensis, excepto tamen quod nos promittimus tibi dare dictam lausam ad cooperiendam ecclesiam predictam, et promittimus eam deferre usque ad dictam ecclesiam.

» Item promittimus tibi deferre, nostris propriis expensis, fustam (2) et calcem tibi necessariam in omnibus operibus supradictis usque ad ecclesiam supradictam, sine omni tuâ missione. [Quod] omnes alias verò expensas et opera tu facere tenearis tuis propriis expensis.

» Item volumus et tibi concedimus quod, dicto opere completo, tota fusta ibi necessaria, quam ibi deferres seu mittes tuis expensis, sit tua propria, et ad tuam voluntatem facias.

» Et pro pretio dicti operis vendimus et arrendamus seu ad firmum tradimus tibi, ad triginta duos annos continuos et completos, duas natas (3) continentes redditus et proventus operie supradicte, sicut hactenùs colligere et percipere est consuetum cum omnibus juribus eorum, ad omnes tuas et tuorum voluntates de predictis in toto predicto tempore faciendas, promittentes tibi et tuis quod faciemus tibi predictos redditus habere et percipere sine omni impedimento coram omnibus personis pacificè et quietè. Et si predicti redditus plus predictis expensis ibi faciendis modò valent vel in futurum valebunt, totum illud plus tibi et tuis damus pure et perfecte donationis titulo inter vivos, renuntiando illi legi [quâ] deceptis ultra dimidium justii pretii subvenitur. Promittentes tibi et tuis bonam et firmam guirentiam facere de predictis, volumus tibi et tuis super predictis contra quascunque personas semper de evictione teneri, sub obligatione omnium bonorum nostrorum et sub omni renuntiatione pariter et cautelâ.

(1) Lausa, ardoise.

(2) Fustam pour fustem.

(3) Nata, prairie facile à arroser. (Voir Du Cange.)

(1) Casalis, domaine, ferme.

(2) Arquisat, hameau de la commune de Miglos.

» Et ego, predictus Arnaldus de Savinhaco, gratis et consultè, per me et nostros, promitto vobis facere et complere opera supradicta, ut superius dictum est et expressum, ad notitiam unius boni magistri. Et si predictæ expense ibi faciende plus predictis redditibus et quinquaginta solidis tolsanis cum floreno, quos a vobis habui pro pretio operis supradicti, et predicti redditus modò valent seu in futurum valebunt, totum illud plus vobis prefate donationis titulo inter vivos [dono], renuntiantiendo illi legi quâ deceptis ultra dimidium justii pretii subvenitur.

» Et pro omnibus universis et singulis supradictis tenendis et complendis, dono vobis fidejussores Petrum de Miglosio, domicellum, Raymundum Babini de Miglosio, quos ex hoc ab omni damno servare promitto.

» Et nos, predicti Petrus de Miglosio et Ramundus Babini, uterque nostrum in solidum, statuimus nos decertores (?) et fidejussores pro omnibus supradictis tenendis et complendis, vobis dictis operariis, donec predicta per dictum Arnaldum de Savinhaco promissa, sint, ut superius dictum est, completa. Verum renuntiamus illi legi quâ [omnes] et uterque nostrum principales et fidejussores obligamus vos (*sic*) [vobis] omnia bona nostra.

» Et hec omnia universa et singula supradicta tenere et servare et in nullo contravenire, ego, predictus Arnaldus de Savinhaco, ad sancta quatuor Dei evangelia corporaliter [tacta], sponte juro et renuntio omni juri quo contra predicta venire possem.

» Actum est hoc apud Arquisatum vallis Miglosii, tertiâ mensis Augusti. Hujus rei sunt testes Guilhelmus Mercerii, de Tarascone; Petrus de Corvis, de Ussato, Ramundus Pujol; Arnaldus Gabarra, de Miglosio; et ego, Ramundus Fabri, notarius publicus Comitatus Fuxi, qui hanc cartam scripsi et signum meum apposui. »

M. PARFOURU, archiviste du Gers, membre correspondant, signale, dans les archives d'Auch, trente-sept feuillets provenant de l'hospice de Toulouse. Ils avaient fait partie des registres de comptes de 1565-1566, de 1594-1595 et de 1601-1602.

L'unique feuillet de 1566, daté du mois de mai, fournit des indications sur le prix des denrées employées pour la nourriture des pauvres :

« Pour le port de deux charges de prunes, depuis Cordes jusques à Toulouse, 5 livres; 6 punnières, 2 boisseaux de cendres pour blanchir les draps des pauvres, à 5 sous la punnière, 34 sous 3 deniers; 1300 œufs, à 11 sous 3 deniers le cent, 7 livres 6 sous 3 deniers; 15 paires de poulets, à 4 sous 9 deniers la paire, 3 livres 11 sous 3 deniers; 34 paires de gélines, à 10 sous 3 deniers la paire, 17 livres 8 sous 6 deniers; une once de clous de girofle pour mettre au *panat* des pauvres, 5 sous; 1 quintal 44 livres et demie d'huile d'olive, à 8 livres 10 sous le quintal, et 10 deniers pour le poids et le port, 11 livres 18 sous 7 deniers; 1 quintal 19 livres d'huile de noix pour les lampes, à 7 livres 12 sous le quintal et 10 deniers de même, 8 livres 7 sous 4 deniers; la viande fournie par Pierre Boisse, boucher à Saint-Subran pendant le mois de mai, 114 livres 4 sous. »

Les feuillets des comptes 1594-1595 donnent d'abord le dénombrement, malheureusement incomplet, des biens de l'hôpital : seize arpents de terre à Castelginest, des métairies à Auzeville, Bouloc, Cornebarieu, Bruguières, Castelnau-d'Estretfonds, Lardenne, Montgiscard; des rentes payées par l'archevêque et par l'abbé de Saint-Sernin. Ils mentionnent, parmi les dons et legs, le banquet de l'*anglantine* donné par les capitouls, sans doute à l'occasion de la fête des fleurs, les dons offerts par les maîtres de métiers le jour de leur réception; ils accusent une augmentation assez sensible du prix des denrées, puisque les œufs, dont les pauvres font toujours une énorme consommation, valent de 18 à 28 sous le cent, les paires de poulets de 11 à 16 sous, les quintaux d'huile d'olive 22 livres.

Le personnel comprenait quatre aumôniers, un médecin, un chirurgien, deux apothicaires, deux régents qui « apprenaient les collejats, ensemble les petits enfants du dit hôpital, » un syndic des pauvres, un solliciteur des pauvres, un commis, un notaire et greffier, un clerc, un cuisinier, deux boulangers dont l'un était aussi bouteiller, un hospitalier, trois portiers, quatre veilleurs, deux barutaires au four de l'hôpital, trois charretiers; une maîtresse des filles à la soie, trois filles de service, une nourrice.

La recette s'éleva à 3,340 écus 36 sous 3 deniers, plus 1,562 setiers de blé, seigle et mixture, et 95 pipes et demie de vin; la dépense à 3,828 écus 1 sous 7 deniers.

Enfin, les deux feuillets de comptes de l'année 1601-1602 contiennent le produit de la quête faite par les capitouls, et les 33 écus donnés par chacun des huit procureurs qui furent reçus cette année au Parlement.

Séance du 16 mai 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le comte DUFAUR DE PIBRAC, membre correspondant, qui assiste à la séance, offre à la bibliothèque de la Société l'histoire de la ville et du château de Pibrac qu'il vient de publier. Il invite ses collègues à venir visiter son château de Pibrac, qu'il a fait restaurer d'après les plans de Viollet-Le-Duc. Les membres présents acceptent cette invitation avec reconnaissance et prennent jour pour la visite du château.

M. Dupuy, chef de service au chemin de fer d'Orléans, envoie plusieurs monnaies trouvées près de Saint-Géry, dans le Tarn et à Lexos.

M. MAZZOLI observe que quelques monnaies romaines, sans être rares, sont bien conservées; des monnaies épiscopales et baronales sont jointes à cet envoi; parmi elles un denier d'un évêque de Maguelonne, frappé avec des caractères arabes, afin de faciliter les échanges avec le monde oriental dont les Arabes étaient alors les maîtres.

M. ARMIEUX offre aux collections de la Société une lampe funéraire en terre cuite trouvée à Arzeu (*Portus Magnus*), dans la province d'Oran. Elle est ornée d'un Génie ailé très élégant.

M. DE SAINT-MARTIN donne lecture du rapport de la commission sur le concours de l'année :

« MESSIEURS ,

» Les mémoires soumis à votre commission étaient peu nombreux cette année. Aucun d'eux n'offre l'intérêt qu'éveillent les études dont le sujet embrasse un horizon étendu ; mais la monographie du plus humble village n'est pas moins digne de notre attention, car, en nous initiant aux détails de la vie municipale, elle nous révèle les usages, les préoccupations quotidiennes et l'état social des classes rurales. Aussi est-ce avec raison que l'auteur de *l'Histoire de Montesquieu-sur-le-Canal* a pensé que rien n'était à dédaigner de ce qui pouvait nous renseigner sur les conditions d'existence des populations. Il ne se contente pas de retracer les rares événements dont cette localité a été le théâtre, et de décrire le jeu de l'administration municipale, les attributions des consuls, le mode d'assiette et de perception des impôts ; il étudie, dans le plus minutieux détail, tous les organes de la vie communale et ce qui intéresse la situation des habitants : les sujétions féodales, la condition des métayers vis-à-vis des propriétaires, le fonctionnement de l'assistance publique. Il retrace surtout, avec une visible prédilection, l'histoire de l'enseignement populaire : les gages donnés aux régents, le chiffre de la rétribution scolaire, l'installation des écoles. — Tous les détails ne sont pas traités avec une égale précision ; mais rien n'est laissé en oubli. — L'auteur ne se borne pas à interroger les archives communales, il recourt aux archives départementales et emprunte de nombreux renseignements aux documents qui lui sont fournis par M. Charles Barry. Les citations abondent dans cette notice ; elles sont même trop nombreuses, car elles alourdissent la marche du récit, qui gagnerait à être plus condensé. — Ce défaut est rendu moins sensible par suite de la méthode adoptée par l'auteur pour l'ordonnance générale de son œuvre. Sans souci de l'unité, il divise son étude en quatre livres, qui pourraient presque former chacun un opuscule séparé. Le premier est consacré au récit des événements. C'est, à proprement parler, l'histoire de Montesquieu depuis les origines jusqu'après la Révolution. Le second résume ce qui a trait au régime féodal, depuis la vente de la juridiction de Montesquieu, en 1291, jusqu'à l'abolition des droits féodaux. Le troisième traite de l'organisation communale, et le quatrième de l'administration paroissiale. Chacun des détails de l'organisme communal est étudié à part, dans un paragraphe spécial, qui se termine ordinairement par une liste chronologique : liste des consuls, maires et lieutenants de maire, liste des curés et vicaires, liste des instituteurs et institutrices, liste des notaires, des médecins, jusqu'à la liste des gardes-champêtres et des sages-femmes. Tout cela dans le corps de l'ouvrage, avec des tableaux statistiques concernant le chiffre des impositions, la valeur des dîmes payées au curé, le mouvement de la population, l'état des récoltes, le tableau des diverses métairies avec leurs désignations diverses, durant les trois derniers

siècles. — Cette abondance de renseignements constitue certainement un des mérites principaux de cette monographie ; mais ils auraient demandé une mise en œuvre plus habile, qui, en conservant l'unité de la narration, eût su donner la vie et le mouvement à cet organisme si minutieusement décrit. — Malgré ces critiques, votre commission vous propose de donner une médaille de vermeil à ce mémoire. — Il était accompagné d'un envoi d'objets anciens trouvés sur le territoire de la commune de Montesquieu : une série de haches, appartenant à l'âge de la pierre polie, quelques monnaies romaines ou françaises sans intérêt, un méreau de la ville de Nuremberg, un jeton de cuivre représentant l'enlèvement d'Europe, et une monnaie de Clément VIII. Cet envoi ne présentait pas un intérêt suffisant pour motiver une distinction spéciale. Nous l'avons considéré comme une simple annexe de l'histoire de Montesquieu.

» Une autre monographie nous était adressée : c'est une pieuse notice sur le pèlerinage de *Notre-Dame de Marceille, près Limoux*, dans laquelle les descriptions archéologiques et les faits historiques se perdent au milieu des dissertations théologiques, des récits de miracles ou des appels réitérés à la piété des pèlerins. Quel que soit notre respect pour le sentiment qui a inspiré cet écrit, nous ne pouvions nous laisser entraîner sur un terrain qui n'est pas de notre domaine, et nous avons cru que la note religieuse dominait trop exclusivement dans ce mémoire pour que notre Société ait à émettre un jugement. — Je dois cependant vous signaler quelques renseignements intéressants sur l'antiquité du pèlerinage de Notre-Dame de Marceille ; sur l'administration de la chapelle, confiée d'abord aux Bénédictins de Saint-Hilaire, puis, à dater du treizième siècle, aux Dominicains de Prouille, et enfin aux Doctrinaires de Limoux ; l'histoire de la chapelle durant la période révolutionnaire, et le récit des différends élevés au commencement de ce siècle entre les propriétaires et l'autorité ecclésiastique. — Mais lorsque l'auteur s'aventure à la recherche des origines romaines de Marceille et des villages avoisinants, il entre avec une assurance surprenante dans le champ de l'hypothèse, et nous donne, sans preuves, comme acquises à l'histoire, les découvertes que lui révèle la science complaisante des étymologies. — Quand il décrit l'église de Notre-Dame de Marceille, il essaie vainement de rester dans les bornes de la précision scientifique ; et, sans vouloir relever ici certaines inexpériences de style, je ne puis m'empêcher de remarquer que le lyrisme admiratif de sa description trahit trop ouvertement la préoccupation de pieux prosélytisme qui domine constamment sa pensée, et imprime à son œuvre le caractère d'un écrit de dévotion qui échappe à notre jugement.

» Notre troisième mémoire est encore un ouvrage religieux. C'est une vie de saint (*La vie de saint Anastase, moine et ermite de l'Ordre de Saint-Benoît*) écrite d'après un récit du onzième siècle, auquel l'auteur a conservé son accent de foi naïve, et qu'il a trop complaisamment orné de citations de l'Écriture ou de réflexions édifiantes. Mais si la narration a parfois le ton de la légende, elle n'en

Séance du 23 mai 1882.

Présidence de M. ARMIEUX.

garde que plus fidèlement le reflet de ces écrits contemporains des premiers siècles du moyen âge et qui sont une des sources de notre histoire. La vie du moine Anastase nous introduit dans les plus célèbres abbayes du onzième siècle, au mont Saint-Michel, à Cluny, que gouvernait alors l'abbé Hugues. Nous entrevoyons la grave figure de saint Anselme, et nous entendons un écho des discussions théologiques qui occupaient alors les esprits. Nous assistons même aux débats, à la fois diplomatiques et religieux, que souleva en Espagne la question du rite mozarabique. En un mot, nous sommes constamment dans le champ de l'histoire, et votre commission estime que nous devons une distinction à ce mémoire, dont l'auteur a judicieusement réuni les éléments, éclairant parfois les textes à l'aide d'une saine critique et ne négligeant aucune source d'informations. Je dois avouer, toutefois, que ces sources sont rarement inédites. La seule période pour laquelle il ait eu l'occasion de consulter des documents originaux est celle du séjour d'Anastase au mont Saint-Michel. Aussi votre commission a-t-elle pensé qu'une médaille de bronze serait suffisante pour ce travail, qui d'ailleurs est de peu d'étendue, et pour lequel l'auteur avait un guide commode dans le texte de Mabillon.

» Outre ces mémoires, nous avons reçu une collection de soixante-trois vues photographiques représentant les sculptures du cloître et du porche de Moissac. — La pureté des épreuves permet de saisir avec netteté les formes d'ornementation, et la vigueur de ton de la photographie conserve à la sculpture du douzième siècle son énergique relief. Toutefois, ces qualités d'exécution n'auraient point déterminé les suffrages de la commission, si elle n'eût été frappée de l'intelligence artistique avec laquelle sont étudiés les détails de ces merveilleuses sculptures, qui forment un vrai musée d'iconographie romane. C'est déjà presque une monographie. Ce sera du moins un des attrait principaux de la publication que nous annonce l'auteur sur l'antique abbaye de Moissac. Et votre commission, désireuse d'encourager l'étude d'un des monuments les plus intéressants de notre région, vous propose d'accorder à cet envoi de photographies une médaille d'argent. »

Les conclusions du rapport sont adoptées après une nouvelle discussion, et les prix sont décernés ainsi qu'il suit :

Une médaille de vermeil à M. Lucien Cazals, instituteur à Montesquieu-sur-le-Canal, pour la monographie de Montesquieu ;

Une médaille de bronze à M. l'abbé Barbier, directeur au petit Séminaire de Pamiers, pour la *Vie de saint Anastase* ;

Une médaille d'argent à M. Naudin, de Moissac, pour les photographies de l'église et du cloître de Moissac.

Il est observé toutefois que, si la Société accorde une médaille d'argent à de simples photographies, c'est d'abord parce qu'elles forment, par leur nombre, leur spécialité et leur valeur, une monographie complète de la célèbre abbaye, et ensuite parce que l'auteur se propose de les accompagner d'un travail écrit.

M. le consul d'Angleterre, à Toulon, demande à la Société de vouloir bien lui adresser la notice sur Six-Fours, que M. le docteur Armieux a publiée dans les *Mémoires* de la Société. La Société décide qu'elle enverra deux exemplaires du tome X des *Mémoires*.

M. B. BÉNEZET donne lecture d'un travail intitulé : *Le portrait et le testament de G. de Curti, neveu de Benoît XII*. Le portrait de G. de Curti, provenant de l'abbaye de Boulbonne et conservé à l'église de Belpech (Aude), est, selon toute probabilité, la reproduction, exécutée au quinzième siècle, d'une peinture faite d'après nature à l'époque où Simon Memmi fut appelé à la cour des papes, à Avignon. Le cardinal est représenté dans une attitude raide et énergique, debout, tenant le bâton de légat et le livre des Evangiles. Sa physionomie exprime la majesté hautaine d'un guerrier et l'austère piété d'un moine. M. Bénézet se demande si le reproche d'orgueil que l'histoire adresse aux cardinaux français du quatorzième siècle ne proviendrait pas, en grande partie, de l'expression mal comprise de cette grandeur chevaleresque et un peu arrogante que les fresques et les enluminures donnent aux dignitaires ecclésiastiques du moyen âge et qui apparaît avec tant d'évidence dans le portrait de G. de Curti.

Passant à l'examen du testament du neveu de Benoît XII, M. Bénézet en énumère les principales dispositions. Par la place considérable qu'il occupait comme fondateur d'ordre, comme légat, comme administrateur d'églises et d'abbayes, G. de Curti était un des principaux personnages de son époque. Sa fortune, évaluée à 21,000 florins d'or dans le testament de Belpech, ne dépasse pas cependant les prévisions et les permissions de l'Eglise pour les membres du Sacré-Collège, au moyen âge.

Séance du 30 mai 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. THOMAS lit une note sur *Petrus de Collemedio*, vice-légat du saint-siège dans le midi de la France pendant l'année 1229 et les années suivantes. Il trace rapidement la biographie de ce personnage, successivement doyen de Saint-Omer, archevêque de Rouen (élu le 4 avril 1236), et cardinal d'Albano (de 1244 à 1253, année de sa mort). Il montre que les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* ne se sont pas aperçus que le cardinal d'Albano dont ils parlent en 1245 était le même personnage que le vice-légat de 1229, et il combat l'erreur des savants bénédictins et de leurs récents éditeurs, qui veulent voir dans ce prélat un Français du nom de *Pierre de Colmieu*. C'était en réalité un Italien, originaire de la Campanie, de la petite localité de *Colledimezzo* (*Collismedius*). Ce fait est mis hors de doute : 1° par la qualification de *Campanus* que lui donne un catalogue en vers des archevêques de Rouen (Dom Bouquet, XXIII, 357), *Campanus* ne pouvant, à cette

époque, avoir d'autre sens que celui de *Campanien* ; 2^o par plusieurs bulles d'Innocent IV citées par Ughelli, dans lesquelles un seigneur de Frosinone (au S.-E. de Rome) est dit *consanguineus* du cardinal d'Albano.

Le canoniste Guido da Colledimezzo (voyez *Hist. litt.*, XXV, 278), qui fut évêque de Cambrai au commencement du quatorzième siècle, avait la même patrie que le cardinal d'Albano, et était vraisemblablement son neveu.

M. GRINDA dit, à l'occasion de cette lecture, qu'un personnage originaire de Salmiech, dans le Rouergue, est désigné dans les textes latins sous le nom de *Petrus de Solomedio*, et, dans certaines traductions, sous le nom italien de *Solomezzo*.

Séance du 6 juin 1882.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. LE PRÉSIDENT adresse à M. le comte de Pibrac les sentiments de gratitude de la Société pour l'aimable accueil fait à ceux de ses membres qui se sont rendus jeudi dernier à son invitation ; il exprime ses regrets de n'avoir pu se joindre à eux pour visiter le manoir dont le propriétaire s'est fait l'historien érudit en même temps que le restaurateur habile et sûr. Le *Bulletin* conservera le souvenir de cette excursion et signalera à la reconnaissance des archéologues le goût éclairé avec lequel M. de Pibrac restaure et conserve à notre province un monument que lui rendent précieux les souvenirs historiques et l'intérêt de l'art.

Le château, construit de 1540 à 1543 par Pierre du Faur, seigneur de Pibrac, qui venait d'épouser Causide Doux, héritière des anciens seigneurs, se compose d'un corps de logis central et de deux ailes. Une tourelle à pans coupés se détache sur le milieu de la façade et contient l'escalier à vis ; il conduit à un couloir s'ouvrant sur une série d'appartements qui se continue dans l'aile droite par une galerie voûtée, au fond de laquelle se dégage, dans une tourelle d'angle, le cabinet dans lequel Guy du Faur de Pibrac composa la plupart de ses fameux quatrains. Les murs de ce charmant petit retrait sont recouverts d'élégantes et fines boiseries du meilleur goût de la Renaissance, surmontées de peintures mythologiques et d'une voûte dont les nervures entrecroisées sont ornées aussi de peintures. Au-dessus de la galerie voûtée s'étend la galerie à jour, la Mirande, qui donne à cette partie du château tant de grâce et de légèreté. Dans l'aile gauche, on remarque surtout la grande salle du rez-de-chaussée avec sa belle cheminée François I^{er}, et, au-dessus, l'appartement orné d'une cheminée plus simple et plus récente, mais de cet aspect robuste et monumental qui satisfait si pleinement les yeux dans les constructions des premières années du dix-septième siècle. Au commencement du siècle suivant, Eléonore de Saulx-Tavannes, veuve de Michel Du Faur de Pibrac, fit représenter sur les montants des figures de pleureuses, et entourer aussi son écusson de la cordelière de veuve, dans le cabi-

net attenant, dont le plafond, rehaussé de peintures brillantes encore, ressemble à un écrin.

Les encadrements des fenêtres, les tourelles d'angle, les profils et les moulures, les ferronneries, les moindres détails sont empreints de la finesse exquise de l'art de la Renaissance. Ce n'est plus la rude forteresse féodale, c'est déjà le château moderne avec ses dispositions régulières et commodes, et ses appartements largement ajourés. Quelques meurtrières et le mâchecoulis au-dessus de la porte d'entrée de la grande salle rappellent seuls les défenses des âges antérieurs. Cette construction, à cette date, indique la paix et la prospérité dont jouissait la contrée, et aussi la rapidité avec laquelle elle suivait le mouvement des arts.

M. de Pibrac avait eu l'attention de faire servir un *lunch* dans la grande salle, et l'un de nos collègues, un félibre, M. Deloncle, touché d'un coup d'aile de la Muse dans cette poétique atmosphère, a joint deux quatrains, inspirés par tant de souvenirs, à tous ceux qu'ont vus éclore les murailles de la noble demeure ; mais ils ont été improvisés dans la langue des troubadours, les félibres s'étant interdit de parler en vers français.

M. BÉNEZET lit, comme complément et pièce justificative de son mémoire sur le portrait et le testament de Guillaume de Curti, la traduction du testament lui-même.

M. DE SAMBUCY, appelé par son tour de lecture, rend compte d'un petit voyage fait, l'automne dernier, en compagnie de M. Antoine Du Bourg, dans le Causse de Sévérac, sur les bords de l'Aveyron, et notamment d'une *ascension au pic de Buzéins*.

Ce piton volcanique, d'une altitude de 900 mètres au-dessus de la mer, et de 300 mètres au-dessus des plateaux calcaires environnants, présente à sa base, sur ce dernier point, un vaste espace, entièrement uni et dénudé, qui marquait le *castrum stativum* de la légion romaine établie dans la région. Les vestiges des retranchements ont à peu près disparu ; mais une vingtaine de magnifiques *dolmens* y sont encore debout, restés maîtres du champ de bataille à travers les âges.

Presque tous contiennent des fragments de poteries *romaines* et *samiennes*, indiquant la prise de possession de ces monuments par des généraux, qui trouvaient ainsi *tout fait* leur lit funéraire : circonstances qui se reproduisent dans le grand dolmen de la *Glaine*, plus rapproché de Millau.

Au sommet du pic (ou du *puech*) de Buzéins, M. de Sambucy a reconnu, au milieu de nombreux amas de colonnes basaltiques, les restes de constructions romaines déjà signalés par M. l'abbé Cérez. Il y a, de plus, remarqué des *écaillés d'huîtres*, assez nombreuses, jonchant le sol, et qui, petites et fines, ne pouvaient provenir que des mers du Nord, attestant à la fois et la fraîcheur de leur arrivée et la rapidité du parcours. Rappelant ensuite quelques traditions locales, entre autres le nom donné, non loin de là, à un champ appelé *lou camp de Martelelets* et *de Sarragotz* (les *Martelliens* et les *Sarrasins*, à n'en pas douter), l'auteur pense que ce lieu a été, principalement et successivement, un poste d'observation, un *point stratégique* au milieu de l'immense horizon qui l'entoure.

La lecture est terminée par le signalement d'un *menhir* situé entre le hameau de Mayres, sur les flancs du Larzac et le village de Saint-Georges-de-Luzençon, et que le hasard seul a fait découvrir à M. de Sambucy au mois d'octobre dernier.

Sa forme, — son isolement, — sa position, — la nature de sa roche, — celle du terrain environnant, — et enfin l'apparition d'une pointe de lance en silex au pied même du monument, — tout démontre l'authenticité du monolithe.

M. de Sambucy, en terminant sa lecture, montre le dessin du *menhir*, qui est formé par une roche de grès triasique et qui a dû se déliter et se réduire considérablement; sa forme représenterait assez bien celle d'un *celt* fiché en terre par le petit bout; il montre aussi le dessin d'un silex trouvé au pied du *menhir*.

Séance du 13 juin 1882.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. DE LAHONDÈS offre à la Société le premier volume des *Annales de Pamiers* qu'il vient de publier.

Il exprime ses regrets de ne pouvoir assister aux dernières séances de l'année, et M. LE PRÉSIDENT nomme, pour le suppléer, M. Delorme au titre de second secrétaire adjoint.

M. de Lahondès donne lecture d'une étude sur la restauration de la cathédrale d'Albi.

Pendant les deux derniers siècles, l'indifférence avait négligé nos vieilles églises françaises; le culte d'admiration qui leur est rendu depuis le commencement du nôtre leur a parfois été plus funeste. Après le dédain, moins absolu d'ailleurs qu'on ne l'imagine, qui les laissait se dégrader, après les guerres ou les révolutions qui les ont détruites, sont venus les restaurateurs qui les défigurent. Tantôt ils les dépouillent de tous les ornements qui caractérisaient une époque et grâce auxquels se perpétuaient les souvenirs des évêques, des familles ou des corporations qui les avaient embellies; et en les laissant ainsi vides et nues, ils ne peuvent jamais être assurés de rétablir le véritable état ancien: tantôt ils les transforment sous le prétexte de les compléter, et obligent ainsi au mensonge ces monuments vénérables. Leur talent est souvent un danger au lieu d'être une garantie. Un architecte de renom ne se résout pas facilement à être l'humble esclave du monument qui lui est confié, et il est désireux de le marquer de son empreinte. Les églises courent alors les plus terribles hasards; la commission des monuments historiques avait été créée pour les prévenir: elle a succombé sous les attaques de ceux qu'elle était chargée de contrôler, et tous les travaux, sont décidés au ministère des cultes, par un conseil de trois architectes qui n'est soumis à aucun appel. J'entends dire aussi que, dans les provinces où des sociétés archéologiques ont été fondées, les églises ou les monuments civils sont dénaturés, travestis, renversés quelquefois, sans que personne ait le souci de demander leur avis modeste et désintéressé. On aurait cependant évité parfois des destructions regretta-

bles, des dépenses imprévues, et aussi quelques bévues. Ces Sociétés sont réduites alors à protester quand la faute est consommée. Nous avons eu tant de façons d'appréhender ce que pèsent les protestations, qu'il est presque ridicule de les renouveler. Cependant elles sauvent l'honneur des archéologues, elles empêchent le goût et l'opinion de s'égarer, et peut-être, en obligeant à plus de prudence, elles évitent de nouveaux périls à des monuments encore intacts.

Des plaintes motivées avec de hautes compétences se sont élevées à Angoulême, à Périgueux, à Reims, à Evreux surtout, et quelques-unes ont retenti avec éclat. Mais nous croyons qu'aucune cathédrale n'a été travestie comme Sainte-Cécile d'Albi, et il nous semble que les transformations qu'elle a subies doivent être condamnées par l'histoire, par l'art, et aussi par les règles de la construction.

Il suffit, ou, du moins, il suffisait de jeter les yeux sur ce magnifique témoignage de la puissance exceptionnelle des évêques d'Albi, pour se convaincre qu'ils avaient entendu élever un édifice militaire en même temps qu'une église incomparable. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'étude si approfondie dont M. le baron Désazars vous a donné lecture l'année dernière. En étudiant plusieurs textes inédits, en discernant avec une remarquable sagacité historique l'enchaînement et le sens de ceux qui étaient déjà connus, il vous a montré les évêques d'Albi s'appuyant sur la bourgeoisie, pour limiter le pouvoir des vicomtes et plus tard celui des sénéchaux des rois de France. Bernard de Castanet complète leurs efforts par les siens propres, devient le véritable maître à Albi, et consacre sa domination par l'ensemble des constructions de la cathédrale et de l'évêché, qui le met à l'abri de toute attaque. Ses prédécesseurs et lui-même avaient été souvent assiégés. Dès l'année 1247, l'évêque Durand sollicitait les secours des fidèles pour la réparation de son église ruinée par les guerres et dévastée par les hérétiques. Quatre ans plus tard, Guillaume de Pian, sénéchal de la reine Blanche, assemble un corps de troupes pour assiéger la ville épiscopale. En 1258, il vient, avec plusieurs chevaliers de la contrée, s'emparer du temporel de Bernard de Combret, et les habitants de la ville se joignent à leur évêque pour lui opposer une énergique résistance. En 1277, une révolte, dont on ne connaît pas les causes, les excite au contraire à envahir le palais épiscopal et à s'emparer de la personne de l'archidiacre; et, dès cette année même, d'après un acte cité par le *Gallia* (I, 21), Bernard de Castanet décide l'érection d'une nouvelle cathédrale et abandonne à cet effet le vingtième de ses revenus. Pendant qu'il la construisait éclate, en 1303, le formidable soulèvement d'Albi et de Cordes contre les inquisiteurs. L'église continue à s'élever, et le nouveau danger des invasions anglaises oblige à lui conserver son caractère de forteresse. Au quinzième siècle, deux évêques eux-mêmes luttent entre eux, lèvent des troupes, attaquent réciproquement leurs palais et leurs châteaux; car le diocèse, comme plusieurs autres à cette époque, est agité par les compétitions qu'ont amenées les tentatives usurpatrices du concile

de Bâle. L'état de guerre ne cesse pas pendant la construction de la cathédrale, qui a son histoire aussi à côté de celle de la province, nous montrant les successeurs de Bernard de Castanet constamment fidèles à sa pensée première. Lorsque Guillaume de la Voulte, à la fin du quatorzième siècle, fait construire la dernière arcade de la nef, il élève en même temps le clocher jusqu'à la toiture, et cette vaste tour, flanquée de quatre contreforts arrondis qui ne laissent aucune prise à la sape ou à l'échelle d'assaut, est le donjon le plus formidable qui ait été construit dans nos contrées. Au quinzième siècle, on le fortifie encore, et le Parlement de Toulouse autorise la construction d'un mur d'enceinte au couchant de la grande tour; c'était la muraille crénelée et flanquée de tours qui reliait la cathédrale à l'évêché, en la couvrant sur son front méridional, et venait se rattacher à la porte de Dominique de Florence. Si l'évêque italien, qui éleva cette entrée élégante, la décora d'ornements délicats ne rappelant plus les rudes portes des forteresses féodales, il ne négligea pas de la munir de créneaux et de mâchecoulis; il l'appuya à une tour plus robuste et ménagea dans son épaisseur un poste pour des hommes d'armes. Elle était d'ailleurs protégée peut-être par des ouvrages avancés. Au quinzième siècle aussi, mais à une époque indéterminée, les chapelles intérieures, qui s'élevaient d'abord jusqu'à la grande voûte, furent couvertes par des voûtes à mi-hauteur de l'édifice, surmontées d'une galerie circulaire entourant l'église. On peut blâmer cette adjonction, qui arrêta l'élan de la vaste nef et le coupa désagréablement par la raideur d'une ligne horizontale odieuse à l'art du moyen âge; elle est d'autant plus regrettable que cette disposition était à peu près unique; l'église Saint-Jean de Perpignan la présente seule dans le midi de la France, dans des proportions d'ailleurs bien moindres. Mais il est permis de penser que les évêques, en adoptant cette modification, désirèrent établir, dans l'intérieur même de l'église, une défense nouvelle, dans le cas où la nef aurait été envahie par les assaillants. Les galeries pouvaient, en effet, se relier facilement vers le nord aux bâtiments de l'évêché. Enfin, Louis d'Amboise termine la cathédrale, qu'il consacre le 23 avril 1480; il construit les trois derniers étages du clocher et laisse à son neveu le soin de compléter ces travaux. Certes, les ressources ne manquent pas aux deux puissants prélats: ils emploient une somme, qui dut être énorme, au porche merveilleux qui précède l'entrée méridionale de la nef, et cependant ils ne touchent pas aux œuvres hautes de l'église; ils n'élèvent ni pinacles ni tourelles sur les sévères murailles, et, après eux, aucun des évêques et archevêques d'Albi ne pense avoir rien à ajouter à l'extérieur d'un monument qui semble complet et qui est jugé tel pendant les deux siècles suivants. Les guerres de religion font apprécier de nouveau sa force défensive, et la description naïve de Sainte-Cécile par l'avocat au parlement Boissonnade, au dix-septième siècle, admire ses demi-obélisques sans pointes pyramidales, qui n'interrompent point la continuité du couvert.

L'histoire commandait donc de respecter le caractère

militaire et féodal de la cathédrale; elle était, de toutes les églises fortifiées de France, celle qui le conservait le mieux. En vain a-t-on pu dire que les motifs qui justifiaient cet aspect défensif de l'église au treizième siècle avaient disparu dès la fin de ce siècle et surtout aux deux siècles suivants: nous venons de voir que les continuateurs de l'œuvre de Bernard de Castanet n'ont pas jugé de même. On ajoute qu'une tourelle s'élevait sur un des contreforts à l'est de l'église, et qu'elle indiquait le projet de couronner de même tous les autres. Mais cette tourelle complétait justement le système de défense; elle était la tour de guette plongeant sur les rues étroites et peuplées de la ville et dominant la plaine; c'est en détruire la signification que de la multiplier trente fois. Enfin, dans ce temps de critique sévère et de soumission aux textes seuls, on essaie de s'appuyer sur une tradition populaire incertaine et contredite, sur un prétendu dessin conservé à Milan, que personne n'a revu, et qui ne prouverait d'ailleurs que la fantaisie d'un artiste italien aussi ignorant qu'irrespectueux du caractère d'une église ogivale française. D'ailleurs, en supposant même que des projets nouveaux eussent surgi, il est certain qu'aucun commencement d'exécution n'était apparu, et rien n'autorisait à modifier un monument terminé selon les plans du treizième siècle.

Le sentiment du goût n'est pas moins blessé que la réalité de l'histoire par la construction des clochetons. Leurs acuités multipliées détruisent la tranquille puissance du monument. Rien n'est plus opposé à l'art du moyen âge qu'un élément monumental aussi important répété avec une telle monotonie. La surélévation de 22 mètres de constructions nouvelles, murailles, balustrades et clochetons, sans compter les 2 mètres des croix de fer, — et ce chiffre seul suffirait à condamner l'entreprise, — a alourdi l'édifice et amoindri le clocher. On l'a si bien senti qu'une première faute a failli entraîner à une seconde, et qu'on avait conçu le projet d'élever une flèche sur la plateforme octogone du clocher. Une flèche sur un clocher dont l'axe varie à chaque étage, et qui se fût élancée ainsi en porte-à-faux et de travers! D'un autre côté, les 6 mètres de murailles nouvelles entre les fenêtres et la balustrade, s'ajoutant aux 33 mètres de murailles lisses qui montent du fond, ont paru demander un ornement; et tandis que la pensée maîtresse des premiers constructeurs avait été d'exclure la moindre saillie, le restaurateur a emprunté au clocher un ornement du quinzième siècle pour couronner un mur du treizième, commettant ainsi deux fautes à la fois.

Mais lorsqu'ils sont contredits par l'histoire et par l'art, les architectes répondent, non sans quelque dédain: « Nous ne sommes pas de simples archéologues; nous sommes des constructeurs; nous avons mieux à faire qu'à discourir sur les styles et sur les époques, nous devons assurer la solidité des édifices; or la solidité d'une voûte ogivale repose sur les contreforts, et les contreforts ne résistent que s'ils sont maintenus rigides par une pression qui neutralise la poussée oblique des arcs; de là la nécessité des pinacles qui surmontent les contreforts des égli-

ses du Nord et qui sont devenus d'ailleurs de si merveilleux éléments décoratifs. » Cette assertion est absolument exacte pour les églises élevées au nord de la Loire ; mais dans ces églises, le contrefort c'est l'arc-boutant jeté dans l'espace et venant buter sur une pile mince et isolée qui nécessite un pinacle pour la maintenir dans la verticale. A Sainte-Cécile, au contraire, les contreforts ne sont plus des arcs aériens s'appuyant sur des aiguilles élancées, mais une muraille pleine montant du sol à la toiture, sur une épaisseur de deux mètres et une longueur de neuf ; ils ne sont pas exposés aux intempéries, mais préservés jusqu'à leur sommet par le mur de clôture. La surface arrondie qui les termine n'offre pas plus de prise aux dégradations atmosphériques qu'aux attaques des gens de guerre. Il n'existe peut-être pas en France une église qui présente une telle solidité. Ce puissant assemblage de briques a été élevé, comme l'a fait remarquer Viollet-Le-Duc, selon les principes des constructions romaines, et il n'avait pas bougé d'une ligne depuis six siècles. Sainte-Cécile d'Albi fut le premier modèle de ces églises, si multipliées après elle dans le Midi, constituées par une nef unique, avec chapelles comprises entre les contreforts ; disposition commode pour le culte, économique et parfaitement appropriée aux nécessités imposées par l'emploi de la brique, qui ne se prête pas à l'emploi des piles isolées. Elle fut adoptée cependant dans des contrées où l'excellente pierre était abondante, pour les églises de la ville basse de Carcassonne par exemple. Mais dans toutes les églises construites sur le plan de Sainte-Cécile, excepté, comme nous l'avons dit, à l'église Saint-Jean de Perpignan, le mur de clôture s'arrête à la moitié de la hauteur de l'édifice, où il ferme les chapelles. Au-dessus les contreforts sont extérieurs, comme on peut le voir aux Cordeliers et aux Jacobins de Toulouse, à Saint-Bertrand-de-Comminges, etc. Ils n'en ont pas moins parfaitement résisté partout, bien qu'ils ne soient couronnés que par un amortissement dépassant à peine la corniche. Il y a mieux : par une hardiesse en sens contraire, mais également blâmable, M. Viollet-Le-Duc a supprimé, à l'église de Saint-Michel de Carcassonne, la partie supérieure des contreforts, laissant ainsi le mur sans saillie au niveau des fenêtres, et rien n'a bougé. Les tourelles surélevées sur les contreforts de Sainte-Cécile étaient donc absolument inutiles, et l'art architectural ne doit employer que des éléments nécessaires.

Le chemin de ronde à ciel-ouvert ne se justifie pas davantage : il est un danger permanent pour les voûtes des chapelles, et les admirables peintures qui les couvrent sont déjà altérées depuis ces quelques années. Les membres de la Société ont pu admirer les précautions prises pour préserver les voûtes de l'infiltration, la combinaison savante, trop savante, de l'écoulement des eaux ; mais il eût mieux valu n'avoir pas à les mettre en œuvre. Un chemin de ronde couvert, éclairé par de petites baies servant de créneaux, était le couronnement naturellement indiqué pour la vaste cathédrale ; il aurait complété son aspect défensif, préservé les voûtes des chapelles, et obligé à ne pas dépasser le niveau des anciennes con-

structions. Il était plus qu'indiqué : il s'imposait par les modèles que l'architecte avait autour de lui, non seulement aux Jacobins et au Cordeliers de Toulouse, mais en face même de la cathédrale, au donjon de l'archevêché, qui formait avec elle un ensemble de fortifications dont il importait de maintenir l'unité de caractère. Ces belles constructions méridionales fournissaient de même un couronnement d'un aspect large et monumental, par ces grands arcs de mâchecoulis bandés d'un contrefort à l'autre, et abritant parfaitement les verrières (1). Le premier étage du clocher est muni d'arcs semblables au niveau de la toiture de l'église, et l'on en voyait des amorces aux dernières travées de la nef construites par G. de La Voulte. Enfin, le bâtiment en façade de l'évêché donnait encore la forme des amortissements en poivrière qui devaient terminer les contreforts, et il est déplorable qu'au lieu de s'inspirer de monuments si voisins et absolument analogues, l'architecte se soit laissé égarer par les souvenirs de l'architecture du Nord, c'est-à-dire d'une architecture étrangère.

La faute est à peu près irréparable aujourd'hui, bien que la démolition des clochetons dût être moins chère que leur achèvement. Mais nos plaintes, jointes à un si grand nombre d'autres qui se sont élevées au sujet de nos monuments restaurés, devraient amener les Sociétés archéologiques à demander le rétablissement de la commission des monuments historiques, l'obligation pour les architectes de la consulter, ainsi que les Conseils généraux et municipaux, et, lorsqu'il s'agit d'églises, les évêques. L'essence des institutions modernes est de ne laisser aucun pouvoir sans contrôle, et celui des architectes diocésains est illimité. Certes, s'il était nécessaire de montrer le danger d'un pouvoir qui ne connaît pas de bornes, même lorsqu'il est confié aux plus dignes, Sainte-Cécile, défigurée, pourrait se dresser comme un argument souverain. M. César Daly est un des princes de l'art contemporain, un savant de premier ordre et un artiste d'un grand goût ; il a laissé à Sainte-Cécile même des marques admirables de son talent : la charpente et la voûte du porche. Il est de plus un écrivain de race, et sa causerie étincelante révèle un esprit ouvert et accessible. Nul doute qu'il ne se fût rendu aux observations sérieuses basées sur l'étude des monuments de la contrée et sur l'histoire de la province. D'ailleurs, après les premiers entraînements d'une imagination qui donne, il est vrai, toute sa puissance à l'artiste chargé de construire, mais qui est un terrible danger pour celui qui restaure, sa haute clairvoyance a reconnu la fausse direction qu'il avait suivie, et les restaurations sont interrompues depuis dix ans. Mais l'admirable église n'en reste pas moins méconnaissable pour ceux qui l'ont tant aimée avec leur tendresse et leurs enthousiasmes d'enfant et de jeune homme, et c'est l'excuse de cette critique, qui sera peut-être trouvée trop sévère, mais qui s'allie avec la plus haute estime pour le talent d'un de nos plus illustres collègues.

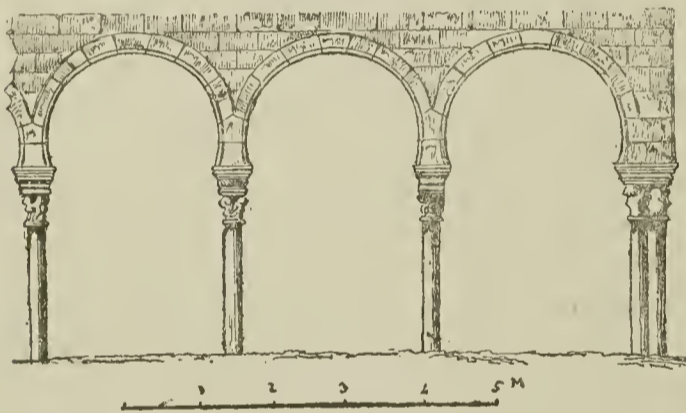
M. DESAZARS dit que dans la pensée de l'architecte, la con-

(1) Viollet-Le-Duc, *Dictionn.*, V, p. 114.

struction des clochetons, se justifiait par la transformation que les d'Amboise avaient opérée sur la physionomie générale de l'église en élevant les trois étages du clocher, et aussi par les pinacles en briques qui surmontaient les contreforts de la petite chapelle de Fargues, construite à l'imitation de Sainte-Cécile. Mais il lui est répondu que la chapelle de Fargues était élevée sur de trop petites proportions pour servir à son tour de modèle à la puissante cathédrale, et que l'architecte aurait dû s'inspirer surtout, pour le couronnement des murailles, des vastes monuments en brique de la région toulousaine et de l'évêché même d'Albi.

M. de Lahondès, pendant le cours de sa lecture, montre des dessins représentant l'état ancien de la cathédrale et de la place Sainte-Cécile, dont il fait hommage à la Société.

M. de Lahondès montre, en terminant, un dessin géométral de trois arcades encore en place de l'ancien cloître de Sainte-Cécile, transformé aujourd'hui en écurie. Ces arcades présentent un cintre en fer à cheval, forme plus que rare en France, et dont on ne trouve pas d'exemple même en Roussillon, province où il semble que l'on aurait le plus de chances de la rencontrer.



Séance du 20 juin 1882.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. DELORME montre un stylet trouvé dans un mur en démolition des reimparts de Bar-le-Duc. Il est en acier, et la lame triangulaire est vissée dans la poignée au travers de la garde. La poignée, d'une forme gracieuse, est très finement gravée.

La gaine, qui devait être en cuir ou en étoffe, a disparu rongée par le temps; elle se terminait dans le haut par une douille en métal ornementée, carrée d'ouverture.

Cette arme offensive remonte au règne de Henri II. M. Delorme la croit de fabrication allemande; mais M. Mazzoli, remarquant la finesse du travail de la poignée, qu'on trouve rarement sur les stylets provenant d'Allemagne, la croit plutôt italienne.

Ces poignards qui, au seizième siècle, se portaient le plus souvent dissimulés dans la manche, doivent être considérés comme des armes privées et non comme des armes de guerre. C'est pour se mettre à l'abri de ces dan-

gereuses lames, à une époque où les assassinats étaient si fréquents, que fut adoptée, vers la fin du seizième siècle, la mode de pourpoints et haut-de-chausses matelassés et rembourrés de crin.

M. VIREBENT présente deux empreintes en terre cuite de sceaux anciens de la ville de Condom. Il est prié par M. le Président de joindre une notice à ces empreintes d'un travail remarquable, afin de les faire figurer dans le Bulletin.

M. TRUTAT informe la Société que le musée d'histoire naturelle vient d'acquérir une momie péruvienne dont la conservation est merveilleuse. Avant d'être recueillie au musée, elle avait été longtemps offerte, de pays en pays, à la curiosité publique. M. le docteur Joly en avait déjà donné une description, en 1847, dans les Mémoires de l'Académie des sciences.

M. DELONCLE lit un mémoire sur les ruines d'importantes constructions du quatorzième siècle, qui se voient encore dans la gorge des Junies ou des Johannies, appelée ainsi du nom de la famille des Jean ou Johan, élevée et enrichie par la faveur des évêques de Cahors, et liée depuis aux tentatives de la domination anglaise dans la province du Quercy. Après avoir donné les documents historiques sur cette famille, qui remontent à Philippe de Jean, évêque d'Evreux, l'un des exécuteurs testamentaires de saint Louis, le premier qui établit l'influence de sa maison, M. Deloncle mentionne le *vidimus* du titre de fondation du monastère de Junies par le cardinal de Jean, neveu du précédent et neveu aussi du pape Jean XXII; M. Deloncle décrit ensuite les diverses parties du monastère, et, en particulier, l'église devenue l'église paroissiale, connue encore sous le titre traditionnel d'église du monastère. Elle fut construite, grâce à la munificence du cardinal de Jean, vers 1320, pendant les incursions des bandes anglaises, et elle n'en présente pas moins l'un des meilleurs types de l'art ogival dû précisément aux artistes forains qui construisirent aussi le pont de Valentré, à Cahors, la remarquable église de Puy-l'Evêque, et le svelte clocher de Causade. Elle est en pierre de taille très bien appareillée; le chevet carré est éclairé par une belle verrière à meneaux; des restes de précieuses peintures italiennes s'aperçoivent encore sur les murs; un tombeau, placé sous une arcature, décore l'un des côtés du chœur. Cette église et les restes des bâtiments claustraux, assez importants encore pour que le plan en soit très visible, témoignent de la libéralité et du goût avec lesquels les maisons seigneuriales successives des Junies, les de Jean, les du Pré, les de Touchebœuf-Beaumont se plurent à décorer cette abbaye bénédictine.

Une chapelle romane, appelée l'Oratoire des Canourgues, avait précédé les bâtiments du quatorzième siècle. La façade est surmontée par un fronton triangulaire, et l'abside, d'un appareil très soigné, est couronnée par une corniche supportée par des modillons historiés.

Séance du 27 juin 1882.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. DELORME donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Louis Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, exprimant le désir d'échanger ses publications avec celles de la Société. Cet échange est accepté, et M. Delorme est prié d'en donner avis à M. Audiat.

M. MÉRIMÉE annonce à la Société qu'un de ses membres correspondants, M. Achille Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, vient de recevoir une haute récompense de l'Institut, qui a même doublé le prix accordé à ses importants travaux sur l'histoire des premiers Capétiens.

La Société prie M. Mérimée d'être son interprète auprès de M. Luchaire pour lui adresser ses félicitations.

M. LOUIS LARTET lit une note sur la position de *Belsinum*, station marquée sur la voie romaine d'Auch à Saint-Bertrand-de-Comminges par l'*Itinéraire* d'Antonin, et que d'Anville, Walkenaër, Du Mège, etc., ont vainement cherché à identifier avec plusieurs positions de la vallée du Gers (Bernet, Bères, Masseube).

La commission de topographie des Gaules considère encore comme absolument hypothétique le trajet de la voie allant de *Climberris* (Auch) à *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand), ainsi que l'emplacement de la station de *Belsinum*, qu'elle a provisoirement placée à Masseube.

Mais cette dernière ville ne remonte guère qu'au treizième siècle et ne devrait son nom, d'après dom Brugèles, qu'à la forêt en forme de main (*Manu Sylva*) que les moines de l'Escale-Dieu, ses fondateurs, obtinrent de l'abbaye de Sère et défrichèrent sur son emplacement.

M. Lartet serait plutôt porté à chercher cette station intermédiaire à la capitale des *Ausci* et à celle des *Convenæ*, dans une position située au nord du petit village de Samaran, sur la crête des coteaux qui longent, à l'ouest, la vallée du Gers, pour aboutir, vers le sud, au grand plateau pyrénéen de Lannemezan.

Il a pu constater, en effet, l'existence sur ce point : 1° de deux camps avec leurs fossés et retranchements bien visibles, et dont l'un, quadrangulaire, occupait le point culminant du pays ; 2° un ancien cimetière à tombes de pierre, près duquel la terre, exceptionnellement grasse et fertile, abonde en débris de poteries et de briques romaines, en fragments de marbres de Campan, en débris de meules romaines en poudingue des Pyrénées, enfin en ossements d'animaux, en petits bronzes romains, la plupart à l'effigie de Constantin le Grand, et, non loin de là, un fragment d'inscription sur pierre du pays ; 3° un ancien puits très profond, en partie comblé de fragments de meules romaines et de poids de tisserand en brique pareils à ceux de l'époque romaine, si communs dans le Quercy ; 4° la rencontre faite, à une faible profondeur, sous le sol arable et sur deux points différents, d'une voie romaine pavée, orientée à peu près du N.-E. au S.-O., à laquelle paraît se rattacher la légende d'un chemin sou-

terrain qui conduisait anciennement de ce point vers la vallée du Gers ; 5° l'abondance, dans tous les environs, des tuiles à rebord et autres débris gallo-romains indiquant l'existence d'une ancienne station dont le souvenir assez fidèle revivrait, dans les traditions locales, sous la forme de la légende d'une *ville de Bousseins* qui aurait été fort anciennement détruite à la suite d'une guerre.

Ce nom ne figure ni sur les anciennes cartes ni dans les vieilles chroniques du pays où sont mentionnés les plus petits hameaux des environs.

Cependant les vestiges présentés, les deux camps, les puits et le cimetière sur les bords de la voie romaine, les monnaies et plusieurs plaques ornementales en or (malheureusement vendues à des orfèvres dès leur découverte), ne laissent aucun doute sur l'existence en ce point d'une station romaine dont le nom altéré de *Bousseins*, perpétué seulement par une singulière constance des traditions locales, se trouve aussi appliqué à un coteau voisin, le *Tuco de Bousseins*.

En comparant les mesures de l'*Itinéraire* d'Antonin avec les distances qui séparent ce point de *Climberris* et de *Lugdunum*, M. Lartet montre qu'elles s'accordent d'une façon très satisfaisante, si l'on fait toutefois passer, comme il en montre la probabilité par diverses considérations, l'ancienne voie romaine par la ligne de faite des coteaux, depuis Villa-Clara (Auch) par Lasseube, Durban, Lourties, Saint-Arroman, *Bousseins*. Cette ligne est encore tracée de nos jours par de vieux chemins jalonnés en divers points par des vestiges de l'époque romaine, et qui mènent presque sans interruption, comme sans fortes dénivellations, au plateau de Lannemezan, que la voie romaine pourrait ainsi atteindre en suivant des régions découvertes, plus faciles à surveiller et à éclairer que la vallée, alors couverte de forêts trop propices aux embuscades. Sur le plateau, la voie pouvait arriver, toujours en pente douce, à la rencontre de celle de *Lugdunum* à *Oppidum Novum*, et, par un coude brusque, se diriger, par ce nouveau chemin, vers la cité des Convènes. Dans tous les cas, *Bousseins* pourrait bien être la station de *Belsinum* de l'*Itinéraire* d'Antonin, et, dans ce cas, la légende des paysans de Samaran serait un curieux exemple de la durée d'une tradition orale conservant chez un petit groupe d'hommes, sans grandes altérations, le souvenir d'une ville et d'une voie romaines partout ailleurs perdu.

Après cette lecture, MM. de Sevin, de Saint-Martin et de Neuville adressent quelques questions à M. Lartet. M. le Président et M. Thomas prennent part ensuite à la discussion. M. Lartet montre, pour l'éclairer, des cartes où figurent les lieux explorés par lui.

Séance du 4 juillet 1882.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. LAPIERRE signale, dans le dernier volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, le

travail d'un de nos collègues, M. de Neuville, sur les barons d'Orbec.

L'ordre du jour appelle les élections du comité d'impression et du comité économique. MM. Caussé, Gèze et Du Bourg sont nommés membres du comité d'impression, MM. Mérimée et Thomas membres supplémentaires, et MM. Lartet, Desazars et de Sambucy sont nommés membres du comité économique.

M. LE TRÉSORIER présente ensuite l'état de la caisse, et la Société renvoie les comptes à l'examen du comité économique.

Séance du 11 juillet 1882.

Présidence de M. CAUSSÉ.

Sur la demande qui lui est adressée par quelques membres, M. Mazzoli fournit des explications sur l'ouvrage qu'il est sur le point de faire paraître avec la collaboration de M. Saint-Charles. Cette publication, consacrée aux monuments disparus de Toulouse, comprendra un grand nombre de planches obtenues par la phototypie, d'après les dessins de M. Mazzoli. Elle sera d'autant plus précieuse pour Toulouse, qu'on ne trouve, dans les travaux connus, que des vues très peu exactes.

A l'occasion des souvenirs évoqués par le vieux Toulouse, une conversation s'engage sur les anciens plans de la ville.

Après les dépôts publics, MM. Taillade, Ozenne et Cabié sont signalés comme en possédant de très curieux.

M. LAPIERRE cite aussi le plan dressé par M. Pont, bibliothécaire honoraire, qui est d'une exactitude parfaite.

M. le TRÉSORIER montre les médailles qu'il vient de recevoir de la Monnaie, et qui sont destinées aux lauréats du concours de 1882.

M. TRUTAT annonce que le gouvernement vient de rétablir les subventions pour plusieurs Sociétés archéologiques de province; il propose d'adresser une demande au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts pour obtenir la même faveur.

Séance du 18 juillet 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il a appris récemment, à Paris, qu'il serait facile de se procurer, dans les divers ministères, plusieurs ouvrages publiés sous leur patronage, si une demande leur était adressée. Mais il serait bon de connaître les ouvrages disponibles dans les ministères et d'adresser une demande nominative et précise.

M. VIREBENT signale une publication nouvelle qui traite de l'emploi de la mosaïque pour remplacer dans l'ornementation les peintures murales.

Le bibliothécaire du musée archéologique de Königsberg demande à échanger les publications avec le Bulletin et les Mémoires de la Société. Cette demande est agréée, et M. l'archiviste est prié de répondre au bibliothécaire, M. Fishler.

M. le Président donne des détails sur les collections des villes qu'il vient de visiter dans plusieurs départements. Il cite entre autres le musée de Mâcon, riche et très bien disposé, se composant exclusivement d'objets trouvés dans le département de Saône-et-Loire, la collection de sceaux-matrices qu'il a vus au Puy, accompagnés de leurs empreintes et d'une note explicative qui rend attrayante et plus facile l'étude de la sigillographie. Il insiste de nouveau auprès de ses collègues pour qu'ils tâchent d'enrichir de nouveaux sceaux de la région la collection de la Société.

Séance du 25 juillet 1882.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relative au service des échanges internationaux; elle est accompagnée d'un volume relié envoyé de Washington.

M. P. GAZAIGNE, instituteur à Seilh, canton de Grenade, signale la découverte, au hameau des Tricheries, commune de Seilh, d'une médaille en bronze, dont il envoie le dessin. Cette pièce, qui n'est pas rare, est reconnue par M. Delorme pour être une monnaie de Charles XI, roi de Suède. M. le Secrétaire est prié de remercier M. Gazaigne de sa communication.

M. GRINDA entretient ses collègues d'une découverte qui vient d'être faite dans les environs d'Eauze (Gers), en ouvrant des tranchées pour l'établissement d'une voie ferrée. Les ouvriers ont mis au jour des monnaies, des inscriptions et des statuettes romaines, actuellement entre les mains de l'ingénieur des travaux, qui se propose d'en soumettre prochainement à la Société une description détaillée.

M. Grinda offre ensuite, au nom de M. Henri Sarkowski, l'un de ses élèves, quatre vues et plans de la petite église romane d'Ussat-les-Bains. Il donne, en outre, en son nom personnel, un petit bronze de Constantin le Grand. Cette pièce, d'une bonne conservation, a été découverte récemment parmi des débris de poteries et de tuiles à rebord, à Colomiers, près de Toulouse.

M. DESAZARS, au nom du comité économique, lit un rapport sur la vérification des comptes de M. le Trésorier arrêtés au 1^{er} juillet. Les membres présents se joignent à M. Desazars pour remercier M. Mazzoli du zèle et des soins avec lesquels il a rempli ses fonctions.

Le plus grand nombre des membres de la Société étant absents de Toulouse, la Société décide, sur l'avis de M. le Président, que l'année académique est close, et procède à la nomination de la commission de permanence. MM. Lapierre, Mazzoli, Desazars, Virebent et Grinda sont désignés pour la composer. La commission sera convoquée une fois par mois, le dernier mardi de chaque mois, pour dépouiller la correspondance et expédier les affaires urgentes.

Le Secrétaire adjoint,
J. DE LAHONDÈS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 28 novembre 1882 au 20 mars 1883 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1883

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850.

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (AVRIL 1883)

BUREAU

| MM. | MM. |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Gustave DE CLAUSADE, ✱, président. | DE LAHONDÈS, secrétaire adjoint. |
| ARMIEUX, O. ✱, directeur. | Th. DE SEVIN, archiviste. |
| A. LEBÈGUE, secrétaire général. | F. MAZZOLI, trésorier. |

MEMBRES HONORAIRES

| MM. | | MM. | Date de leur nomination. |
|--|------------------|--|--------------------------|
| G. HAGEMANS, à Bruxelles. | | J. CAPELLINI, recteur de l'université, à Bologne. | 7 juillet 1868 |
| Mgr X. BARBIER DE MONTAUT. | 19 décembre 1871 | Charles ROBERT, C. ✱, intendant général du cadre de réserve, membre de l'Institut. | 9 janvier 1872 |
| Le comte J. GOZZADINI, sénateur, directeur des musées à Bologne. | 9 janvier 1872 | | 17 janvier 1877 |

MEMBRES RÉSIDANTS

| MM. | | MM. | |
|---|--------------------------|---|-----------------|
| Le comte Fernand DE RESSÉGUIER. | 4 février 1852 | E. CARTAILHAC, ✱, O. I. P. | 26 février 1867 |
| Gustave DE CLAUSADE, ✱. | 14 février 1852 | Le comte V. D'ADHÉMAR. | 26 février 1867 |
| L. BUNEL. | 13 décembre 1854 | Achille JANOT, ✱. | 30 avril 1867 |
| Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON. | 24 mars 1863 | NOULET, ✱, directeur du Musée d'histoire naturelle. | 18 février 1868 |
| Ernest ROSCHACH, ✱. | 24 mars 1863 | L. DE MALAFOSSE. | 18 février 1868 |
| CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel. | 8 mars 1864 | CHALANDE. | 15 mars 1870 |
| ARMIEUX, O. ✱. | 1 ^{er} mai 1866 | Le vicomte L. DE NEUVILLE. | 28 mars 1870 |
| E. TRUTAT. | 19 février 1867 | Ernest PESSEMESSE. | 11 avril 1871 |
| Antoine DU BOURG. | 17 février 1867 | | |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| Eugène LAPIERRE, bibliothécaire de de la ville. | 21 janvier 1873 |
| Antoine GANTIER. | 20 janvier 1874 |
| Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences. | 3 mars 1874 |
| DE CRAZANNES, ✱, sous-intendant militaire. | 21 avril 1874 |
| Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire. | 21 décembre 1875 |
| Théodore DE SEVIN. | 23 mai 1876 |
| Louis GÈZE. | 23 mai 1876 |
| Jules DE LAHONDÈS. | 27 février 1877 |
| Albert LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres. | 27 février 1877 |
| Ch. DELONCLE. | 29 janvier 1878 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| Comte de MONSABERT. | 25 mars 1879 |
| MÉRIMÉE, professeur au Lycée. | 20 mai 1879 |
| L'abbé Léonce COUTURE, professeur à l'Institut catholique. | 23 décembre 1879 |
| Joseph DELORT, ✱, capitaine du génie. | 23 décembre 1879 |
| Ferdinand MAZZOLI. | 15 juin 1880 |
| Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, ✱. | 15 juin 1880 |
| Charles DE SAINT-MARTIN. | 10 janvier 1882 |
| Gaston VIREBENT. | 10 janvier 1882 |
| A. THOMAS, professeur de langue romane à la Faculté des lettres. | 7 mars 1882 |
| E. DELORME. | 7 mars 1882 |
| G. GRINDA DE SOFOLANI, architecte. | 18 avril 1882 |

MEMBRES CORRESPONDANTS

| MM. | |
|--|------------------|
| DE QUATREFAGES DE BRÉAU, O. ✱, membre de l'Institut, professeur au Muséum. | 23 novembre 1840 |
| Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier. | 19 juillet 1845 |
| César DALY, à Paris. | 19 juillet 1845 |
| Le comte DE FOUCAULD, au château de Braconnac (Tarn). | 28 février 1846 |
| BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau. | 28 février 1846 |
| Eugène d'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris. | 16 août 1850 |
| L'abbé CANÉTO, vicaire général, à Auch. | 5 mai 1852 |
| Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC, à Orléans, 12, rue des Anglaises. | 10 janvier 1855 |
| MOREL, avocat, à Saint-Gaudens. | 18 janvier 1857 |
| Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Lérans (Ariège). | 21 janvier 1857 |
| Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault). | 7 décembre 1859 |
| Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn). | 30 mai 1860 |
| J. GARNIER, bibliothécaire à Amiens. | 20 janvier 1861 |
| Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac). | 25 juin 1861 |
| G. COUARAZE DE LAA. | 2 juillet 1861 |
| H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique). | 7 juillet 1868 |
| Gabriel BONNEL, avocat, à Narbonne. | 28 décembre 1869 |

| MM. | |
|--|------------------|
| CURIES-SEIMBRES, à Trie-sur-Baïse. | 5 juillet 1870 |
| DA SILVA, architecte à Lisbonne. | 19 décembre 1871 |
| Fernand PAGÈS, à Bannières (Tarn). | 4 février 1872 |
| Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage. | 4 février 1872 |
| Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne). | 15 mars 1872 |
| H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes. | 7 avril 1872 |
| GRELLET-BALGUERIE, à Bordeaux. | 11 juin 1872 |
| ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris. | 25 juin 1872 |
| Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne. | 7 janvier 1873 |
| L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron). | 25 mars 1873 |
| LE BLANC DU VERNET, rue de Laval, à Paris. | 25 novembre 1873 |
| Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel de Paris. | 25 novembre 1873 |
| L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foy-de-Peyrolières. | 24 février 1874 |
| D'AMADE, O. ✱, sous-intendant militaire, à Toulouse. | 21 avril 1874 |
| DE RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne). | 23 juin 1874 |
| DURAND, architecte diocésain, à Tarbes. | 23 juin 1874 |
| Gustave DUFOUR, O. ✱, médecin principal de première classe, à Paris. | 3 août 1875 |
| CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier. | 7 décembre 1875 |
| MOULENQ, à Valence-d'Agen. | 23 mai 1876 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| DE TOULOUSE-LAUTREC, à Ra- bastens. | 23 mai 1877 |
| J.-F. BLADÉ, à Agen. | 23 mai 1877 |
| CLÉMENT-SIMON, ✨, à Rennes. . . | 15 juin 1877 |
| J. COUGET, président du Tribunal de Muret. | 31 juillet 1877 |
| Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude). | 28 mai 1878 |
| DE GROUCHY, à Paris. | 18 février 1879 |
| D'HUGUES, ✨, professeur à la Fa- culté des lettres de Dijon. | 22 avril 1879 |
| L'abbé BARBIER, directeur au petit séminaire de Pamiers.. . . . | 23 décembre 1879 |
| Jules ROLLAND, avocat, à Albi. . . | 6 janvier 1880 |
| Louis MAZENS, notaire, aux Graïsses (Tarn). | 6 janvier 1880 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| Achille LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. . . | 29 juin 1880 |
| Julien SACASE, à Saint-Gaudens. . . | 21 juin 1881 |
| PASQUIER, archiviste de l'Ariège, à Foix. | 21 juin 1881 |
| L'abbé LAFERRIÈRE, à La Rochelle. | 21 juin 1881 |
| JOLIBOIS, archiviste du Tarn, à Albi. | 5 juillet 1881 |
| PARFOURU, archiviste du Gers, à Auch. | 28 juin 1881 |
| Le baron d'AGOS, à Tibiran (Hautes- Pyrénées).. | 28 février 1882 |
| BERTHOMIEU, officier de marine, à Narbonne. | 7 mars 1882 |
| DUMAS DE RAULY, archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban. . . | 28 mars 1882 |

ANNÉE ACADÉMIQUE 1882-1883

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.
 ALBI (*Revue du département du Tarn*).
 ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.
 AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.
 ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.
 ARIÈGE (*Société des sciences, des lettres et arts de*) — Foix.
 AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.
 AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts de l'*) — Rodez.
 BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts de*)
 — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*) —
 Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.
 BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société de numismatique de*) — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique de*) —
 Charleroi.
 BELLAY (*Bulletin d'archéologie chrétienne*).
 BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*) — Besançon.
 BESANÇON (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Doubs.
 BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.
 BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-Calais.
 BREST (*Société académique de*) — Finistère.
 BORDEAUX (*Société archéologique*) — Gironde.
 BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.
 CANNES (*Société des sciences naturelles, lettres et arts de*) —
 Alpes-Maritimes.
 CARCASSONNE (*Mémoires de la Société des arts et sciences*).
 CHALONS-RUR-SAÔNE (*Société archéologique de*) — Saône-et-
 Loire.
 CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Savoie.
 CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*)
 — Savoie.

CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulême.
 CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.
 CÔTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.
 CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie de la*) — Guéret.
 COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.
 CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.
 DANEMARK (*Société générale des antiquaires du Nord*) — Co-
 penhague.
 DAX (*Société Borda*).
 DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.
 ECOSSE (*Société des antiquaires d'*).
 GARD (*Académie du*) — Nîmes.
 HAVRE (*Société nationale havraise du*) — Seine-Inférieure.
 KOENIGSBERG (*Musée archéologique de*).
 LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.
 LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.
 LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.
 LONDRES (*British archeological association*).
 LOT (*Société des études du*) — Cahors.
 LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy (Meurthe-et-
 Moselle).
 LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) —
 Rhône.
 MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.
 MANS (LE) (*Revue historique et archéologique du Maine*).
 MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.
 MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.
 METZ (*Académie de*).
 MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts de*) — Italie.
 MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.
 MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.
 MORBIHAN (*Société polymathique du*) — Vannes.
 MORINIE (*Société des antiquaires de la*) — Saint-Omer.
 NARBONNE (*Société archéologique de*).

NORD (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.
 NORD (*Société archéologique du*) — Avesnes.
 NICE (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.
 NIVELLES (*Société archéologique de*).
 OISE (*Société d'archéologie, sciences et arts de l'*) — Beauvais.
 ORLÉANAIS (*Société d'archéologie de l'*) — Orléans (Loiret).
 OUEST (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers (Vienne).
 PORTUGAL (*Académie des sciences morales et politiques du*) — Lisbonne.
 PORTUGAL (*Société des professeurs du*).
 PARIS (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.
 PARIS (*Société des antiquaires de France*) — Seine.
 PÉRIGORD (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux (Dordogne).
 PICARDIE (*Société des antiquaires de la*) — Amiens (Somme).
 PONT-A-MOUSSON (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.
 PYRÉNÉES (BASSES-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.
 PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Société agricole, scientifique et littéraire des*) — Perpignan.
 RENNES (*Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*).
 RUSSIE (*Commission spéciale archéologique*) — Saint-Pétersbourg.
 RAMBOUILLET (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.
 REIMS (*Académie de*) — Marne.
 RHÔNE (*Société littéraire du*) — Lyon.
 RHÔNE (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.
 ROCHELLE (LA) (*Académie de*) — Charente-Inférieure.
 ROMANS (*Bulletin d'histoire et d'archéologie*).
 SAINT-BRIEUC (*Société d'émulation de*).
 SAINT-QUENTIN (*Société archéologique de*) — Aisne.
 SAINTONGE ET AUNIS (*Société des archives historiques*).
 SAÔNE-ET-LOIRE (*Société éduenne de*) — Autun.
 SENS (*Société archéologique de*) — Yonne.
 SOISSONS (*Société archéologique, scientifique et historique de*) — Aisne.
 TOULOUSE (*Académie des jeux Floraux de*).
 TOULOUSE (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de*).
 TOULOUSE (*Académie de législation de*).
 TOULOUSE (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie de*).
 TOULOUSE (*Société d'agriculture de*).
 TOULOUSE (*Société d'histoire naturelle de*).
 TOURAINE (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).
 VAR (*Société académique du*) — Toulon.
 VAR (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.
 VENDÔME (*Société archéologique, scientifique et littéraire de*) — Loir-et-Cher.
 VOSGES (*Société d'émulation des*).
 YONNE (*Société centrale de l'*) — Auxerre.

Séance de rentrée du 28 novembre 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

Le procès-verbal des séances de la Commission de permanence, qui s'est réunie deux fois pendant les vacances, est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. l'abbé Massol, chanoine honoraire, membre résidant de la Société depuis près de vingt ans; il se fait l'interprète des sentiments de ses collègues en exprimant de légitimes regrets, et dit qu'un des membres de la Société sera ultérieurement prié de prononcer l'éloge de M. l'abbé Massol.

M. DELORME offre le portrait de notre regretté collègue, qui sera placé dans le cadre réservé aux portraits des membres de la Société.

Parmi les nombreux ouvrages reçus pendant les vacances, M. le Président signale le premier fascicule d'une publication intitulée, *Le vieux Toulouse*, dont l'auteur, M. Mazzoli, fait hommage à la Société. Ainsi que le titre l'indique, l'auteur s'est attaché à faire revivre dans d'excellentes planches, dont le dessin est dû à son habile crayon, les anciens monuments, portes ou remparts de la ville, détruits depuis déjà plusieurs années. Ce bel ouvrage comblera une lacune dans les bibliothèques locales, car rien de semblable n'avait encore été tenté. Les archéologues toulousains seront heureux de revoir, à l'aide de ces planches dont le travail est très soigné et l'exécution parfaite, les vieux monuments de Toulouse sauvés de l'oubli par les patientes recherches de notre collègue.

Les membres présents se joignent à M. le Président pour adresser leurs remerciements à M. Mazzoli.

L'Académie d'Hippone demande à échanger ses publications avec celles de la Société. L'examen de son *Bulletin* est soumis à M. Armieux.

La Société académique indo-chinoise, dont le siège est à Paris, adresse sa première circulaire à la Société.

M. PARFURU, membre correspondant, envoie le dessin de deux inscriptions romaines découvertes, la première, le 29 juillet dernier, et la seconde, tout récemment, par M. Monédé, dans sa propriété de Halai, près de la gare, à Auch.

C . AFRANIO . CLARI . L . GRAPHICO
 DOCTORI . LIBRARIO . LVSORI
 LATRVNCVLORVM . CVR . C . R . ET TERTVLLÆ
 CONIVCÍ . EX TESTAMENTO . IPSIVS

Cette inscription, dédiée à un affranchi, maître copiste ou calligraphe, professeur d'un jeu analogue au jeu d'échecs, et curateur des citoyens romains qui s'établissaient à proximité des camps, a été étudiée par M. Adrien Lavergne, dans la *Revue de Gascogne*, 1882, p. 435 et par M. Allmer, dans la *Revue épigraphique*, 1882, p. 306. Elle date très probablement, d'après M. Allmer, du premier siècle. Hauteur, 0,60; largeur, 1 mètre 79 c.

La seconde inscription, encore inédite, présente des noms indigènes nouveaux :

VIV
BELEXEIA . DUNAI
F . SIBI . ET
MACRO BERSEGI . F
CONIVGI ET SABINAE
MACRI . F . H . M . H . N . S

Hauteur, 0,30; longueur, 0,45.

La Société, reconnaissante de cette communication, décerne à M. Parfouru un jeton d'argent.

Le président de l'Académie royale d'Urbino demande à la Société de participer à la souscription pour l'érection du monument de Raphaël qui doit être érigé à Urbin, au mois d'avril, en l'honneur du quatrième centenaire de l'immortel artiste. La Société regrette que ses ressources modiques ne lui permettent pas de donner suite à cette demande.

M. le Président dit que dans un récent voyage, il a eu le plaisir de voir plusieurs membres correspondants qui ont promis des communications dont ils viendront donner lecture dans le courant de l'année.

Il donne en terminant des renseignements sur le bel ouvrage consacré à Sainte-Cécile d'Albi dont un photographe de la ville d'Albi est parvenu à rendre pour la première fois les belles sculptures intérieures, et dont le texte est dû à deux membres correspondants de la Société, MM. J. Rolland et G. de Rivières; un second volume, où doivent figurer les reproductions des peintures murales suivra bientôt le premier qui vient de paraître.

Séance du 5 décembre 1882.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. LE PRÉSIDENT, en donnant lecture des ouvrages reçus, signale le premier bulletin de la Société ariégeoise récemment créée. M. de Lahondès donne des indications sur cette Société, dont l'origine est due à la collection géologique donnée par M. Garrigou à la ville de Foix, mais dont le but est d'encourager, en même temps que les sciences naturelles, les études historiques et archéologiques. Le premier bulletin contient déjà deux documents inédits dont l'un a été fourni par M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, membre correspondant de la Société, et trois comptes rendus des ouvrages de MM. Garrigou, Rumeau et Cau-Durban qui intéressent l'histoire ou l'archéologie locales.

M. L. GÈZE, en parcourant le bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, attire l'attention de ses collègues sur le compte rendu de la mission scientifique en Perse qui avait été confiée à M. l'ingénieur Dieulafoy, et signale le résultat important des recherches de notre compatriote.

Séance du 12 décembre 1882.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. GRINDA offre aux collections de la Société, les moulages de deux colonnettes d'autel conservées au musée de Rodez. Il pense qu'elles supportaient la table d'autel en marbre blanc, à rebords saillants chargés d'une inscription, qui est fixée à l'un des murs latéraux de la cathédrale. Cette table est analogue à celle de Saint-Sernin de Toulouse et à celle de l'abbaye de Conques. M. Grinda croit que cet autel et ses colonnettes datent de l'époque carlovingienne. Les formes aiguës des feuilles et des palmes, les entrelacs et les ornements qui ne donnent pas au chapiteau une forme déterminée, les moulures barbares et inégales des bases paraissent antérieures à la rénovation de l'art au onzième siècle. Les colonnettes ont 0^m,60 de hauteur entre la base et le chapiteau.

M. DE LAHONDÈS dit qu'il convient d'être très prudent sur les attributions de nos monuments ou de la moindre partie d'entre eux à l'époque carlovingienne. Les recherches approfondies et récentes, précisées par M. Ramé dans le dernier *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1882, p. 85, montrent qu'on ne peut dater avec certitude de l'époque carlovingienne qu'un seul monument français, l'église de Germigny, et qu'au delà du onzième siècle, l'histoire de notre architecture nationale est entourée de mystères.

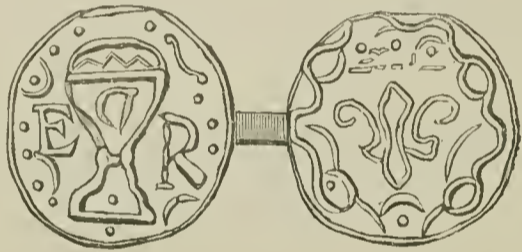
Séance du 19 décembre 1882.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. de Crazannes qui exprime de nouveau ses regrets d'être éloigné de la Société, et qui annonce la création récente d'une Société de géographie à Oran. Les membres présents prient M. Armieux d'être l'interprète de leurs sentiments auprès de M. de Crazannes et de lui demander de mettre la Société en rapports avec celle qui vient de s'établir à Oran.

M. DELORME offre aux collections de la Société un méreau inédit et unique d'une église réformée, qu'il croit être celle de Romans en Poitou, parce qu'il a été trouvé chez une famille protestante de cette petite ville, où plusieurs générations l'avaient religieusement conservé; il accompagne ce don d'une notice. Le méreau ou jeton, distribué autrefois aux communicants des églises protestantes, comme gage de discipline, fut surtout usité pendant la période dite du Désert durant laquelle il servit de signe de ralliement, et il n'a cessé d'être employé qu'au commencement de ce siècle. Les méreaux étaient ordinairement en plomb, mais ils présentent plus d'intérêt au point de vue historique qu'à celui de l'art. Chaque église avait son type. On connaît celui des églises de Guyenne et de Gascogne, celui du pays montalbanais, celui de Saint-Amans dans le Castrais, celui de Mazamet, celui du pays de Foix dont on n'a retrouvé qu'un seul exemplaire venu

de Saverdun, ceux de la Saintonge, enfin ceux du Poitou qui sont les plus variés et les plus nombreux. Le méreau de Romans, petit bourg situé à 17 kilomètres de Niort, appartient à cette série. Il est en plomb coulé; son diamètre est de 0,024^m. Au droit, on voit une coupe eucharistique accostée des majuscules *E. R.* reliées entre elles par la lettre *D* renversée, et entourée de croissants et de points dont la signification symbolique est assez obscure; quant aux lettres, M. Delorme les traduit par *Eglise de Romans*. Au revers, est légèrement tracée une fleur de lis, qui atteste la soumission des églises au pouvoir royal, et qui surmonte une branche d'olivier emblème d'une paix si désirée. Ces deux emblèmes sont entourés d'une chaîne formée d'anneaux ronds et de croissants soudés ensemble. Cette pièce doit remonter au milieu du dix-huitième siècle; elle présente plusieurs points de ressemblance avec un méreau du Poitou décrit par M. le pasteur Lièvre, qui porte le millésime de 1745. L'église de Romans ne comptait qu'une population protestante disséminée et bien inférieure à celle des autres églises du pays; c'est ce qui explique la rareté des méreaux de cette provenance. Elle fut rattachée d'abord à l'église de Saint-Maixent, puis à celle de Sainte-Néomaye dont elle dépend encore.



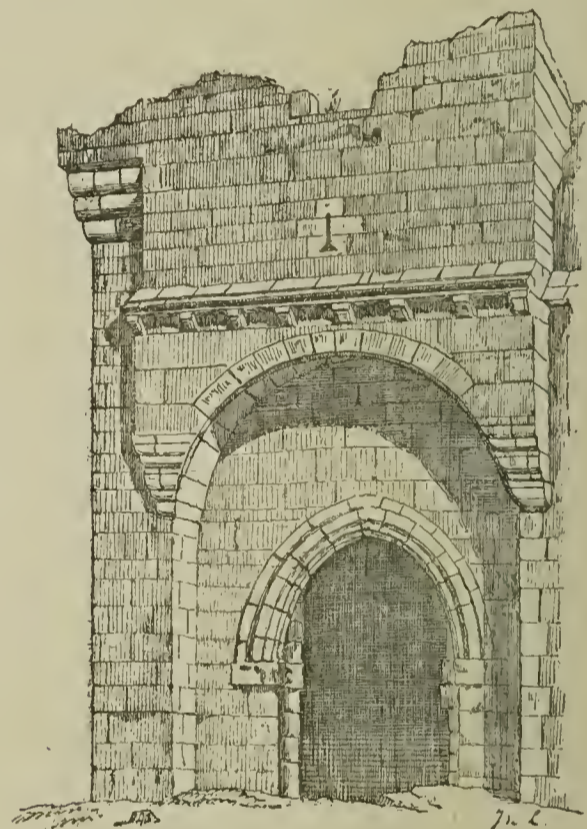
Séance du 26 décembre 1882.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. Grellet-Balguerie membre correspondant envoie un mémoire sur les coutumes de Lavaur.

M. DE MALAFOSSE montre les photographies et les dessins de plusieurs églises de la région des Causses dans le Rouergue et le Gévaudan. Ces églises, de style roman, sont surmontées par une coupole sur trompes, quelle que soit leur grandeur; elles ont été néanmoins construites, pour la plupart, au treizième et même au quatorzième siècles ainsi que le prouvent quelques détails de sculpture. La perpétuité de l'architecture romane est générale dans les provinces méridionales, mais les formes et les moulures ogivales s'introduisaient peu à peu à la surface de ces églises, qui prenaient toujours modèle sur les monuments plus anciens. Plus encore que par leur coupole, ces églises sont caractérisées par un grand arceau plein cintre supporté par des consoles et formant un vaste mâchecoulis. Cette ouverture, de dimensions peu ordinaires, est surmontée d'une arbalétrière qui montre son caractère défensif. Cette défense a été construite en même temps que l'édifice, du moins pour les églises qui datent de la fin

du treizième ou du quatorzième siècle. Il en est ainsi, par exemple, pour l'église des Cuns, commune de Nant, bâtie sur les flancs du Larzac, dont les documents fixent la construction à la fin du treizième siècle. Cette église est abandonnée depuis longtemps, par suite du dépeuplement de la paroisse; mais la solidité de ses matériaux en a conservé toutes les dispositions et même toutes les sculptures. Les landes rocheuses de cette partie des Causses, aujourd'hui presque désertes, étaient très peuplées au moyen âge, mais leurs habitants et leurs édifices étaient souvent exposés aux attaques et aux surprises. Des ordonnances spéciales des Etats du Gévaudan obligeaient tous les châtelains à entretenir dix hommes d'armes dans chaque tour du clocher.



M. DE LAHONDÈS montre la photographie d'une charte datée de la septième année du règne de Lothaire, c'est-à-dire de l'an 961. Elle faisait partie du cartulaire de l'abbaye de Camon, sauvé en grande partie de la destruction et de l'oubli par M. l'abbé Vidal, curé de Camon, membre de la Société archéologique de France. Elle mentionne la vente, par Bernard et sa femme Ernédruit, à Guitard et à sa femme, d'une vigne qui dut entrer plus tard dans les possessions de l'abbaye. M. Molinier l'a publiée récemment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Le savant paléographe a rétabli comme probables les mots enlevés par les taches ou les déchirures; il signale plusieurs termes d'un latin barbare et la corruption de la langue des actes privés dans le Midi, à partir de l'époque carlovingienne; il fait remarquer aussi qu'outre son seing, le prêtre Garynus qui écrivit l'acte a dessiné une main ouverte, exemple unique dans les chartes méridionales. On peut enfin faire valoir, en faveur des reproductions photographiques, que le cliché a fait reparaître les deux traits qui accompagnent

le chiffre V de la date du règne de Lothaire, et qui ne s'aperçoivent pas dans l'original.

Séance du 2 janvier 1883.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. MAZZOLI fait connaître la situation financière de la Société.

M. DE MALAFOSSE fait la communication suivante :

« Les générations disparues livrent ordinairement à l'archéologue des monuments publics, des temples ou autres édifices de pierre ou de marbre sur lesquels on juge du génie ou de l'art d'un peuple. Il faut quelquefois étudier les mœurs des races éteintes par de plus petits côtés, et vous me permettrez de vous entretenir de fouilles faites non pour mettre au jour des stèles ou des statues, mais pour rechercher ce qu'il y a de plus humble et de plus nécessaire dans la vie du sauvage comme de l'homme civilisé, le foyer domestique de pauvres paysans d'âges reculés.

» Je vous avais rapporté l'an passé la découverte faite, dans la commune de Saint-Gauzens, arrondissement de Lavaur, d'une série d'excavations creusées dans un poudingue ou un dépôt caillouteux, excavations remplies de débris de poteries et d'ossements calcinés sur l'origine desquelles j'attirais votre attention sans pouvoir déterminer exactement ce que cela pouvait être.

» *A priori* on aurait pu croire à une série de sépultures par incinération. Mais cette idée doit être écartée; car tous ces débris d'ossements appartiennent à des animaux comestibles et des découvertes analogues faites par nos collègues, MM. Gantier et Cabié, dans le bassin du Tarn, près de Bessières, et dans la vallée de la Haute-Garonne, les ont amenés aux mêmes hypothèses, bien fondées je le crois.

» Si après leurs découvertes, je vous parle des miennes, c'est que, moins importantes au point de vue des objets trouvés, elles apportent un jour nouveau par les lieux où elles se sont faites et certains documents existant dans les environs.

» Dans la commune de Saint-Gauzens, au lieu dit Saint-Peyret, sur les bords de la rivière du Dadou, est un espace de terre inculte assez considérable où, autant que la roche ou le sol graveleux peut le permettre, croissent des chênes et des buissons. La jonction de deux ruisseaux y a formé une sorte de cap ou grand éperon que la désagrégation du sol a rendu presque inabordable entre deux ravins de 20 mètres de profondeur environ. Site très pittoresque et qui offre, par l'abrupt de ses pentes et les éboulements de ses rochers, un coup d'œil étrange qui tranche avec l'uniformité de la plaine environnante.

» La tradition veut qu'à l'extrémité de cet éperon, saint Alain, apôtre de ces régions, ait élevé un édifice qui, ruiné à la guerre des Albigeois, puis reconstruit pour être ruiné encore, pendant les guerres religieuses, ait été réédifié à cent mètres plus en amont à la fin du seizième siècle. A ce dernier endroit, en effet, s'élevait, il y a vingt

ans encore, une église paroissiale que les besoins du culte ont fait démolir pour être reconstruite à un kilomètre de là, au centre de la paroisse actuelle.

» En face, et de l'autre côté de l'eau, s'élève encore aujourd'hui l'église de Saint-Pierre du Monastier, dépendance, autrefois, de l'abbaye célèbre de Candeil. Cette église, plus ou moins remaniée, possède encore un très beau portail roman de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième.

» Enfin, presque au-dessous de cette église, qui domine la rive d'une grande hauteur, est une grotte, de celles dites cités troglodytiques, de grandes dimensions. Du côté de Saint-Peyret en est une autre qui s'enfonce dans le roc avec un escalier profond que des éboulements récents ne permettent pas de descendre au delà de quelques mètres.

» L'établissement de ces deux églises, dans un lieu aujourd'hui encore presque désert, m'avait toujours donné à supposer (surtout avec ces deux grandes cavernes), qu'autrefois quelques habitants avaient dû être groupés autour et se réunir dans ce qui devait être alors une véritable forêt.

» Il y a quelque temps, des travaux d'assainissement, faits auprès de l'église Saint-Pierre, amenèrent la découverte de trois tombes en grès de la période mérovingienne, bien antérieures par conséquent à la construction de l'église. Ces tombes ne contenaient que des ossements sans aucun objet et l'une d'elles fut prise, par un petit propriétaire du voisinage, pour servir d'auge à abreuver. La gelée la brisa au bout de peu de temps.

» Une autre de ces tombes, taillée dans le tuf ou concrétion calcaire et ayant un couvercle en forme de prisme, fut trouvée, il y a quatre ans, sur le bord de l'eau, dans le même quartier. Elle existe encore; mais il m'a été donné de constater qu'elle ne contenait que des ossements sans objets divers.

» L'ensemble de ces découvertes, tout en me donnant à penser que saint Alain avait établi là sa chapelle dans un petit centre habité, ne m'éclairait pas encore.

» L'an passé, je fus averti qu'un propriétaire, en défonçant un champ près de Saint-Peyret, avait trouvé une série de tombes étranges, — c'était du moins l'opinion des premiers visiteurs. L'illusion pouvait être d'autant plus facile qu'un cimetière avait existé près de l'église démolie récemment.

» Non seulement je pus examiner les découvertes déjà faites, mais j'étendis mes investigations dans un rayon d'une trentaine d'hectares. Je constatai trois groupes très distincts de ces prétendues tombes qui, réunies, allaient environ au chiffre de soixante.

» Malheureusement les trouvailles étaient peu concluantes et peu riches. Partout c'était la même chose. On rencontrait un creux d'environ un mètre de diamètre, quelquefois plus, sur 50 à 80 centimètres de profondeur, dans lequel se retrouvaient déjà des lits de cendre et de charbon dans le bas. Toute la partie supérieure était remplie par une terre argileuse tranchant avec le gravier du sol voisin. Dans cette argile étaient des débris informes de poteries, des ossements très détériorés de divers animaux, mouton

et chèvre surtout, quelques rares morceaux de fer rendus méconnaissables par l'oxydation et des objets grossiers en brique, tels que des pesons ou disques, ou des fragments grossièrement façonnés.

» La poterie était noire ou grise, à pâte graveleuse grossière, et les seuls fragments pouvant donner une indication étaient des *becs bridés* d'un type que l'on rencontre dans les cités lacustres, dans les *tumuli* gaulois et jusqu'à la période mérovingienne.

» Je sortis du rayon de ces premières découvertes et explorai les sommets rocheux du pays. Entre les communes de Fiac et de Briatexte est un grand mamelon d'où il s'est tiré depuis des siècles d'énormes quantités de pierre à bâtir. J'appris qu'il y avait été trouvé des tombes. Le fait était vrai. Comme à Saint-Pierre, en faisant un déblai, non loin de la petite église de *Saint-Martin de Casselvi*, complètement isolée aujourd'hui, il avait été trouvé divers squelettes sans ornements, couchés dans des excavations creusées cette fois dans le grès et non découpées en bière, mais qui paraissaient néanmoins contemporaines de celles de Saint-Pierre. De plus, là comme à Saint-Pierre, un peu au-dessous et dès que la roche était devenue plus friable, on retrouvait une cité troglodytique d'une exploration difficile, mais qui, d'après ses puits de jour et certains éboulements visibles sur le sol, indiquait un énorme développement.

» Sur les sommets de ces mamelons tranchés par le déblaiement des carrières, se retrouvaient des creux ayant servi de foyers dont la coupe montrait les lits de cendre et de poteries, remplies, là aussi, d'une argile différente du sol environnant.

» L'origine de ces creux ne fit dès lors plus de doute pour moi. Nous nous trouvions en face d'anciens foyers d'habitations, d'*amas de cuisine*, puisque l'on a pris ce nom pour ceux du Danemark. La terre glaise qui remplissait les trous n'était autre chose que les parois de pauvres cabanes qui, en s'ébouyant, avaient comblé le creux du foyer. L'eau des pluies avait nivelé ces débris fragiles; mais cette terre lavée avait précisément rempli la cavité et conservé en place tous ces débris qu'elle avait recouverts.

» Il est certain que, tandis qu'encore aujourd'hui dans ces parages on construit des maisons en cette sorte de torchis dite *massacanal* qui était si général il y a deux siècles, les pauvres pleuclades antérieures usaient des mêmes procédés simplifiés.

» J'oubliais de dire que dans ces creux se trouvait souvent une grosse pierre ou caillou de quartz réfractaire au feu qui avait dû servir à cette cuisine primitive pour jouer un peu le rôle de nos chenets. Quant à l'établissement d'un foyer dans un creux, on n'ignore pas que c'est un usage chez presque tous les peuples sauvages qui font cuire leurs mets sous la cendre ou qui les suspendent sur la braise.

» Dès lors des débris de vases brisés, des fragments d'os d'animaux, quelques fragments d'objets hors d'usage s'expliquent facilement réunis en cet endroit.

» Par là aussi s'expliquent l'établissement d'une cha-

pelle à l'époque de saint Alain, ces souterrains refuges, pour cacher les provisions et les infirmes en cas de guerre. Ces tombes mérovingiennes de pauvres gens devaient vraisemblablement se rapporter à ces villages faits de huttes modestes et habités, à une époque où la contrée était très boisée, par des peuplades vivant autant de la chasse et de la pêche (le Dadou est très poissonneux) que de quelques maigres cultures.

» Ce sol, en effet, il n'y a pas un siècle, passait pour très pauvre, et il a fallu que l'agriculture moderne, par des apports d'engrais et l'extension de la culture de la vigne, vint le régénérer. Aussi, les deux tiers des maisons éparses dans cette longue plaine qui va de Briatexte au bas de Giroussens datent-elles de moins de quarante ans.

» Il est probable aussi qu'à la fin du douzième siècle, lorsque les moines de Candeil vinrent s'établir à Saint-Pierre, il devait rester quelques hameaux de ces populations.

» Leur origine peut remonter très haut, car, à travers la période gauloise ou gallo-romaine, il a dû exister des populations pauvres groupant leurs demeures en terre, creusant des refuges, des silos et des cachettes, et nul ne peut savoir à quelle époque l'on a cessé d'en faire usage. Il est à remarquer que c'est dans les classes infimes de tous les peuples que survivent le plus longtemps les coutumes et les habitudes. Si l'archéologue ne trouve point dans les recherches dont je viens de vous parler des objets qui puissent figurer dans une collection ou orner un musée, le rapprochement de tous ces faits peut, je crois, servir à jeter un certain jour sur les habitants de ces parages au commencement de notre ère et nous porter à croire que ces souterrains, ces silos, que l'on attribue aux temps gaulois ont été aussi bien l'œuvre des périodes mérovingiennes et carlovingiennes qui ont vu le bas peuple suivre les mêmes coutumes. »

M. GANTIER dit qu'il a trouvé aussi dans la région qu'il habite près de Cazères un grand nombre de ces creux remplis de débris de repas; il a été surtout frappé d'y rencontrer une quantité considérable de pierres ou de briques trouées, pareilles à celles des grottes des Pyrénées. Le nombre même de ces objets empêche de les prendre pour des fusaiöles, et on s'accorde généralement aujourd'hui à voir en eux des poids tenseurs de filets.

M. DE LAHONDÈS dit, à l'appui de cette attribution, qu'il a recueilli un de ces pesons en brique dans un tas de graviers tirés de l'Ariège.

Séance du 9 janvier 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le secrétaire signale dans la *Revue de Gascogne* une inscription mérovingienne découverte près de Peyrebert, aux environs d'Ornézans, par notre collègue M. Lartet.

M. DU BOURG offre à la Société le volume qu'il vient de publier : *l'Histoire du grand prieuré de Toulouse*. M. de

Lahondès est chargé de présenter un rapport sur cet important ouvrage à l'une des prochaines séances.

L'ordre du jour appelle la nomination du président, du secrétaire général et de l'archiviste, selon le règlement de la Société.

M. de Clausade est nommé président, M. Lebègue secrétaire général, et M. de Sevin archiviste.

M. DE LAHONDÈS dit que l'on vient de découvrir, dans un jardin de la rue Royale, compris autrefois dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Sernin, une statue de la Vierge en pierre, du quinzième siècle, environ de demi-grandeur. La Vierge porte l'enfant Jésus sur le bras droit et retient de la main gauche sa robe et son manteau drapés suivant des plis qui se retrouvent presque invariablement les mêmes dans les statues des vierges contournées de cette époque. L'enfant Jésus présente une colombe, emblème du Saint-Esprit, qu'il tient de ses deux petites mains par ses ailes éployées. L'ensemble n'est pas sans grâce, bien que la figure de la Vierge soit sans finesse. Le propriétaire conservera cette statue dans son jardin.

Une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles s'ouvrait sur une des galeries du cloître de Saint-Sernin, à la place même où cette Vierge a été trouvée.

Séance du 16 janvier 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. MAZZOLI offre à la Société le troisième volume de l'ouvrage de MM. le baron Portalis et Béraldi sur les graveurs français au dix-huitième siècle. M. Bénézet est chargé de présenter un rapport sur ce beau livre.

M. Grellet-Balguerrie, membre correspondant, envoie un article inséré dans le *Journal de Lavaur* du 31 décembre, sur les boves ou souterrains des châteaux du moyen âge.

M. le comte de Grouchy, membre correspondant, envoie un mémoire sur la réunion de Dunkerque à la France, puisé en grande partie aux archives du ministère des affaires étrangères.

M. le président dit qu'il adressera à MM. Grellet-Balguerrie et de Grouchy les remerciements de la Société et ajoute qu'il possède dans sa collection la médaille commémorative de l'union de Dunkerque à la France.

M. le docteur Maurice Gourdon envoie la copie de deux inscriptions de la vallée d'Aran, accompagnée d'une note sur l'épigraphie de cette vallée.

« A ma connaissance, il n'a été trouvé jusqu'à ce jour que sept autels ou fragments d'autel dans le val d'Aran : quatre à *Lez-les-Bains*, dont trois publiés par M. Ed. Barry (*Les eaux thermales de Lez*. Toulouse, typographie Bonnal, 1877), et le quatrième par M. d'Agos (*Comptes rendus du congrès de la Société française d'archéologie*. Toulouse, juin 1875).

» Le cinquième, provenant du village de *Casau*, près Viella, a été publié par notre ami, M. J. Sacazé, de Saint-Gaudens, ainsi que le sixième, qui fut découvert près du village d'*Artias*, à l'entrée du pittoresque *val de Valartias*

(*Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1879, page 57).

» Quant au septième, il aurait été trouvé sur les pentes occidentales de la frontière aranaise entre le *port de la Bonaigue* et les *Tusses de lo Campo*.

» Je n'y reviendrai donc point.

» A l'époque romaine, le val d'Aran était relié par une route à Saint-Bertrand-de-Comminges (*Lugdunum Convenarum*), ainsi que le prouvent les nombreuses inscriptions trouvées sur tout le parcours de cette voie, qui se rattachait à la voie *ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, mentionnée et décrite dans l'*Itinéraire d'Antonin*.

» Le val d'Aran était donc en communication, par Saint-Bertrand, avec Toulouse d'une part, et, d'autre part, avec Tarbes, Pau, Dax, etc. — Il est probable, pour ne pas dire certain, que la voie romaine se prolongeait au delà du val d'Aran et allait, par le col de Béret ou le port de la Bonaigue, rejoindre sur le versant espagnol des Pyrénées les colonies romaines de cette région. Mais jusqu'à présent aucun fait, je crois, n'autorise à l'affirmer.

» Je ne puis citer, et encore sous toute réserve, qu'un renseignement qui m'a été donné par les habitants du village de *Salardu*. D'après eux, il existerait au N.-O. du port de la Bonaigue une inscription composée des deux lettres F. et A. — Elles seraient profondément gravées sur la roche du *Pic de la Llanza*. A l'époque où je fis la première ascension de ce sommet, l'abondance des neiges était telle que j'ai simplement pu constater que la partie supérieure de la montagne où se trouveraient ces deux lettres est seule granitique et repose sur une base calcaire. Quant à l'inscription, je n'ai pas eu la bonne chance de pouvoir mettre la main dessus.

» Ces lettres sont-elles réellement romaines ? je serais tenté d'en douter et les prendrais plutôt, si tant est qu'elles existent, pour une marque de délimitation de province ou de district.

Quoi qu'il en soit, la rareté des inscriptions dans le val d'Aran rend d'autant plus intéressante et précieuse la découverte que j'ai faite dans cette région à la fin de l'année 1882.

INSCRIPTION DE GÈSA.

L · P O M
P A U L I N I A
N V S · V · S · L · M

Ce monument se compose d'un fragment inférieur d'autel de 17 centimètres et demi de haut, large de 10 centimètres et 0,06 centimètres et demi d'épaisseur. Il se trouvait encadré dans les substructions d'une petite chapelle romane de la première époque, presque entièrement démolie, quelques instants avant d'entrer dans le *pueblo* de Gèsa. — La partie supérieure de ce cippe contenait le nom d'une divinité, qu'il n'est pas possible d'indiquer vu l'état de mutilation du marbre ; les trois dernières lignes contiennent le prénom, le nom et le surnom du consécuteur, et la formule dédicatoire.

» Nous la lisons ainsi : *Lucius Pompeius* (ou *Pomponius Paulinianus*, *votum solvit libens merito*.

« *Lucius Pompeius* (ou *Pomponius Paulinianus* : juste accomplissement d'un vœu spontané. »

» Le nom de *Paulinianus* se rencontre sur plusieurs inscriptions antiques du Comminges, et paraît avoir appartenu à une famille importante du pays; elle possédait beaucoup de terres, et employait des intendants ou régisseurs (*actores*), ainsi que nous l'apprend une inscription de Saint-Pé-d'Ardet, dédiée à Jupiter par *Sabinianus*, esclave-régisseur (*servus actor*) de *Paulinius*.

» L'inscription de Gèsa est purement romane.

INSCRIPTION D'ESCUNAU.

ILVRBERRIXO
ANDEREXO

» Cette inscription qui, comme la précédente, fait maintenant partie de ma collection, se trouvait à l'église du petit village d'Escunau, encastrée dans la maçonnerie du premier contrefort du côté du nord, près et à gauche de la porte d'entrée, à une faible distance du sol.

» Elle est gravée sur marbre blanc saccharoïde auquel le temps a donné une superbe patine jaune cire. Mais il est regrettable que ce marbre soit mutilé, car il est difficile de savoir au juste quelle était sa forme première : on remarque seulement sur le côté gauche de la pierre la trace d'une sorte de corniche. S'agit-il d'une inscription votive ou d'une inscription funéraire? Je laisse à plus savant que moi de trancher la question, me contentant de signaler cette inscription qu'une bonne fortune m'a permis de sauver de la destruction. »

M. le docteur JANOT donne lecture d'une notice biographique sur M. l'abbé Carrière, ancien président de la Société, qui sera insérée dans la première livraison des Mémoires.

Séance du 23 janvier 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. MAZZOLI présente les comptes du dernier exercice, qui sont soumis à l'examen du comité économique.

M. DE LAHONDÈS donne lecture du rapport dont il avait été chargé sur l'ouvrage de M. A. Du Bourg : *Le grand prieuré de Toulouse*. Toulouse, 1882, Sistac et Boubée, 586 pages de texte, 80 pages de pièces justificatives.

« Après avoir traversé les larges et hautes travées des archives de la Haute-Garonne, on arrive à une dernière salle voisine de l'ancienne chapelle archiépiscopale, où sont contenues, dans plus de trois cents cartons, près de deux mille chartes ou documents divers concernant les commanderies du grand prieuré de Toulouse. M. Du Bourg les a lus et en a copié le plus grand nombre. Choissant ensuite, pour donner la vie à ces dépouilles, la méthode la plus sûre et la plus conforme aux exigences de précision des recherches historiques contemporaines, il a donné successivement la monographie des deux cent vingt com-

manderies qui composaient le domaine de l'Ordre de Malte dans le grand prieuré de Toulouse, séparé de celui de Saint-Gilles, lorsque ce dernier eut pris un immense développement après la suppression des Templiers. Mais le lecteur n'en voit pas moins se développer sous ses yeux la vie et les œuvres des Templiers et de leurs successeurs dans la province. Un premier avantage de la voie adoptée par l'infatigable chercheur est de donner l'histoire complète d'un grand nombre de petites villes ou d'humbles bourgades, dont le nom même n'avait pas obtenu jusqu'ici une simple mention dans les histoires provinciales. Et comme le prieuré de Saint-Gilles s'étendait des rives de l'Ariège et des coteaux du Lauraguais aux dunes de l'Océan, cette mine précieuse encore inexplorée a fourni nombreuses découvertes intéressant une partie considérable de notre pays. Sans doute l'histoire des trente commanderies et de leurs divers membres ramène souvent les mêmes traits : donations empressées et généreuses dans les premiers temps de la part des seigneurs, des princes et des moines eux-mêmes, car à cette époque la croisade est l'œuvre pie par excellence; fondations de communautés et de bastides, concessions de privilèges aux populations, bientôt après luttes avec les consuls, qui profitent des libertés concédées pour en réclamer de nouvelles, et avec les puissants voisins qui convoitent les richesses de l'Ordre, dévastation des guerres anglaises, ruines plus désastreuses encore des guerres de la Réforme, surtout dans le Béarn et le pays de Foix, enfin la décadence, qui arrive à son tour pour l'Ordre de Malte, lorsqu'il n'a plus de services réels à rendre à une société qu'agitent des aspirations nouvelles et qu'il n'est plus qu'une ressource pour les cadets de famille, trouvant le manteau à croix rouge moins gênant que la robe de moine. Mais, à travers cette similitude de destinée, que de traits importants à signaler, qui font apparaître l'action civilisatrice des chevaliers! Le plus saillant est assurément la fondation de nombreuses petites villes dans lesquelles ils attirent et retiennent les pauvres populations des campagnes, que la terreur des invasions et les pillages obligeait à se réfugier derrière les remparts des grandes cités fermées. Les chartes de libertés qu'ils accordaient sont en général très étendues et marquent un progrès dans la marche des libertés publiques.

» La sagacité de l'auteur s'exerce aussi sur la teneur des actes, et comme les plus anciens ne contiennent pas leurs dates, il les discute habilement pour la découvrir, grâce aux personnages qu'ils citent et aux circonstances qu'ils mentionnent. Quelques prétentions et quelques légendes tombent devant l'implacable rigueur des textes.

» Ainsi la Nogarède ou la Cavalerie de Pamiers, que dom Vaissète avait cru la plus ancienne possession de l'Ordre dans la province, devra désormais céder cet honneur à la maison de Larramet et à celle de Toulouse.

» La pittoresque église de Luz devra cesser d'être attribuée aux Templiers dans tous les guides des Pyrénées, et être restituée aux Hospitaliers, qui l'ont seuls possédée. Par la même raison, les touristes de Gavarnie n'auront plus à se pâmer d'émotion devant les crânes des prétendus Templiers qu'on leur montre dans l'église.

» Quatre-vingts pages de petit texte à demi-colonne contiennent cent dix-neuf chartes inédites en latin ou en dialecte. Les philologues y trouveront leur part, avec plusieurs textes en langue provençale du milieu du douzième siècle ; quelques autres sont en dialecte gascon et fournissent des pièces de comparaison précieuses.

» L'auteur termine son ouvrage par l'histoire du couvent des Dames maltaises, dont les Mémoires de la Société ont eu la primeur, et il donne aussi le catalogue des cartulaires des commanderies du Quercy, du Rouergue, de l'Albigeois et du Narbonnais dont les titres étaient conservés au grand prieuré de Toulouse, bien qu'elles dépendissent du grand prieuré de Saint-Gilles.

» Ce livre, qui rend ainsi la vie à un si grand nombre de localités dans le Sud-Ouest, forme encore un véritable nobiliaire de cette contrée par les noms des commandeurs de chacune des maisons du Temple. Une carte l'aurait heureusement complété.

» M. Du Bourg a donné ainsi à nos provinces un travail absolument inédit qui est un indispensable complément de leur histoire. Il rend aux temps disparus un des traits les plus caractérisés de leur physionomie, qui avait été laissé à peu près dans l'ombre jusqu'à lui. Il livre le trésor fécond d'immenses matériaux extraits de ces riches archives du Temple et de Malte, qu'il a remuées de fond en comble, fouillées dans tous leurs plis, avec lesquelles il a vécu pendant de longues années comme un ami, comme un confident en écoutant et quelquefois en arrachant tous leurs secrets. De pareils livres sont un honneur pour notre ville et particulièrement pour notre Société, sous le patronage de laquelle l'auteur en avait déjà publié quelques chapitres, ainsi que d'autres remarquables études sur une période si créatrice et encore si méconnue de notre histoire. »

M. GANTIER présente une monnaie d'un comte de Brioude.

« Cette curieuse monnaie, qui était assez rare il y a quelque temps, l'est aujourd'hui beaucoup moins. Elle porte :

» A l'avant, ULELMO COMS ; au centre, une croix passée.

» Au revers, BRIVITES ; au centre, le monogramme de Lothaire.

» Elle est à présent classée et attribuée avec certitude aux comtes de Brioude (Poey-d'Avant, t. I, n° 2220). Mais pendant longtemps elle avait été attribuée par M. de Longpérier au comté de Bourges. M. de Barthélemy a fait observer que le monogramme qu'elle porte est si servilement copié sur celui de Lothaire gravé sur les monnaies même de Bourges (954-986) que l'on ne saurait l'attribuer soit à Guillaume I^{er}, comte d'Auvergne (886-918), soit à son fils Guillaume II (918-927), qui possédaient alors la ville de Bourges. A partir de cette époque, on ne peut pas avec raison la donner à cette ville qui fut gouvernée par des vicomtes jusqu'en 1101 où la vicomté fut rendue à Philippe I^{er}. Entre 928 et 1101 le monnayage continué par les vicomtes n'a donné que des monnaies de Louis IV et de Lothaire, des deniers carlovingiens aux monogrammes de

Charles et de Lothaire portant à l'avant au revers les seuls mots de BITVRIGES CIVITA.

» D'après ces considérations, M. de Barthélemy n'hésite pas à dire que cette pièce doit être attribuée à l'Auvergne, qu'elle a été frappée à Brioude par Guillaume IV ou V, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers.

» Ce qu'elle présente d'intéressant, c'est l'imitation du monnayage du Berry au monogramme de Lothaire qui devait rendre cette pièce très acceptable dans les régions circonvoisines de son lieu d'émission. »

M. DELORME offre aux collections de la Société une tête antique en marbre blanc entourée d'une couronne de chêne qui permet de la regarder comme une tête d'empereur. Il n'en connaît pas l'origine.

M. l'abbé COUTURE entretient la Société de la publication nouvelle entreprise par la Société historique de la Gascogne. Elle fera paraître dès cette année un volume composé de douze brochures mensuelles, comprenant de cinq à six cents pages de documents inédits, accompagnés toutefois de notes historiques ou même philologiques.

M. le président félicite M. l'abbé Couture, le remercie de sa communication et exprime le regret que la Société n'ait pu encore réaliser le projet analogue qu'elle avait formé.

Séance du 30 janvier 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le président dépose sur le bureau un volume contenant la description des planches de la monographie de Notre-Dame de Chartres, qu'il a reçu de M. le ministre de l'instruction publique. La Société possède les belles planches de cette publication arrêtée depuis plusieurs années.

M. le président offre ensuite l'ouvrage de M. Léon Clos sur la ville de Castelnaudary qu'il s'est procuré pour pouvoir le donner à la bibliothèque de la Société.

M. DE SEVIN, appelé par l'ordre du travail, lit une notice sur le trésor découvert à Grenade, dont il s'est rendu acquéreur :

« Deux cent treize monnaies d'or du quatorzième siècle ont été trouvées, en décembre 1881, à Grenade-sur-Garonne, ainsi que quatre-vingt-quatre gros d'argent presque tous des rois d'Aragon, Jayme II, Alphonse IV et Pierre IV.

Voici la nomenclature des pièces d'or, la plupart contemporaines de Jean le Bon :

Charles le Bel, 1 écu.

Philippe de Valois, 15 écus.

Jean le Bon, 8 écus, 17 moutons, 15 royaux, 42 francs à cheval, 36 florins.

Charles V, 1 franc à cheval, 4 francs à pied.

Charles V, comme dauphin, 10 florins.

Edouard III, 1 écu, 1 léopard.

Prince Noir, 4 pavillons.

Louis de Mole, comte de Flandre, 1 franc à cheval.

Etienne de Lagarde, archevêque d'Arles, 1 florin.

P. de Casti, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 3 florins.

Humbert, dauphin de Viennois, 2 florins.

Gaston Phœbus, comte de Foix, florin.

Louis d'Anjou et Jeanne de Naples, 2 florins.

Charles Robert, roi de Hongrie, 1 florin.

Louis d'Anjou, roi de Hongrie, 1 florin.

Amédée, comte de Savoie, 1 florin.

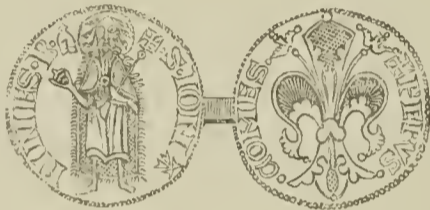
Florence, 3 florins.

Savone, 1 florin.

Le principal intérêt de cette trouvaille consiste dans le florin unique de Gaston Phœbus dont voici la description :

† FEBUS — COMES. Grande fleur de lis.

Ɱ S · IONA — NNES · B, heaume à gauche. Saint Jean-Baptiste, barbu et nimbé, bénissant de la main droite et tenant un sceptre de la gauche. Poids, 3 gr. 39.



Cette note ne décrit pas d'autres pièces présentant des variétés avec les types connus, une étude complète de M. de Sevin ayant déjà paru dans les mémoires de la Société.

M. de Sevin voulant que la Société participe à la bonne fortune qui a remis entre ses mains le trésor de Grenade, offre à son médailler deux pièces en or de cette provenance : un franc à cheval et un florin à la légende de FRANTIA, tous deux de Jean le Bon.

M. le président remercie M. de Sevin, au nom de la Société, de son don généreux.

Séance du 13 février 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. Grellet-Balguerrie, membre correspondant, envoie deux brochures : l'une sur l'origine de plusieurs villes, Ribeirac, Mussidan, etc.; l'autre sur Clovis III.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le préfet qui communique une délibération prise par le conseil général. Elle a pour objet d'inviter la Société archéologique à dresser un inventaire des richesses d'art que renferment les églises et les édifices publics du département.

M. ROSSIGNOL, membre correspondant, lit un travail sur le pariage de Venés.

« Les parriages étaient un des moyens par lesquels les rois de France et surtout Philippe le Bel insinuèrent leur autorité dans le comté de Toulouse. Quand une seigneurie était en plusieurs mains, ils tâchaient d'avoir par échange la part la plus considérable, et quand elle appartenait à un seul ils cherchaient à l'avoir en commun avec lui; c'est ainsi que dans le canton de Lautrec, objet en ce moment

des recherches de l'auteur, Philippe le Bel acquit en 1306 la moitié de la vicomté de Lautrec, et qu'en 1312 il se fit donner le pariage de Venés (1).

» Fredol de Lautrec, seigneur de Venés, avait acheté en 1305 une partie de la vicomté, au moment où le roi en prenait la moitié, et en 1312, s'étant rendu compte des avantages qu'il aurait à avoir le roi pour associé dans l'administration de sa terre de Venés, Cheffouls et Saint-Laurent, il lui en donna gratuitement la moitié de la juridiction et des droits d'*ineours*, de *civadage*, *quête* et *forestage*. Les officiers de justice seraient nommés en commun par le viguier d'Albi au nom du roi et par Fredol; les criées se feraient au nom du roi et de Fredol; les droits de justice seraient en commun, ainsi que les droits à lever aux foires et marchés; les consuls et les habitants prêteraient serment au roi et à Fredol; enfin le roi ne pourrait forcer Fredol et ses successeurs à partager la terre formant le pariage et ne pourrait aliéner sa part à d'autre qu'à Fredol et ses successeurs. La terre de Venés comptait alors 160 feux, et la moitié des droits de *civadage* donnait annuellement 40 setiers d'avoine; de *quête*, 4 livres, et de *forestage*, 50 sous.

» C'est de son propre mouvement que Fredol appela le roi en pariage, voyant par cette association son autorité renforcée auprès de ses vassaux et garantie contre des entreprises du seigneur d'Ambres qui prétendait avoir droit de supériorité sur cette terre : c'est donc réellement pour l'utilité des deux associés que le pariage est fait *pro utilitate evidenti domini regis et ejusdem Fredoli*.

» Le roi jouit pendant quelque temps de ses droits à Venés; mais en 1342, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant général en Languedoc, voyant que le roi avait besoin de beaucoup d'argent pour ses guerres, céda ces droits à Isarn de Lautrec, frère de Fredol, pour 2,000 liv. Isarn les paya aussitôt et se fit mettre immédiatement en possession. Cette vente devait être confirmée par le roi; et en 1344 Guillaume Durand, procureur général en la sénéchaussée de Carcassonne, fut chargé d'informer sur la valeur de ce pariage. Pendant son enquête, qui dura plusieurs mois, Amalric, seigneur d'Ambres, lui offrit d'en donner 3,000 liv., ou bien une rente annuelle de 100 liv., si le roi ne voulait, au lieu de les vendre, qu'en avoir un revenu assuré. Le commissaire transmit, le 12 mars 1345, toutes les pièces de son enquête à la Chambre des comptes, et le roi, ne voulant pas sans doute donner la seigneurie d'une terre à celui qui disait avoir sur elle un droit d'hommage, dut rejeter les offres d'Amalric, quelques favorables qu'elles fussent pour le trésor épuisé, et approuver la vente faite à Isarn de Lautrec. »

Après cette lecture, M. DE MALAFOSSE dit qu'il a remarqué, dans certains parriages du Gévaudan, la retenue, par le seigneur ecclésiastique, des droits de justice qui n'entraient pas dans le pariage.

(1) Les seigneurs ecclésiastiques qui avaient besoin de protection dans ces temps troublés furent les plus nombreux à appeler le roi en pariage; on en compte beaucoup dans notre pays, tandis qu'il y a bien peu de seigneurs laïques.

M. DE RIVIÈRES, membre correspondant, entretient ses collègues des nouvelles restaurations entreprises à la cathédrale d'Albi. M. Hardy, le successeur mais non le continuateur de M. Daly, vient de faire démolir les anciennes masures qui obstruaient les murs de la sacristie. Comme ces masures dépendantes de l'église servaient de logement au sacristain et de décharge, il a élevé la sacristie, afin de remplacer ces locaux par un étage avec pignon et tourelle d'escalier. Il se propose d'entourer le monument d'une grille, et forme le projet de restaurer le donjon de l'archevêché en complétant la construction interrompue du côté de la rivière et en remplaçant la toiture maladroitement placée au quinzième siècle.

M. de Rivières parle aussi des restaurations de l'église Saint-Salvy et de l'enlèvement du baldaquin, qui oblige à remplacer cette ornementation si décorative par un autel monumental avec ciborium, sous peine de la faire regretter.

M. DE LAHONDÈS ajoute qu'il serait convenable de dégager la galerie du cloître de Saint-Salvy et d'abattre le mur qui la sépare du jardin du presbytère. On supprimerait ainsi un cloaque d'immondices, et les visiteurs pourraient voir la façade méridionale de l'église et le curieux tombeau de Vital de Mauvoisin.

M. de Malafosse présente deux photographies du château d'Assier, l'une des perles de la Renaissance dans le Quercy.

Séance du 20 février 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. MAZZOLI offre à la Société le deuxième fascicule de sa belle publication *Le vieux Toulouse*. Il contient des vues aussi exactes que pittoresques de l'église des Cordeliers, du réfectoire des Augustins et du couvent des Carmes, monuments aujourd'hui disparus, accompagnées de notices extraites des anciens annalistes de Toulouse.

M. le ministre de l'instruction publique adresse une invitation pour la réunion du comité des beaux-arts aux séances des Sociétés savantes à la Sorbonne. M. Bénézet est délégué par la Société pour la représenter à cette réunion.

M. Grellet-Balguerie envoie le calque d'une inscription relevé par lui sur un des murs latéraux de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire. M. Mérimée est prié d'examiner cette inscription et de présenter un rapport à l'une des prochaines séances.

M. le président entretient ses collègues de la réponse qui doit être adressée à M. le préfet au sujet de la surveillance à exercer sur les objets d'art conservés dans les églises et les hôtels de ville du département. La Société a eu quelquefois l'occasion de se plaindre de n'avoir pas été consultée, lorsqu'elle a vu des monuments dénaturés ou détruits autour d'elle. Elle est heureuse de s'associer aux vœux du conseil général pour s'efforcer de conserver dans la région les restes précieux de l'ancien art local. Des commissaires pris parmi les membres résidants et les

membres correspondants sont désignés dans chaque arrondissement; en outre, la commission de Toulouse se subdivisera dans les divers cantons. M. le président s'entendra avec M. le préfet pour que des facilités soient fournies aux commissaires dans leurs recherches.

M. Cabié, membre correspondant, annonce la prochaine publication de documents concernant la famille des Alaman, dont le rôle a été considérable en Albigeois au moyen âge. Il les a recueillis dans la collection précieuse de notre collègue M. Mazens, formée par un de ses prédécesseurs, ancien feudiste, auquel plusieurs grandes familles de la contrée avaient confié leurs titres pour les copier. Mais M. Cabié a examiné les originaux eux-mêmes; il est bon de contrôler les copies faites par les feudistes du siècle dernier, dans lesquelles bien des fautes et bien des négligences se sont glissées.

Séance du 27 février 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. MÉRIMÉE signale dans la *Romania* une étude de notre collègue M. Thomas sur un roman franco-italien conservé dans une bibliothèque d'Italie. Il est chargé de présenter un rapport sur ce travail dans une des prochaines séances.

M. le docteur ARMIEUX offre à la Société son étude sur des dessins gravés sur roche à Moghar, dans le Sud-Oranais, lue à la Société de géographie dans la séance du 16 janvier, différant par plusieurs détails de ceux de Tyout que M. Armieux a publiés, avec une notice, dans le tome IX des Mémoires de la Société, page 20. Les recherches sur ces dessins gravés sur roche que M. Armieux a inaugurées le premier en copiant, en 1849, ceux de Tyout et de Moghar, sont continuées aujourd'hui par plusieurs explorateurs. Elles permettront de fixer peut-être, sinon les dates, au moins les successions d'établissement des peuplades qui ont habité ces contrées. Déjà certains résultats pleins d'intérêt ont été obtenus.

M. Antoine Du Bourg, appelé par l'ordre du travail, donne lecture d'une étude sur la *Confrérie des Pénitents bleus de Toulouse*. Il a eu par hasard entre les mains les archives de cette pieuse Compagnie, et il a pu ainsi reconstituer son histoire. Après avoir résumé les statuts de la confrérie dressés lors de sa fondation, en 1575, par le P. Auger, jésuite et confesseur de Henri III, l'auteur raconte comment elle s'établit successivement à la chapelle du collège Saint-Martial, à celle que les chevaliers de Saint-Antoine de Vienne possédaient au pré Montardy, et enfin à l'église que les confrères construisirent au *Logis de la Pomme*, et dont Louis XIII posa la première pierre le 30 juin 1622 (aujourd'hui l'église Saint-Jérôme). Parmi les prérogatives de cette confrérie se trouvait celle de recevoir dans son sein les rois de France et les princes du sang quand ils venaient à Toulouse. Louis XIII, Louis XIV, les ducs de Bourgogne et de Berry, Louis XV, le dauphin, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X entrèrent ainsi successivement dans la confrérie. Les procès-verbaux de leur réception sont inscrits sur un précieux in-folio, inti-

tulé *Livre des rois*, orné des portraits de ces illustres pénitents.

L'auteur suit l'histoire de la confrérie jusqu'au moment de sa suppression définitive en 1858.

M. LAPIERRE dit que le beau manuscrit examiné par M. Du Bourg était conservé à la bibliothèque de Toulouse. Pendant la Restauration, et, à la suite d'une délibération du conseil municipal, il fut remis aux membres survivant encore de la confrérie des Pénitents bleus, et c'est entre les mains du dernier d'entre eux que M. Du Bourg l'avait trouvé. Des recherches seront tentées auprès de ses descendants afin d'essayer de retrouver ce livre précieux.

M. MÉRIMÉE donne lecture d'une inscription placée sur un des murs latéraux de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire qu'avait envoyée M. Grellet-Balguerie, membre correspondant.

HIC SITVS EST CLARVS VERB(o versuque Aimonius)
VERSVS NATIVOS PROH DOLOR IN CINERES
ET TAMEN ETERNANT TVA CARMINA VIVIS IN ILLIS
nescit post obitum nomen obire TVVM.

C'est, comme on le voit, le nom du poète lui-même qui a disparu justement de l'inscription. M. Grellet-Balguerie a cru pouvoir inscrire celui d'Aimonius, mort en 1108, qui écrivit en effet quelques vers sur la translation des restes de saint Benoît en France, à la suite de ses six livres d'histoire, mais qui fut surtout un historien. En outre, les premières lettres du mot *verbo* paraissent fort douteuses. M. Grellet-Balguerie ne donne pas les motifs qui l'ont autorisé à écrire le nom d'Aimonius à la place du nom absent.

M. LAPIERRE s'excuse de ses absences pendant cet hiver où il a été retenu par ses nouvelles fonctions à la bibliothèque de la ville. Il annonce que les heures d'ouverture de la bibliothèque seront changées. M. le président, au nom de tous les habitués de la bibliothèque, remercie M. Lapierre de l'initiative qu'il a prise, car les nouvelles heures adoptées seront beaucoup plus favorables pour l'étude.

Séance du 6 mars 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le ministre de l'instruction publique demande pour la bibliothèque des Sociétés savantes, fondée sous le patronage du comité des travaux historiques et scientifiques, plusieurs livraisons des Mémoires ou du Bulletin de la Société qui manquent à la collection.

M. le docteur ARMIEUX offre son étude sur les ambulances de Toulouse pendant la guerre, lue dans une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il examine dans ce travail, non seulement l'organisation charitable et habile selon laquelle les soins furent donnés aux malades et aux blessés, mais aussi l'influence que les douloureux événements qui se déroulaient ont exercée sur la santé publique.

M. le baron DESAZARS dit qu'il a examiné récemment les

travaux de restauration du Musée, et annonce que M. Roschach a commencé à disposer sur les parois du cloître les inscriptions de la riche collection épigraphique toulousaine. Les travaux ne sont pas encore assez avancés pour qu'on puisse apprécier l'œuvre et porter un jugement sur les plans et l'exécution.

M. le président annonce une découverte de monnaies carlovingiennes à Nîmes, sur laquelle il donnera des indications précises dans une séance ultérieure.

M. BÉNEZET dépose le manuscrit du mémoire dont il avait donné lecture, le 31 mai 1881, sur l'esprit comique de Goudelin et ses rapports avec celui de Molière.

I

« Les *Prologues* que Goudelin, le populaire poète de Toulouse, récitait dans les salons des ducs de Carmaing et de Montmorency n'ont pas, par eux-mêmes, un intérêt littéraire important; mais ils donnent la note exacte de l'état de l'esprit comique et une idée des commencements de la comédie en province, immédiatement avant Molière.

» Une remarque curieuse et essentielle est en outre à faire à propos des *Prologues*. C'est que ceux-ci donnent lieu à établir certains rapprochements de pensée et de trait, certaine lointaine mais réelle affinité de goût et de gaieté, entre Goudelin et Molière.

» L'auteur du *Misanthrope* a-t-il connu les œuvres de l'auteur des *Prologues*? Est-il possible, en relevant dans son théâtre des passages portant des signes de provenance locale, d'aider les historiens à retrouver les traces de son séjour dans la cité des jeux Floraux, après les représentations données aux États de Béziers (1)? Il ne sera pas sans intérêt, on le voit, d'examiner si les comédies du protégé du prince de Conti dans le Languedoc contiennent quelques expressions, et si on peut y retrouver une sorte d'écho de notre vieille gaieté méridionale.

II

» Lafaille rapporte que la partie la plus remarquable et la plus attachante des réjouissances données par le gouvernement du Languedoc dans la première moitié du dix-septième siècle étaient les *Prologues* de Goudelin. Ces *Prologues*, sorte de discours improvisés en idiomie roman, servaient d'introduction aux combinaisons des organisateurs de ballets et expliquaient jusqu'à un certain point le jeu, la personnalité et le costume des danseurs. La rapide analyse du prologue des quatre Italiens fera connaître le genre et la forme de ces compositions.

» L'auteur suppose qu'il s'est embarqué avec des compagnons italiens pour venir en France, et que la mauvaise fortune va réveiller les « *bens les plus buffayres* » pour les ensevelir dans un cimetière sans herbe. Tous ses compagnons tremblent; lui seul, « *en regagnan les éls coum'un*

(1) Goudelin mourut en 1649. Molière passa dans le Midi plusieurs années et ne revint à Paris qu'en 1658.

trauc de picharrou espouterlat, » méprise la fureur des flots. « *Patienco, aqueste mounde n'es qu'un bartas... atal à la salço del lebraut le binagre se mesclo dan le suere.* » Quand il voit cependant l'eau mouiller ses souliers : *Ah ! ba, bau, ça disségui jou, pourtats me léu à l'ayre dins uno taulo de pourrels ; ta pla bezi que n'auren pas pourtat prou pa, se cal enchaya tant d'aygo !*

» Une idée lui vient, il s'enferme dans un panier et se laisse doucement couler sur les vagues. Neptune, qui le prend « *per un coutinaut nizal d'Alciouns,* » le fait aborder en lieu sûr. Là, il se dirige tout droit vers un des châteaux de *Carmantran* ; il trouve justement ce personnage nettoyant les salles du château, enlevant les toiles d'araignées tendues en une année d'absence, et le chat du logis, faute de feu à la cuisine, se peignant les moustaches au galetas. Sur ces entrefaites arrivent ses compagnons : l'un s'empresse d'aller se mirer « *daban uno padeno* » et de se frotter les lèvres avec de la moutarde afin d'embrasser plus délicatement sa maîtresse ; l'autre va boire dans un entonnoir pour ne pas rebrousser les poils de sa moustache.

» L'auteur termine sa description du château de *Carmantran*, et l'amour, « *le Diuèt à l'arquet d'or,* » le transporte au milieu de l'assemblée réunie chez le gouverneur où, avec ses compagnons, il admire la beauté des dames, et vante les ressources d'une cité « *oun qui intro per la Porlo d'Arnaud-Bernard pot sourti per la del Castel.* »

» Les autres prologues ne varient de celui-ci que par le sujet emprunté souvent aux souvenirs de l'antiquité classique ou à l'allégorie mythologique ; ils n'ont ni plus d'intérêt scénique, ni plus de mouvement, ni plus de portée.

» Tantôt, comme dans le prologue du *Balé de Montmoraney*, il s'agit d'un astrologue burlesque, faiseur de tours merveilleux, à qui le ciel répond : « *pleti, moussur,* » astrologue qui connaît les secrets des cœurs, et ne voit que services méprisés, fidélités méconnues, refus de faveurs, affections oubliées. Tantôt, dans les *Passotens de Carmantran*, il représente Ulysse, mettant au-dessus des ressources de son épée et de son or l'éclat cramoisi « *d'un beyre coumoul de bi madur,* » et se défaisant ainsi de Polyphème.

» Comment ces compositions sans intrigue, sans ordonnance, sans signification artistique pouvaient-elles faire les délices des réunions magnifiques que présidait le duc de Carmaing, un des appréciateurs littéraires les plus distingués de son temps ? Comment des narrations facétieuses et burlesques provoquant le gros rire pouvaient-elles s'accorder avec les habitudes raffinées de l'aristocratie languedocienne ? Certes, Philippe de Caminade, que Goudelin salue comme « *Jutge de flous et flou des Jutges ;* » Berthier, le luxueux président, amateur passionné de la Renaissance italienne ; de Rességuier

Que ten la balanço

A la segoundo cour de Franço ;

le vicomte de Fonteneille

Que gagno bilos et bataillos ;

c'est-à-dire les hommes les plus illustres, les plus savants ne pouvaient se tromper en fait de goût, et se contenter de peu en matière d'esprit et de délicatesse.

» Goudelin ne doit pas être jugé sur une rapide analyse de création littéraire, sur un canevas général de travail. Esprit sans grande envergure, sans prétention savante, il ne faut pas demander à sa muse une œuvre achevée, à son imagination de grands horizons, à ses combinaisons des trames compliquées. Il ne vise pas à aller au delà de ses moyens naturels et à agrandir par l'étude et la réflexion le champ intime de son génie personnel.

» L'auteur des *Prologues* est un improvisateur plein d'élan et d'entrain, qui laisse jaillir de son imagination les inspirations vives du caractère méridional, les allégresses d'une muse locale sortie subitement de sa réserve séculaire. Sur un fond de gaieté soutenu, il sème les enthousiasmes que lui communique la bonne humeur, et parfois même les émotions que lui donnent la belle nature et l'art.

» Le succès des *Prologues* s'explique de deux manières : par le caractère absolument local et personnel et par les surprises poétiques du génie de Goudelin.

» Un examen spécial sera consacré plus loin à ce qui, dans le *Ramelet*, peut être attribué au tempérament personnel de l'auteur des *Prologues*.

» Quelle charmante page de poésie descriptive, dans le prologue intitulé *Castel de Masearado* ! N'est-ce pas un trait des surprises poétiques que ménageait le goût de Goudelin dans ses improvisations, trait bien capable d'expliquer les succès de l'hôtel Montmorency et la faveur que l'auteur trouvait dans la bonne société toulousaine ?

« A l'houro que le lugra de l'albo freto les èls al soulel de salibo dejuno, el descurbis un bousquet de plazes, oun qui toumbo d'un albre se trobo lajouts dans les pés demest les myrtes è le cap dins les rouziés. Uno foun y lébo beziadomen le bul per baigna soupos à las pastourélos, è gito sur sas ribos tant de pailletos d'or è d'argen, que les satyris s'y ban gouluda quand se bolen habilla de broucatel. »

» Ce passage de pastorale, malgré un certain ton de recherche qui rappelle les fades bergeries et les paysans beaux esprits des débuts du dix-septième siècle, est une page d'une fraîcheur exquise où domine le sentiment de la nature, relevé par l'art le plus consommé. On dirait un tableau peint dans les tons miroitants que donnent la soie et le satin, plein de ces étincelles que jettent les colliers d'or, les pommeaux d'épée sous le pinceau de *Watteau*.

III

» Peu d'années après que Goudelin eut composé les *Prologues* pour précéder la représentation de ballets, Molière en écrivit un assez grand nombre pour servir d'introduction à ses pièces de théâtre mêlées de divertissements. Il n'y avait dans cette coïncidence qu'un goût du temps et non une intention de copier. On peut en dire autant des sujets mythologiques qui faisaient invariablement alors le fond des *Prologues*, et qu'on retrouve également dans Goudelin et dans Molière.

» Des rapprochements de conception, de forme et de trait s'établissent cependant entre les deux auteurs, non point d'une manière à frapper l'imagination, mais à éveiller l'attention du critique.

» Dans la pièce d'*Amphitryon* de Molière, le personnage allégorique de la *Nuit* descend sur la scène dans un char attelé de chevaux, et combine avec Mercure les moyens propres à favoriser l'amour de Jupiter. Mercure vante le merveilleux pouvoir de la *Nuit* en cette occurrence :

Et vous avez, la belle, une chaise roulante
Où par de bons chevaux, en reine nonchalante,
Vous vous faites traîner ;

il ajoute :

C'est Jupiter
Qui de votre manteau veut la faveur obscure
Pour certaine douce aventure...
... Que vos chevaux par vous à petits pas réduits,
Pour satisfaire aux vœux de son âme amoureuse,
D'une nuit si silencieuse
Fassent la plus longue des nuits.
Qu'à ses transports vous donniez plus d'espace
Et retardiez la naissance du jour.

» La *Nuit* acquiesce à la proposition de Mercure et répond :

Dans cet hémisphère avec ma suite obscure,
Je vais faire une station ;
Adieu, Mercure !

» La composition de ce prologue de Molière sert simplement de prétexte à l'exposition des situations dont la pièce d'*Amphitryon* est le développement et n'intéresse que par l'imprévu piquant des confidences, la finesse des traits.

» Goudelin, avant que parût *Amphitryon*, avait conçu le *Prologue de la Nuit* exactement comme Molière. La même idée en fait le fond. La *Nuit* descend sur la scène pour favoriser l'entreprise « d'un seigneur amoureux, trié entre les favorisés de l'amour comme la lune entre les petits feux et qui se vante de surprendre les bonnes grâces d'une belle :

» — Je suis la *Nuit*, coiffée de pavots, sortant de la rivière de l'oubli, sur un carosse de nuages enrichi de chiffres de fumée et ferré de laine... devant moi trottent quatre chevaux : le Silence, l'Obscurité, le Sommeil et le Songe qui, à belles narines dilatées, soufflent l'ombre sur la terre. »

» C'est la « dame nonchalante » de Molière, peinte avec des couleurs plus consistantes et plus méridionales.

« Aco's el (ce seigneur amoureux, dit la *Nuit*) que me pregabo de metre tontos mas tenébros en un boulum, per le douna moyèn é counduto d'intra, ò per la porto, ò per la finestro dedins l'oustal de s'Aymieto. »

» Ces « tenébros en un boulum » ne sont-ce pas l'indication précieuse du « manteau » dont parle le prologue d'*Amphitryon*, à la faveur duquel Jupiter veut mener à bonne fin sa « douce aventure ? »

» Goudelin, après avoir dépeint les traverses qui attendent son héros amoureux dans l'exécution de son dessein, fait

dire à la *Nuit* : « Il est temps de favoriser en son entreprise notre amoureux passionné, qui trépigne en cherchant les moyens de voir les yeux de l'astre de son âme, et à qui, en me retirant lentement, je désire le bonjour. »

» Cette *Nuit* qui se retire avec une lenteur calculée et malicieuse n'est-elle pas la même à laquelle, dans *Amphitryon*, Mercure demande à se retirer « à petits pas, » afin de retarder la naissance du jour ? il y a jusqu'à la forme de la salutation que fait la *Nuit* en se retirant qui rappelle P « adieu, Mercure ! » de Molière.

» Parmi les autres prologues de Molière qui se rapprochent des conceptions de Goudelin on peut citer ceux des *Fâcheux* et de la *Princesse d'Elide*. Dans les *Fâcheux*, la naïade, sortant des eaux pour complimenter le roi, rappelle diverses pièces du *Ramelet* où les nymphes font la révérence à Louis XIII et à Henri IV. Les vers :

Anen, anen, nympheletos souretos,
Endimenja le cami de flouretos
De souts les pas de l'aymable Louis,

ne ressemblent-ils pas à ceux-ci de Molière :

C'est Louis qui le veut, sortez, nymphes, sortez ;
Je vous donne l'exemple : il s'agit de lui plaire.

» La peinture de l'Aurore, dans le *Cartel del Lugra*, a des fraîcheurs et des clartés délicates qui saisissent. C'est l'aube, « l'albo bezino que tourno pinta la niboul de coulourettos bermeillos, » ressemble beaucoup à la messagère mystérieuse qui trouve Lyciscas endormi sur l'herbe dans la *Princesse d'Elide*, et qui chante :

Jusqu'aux plus sombres lieux le jour se communique ;
L'air sur les fleurs en perles se résout.

» Si un document pouvait amener à penser que Molière a connu le *Ramelet*, on le trouverait surtout dans le prologue du *Balé de Mounseignou de Montmorancy*. Ce prologue mérite un examen attentif. Il contient en effet, sinon la preuve matérielle, au moins la persuasion morale que Molière a parcouru les pages de notre poète toulousain.

» Les caractères de comédie ne sortent pas tout d'une pièce de l'imagination d'un auteur. Ils ont de tout temps existé dans la nature et se sont laissés entrevoir à diverses époques par le génie. Molière savait certainement que Scarron et que Plaute avaient esquissé les traits de *Tartufe* et *l'Avare* ; il n'a fait que fixer définitivement ces types en y ajoutant un fini inimitable. — Chose singulière ! Pour les *Précieuses ridicules* et le *Bourgeois Gentilhomme*, Goudelin semble avoir, à son tour, préparé des ébauches à Molière.

» Dans le *Balé de Montmorancy* un *néromancien* rapporte que, sortant des terres de Paphos, il écouta la conversation d'« un serbitou et d'uno mestresso noubelaris, » qui s'étudiaient à se faire la cour. — « Cher armoire de mes désirs, Tirelo de mes espérances, jaçait que la réberbération de mes inquiétudes ait souvent porté vos rebelles humeurs à l'entretien de ma passion en longanimité ; si est-ce que pour vous rendre de plus prolixes services, je n'ai pas encore salbe de las y plier de ce monde. »

» Ne croirait-on pas entendre Madelon dire, dans les *Précieuses ridicules* :

« Voilà un nécessaire qui demande si vous êtes en commodité d'être visibles. »

» Quand Goudelin a trouvé cette tyrade typique poussée dans le dernier galant, qui est vraiment « le savoir des choses, le grand fin, le fin du fin, » comme dirait Molière, n'a-t-il pas eu l'intuition synthétique de l'esprit ridicule et provincial des amoureux de son temps, et n'a-t-il pas posé les premiers linéaments d'un caractère d'exagération comique admirablement développé dans les *Précieuses ridicules* ?

» Ce *serbitou* et sa *mestresso* ressemblent, vus en perspective et en traits ébauchés, aux figures de Mascarille et de Jodelet causant d'amour avec Cathos, et sont comme la personnification de ce que le cœur humain peut contenir d'apprêt comique et de sottise galante. Le succès de Molière à Béziers semble un écho de cet entretien typique que conta Goudelin sur les terres toulousaines.

» Le même prologue de Goudelin contient un autre trait dont on retrouve l'équivalent dans le *Bourgeois gentilhomme*. C'est une sorte de leçon d'amour par les lettres voyelles de l'alphabet, comme celles qu'apprenait le légendaire M. Jourdain. « A, Mademoiselle, ça disséc el, per exclamaciù; E', Monsieur, ça disséc elo, é d'amb'un rire de gauto, fec douçomen I; el en risen plus fort, féc O, é l'abets la belo, en apuntan les pots, fec V, é se trufec del courtisou U'. »

» La scène du *Bourgeois gentilhomme* n'est pas une leçon d'amour, mais de grammaire.

« La voix A se forme en ouvrant fort la bouche : A...; la voix I en écartant les deux coins de la bouche : A. I...; U, vos deux lèvres s'allongent comme si vous faisiez la moue : d'où vient que si vous vouliez la faire à quelqu'un et vous moquer de lui, vous ne sauriez lui dire que U ? »

» On voit aisément la ressemblance des deux idées comparées de Goudelin et de Molière. C'est la même satire amusante tirée de deux situations également naïves et ridicules, quoique ayant un objet différent. L'amoureux novice et le sot bourgeois donnent tous les deux le même trait de gaucherie comique, à propos des lettres de l'alphabet. La prononciation de ces lettres dans les deux auteurs est appréciée avec une signification et dans des termes à peu près identiques.

» Les points par où ces auteurs se rencontrent sont nombreux ; les citer tous est impossible. Il suffit de faire remarquer que dans le prologue de Goudelin : *Carmantran operatur*, le charlatan, indiquant pour remède à *ceux qui ont froid aux oreilles de les mettre à la poche*, a de singulières analogies avec ce médecin de Molière qui prescrit de blanchir le mur de la chambre pour dissiper les ténèbres de l'esprit du malade ; qu'enfin le *Croucan* de Goudelin est une eau-forte de Capiton dont Molière s'est souvent servi, comme dans le Mascarille des *Précieuses ridicules* se vantant d'avoir emporté une demi-lune au siège d'Arras.

» Une observation importante est encore à signaler. Molière ne semble pas seulement avoir retenu quelque chose de l'esprit de Goudelin ; il semble aussi avoir connu

exactement l'idiome du *Ramelet*. Quand Lucette dit, dans *M. de Pourceaugnac* : « Yeu nou sario pas réduito à fayre le triste persounatge de beyre un marit me laïssa sensse cap de piétat, abandonado à las mourtelos doulous que yeu ressenti de sas perfidos accius ! »

» Lucette, quoique originaire de Pézenas, semble avoir été quelque peu mariée dans le Toulousain.

IV

» Quand on examine attentivement l'esprit de Molière, on remarque que la gaieté native qui le distingue revêt deux formes différentes. Il y a dans cet esprit, d'une part, la gaieté qu'on peut appeler d'outre-Loire, qui procédait de la critique philosophique de Pascal et de la finesse d'observation de M^{me} de Sévigné ; d'autre part, la gaieté méridionale pleine de l'humeur imagée et galante des vieux troubadours, et de la saveur de l'idiome roman. Molière subissait à la fois l'influence des lettrés subtils de l'Ecole de Port-Royal, des grands seigneurs de la cour et des hommes du Midi qu'il avait fréquentés pendant son séjour à Béziers et probablement à Toulouse.

» Quelle différence sépare, au point de vue de l'élément comique, le *Tartufe* du *Bourgeois gentilhomme*, le *Misanthrope* du *Malade imaginaire*, les *Femmes savantes* des *Précieuses ridicules* ! Evidemment le comique incisif et sobre de *Tartufe* n'est pas de la même nature que celui du *Médecin malgré lui*. D'un côté, l'esprit se montre avec finesse et retenue ; de l'autre, il éclate avec une visible exubérance de traits et d'efforts. Le *Quoiqu'on die des Femmes savantes* a une autre provenance typique que le *Voilà pourquoi votre fille est muette*.

» La gaieté de Molière était pour une grande portion, vient-il d'être dit, comme un héritage de Pascal et une révélation de M^{me} de Sévigné. Dans les œuvres qu'elle a produites, à côté du rire plein de combinaisons et de gradations savantes de Pascal, on reconnaît celui moins étudié, moins classique, plus près de la nature et quelquefois du cœur, de M^{me} de Sévigné. C'est ce rire exquis où entre ce que Marivaux appelle le *je ne sais quoi*, c'est-à-dire plus de sentiment que de méthode, qui fit accepter Molière par la cour difficile de Louis XIV, et mit le poète à l'aise dans les salons peints par Mignard et Lemoine.

Lorsque M^{me} de Sévigné parle quelque part, dans sa correspondance, d'un homme qui écrit beaucoup de lettres et qui, de peur de prendre l'une pour l'autre, a soin de mettre le dessus avant d'écrire le dedans, elle a cette malice retenue dont le trait s'adresse aux esprits délicats. Lorsque Pascal plaisante sur ce qu'il appelle le *pouvoir prochain*, mot, dit-il, qui fit naître plus de disputes pour l'expliquer que pour l'introduire, son effet n'a en vue que les intelligences souples et subtiles. Molière se sert beaucoup de ces ressources raffinées de langage et d'esprit. Il met sur des riens des grâces et des nuances comiques.

» Mais combien ces ressources diffèrent de celles qu'il tire d'un certain fond de bonne humeur naturelle et de jovialité primitive et imagée dont la provenance peut s'attribuer à l'inspiration de la nature méridionale.

» Il faut examiner ce que le génie de Molière emprunta à cette nature méridionale, ou plutôt, selon toute probabilité, ce qu'il emprunta au génie de Goudelin.

» Parmi les nations latines, ce fut l'Italie qui, la première, au seizième siècle, sortit de la quiétude des habitudes gothiques et, dans le monde qui avait oublié Aristophane et Térence, fit du rire un symbole libre et fatal de réaction. Dante, qui méprisait la frivolité française, n'avait pas prévu, l'œil attaché aux spectacles effrayants où se plaisait son génie, que son pays inaugurerait l'ère moderne par les excès d'une gaieté vaine et impudente. On sait ce que cette gaieté, mêlée au matérialisme païen et à une obscénité révoltante, produisit sous la plume de Boccace, de l'Arétin, de Bibbiena, et combien les Médicis firent d'efforts généreux pour attirer les intelligences vers l'art pur et la philosophie platonicienne.

» Les hautes spéculations de l'imagination et du savoir furent aussi, en France, opposées au débordement d'une société dépravée et riieuse. Des horizons nouveaux et sublimes s'ouvrirent au génie, sans détourner l'opinion de l'affolement de légèreté dont le courant était invinciblement établi par Rabelais, par Brantôme, et, de même que l'Italie avait pris le ton deshonnête et railleur de la *Calandra*, la France se laissa aller aux joyusetés extravagantes de *Pantagruel*. Le rire sans pudeur, sans retenue, sans dignité envahissait tout au seizième siècle, et c'est ce rire dont l'allégresse nationale, au temps de Henri IV, semble l'heureuse transformation qui éveilla la verve satirique de notre poète Goudelin.

» Différence curieuse des caractères ! Pendant que l'Italie et les pays français d'outre-Loire subissaient les effets d'une contagion de gaieté folle et cynique, les poètes du pays toulousain chantaient sur un ton mélancolique qui ressemblait à celui des bergers de Virgile, victimes du trouble des cités. Ce calme et cette réserve de la muse toulousaine au moment fiévreux de la Renaissance sont dignes de remarque. L'élévation sereine de notre génie local tempéra à souhait la verve caustique de Goudelin et, corrigeant ce que le tempérament méridional avait d'excessif, créa à ce poète une originalité piquante. L'auteur des *Prologues* est peut-être le seul homme de France, sorti de la période néo-païenne de la Renaissance, dont l'humeur joyeuse soit restée honnête.

» Lafaille, se faisant l'écho de la conscience publique, rend à Goudelin cette justice que la gaieté du *Ramelet* est d'excellente compagnie. Goudelin mérite encore un autre éloge, c'est que cette gaieté est vraie et prise dans la nature. A une époque où l'esprit, pour se faire *précieux* et, comme on disait alors, *aigu*, était devenu faux, il avait eu l'art de le faire cadrer avec la vérité des caractères et des sentiments. Goudelin appartient, ce semble, à cette étrange école des peintres Lenain qui, sous Louis XIII, voulut obstinément rester dans la tradition intime du génie français par passion pour la sincérité, par respect pour la nature. C'est par ces qualités qu'il occupe une place dans l'histoire locale; c'est par elles aussi qu'il touche à Molière, ce fin chercheur du vrai, cet observateur profond de l'originalité du talent.

» Molière se serait-il préoccupé, dira-t-on, d'un poète toulousain à peine distingué par le corps des jeux Floraux et par les capitouls ? N'est-ce pas lui qui a écrit dans la critique de l'*Ecole des Femmes* : « Il ne s'agit que de bon sens pour composer une œuvre littéraire sérieuse ; autre chose est de savoir plaisanter ; c'est une étrange entreprise que de faire rire les honnêtes gens ? » Comment Molière n'aurait-il pas distingué, dans le pays qu'il visitait en 1658, un auteur qui, dans cet art de faire rire honnêtement, avait si excellemment réussi, non seulement auprès des grands « *endimenjats de sati*, » mais auprès du peuple, « *de la mounedo que s'escalfuro de courdelat* ? » Comment l'écho des succès de bon aloi de l'hôtel de Montmorency ne serait-il pas arrivé à Béziers ?

» Les hommes superficiels qui ne voient dans Goudelin qu'un farceur vulgaire, qu'un Gascon vantard, menant les lions et les éléphants d'« *amb'un pèl de la moustacho*, » qu'un héros de parade renvoyant les boulets avec des chiquenaudes dans les batailles et disant à la façon du Capitain de Corneille :

Je couche d'un revers mille ennemis à bas ;

ces hommes seuls auraient lieu d'être surpris que le protégé de Montmorency eût attiré les regards du protégé de Louis XIV. Il n'est pas question ici de Goudelin, compagnon de *Carmantran* ; il s'agit de Goudelin, auteur d'un glorieux ouvrage où, pour la première fois en France, apparaît un comique particulier dont le ressort est la vérité et la nature ; il s'agit de l'artiste continuateur de la tradition réaliste des chroniqueurs du treizième siècle et du génie coloré de l'idiome roman ; du philosophe et moraliste qui a étudié l'homme avec une attention assez soutenue pour découvrir le secret de la véritable gaieté, de celle qui est d'accord avec l'honnêteté et la sincérité des caractères.

» Certes, Molière a fait l'honneur à notre province d'accorder une attention spéciale à un homme dont le talent personnifiait si bien le génie local.

» On a vu plus haut les extraits des prologues de Molière qui ont été cités, les traits qui pourraient passer pour des réminiscences du *Ramelet*. Ces réminiscences visent surtout quelques idées, quelques compositions. Mais ce qui est plus concluant peut-être à cet égard dans Molière, c'est une forme d'esprit comique, libre, familière, vulgaire parfois, mais pleine de sel et d'apropos, qui s'éloigne de la manière de Pascal et de M^{me} de Sévigné, et ne s'explique que par le cadre méridional qu'eurent les premières créations de l'auteur des *Précieuses ridicules* à Béziers.

» Sans doute, l'Italie et l'Espagne agirent sur la comédie française au point de vue d'un certain comique exagéré et trivial. Les farceurs italiens qui jouaient à Paris avant Molière mirent en vogue les caricatures et firent parler à Arlequin et à Scaramouche un langage effronté et bouffon. Peut-on croire que Molière ait emprunté quelque chose à ces faiseurs de parade dont la belle humeur s'éloignait à la fois du goût et de la nature ?

» Où donc Molière, trop fin et trop délicat pour s'inspirer du jargon des comédiens d'Italie, a-t-il puisé les mille

traits de son répertoire qui semblent appartenir aux traditions d'esprit des races méridionales françaises, de cet esprit que Montaigne attribuait au sang des Tectosages et à l'air chargé de nitre et de salpêtre des bords de la Garonne? Où aurait-il trouvé l'expression exacte de ce genre comique particulier qui, dans un mot, une repartie, contient tant de raillerie imagée et tant de rire exubérant, genre de comique qui devait faire la fortune de Brueys et de Palaprat?

» N'est-il pas surprenant de remarquer dans l'ami du prince de Conti ce *sauta*, ce *rire*, ce *calandreja* qui donnent tant de relief à l'humeur du *Ramelet*?

» La repartie que provoque M. de Pourceaugnac lorsqu'il demande : « Comment est un tel homme? » et qu'on lui répond : « C'est un homme comme les autres; » cette repartie n'a-t-elle pas, comme accent, comme couleur, son origine dans le mot de Goudelin en semblable occasion :

El a le nas entre les els,
E per abé millouno mino
Porto lé coupet sur l'esquino?

» Ce trait détaché peut servir à établir le principe d'une certaine inspiration tirée du *Ramelet* et dont se ressentent les pièces du *Malade imaginaire*, de *Georges Dandin*, du *Médecin malgré lui*. Il est évident que les détails du comique excessif et coloré de ces pièces s'éloignent du genre bouffon italien par un ton caractéristique de bonne compagnie. Ces détails se rapprochent étrangement, au contraire, des saillies de la bonne humeur que Goudelin apportait dans les réunions élégantes chez le gouverneur du Languedoc, « *oun l'amour fazio la reverenço*, » réunions où ne figurait sans doute pas le buste de Platon comme dans les joyeux festins des humanistes du seizième siècle, mais où pourtant régnaient le bon goût et la distinction.

V

» D'après les remarques qui viennent d'être faites dans cette étude, on peut admettre comme vraisemblable que Molière, pendant son séjour dans le Midi, entendit parler de Goudelin et lut le *Ramelet*. Ce poète, descendant des troubadours dont on disait : « *qu'il plaisait en honnête homme, qu'il n'avait qu'à se montrer pour exciter la joie*, » pouvait intéresser personnellement Molière qui recherchait l'estime et la considération autant que l'effet sous le masque de l'acteur. Ce livre patois qui, sous une apparence modeste et provinciale, renfermait le secret de la comédie moderne et française, par le mélange mesuré de la vérité et de l'art, en matière de gaieté, n'était pas indigne des préoccupations de l'auteur du *Misanthrope*.

» On peut admettre aussi que Molière ne garda pas seulement du *Ramelet* un souvenir spéculatif, une impression générale et fugitive; mais qu'il y puisa une certaine forme de repartie ingénieuse, d'expression imagée, une saveur particulière au dialecte roman, et qu'il a enrichi son théâtre d'emprunts faits à la gaieté traditionnelle méridionale. »

Séance du 13 mars 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. PASQUIER, archiviste de l'Ariège, membre correspondant, envoie la nomenclature des objets d'art contenus dans les églises de l'Ariège. Ce travail, qu'il vient de publier, est destiné à figurer dans l'Inventaire des richesses d'art de la France.

M. TAILLEBOIS fait hommage à la Société de deux brochures : *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*; *Inscriptions gallo-romaines découvertes dans le département des Landes*. Ces deux travaux ont été lus par l'auteur au congrès de Dax.

M. ARMIEUX lit une note sur l'inscription de Karsrine, en Tunisie, trouvée sur l'emplacement de l'antique Cillium, ou Colonia Cilitana. Cette inscription était déjà connue; la nouvelle copie qu'en donne M. Armieux lui a été adressée par un groupe d'officiers faisant partie de la dernière expédition de Tunisie. Ils y ont ajouté un dessin du tombeau sur lequel elle est gravée. L'inscription est fort remarquable; elle se compose de cent dix vers latins, formant un petit poème qui, malgré son style prétentieux et ampoulé, n'en a pas moins du mérite et peut être rapproché des poésies latines les plus estimées.

M. ARMIEUX a eu la bonne fortune d'obtenir de M. Lallier, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, actuellement à celle de Paris, une traduction excellente de cette inscription.

Avec le dessin qui l'accompagne, qui n'avait jamais été reproduit, et les commentaires dont il la fait suivre, la communication de M. Armieux offre un grand intérêt : elle démontre qu'à l'époque romaine, ces contrées, aujourd'hui désolées et désertes, étaient couvertes de magnifiques monuments et de cités florissantes, habitées par des hommes qui cultivaient avec succès les arts et les lettres.

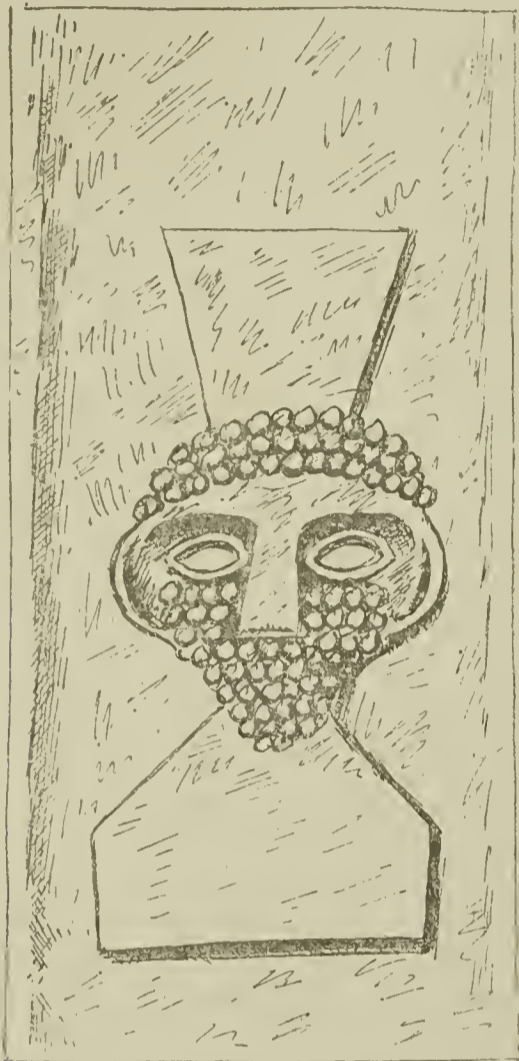
M. DELORME présente un nouveau méreau des églises réformées qu'il vient d'ajouter à sa collection. Il est de l'église de Mazamet et porte sur l'avvers le coq qui figure dans les armes des d'Hautpoul et au revers les deux lettres H et M. La ville de Mazamet était en effet comprise dans la seigneurie du Hautpoulois. M. Delorme avait vu un méreau semblable dans une collection de M. Bordes, ancien pasteur à Bordeaux, que son propriétaire regardait alors comme unique.

Séance du 20 mars 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LAPIERRE a remarqué, parmi les nombreux travaux que lui a adressés M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, une brochure en forme de lettre adressée à M. Anatole de Barthélemy sur l'origine du gros tournois. Il donne lecture de cette étude, qui rentre directement dans l'ordre des recherches de la Société, et dont la conclusion est que le gros tournois reproduit si exactement

le nombre et la disposition des croix et des légendes de l'une des faces du sarrazines chrétien d'Acre de 1251, qu'il doit être considéré comme l'imitation de cette monnaie.



M. DELORME montre à ses collègues trois dessins d'objets antiques découverts récemment en Tunisie par M, le commandant Dudon, et que ce dernier vient de lui adresser avec prière de les communiquer à la Société.

Le premier reproduit un chapiteau carthaginois en marbre, portant comme ornements des feuilles d'acanthé dressées et retenues par un cordon qui fait trois tours.

Le second représente un fragment de poterie antique sur lequel s'enlève, en relief très accusé, la partie antérieure du corps d'un lion ou d'un tigre, la gueule ouverte montrant les crocs et la langue.

Ces deux objets ont été trouvés dans un terrain labouré près du camp de Carthage, entre le camp même et la chapelle Saint-Louis.

Le troisième enfin reproduit une pierre représentant une tête grossièrement gravée, d'un faible relief et d'un travail tout archaïque. Cette pierre mesure environ cinquante centimètres; elle a été trouvée dernièrement par M. Dudon dans les environs du cercle de Ghardimaou en Tunisie, dont il est actuellement commandant supérieur.

M. le président prie M. Delorme de remercier M. le commandant Dudon au nom de la Société.

M. Pasquier, membre correspondant, offre à la Société une empreinte à la cire rouge d'un magnifique sceau du treizième siècle, conservé à la bibliothèque de Foix.

Ce sceau matrice en argent est celui de Jeanne d'Artois, femme de Gaston I^{er}, comte de Foix, et mère de Gaston II, dont elle fut la tutrice. Le blason porte en exergue : S IOHANNE DE ARTESIO UXOR G FILII NOBIL COMITIS FUXI.

Puisque l'inscription indique que Jeanne est la femme du fils du comte de Foix, le sceau est antérieur à l'année 1302, pendant laquelle Gaston I^{er} succéda à son père Roger-Bernard III.

Les cinq écus de ce blason sont placés en losange dans un encadrement quadrilobé. Les deux latéraux représentent les armes de la maison d'Artois, et on voit en cœur l'écu écartelé de Foix et de Béarn.

Le sceau, de 0,03^e de diamètre, est muni, au revers, d'un petit anneau. Il a été trouvé, il y a quelques années, dans une tranchée creusée près des murs du château de Foix pour l'établissement d'un chemin.

Le secrétaire-adjoint,

J. DE LAHONDÈS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 3 avril au 24 juillet 1883 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1883

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1850, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 3 avril 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DELORME a reçu de la Monnaie de Paris, sur sa demande, une nomenclature de toutes les pièces, médailles ou jetons intéressant la ville de Toulouse, dont les coins sont conservés à la Monnaie. M. le Président fait ressortir le prix de cette communication et la mention de pièces fort rares, celle de l'inauguration du canal de Languedoc par exemple, du diamètre de 0,072^m sur 0,050^m.

M. DE MALAFOSSE présente un rapport sur le volume de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron (1880), soumis à son examen. Il s'arrête spécialement sur les fouilles faites au piton de Montolieu par M. l'abbé Cérès.

Ces fouilles ont révélé la présence des substructions d'un immense château féodal ruiné à une époque incou- nue, mais que certains indices placent avant le quinzième siècle.

C'est un violent incendie qui a dû détruire ces bâti- ments établis dans une vaste enceinte fortifiée. Les dé- combres, en tombant, ont recouvert un très grand nombre d'objets précieux merveilleusement conservés. M. l'abbé Cérès entre à leur sujet dans des déductions bien condui- tes et fort intéressantes.

Ces découvertes, faites sur un piton du causse de Ro- dez, amènent M. de Malafosse à entretenir la Société des divers genres de châteaux ou de forts de ces régions au- jourd'hui désertes, autrefois très peuplées, avant leur déboisement.

Les plates-formes ou pitons des causses ont presque partout des ruines d'anciens postes romains ou de châ- teaux datant de la formation des grandes familles féodales.

D'un accès très difficile, ces châteaux ont tous été aban- donnés durant les seizième et dix-septième siècles. Pas un seul ne subsiste aujourd'hui.

Des résidences seigneuriales furent, à partir du règne de Louis XIII, construites dans des endroits plus acces- sibles et plus fertiles. Mais au seizième siècle, où les troubles continuels ne permettaient pas de bâtir des châ- teaux sans défenses, on voit, dans le Gévaudan et le Rouergue, s'élever des habitations d'un genre spécial, appelées *maisons fortes*.

Ce titre est appliqué, dans toute la France, à de gros- ses bâtisses manquant du caractère grandiose ou élégant du château. Mais dans ce qui forme aujourd'hui la partie haute de l'Aveyron et le département de la Lozère, les *maisons fortes* sont toutes du seizième et de la première moitié du dix-septième siècle.

Elles offrent, en général, le même caractère : une grosse bâtisse rectangulaire, sans tours ni saillants, avec un couronnement de grands mâchecoulis et un large faî- tage. Les ouvertures y étaient très rares, surtout dans le bas. Quelquefois un côté en manquait absolument et était défendu par les mâchecoulis et quelques meurtrières.

Comme caractères particuliers, on peut signaler, à la suite de la porte d'entrée, fortement ferrée, un vestibule voûté, après lequel venait une autre porte très solide donnant sur le bas de l'escalier. Ce vestibule était entouré de meurtrières d'où l'on pouvait, de trois côtés, tirer, en étant invisible, sur un assaillant entré par force ou par surprise.

Comme, en temps de trouble, la porte d'entrée était souvent barricadée, plusieurs de ces maisons avaient une ouverture au premier étage, donnant sur un pont-levis au- quel on ne pouvait accéder que par une échelle, et, dans certains cas, par une sorte de remblai ou escalier séparé du corps de bâtisse par 4 à 5 mètres de vide.

Ces maisons fortes paraissent avoir été établies non pas tant pour servir de résidence que pour protéger les fermes voisines, ou servir de refuge momentané aux cul- tivateurs troublés par des bandes de malandrins. Elles

sont aménagées pour pouvoir recevoir des récoltes ou des provisions de toutes sortes en temps de troubles, et être défendues par peu d'hommes aguerris. La vaste enceinte des anciens châteaux nécessitait trop de défenseurs, et, éloignée des terres cultivées, sur son haut rocher, la garnison ne pouvait arrêter la dévastation des récoltes par une poignée de brigands, disparus déjà lorsque l'alarme était donnée à de si grandes distances.

M. de Malafosse communique à la Société diverses photographies des principaux types de ces maisons fortes, appelées aujourd'hui châteaux, tels que ceux de Lagrange et de Rocheblave, dans la Lozère.

M. TRUTAT indique le château de Pélignon, dans le Tarn-et-Garonne, comme un exemple de maison forte.

M. DE LAHONDÈS signale, dans le dernier volume des *Mémoires de la Société des lettres et arts de l'Aveyron*, un remarquable travail de M. Constans, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue. C'est un véritable livre, de près de 300 pages, divisé en trois parties : la phonétique, la morphologie du dialecte et ses modifications d'après les textes des diverses époques, traitées avec une méthode rigoureuse et une rare compétence.

Séance du 10 avril 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le baron DESAZARS lit une étude sur *la Gaule méridionale au sixième siècle*. Il dit que la fondation du royaume des Francs par Clovis fut un des grands événements de l'histoire du monde. Les Barbares avaient déjà établi plusieurs royaumes dans les Gaules, et notamment celui des Wisigoths dans le Midi et celui des Burgondes à l'Est; mais celui des Francs est le seul qui ait duré. Bien plus, de tous les Etats qui se sont formés en Europe après la chute de l'empire romain, la France est assurément le plus ancien et le plus glorieux.

Avant de se constituer en corps de nation homogène sur les bases solides qui ont fait sa grandeur et sa prospérité, les populations eurent à subir de nombreuses crises politiques et sociales où furent gravement compromis leurs intérêts et ceux de la civilisation.

Les principales furent occasionnées par les rivalités des descendants de Clovis. A cette époque, les droits de succession n'étaient pas restreints au fils aîné. On partageait l'héritage royal entre tous les enfants mâles, comme s'il s'agissait de domaines patrimoniaux. Les Gaules furent ainsi divisées en trois royaumes particuliers : l'*Austrasie* ou France orientale, où dominaient surtout l'esprit et les coutumes germaniques, et qui eut Metz pour capitale; la *Neustrie* ou France occidentale, qui s'étendait des rives de la Somme à celles de la Loire; et la *Burgondie*, qui comprenait les pays situés entre les Alpes et les Cévennes. Quant au reste de la Gaule, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée, elle fut sans cesse divisée et morcelée entre les rois de la Neustrie, de l'*Austrasie* et de la Burgondie. Chacun de ces rois s'y fit

représenter par des ducs ou comtes. Et ces gouverneurs devinrent autant de principicules rançonnant les pays soumis à leur autorité, levant des impôts, réunissant des troupes, commettant les actes les plus arbitraires. Il s'ensuivit des troubles incessants dans les relations politiques comme dans les mœurs des peuples et dans leurs intérêts.

Il semblait qu'avec cet état des choses les populations méridionales, habituées aux traditions gallo-romaines, fussent disposées à se soulever contre leurs oppresseurs et à reprendre leur autonomie. Toulouse, en particulier, paraissait désignée pour devenir le centre de la résistance et la capitale d'un royaume indépendant, comme elle l'avait été sous les Wisigoths. Mais l'idée nationale ne fut jamais assez développée dans le Midi pour y constituer un véritable corps de nation. Il n'y eut que les Vascons qui surent reconquérir la Novempopulanie et lui donner leur nom. Toutes les autres tentatives d'indépendance furent surtout l'œuvre d'ambitieux ou d'étrangers au pays. M. Desazars raconte les diverses crises que traversa l'Aquitaine et toutes les intrigues qui se nouèrent en Provence sous l'influence des grands d'Austrasie, de Brunehaut et de Frédégonde. Il parle de l'insurrection de Sigulf et se propose d'étudier d'une façon spéciale la conspiration de Gondoald, dirigée principalement contre Gontran, roi de Burgondie, sous l'inspiration des leudes d'Austrasie. En conséquence, il indique dans quelles circonstances générales et particulières elle se produisit, et il fait connaître ses instigateurs et ses auteurs, tels qu'Egidius, évêque de Reims, le duc Raucking, les leudes Ursio et Bertefred, et surtout le plus remuant de tous, Gontran Boson ou le fourbe.

M. Desazars montre ensuite la Gaule tombant peu à peu sous la domination presque exclusive de Chilpéric, roi de Neustrie, au préjudice de l'Austrasie, diminuée par les intrigues des leudes et la minorité de son roi Childebert, malgré les efforts de sa mère Brunehaut, et surtout au préjudice du roi des Burgondes, Gontran, dont le caractère hésitant et débonnaire laisse compromettre tous les intérêts.

L'Austrasie était divisée en deux partis très ardents : le parti royal, dirigé par Brunehaut et ayant à sa tête le duc Lupus, et le parti des seigneurs, dirigé par Egidius, évêque de Reims, et soutenu par les leudes Ursio et Bertefred. Le parti royal s'appuyait sur Gontran, roi de Burgondie, et le parti des seigneurs sur Chilpéric, roi de Neustrie, et sur sa femme Frédégonde.

Les leudes d'Austrasie finirent par contracter alliance avec Chilpéric, et ce prince ayant perdu tous ses enfants mâles, s'engagea à reconnaître pour successeur leur roi Childebert, encore mineur (581), ainsi que l'avait déjà fait Gontran en 577. Seulement, il se réserva de garder, sa vie durant, « sans crainte et sans dispute, » toutes ses conquêtes en Aquitaine, même celles faites sur l'Austrasie. Enfin, il s'engagea à aider les leudes d'Austrasie à enlever son royaume à son frère Gontran.

Forts de cet appui, les leudes d'Austrasie prennent les armes, se révoltent contre l'autorité du duc Lupus et

s'emparent du pouvoir par la force, pendant que Chilpéric ordonne à son général Didier, duc de Toulouse, de s'emparer de Périgueux, d'Agen et de toutes les autres villes d'Aquitaine appartenant à Gontran.

Puis ils envoient le duc Gundulf à Marseille, pour y revendiquer la portion de la cité appartenant à Childebert, et dont Gontran s'était emparé depuis la mort de Sigebert, en 567.

Ils enlèvent furtivement à la Bourgondie son meilleur général, le patrice Mummol, considéré comme le plus grand, si ce n'est le seul tacticien de son temps, célèbre dans toutes les Gaules, et dans le reste même de l'Europe, par ses grandes victoires sur les Lombards, les Saxons et même les Neustriens. Ils le recueillent à Avignon, lui donnent le commandement de cette cité et lui confient le soin de combattre par tous les moyens son ancien roi et et bienfaiteur.

Enfin, par l'intermédiaire de Gontran-Boson, ils négocient avec l'empereur Tibère, à Constantinople, et avec un fils adultérin du roi Clotaire, Gondovald, à l'effet de susciter dans la Gaule méridionale une vaste insurrection et d'enlever à Gontran le royaume de Bourgondie.

Séance du 17 avril 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE SAMBUCY-LUZENÇON, appelé par l'ordre du travail, présente à la fois et la description d'une nouvelle grotte sur la montagne du Sargel, et l'exhibition de trois têtes humaines trouvées dans la même grotte, avec des fragments de poteries primitives, etc.

Il fait remarquer, dans les deux têtes les mieux conservées, des types extrêmement bien caractérisés, un véritable contraste : chez celle-ci, le type *dolichocéphale*; chez celle-là, type *brachycéphale*. Ces deux têtes, évidemment de la même époque, n'auraient cependant (y compris le *masque* de la troisième) rien d'absolument anormal. Elles semblent avoir appartenu à de jeunes sujets, à des femmes probablement, s'il faut en juger par la petitesse et la *minceur* de la boîte crânienne. — « Cette diversité de types, » continue l'auteur de la notice, « ne serait donc » ici qu'une simple nuance de détail, — de races, de tribu, » de famille, — attestant, une fois de plus, que *l'homme* » *antéhistorique*, — ou prétendu tel, — ne diffère en rien, » dans ses caractères essentiels, de l'homme de nos jours, » et que, — en dépit des modifications ordinaires apportées par le sol, le climat, les mœurs ou les habitudes, » — le *Règne humain* reste toujours et partout le même.

« C'est du moins, Messieurs, ce que j'ai invariablement » cru reconnaître dans le bon nombre de *grottes* et de *dolmens*, d'*ossements* et de *têtes* qu'il m'a été donné de » découvrir, — têtes dont plusieurs sont au musée de notre ville, d'autres ailleurs, — et que je me borne à présenter comme des *faits*, de *simples faits*, et non comme » matière à hypothèses plus ou moins hasardées, plus ou » moins ingénieuses. »

Après cette communication, M. L. DE MALAFOSSE pré-

sente quelques observations à l'encontre d'une *très grande* ancienneté de cette grotte, et il oppose un fragment de poterie *gallo-romaine* mêlé aux *primitives*. A quoi M. de Sambucy répond qu'il y aurait là simplement une prise de possession *ultérieure*, mais n'infirment nullement le point de départ *primordial* attesté par les poteries les plus anciennes.

Au surplus, n'y a-t-il pas lieu de croire que cette caverne est contemporaine des autres cavernes ses voisines, et dans lesquelles avaient été déjà trouvées en abondance des poteries *primitives* et des plus *rudimentaires*, sans parler d'une *hachette* en quartzite polie, d'un charmant *petit couteau en silex* découvert par M. Victor d'Adhémar, et quelques *grains de collier* en casidium ?

M. de Malafosse reprend, à l'appui de son opinion, la remarque qu'il avait rencontré ailleurs des ossements d'un aspect bien plus ancien, bien autrement *avariés* ou *friables* que ceux-ci, etc. « Oui, pour les *dolmens*, sans doute, » dit M. de Sambucy, « dans lesquels je n'ai jamais rencontré que des crânes tombant en poussière; mais pour » les grottes, c'est différent, toutes les têtes, — ou » portions de têtes, — que j'y ai découvertes, étant toujours » jours en assez bon état de conservation, à raison, très » certainement, de l'abri protecteur de la roche, bien préférable à la table supérieure du *dolmen*. »

M. le bibliothécaire de la ville d'Agen demande les livraisons des Bulletins de la Société pour la bibliothèque. Il est décidé que la collection entière des Bulletins lui sera envoyée.

Séance du 24 avril 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DELORME communique une lettre de M. le commandant Dudon qui envoie cinq dessins de ruines romaines avec une description. Ces ruines se montrent au lieu dit *ad Aquas* par les Européens et *el Guela* (la forteresse) par les Arabes, à 12 kilomètres environ au nord de Ghardimaou. Parmi ces monuments, remarquables par le luxe de leur construction, on voit d'abord un pont d'une seule arche en belles pierres de taille dans un état parfait de conservation; puis sur un plateau dominant à l'ouest, des débris de murs avec cette inscription sur l'une des pierres :

CRANIVS FRV
GI ARM PRIAPO
DE SVO FECIT
MA.

Plus loin un arc de triomphe, une rotonde percée de trois baies ou de trois niches, un mausolée à deux étages fermés à leur partie supérieure par deux dalles étroites de 3 mètres de long, orné de moulures élégantes entre lesquelles deux têtes d'homme affrontées paraissent souffler l'une vers l'autre, un prêtre offrant un bélier sous une arcature couverte d'ornements, des fragments représentant aussi des scènes d'offrande trouvés au vieux

Ghardimaou. Enfin des citernes sont creusées dans la montagne pour recevoir l'eau du Hamman.

M. le commandant Dulon envoie aussi des fragments d'inscriptions relevées *ad Aquas*.

M. Delorme est prié d'adresser les remerciements de la Société à M. le commandant Dudon.

M. l'abbé Couture montre un moulage d'un silex, en forme de hachette, qui lui a été envoyé de Larromieu (Gers). Sur l'une des faces se montrent des reliefs que l'on pourrait prendre au premier abord pour des caractères ou des signes, mais dans lesquels M. de Malafosse reconnaît les cristaux disséminés appelés maëles, que l'on trouve quelquefois sur les roches granitiques et schisteuses, et qui leur faisaient attribuer des propriétés merveilleuses.

M. DE CLAUSADE a découvert un exemplaire du plan des promenades projetées à Toulouse, gravé par Baour en 1752. M. Cartailhae avait présenté le pareil, qu'il croyait unique, à la séance du 30 novembre 1880 et l'avait donné à la bibliothèque de la ville. M. de Clausade offre celui qu'il vient de recueillir aux collections de la Société. Ce plan est examiné avec un vif intérêt; il représente des monuments disparus, quelques-uns qui ne furent pas exécutés, et des embellissements dont les uns sont demeurés aussi à l'état de projet et dont d'autres s'achèvent seulement aujourd'hui, l'allée Saint-Michel, par exemple, prolongée jusqu'à la Garonne. La centralisation artistique, qui attire à Paris tous les talents de la province, rendrait peut-être difficile de faire graver maintenant à Toulouse une planche d'une égale finesse.

M. de Clausade offre encore à la Société un très beau dessin d'Antoine Rivals, gravé par Ambroise Croizat, d'un burin plein de verve et de largeur, représentant le feu d'artifice qui fut tiré sur la Garonne le 29 septembre 1729, à l'occasion de la naissance du Dauphin. La gravure est accompagnée d'une description du feu d'artifice et des réjouissances qui furent données au peuple à cette époque.

M. LAPIERRE dit que le plan de Baour montrait les projets d'embellissements conçus par M. de Mondran, lus par lui dans une séance de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, et publiés, en 1754, dans une brochure sous le titre de : *Projet pour le commerce et pour les embellissements de Toulouse*. M. Lapierre a publié quelques extraits de cette intéressante brochure devenue très rare (1), et nous reproduisons le chapitre concernant les promenades.

DES PROMENADES PUBLIQUES.

« Les promenades publiques sont un embellissement des plus essentiels, puisqu'elles contribuent à la santé des habitants; il convient qu'une ville aussi considérable que Toulouse ait plusieurs belles promenades. Celle dont l'Académie royale de peinture vient de donner le plan a paru trop grande à plusieurs personnes; mais l'on doit faire attention que l'on va à la promenade pour marcher

(1) *Journal de Toulouse* des 6, 13, 20, 27 janvier et 10 février 1881.

ou pour prendre l'air, et que l'on ne peut avoir que bien peu d'air dans une promenade qui n'a pas une grande étendue; outre cette raison, on est bien aise d'avoir de la vue, ce qui n'aurait pas été possible, si on n'avait pas donné une étendue considérable aux allées de cette promenade.

» Elle consiste dans un ovale, au milieu duquel il doit y avoir un grand bassin avec un jet d'eau. On a cru ne devoir donner qu'une médiocre élévation aux bâtiments qui règnent autour de cet ovale, afin qu'ils puissent se raccorder avec ceux des allées et avec le mur de clôture du jardin public, afin aussi de ne pas ôter la vue magnifique que l'on aura sur les terrasses du jardin.

» Cet ovale est percé par six rayons: le premier aboutit à la porte Montoulieu, où est la principale entrée de la promenade, vis-à-vis de laquelle il y aura une rue qui ira aboutir à la rue Saintes-Scarbes; le second à la porte Saint-Etienne, vis-à-vis laquelle on a fait une place ovale, et qui peut être continuée le long de la rue Saint-Aubin, pour avoir de la vue; le troisième et le quatrième vont aboutir au canal; le cinquième va aboutir au chemin du pont de Montaudran et pourrait être continué, par la seule allée du milieu, au travers les terres, jusqu'au grand chemin de Languedoc, ce qui ferait une magnifique avenue pour la porte Saint-Etienne; enfin, le sixième rayon va depuis l'ovale jusqu'à la rivière de la Garonne, et est terminé sur la rivière par un quai. »

Autrefois ces promenades étaient ornées de gazons et de tapis verts. Versailles servait de type et de modèle. Depuis, le jardin anglais a remplacé les lignes droites, et, il y a une quinzaine d'années, nos belles promenades ont reçu une ornementation nouvelle, vivement critiquée d'abord, mais qui a maintenant séduit et rallié les opposants, les plus irréconciliables en apparence.

Le plan de 1754 indiquait une large rue à percer de la porte Montoulieu à la rue Sainte-Scarbes. Ne pourrait-on émettre l'avis d'un changement de direction de la rue Alsace-Lorraine, qui, suivant la direction de la porte de l'Archevêché, irait aboutir à la place Montoulieu, et ferait une magnifique avenue à nos promenades, en dégagant les rues Sainte-Scarbes, Merlane et Tolosane.

JARDIN PUBLIC (Jardin-Royal).

« Il y a un terrain considérable entre les portes de Montoulieu et de Montgaillard, qui est hors d'œuvre des allées, où l'on a cru devoir placer un jardin pour la commodité du public, soit en hiver, soit en été. L'usage de cette ville étant d'en fermer les portes, en été, à dix heures du soir, il ne restait d'autre ressource aux habitants que de se promener dans les places publiques où l'on respirait un air brûlant, ce qui est très dangereux pour la santé: l'Académie a cru qu'il convenait d'employer ce terrain à un jardin public qui fût enclavé dans la ville pour pouvoir s'y promener en tout temps et à toute heure.

» Ce jardin, qui est de contenance d'environ quatre arpents et demi, doit être plus élevé que les allées de la promenade; il doit y avoir plusieurs portes, dont la prin-

cipale donnera sur la place Montgaillard, et répondra à l'allée du milieu; on y montera par un perron en pierre. Ce jardin sera environné d'une terrasse, sur laquelle il régnera une allée de tilleuls de Hollande et des banquettes. Cette terrasse sera très agréable par la vue étendue que l'on y aura tant sur la rivière et sur le canal que sur la plaine de Montgiseard, *lorsque l'air sera doux.*

» Comme les allées de la promenade sont fort larges, on a cru qu'il convenait de proposer de bâtir des maisons uniformes sur les chemins pavés qui les bordent; ce qui lui donnera un air très vivant, et qui fera, dans les suites, le plus beau quartier de la ville.

» Il était convenable qu'un jardin public fût bordé par une belle rue pour la commodité des équipages et des chaises; il était aussi convenable que les maisons qui doivent border la rue, le long de ce jardin, eussent quelque apparence; c'est ce qui détermina l'Académie à détruire, dans son plan, non seulement les murs de la ville, depuis Montoulieu jusqu'au bout de ce jardin, et les vilaines maisons qui y sont adossées, mais encore les îles de maisons qui sont le long des rues qui bordent ce jardin.

» Par ce moyen, on agrandit le jardin, qui sera d'une forme plus régulière, et l'on fera tout le long une grande rue. »

M. DE LAHONDÈS dit qu'au moment où la ville de Toulouse se prépare à élever une superbe statue à Goudelin, il est bon de rappeler le texte des délibérations qui furent prises par le conseil de ville et par le chapitre de Saint-Etienne, afin de venir en aide au vieux poète tombé dans le dénuement :

*Séance de l'assemblée du chapitre de Saint-Etienne du
27 avril 1646 :*

« Monsieur de Maran a proposé que le sieur Goudoly, personne de mérite et de condition, est fort vieux et nécessaire, supplie très humblement le chapitre de luy donner quelque chose toutes les années pour vivre, sur quoy, par pluralité des voix, a esté arrêté et délibéré qu'il luy sera donné par charité la somme de vingt-six escus eeste année, laquelle luy sera baillée pour sa nourriture et entretenement. »

Six mois après, le conseil de ville prit une délibération analogue, déjà signalée et publiée en partie par M. Roschach (*Hist. de Languedoc*, XIII, p. 248).

Séance du 16 octobre 1646.

« Par le dit sieur de Martres, avocat, capitoul, et chef de consistoire, a esté dit... que le sieur Goudelin avoat est extrêmement nécessaire pour n'avoir aucuns biens pour se nourrir, estant fort vieux et incommodé de sa vieillesse, ne pouvant rien faire pour gagner sa vie, ce qui l'oblige à demander que la ville, en considération des services qu'elle a retirés de luy, luy accorde quelque pension pour se nourrir le reste de ses jours...

« A esté délibéré et arrêté qu'il est accordé au dit sieur

Goudelin, pendant sa vie, annuellement la somme de troys cens livres qui luy sera payée de troys en troys mois, laquelle somme sera couchée en l'estat de la présente année pour être imposée, levée et payée au dit Goudelin par le trésorier de cette présente année ou aultres à l'advenir (1). »

D'après le livre de comptes de cette même année, les premières septante cinq livres de cette pension furent remises « à M. Pierre de Goudouly, advocat en la cour » le 28 octobre.

On trouve enfin dans le même livre de comptes la mention suivante signalée aussi par M. Roschach

« A noble Pierre Bose, bourgeois de Tolose, la somme de cent septante quatre livres qui luy est ordonnée pour payement tant de l'impression des œuvres de Goudoly tholosain que pour la planehe en taille douee mise au commencement de la dite impression et pour deux cens exemplaires reliés que le sieur Bose bailhe pour distribuer à messieurs les capitouls et à tous les bourgeois de la ville par mandement du troisième jour de décembre mil six cens quarante six, duement signé, conterollé et quit-tané. »

Séance du 1^{er} mai 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE LAHONDÈS lit un mémoire sur les prieurés de l'abbaye de Saint-Sernin, dans le pays de Foix.

Les grandes abbayes possédaient dans la contrée où s'exerçait leur prestige, des prieurés, grâce auxquels la régularité et la vie morale se répandaient dans les provinces les plus abandonnées. Après sa réforme et le passage à Toulouse d'Urbain II, qui consacra son église, l'abbaye de Saint-Sernin, reçut plusieurs prieurés de la libéralité ou des restitutions des seigneurs; il obtint ainsi, dans le pays de Foix, trois groupes de paroisses: le premier dans la vallée de Vie de Sos, le second dans la haute vallée de l'Hers, le dernier dans la partie septentrionale de comté de Foix, à Saverdun et aux environs.

Du prieuré de Vie de Sos dépendirent les églises d'Auzat, de Sem, Goulier, Olbier, Sue, Illier, Miglos, Mercus, Malpas, Arnhae, aujourd'hui Bompas et Arignac. L'église de Vic de Sos, souvent remaniée, n'a conservé de la construction du douzième siècle que son clocher; celles de Miglos et de Mercus, romanes aussi, bien que la première n'ait été terminée qu'au commencement du quatorzième siècle, présentent trois nefs voûtées, trois absides et des dispositions qui méritent d'être signalées. Miglos eut le titre de prieuré pendant une partie du moyen âge.

L'acte qui l'érigeait en 1299 donnait aussi le même titre à l'église de Lavelanet avec ses trois annexes, Saint-Sernin-de-Bensa, Villeneuve-d'Olmes, et Pierre-Pertuse, aujourd'hui Dreuille. Mais la capitale de ce vieux pays

(1) Archives de la ville. Délibérations du conseil de ville, XXIV, p. 377.

d'Olmes, passé des vicomtes de Carcassonne aux comtes de Foix, tombé, après la croisade albigeoise, sous la suzeraineté de la maison de Mirepoix, la ville industrielle et riche de Laroque-d'Olmes gardait le prieuré le plus important de la vallée du Touyre, affluent de l'Hers, qui descend de la montagne légendaire de Tabe. Son église, une des rares constructions ogivales du pays de Foix, a été élevée au rang des monuments historiques. Son plan, son élégant sanctuaire, son chemin de ronde, surtout la porte et le porche qui s'ouvrent au midi, offrent des dispositions, des sculptures et des ornements remarquables. La porte a conservé son verrou, le clocher une cloche de 1485.

Les églises de Saverdun, de Bajou et de Brie ne présentent pas d'intérêt architectural. L'ancienne église de Saverdun fut renversée dans la dernière prise d'armes des huguenots commandés par le duc de Rohan en 1627.

M. de Lahondès montre plusieurs dessins de ces églises et des chartes les concernant tirées des archives de Saint-Sernin.

M. le Président remet à divers membres, qu'il prie de les examiner, les manuscrits déposés pour le concours.

M. DELORME présente une décoration instituée en 1794 pour les vétérans qui avaient servi pendant trente-trois ans; deux épées d'acier en sautoir, inscrites dans un cercle du même métal. Il a retrouvé, avec cette décoration oubliée aujourd'hui, le diplôme qui fut accordé à un vétéran toulousain. Le diplôme est entouré de gravures représentant des drapeaux, des faisceaux d'armes, et, dans un angle supérieur, la décoration elle-même.

Séance du 8 mai 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le Préfet demande à la Société un état des statues historiques érigées dans le département, pour l'inventaire officiel des richesses d'art de la France. Les membres présents indiquent les statues du département qui peuvent être considérées comme historiques et M. le Secrétaire est chargé de répondre à M. le Préfet.

M. l'abbé COUTURE examine la valeur littéraire et le sens moral de deux inscriptions latines :

D · m
Non · fui · fui · me
Mini · non · sum
Non · eurodo
N · nia · Italia · an
Norum · XXIII C
Qui · eseogm/////
Tius · eldonnia
Cal · liste · L · Piissimae

M. l'abbé Couture justifie par un rapprochement décisif le sens épicurien des mots énigmatiques de l'épithaphe lectouroise de Domna Italia : « D'abord je ne fus pas; puis » j'ai été... je ne suis plus, je n'en ai aucun souci. » Il la rapproche de l'épithaphe grecque du médecin Nicomède,

trouvée à Rome et publiée dans le *Thesaurus inscriptionum* de Muratori. Nicomède y parle ainsi de lui-même (d'après la traduction de Muratori) : «... qui non eram fui; non sum nee ægre fero. » Quant au mot *memini*, il bouleverse la suite des idées et ne peut se concilier avec le sens général. Aussi M. l'abbé Couture propose-t-il d'ajouter avant *memini* le mot *non*. « Je ne m'en souviens pas. » La correction est hardie, mais nécessaire, et l'omission de la particule négative par le *marmorarius* devient moins invraisemblable, si l'on considère que sa façon de couper les mots paraît démontrer à la fois son peu de culture littéraire et le mauvais état de la copie qu'on lui avait confiée.

L'épithaphe, en dix vers hendécasyllabes fort élégants, de la chienne Myia, trouvée à Auch en juillet 1866, est l'objet de la seconde partie du mémoire.

*Quam dulcis fuit ista quam benigna
Quæ cum viveret in sinu jacebat
Somni conscia semper et eubilis
O factum male Myia quod peristi
Latreres modo si quis adeubaret
Rivalis dominæ licentiosa ♡
O factum male Myia quod peristi
Altum jam tenet insciam sepulcrum
Nee sevire potes nec insilire
Nee blandis mihi morsib. renides.*

M. Couture fait connaître successivement et en détail l'interprétation de M. Edw. Barry, publiée dans la *Revue de Toulouse*; celle de M. Bischoff, dans la *Revue de Gascogne*, et celles de M. Prinz et d'un anonyme, qui ont paru dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*. Il croit que la version de M. Bischoff reste la plus satisfaisante, sauf pour les deux vers *Latreres...*, qu'il ponctuait mal, ainsi que M. Barry, mettant une virgule après *adeubaret*, et traduisant ensuite *rivalis* par *jalouse*, tandis que ce mot signifie uniquement *rival* (subst. masc.). Il conclut, de ces deux curieuses inscriptions, que la décadence des croyances religieuses et des mœurs publiques, dans la société aquitaine de l'époque impériale, s'alliait à une culture philosophique et littéraire très remarquable (1).

MM. LEBÈGUE et MÉRIMÉE présentent, à la suite de cette lecture, diverses observations épigraphiques et littéraires. M. Lebègue dit que le point entre les deux lettres D M est souvent indiqué par une ligne que les premiers lecteurs de l'inscription ont prise à tort pour un I. Il relève l'absence du *eognomen* pour le nom fort altéré du dédicant, le mot *italia*, qui devrait être écrit *italica* ou *itala*, et, par suite, l'ignorance du lapicide, qui a d'ailleurs opéré d'étranges coupures de mots. Il propose de remplacer le mot obscur *memini* par *nemini* : « Je n'étais pas, j'ai » vécu, personne ne m'a possédée, je ne suis plus. » La jeune fille morte à vingt ans, sans avoir aimé, exprimerait ainsi elle-même ces regrets qu'André Chénier a tra-

(1) Voir, pour les développements, *Revue de Gascogne*, 1883, p. 285, 551.

duits dans une élégie par les vers d'une grâce si touchante, mais d'un sentiment tout païen :

Elle a vécu, Myrto, la jeune Tarentine...

M. Mérimée pense, au contraire, que l'on pourrait donner aux paroles de l'affranchie Donnia un sens spiritua-liste en traduisant ainsi son langage énigmatique : « Je n'étais pas, j'ai été, je m'en souviens, je ne suis plus, que m'importe ! » Puisqu'elle parle et se souvient, elle n'est pas dans le néant et ne s'inquiète plus de la vie terrestre.

Mais M. l'abbé Couture maintient son interprétation. Il dit que la partie la plus claire du discours philosophique de l'affranchie est précisément l'opposition de *non fui* à *fui*, puis de *fui* à *non sum*. Le mot *nemini* enlèverait sa valeur affirmative à *fui*, et détruirait dès lors l'opposition entre *fui* et *non sum*. Il ajoute que l'affranchie traduit fidèlement le scepticisme matérialiste de son temps, ne reconnaissant chez les morts ni sentiment ni souvenir.

M. LAPIERRE a reçu de M. Blanquart, archiviste à Marseille, une notice numismatique qui est confiée à l'examen de M. Delorme.

Séance du 15 mai 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. BERTHOMIEU, membre correspondant, fait connaître, sur la demande de M. le Président, les travaux de la Société archéologique de Narbonne, et la part qu'elle prend au développement et à l'organisation du musée, grâce aux fonds fournis par la ville et par l'Etat.

Venant à parler du grand nombre d'inscriptions, si bien conservées, que l'on a recueillies à Narbonne, M. Berthomieu émet la pensée que ces inscriptions, dont la plupart avaient un caractère sacré, furent mises à l'abri, sous terre, à l'époque des premières invasions barbares, et peut-être déposées avec soin dans les assises inférieures des remparts nouvellement construits, comme on l'a observé récemment dans plusieurs villes du nord de la France. C'est à cette place qu'on les aurait trouvées, lorsque, au seizième siècle, on construisit les remparts, qui furent ornés de ces innombrables inscriptions ou morceaux de sculpture, recherchés avidement, comme tous les restes de l'art antique, par l'admiration juvénile de la Renaissance. Les pierres inscrites ou les débris de sculpture et d'architecture que l'on retrouve épars dans le sol de la ville sont fracturés et bien loin de présenter cet état de conservation presque parfaite qui ne s'explique que par un culte spécial et une volonté poursuivie.

M. LEBÈGUE pense que si on ne peut aller jusqu'à croire que les inscriptions avaient été déposées dans le sol avec la préoccupation religieuse de les conserver, on les a, du moins, utilisés avec respect dans les constructions nouvelles, sans les employer comme de simples moellons. On retrouve quelquefois, en effet, des pierres inscrites, placées dans les constructions anciennes avec les caractères en regard, se préservant mutuellement.

M. DE CLAUSADE montre les bois des deux premiers

sceaux de la collection, qui seront reproduits dans le prochain fascicule des mémoires.

M. DE LAHONDÈS donne lecture de la réponse adressée à M. le Ministre pour lui faire connaître les statues historiques érigées dans le département.

Séance du 22 mai 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. CABIÉ offre à la Société l'ouvrage qu'il vient de publier : *Un cartulaire et divers actes de la famille des Alamans*. Un examen de ce travail sera présenté dans une des prochaines séances.

M. CAUSSÉ prononce l'éloge de M. Fons, qui sera imprimé dans le prochain fascicule des Mémoires.

M. le baron DESAZARS entretient la Société du *Pont-Neuf de Toulouse*. Il dit qu'au seizième siècle tous les ponts qui avaient été construits sur la Garonne à la hauteur de Toulouse, et qui étaient au nombre de trois, avaient été complètement détruits ou menaçaient ruine. On résolut d'en élever un nouveau qui fût désormais à l'abri des inondations. Des lettres patentes du roi François I^{er}, en date du 11 juin 1541, fixèrent à 20,000 livres par an la somme à employer jusqu'à l'achèvement de l'œuvre, et cette somme devait être fournie par les neuf diocèses intéressés, savoir ceux de Toulouse, Comminges, Lombez, Auch, Lectoure, Couserans, Condom, Pamiers et Rieux. Commencé en 1542, le nouveau pont ne fut achevé qu'en 1632, et livré aux capitouls par lettres patentes de 1681.

La direction et probablement aussi le plan du nouveau pont furent confiés à Nicolas Bachelier, auquel la tradition attribue tous les ouvrages remarquables de cette époque dans notre cité. A sa mort (et il vivait encore en 1566), il eut pour successeur son fils, Nicolas Bachelier. Enfin, le pont fut terminé par Souffron, qui en fit toute la partie supérieure. Après avoir décrit le plan primitif, M. Desazars précise les modifications qui y furent apportées par Souffron, d'après un devis en date du 2 juillet 1602, et il indique les ornements qui y manquent encore, et dont le dessin nous a été conservé par une gravure de P.-G. Berthault, datant de 1783.

Le pont fut, peu après, décoré d'un arc de triomphe, placé environ à la moitié de la descente vers le faubourg Saint-Cyprien. Le plan en fut dressé par le célèbre architecte François Mansart. M. Desazars en donne une description d'autant plus détaillée que ses ornements ont été mutilés en grande partie pendant la Révolution, et qu'il a été finalement détruit en 1858, époque à laquelle on fit disparaître le corps central qui gênait la circulation, et en 1868, qui vit abattre les deux tours latérales, jusque-là respectées.

La chaussée du pont a été également retouchée plusieurs fois, notamment en 1837 et en 1867. A cette dernière date, on abaissa considérablement non seulement la chaussée, mais encore les trottoirs et les parapets.

Enfin, il ne reste plus rien des décorations placées à l'entrée de la ville, conformément au plan primitif, et dont l'une était consacrée à Louis XIII et l'autre à Louis XIV.

M. Desazars se borne à indiquer les nouvelles transformations dont le pont est menacé, et qui changeraient complètement sa physionomie.

Il termine en parlant des jetons qui furent frappés à l'occasion de la construction du pont, et qui étaient sans doute donnés à ceux qui étaient employés à cette construction, soit comme agents de direction ou de surveillance, soit comme membres de la corporation des pontonniers. Il en décrit trois types différents : l'un en bronze, de 1620, un autre en argent, de 1627, et le dernier en bronze, de 1650, obligeamment communiqués par M. Gustave de Clausade et M. Emmanuel Delorme.

Cette lecture est suivie de plusieurs observations de la part de divers membres. M. Lapière demande, notamment, que M. Desazars indique exactement tous les documents auxquels son travail se réfère. M. Gèze signale les modifications apportées au pont par la construction du cours Dillon, qui a fait supprimer deux arches. M. de Lahondès relève l'erreur, répandue communément, qui fait de Guépin un élève de Bachelier, alors que Bachelier est mort peu après 1566, et que, d'après les comptes municipaux que M. Roschach a bien voulu lui communiquer, Guépin livrait, en 1680, le Christ qui ornait justement l'entrée du pont, et en 1682, les Renommées qui décorent l'archivolte de la porte de Henri IV, dans la cour du Capitole. Il observe aussi que M. Desazars a jugé trop sévèrement les constructions de ponts du moyen âge, et rappelle le pont sur le Rhône, à Avignon, construit en 1178, détruit par les Catalans deux siècles plus tard, et qu'on n'a pas encore remplacé, le pont Saint-Esprit, qui brave depuis plus de six siècles les flots du fleuve le plus impétueux de France (1265), les ponts vieux de Béziers, de Carcassonne et d'Albi, qui datent de la fin du douzième siècle, le beau pont de Valentré, à Cahors (1251), celui de Montauban (1330), le pont de Céret, merveille de hardiesse, d'élégance et de solidité. Un grand nombre de ponts du moyen âge, qui résistaient encore, ont été abattus dans la dernière centaine d'années.

M. DE CLAUSADE présente un sceau de Marie de Penne, abbesse des clarisses de Montauban, au commencement du quatorzième siècle. Il se propose de le faire graver pour le publier dans les Mémoires de la Société, avec les sceaux dont il a montré les bois dans les séances précédentes.

M. DELORME analyse les mémoires sur la numismatique du moyen âge, adressés par M. Blanquart, archiviste à Marseille; ils témoignent d'une spéciale et très solide érudition, et éclaircissent spécialement quelques points de la numismatique sarrasine.

Les membres de la commission des prix se réunissent après la séance pour entendre les rapports sur les Mémoires présentés.

Séance du 29 mai 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT entretient la Société de la perte qu'elle

vient d'éprouver en la personne de M. Chalande, l'un de ses membres les plus anciens. Il rappelle les travaux spéciaux et toujours si remarquables de l'habile numismatiste, ses belles collections rassemblées avec une érudition si sûre, et sa collaboration à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, pour les monnaies baronales de la province. La collection de ces monnaies est la seule qui reste de toutes celles qu'avait réunies M. Chalande, mais c'est la plus précieuse pour la contrée, et M. le Président exprime le souhait qu'elle demeure à la ville de Toulouse, selon le désir le plus ardent de M. Chalande lui-même.

M. GANTIER émet aussi le vœu que les monnaies trouvées à Vieille-Toulouse soient conservées aussi dans les collections de la ville.

M. DE SAINT-MARTIN lit une étude sur la *Judicature de Verdun avant son annexion à la Guyenne*.

Après avoir brièvement rappelé l'antique origine de la petite ville de Verdun et les phases principales de son histoire durant la période féodale, il expose comment elle devint, par suite du démembrement de l'ancienne judicature de Gascogne, le centre d'une vaste circonscription administrative et judiciaire. Il trouve, dans un rôle de francs-fiefs de l'année 1277, l'énumération des cinquante communautés qui relevaient de cette judicature, dont la circonscription primitive s'étendait sur les deux rives de la Garonne. Il fait ensuite connaître la nouvelle distribution de territoire opérée par Beaumarchais, qui attribua toute la rive droite à la judicature de Villelongue; et il s'attache à établir le ressort de la judicature de Verdun, qui embrassait une partie des grands fiefs de Gascogne compris dans la circonscription des judicatures royales.

Etudiant ensuite le rôle administratif des juges royaux de Verdun, il constate leur ingérence dans l'administration des villes du domaine, sur laquelle ils exerçaient une surveillance analogue à ce que l'on appelle aujourd'hui la tutelle administrative. Il signale diverses tentatives d'usurpation sur les juridictions patrimoniales; et, recherchant les accroissements successifs du domaine royal dans l'étendue de cette judicature, il énumère les acquisitions domaniales et les nombreux actes de paréage, qui élargirent la sphère d'action des juges de Verdun. Il constate leur fréquente intervention sur les terres des grands feudataires relevant de leur judicature; et il cite plusieurs actes de juridiction exercés par les juges de Verdun, qui faisaient d'eux, à certains égards, les supérieurs des plus hauts barons. Il rappelle l'institution des procureurs du roi, attachés, sous Philippe le Bel, à chacune des judicatures royales, et mentionne un procureur du roi de la judicature de Verdun exerçant son action jusqu'à l'extrême limite du comté d'Armagnac.

Dans l'ordre judiciaire, il constate que la juridiction des juges royaux de Verdun s'étendait, du moins au treizième siècle, sur les nobles comme sur les non-nobles, et qu'ils recevaient même, à cette époque, l'appel des justices patrimoniales.

Enfin, après avoir rappelé les hautes missions confiées à quelques juges de Verdun, il aborde l'étude de la judicature considérée comme circonscription fiscale. Il s'ap-

puie sur un document emprunté aux archives de Verdun pour caractériser les premiers subsides levés par Philippe le Bel ; et, suivant la transformation de l'ancienne *ayde* par sergents en *ayde* pécuniaire, il constate la marche progressive de l'autorité royale soumettant à l'impôt, malgré toutes les protestations, non seulement les villes du domaine, mais encore celles qui étaient comprises dans les grands fiefs seigneuriaux. A ce sujet, il relate un épisode auquel furent mêlés le juge et le châtelain de Verdun ; et, étudiant ensuite les moyens employés par les agents royaux pour amener les villes du domaine à consentir l'octroi des finances réclamées par le roi, il analyse la convention conclue, en 1338, pour les villes de la juderie de Verdun et rappelle leur participation aux Etats de Languedoc.

Pour compléter le tableau des institutions qui régissaient le pays de Verdun, il fait connaître les prérogatives dont jouissaient les châtelains royaux, et termine son étude par un rapide exposé de l'état de la juderie pendant les guerres anglaises, et une courte mention des diverses concessions de privilèges que lui avait valu sa constante fidélité à la domination française.

M. COUGET, président du tribunal de Muret, membre correspondant, communique plusieurs objets trouvés aux environs de la ville qu'il habite :

1° Vase terre rouge historié. Fragments trouvés à *Estantens* (de *stare, stantes*), section de Muret.

2° Fragment d'un autre vase terre noire trouvé aux abords d'un four romain, à un kilomètre de Muret.

3° Un petit bronze romain trouvé à Muret, rive droite de la Garonne, en défonçant une vigne.

4° Un autre petit bronze trouvé près de la voie romaine de Seysses, à Lavernose.

5° Un loquet découvert en même temps que le vase n° 1 en effectuant des travaux de défoncement dans le jardin de M. de Castillon-Saint-Victor, à Estantens.

6° Goulot d'amphore trilobé d'une pâte gris-blanc trouvé au même endroit, à Estantens.

7° Moule en bois très moderne destiné à imprimer des ornements sur les gâteaux. D'un côté une fleur de lis, de l'autre une étoile à cinq rayons.

M. BÉNEZET propose une visite à divers monuments échelonnés sur les premières pentes de la montagne Noire : l'église et le cloître de Saint-Papoul, les châteaux de Ferrals et de Saissac, la pierre levée de Lampy. Les membres présents décident qu'ils entreprendront cette course lundi, 4 juin, et qu'ils préviendront leurs collègues absents.

Séance du 5 juin 1883.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. PASQUIER, membre correspondant, montre le dessin d'un bas-relief, représentant la Vierge mère assise, trouvé récemment dans les substructions de l'ancien évêché de Saint-Lizier, aujourd'hui l'asile départemental des aliénés. M. Grinda dit que bien que cette sculpture, d'ailleurs grossière et sans art, ait été trouvée dans une partie du

monument, qui date du douzième siècle, elle ne peut remonter qu'aux dernières années du quinzième. Jusqu'à cette époque, en effet, l'enfant Jésus est toujours représenté avec des vêtements, et il est nu dans le bas-relief. Pendant l'époque ogivale, la Vierge, toujours debout, tient l'enfant Jésus sur l'un de ses bras. Aux onzième et douzième siècles elle est assise, suivant les traditions byzantines, mais alors elle présente son fils de face, le tenant de ses deux bras, de telle sorte que la tête de l'enfant soit au-dessous de la sienne ; en outre, la couronne, très grande, déborde la tête et repose sur un voile ; l'enfant Jésus est toujours couronné. Aucun de ces caractères ne se retrouve dans le bas-relief, et, de plus, la simple baguette bâtarde qui l'entoure serait représentée par une moulure plus délicate.

M. PARFOURU, membre correspondant, dit que M. Monédé continue à chercher les antiquités romaines que recèle le sol de son domaine de Halai. Il a déjà exhumé, des substructions importantes, des poteries, des morceaux de sculpture et surtout les deux inscriptions d'une haute valeur publiées dans le dernier Bulletin. Il pense qu'un encouragement décerné par la Société serait à la fois, pour le zèle qu'il ne cesse de déployer, une juste récompense et une excitation nouvelle. La Société décide qu'un jeton d'argent sur lequel sera gravé le nom de M. Monédé lui sera décerné.

M. GRINDA montre les dessins des divers monuments examinés par la Société dans son excursion de la veille, et M. de Lahondès expose les résultats de l'examen dont ils ont été l'objet.

Une question fort débattue par la critique monumentale contemporaine nous attendait à la vieille église abbatiale de Saint-Papoul, érigée en cathédrale par Jean XXII, où nous nous sommes arrêtés d'abord. Peut-on reconnaître avec certitude des monuments carlovingiens?

L'abside de l'église, construite au douzième siècle, présente, à l'extérieur, des colonnes servant de contreforts, comme aux chapelles de Saint-Sernin, surmontées d'une corniche très élégante. Elle paraît avoir été élevée sur un soubassement plus ancien. Mais, à l'intérieur, deux arceaux s'ouvrent entre l'abside centrale, profonde, pouvant recevoir ainsi un assez grand nombre de religieux, et les deux absides latérales. Leurs arcs, grossièrement appareillés, s'appuient sur de lourds chapiteaux fort étranges, qui ne sont évidemment ni de la même main, ni de la même époque. On les examine, on les discute ; les uns retrouvent dans les personnages ou les ornements qui les couvrent, des traditions encore vivantes des Catacombes, le fossyeur et la colombe, d'autres des influences romaines ou orientales. M. Grinda signale les tailles du ciseau frappées obliquement sur la pierre, marque d'un usage antérieur au onzième siècle. On conclut que s'il convient d'être extrêmement prudent pour classer nos sculptures archaïques dans l'époque carlovingienne, dont on ne connaît ni les caractères, ni l'histoire, il faut bien admettre que l'on a construit des églises en France avant la rénovation de l'art au onzième siècle et que plusieurs débris peuvent s'en être conservés.

La nef de l'église a été reconstruite au quinzième siècle par l'évêque Pierre Soybert (1427-1450). On voit dans l'abside méridionale le tombeau de l'évêque François de Donnadieu (1608-1626). L'évêque, en marbre blanc, est représenté à genoux devant son prie-Dieu. La statue et les décorations du tombeau sont traitées avec lourdeur.

Pendant que les photographes saisissent les charmants détails de l'abside et du cloître, construit au douzième siècle, restauré au quatorzième, mais dont les colonnettes en briques octogones viennent d'être malheureusement recouvertes de ciment, la châtelaine de la belle demeure, reconstruite au siècle dernier par l'évêque François de Grammont (1677-1716), nous engage aimablement à visiter ses riches appartements et son parc. Le grand salon et la salle à manger du château ont conservé leur ornementation. Un vaste programme qui nous reste à remplir nous oblige à parcourir trop rapidement ce charmant séjour.

D'abord le château de Ferrals, dont le seigneur, titulaire de droit d'un des huit canonicats de Saint-Papoul, reçut magnifiquement Charles IX, mais qui fut rebâti au commencement du dix-septième siècle. De robustes bastions, saillants, en pierre à bossages, flanquent la vaste construction, où l'architecte a fait la part des élégances de la vie de société qui se développait au milieu des appareils de défense dont les abords du château sont encore revêtus. La vaste demeure féodale ne fut pas terminée, les œuvres hautes manquent et les derniers châtelains s'occupèrent davantage d'embellir le parc, ses ombrages et sa perspective de cascates.

Nous gravissons les premières pentes de la montagne Noire, et bientôt apparaît Saissac, village fort hérissé, un petit Cordes, où les tours d'enceintes, les portes de ville, le château démantelé, l'église à la large voûte appellent, de tous côtés, photographes, dessinateurs et chercheurs.

Ceux-ci découvrent, au midi de l'église, une archivolte cintrée, ornée de sculptures qui rappellent les enchevêtrements d'angles et de contours frappés par le moulage sur les monuments arabes. On n'achève jamais de signaler les influences multiples qui se sont exercées sur l'art roman méridional, si varié et si touffu.

Nous montons encore. Sur un vaste plateau désert, couvert de bruyères et d'ajoncs, se dresse un bloc de granit d'une hauteur de cinq mètres environ. Après l'avoir examiné, mesuré, dessiné, on reconnaît qu'il peut bien être une pierre levée, un menhir préservé du renversement et de la destruction par l'aridité du sommet qu'il domine, mais qu'il est fort possible aussi qu'il ne soit qu'une borne plantée au moyen âge ou un signal pour les voyageurs qui traversaient le plateau par les temps des neiges. Des blocs de granit placés à l'entour avaient fait croire d'abord à un cromlech; mais un simple examen montre qu'ils sont simplement les émergences de la roche vive.

Quelques minutes après apparaît, dans son cadre enchanteur de verdure et d'eaux vives, la maison de garde du Lampy vieux; et la journée s'achève à contempler le bassin célèbre, ce lac d'Ecosse, aux contours capricieux et vagues, aux bords couverts de sombres ombrages dont le charme est si pénétrant, la route ondulée de la rigole qui

ménage des aspects plus beaux encore que ceux de la forêt de Fontainebleau, parce que les horizons sont plus vastes et qu'ils sont animés par le courant de l'eau cristalline; enfin, le bassin de Saint-Ferréol, dont le vent d'autan, le souverain rageur de ces régions, faisait bondir les flots comme ceux de la mer. Certes, si c'est un art monumental au premier chef qui a construit les digues de Saint-Ferréol et de Lampy, c'est un art plus grand encore peut-être qui a creusé ces bassins et dessiné ces allées serpentant au-dessus des ravins, de manière à montrer dans toute leur grâce les admirables paysages de la montagne Noire.

Séance du 12 juin 1883.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT adresse en son nom et au nom de tous ses collègues ses félicitations à M. de Malafosse, nommé, depuis la dernière séance, mainteneur des jeux Floraux.

M. DE MALAFOSSE rapporte à la Société une partie de l'honneur qu'il a reçu, en disant qu'il lui a été surtout attiré par ses travaux archéologiques.

M. LEBÈGUE, appelé par l'ordre du travail, lit une dissertation sur des inscriptions romaines inédites, découvertes à Dougga par M. Marius Boyé, sous-lieutenant au 4^{me} chasseurs d'Afrique. Ce jeune officier albigeois a relevé les plans de plusieurs édifices romains, et découvert vingt-cinq inscriptions inédites dans une contrée déjà visitée par des maîtres de la science épigraphique, MM. Guérin et Wilmans.

M. Lebègue analyse et complète les deux inscriptions suivantes :

///NO AVG
//M AVRELI
NI AVG PII
RITANN////
////////

Imperator Marco Aurelio Antonino Augusto pio felici Marci Aurelii Antonini Augusti pii felicitis Britannici filio

Un seul empereur a porté le nom de Marcus Aurelius Britannicus, c'est Caracalla, et l'inscription est dédiée à son fils adoptif Elagabale. Les titres d'Elagabale terminaient l'inscription :

VM //////////
SVS · AED · ORN · TR · MIL
//V · GERM · PRAEF · FAB
Q · DES · PATR · PAGI DE
RESTITVTVS · D · S · P · F · D

. . . um . . . sus æd(ilicis) orn(amentis) tr(ibunus) mil(itum) leg(ionis) (in) Germ(aniâ) præ(ectus) fab(rum) (duumvir) q(inquennalis) des(ignatus) patr(onus) pagi de(curionum) Restitutus d(e) s(um) p(ecunio) fecit d(edicavit).

L'esclave Restitutus dédia à ses frais l'inscription à un personnage dont le nom a disparu, honoré du titre d'édile

municipal sans en avoir rempli les fonctions, préfet des ouvriers, tribun militaire dans une légion campée en Germanie, à son retour, patron de sa colonie, désigné pour le duumvirat quinquennal.

M. DELORME montre une clochette trouvée dans le sol de la place Saint-Sernin, lorsque son niveau fut abaissé. Elle présente sur la panse une figure barbue portant une croix en T, et le même signe est reproduit sur la bordure. Était-ce une clochette de l'église de Saint-Antoine de Viennois ou du T, une clochette de lépreux ? M. Delorme fera des recherches à ce sujet.

Séance du 19 juin 1883.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. le comte de PIBRAC, membre correspondant, montre un crucifix en bronze, porté sur trois pieds recourbés et muni d'un petit bénitier carré, trouvé dans le sol de son jardin de Pibrac. C'est un travail du siècle dernier.

M. CAUSSÉ présente plusieurs fragments de poteries découvertes dans un banc de sable, à cinq mètres de profondeur, auprès de sa résidence aux environs de Castelmaurou.

M. GRINDA dit que ces poteries ont été faites à la main et non au tour ; elles sont composées avec un sable siliceux, et avaient reçu une fusion irrégulière, très incomplète à l'intérieur. Ce sable siliceux, contenant du calcaire, a opposé de la résistance à une vitrification complète pour les parties qui n'étaient pas directement exposées au feu. La croûte extérieure est, au contraire, fortement vitrifiée, et a l'aspect du grès céramique. D'après ces caractères et la place à laquelle ces poteries ont été trouvées, on peut présumer qu'elles sont très anciennes.

M. Caussé dit ensuite qu'au-dessous du dallage des nefs de Saint-Sernin, que l'on remplace actuellement, on a trouvé un ancien dallage, inférieur de 0^m,25 environ.

M. DE LAHONDÈS montre une carte du diocèse spirituel de Pamiers, tel qu'il fut constitué, de 1317 à 1790. Il l'a dressée au moyen des anciens registres des insinuations ou des mises en possession des eures, qui contiennent les noms des paroisses, et aussi à l'aide des belles cartes des diocèses languedociens dressées en 1781 par Cassini, de Montigny et Perronet. Le diocèse spirituel de Pamiers présentait cette particularité que ses limites étaient loin de coïncider avec celles du pays de Foix. Tandis que plusieurs de ses paroisses faisaient partie des diocèses administratifs voisins de Mirepoix et de Rieux, plusieurs paroisses du pays de Foix appartenaient aux diocèses spirituels de ces mêmes villes épiscopales ou à celui d'Albi, pour le Donézan, vallée close de toutes parts, qu'un lien de suzeraineté rattachait seul au comte de Foix. Ces divisions, indiquées sur la carte par diverses lignes ponctuées, provenaient d'anciens démembrements féodaux. Ainsi, la vallée du Douctouyre et une partie de la haute vallée de l'Hers, sur lesquelles l'évêque de Pamiers avait conservé sa juridiction, avaient été détachées du pays de Foix après les conquêtes de Simon de Montfort, remises par le conquérant

à Guy de Lévis, et réunies par les rois de France à l'administration du Languedoc.

M. LAPIERRE entretient ses collègues de la visite de la Société à Moissac et au château de Saint-Roch. Il signale la réception courtoise de M. de Montbrison, et propose d'envoyer à l'aimable et érudit châtelain la série complète des *Mémoires* de la Société. Cette proposition est immédiatement adoptée.

Les excursionnistes signalent à ceux de leurs confrères qui n'avaient pu les accompagner, les traits principaux de leurs observations.

La Société archéologique a connu de beaux jours de fête, mais rarement de plus dignes d'être conservés dans le Livre d'or des souvenirs que celui qui lui a montré, en des heures trop courtes, les sculptures de l'abbaye clunisienne de Moissac et le château de Saint-Roch.

Nos provinces méridionales sont riches en monuments de l'ère romane, mais aucun d'eux ne présente des dispositions d'une aussi puissante caractéristique architecturale, ni des sculptures d'un style aussi saisissant que le porche de Moissac.

Lorsque leurs moulages parurent au musée du Trocadéro, avec ceux d'autres œuvres du douzième siècle, et surtout du siècle suivant, ils contribuèrent, pour une grande part, à grandir la puissance décorative et monumentale du moyen âge. Les spectateurs, saisis d'admiration à la vue de sculptures françaises trop ignorées en France, se demandèrent en quoi ces figures d'un jet si sculptural, ces bas-reliefs d'un accent si juste et si énergique étaient inférieurs non seulement aux statues de l'Égypte et de l'Assyrie, mais aux marbres d'Égine !

Le portail de Moissac, élevé au commencement du douzième siècle par l'abbé Ansquitilius, fut encadré, cinquante ans après, dans un vaste berceau légèrement ogival, décoré sur les parois latérales, de sculptures en marbre gris. Ces deux constructions appartiennent à cette première époque de notre art national, qui préparait, par ses inventions originales et ses créations puissantes, l'épanouissement magistral du treizième siècle. Sur le tympan du portail apparaît, comme à Vézelay, le Christ, dans sa gloire, entouré des figures symboliques des quatre évangélistes ; il domine les vingt-quatre vieillards qui chantent sa gloire en s'accompagnant de divers instruments. Le linteau présente une rangée de rosaces ornées d'élégants feuillages découpés, qui peuvent rivaliser avec les œuvres de l'antiquité grecque. Le pilier qui le supporte à son milieu est couvert de lions entrelacés d'un style énergique et d'un puissant effet. Les pieds droits se profilent en larges et robustes dentelures.

Le Christ porte la couronne carrée ; son buste seul est entouré du nimbe. Ce fut une des dernières fois qu'il apparut ainsi au portail des églises. Bientôt les évêques remplacèrent cette scène apocalyptique par la représentation du Jugement dernier, dont l'effet moral et l'appareil dramatique devaient agir plus puissamment sur les foules.

Déjà, sur une des parois du porche-abri, élevées et sculptées un demi-siècle plus tard, se montrent les représentations de la punition des péchés, au moins des deux

vices que poursuivait le plus de ses anathèmes la religion de la pureté et de la charité. L'horreur et l'effroi n'ont été exprimés avec autant d'énergie sur aucune figure humaine comme sur celle de la femme dévorée par les serpents et voyant s'approcher de ses lèvres le crapaud vomé par un démon. A côté d'elle, l'avare est en proie aux supplices infernaux. On voit, au-dessus, le repas du mauvais riche et Lazare reçu dans le sein d'Abraham. Vis-à-vis se détachent les scènes plus douces de la vie de la Vierge.

Ces bas-reliefs sont supérieurs à ceux du tympan ; les figures s'agitent d'un mouvement libre et naturel, quelquefois frémissant d'énergie.

Si les rosaces feuillagées rappellent la Grèce, les lions entrelacés qui semblent grimper avec un élan sauvage sur le pilier central, reproduisent, comme le remarque Viollet-Leduc, un motif d'ornementation familier à l'art scandinave, dont quelques armes ou quelques bijoux avaient pénétré sur les côtes occidentales de France. Comme nous le disions, il y a quinze jours, au sujet des chapiteaux de Saint-Papoul, l'art roman a puisé ses inspirations aux sources les plus variées. Il a souvent aussi pris ses modèles, en les transformant, par une création très personnelle, dans ces tissus et ces ivoires venus de Byzance, de l'Asie Mineure ou de la Perse, sur lesquels il retrouvait les ornements traditionnels de la Grèce et surtout de l'Orient. Mais où avait-il découvert ces figures animées par l'âme intérieure et ces mouvements d'une si originale puissance ? Il n'y a plus trace, dans ces corps assouplis par les douces émotions ou torturés par les remords, des raides et froides statues byzantines. Ces draperies, aux plis abondants et souples, se sont échappées du fourreau tuyauté qui les couvrait. L'art chrétien et français a pris son essor.

C'est aussi avec un vif intérêt que l'on retrouve sur les chapiteaux du vaste cloître, construit comme, le portail, dans les premières années du douzième siècle ou même, d'après l'inscription, dans la dernière du onzième, mais, repris un siècle après environ, — la marque vivante des mœurs contemporaines, comme encadrée dans une ornementation imitée de l'art byzantin.

C'est surtout, en effet, sur les tailloirs des chapiteaux que l'on voit ces enlacements de nœuds ou de fleurons imités des broderies byzantines avec une délicatesse et une élégance extrêmes. La sculpture des figures demeure, au contraire, originale et sincère ; sur la corbeille des chapiteaux, l'artiste s'inspire uniquement de ce qu'il voit autour de lui, et leur ensemble forme un musée complet du costume, du mobilier civil et religieux, de l'outillage dans ces contrées au douzième siècle. Les grandes figures en bas-relief des douze apôtres, sculptées sur les piliers des angles et du milieu de chaque travée et au nombre desquels a pris place l'abbé Durand de Bredon, premier abbé de l'abbaye quand elle eut adopté la règle de Cluny, présentent une grande analogie avec celles qui ont été appliquées derrière le chœur de Saint-Sernin. On ne retrouve point en elles les attitudes figées et les petits plis multipliés des statues byzantines, mais une certaine simplicité naïve qui plaît encore, malgré la dégénérescence presque

complète des traditions de l'art romain. Ces figures sont peut-être les seuls restes du premier cloître élevé par l'abbé Ansquetil. Quelques colonnettes du cloître sont en marbre de Campan. Le cloître ne résista pas sans doute, ainsi que tant d'autres, à la poussée de la charpente, et on le releva, vers la fin du douzième siècle, en faisant supporter des arcades ogivales par ses larges chapiteaux.

La salle capitulaire et le réfectoire ont été détruits.

Le porche et la belle salle au-dessus présentent des voûtes robustes et hardies, d'un grand effet monumental. Vers 1150, on entoura ce porche d'une sorte de chemise crénelée, et c'est alors que l'on éleva le vaste berceau qui précède le portail, et qui forme avec lui un ensemble si riche et si grandiose, la plus belle création de l'architecture clunisienne dans le midi de la France.

L'église fut brûlée au commencement du quinzième siècle, et reconstruite aussitôt par l'abbé Pierre de Carmang, sur le modèle, si multiplié dans la province, d'une nef unique avec chapelles comprises entre les contreforts. Les moines paraissent avoir voulu imiter surtout la cathédrale d'Albi, puisqu'ils établirent, au-dessus des chapelles, des chapelles supérieures formant galerie. Un siècle après, l'église fut prolongée de trois travées vers le levant, ainsi que l'indique la différence très marquée de la construction et des profils. Vers la même époque, on éleva derrière l'autel un vaste rétable en pierre, avec retours sur les côtés, formant clôture de chœur, muni à son centre d'un autel contenant des reliques, sous lequel les fidèles pouvaient passer. Cette décoration élégante, d'un assez bon style François I^{er}, était entièrement peinte. Les statues, sauf une, celle de saint Paul, qui les fait vivement regretter, ont disparu. Mais il reste leur niche et quelques dais dignes des plus charmants monuments de la Renaissance.

On remarque enfin, dans l'église, un Christ sur une croix enroulée de branches de vigne, une mise au tombeau, en bois du quinzième siècle, un groupe de la Vierge tenant le Christ mort sur ses genoux entre sainte Madeleine et saint Jean, de la même époque, les boiseries d'un orgue donné par le cardinal Mazarin, abbé commendataire de Moissac, et surtout un tombeau mérovingien placé derrière l'autel.

Les visiteurs avaient trouvé à Moissac, pour les guider, M. Noulet, qui leur avait déjà montré les sculptures du portail et du cloître, dans ses belles photographies, bien justement couronnées au dernier concours de la Société, M. Clergeau, juge d'instruction et archéologue très éclairé, et M. l'abbé Belbèze, de l'ordre des Carmes, qui consacre son repos inattendu à l'étude et à la conservation des monuments de sa ville natale. Il habite justement l'ancien logement de l'abbé, et il a montré la chapelle privée du logis abbatial, plusieurs chapiteaux du petit cloître, des stalles en bois, et, en outre, une mosaïque romaine et quelques faïences rares.

Mais nous ne pouvions nous attarder au milieu des monuments de Moissac, déjà connus de la plupart d'entre nous, car nous avons hâte d'atteindre le but principal de l'excursion, le château de Saint-Roch.

Une grande heure de voiture à travers les plaines ondulées et touffues du Tarn et de la Garonne nous amène

devant le monticule, sur lequel se dressent les blanches façades, hérissées de tourelles, de pignons et de balcons en saillie. Les grands combles coniques, les profils accidentés et les sculptures qui couvrent les murs nous transportent auprès des résidences seigneuriales des bords de la Loire. Le châtelain, M. de Montbrison, nous reçoit sur le perron, et aussitôt commence, à travers les vestibules et les salles, une promenade enchantée qu'il dirige avec l'exquise courtoisie d'un gentilhomme des anciens jours, mais aussi avec le goût d'un artiste et d'un érudit tout moderne. Il a lui-même conçu et dirigé la construction et l'ornementation de son château. Ses préférences artistiques se concentrent sur notre Renaissance française, longtemps et si injustement méconnue en France même, où on lui préférerait l'art italien du même temps. Ce fut un art bien national aussi, comme celui du moyen âge, et Blois, Chambord ou Chenonceaux ont jailli spontanément de notre sol par une transformation naturelle des châteaux féodaux du moyen âge, sans chercher des modèles au delà des monts. Ce renouveau fut fécond. Jamais la vie ne fut plus intense, l'activité plus puissante, la fleur de jeunesse plus brillante et plus passionnée. M. de Montbrison aime de ce temps impétueux non seulement les œuvres, mais les hommes. Aussi les a-t-il rassemblés tous, artistes et capitaines, huguenots et ligueurs, mignons et héros, reines et princesses, saisis entre une bataille et une galante équipée par ces incomparables maîtres, les uns célèbres comme les Clouet ou Porbus, les autres inconnus malgré leurs chefs-d'œuvre. Il a recherché partout leur image avec l'ardeur qui ne se lasse pas, et la sûreté de goût qui ne permet pas de s'égarer, et il les a réunis dans une première salle couverte d'un admirable plafond en bois à pendentifs, amené de Rouen. C'est un volume qu'il faudrait pour les décrire. Aucun de nous n'oubliera ces portraits si vivants, si ressemblants, malgré la sobriété de la touche, enlevant sur fond vert, qui les fait si bien valoir, leur fine carnation et leur visage qui parle. Comme ils doivent s'animer et revivre, lorsqu'on les lit auprès d'eux, les récits de Montluc et de Brantome, de l'Estoile ou de Sully ! Plusieurs personnages s'y montrent à divers âges, Henri IV y est même en mignon et en empereur romain, au milieu de cinq ou six autres représentations, et l'on peut suivre ainsi sur leurs traits les événements de leur vie. Quelques figures surprennent ; le Coligny de la réalité ne ressemble guère au masque classique que l'on voit dans tous les ateliers. Le caractère principal qui nous frappe, c'est la physionomie contenue et avisée de tous ces personnages, que l'on se représente pleins d'une si bouillante sève. La politique commence à transformer les mœurs plus franches du moyen âge.

Nous entrons dans le grand salon que décore surtout une belle cheminée en pierre supportée par des cariatides et couronnée par un buste en bronze de Henri III. Le carrelage est en faïence vernissée, sur laquelle s'encadrent, dans des entrelacements d'un grand goût, la devise : LÉAL DÉSIR, et les armes de la famille : d'or au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable. Un riche lambris monte jusqu'au milieu de la hauteur ; au-dessus, sur un

fond bleu très doux s'enlèvent des vases et des enroulements de feuillages dessinés et peints par M. Chevignard. Le même artiste a peint des figures allégoriques de femmes entre les caissons du plafond, dans des tons sobres et des attitudes contenues. D'immenses fenêtres s'ouvrent sur les vastes horizons. Mais les portes sont les perles de ce musée ; leur chêne rehaussé d'or, les médaillons en camaïeu, les ébrasements sur lesquels se détachent en relief délicat les attributs des arts représentés dans les médaillons, les moulures, d'une extrême finesse, les rendent dignes des plus fins châteaux de la Loire ou même de la galerie d'Apollon.

Puis, c'est la bibliothèque avec ses élégantes boiseries, sa cheminée en porphyre et en marbre vert antique venue de Venise, ses beaux livres si admirablement reliés, ses solives peintes jusqu'à dix-sept fois avant que les tons, justes et pleinement harmonieux, aient été réussis ; ensuite, la chambre du maître de maison, dont les murs, revêtus d'une coloration riche, chaude, mais adoucie, font si bien valoir le beau lit à colonne et le tableau de Nicolo del Abatte tout éclatant de lumière italienne.

Quelques tableaux italiens se sont glissés, en effet, dans cette belle résidence élevée à la gloire de l'art français. Ainsi, nous remarquons, dans une autre chambre du rez-de-chaussée, à côté d'une tête peinte par Ingres, un pastel du Corrège reproduisant une des figures des noces mystiques de sainte Catherine que l'on voit au Salon carré.

Dans le premier vestibule, le regard s'arrête, dès l'entrée, sur une superbe tapisserie représentant le mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

La salle à manger, où nous attendait un lunch somptueux, complète le rez-de-chaussée. Elle est digne du salon : aussi riche, mais plus sobre, comme il convient, elle satisfait absolument les yeux par son lambris, d'un style très pur, son dressoir et sa cheminée en bois surmontée de la statue d'Henri IV enfant, et sa guirlande de cariatides peintes sur le mur dans un entourage de verdure.

L'escalier monumental, orné de la rampe en pierre, dont les dauphins affrontés rappellent l'escalier de Blois, nous conduit aux nombreuses chambres du premier étage, où les meubles antiques, les pendules et les glaces, les flambeaux et les coffrets, dont pas un n'est postérieur à 1700, attireraient nos regards, s'ils n'étaient absorbés par les portraits des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Les deux rois, le second surtout, se montrent, à diverses époques de leur vie, sur des toiles signées Philippe de Champagne, Lebrun, Mignard, Testelin et Rigaud ; après eux, c'est un fin profil d'Anne d'Autriche, par le premier de ces grands maîtres ; un peu plus loin, la reine mère paraît au déclin de sa vie, belle encore et n'oubliant pas de montrer ses mains si admirées ; puis tous ces personnages qui nous apparaissent tout à coup dans la réalité de leurs traits et de leur physionomie expressive, plus vivants encore que dans les portraits creusés par Saint-Simon d'une pointe si incisive ; les secrétaires d'Etat, les princes, les marquis, les maréchaux. Une chambre est réservée aux princes de l'Eglise. Nous y remarquons un pastel intense de Nanteuil qui représente un archevêque de Tou-

louse, Montpezat de Carbon. Ses complaisances envers la cour au sujet de la régale, ne nous avaient pas préparés à lui voir un visage aussi sévère et des traits si rudes.

Ces toiles innombrables n'offrent pas seulement un grand intérêt historique ; la plupart ont une valeur artistique de premier ordre.

M. de Montbrisson est demeuré fidèle à l'art noble et grave de nos deux grands siècles ; il n'a pas franchi les limites du dix-septième, du moins encore. Mais de quoi peut répondre un collectionneur et un artiste ?

La Société ne saurait exprimer suffisamment à M. de Montbrison sa gratitude pour l'accueil si aimable et si hospitalier qu'elle a reçu de lui, moins encore, la reconnaissance de tous les amis des arts pour la création de ces deux merveilles : un château de la Renaissance unique dans le Midi, une collection de portraits historiques unique en France, hors de Versailles.

Séance du 26 juin 1883.

Présidence de M. DE CLAUZADE.

M. LAPIERRE remet sur le bureau, au nom de M. Blanchart, archiviste à Marseille, une brochure sur la numismatique de Charles VII, dont l'auteur fait hommage à la Société.

M. GRINDA donne lecture du rapport sur le concours :

« Les études historiques ont pris à notre époque un tel développement que nous constatons chaque année la place de plus en plus grande occupée par l'histoire dans nos concours et l'importance qu'elle paraît prendre au détriment de l'archéologie proprement dite, celle que M. de Caumont, l'apôtre de cette science, appelait l'archéologie monumentale.

» Faut-il regretter cet envahissement des historiens et cette tendance qu'ils paraissent avoir à absorber les archéologues ?

» Il y a peu de temps, j'entendais poser cette question par des personnes étrangères, il est vrai, à notre Société, mais dont l'autorité peut être cependant d'un certain poids.

» Permettez, Messieurs, au rapporteur de la commission, d'interpréter votre pensée à tous en rappelant très brièvement l'objet et le but des études archéologiques et historiques. Ce parallèle, ou plutôt la constatation d'un but identique, sera la meilleure réponse à cette objection et le prologue qui convient le mieux à l'exposé des travaux de la commission.

» L'archéologie a pour objet l'étude de l'antiquité tout entière : 1^o d'après les productions de l'art ; 2^o d'après les écrits des auteurs anciens.

» Elle se sert des connaissances historiques et littéraires pour l'explication des monuments et des vestiges du passé que l'on a pu découvrir, et elle utilise les renseignements fournis par ces monuments et ces restes précieux pour l'interprétation des ouvrages de littérature et d'histoire. L'archéologie et l'histoire se prêtent un mutuel

concours : elles sont, l'une à l'autre, d'une utilité réciproque.

» Les monuments de la Grèce et de Rome servent admirablement à éclaircir certains passages d'Homère, d'Euripide, de Virgile, d'Ovide, etc. Plus d'une fois, une statue, un bas-relief, une inscription ont illuminé d'un éclat inespéré des faits historiques qui, jusque-là étaient restés ensevelis dans des textes obscurs et réputés inintelligibles.

» Au siècle dernier, à la suite des travaux de Winckelmann et de Lessing, l'archéologie qui s'était contentée jusqu'à cette époque, d'étudier l'antiquité dans le seul intérêt de l'érudition et de la curiosité, prend un caractère tout particulier : elle est alors envisagée sous un point de vue véritablement philosophique ; avec elle on étend considérablement le domaine de l'histoire, et on suit sous ses aspects les plus divers le développement de la civilisation dans les siècles passés. Ne se renfermant plus exclusivement dans l'étude de l'antiquité classique d'Athènes et de Rome, elle embrasse dans ses recherches toutes les nations qui nous ont laissé quelques vestiges de leur civilisation primitive et essaie de reconstituer leur histoire, corroborée par les documents écrits.

» Cette science ne se contente plus de former une distraction agréable : elle se place peu à peu au rang des connaissances utiles ; puisque, seule, elle nous apprend à ne pas vivre au milieu de tout ce qui nous entoure, comme de véritables étrangers ; elle nous donne la solution de mille problèmes intéressants à tous les points de vue et devient le complément de toute éducation libérale, quelle que soit la position dans laquelle on se trouve et le but que l'on poursuit.

» Elle attire à elle tous les esprits sérieux qui veulent voir avec intelligence, comprendre avec netteté ; qui se plaisent à rechercher la raison des choses, à suivre, à travers tous les siècles les transformations successives, opérées dans les habitudes et les mœurs, tant au point de vue civil, qu'au point de vue militaire, dans le domaine profane et dans le domaine religieux. Vitet a dit quelque part : « l'archéologie n'est autre chose que l'étude du passé tout entier, pour deviner et préparer l'avenir. »

» Cette définition est juste ; c'est aussi celle de l'histoire. — Victor Cousin n'a-t-il pas dit : « L'Histoire ne raconte pas pour raconter ; elle ne peint pas pour peindre ; elle raconte et elle peint le passé pour qu'il soit la leçon vivante de l'avenir. Elle se propose d'instruire les générations nouvelles par l'expérience de celles qui les ont devancées ; en mettant sous leurs yeux le tableau fidèle de grands et importants événements, avec leurs causes et leurs effets ; avec les fautes, les vertus, les crimes, qui se trouvent mêlés ensemble dans les choses humaines. »

» L'histoire et l'archéologie, comme nous venons de le voir, tendent au même but par des moyens et des chemins différents. Notre Compagnie ne cessera donc pas d'encourager les études historiques, et ne craindra pas que cette partie si importante de l'archéologie prenne, dans ses concours, une aussi large place.

» Avant de passer à l'exposé des travaux de la commission que vous avez nommée pour le jugement des ouvrages du concours annuel, il convient de vous dire d'abord que sept concurrents se sont présentés. Sur ce nombre, cinq ont envoyé des mémoires historiques, les deux autres des albums. Le premier et le plus considérable de ces ouvrages est un mémoire qui a pour titre : *Histoire de Lescure, ancien fief immédiat du Saint-Siège et de ses seigneurs*, par M. l'abbé GRAULE, curé de Lescure.

« On s'étonne d'abord, en parcourant ce volumineux mémoire de près de mille pages, que l'histoire d'un village ait pu fournir la matière d'un ouvrage aussi considérable, et l'on se demande où l'auteur a puisé les matériaux de son travail. Lescure était un fief du Saint-Siège, donné au pape Sylvestre II, en 999, par son élève le roi Robert, qui le tenait de sa femme Constance, fille du comte de Toulouse.

» A Rome, tout se conserve fidèlement, et les titres concernant Lescure furent donnés au cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, par le pape Clément XIV; de plus, l'humble village eut la bonne fortune d'être pourvu, au seizième siècle, d'un greffier, Metge, qui classa et conserva les archives communales depuis le treizième siècle, et ces archives furent une des premières que Doat inventoria et copia en 1669. Enfin la généalogie et l'histoire de la famille de Lescure a été écrite par M. de Courcelles, et a fourni à l'auteur la trame de son récit.

» Les archives d'Albi, dont les consuls eurent souvent des affaires à traiter avec ceux de Lescure, contiennent bien des pages de son histoire; il n'est pas jusqu'aux registres paroissiaux qui n'aient été tenus à Lescure avec plus de soin que dans bien d'autres centres de population plus importants, puisqu'ils ont permis à l'auteur de donner les noms des personnes enterrées à l'église depuis 1338, les fondations et les rentes, et les noms des curés depuis le seizième siècle.

» Ce village, pittoresquement posé sur les berges du Tarn, méritait donc d'avoir son historien, et il l'a trouvé dans l'auteur de ce mémoire, qui a utilisé avec succès ces rares et riches matériaux et accompli dignement sa tâche.

» Lescure appelle aussi l'attention des archéologues par sa belle église romane, érigée en prieuré par l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac; son portail surtout présente les plus riches efflorescences de l'art roman dans les provinces méridionales.

» L'auteur mène de front et sans confusion l'histoire du prieuré, celle du village et de la famille de Lescure, descendant de Vidian, à qui le Saint-Siège avait confié son fief en 1012.

» L'église de Saint-Michel demeura la paroisse du village jusqu'à la Révolution; mais, dès 1600, la chapelle du château, donnée par les seigneurs, devint également église paroissiale, et celle de Saint-Michel, après 1793, fut délaissée par les habitants. Les guerres albigeoises, pendant lesquelles les seigneurs demeurèrent fidèles à Rome, les invasions anglaises dramatisèrent l'histoire du village que Rodrigo de Villandraut occupa pendant trois ans. La confirmation des libertés et leur extension, en 1212, par

Innocent III, montrent qu'à Lescure comme dans les autres villes méridionales, on trouve le pouvoir municipal établi dès que les premières lueurs de l'histoire éclairent son origine.

» Plusieurs dénombremens de diverses époques, des détails des prix des denrées, des prix de construction, des inventaires présentent des indications très recherchées aujourd'hui. Mais c'est à l'histoire des seigneurs eux-mêmes que se rattache le plus vif intérêt de ce livre.

» Chargés par le pape de défendre l'église d'Albi usurpée par Amélius, les seigneurs de Lescure, demeurés fidèles au Saint-Siège, luttent héroïquement contre les Anglais, plus tard ne quittent leurs vassaux que pour la guerre, et ne les abandonnent pas, comme tant d'autres, pour les charges de cour. L'intérêt s'accroît avec les derniers représentants de la famille, surtout avec Louis-Marie de Lescure, le héros de la Vendée, en qui s'éteint la branche directe.

» Le château fut reconstruit, en 1590, après les dévastations des guerres de la Réforme, et l'incendie qu'alluma le capitaine Bachon, bien qu'il eût accepté de le quitter à prix d'argent.

» L'auteur n'abandonne pas l'histoire du village après la mort héroïque de son dernier seigneur. Il le poursuit jusqu'à nos jours et fournit des indications précieuses pour l'histoire de la Révolution dans la province. Enfin il donne plusieurs séries de noms, d'actes de fondation, un tableau synoptique des seigneurs et curés de Lescure en regard des archevêques d'Albi, des rois de France et des papes contemporains; un arbre généalogique complet de la famille de Lescure; des inscriptions tombales, des vues et une coupe de l'église Saint-Michel et de la porte de ville encore debout; une vue du village et du château au dix-septième siècle, un plan actuel et de nombreuses pièces justificatives.

» La commission propose, à l'unanimité, d'accorder le prix Ourgaud à M. l'abbé Graule, curé de Lescure, auteur de ce travail, le plus complet et le plus important qu'elle ait eu à examiner pour ce concours.

» Passant ensuite à l'examen des autres mémoires, elle distingue une notice historique sur la ville de Cuq-Toulza, par M. H. de France, de Montauban.

» L'histoire de cette petite localité contient un grand nombre de faits intéressants. L'auteur, un érudit, patient et exact, a puisé les éléments de son récit, parfois dramatique, dans les titres de la famille de Falguyrolles, et il l'a écrit avec élégance et sobriété.

» Reconnaisant le mérite très réel de ce travail, la commission est d'avis de lui donner une médaille de vermeil.

» En 1878, la Société décernait une médaille de vermeil à M. Prosper Caze, pour un important mémoire aussi remarquable par le fond que par la forme; au concours de 1881, un prix de 100 francs, détaché du prix Ourgaud, était accordé à un travail sérieux, dans lequel le rapporteur de la commission était obligé de reconnaître une foule de documents puisés surtout dans les ouvrages imprimés.

» Cette année-ci, M. Caze nous envoie un mémoire inti-

tulé : *Monographie d'Elne*, ville épiscopale du Roussillon, qui est un immense travail de copiste ; malheureusement c'est son seul mérite.

» La première partie ne contient que des généralités, et n'offre rien d'original.

» La seconde partie aurait du mérite si elle était le fruit de recherches personnelles ; mais elle est copiée en totalité dans des ouvrages imprimés, que l'auteur ne cite pas toujours ; il oublie le plus souvent les guillemets.

» La quatrième partie n'est pas spéciale à Elne ; elle contient très au long la législation de la Catalogne, qui régissait, il est vrai, Elne, mais qui ne nous paraît pas plus à propos que si un auteur, faisant la monographie de Muret, nous développait le code Napoléon.

» L'auteur entremêle à son histoire d'Elne celle de plusieurs parties du Roussillon, qui sont loin aussi d'être inédites, et il ne dit pas un mot, en revanche, des beaux monuments, encore debout à Elne, qui auraient dû fournir à un candidat aux récompenses de la Société archéologique les plus importants sujets de son étude. — Cependant, ce travail considérable offre l'ensemble de tout ce qui a été écrit et de tout ce qui a été dit sur le monastère roussillonnais et, à ce titre, mérite une récompense.

» Une médaille d'argent est proposée par la commission.

» L'auteur du mémoire ayant pour titre : *Histoire de l'église et de la paroisse de N.-D. du Camp*, n'est pas inconnu de la Société. Il suffira de nommer M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers, dont les nombreux et sérieux travaux ont attiré depuis longtemps l'attention de la Compagnie, pour dire les qualités du travail qu'il présente cette année au concours. C'est un mémoire modeste et solide, fait avec une excellente méthode et qui prouve bien que l'auteur est habitué aux travaux de cette sorte, et qu'il sait approfondir et épuiser le sujet qu'il prend.

» Quatre chapitres, qui sont comme quatre monographies spéciales, forment l'ensemble de son histoire.

» Dans la première, il fait l'histoire du monument dont la haute et sévère façade conserve encore un si grand caractère. L'auteur cherche à fixer la date de la construction du portail, qu'il attribue à la fin du treizième siècle, à cause de sa ressemblance avec celui de Belpech, qui paraît dater de 1307. Dans la deuxième, il fait l'histoire du prieuré du Camp, dépendant de l'abbaye et de la cathédrale du Mas Saint-Antonin ; dans la troisième celui de la collégiale, érigée au Camp, en 1466, par l'évêque d'Artigueloube ; elle est remplie de détails intéressants sur les rivalités des nouveaux chanoines avec ceux de la cathédrale et sur les titres d'accord intervenus entre les deux chapitres.

» L'auteur donne deux ordonnances épiscopales de 1655 et 1666, et termine en mentionnant les nouvelles difficultés survenues entre les deux chapitres rivaux, célébrant leurs offices dans l'église du Camp, la cathédrale démolie par les huguenots n'étant pas reconstruite.

» La quatrième est l'histoire de l'église du Camp avant et après la Révolution.

» En résumé, œuvre excellente, un peu succincte, ce qui

vaut mieux cependant qu'une abondance stérile. L'auteur parle peu de son cru ; il ne marche qu'appuyé sur les textes, les dates et de nombreuses pièces justificatives. L'intérêt de son récit s'accroît à mesure que l'historien pénètre dans les détails et que, grâce aux monographies spéciales, il jette sa sonde, comme le dit M. Taine, dans des fonds plus ignorés, et serre de plus près la vie intime des siècles antérieurs.

» L'auteur aurait pu, toutefois, tirer un plus grand parti des registres paroissiaux pour donner un état de la population, de son accroissement, toutes matières fort recherchées aujourd'hui.

» La commission, appréciant cet ouvrage consciencieux qui présente tout l'intérêt dont il est susceptible, propose d'en récompenser l'auteur par une médaille d'argent.

» Elle accorde ensuite une médaille de bronze à M. l'abbé Aversenc, curé d'Ambres, pour son mémoire intitulé : *L'hôpital de Lavour, son histoire et celle de l'assistance publique dans cette ville. 1572-1883*. La commission attendait mieux de l'auteur, déjà lauréat de la Société pour des travaux d'un réel mérite. Il a écrit son histoire dans un ton badin et goguenard, que la gravité du sujet ne comportait guère.

» En résumé, c'est plutôt un état de l'hôpital de Lavour, dans les dernières années du dix-huitième siècle, que l'histoire de cet établissement charitable.

» Néanmoins, les documents produits sont puisés à des sources sûres et inédites. Ce mémoire méritait une médaille d'argent.

» M. Louis Aillaud, photographe à Albi, a envoyé à la Société un volumineux album comprenant quatre vingt-dix-sept planches en photo-gravure, et précédées d'une étude historique par M. Jules Roland, et d'une étude archéologique par M. le baron de Rivières. Nous n'avons pas à examiner les œuvres de nos honorables correspondants, MM. Roland et de Rivières, qui sont de tout point remarquables ; nous n'avons qu'à nous préoccuper du travail de M. Aillaud. Il est certain que son entreprise est considérable et qu'elle mérite à tous égards la bienveillance de la Société.

» La cathédrale d'Albi est un des monuments gothiques les plus beaux du Midi. Elle a un genre d'architecture spécial qui est devenu typique. Tout à la fois forteresse et église, elle se fait remarquer par l'ordonnance sévère de ses formes et par la richesse inouïe de sa décoration. Construite à la fin du treizième siècle et achevée seulement au seizième, elle a subi bien des transformations qui cependant n'ont pu détruire le type primitif, si remarquable par son effet puissant et grandiose.

» On a bien souvent étudié cette cathédrale, à tous les points de vue ; mais, jusqu'ici, on l'avait fait admirer plus qu'on ne l'avait fait connaître.

» Artiste et photographe à la fois, M. Aillaud n'a pas reculé devant les difficultés pécuniaires et matérielles de sa tâche. Il a réussi, à force de patience et de tâtonnements, une série de quatre-vingt-dix-sept clichés obtenus par le procédé gélatino-bromure d'argent : d'abord la silhouette de l'édifice à tous ses aspects, puis la décoration

sculpturale, enfin une partie des fresques du monument albigeois.

» Il y a bien encore quelques lacunes. Il est une peinture, notamment, qui n'a pas été reproduite : c'est celle du grand panorama de l'*Enfer*, du *Purgatoire* et du *Paradis*, la plus ancienne de toutes, si restreinte malheureusement par la percée faite au dix-septième siècle dans les soubassements du clocher pour y établir une chapelle.

» D'un autre côté, M. Aillaud ne paraît pas avoir vaincu suffisamment les difficultés considérables de son travail. Quelques perspectives laissent à désirer, certaines parties manquent de transparence ; d'autres, au contraire, se perdent dans des éclats trop vifs de la lumière. Toutes les statues sont tournées dans le sens inverse qu'elles occupent réellement. Enfin, parmi les planches reproduites en phototypie par M. Quinsac, quelques-unes manquent de vigueur et de netteté. Malgré ces réserves, la commission a été d'avis d'octroyer à M. Aillaud une de ses récompenses les plus élevées. Elle propose de lui donner une médaille de vermeil. Elle a tenu compte de son initiative hardie, des dépenses considérables qu'il a dû hasarder, de ses efforts intelligents et consciencieux pour accomplir l'immense tâche qu'il a entreprise dans l'intérêt de l'art, de l'histoire et de l'archéologie.

M. Achille Revel, de Toulouse, déjà lauréat de la Société, a présenté cette année au concours un album de poids inscrits, dont les figures sont traitées avec beaucoup de soin et d'exactitude. Ce travail, qui ne contient pas moins de cent quarante-cinq poids, débute par la description des quatorze différents types de notre ville, depuis la livre tolosaine du treizième siècle jusqu'aux quarts et demi-quarts de livre, ces deux derniers modules fort rares aujourd'hui.

» Nous voyons figurer deux types rares de la ville de Castelnaudary, deux de la ville de Cordes, trois de celle de Montauban, un de La Française, deux de Gaillac (types au coq devenus introuvables), huit de la ville de Castres, autant de la ville d'Albi, deux de Limoux, trois de Narbonne, quatre de Nîmes, deux aux types de la rave de la ville de Rabastens, exemplaire d'une extrême rareté, etc.

» Les descriptions qui accompagnent les dessins sont faites avec exactitude, et nous pensons que le travail de M. Revel pourra rendre d'utiles services aux collectionneurs ; car nous ne croyons pas qu'on ait fait jusqu'ici de catalogue aussi complet sur cette matière.

» Tous les poids décrits par M. Revel ne figurent pas dans sa collection, et il a dû, pour donner les dessins d'exemplaires fort rares, s'aider de la magnifique série recueillie avec beaucoup de peine et à grands frais par notre regretté collègue, M. Edw. Barry. Le travail de M. Revel mérite sérieusement d'être encouragé. La commission a jugé qu'une médaille en vermeil devait être attribuée à cet album.

» Le concours nous apporte ainsi une preuve nouvelle que la science archéologique rencontre partout et attire à elle des amateurs sérieux ; ils nous montrent que tous les âges, toutes les conditions éprouvent l'attrait de ces inté-

ressantes études ; c'est d'elles surtout que Cicéron aurait pu dire : « Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem » oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium, ac » solatium prebent, delectant domi, non impediunt foris, » pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur. »

» En terminant, Messieurs, au nom de la Société, je remercie les collaborateurs qui nous ont envoyé leurs travaux, en leur exprimant notre désir de les voir répondre en nous communiquant de nouveaux éléments à la grande enquête historique et archéologique que notre Compagnie poursuit chaque année dans ses concours, avec l'aide des savants qui lui font l'honneur de répondre à son appel.

» Qu'ils n'oublient pas qu'au-dessus du but scientifique de nos travaux, il y a une noble et généreuse pensée, exprimée par notre devise : *Gloriæ majorum*, et dont tout homme de cœur doit s'inspirer.

» N'est-il pas reconnu que les peuples les plus grands et les plus prospères sont ceux-là même qui se sont toujours montrés les plus soucieux de leur passé ? Il suit de là que, pour relever une nation aujourd'hui humiliée, peut-être par sa faute, le plus sûr moyen est de retremper les esprits dans le souvenir des gloires nationales, de cultiver ensemble ces deux sœurs si bien faites pour demeurer unies, l'Archéologie et l'Histoire, je veux dire de montrer le Beau avec les formes qu'il a eues dans le passé, et d'inspirer l'amour du Vrai et du Bien.

Après cette lecture et la discussion qui la suit, la Société décerne les récompenses de l'année :

Le prix Ourgaud à l'*Histoire de Lescure*, dont l'auteur est M. l'abbé Graule, curé de Lescure (Tarn).

Une médaille de vermeil à l'*Histoire de Cuq-Toulza*, dont l'auteur est M. Henri de France.

Une médaille d'argent à l'*Histoire de la paroisse du Camp, à Pamiers*, dont l'auteur est M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers.

Une médaille de bronze à l'*Histoire d'Elne*, dont l'auteur est M. Prosper Cazes.

Une médaille de bronze à l'*Histoire de l'hôpital de Lavaur*, dont l'auteur est M. l'abbé Aversenc, curé d'Ambres (Tarn).

Une médaille de vermeil à M. Aillaud, photographe à Albi, pour ses photographies de la cathédrale d'Albi, de ses sculptures et de plusieurs de ses peintures.

Une médaille de vermeil à M. Revel, qui a dessiné la série des poids anciens de la région.

Une médaille de bronze à M. Cavailhès, instituteur au bourg-Saint-Bernard, qui a envoyé un album de dessins d'objets anciens.

Séance du 3 juillet 1883.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. DE RIVIÈRES, membre correspondant, envoie la communication suivante :

Le lieu de Rivières, voisin de Gaillac, avait été signalé aux archéologues, en 1846, par la découverte d'une mosaïque gallo-romaine, et, en 1861 et 1862, par la découverte

d'antiquités gallo-romaines et franques (1). De nouvelles fouilles viennent de mettre à jour dans la même localité des sépultures de l'époque mérovingienne.

Depuis longtemps déjà la fabrique de Rivières avait projeté l'agrandissement de son église, élégant petit édifice ogival de la fin du quinzième siècle, par la construction d'une travée de plus et le remplacement du clocher en éventail par une tour terminée en flèche dans le style de l'église.

Pour l'exécution de ces travaux, il a fallu démolir le porche grossièrement construit en pisé à l'entrée du monument et datant à peine de cinquante années. Aussitôt que les fouilles pour asseoir les fondations ont atteint une profondeur de 0^m,50, on a trouvé une grande quantité d'ossements humains et plusieurs cercueils de pierre, les uns en grès, les autres en tuf. Taillés en forme d'auge, plus larges à la tête qu'aux pieds, ces cercueils étaient, presque tous, placés la tête à l'occident, quelques-uns la tête au nord, les couvercles formés tantôt de pierres plates, tantôt de pierres taillées en forme de toit à quatre pans.

Le 4 juin, on a trouvé, contenant des ossements d'enfant nouveau-né, un très petit cercueil en tuf ayant 0^m,64 de long, et, dans œuvre, 0^m,14 de large à la tête et 0^m,07 aux pieds. Il est arrondi, sans échancrure, du côté de la tête, et a 0^m,04 d'épaisseur, le couvercle plat, la tête placée à l'occident.

D'autres cercueils ont été trouvés placés la tête au nord; ils contenaient, en général, des ossements d'adultes bien conservés; ces débris humains semblaient appartenir à des hommes de taille élevée et dans la force de l'âge; car les mâchoires étaient presque complètement garnies de dents très blanches, saines et point usées.

Le 20 juin, on a trouvé, à une profondeur d'environ 75 centimètres, du côté du cimetière placé au flanc nord de l'église, un cercueil de tuf contenant les ossements de deux corps, car il y avait deux têtes; l'orientation était du nord au sud.

A la hauteur du bassin se voyait une boucle de ceinturon en cuivre, rappelant, par sa forme, les ornements de même genre trouvés par l'abbé Cochet dans le cimetière franc de Loudinières (2).

Une autre boucle, bien plus semblable à celle de Rivières, est figurée dans le *Tombeau de Childéric*, du même archéologue, page 249; les ornements de ces deux boucles présentent une échancrure en dents de scie. Ce bijou franc, de fabrication assez grossière, est en cuivre jaune recouvert par le temps, d'une patine verte.

C'est le seul objet intéressant qu'ont fourni ces fouilles. Dans la terre des déblais, on a aussi rencontré une boucle en fer qui paraît assez récente, un compas en fer dont les branches, reliées par une goupille de cuivre, ont 0^m,16 de long et une serpette de fer d'un aspect assez moderne. On

(1) Voir le mémoire publié par nous, *Congrès archéologique*, année 1863.

(2) Voir la *Normandie souterraine*, 2^e édition, pl. VII, n^o 46 et page 245.

a trouvé, mais en petite quantité, des fragments de tuiles creuses en argile blanche et des débris de poteries grises et de poteries rouges d'un travail très grossier et en morceaux trop petits pour pouvoir reconstituer les vases dont ils faisaient partie.

Indépendamment des cercueils qu'on a découverts, au nombre de sept ou huit, la plupart brisés, les tranchées des fondations en ont montré un nombre au moins égal qui n'ont pas été touchés. Ces diverses sépultures, placées à une profondeur variant de 0^m,50 à 1^m,20, sont contenues dans un espace d'environ 45 mètres carrés. Les cercueils n'avaient point l'échancrure ronde pour la tête, si fréquente dans ceux du moyen âge, mais une échancrure carrée de 0^m,02 ou 0^m,03 de profondeur; l'un d'eux avait la paroi derrière la tête, taillée non verticalement, mais formant un angle obtus.

La démolition du mur de façade de l'église a fourni également quelques débris remontant à la fin du moyen âge; ils sont en notre possession. C'est, d'abord, une pierre de grès chargée d'un écusson arrondi à la pointe, dans le genre des écus espagnols; il porte deux clochettes surmontées, l'une d'une fleur de lis, l'autre d'une croix pattée, le tout sculpté en très léger relief. Cet écusson a 0^m,25 de hauteur sur 0^m,20 de large.

Puis une base de colonnette en marbre blanc qui doit remonter au treizième siècle.

Tels sont les divers objets découverts dans les fouilles de Rivières et qui attestent, une fois de plus, l'ancienneté du séjour de nos pères dans cette portion de la riante plaine des environs de Gaillac.

M. DELORME montre à ses collègues un denier d'argent d'un roi de France de la deuxième race, frappé pour la ville de Toulouse. Cette pièce a été trouvée dans les démolitions du Capitole, avec un denier et une obole de l'abbaye de Maguelonne. Elle porte sur une de ses faces le monogramme de *Karolus* avec la légende :

TOLOŒA CIVI

et au revers une croix entourée de la légende :

CARLVS EXF.

M. Delorme pense que cette pièce appartient au règne de Charles le Chauve.

Séance du 10 juillet 1883.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. DE SEVIN dit qu'un certain nombre de pièces semblables à celle que M. Delorme a présentées à la séance précédente figuraient dans le trésor trouvé à Auzeville, acquis par M. Chalande. La valeur de ces deniers, très rares avant cette découverte, fut ainsi diminuée.

M. de Sevin transmet à la Société les remerciements de M. le comte de Montbrison pour le don qu'elle lui a fait de la collection de ses *Mémoires*. Le châtelain de Saint-Roch l'a prié aussi d'assurer aux membres de la Société

qu'il serait heureux de leur montrer ses collections avec plus de détails quand ils le désireraient.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. de Crazannes, appelé l'année dernière au poste de sous-intendant militaire de la division d'Oran, vient d'être nommé en la même qualité à Paris.

Les membres présents expriment la volonté de maintenir M. de Crazannes au nombre des membres résidants, malgré son absence, dans l'espoir qu'elle sera de courte durée.

Ils nomment ensuite, selon l'ordre du jour, les membres du comité économique, MM. Desazars, Delorme et Grinda; les membres du comité d'impression, MM. Caussé, Du Bourg et Gèze; les membres supplémentaires, MM. Bénézet et de Saint-Martin; enfin les membres de la commission de permanence, MM. Lapierre, de Sevin, Mazzoli, Bénézet, Desazars et Delorme.

Séance du 17 juillet 1883.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. DELORME présente le rapport sur les comptes de M. le trésorier, au nom du comité économique, et propose de lui voter des remerciements pour les soins qu'il s'est donnés dans la gestion des finances. Les remerciements sont votés à l'unanimité.

M. DE LAHONDÈS analyse les ouvrages offerts récemment à la Société par MM. Cabié et Rossignol, membres correspondants.

M. Mazens recevait, il y a quatre ans, le prix Ourgaud pour sa monographie des seigneurs de Graulhet, dont il avait puisé les documents dans les registres et les parchemins d'un notariat héréditaire dans sa famille. Mais ses archives contiennent un grand nombre d'autres actes qui offrent des renseignements étendus et variés sur l'histoire de plusieurs villes de l'Albigeois, et des familles des Alaman, des Lautrec, des Lévis et de bien d'autres. Grâce à ses communications et à son concours, M. Cabié a publié une centaine de ces actes, et il a intitulé ce riche recueil, *Cartulaire des Alaman*, parce qu'il contient surtout les titres de propriété domaniale, les donations, les testaments et les inventaires de cette puissante famille et de celles qui furent ses héritières. Ces actes importants ne fournissent pas seulement des précisions géographiques sur le pays d'Albigeois au treizième siècle ou des détails biographiques et généalogiques inédits sur les familles seigneuriales, mais ils concourent aussi à éclairer les faits généraux de l'histoire. « Ils mettent en présence d'une population qui a déjà échappé à la servitude du corps et des biens, et qui est constituée en communautés pour défendre ses propriétés et jouir de ses nouveaux privilèges, particulièrement dans l'administration de la justice. » Ils montrent le rôle administratif de la royauté grandissant sans cesse, l'application des lois romaines s'introduisant dans les conventions et les pénalités comme dans les règles de l'État. Ils font connaître l'action de ces juristes, grâce auxquels l'unité de la législation contribuait si puissamment à l'unité du royaume. L'histoire religieuse, celle

des églises et des monastères de l'Albigeois et d'une partie du Toulousain s'y complète et s'y précise. Enfin l'archéologie elle-même y trouve sa large part, particulièrement dans les inventaires qui nous introduisent au milieu des meubles, des ustensiles, des armes des châteaux et des ornements des églises. L'aspect général de la contrée au treizième siècle s'y révèle comme dans un tableau vivant.

M. Cabié a suffisamment fait ses preuves pour que les érudits soient assurés de trouver dans son travail la reproduction exacte des textes. Mais il a pris soin d'expliquer lui-même la façon dont il l'a comprise et rendue, en suivant fidèlement le texte même dans ses variations d'orthographe, et en se permettant, toutefois avec plus de liberté que les copistes serviles d'outre-Rhin, les majuscules, la ponctuation exacte, l'apostrophe, enfin les signes qui rendent la lecture plus intelligible. Mais comme ce travail personnel, si réservé qu'il soit, fait disparaître nécessairement une partie de la physionomie des textes, M. Cabié a poussé le scrupule et la patience jusqu'à calquer plusieurs parchemins pour les reproduire en fac-similé lithographique. Il a même donné une planche spéciale contenant les abréviations usuelles.

Une introduction de soixante-huit pages, travail personnel de M. Cabié, précis, solide, nourri d'informations et de faits, sera aussi très utile à tous ceux qui étudient les vieux textes. L'auteur examine d'abord, avec la compétence d'un ancien élève de l'École des Chartes, l'état des manuscrits, leur paléographie, leur langue, au sujet de laquelle il présente des remarques délicates, modestement insérées en note, leurs différentes manières d'indiquer les dates, enfin le rôle et le mode de procéder des notaires, leurs attributions, leurs salaires, la mise en forme publique des actes et la reproduction des copies. Il donne ensuite des notions précises sur l'état social de la contrée au treizième siècle, sur la nature des propriétés foncières, le droit civil et criminel, les institutions communales. Enfin une liste chronologique des actes et une table très détaillée termine ce volume, plein d'un si vif intérêt pour l'histoire locale, si utile aux travailleurs, auxquels il devrait servir non seulement d'exemple mais de stimulant.

M. Cabié, en mentionnant dans son introduction les institutions féodales et communales dont ses textes donnent des fragments, dit qu'on ne peut espérer de beaucoup enrichir le tableau général de ces institutions dans le pays d'Albigeois, après les travaux si complets de M. Rossignol. M. Rossignol épuise en effet les sujets qu'il traite, et grâce à ces deux émules en patriotisme comme en érudition, le département du Tarn pourra bientôt posséder son cartulaire complet, comme un autre département voisin. Cette fois, l'auteur des *Monographies communales* de l'arrondissement de Gaillac a donné une suite à ses beaux travaux en publiant les *Monographies* des communes du canton de Lautrec. La Société retrouve d'abord l'histoire de la vicomté de Lautrec et de ses seigneurs, qu'elle a couronné du prix Ourgaud en 1877, tableau curieux de mœurs féodales, où l'on voit cette vicomté possédée par plusieurs seigneurs, cédée pour une moitié par le roi à Gaston I^{er}, comte de Foix, afin de s'acquitter des 28,842 livres qu'il

lui devait pour la solde de sa compagnie de gens d'armes, puis s'éclairant dans l'histoire d'un rayon de gloire, grâce aux hauts faits des princes de cette valeureuse maison pyrénéenne. Mais l'auteur a complété son travail et l'a divisé en plusieurs séries dans lesquelles il présente l'histoire de la vicomté, sa constitution et ses droits, la biographie des vicomtes, les coutumes de la ville, qui profita des rivalités inévitables entre les nombreux seigneurs pour étendre ses privilèges, car le vers d'Horace, si bien traduit par Lafontaine, n'est pas heureusement toujours exact, et, particulièrement à l'aurore du réveil communal, les petits améliorèrent plus d'une fois leur sort, grâce aux dissensions des grands; enfin les églises, prieurés, chapitres et couvents, commanderies et hôpitaux de ce petit pays. Il serait difficile de trouver ailleurs plus d'indications détaillées sur une partie de notre vieux territoire, qui n'est plus aujourd'hui qu'un modeste canton.

L'histoire des petites communes de ce canton fait pénétrer plus avant dans la vie intime et personnelle de ces modestes agglomérations dont la physionomie et les destinées sont aujourd'hui si uniformes. Montdragon, cité pour la première fois comme tant d'autres châteaux ou abbayes des contrées méridionales, dans le testament de Raymond, comte de Rouergue, en 961, montre, par l'étude des textes nombreux qui s'échelonnent du douzième siècle à la Révolution, la transformation des droits féodaux en droits purement fiscaux dont les derniers seigneurs ignoraient assurément l'origine; son monastère de la Salvetat fait connaître particulièrement quelles étaient les conditions d'admission, les obligations et la vie des donats, par un texte fort curieux de la réception d'un Frère et d'une Sœur et par l'analyse de plusieurs autres. Puis viennent Saint-Genest, Saint-Julien, Brousse, Puy-Calvel, Gibrondes, Montpinier, Peyregoux et Venès. Les archéologues remarqueront les détails, accompagnés de dessins, sur l'église de la Salvetat, construite dans la deuxième moitié du treizième siècle, selon les traditions du roman le plus pur, auxquelles les provinces méridionales demeurèrent fidèles pendant la plus grande partie du moyen âge, sur la monstrance de Saint-Julien, sur les beaux chapiteaux romans de Peyregoux.

Quatorze textes, quelques-uns fort étendus, en latin ou en dialecte, suivent le travail de rédaction. Les deux chartes de franchises accordées aux habitants de Lautrec et la charte de confirmation donnée par Philippe de Valois doivent être signalées. La seconde de ces chartes, concédée en 1273 par les vicomtes Isarn Amalric et Sicard, débute par un hommage éloquent rendu au bien commun, devant lequel doivent s'incliner les intérêts particuliers, exprimé dans des termes dont on trouve rarement

des exemples et où l'on sent l'influence des idées générales sur la vie publique, introduites par la lecture et l'imitation des jurisconsultes romains. Les seigneurs commencent, en effet, par rappeler le langage et l'exemple de Justinien.

Nous sommes heureux d'ajouter que ces deux volumes font honneur aux presses spéciales de M. Chauvin; les membres de la Société connaissent depuis longtemps les ressources qu'ils trouvent dans ses ateliers pour l'impression de leurs ouvrages et particulièrement pour la reproduction, toujours difficile et délicate, des textes anciens.

Séance du 24 juillet 1883.

Présidence de M. DU BOURG.

M. LARTET signale la découverte, aux environs de Cahors, d'une grotte qui contenait douze squelettes incrustés de stalactiques. Dans la même région, on a retiré, d'un souterrain qui n'avait jamais été ouvert, un débris de poterie de l'âge des dolmens.

M. Lartet décrit une découverte plus intéressante au lieu de Villesec. Un paysan a mis au jour, en creusant le sol, plusieurs excavations en forme de marmite contenant chacune, avec un squelette enroulé, des débris de poteries, dont quelques-uns portent les traces de feu. Ces fosses communiquaient entre elles deux à deux, par une ouverture à travers laquelle un homme pouvait passer. Plusieurs étaient recouvertes de béton et contenaient des débris d'armes en fer en très mauvais état et des fragments de vases à bec cloisonné, remontant au commencement du moyen âge.

M. GRINDA dit avoir trouvé des fragments de poteries semblables, mêlés à des squelettes, dans des anfractuosités de rochers, au sommet d'une montagne ardue, à Conques. Il ajoute que des fosses analogues à celles dont M. Lartet vient de donner la description ont été découvertes dans l'Aveyron.

M. CABIÉ déclare avoir rencontré dans le département du Tarn des excavations de même sorte, mais sans squelette et contenant seulement des débris d'animaux domestiques.

MM. Lartet, Grinda et Cabié s'accordent à croire que ces sépultures remontent à l'époque franque.

Les membres de la Société se séparent en s'ajournant au dernier mardi de novembre.

Le Secrétaire-adjoint,

J. DE LAHONDÈS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 27 novembre 1883 au 25 mars 1884 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1884

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850.

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (AVRIL 1884)

BUREAU

| MM. | MM. |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Gustave DE CLAUSADE, ✱, président. | DE LAHONDÈS, secrétaire adjoint. |
| ARMIEUX, O. ✱, directeur. | Th. DE SEVIN, archiviste. |
| A. LEBÈGUE, secrétaire général. | F. MAZZOLI, trésorier. |

MEMBRES HONORAIRES

| MM. | MM. |
|--|--|
| Date de leur nomination. | Date de leur nomination. |
| G. HAGEMANS, à Bruxelles. 7 juillet 1868 | J. CAPELLINI, recteur de l'université, à Bologne. 9 janvier 1872 |
| Mgr X. BARBIER DE MONTAUT. 19 décembre 1871 | Charles ROBERT, C. ✱, intendant général du cadre de réserve, membre de l'Institut. 17 janvier 1877 |
| Le comte J. GOZZADINI, sénateur, directeur des musées à Bologne. 9 janvier | |

MEMBRES RÉSIDANTS

| MM. | MM. |
|---|---|
| Le comte Fernand DE RESSÉGUIER. 4 février 1852 | Antoine DU BOURG. 17 février 1868 |
| Gustave DE CLAUSADE, ✱. 14 février 1852 | E. CARTAILHAC, ✱, O. I. P. 26 février 1867 |
| L. BUNEL. 13 décembre 1854 | Le comte V. D'ADHÉMAR. 26 février 1867 |
| Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON 24 mars 1863 | Achille JANOT, ✱. 30 avril 1867 |
| Ernest ROSCHACH, ✱. 24 mars 1863 | NOULET, ✱, directeur du Musée d'histoire naturelle. 18 février 1868 |
| CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel. 8 mars 1864 | L. DE MALAFOSSE. 18 février 1868 |
| ARMIEUX, O. ✱. 1 ^{er} mai 1866 | Le vicomte L. DE NEUVILLE. 28 mars 1870 |
| E. TRUTAT. 19 février 1867 | Ernest PESSEMESSE. 11 avril 1871 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| Eugène LAPIERRE, bibliothécaire de la ville. | 21 janvier 1873 |
| Antoine GANTIER. | 20 janvier 1874 |
| Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences. | 3 mars 1874 |
| DE CRAZANNES, ✱, sous-intendant militaire. | 21 avril 1874 |
| Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire. | 21 décembre 1875 |
| Théodore DE SEVIN. | 23 mai 1876 |
| Louis GÈZE. | 23 mai 1876 |
| Jules DE LAHONDÈS. | 27 février 1877 |
| Albert LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres. | 27 février 1877 |
| Comte de MONSABERT. | 25 mars 1879 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| MÉRIMÉE, professeur au Lycée. | 20 mai 1879 |
| L'abbé Léonce COUTURE, professeur à l'Institut catholique. | 23 décembre 1879 |
| Joseph DELORT, ✱, capitaine du génie. | 23 décembre 1879 |
| Ferdinand MAZZOLI. | 15 juin 1880 |
| Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, ✱. | 15 juin 1880 |
| Charles DE SAINT-MARTIN. | 10 janvier 1882 |
| Gaston VIREBENT. | 10 janvier 1882 |
| A. THOMAS, professeur de langue romane à la Faculté des lettres. | 7 mars 1882 |
| E. DELORME. | 7 mars 1882 |
| G. GRINDA DE SOFOLANI, architecte. | 18 avril 1882 |

MEMBRES CORRESPONDANTS

| MM. | |
|--|------------------|
| DE QUATREFAGES DE BRÉAU, O. ✱, membre de l'Institut, professeur au Muséum. | 23 novembre 1840 |
| Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier. | 19 juillet 1845 |
| César DALY, à Paris. | 19 juillet 1845 |
| Le comte DE FOUCAULD, au château de Braconnac (Tarn). | 28 février 1846 |
| BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau. | 28 février 1846 |
| Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris. | 16 août 1850 |
| L'abbé CANÉTO, vicaire général, à Auch. | 5 mai 1852 |
| Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC, à Orléans, 12, rue des Anglaises. | 10 janvier 1855 |
| MOREL, avocat, à Saint-Gaudens. | 18 janvier 1857 |
| Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Lérans (Ariège). | 21 janvier 1857 |
| Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault). | 7 décembre 1859 |
| Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn). | 30 mai 1860 |
| J. GARNIER, bibliothécaire à Amiens. | 20 janvier 1861 |
| Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac). | 25 juin 1861 |
| H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique). | 7 juillet 1868 |
| Gabriel BONNEL, avocat, à Narbonne. | 28 décembre 1869 |
| CURIÉS-SEIMBRES, à Trie-sur-Baïse. | 5 juillet 1870 |

| MM. | |
|--|------------------|
| DA SILVA, architecte à Lisbonne. | 19 décembre 1871 |
| Fernand PAGÈS, à Bannières (Tarn). | 4 février 1872 |
| Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage. | 4 février 1872 |
| Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne). | 15 mars 1872 |
| H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes. | 7 avril 1872 |
| GRELLET-BALGUERIE, à Bordeaux. | 11 juin 1872 |
| ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris. | 25 juin 1872 |
| Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne. | 7 janvier 1873 |
| L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron). | 25 mars 1873 |
| LE BLANC DU VERNET, rue de Laval, à Paris. | 25 novembre 1873 |
| Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel de Paris. | 25 novembre 1873 |
| L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foy-de-Peyrolières. | 24 février 1874 |
| D'AMADE, O. ✱, sous-intendant militaire, à Toulouse. | 21 avril 1874 |
| DE RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne). | 23 juin 1874 |
| DURAND, architecte diocésain, à Tarbes. | 23 juin 1874 |
| Gustave DUFOUR, O. ✱, médecin principal de première classe, à Paris. | 3 août 1875 |
| CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier. | 7 décembre 1875 |
| MOULENQ, à Valence-d'Agén. | 23 mai 1876 |
| DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens. | 23 mai 1877 |
| J.-F. BLADÉ, à Agén. | 23 mai 1877 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| CLÉMENT-SIMON, ✕, à Rennes. . . | 15 juin 1877 |
| J. COUGET, président du Tribunal de Muret. | 31 juillet 1877 |
| Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude). . . | 28 mai 1878 |
| DE GROUCHY, à Paris. | 18 février 1879 |
| D'HUGUES, ✕, professeur à la Fa- culté des lettres de Dijon. | 22 avril 1879 |
| L'abbé BARBIER, directeur au petit séminaire de Pamiers.. . . . | 23 décembre 1879 |
| Jules ROLLAND, avocat, à Albi. . . | 6 janvier 1880 |
| Louis MAZENS, notaire, aux Graïsses (Tarn). | 6 janvier 1880 |
| Achille LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. . . | 29 juin 1880 |
| Julien SACASE, à Saint-Gaudens. . . | 21 juin 1881 |
| PASQUIER, archiviste de l'Ariège, à Foix. | 21 juin 1881 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| L'abbé LAFERRIÈRE, à La Rochelle. | 21 juin 1881 |
| PARFOURU, archiviste du Gers, à Auch. | 28 juin 1881 |
| JOLIBOIS, archiviste du Tarn, à Albi. | 5 juillet 1881 |
| Comte BÉGOUEN, à Paris. | 2 août 1881 |
| Le baron d'AGOS, à Tibiran (Hautes- Pyrénées).. | 28 février 1882 |
| BERTHOMIEU, officier de marine, en retraite à Narbonne. | 7 mars 1882 |
| DUMAS DE RAULY, archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban. . . | 28 mars 1882 |
| L'abbé GRAULE, curé de Lescure (Tarn). | 11 mars 1884 |
| W. TUCKERT, à Boston (Massa- chusetts. | 25 mars 1884 |

ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-1884

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.
 ALBI (*Revue du département du Tarn*).
 ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.
 AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.
 ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.
 ALPES (HAUTES-) (*Société d'étude des*).
 ARIÈGE (*Société des sciences, des lettres et arts de l'*) — Foix.
 AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.
 AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts de l'*) — Rodez.
 BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts de*)
 — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*) —
 Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.
 BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège
 BELGIQUE (*Société de numismatique de*) — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique de*) —
 Charleroi.
 BELLAY (*Bulletin d'archéologie chrétienne*).
 BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*) — Besançon.
 BESANÇON (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Doubs.
 BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.
 BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-Calais.
 BREST (*Société académique de*) — Finistère.
 BORDEAUX (*Société archéologique de*) — Gironde.
 BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.
 CAIRE (LE) (*Institut égyptien*).
 CANNES (*Société des sciences naturelles, lettres et arts de*) —
 Alpes-Maritimes.
 CARCASSONNE (*Mémoires de la Société des arts et sciences*).
 CHALON-SUR-SAÔNE (*Société archéologique de*) — Saône-et-
 Loire.
 CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Savoie.

CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*)
 — Savoie.
 CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulême.
 CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.
 CÔTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.
 CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie de la*) — Guéret.
 COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.
 CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.
 DANEMARK (*Société générale des antiquaires du Nord*) — Co-
 penhague.
 DAX (*Société Borda*).
 DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.
 ECOSSE (*Société des antiquaires d'*).
 GARD (*Académie du*) — Nîmes.
 HAVRE (*Société nationale havraise du*) — Seine-Inférieure.
 KOENIGSBERG (*Musée archéologique de*).
 LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.
 LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.
 LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.
 LONDRES (*British archeological association*).
 LOT (*Société des études du*) — Cahors.
 LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy (Meurthe-et-
 Moselle).
 LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) —
 Rhône.
 MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.
 MANS (LE) (*Revue historique et archéologique du Maine*).
 MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.
 MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.
 METZ (*Académie de*).
 MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts de*) — Italie.
 MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.
 MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.
 MORBIHAN (*Société polymathique du*) — Vannes.

MORINIE (*Société des antiquaires de la*) — Saint-Omer.
 NARBONNE (*Société archéologique de*).
 NORD (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.
 NORD (*Société archéologique du*) — Avesnes.
 NICE (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes).
 NIVELLES (*Société archéologique de*).
 OISE (*Société d'archéologie, sciences et arts de l'*) — Beauvais.
 ORLÉANAIS (*Société d'archéologie de l'*) — Orléans (Loiret).
 OUEST (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers (Vienne).
 PORTUGAL (*Académie des sciences morales et politiques du*) — Lisbonne.
 PORTUGAL (*Société des professeurs du*).
 PARIS (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.
 PARIS (*Société des antiquaires de France*) — Seine.
 PÉRIGORD (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux (Dordogne).
 PICARDIE (*Société des antiquaires de la*) — Amiens (Somme).
 PONT-A-MOUSSON (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.
 PYRÉNÉES (BASSES-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.
 PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Société agricole, scientifique et littéraires des*) — Perpignan.
 RENNES (*Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*).
 RUSSIE (*Commission spéciale archéologique*) — Saint-Petersbourg.
 RAMBOUILLET (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.
 REIMS (*Académie de*) — Marne.
 RHÔNE (*Société littéraire du*) — Lyon.
 RHÔNE (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.
 ROCHELLE (LA) (*Société des arts et des monuments historiques*) — Charente-Inférieure.
 ROMANS (*Bulletin d'histoire et d'archéologie*).
 SAINT-BRIEUC (*Société d'émulation de*).
 SAINT-QUENTIN (*Société archéologique de*) — Aisne.
 SAINTONGE ET AUNIS (*Société des archives historiques*).
 SAÔNE-ET-LOIRE (*Société éduenne de*) — Autun.
 SENS (*Société archéologique de*) — Yonne.
 SOISSONS (*Société archéologique, scientifique et historique de*) — Aisne.
 TOULOUSE (*Académie des jeux Floraux de*).
 TOULOUSE (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de*).
 TOULOUSE (*Académie de législation de*).
 TOULOUSE (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie de*).
 TOULOUSE (*Société d'agriculture de*).
 TOULOUSE (*Société d'histoire naturelle de*).
 TOURAINE (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).
 VAR (*Société académique du*) — Toulon.
 VAR (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.
 VENDÔME (*Société archéologique, scientifique et littéraire de*) — Loir-et-Cher.
 VOSGES (*Société d'émulation des*).
 YONNE (*Société centrale de l'*) — Auxerre.

Séance de rentrée du 27 novembre 1883.

Présidence de M. ARMEUX.

A l'ouverture de la séance, M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. de Clausade exprimant le regret de ne pouvoir se trouver au milieu de ses collègues pour la séance de rentrée. Il sera l'interprète de tous les membres de la Société, en exprimant à M. de Clausade le souhait que l'état de sa santé lui permette bientôt de rentrer à Toulouse.

M. DE SEVIN décrit le château de Sévérac, délaissé aujourd'hui, mais que son propriétaire désirerait faire classer parmi les monuments historiques. Il croit que l'intervention de la Société archéologique serait très utile pour atteindre ce but, mais aussi qu'elle ne peut formuler son avis avant d'avoir été saisie officiellement par une demande de M. de Las Cases.

M. DE MALAFOSSE donne quelques détails historiques sur ce château, l'un des plus célèbres du Rouergue. Il fut assiégé en 1444 par Louis XI, alors dauphin, dans sa première campagne contre le comte d'Armagnac. Joyeuse l'attaqua et en fut repoussé en 1586. Il passa ensuite de la maison d'Arpajon à celle des Gontaut qui le posséda jusqu'à la Révolution. Il est surtout remarquable par le corps de bâtiment construit à la fin du règne de Louis XIII, par Louis, depuis duc d'Arpajon et maréchal de France.

La moitié de ces bâtiments est ruinée, mais on voit encore la porte d'entrée et une partie de la façade de la cour sur laquelle des fenêtres couronnées de frontons, alternent avec des niches dépouillées de leurs statues. Les arceaux du perron monumental sont irréguliers à dessein. Plusieurs belles salles de l'intérieur montrent encore leurs cheminées sculptées dans le style puissant de cette époque.

M. DUMAS DE RAULY, membre correspondant, lit un mémoire sur l'ancien prieuré de la Daurade, d'après des documents du treizième siècle retrouvés par lui dans le fond de l'abbaye de Moissac.

La première pièce mentionnée est un testament d'Arnaud Guilhem, boucher de Toulouse, qui légua, en 1226, 400 sols tolzas aux moines et aux étudiants de la Daurade, aux chanoines de Saint-Etienne et à d'autres couvents de Toulouse, ainsi que pour l'entretien des trois ponts : le pont Neuf, le pont Vieux et le pont du Bazacle.

Après que le prieuré de la Daurade eut été uni à Cluny par Izarn, évêque de Toulouse, en 1077, il fut placé sous la dépendance de Moissac, et les prieurs n'agissaient que conjointement ou avec l'autorisation des abbés de Moissac.

Ainsi, en 1214, l'abbé de Moissac approuva l'achat de la ville de Saint-Michel du Castellar, près Toulouse, conclu par Aymar, prieur de la Daurade. Mais les moines de la Daurade conservèrent cependant le droit d'élire leur prieur, qui leur avait été maintenu par une bulle de Grégoire IX. Vers le milieu du treizième siècle, après de graves désordres, surgit un grand procès entre les deux monastères au sujet du droit de nomination du prieur, qui fut donné à l'abbaye de Moissac par la sentence arbitrale

du cardinal de Sainte-Sabine, rendue à Lyon le 12 des calendes de janvier 1246.

Un acte du samedi après la Saint-Barnabé de l'année 1312 établit le règlement des offices, afin de mettre un terme au relâchement des religieux dans le service de Dieu. A cette époque, les moines de la Daurade étaient au nombre de vingt, plus le prieur et son *socius*.

Les guerres locales du quatorzième siècle exposèrent les biens du prieuré à de graves périls. Des lettres patentes du roi Charles IV, en date du 22 mai 1326, chargèrent le sénéchal du Quercy de punir sévèrement ceux qui avaient pillé la métairie de Bédor qui lui appartenait.

Outre le prieuré de la Daurade, l'abbé de Moissac avait sous sa dépendance, à Toulouse, le prieuré de Saint-Pierredes-Cuisines et un couvent de bénédictines, appelées jadis Sœurs blanches de la Madeleine, et, depuis le quatorzième siècle, Sœurs de la Daurade. Le prieur de la Daurade les régissait en effet, depuis que le monastère leur avait donné, en 1303, l'hôpital Saint-Jacques avec une maison et un jardin au faubourg Saint-Cyprien, à la condition qu'elles se consacraient au service des malades.

Un acte du 20 août 1351, signé par dix religieuses, reconnaît les droits de visite, de correction, d'élection de prieuré, de bénédiction et de destitution des religieuses que l'abbé de Moissac exerce sur le couvent.

Divers actes mentionnent l'échange de religieux entre les deux maisons. Les moines de Moissac envoyaient surtout leurs étudiants à Toulouse. D'autres actes concernent plusieurs prieurs, jusqu'aux premières années du dix-septième siècle, époque à laquelle l'antique abbaye clunienne fut sécularisée et où les religieux de la Daurade s'unirent à la congrégation de Saint-Maur.

M. l'abbé COUTURE observe que quelques prieurs de la Daurade paraissent, d'après les actes cités, avoir pris le titre d'abbé, mais que, comme dans tous les monastères de Cluny dont le chef seul avait droit au titre d'abbé, ils ne pouvaient prendre que celui de prieur.

M. Dumas de Raully et quelques membres avec lui font remarquer que le chef de l'abbaye de Moissac porte dans tous les actes le titre d'abbé, malgré son attaché à Cluny, et que, dans plusieurs chartes du moyen âge, les titres d'abbé et de prieur sont quelquefois donnés indifféremment.

Séance du 4 décembre 1883.

Présidence de M. DE MALAFOSSE.

M. DE MALAFOSSE dit que MM. Trutat et Regnault, en visitant le champ de la commune de Muret, appartenant à M. Lacaze, ont constaté les restes d'un cimetière gallo-romain qui n'offre aucun intérêt nouveau, et nullement des traces ou des débris de la bataille de Muret, auxquels on avait cru d'abord.

M. DE SEVIN mentionne un article de M. l'abbé Casauran dans le *Conservateur du Gers*, annonçant la découverte près de Touget, de substructions romaines qui paraissent avoir appartenu à une villa, de monnaies, d'objets divers,

parmi lesquels une clé à trois branches, enfin d'une statue de Minerve. M. de Sevin se rendra à Touget très prochainement pour examiner ces antiquités.

Séance du 11 décembre 1883.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. DE LAHONDÈS signale un article du *Bulletin monumental* sur la cathédrale de Saint-Etienne par M. Anthyme Saint-Paul; il loue la précision des faits et des dates qui suivent pas à pas l'histoire du monument et expliquent ses diverses transformations. Mais l'auteur a cru pouvoir dire que la Société archéologique ne s'était jamais occupée de la cathédrale toulousaine; il n'avait pas connaissance des deux mémoires publiés par M. d'Aldéguier dans le premier volume de la Société, travail dont bien des points seraient assurément à reprendre aujourd'hui, car la critique monumentale a fait du chemin depuis cinquante ans, mais travail cependant important et utile dans lequel on trouve un grand nombre de renseignements qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. LE SECRÉTAIRE rappelle aussi la visite de quelques membres de la Société à travers les diverses nefs et galeries du monument, sous la direction de M. Chambert, et dont le résultat fut la constatation d'une ressemblance de plus entre la cathédrale de Saint-Etienne et celle de Narbonne, qui a échappé à M. Anthyme Saint-Paul, le projet à demi exécuté d'un dallage découvert au-dessus des collatéraux du chœur. Il dit enfin que le projet d'achèvement de la cathédrale, suivant le prolongement du chœur de Bertrand de l'Isle, ne paraît pas avoir été jamais perdu de vue. Le portail de Pierre du Moulin, percé exactement dans l'axe du collatéral méridional, et le pilier d'Orléans, indiquent au moins que les deux prélats auxquels on doit ces deux fragments de l'édifice avaient l'intention de continuer le plan magnifique de la fin du treizième siècle.

M. le secrétaire annonce ensuite à ses collègues que le congrès archéologique de France tiendra sa cinquante et unième session vers la fin de mai, dans le département de l'Ariège. Il dit que ce congrès sera rempli plutôt par des excursions dans les diverses vallées des anciens pays de Foix et de Couserans, que par des séances qui seront cependant tenues, au nombre de quatre, à Pamiers, à Foix et à Saint-Girons.

Séance du 18 décembre 1883.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau la *Monographie de la Bastide-de-Sérou* offerte par l'auteur, M. Rumeau, instituteur à Toulouse.

M. MAZZOLI fait hommage à la Société du troisième fascicule de son ouvrage, *le Vieux Toulouse*. Il est accompagné de plusieurs planches vives, lumineuses, enlevées avec esprit par son habile crayon. Elles représentent la porte triomphale du pont, la porte du Capitole dans la rue

du Poids-de-l'Huile, la Commutation, l'ancienne justice de paix, l'état ancien de la place et de la cour du Capitole, de la place Lafayette, enfin l'hôtel Mansencal et le collège de Maguelonne, monuments aujourd'hui disparus et quelques-uns fort regrettables. Les notices, élégamment imprimées sur papier de fil, sont dues à deux de nos collègues; celle qui donne l'histoire de la place du Capitole à M. Lapierre et les autres à M. le baron Désazars.

M. DE LAHONDÈS offre au nom de l'auteur, M. Georges Maurin, ancien magistrat, l'histoire de la judicature d'Uzès; il offre en son propre nom un texte en dialecte gascon de 1272, concernant les possessions de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Saint-Girons qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*.

Il montre ensuite les dessins de quelques antiquités romaines trouvées dans l'Ariège et, en premier lieu, l'estampage d'une inscription que M. l'abbé Cau-Durban, tout en poursuivant ses belles recherches sur les antiquités préhistoriques de la haute vallée du Lez, a récemment découverte à Arrien, dans la vallée de Betmale sur un mur construit, au commencement du dix-septième siècle, par un chanoine de Saint-Lizier :

VIV
FVSCVS . TOTTONIS . F
SIBI . ET . VXORI
NEVRESENI . SENDI . F
⊕ LVCILIO . FILIO
LVCILIAE . FILIAE

L'inscription est gravée sur une plaque de marbre encadrée par trois filets, de 80 cent. de longueur sur 60 de hauteur. Elle montre, comme tant d'autres, la rapidité avec laquelle les vallées les plus profondes des Pyrénées adoptaient les coutumes latines. Les noms purement latins du fils et de la fille et celui du père lui-même succèdent aux noms indigènes de la mère et du grand-père. Les noms d'homme, Totto et Sendus, et le nom de femme, Neuresenis, étaient encore inédits dans l'épigraphie pyrénéenne;

Puis le dessin d'une pile, haute de 6 mètres environ mais dont les assises supérieures ont disparu; elle s'élève à gauche de la route de Saint-Girons à Castillon dans la commune de Moulis. Comme les autres monuments analogues, elle est construite en blocages, assemblés par un mortier très résistant et enveloppés par des assises régulières en pierres cubiques de petit appareil; la niche, à demi effondrée, s'ouvre au levant. Bien que cette petite pyramide, assez bien conservée, s'aperçoive facilement de la route, elle n'avait pas été signalée. L'origine et la destination de ces édifices, placés ainsi sur le bord des voies romaines, sont encore incertaines, bien que la plupart des archéologues voient en eux les piédestaux d'une statue de Mercure, le dieu du commerce et des voyageurs;

En troisième lieu la photographie de fragments de frise, d'une sculpture élégante et fine, récemment mis à jour,

sur une muraille de l'ancien évêché de Saint-Lizier, où ils sont encastrés. Ils sont absolument semblables à ceux qui décorent l'abside de l'ancienne cathédrale Notre-Dame;

Enfin, la moitié inférieure d'une statue d'homme en marbre blanc, creusée aujourd'hui pour servir de bénitier et déposée depuis un temps immémorial dans l'église de Cante près de Saverdun. Cette statue, un peu plus grande que nature, présente les plis élégants et nobles de la toge romaine; elle était adossée à un monument, car la face postérieure est à peine dégrossie. On n'a pas trouvé aux environs d'autres débris qui puissent indiquer l'origine ou la destination de cette statue. Le château de Cante est signalé pour la première fois dans une reconnaissance féodale du comte de Foix en 1263. L'église de Cante a été reconstruite au seizième siècle.

M. BÉNEZET montre à ses collègues un livre imprimé à Toulouse, en 1672, contenant les poésies, en idiome languedocien, du père Amilha, chanoine régulier de Pamiers. Les traductions de psaumes et d'hymnes du père Amilha, ses cantiques, ses exhortations dont le style, sans cesser d'être familier, se colore et s'anime, et dont le sentiment est intime et touchant, furent très répandues dans les provinces méridionales, dès leur apparition, mais le volume qui les contient est devenu rare aujourd'hui.

Séance du 8 janvier 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. Julien SACAZE offre à la Société son ouvrage sur l'épigraphie du Couserans.

M. Charles Robert offre un mémoire sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve. Il est extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXX, 2^e partie.

M. LEBÈGUE, prié par l'auteur de présenter ce mémoire à la Société, le résume et le discute brièvement :

On rencontre des sous d'or et des tiers de sou portant, avec le nom de l'empereur Maurice Tibère, les uns l'indication de l'atelier de Marseille, les autres celle des ateliers d'Arles, d'Uzès et de Viviers; un tiers de sou d'or de Vienne, également au nom de Maurice Tibère, porte une sorte d'S, qui serait, d'après quelques savants, l'initiale du nom *Syagrius* (1).

On en concluait que Maurice Tibère avait tenté de restaurer son pouvoir dans la Province à l'aide de Gondoald et de Syagrius, et fait frapper monnaie en son nom.

M. Charles Robert pense que Maurice Tibère n'a fait aucune tentative de cette sorte, et que ni Gondoald ni Syagrius n'ont été ses agents.

Nous n'analyserons pas, dans une courte note, les arguments de l'auteur; nous signalerons les principaux. La tentative de Maurice Tibère aurait daté de 582 ou 583 et

(1) Cf. le mémoire cité, pour les noms des collections où figurent ces pièces, et des auteurs qui en ont parlé.

de 587 ; or, déjà depuis un demi-siècle, Justinien avait ratifié solennellement la cession qui avait été faite de la Province par les Goths aux Mérovingiens. L'histoire ne dit rien de cette prétendue tentative, et loin de songer à s'emparer de possessions mérovingiennes, Maurice Tibère avait besoin de Childebart et de Gontran, auxquels obéissait la Province, et négociait leur secours. On ne voit nulle part que les populations de la Province se soient soulevées en faveur de Gondevald. L'Eglise, très puissante, ne tenait pas pour la cour de Byzance. — Gondevald, appelé en Gaule par les Austrasiens, arriva à Marseille (en 582 ou 583), et rejoignit à Avignon le célèbre patrice Mummole, qui venait de se séparer de Gontran pour passer à l'Austrasie. A moitié dépouillé, à Marseille, de ses trésors, par Boson, Gondevald s'était enfui dans une île de la Méditerranée, lorsqu'il apprit que l'agent de Gontran devait attaquer son protecteur Mummole. Boson ayant levé le siège d'Avignon, Gondevald y rentra, mais Chilpéric étant mort sur ces entrefaites, il partit pour Brives avec Mummole et Didier, duc de Toulouse ; c'est à Brives qu'il fut élevé sur le pavois ; puis il entra comme prétendant dans les Etats de Chilpéric. Là il fut acclamé par plusieurs cités, mais Gontran, ayant envoyé une armée contre lui, il dut se réfugier dans la cité des *Convenæ*, où il périt.

On ne voit, dans aucun de ces faits, que Gondevald, appelé par les Austrasiens, ait été envoyé de Constantinople pour agir au nom de Maurice Tibère, ni que cet empereur lui ait confié des vaisseaux ou des troupes. Gondevald avait un trésor ; mais n'avait-il pu le tenir de ses oncles avant de partir pour Constantinople ; et même, si on suppose, — ce qui est du reste assez probable, — que la cour de Byzance l'ait enrichi, rien ne prouve qu'elle ait voulu faire autre chose que l'encourager. On peut soutenir un prétendant sans songer, pour cela, à dominer en suzerain sur son royaume. — Boson, il est vrai, trahissant Gondevald, a reproché à l'évêque Théodore « d'avoir introduit un étranger en Gaule, et d'avoir voulu par là soumettre le royaume des Francs à la domination impériale. » Ces paroles, auxquelles Grégoire de Tours ne s'associa pas, s'expliquent par la nécessité où était Boson de se justifier. Les conjurés étaient appelés par les seigneurs d'Austrasie, et ils n'auraient pas commis l'insigne maladresse de faire acte de suzeraineté, dans une partie de ce royaume, au nom de l'empereur de Byzance.

Gondevald, du reste, n'a pas été acclamé dans la Province, mais seulement dans le royaume d'Aquitaine. Mummole, qui dominait alors dans la Province, n'aurait pas laissé exercer les droits régaliens au profit de Maurice, à Marseille, dont son maître Childebart possédait la moitié, ni à Uzès et Viviers, qui appartenaient à l'Austrasie. Gondevald ne fut proclamé que dans les villes de l'Aquitaine, et non dans celles du bord du Rhône. S'il avait déjà pris Arles et Vienne, qui appartenaient à Gontran, il n'aurait pas ensuite menacé Gontran de « porter la guerre dans ses Etats. » Il ne lui fit cette menace qu'après ses succès en Aquitaine. Gontran, de son côté, se serait préoccupé de Gondevald avant qu'il fût entré dans les Etats de Chilpéric. Du reste, Gontran a dirigé une expédition contre le

seul Mummole, et n'a fait punir, par le concile de Mâcon, que des prélats aquitains, anciens sujets de Chilpéric. Le seul Théodore, évêque austrasien de Marseille, fut menacé.

Donc, Gondevald n'a pu frapper de monnaies au nom de Maurice Tibère, ni à Arles ni à Vienne, qui appartenaient au royaume de Bourgogne, ni à Uzès et à Viviers, dont étaient maîtres les Austrasiens qui l'avaient appelé.

Quant à Syagrius, il en est question dans un seul texte de Frédégaire. Il nous apprend qu'en 587 Syagrius fut envoyé en ambassade à Constantinople, s'y fit créer patrice, par fraude, mais que la fraude n'aboutit pas. Ce texte ne montre pas qu'il ait joué un rôle dans la Province. L'S renversé, qui figure sur les monnaies de Maurice Tibère, et qui aurait désigné Syagrius, se retrouve sur des monnaies frappées dans d'autres parties de l'empire mérovingien et à d'autres époques. Passons à l'étude même de ces médailles.

On sait que les sous d'or pseudo-romains, à l'effigie impériale, furent toujours fabriqués, même après cette époque, par les ateliers francs, bourguignons, wisigoths. Cette effigie fut conservée même sur les monnaies qui portèrent des noms de rois. Cette règle commune facilitait l'échange des monnaies et profitait aux liges royaux. Souvent des types d'empereurs déjà morts étaient maintenus sur les monnaies : si les rois mérovingiens avaient cru faire acte d'obéissance à la cour de Byzance, ils auraient frappé leurs monnaies à l'effigie des empereurs vivants. Cet usage de frapper des monnaies à des types connus a été très répandu. Les Barbares, d'après Procope, n'acceptaient que des monnaies à l'effigie impériale.

Il y a quelques années, on ne connaissait pas, depuis Justinien jusqu'à Maurice Tibère, de monnaie pseudo-romaine frappée en Gaule, et on pouvait croire que l'usage de frapper des pièces à effigie impériale avait été abandonné par les Mérovingiens depuis Justinien. On pouvait ainsi attribuer à quelque immixtion politique de Byzance l'apparition des sous d'or de Maurice Tibère au nouveau type de la croix haussée. Or on sait à présent que ce type a été introduit en Gaule sous Justin II, antérieur à Maurice Tibère. Ces monnaies mérovingiennes de Justin II sont même assez nombreuses. On trouve des monnaies de Phocas frappées à Marseille et à Uzès, des monnaies d'Héraclius frappées à Marseille et à Viviers : le système d'imitation des monnaies impériales par les Mérovingiens, commencé au moins sous Anastase, s'est prolongé jusque vers le milieu du septième siècle. Le fait que nous constatons du temps de Maurice Tibère n'a donc rien d'exceptionnel. Seulement, ces monnaies sont alors fabriquées en moindre quantité.

Les villes de la Province appartenant aux Mérovingiens continuèrent donc à frapper des monnaies pseudo-romaines, si commodes pour les échanges commerciaux, pendant que les Wisigoths de Narbonne frappaient des monnaies nationales.

Les monnaies mérovingiennes, il est vrai, n'avaient pas le poids des monnaies byzantines ; mais c'était, d'après M. Ch. Lenormant, pour se mettre en rapport avec le poids germanique, et du reste, la quotité de leur poids y est sou-

vent marquée. Somme toute, c'est un système national, justifié par les intérêts commerciaux des royaumes mérovingiens, et non l'indice d'une sujétion à Byzance. L'empire aurait fait tort à son propre commerce en autorisant la frappe de monnaies à poids réduit.

Ces monnaies ont donc été frappées dans l'intérêt des royaumes mérovingiens et non dans l'intérêt de Byzance. Elles n'indiquaient aucune sujétion à l'empire. Rien ne s'oppose à ce qu'elles aient été frappées par Gontran et par Childebert II, obéissant en ceci à un usage commode, suivi par leurs prédécesseurs, continué par leurs successeurs.

Deux mémoires de M. Deloche (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXX, 2^e partie, p. 378 et suiv., 439 et suiv.), adoptent des conclusions tout à fait opposées. Ces monnaies, suivant le savant académicien, auraient, au contraire, été frappées pour attester la suzeraineté de Maurice Tibère rétablie dans la Province.

Il ne eroit, pas plus que M. Robert, au sens de la lettre σ , inscrite sur les monnaies de Vienne, mais il ne serait pas éloigné de voir, dans la fraude qui avait avorté, la preuve des « efforts persistants de la cour impériale pour le rétablissement de son pouvoir en Gaule » (p. 390). La démarche de Syagrius montre peut-être, suivant nous, que la politique byzantine ne se désintéressait pas de l'Occident; mais cela n'ajoute rien à la question.

M. Deloche démontre que les rois mérovingiens ont fait frapper des monnaies à leur effigie, et en même temps des monnaies à l'effigie impériale. Ces faits viennent à l'appui de l'opinion de M. Charles Robert. M. Deloche remarque seulement que cette fabrication de monnaies pseudo-romaines a toujours diminué pour cesser complètement sous les règnes de Justin II et de Tibère Constantin, prédécesseurs de Maurice Tibère; mais la planche donnée par M. Robert montre des pièces que l'on attribue à Justin II, dans les musées de Marseille et de Paris; quant à Tibère Constantin, il n'a régné que cinq ans. Aurait-on eu le temps de frapper beaucoup de monnaies en son nom? Du reste, les dernières découvertes de la numismatique ont comblé des lacunes plus longues. Et même, une fabrication en décadence, momentanément interrompue, peut avoir été reprise. Elle ne se termine pas brusquement à Maurice Tibère. M. Deloche cite lui-même une pièce au nom de l'empereur Phocas.

On voit que Maurice Tibère ne donna à Gondevald ni vaisseaux ni troupes. Quand ce dernier passa dans la Province, il ne se signala par aucun fait d'armes. Ses amis, alors maîtres d'une grande partie de la Province, n'étaient pas les alliés de Byzance, mais des Austrasiens. Gondevald ne régna jamais pour le compte d'autrui et ne fut élevé sur le pavois qu'à Brives, après avoir quitté la Province, qu'il ne revit pas.

Gondevald apporta de Byzance un trésor; Gontran et Boson en eurent une bonne part. S'ils le firent monnayer, ce n'est certainement pas pour le compte de l'empereur de Constantinople.

Le seul texte qui donne quelque vraisemblance à l'hypothèse d'une tentative de Maurice contre la Province est le

discours, déjà visé, de Boson, à propos de l'évêque Théodore. Nous avons vu, plus haut, que si Gondevald a eu quelque arrière pensée favorable à Byzance, il s'appuyait ostensiblement sur l'Austrasie, et ne se serait pas trahi lui-même en attestant, par des documents authentiques, qu'il reconnaissait la suzeraineté de l'empereur.

M. Deloche cite une phrase attribuée à l'évêque Palladius, se disculpant d'avoir obéi à Gondevald :

« Non potui aliud facere nisi quæ ille qui omnem principatum Galliarum testabatur accipere, imperabat. » Cela prouve que Gondevald, victorieux en Aquitaine, rêvait de rétablir la grande monarchie de Clotaire. Cela prouve-t-il qu'il s'en croyait investi par Byzance? Cela prouve-t-il, s'il avait eu cette prétention en Aquitaine, qu'il l'aurait déjà manifestée contre l'Austrasie, dans la Province, où il fut appelé par les Austrasiens, où il n'eut pas d'armée, où il ne fut pas élevé sur le pavois?

M. Deloche prouve que Théodore à Marseille, Mummole à Avignon, tenaient pour Gondevald et que cela leur fut reproché par le parti du roi Gontran de Bourgogne. Il faudrait prouver aussi qu'ils tenaient également pour l'empereur byzantin. Il semble que s'ils avaient eu la suprême imprudence de frapper monnaie à cette effigie (supposé que ce fût par là reconnaître la suzeraineté de Byzance), cet acte leur eût été énergiquement reproché. Il faudrait démontrer aussi qu'Arles, où on trouve des monnaies de Maurice Tibère, dépendait alors de Marseille et d'Avignon, que Valence et Vienne, où l'on rencontre la même effigie, furent occupées par Gondevald. Il put y passer, il est probable qu'il n'y fit pas acte de souverain. Il est incontestable qu'il visait alors à être roi mérovingien, puisqu'il le fut plus tard; mais l'allié de l'Austrasie ne pouvait, je le répète, se présenter devant elle comme un subordonné de Byzance.

Passant à l'étude des monnaies, M. Deloche conteste quelques attributions faites à Justin II; mais il reconnaît que des monnaies pseudo-romaines ont été frappées à cette époque et plus tard, souvent au type d'empereurs défunts.

Suivent quelques observations fort intéressantes sur le poids des monnaies. Nous n'insisterons pas sur cette question et sur d'autres objections qui ont été faites à M. Charles Robert, mais qui ne visent pas sa thèse.

En résumé, il nous semble que Gondevald n'a fait acte de roi qu'en Aquitaine, et que dans la Province, s'il était soutenu par Byzance, il n'a pas pu se présenter aux populations comme un agent de l'empereur. Si frapper des monnaies à l'effigie impériale avait été reconnaître la suzeraineté de Byzance, Mummole et Théodore n'auraient pas commis cette faute qui aurait discrédité Gondevald, et cette faute une fois commise, leur aurait été certainement reprochée.

Des monnaies pseudo-romaines ont été fabriquées avant et après cette époque, et de ce qu'elles sont peu abondantes aussitôt avant et aussitôt après, on ne peut inférer qu'il ait fallu l'intervention directe d'un agent de Constantinople pour déterminer cette reprise.

Les hasards du monnayage, les besoins du commerce la

justifient suffisamment. Les métaux précieux apportés par Gondoald ont peut-être servi à battre monnaie. Les uns, pris par Boson, ont pu être monnayés au type habituel par Gontran, et les autres, pour subvenir aux frais de l'expédition, par les Austrasiens et le patrice Mummole, qui était alors l'homme du jeune Childebert. C'est peut-être parce qu'il y a eu plus d'or dans la Province, quand Gondoald y débarqua ses trésors, que les ateliers y frappèrent plus de monnaies de ce métal.

Quoi qu'il en soit de ce débat, nous engageons nos confrères à lire dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* les articles de M. Ch. Robert et de M. Deloche, qui sont, les uns et les autres, d'un intérêt réel au point de vue de l'histoire du sixième siècle et de la numismatique mérovingienne.

M. le baron DESAZARS, qui a été amené aussi à étudier particulièrement cette question, dit qu'elle avait été examinée déjà par Fréret au siècle dernier, et que ce savant critique avait conclu comme M. Charles Robert. Les monnaies de Maurice Tibère trouvées en Provence avaient ramené l'attention sur ce sujet; mais lorsque l'on a revu dans bien d'autres lieux ces monnaies que l'on croyait rares d'abord, cet argument a beaucoup perdu de son importance. Gondoald fut l'émissaire de l'ambition de Mummole et de Boson, et, bien qu'il ait succombé à Lugdunum, la campagne qu'il avait entreprise fut le premier coup porté par l'Austrasie aux princes neustriens.

M. PASQUIER, archiviste de l'Ariège, membre correspondant, entretient ses collègues du congrès archéologique qui sera tenu dans l'Ariège au printemps prochain. Il décrit les principaux monuments qui seront visités et indique l'emploi des huit journées qui rempliront la session.

M. MAZZOLI présente l'état de la caisse et remet les comptes à la commission économique.

Séance du 15 janvier 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

Le Père de Lacroix sollicite une lettre d'instance adressée à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour la conservation des monuments de Sanxay. La Société décide qu'elle se joindra aux demandes formulées déjà par d'autres sociétés savantes.

L'ordre du jour appelle la nomination du directeur, du trésorier et du secrétaire-adjoint.

Le scrutin confirme la fonction de directeur à M. Armieux, celle de trésorier à M. Mazzoli et celle de secrétaire-adjoint à M. de Lahondès.

M. le baron DESAZARS expose l'examen des comptes du trésorier par la commission économique. Il rend hommage au soin et à la précision avec lesquels ils sont tenus, et tous les membres présents s'associent à la reconnaissance qu'il exprime à M. Mazzoli.

M. le baron DESAZARS rend compte d'un travail considérable de M. Alphonse Couget, membre correspondant, ancien président du tribunal de Muret, sur les *Etats du Nébouzan*. Il rappelle qu'il a déjà présenté ce travail à la

Société archéologique et il l'analyse d'une façon très détaillée en y ajoutant quelques renseignements nouveaux tirés des archives départementales. M. Couget s'est surtout occupé de ces Etats au dix-huitième siècle, et il a rapporté, en les commentant par le menu, les procès-verbaux de leur réunion normale à Saint-Gaudens en 1743 et en 1789, et de leur réunion extraordinaire avec les Etats de Comminges et de Couserans, à Muret, en 1789.

Après avoir sommairement décrit sa situation topographique aux pieds des Pyrénées centrales et retracé son histoire, il montre la vicomté de Nébouzan rayonnant autour de la Garonne, en la descendant depuis sa jonction avec la Neste, sur une étendue d'environ trente lieues carrées et comprenant cinquante-huit communautés réparties entre quatre châtellenies et une viguerie, savoir : les châtellenies de Saint-Gaudens, de Saint-Plancart, de Sauveterre et de Cassagnabère (incorporées aujourd'hui dans le département de la Haute-Garonne) et la viguerie de Mauvesin (faisant actuellement partie du département des Hautes-Pyrénées). La vicomté de Nébouzan avait successivement fait partie du comté de Comminges et de la couronne de Navarre. Au dix-huitième siècle, elle dépendait, pour la justice, de la sénéchaussée de Toulouse, et, pour les finances, de la généralité d'Auch. Au point de vue ecclésiastique, la plupart de ses paroisses appartenaient au diocèse de Comminges. Elle avait eu d'abord pour chef-lieu le bourg de Cieutat (*Civitas*), dans la viguerie de Mauvesin, et puis, à partir de 1334, Saint-Gaudens, appelé primitivement *Petit-Mas* ou *Mas de Comminges* ou *Mas Saint-Pierre*.

L'un des principaux privilèges de la vicomté de Nébouzan était de pouvoir régler ses affaires par une assemblée particulière composée des députés des trois ordres de la vicomté et qui se réunissait chaque année à Saint-Gaudens. M. Couget en rapporte les procès-verbaux pour les années 1743 et 1789, les seuls qui aient été conservés. Ces procès-verbaux indiquent la composition des Etats du Nébouzan et montrent l'étendue de leurs attributions. Ils s'occupaient presque exclusivement de la répartition des impôts. M. Desazars les rapproche des nombreux documents conservés à ce sujet aux archives départementales. Il s'étend surtout sur cette particularité remarquable que la vicomté avait maintenu l'ancienne répartition par *feux*, abandonnée depuis plusieurs siècles dans les provinces, notamment dans le Languedoc. Il explique l'organisation compliquée de ce mode de répartition, ses nombreux inconvénients et les avantages du mode de répartition inauguré par Charles VIII, qui résolut le premier d'entreprendre le cadastre du royaume divisé alors entre quatre grandes généralités : Languedoc, Languedoil, Outre-Seine et Normandie.

M. Desazars parle ensuite du rôle joué par les Etats du Nébouzan assemblés à Muret en 1789, concurremment avec les Etats de Comminges et du Couserans. Non seulement ils furent convoqués hors de la vicomté, contrairement à leurs privilèges, mais ils furent annexés aux Etats de Comminges, quoiqu'ils eussent toujours formé un corps séparé, relevant de l'ancien domaine de Navarre.

Bien plus, la vicomté fut privée du droit d'envoyer des députés spéciaux aux Etats généraux, tandis que ce droit fut concédé au Couserans, quoique ce dernier n'eût plus d'Etats particuliers depuis plusieurs siècles et qu'il fût incorporé dans l'élection de Comminges.

M. le baron Desazars termine en faisant ressortir les mérites du travail de M. Couget et en formant des vœux pour qu'il le complète par une étude sur le Nébouzan à toutes les époques de son histoire, sa constitution, son organisation politique, administrative et judiciaire, et le rôle qu'il a joué à travers les siècles, cette étude pouvant profiter à la connaissance plus approfondie des institutions de nos petites provinces méridionales, et nul n'y étant mieux préparé et n'y pouvant mettre plus de zèle et de patriotisme que M. Alphonse Couget.

MM. LARTET et DE SAINT-MARTIN prennent la parole après cette lecture.

M. Lartet donne lecture d'une communication adressée par M. l'abbé Couret, qui montra à plusieurs de nos collègues, le 23 juin 1881, les antiquités romaines découvertes par lui à Montmaurin. M. l'abbé Couret demande que des mesures soient prises et quelques fonds alloués, afin de les préserver de la ruine et de l'oubli définitif qui les menacent. Il annonce que, dans une récente visite, il a trouvé, au milieu de ces débris, un cippe de 0^m,40 de hauteur sur 0^m,25 de largeur, dédié à la déesse Tutèle : DEAE TVTEL...; il en infère que le temple de Montmaurin était consacré à cette déesse qui avait plusieurs sanctuaires dans la région.

M. l'abbé Couret est curé maintenant à Cardeilhac, et il signale deux inscriptions disparues depuis peu de son église où il espère les replacer :

ARPENNI . DEO . BELLEX . BELEX CONIS . F . V . S . L . M .
SEMBVS . VRIASSEI . F . ABELLIONI . DEO . V . S . L . M .

M. DE MONTSABERT présente un ivoire d'un très beau travail représentant le dauphin enfant qui devait être bientôt Louis XIV, amené au roi Louis XIII, au moment où il venait d'être solennellement baptisé, le 21 avril 1643. La princesse de Condé, marraine de l'enfant royal, le présente à son père, couché dans le lit qu'il ne devait plus quitter, mais revêtu néanmoins du collier de l'Ordre du Saint-Esprit. Anne d'Autriche, suivie de M^{me} de Motteville accompagne la princesse de Condé. On reconnaît aussi, dans cette petite scène, très habilement disposée, Gaston d'Orléans, le cardinal Mazarin et le cordelier confesseur du roi. Les costumes des personnages avaient été légèrement teintés et les tentures rehaussées d'or.

Séance du 22 janvier 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. DE LAHONDÈS dit que l'inscription dédiée au dieu Arpennis, signalée par M. l'abbé Couret, est citée par Orelli, n° 5872, et indiquée en effet comme provenant du Comminges et comme se trouvant actuellement au musée

de Toulouse; mais cette dernière indication n'est pas exacte. M. du Mège a publié aussi cette inscription ainsi que l'inscription dédiée au dieu Abellio dans le tome II de l'*Archéologie pyrénéenne*, p. 125, 145.

M. l'abbé Couret, en répondant à la lettre de remerciements qui lui a été adressée, dit que le cippe du dieu Abellio était encastré au milieu du tympan de la porte de l'église de Cardeilhac, qui fut terminée, selon une inscription conservée, le 30 mai 1634, mais qui a été reconstruite depuis une douzaine d'années; et que le cippe du dieu Arpennis, trouvé, selon du Mège, sur un emplacement occupé par un temple non loin du village, dans un quartier appelé *lous Arpens*, était relégué depuis un siècle dans la sacristie. Au moment de la reconstruction de l'église on les déposa l'un et l'autre à la mairie, d'où ils sont passés dans la collection de M. Julien Sacaze à Saint-Gaudens. M. l'abbé Couret demande à la Société de s'unir à lui pour revendiquer ces inscriptions. La Société ne peut en aucune façon s'associer à ces démarches. Elle reconnaît toutefois que, si les deux petits monuments sont entre les mains de l'épigraphiste le plus capable de les faire valoir, depuis qu'ils sont entrés dans la belle collection pyrénéenne de notre savant correspondant, ils ont perdu une partie de leur importance dès qu'ils ont été enlevés à la localité où ils avaient été recueillis, de même que tous les objets d'art ou d'antiquité qui subissent le même sort.

La Société d'étude des Hautes-Alpes demande l'échange de ses publications avec celles de la Société. Il est décidé que le Bulletin lui sera envoyé.

M. DELORME présente un sceau, parti à un lion rampant et au coupé de Foix et de Béarn. M. de Lahondès dit que ce sceau, qui porte ainsi les armes des Mauléon et de Foix, a appartenu probablement à François de Mauléon, qui épousa, en 1588, Françoise de Foix-Rabat, héritière de la vicomté de Couserans. Il fut stipulé par leur contrat de mariage que leurs descendants porteraient les armes de Foix avec celles de Mauléon (Père Anselme, II, 462; III, 367).

M. BÉNEZET dit que M. Abadie, inspecteur des monuments historiques, a vivement admiré, dans son dernier passage à Toulouse, les belles peintures de Despax qui décoraient la chapelle du grand séminaire, mais qu'il a reconnu aussi la nécessité de les restaurer et de les préserver d'une dégradation continue. La Société sera invitée prochainement à présenter une instance au ministère des beaux-arts pour obtenir des fonds destinés à la restauration de ces peintures. M. Bénézet les décrit et expose leur état actuel. Quelques-unes d'entre elles, celles qui couvrent la demi-coupe de l'abside, la voûte, le tympan terminal de la porte d'entrée et les panneaux entre les fenêtres sont peintes sur les planches ajustées de la voûte ou sur le mur; celles qui remplissent les panneaux au-dessous des fenêtres sont peintes sur toile. Elles représentent les principaux traits de la vie d'Elie et d'Elisée, et l'on voit sur le tympan une vaste composition représentant l'apothéose de sainte Thérèse; la chapelle fut construite en effet par les carmélites, qui occupèrent la maison voisine (occupée aujourd'hui par la manutention militaire), depuis 1625 jus-

qu'à la Révolution. L'apothéose de sainte Thérèse a particulièrement souffert, et deux tableaux placés près du sanctuaire ont disparu pendant la tourmente révolutionnaire.

M. BÉNEZET termine en disant que ces peintures se distinguent par l'élégance facile des compositions, la gamme agréable du coloris, et surtout par une rare science d'ordonnance scénique et d'effet décoratif. Peu d'édifices en France présentent un ensemble aussi considérable de peintures conçues et exécutées avec la même unité d'inspiration et de facture. C'est une œuvre monumentale très précieuse pour l'histoire de l'art toulousain.

Séance du 29 janvier 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. CAUSSÉ prononce l'éloge de M. l'abbé Massol, qui sera imprimé dans les *Mémoires*.

M. BÉNEZET analyse l'ouvrage sur les graveurs au dix-huitième siècle de MM. Beraldi et baron de Portalis.

L'accueil le plus empressé est incontestablement réservé aujourd'hui aux publications qui traitent de l'histoire de l'art, surtout lorsque ces publications, comme celles que nous devons à MM. de Portalis et Beraldi sur *Les Graveurs du dix-huitième siècle*, offrent une importance considérable et on peut dire monumentale par le cadre qu'elles embrassent, les recherches qu'elles ont nécessité, les documents inédits qu'elles contiennent. En me chargeant de rendre compte du beau volume intitulé *Les Graveurs au dix-huitième siècle*, la Société d'archéologie me fournit la bonne occasion de féliciter MM. de Portalis et Beraldi tant sur le courage que sur le mérite de leur entreprise de longue haleine.

Cette entreprise, en effet, était des plus vastes : sans doute, elle ne comprend pas absolument toute l'histoire de l'art du dix-huitième siècle, mais elle y touche par tous les points, pour ainsi dire ; les graveurs dont s'occupent MM. de Portalis et Beraldi ont eu certainement par eux-mêmes une vie propre, un genre distinct dans la famille des artistes peintres ou sculpteurs leurs contemporains ; mais, en traduisant, en interprétant par le burin les œuvres de leurs confrères, ils se sont intimement mêlés à l'histoire générale et au génie de l'art français ; si bien qu'il paraissait impossible aux auteurs de *l'Histoire des graveurs* d'isoler leur sujet, de resserrer leur programme, de séparer l'étude détaillée d'une catégorie d'artistes spéciaux des autres maîtres de la même époque. Partout, dans leurs livres, s'impose la nécessité d'une appréciation d'ensemble, sur la marche des arts dépendants du dessin, dans la période séculaire qui s'étend de Lemoyne à Prud'hon, de Nanteuil à Bervic.

L'histoire des graveurs au dix-huitième siècle n'avait été jusqu'à présent réalisée que par fragments et à propos de certaines et principales personnalités artistiques. Les amateurs, les érudits étaient obligés d'avoir recours à différents ouvrages pour se faire une opinion d'ensemble sur le génie et sur l'histoire des maîtres de la gravure.

MM. le baron de Portalis et Beraldi ont condensé dans un seul ouvrage, non seulement ce qui avait été publié avant eux, dans le même ordre d'études, mais ont vaillamment mis à contribution ce que le cabinet des amateurs, les bibliothèques, les académies, les archives publiques, renfermaient d'inédit, de caractéristique sur la vie et sur les œuvres de plus de quatre cents artistes. Une histoire complète de la gravure au dix-huitième siècle est sortie de leurs mains, à la grande satisfaction de ceux qui s'intéressent à l'art national. Chose digne de remarque, quoique volumineuse et compliquée, quoique remplie de nomenclatures et de renseignements techniques, elle est d'une lecture facile et agréable, grâce à l'ingénieuse méthode adoptée par les auteurs. Au lieu de se livrer à un récit non interrompu et synthétique, tenant avec fatigue l'esprit en haleine, au lieu d'agglomérer dans un cadre unique les nombreux personnages dont ils retracent le portrait, ils ont écrit isolément les notices de chaque artiste, par ordre chronologique autant que possible. Leur travail y a gagné ainsi un attrait pittoresque, d'ordinaire absent des livres d'érudition et de science.

Au mérite d'une ordonnance ingénieuse, il joint aussi celui d'avoir été écrit sans passion, sans parti-pris d'école, sans engouement personnel. Les auteurs, dont la compétence est parfaite, n'ont aucune théorie à imposer, aucune personnalité à patronner ; ce n'est pas qu'ils s'abstiennent d'appréciations, mais celles-ci, toujours faites avec discernement, sont plutôt pour le lecteur des indications bienveillantes que des jugements sans appel. Et pourtant, qui, mieux que MM. de Portalis et Beraldi, pouvaient classer, sur une échelle proportionnelle, le talent varié de ces innombrables maîtres dont ils ont suivi avec sollicitude les traces sous le burin ? Ne fallait-il pas, en effet, être doué d'une compétence admirable pour démêler le trait précis qui caractérise la manière, l'originalité propre à chaque artiste, manière et originalité qui tiennent à des signes si peu apparents en réalité ; car c'est entre un pointillé plus ou moins vaporeux, une hachure plus ou moins souple, une teinte d'eau-forte plus ou moins légère que se lit, selon la remarque de Diderot, l'écriture et la personnalité du graveur. Ecrire l'histoire de l'art en y mêlant l'intention désintéressée de faire naître des sympathies à l'adresse des artistes ; graduer ces sympathies avec une justesse scrupuleuse selon le talent de ceux-ci ; avoir, en critique et en esthétique, une conscience délicate, c'est un mérite trop rare aujourd'hui pour n'être pas signalé.

A part l'ingénieuse méthode de récit par notices adoptée par MM. Portalis et Beraldi et qui donne, comme je l'ai déjà dit, un attrait particulier à leur ouvrage, deux circonstances essentielles rendent celui-ci plein d'intérêt et de vie.

La première est l'admirable connaissance qu'ont les auteurs du siècle dont ils écrivent l'histoire et l'exacte peinture qu'ils en font dans leur ouvrage. Le lecteur se sent toujours en pleine couleur locale et en pleine collusion historique, en quelque sorte. Il prend un réel plaisir à connaître les goûts du dernier siècle à travers l'étude de ce qu'il a produit de plus délicat dans les arts dépendant du des-

sin, c'est-à-dire dans les chefs-d'œuvre de gravure et d'estampe, d'une facture si gracieuse, d'un effet si paisible, d'un attrait si familier! — Ces innombrables séries de portraits de grands seigneurs, ces vignettes fleuries, ces cartouches historiés, ces têtes de lettres si originales qu'ont laissé les graveurs du dix-huitième siècle le transportent en pleine féerie artistique, dans cette période que Watteau a ouverte par des pastorales galantes et que Greuze a fermée par des élégies philosophiques. Certes, il faut en convenir, les comédies que Marivaux copiait d'après nature dans les mœurs frivoles de ses contemporains n'ont pas un plus fort accent local, ne donnent pas d'illusion plus fraîche du dix-huitième siècle que ces portraits de Beauvalet, que ces cartouches de Choffard, que ces fêtes de Cochin, que ces pastorales d'Audran, si finement analysées dans l'œuvre de MM. Portalis et Beraldi. Comment s'en étonner, lorsque on voit, dans *l'Histoire des graveurs*, Carmontelle guidant la main du Régent à Villers-Cotterets, et Boucher celle de la Pompadour à Versailles, c'est-à-dire lorsqu'on voit les artistes admis dans l'intimité des personnages qui ont donné le ton à la société du dix-huitième siècle?

La seconde circonstance qui donne de l'intérêt et de la vie aux volumes des graveurs, c'est la façon avec laquelle les auteurs rouvrent la porte, fermée depuis un siècle, de la maison des maîtres français et le récit qu'ils font de la besogne d'atelier et de l'existence de famille de ces maîtres.

L'admiration provoquée par les œuvres d'art appelle forcément sur l'artiste lui-même une attention bienveillante mêlée de mystérieuse curiosité. Comment l'artiste a-t-il vécu? comment a-t-il été récompensé? comment s'est-il fait une place dans le monde des travailleurs? sous les traits de quel protecteur la Renommée, sinon la Fortune, est-elle entrée dans son atelier? Était-il homme du monde et favori des grands, comme Campion; commerçant comme Bassan; chroniqueur aimable comme Villé? Dans cet atelier silencieux, une femme respire-t-elle, émue et attentive? Les révélations intimes à l'endroit de l'existence des artistes sont une des séductions secrètes du Livre des *Graveurs au dix-huitième siècle*, et ont été l'occasion, pour MM. de Portalis et Beraldi, d'écrire des pages charmantes de description et de sentiment. Les quatre cents notices d'artistes que contient *l'Histoire des Graveurs* sont, pour la plupart, de petits tableaux d'intérieur, agréables d'aspect, et traités avec vérité et d'après nature, comme les petites toiles flamandes. Le peintre Charlet s'est représenté, dans une de ses gravures, travaillant au burin, sur une table, autour de laquelle se groupe et babille sa nombreuse famille. Voilà sa femme, ses trois filles, son garçon. Au mur sont suspendues les estampes et sur la cheminée brillent les bronzes de son choix. Le chat du logis ronfle sur un fauteuil. Cet artiste, surpris dans sa vie de ménage et de travail, donne l'exacte idée de ceux dont MM. de Portalis et Beraldi ont dessiné minutieusement les portraits. Le souvenir que laisse la lecture de ces portraits reste longtemps dans l'esprit du lecteur. Pour ma part, je vois encore devant mes yeux, quoique *l'Histoire des gra-*

veurs soit fermée, ce fameux artiste Bassan qui quitta le burin pour le commerce et qui fit de son atelier le centre d'un trafic de gravure pour l'Europe entière.

Le crépuscule éclaire d'un jour douteux l'atelier et les innombrables cartons entr'ouverts sur les tables. Bassan est encore là debout, au milieu d'une foule de visiteurs, se divisant pour ainsi dire afin de répondre presque à la fois ici à un confrère qui le consulte, à un client qui l'obsède, là à un riche seigneur qui le complimente et à un ami qui l'invite à souper.

En résumé, et sans exagération, on peut dire que l'œuvre de MM. de Portalis et Beraldi, œuvre à la fois instructive et intéressante, riche en curieux documents et en agréables descriptions, est un beau monument élevé en l'honneur des graveurs du dix-huitième siècle.

M. DE SEVIN analyse l'épigraphie des Couserans envoyée à la Société, par M. Julien Sacase :

M. Julien Sacase, correspondant de la Société archéologique du midi de la France, vient d'offrir à cette Société un extrait de son important travail sur les *Inscriptions antiques des Pyrénées françaises*.

Cet envoi comprend *l'Épigraphie de la Civitas des Consoratorum*. M. Sacase expose d'abord le caractère net et tranché des habitants du Couserans parmi les populations pyrénéennes, reflétant encore leur origine aquitanique indiquée par Ptolémée. L'idiome gascon a, dans cet ancien petit diocèse, traversé la Garonne pour s'arrêter au pays de Foix, tout languedocien.

L'histoire ne fait nulle mention des *Conсорани*; les deux inscriptions relatant des fonctions municipales, dont nous parlerons tout à l'heure, n'en offrent que plus d'intérêt. Quant aux deux monnaies, au type du cheval et aux légendes COV et COVRA, dont les analogues sont assez fréquentes dans le type à la croix, il est encore douteux si ces lettres désignent un chef ou un ethnique, mais rien n'autorise l'attribution aux *Conсорани*.

Le mémoire de M. Sacase comprend dix-huit inscriptions expliquées avec cette science exacte et sûre dont il a déjà donné tant de preuves. Rendons aussi hommage au zèle de MM. les abbés Viala et Cau-Durban et de M. Manaud de Boisse.

Ces dix-huit inscriptions proviennent de Gajan, Caumont, Prat, Lacave, Lescure, Bordes-sur-Lès, Betmale et près de la moitié (huit) des piles du pont, des remparts et des murs de la cathédrale de Saint-Lizier, vrai musée lapidaire comme les anciens murs de Narbonne ou l'église de Valcabrière.

M. Sacase a vu lui-même tous les monuments ou les estampages des inscriptions qu'il publie; il a pu ainsi rectifier beaucoup de lectures erronées et donner un travail définitif: il était temps, car déjà depuis les premières recherches de M. Barry, seulement pour le Couserans, cinq inscriptions relevées par notre regretté collègue ont disparu.

Nous ne dirons quelques mots que des inscriptions les plus intéressantes au point de vue ethnographique, historique, mythologique ou épigraphique proprement dit.

MONUMENTS FUNÉRAIRES.

46. De Saint-Lizier. « Aux dieux mânes de Longinius duumvir, Valéria épouse du meilleur des maris. »
47. Relate seule avec la précédente des fonctions municipales et est, de plus, fort intéressante par ses noms aquitains et gaulois.
« A feu Hanar, fils de Dannorix, quatre fois magister et questeur; à Aldène, fille de Donnus, sa femme, encore vivante. »
50. « Aux dieux mânes de Caius Frontonius, Quintus Julius Tauricus, » qui, d'après la différence des noms, n'est ni le parent ni l'affranchi du défunt.
51. Un soldat à son épouse incomparable.
52. Une Julia Alpina qu'on retrouve dans une inscription de la Haute-Vienne.
53. Particulièrement intéressante par les pampres de vigne et les colombes, qui paraissent indiquer une sépulture chrétienne. Se trouve à notre musée.
54. M. Barry, à qui elle a appartenu, a rapproché *Haloisus* de *Lohisus* d'une inscription des Cévennes.
57. « A Tibérius Julius Niger, fils d'Ittixon, centurion de la quatrième cohorte des Aquitains. » M. Saease fait remarquer comme indice de fusion des races, le fils abandonnant les noms gaulois de leurs pères, et, de plus, que d'après d'autres textes la quatrième cohorte des Aquitains était attachée à l'armée de la Germanie supérieure sous les empereurs Vespasien et Septime Sévère.
- 56, 58 et 63. On y trouve un Sergius Paulus dont la fille est dénommée Julia Paulina au lieu de Sergia Paulina, d'après le gentiliac de son père, et le fils de celle-ci prend le nom et le prénom de son grand-père maternel Sergius Paulus au lieu de son père, Marcus Valérius Justus, dont il ne retient encore irrégulièrement que le prénom.

MONUMENTS VOTIFS.

48. Autel « à Minerve Bélisame, Quintus Valérius Montanus en accomplissement de son vœu. » Après avoir fait ressortir le soin des Romains d'identifier les divinités gauloises avec le culte officiel, M. Saease cite une inscription en caractères grecs du musée d'Avignon où le nom presque identique de Belesami est invoqué seul sans son équivalent romain, Minerve.
49. Marcus Valérius Justus, déjà connu par plusieurs inscriptions funéraires, accomplit un vœu à la Fortune Auguste.
55. « A la déesse Ande, Lætinus, fils de Lætus. » A rapprocher d'*Herculi Andosso*, *Bascei Andosso*, *Jovi Andeco*, *Mercurio Andesco*. »
60. « A Jupiter très bon, très grand; auteur des bonnes saisons, Valerius Justus. »
Jupiter, dieu du ciel et des sommets, est tout naturellement invoqué comme le régulateur de l'atmosphère.
A propos de la commune de Lescure, où cette inscription a été trouvée, M. Saease mentionne la commune voi-

sine de Montjoie (*Mons Jovis*, d'après lui). La Société d'Archéologie n'a pas admis cette étymologie dans une de ses dernières séances.

Me voici arrivé au terme de ce compte rendu, qui n'a d'autre ambition que de faire apprécier la valeur de l'ouvrage de M. Saease et de donner le désir à mes collègues d'aller, avec la Société française d'archéologie, voir sur place à Saint-Lizier et à Foix les monuments dont je les ai entretenus.

MM. DE MALAFOSSE, DESAZARS et DE LAHONDÈS prennent la parole au sujet de l'étymologie du nom de *Montjoie*, commun à plusieurs villages de France, et attribuée aujourd'hui à ces amas de pierre appelés *mons gaudii*, que l'on élevait, au moyen âge, dans les pays difficiles pour indiquer le chemin aux voyageurs. Quelques-unes de ces pyramides furent transformées en oratoires, et le plus souvent en oratoires dédiés à la Vierge; d'autres sont devenues de petits centres d'habitation. Ils relèvent aussi l'origine du nom d'*Austria*, qui fut donné, vers la fin du sixième siècle, à la ville actuelle de Saint-Lizier, et que M. Julien Saeaze explique par l'attribution du petit pays de Couserans au royaume d'Austrasie, et à Sigebert, dans le partage entre les fils de Clotaire, en 561.

Séance du 5 février 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE CLAUSADE remercie les membres de la Société de l'intérêt qu'ils lui ont témoigné pendant sa maladie.

Les membres présents expriment leur satisfaction de le revoir au fauteuil de la présidence et revenu au milieu d'eux en bonne santé.

Ils expriment ensuite à M. Armieux leur reconnaissance pour la direction qu'il a donnée aux travaux de la Société pendant l'absence de M. de Clausade.

M. le Ministre de l'Instruction publique invite la Société à déléguer un de ses membres à la réunion de la Société des Beaux-Arts qui sera tenue à la Sorbonne pendant la semaine de Pâques.

M. le supérieur du grand séminaire adresse une lettre à la Société pour lui demander de s'intéresser à la restauration des peintures de la chapelle. M. le Président désigne MM. Bénézet, Mazzoli et de Lahondès, pour se joindre à lui afin d'aller examiner ces peintures, et de présenter ensuite un rapport à la Société, qui appuiera la demande adressée au ministre.

M. DE LAHONDÈS offre à la Société le second volume des *Annales de Pamiers* qu'il vient de publier.

M. de Lahondès donne ensuite lecture d'un rapport sur les ouvrages récemment offerts à la Société par MM. Georges Maurin, ancien magistrat, et Rumeau, instituteur, à Toulouse.

M. Georges Maurin a étudié, avec la compétence du juriste et la sagacité de l'érudit, les diverses juridictions devant lesquelles les habitants d'Uzès devaient défendre leurs intérêts: celle de l'évêque, celle du duc, coseigneurs de la ville, et celle des consuls, bientôt dominées toutes

les trois par celle des juges royaux. Le chapitre lui-même possédait quelques droits spéciaux de justice, mais ils étaient administrés par les juges épiscopaux. La juridiction de l'évêque était la plus ancienne; sa prééminence fut fortifiée après la guerre albigeoise; les rois de France protégèrent les chefs religieux d'une province conquise sous un prétexte de religion. La justice royale n'apparaît qu'au quinzième siècle, au moins d'une manière permanente; elle devint alors l'arbitre incontesté entre les seigneurs et les consuls; elle s'affermi à mesure qu'elle se sentit soutenue par le formidable Parlement de Toulouse, ainsi que l'appellent les anciens actes judiciaires. Le pouvoir royal avait protégé aussi la Cour de justice des consuls, dont le pouvoir n'est guère défini qu'au treizième siècle; mais ses attributions furent fixées par une charte de 1346. Sa compétence, toutefois, ne dépassa guère les affaires de simple police; mais elle était souveraine pour les délits et même pour les crimes commis dans un certain espace de la place publique, autour du *costel* ou du pilori, muni d'anneaux de fer, auquel était attaché le condamné. Elle maintint ses droits avec cette ténacité qui a fait appeler les Uzétiens « les Bretons du Gard. »

La Cour ducale avait partagé la juridiction avec celle de l'évêque. Toutes deux furent soumises par Charles IX à l'appel du Parlement de Toulouse; mais la justice des ducs d'Uzès s'accrut, au seizième siècle, par un événement inattendu: l'adhésion de l'évêque de Saint-Gelais et de tous ses chanoines, sauf un seul, aux doctrines de la Réforme, et, à la fin du dix-huitième, par l'abandon que lui firent les consuls, au milieu de l'amoindrissement général de la vie municipale, de leurs droits sur le *costel*.

Cette étude instructive est d'autant plus utile qu'elle peut s'appliquer à un très grand nombre de villes soumises aux multiples justices seigneuriales et consulaires, et aux exigences fiscales auxquelles il leur était difficile d'échapper.

La monographie de La Bastide-de-Sérou, par M. Rumeau, instituteur à Toulouse, embrasse un programme plus vaste et le remplit très convenablement. Peu de dissertations, beaucoup de faits exposés nettement et avec ordre, des renseignements géographiques, historiques, économiques sur toutes les branches de l'administration d'une commune à ses divers âges, font de son livre un modèle qui, s'il était suivi pour tous les cantons, éclaircirait singulièrement l'histoire du pays de Foix. Les conclusions de l'auteur sont fort sages. L'absence de documents l'entraîne une seule fois, — mais c'est trop, — à s'appuyer sur un moderne, M. Napoléon Peyrat, dont l'ouvrage sur les Albigeois, écrit en style apocalyptique, est plus inspiré par l'imagination que guidé par l'esprit critique.

Les fortifications des villes dans le pays de Foix furent presque toutes, en effet, élevées dans les dernières années du treizième siècle, et même au quatorzième; mais les comtes de Foix cherchaient à se défendre bien plutôt contre les ennemis du dehors que contre les hérétiques du pays, fort affaiblis à cette époque, et qu'ils avaient d'ailleurs toujours protégés. Le récit gagnerait peut-

être en intérêt et même en clarté, si les trois premiers chapitres étaient réunis en un seul. Après avoir lu l'histoire de l'origine de la ville, le résumé de sa vie municipale et des délibérations de son conseil de ville à partir de 1621, le lecteur revient sur le paréage de 1246, entre l'abbé du Mas-d'Azil et le comte de Foix, qui transforma le village de Montesquieu en une bastide appelée La Bastide-du-Sérou, d'après le nom topique de la région, sur l'organisation municipale et les attributions des consuls qui eussent été mieux placés à leur date. Mais M. Rumeau a pensé qu'il serait ainsi plus précis, et il convient de ne pas chicaner les auteurs sur leur méthode. Souhaitons, au contraire, qu'il ait beaucoup d'imitateurs.

Un chapitre spécial est consacré aux monuments. Il donne de nombreux détails sur la construction et les restaurations diverses de l'église, dont les parties les plus anciennes ne remontent pas au delà du seizième siècle. Il est à remarquer, en effet, que les églises des bastides ou villeneuves sont presque toujours très postérieures à l'époque de la fondation de la ville, soit que les seigneurs et les nouveaux habitants se soient plus attachés dès l'origine aux constructions civiles et militaires, soit plutôt que la population s'accroissant sans cesse dans ces villes, où elle trouvait plus de sécurité et plus de franchises, n'ait pu se contenter, après deux ou trois siècles, de l'église primitive qui avait suffi en premier lieu. Quelques chroniques sur la Tour du Loup et sa prisonnière Ferdinande, comtesse de Foix, mère du comte de Rabat, sont peut-être un peu romanesques; mais aucun historien n'a encore parfaitement éclairci l'histoire de cette infortunée victime de la politique de Philippe le Bel et des fureurs jalouses de Jeanne d'Artois.

L'auteur donne, en terminant, tous les documents qu'il a pu recueillir sur les communes du canton, sur les principales familles du Séronais, et plusieurs pièces justificatives importantes. Les 200 pages de son livre condensent ainsi une somme d'inédit qu'il est rare de trouver en aussi grande abondance dans de plus gros volumes.

M. BÉNEZET présente une plaque d'ivoire représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, sous une arcature ogivale trilobée. Elle date du commencement du seizième siècle. Elle provient de l'abbaye de La Grasse et fut remise, en 1791, à un membre de la famille de M. Bénezet, par dom Joulia, dernier abbé, au moment où il partait pour l'Espagne.

M. DELORME offre à la Société, au nom de l'auteur, M. Miquel, une notice sur Mazamet. Il présentera un rapport sur ce travail.

Séance du 12 février 1884.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. A. DU BOURG, appelé par l'ordre du travail, donne lecture d'une étude étendue sur les corporations ouvrières de Toulouse du treizième au quinzième siècle. La ville de Toulouse a le privilège presque unique d'avoir conservé intacte la collection des statuts de ses corps de métier,

depuis leur origine, lors de la réunion du comté à la couronne, jusqu'en 1789. Cette circonstance donne un intérêt particulier au dépouillement de ce fonds si riche de nos archives municipales. Dans cette première partie de sa tâche, l'auteur étudie les corporations toulousaines depuis le treizième siècle, alors que leurs statuts se bornaient à de simples réglementations professionnelles, jusqu'au quinzième siècle, où, après une interruption séculaire causée sans doute par la guerre, nous retrouvons les divers corps de métier avec leur organisation complète et leur physionomie locale qu'ils devaient conserver jusqu'au bout.

Dans un premier chapitre, M. du Bourg étudie les caractères généraux des corporations ouvrières, tels qu'ils nous sont présentés par les statuts toulousains, et les considère successivement au point de vue de leur vie spirituelle ou de la confrérie et de l'organisation matérielle et économique du monde du travail à cette époque. Dans le chapitre suivant, consacré au gouvernement de la corporation, l'auteur passe en revue les divers rouages qui réglaient sa marche, les capitouls de Toulouse qui en avaient le patronage, les bayles, magistrats choisis dans leur sein pour les administrer, et les officiers subalternes. Dans un dernier chapitre enfin, il étudie les différentes catégories de personnes qui faisaient partie des corporations : les maîtres, les compagnons et les apprentis ; il examine les prérogatives dont chacun jouissait et les obligations qui en étaient la conséquence ; il suit l'ouvrier dans cette ascension hiérarchisée du travail qui s'efforçait de sauvegarder les droits de chacun et surtout l'honneur du métier. Dans toute cette étude, l'auteur s'appuie sur les documents eux-mêmes dont il s'est contenté de grouper les articles dans les divers chapitres, et dont le texte, publié en note, permet à tous de vérifier l'exactitude des conclusions qu'il en tire.

M. l'abbé COUTURE offre, au nom de M. Tuckert, trois volumes, écrits en anglais, sur la république d'Andorre, la république de Saint-Marin et le territoire de Morenest.

Séance du 19 février 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. de Marsy, membre correspondant, envoie une notice sur Pierre l'Ermite.

M. Taillebois, membre correspondant, adresse un mémoire sur de prétendues inscriptions des Convènes trouvées en Ecosse. Il s'agit d'inscriptions votives dédiées à la déesse topique Coventina, protectrice d'une fontaine située près du confluent de la Tyne et qui passait pour posséder des vertus curatives.

Ce mémoire est suivi d'un second sur l'inscription tarbellienne du vieux Poitiers. M. Taillebois fait remarquer que le mot *Tarbellino*, auquel plusieurs épigraphistes ont donné le sens « d'originaire de Tarbes, » signifie « originaire d'*Aquæ Tarbellinæ* » ou de Dax. La ville de Tarbes était appelée, à l'époque romaine, *Castrum Bigerronense* et *Civitas Turba*.

M. DU BOURG montre à ses collègues le manuscrit du *Livre des Rois*, passé des archives de la confrérie des Pénitents bleus dans une collection toulousaine. Les rois de France qui passaient à Toulouse étaient admis, de droit, au nombre des pénitents, apposaient leur signature sur le registre, et un artiste désigné entourait ensuite le nom du roi dans un cartouche supporté par des anges, en peignant au-dessous le portrait du roi à genoux devant un prie-Dieu. Ces miniatures, exécutées avec finesse, particulièrement celles qui représentent Louis XIII et Louis XVIII, excitent l'admiration des membres de la Société. Les portraits des rois et les procès-verbaux de leur admission sont précédés par le règlement de la confrérie écrit sur parchemin.

M. GRINDA offre à la Société une photographie de l'église d'Espalion qu'il vient de faire reconstruire ; puis deux jetons des assemblées du clergé datant du règne de Louis XVI, et enfin un jeton de la troisième prévôté d'Armand-Jérôme Bignon, conseiller d'Etat, bibliothécaire du roi, portant au revers les armes de la ville de Paris avec la date de 1769.

La Société décide que deux places de membres résidant seront déclarées vacantes.

M. l'abbé Graule sollicite par une lettre le titre de membre correspondant.

M. LE PRÉSIDENT nomme membres de la commission chargée d'examiner les titres de M. l'abbé Graule : MM. Desazars, de Sevin, de Lahondès.

M. DELORME fait passer sous les yeux de ses collègues une petite clé antique en bronze trouvée dans les fouilles faites récemment à l'occasion des travaux de reconstruction du Capitole, non loin d'un mur de l'époque romaine dont M. Armieux avait signalé la découverte à la Société dans une précédente séance.

Quelques monnaies ont été également retirées du sol ; elles présentent peu d'intérêt et sont toutes plus ou moins frustes ; les quelques exemplaires que M. Delorme a pu voir entre les mains des ouvriers du chantier sont :

Un M. B. de Claude I^{er}.

Un M. B. de la colonie de Nîmes (pièce brisée).

Une maille de Charles VIII.

Un douzain à l'F de François I^{er}.

Un douzain de Henri IV pour le Dauphiné.

Plusieurs doubles tournois de Louis XIII et quelques monnaies romaines qu'il n'a pas été possible de déterminer, l'effigie du souverain, ainsi que les légendes, ayant complètement disparu.

Séance du 4 mars 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. GRINDA, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire sur une *Nouvelle interprétation de l'inscription de la tour sud-ouest de la cathédrale de Rodez*.

Il dit que cette inscription intraduisible a exercé depuis longtemps la sagacité des grammairiens ; il déclare qu'il ne les suivra pas dans leurs dissertations philologiques ;

c'est à un autre point de vue qu'il se propose d'étudier cette curieuse inscription, encore incomprise.

Pour l'auteur de cette notice, c'est une énigme cachant une formule harmonique que possédaient, par tradition, les architectes du moyen âge et dont ils se servaient pour la composition des beaux monuments de l'art ogival. C'est aussi l'expression d'un regret pour l'architecture gothique abandonnée à l'époque de la Renaissance.

Pour expliquer cette assertion très vraisemblable :

1° Il expose l'état de l'architecture à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, époque de cette inscription.

2° Il fait brièvement l'histoire des écoles d'architecture au moyen âge, de la franc-maçonnerie, vraie corporation de constructeurs qui devient, au seizième siècle, une société ayant un but humanitaire et politique.

3° Il fait connaître comment s'est conservée la tradition de ce principe à travers tous les âges ; son origine aux pyramides d'Égypte ; de quelle manière elle a été transmise en Grèce, à Rome, puis à Byzance et à Alexandrie ; enfin, en Occident, au onzième siècle, par les croisades.

4° Il démontre, en finissant, que la cathédrale et le clocher de Rodez sont conçus d'après cette ancienne méthode traditionnelle, donnée en forme d'énigme par le sens de cette inscription, qui ne fut pas dictée, comme on l'a pensé jusqu'à présent, par une pensée de fol orgueil et de ridicule présomption.

Invité par M. le Président à donner quelques explications, M. Grinda ajoute que M. Daniel Ramée a publié de très intéressantes et de très savantes études sur le système géométrique des pyramides d'Égypte.

Mais c'est en Allemagne qu'ont été faits les premiers travaux de recherche sur le système harmonique des monuments du moyen âge.

Les travaux de M. Boisserée sur la cathédrale de Cologne ont parfaitement fait ressortir l'emploi de ce système géométrique, et les remarquables études de M. Viollet-le-Duc sur un grand nombre de monuments du moyen âge, particulièrement à Saint-Sernin de Toulouse, ont prouvé, avec certitude, l'application qui en a été faite du onzième au seizième siècle. Ces formules, simples et pratiques, ont disparu avec les corporations de constructeurs et avec l'adoption, en France, de l'architecture dite classique, copie inintelligente, quelquefois grotesque, mais toujours empirique, des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

M. Armieux donne lecture d'une notice sur un mur romain du Capitole.

« Dans les derniers travaux effectués au Capitole pour établir la nouvelle façade, qui longe, au levant, la rue du Square ou du Donjon, on a mis à découvert le fameux mur romain, dont il a été si souvent question. C'était une occasion favorable pour l'étudier et le décrire : ce que je ferai en peu de mots.

» Ce mur traverse le Capitole de l'est à l'ouest, un peu au nord de son axe central ; sa direction est légèrement oblique par rapport à cet axe. Il est très près de la surface du sol. On a dû le traverser trois fois : la première, pour les fondations de la façade nouvelle ; la seconde fois, sous la

dernière arcade de gauche de la cour Henri IV, pour faire passer un égout allant de la cour du Nord à la cour Henri IV ; la troisième fois, pour établir l'égout qui longe la rue du Donjon. Chaque fois, les ouvriers ont eu beaucoup de peine pour détruire un mètre cube de ce mur ; ils y ont mis un temps infini et ont dû employer le pic et le coin pour désagréger ce conglomérat formé, à l'intérieur, de cailloux roulés, noyés dans un ciment faisant corps avec eux. A l'intérieur, les deux faces du mur étaient parementées par des pierres taillées en forme de pyramide dont la base avait dix à quinze centimètres carrés et dont la pointe s'enfonçait dans le lit de mortier intérieur.

» Ces pierres taillées, dont j'ai recueilli plusieurs échantillons, sont formées d'un calcaire que M. Lartet a bien voulu déterminer sur ma demande. C'est une roche appartenant au tertiaire crétacé inférieur, un calcaire à caprotines (*caprotina Lonsdalii*), qu'on rencontre en abondance à la base des Pyrénées et dans la vallée de la Garonne, à Montréjeau, Saint-Martory, Martres-Tolosane et Bousens, d'où il était très facile aux constructeurs de l'époque romaine de tirer cette pierre et de la faire venir à Toulouse.

» Ce mur a 2^m,40 d'épaisseur, il n'est pas très élevé ; car, après une dizaine d'assises du parement en petit appareil, il repose sur un lit plus large de béton, qui lui sert d'assise et de fondation. A sa partie supérieure, il porte trois rangées de briques qui interrompent, sur les deux faces, les rangées de pierres taillées. Ces briques sont de l'époque romaine ; elles ont 3 centimètres d'épaisseur, 20 centimètres de large et 30 centimètres de long ; la plupart ont été brisées en mille pièces, et je n'ai pu découvrir sur aucune la marque du fabricant (1) ; elles portent entre elles un blocage de mortier et de cailloux tel qu'il a été décrit et trouvé à diverses époques dans les remparts de Toulouse et dont il reste encore des vestiges sur quelques points de la ville.

» La mise au jour de cette muraille m'a permis de constater que c'était bien là un ouvrage romain et a détruit une incertitude que la dialectique serrée et la critique érudite de M. Baudouin avait jetée dans mon esprit (Voir *Note sur l'enceinte primitive de Toulouse*, par A. Baudouin, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1875, 7^e série, vol. VII, p. 156). Qu'une enceinte primitive de la ville, en venant du fleuve, ait passé par la rue des Balances et la rue du Poids-de-l'Huile, laissant en dehors la maison de ville, je n'y contredis pas ; mais ce qu'on peut

(1) Les dimensions des briques peuvent donner approximativement l'âge des constructions dans lesquelles elles entrent ; ces dimensions vont toujours en augmentant dans le pays toulousain, à partir des plus anciennes époques. Les vestiges qu'on croit avoir trouvés du temps des Volques Tectosages sont composés de briques petites et très étroites ; à l'époque gallo-romaine, la brique avait à Toulouse 0^m,20 de largeur sur 0^m,30 de longueur et 0^m,03 d'épaisseur ; au moyen âge, les briques toulousaines ont 0^m,04 d'épaisseur, 0^m,25 de large et 0^m,38 de long ; enfin, actuellement, la brique usuelle à bâtir a une épaisseur de 0^m,05 et 0^m,28 sur 0^m,42 de surface.

affirmer, c'est que l'enceinte du moyen âge passait à travers le Capitole actuel et que, dans la même direction, et à une légère profondeur, on trouve un mur d'origine incontestablement romaine.

» M. Delorme, dans la séance du 19 février 1884 de la Société archéologique du midi de la France, nous a montré divers objets provenant des fouilles pratiquées au Capitole pour mettre à découvert le mur romain. Parmi ces objets figure une clé en bronze fort bien conservée et des monnaies. M. Fons, dans sa notice sur *Le Bourg de Toulouse (Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse, 6^e série, t. V, p. 34, 1867)*, ne doute pas que l'enceinte romaine de Toulouse ne fût la même que celle qui enveloppait la cité au moyen âge et qui allait de la porte Ville-neuve au Bazacle, en traversant le Capitole; d'après lui, le mur romain entourait la ville, au moins du côté nord, jusqu'en 1067; un mur en pisé protégea d'abord le Bourg; il existait en 1152. Ce mur fut remplacé par un mur maçonné qui réunit le bourg à la cité; les côtés du nord et de l'Est ont été démolis vers 1830, lors de l'établissement des boulevards; un autre subsiste encore à l'ouest et sert de clôture aux vastes dépendances de l'arsenal.

L'enceinte du moyen âge, allant du Bazacle à Lafayette, est figurée sur le plan de la ville dressé, en 1760, par Jouvin de Rochefort, et l'on vient de démolir sous nos yeux la dernière tour qui en faisait partie et qui était un arceau de la prison de ville; enfin, ce mur en briques était superposé à un mur romain qui lui servait de base. La partie supérieure de ce rempart était-elle aussi en briques à l'époque romaine? c'est qu'on ignore et ce qui est probable, puisque ainsi se trouveraient tout naturellement justifiés les vers d'Ausone et les commentaires auxquels ils ont donné lieu.

» Maintenant, il serait facile et extrêmement intéressant de faire des fouilles et des recherches pour suivre le prolongement du mur romain du Capitole, pour vérifier s'il s'étend au loin dans la direction des anciens remparts, ou bien si ce mur faisait simplement partie d'un monument qui a été remplacé, plus tard, par l'hôtel de ville.

» Ces probabilités, faute de preuve certaine, doivent faire accepter la première hypothèse. »

M. Armieux montre à ses collègues une pierre taillée, extraite du mur dont il vient de donner la description.

MM. DESAZARS et MAZZOLI émettent l'avis que ce mur n'a pas été construit par les Romains, mais par les Wisigoths. M. Grinda appuie cette opinion; il dit que les murs en assises de pierres entremêlées de deux ou plusieurs rangs de briques, semblables à celui du Capitole, datent de l'époque wisigothique. Les Romains des derniers temps de l'empire intercalaient aussi quelquefois un rang de briques, mais un seul, parmi les assises de pierre, tandis que les Wisigoths en mirent plusieurs, comme on peut le voir particulièrement aux tours wisigothes de la cité de Carcassonne. De plus, les Romains mêlaient toujours, dans leur mortier, pour lui donner les propriétés que lui communique naturellement la chaux hydraulique, de la poussière de brique pilée, qui manque au mur du Capitole. Ausone a bien parlé, au quatrième siècle, du mur d'enceinte de Tou-

louse, ainsi que le rappelle M. Armieux; mais M. Desazars fait observer que le mur décrit par Ausone était entièrement en briques :

..... Tolosam

Coctilibus muris quam circuit orbitus ingens.

Il conviendrait d'ajouter que le vers du poète n'est peut-être pas d'une exactitude rigoureuse, et que les portes seules peut-être, avec quelques ouvrages importants de cette vaste enceinte, étaient construites en briques.

M. DELORME signale à la Société des monnaies romaines découvertes à Margaux en Médoc. Un terrassier mit au jour un vase de terre contenant de huit à neuf cents pièces de bronze. Ces monnaies, en général assez bien conservées, montrent les têtes de presque tous les empereurs, frappés comme Césars ou comme empereurs, depuis Dioclétien jusqu'à Constantin le Grand.

Parmi elles figure une médaille inédite, du module d'un moyen bronze, sur laquelle sont frappées les têtes accolées de Sévère II et de Maximin Daza, tournées à droite. Le revers, des plus communs, montre un génie tenant une patère et une corne d'abondance, avec la légende : GENIO POPVLI ROMANI. Galère Maximien, en devenant Auguste, s'empressa de faire nommer Césars deux de ses créatures, Sévère et Maximin. La médaille découverte à Margaux a été frappée en souvenir de cet événement, et présente, à ce titre, un intérêt spécial.

Séance du 11 mars 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre correspondant. La commission émet un avis favorable sur la demande de M. l'abbé Graule, qui a obtenu le prix Ourgaud au dernier concours, pour son *Histoire de Lescure*, et il est aussitôt nommé par le scrutin.

M. ARMIEUX donne aux collections de la Société une gravure entourée d'un cadre rond, représentant les principaux membres de la famille royale autour du roi Louis XVIII, exécutée avec finesse, dans les premières années de la Restauration. Le duc de Berry y figure.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Armieux de son offre gracieuse, et demande à ses collègues de ne pas oublier les vitrines de la bibliothèque.

Il donne ensuite lecture de trois lettres de candidats au titre de membre résidant.

M. le baron DE RIVIÈRES reprend l'étude qu'il avait entreprise, en 1876, sur les cloches anciennes qui se trouvent encore dans la ville de Toulouse (1).

On voit, à l'église Saint-Sernin, une petite cloche qui ne porte point de millésime; mais l'inscription, en lettres gothiques rondes, fleuronées, indique, comme date, la fin du quinzième ou le commencement du seizième siècle: elle porte : AVE MARIA GRATIA PLENA DOM. Au-

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Midi*. 1876.

dessous de l'inscription, une zone de petits bas-reliefs carrés, d'une grande finesse, figurent les diverses scènes de la vie de la Vierge. Les anses ont la forme d'un câble. Cette jolie cloche sonne *fa* dièze.

La plus grosse cloche de Saint-Sernin mesure 1^m,43 de diamètre inférieur. Elle porte deux inscriptions au-dessous du cerveau. La première en majuscules, en relief de 3 centimètres de hauteur, les mots séparés par des points en losange : + ANNO · DNI · MDCLXXV · SEDENTE · ROMÆ · CLEMENTE · X · PONT · MAX · PIETATI · AC · MEMORIÆ · | ET · REGNANTE · LUDOVICO · XIV · FRANC · ET · NAVAR · REGE · SVMPTIBVS · ABBATIS · ET · CAPITULI · RVPTA · REFECTA · FVI · ET · IN · HONOREM · S · SATVRNINI · CONSECRATA ·

Nous voyons donc, sur cette légende, la date 1675. En cette année, Clément X était pape; il était Romain de naissance, et appartenait à la famille Altieri. L'abbé de Saint-Sernin se nommait Jean IV Coeffier-Ruzé d'Effiat; il était fils du maréchal de France Antoine d'Effiat et de Marie de Fourcy. Né en 1622, il devint abbé de Saint-Sernin en 1640, prêta serment, en 1651, dans le chapitre de Saint-Sernin, fut conseiller-clere au Parlement de Toulouse, en 1652, et mourut à Paris en 1698 (1).

L'autre inscription donne le nom du fondeur. Elle est placée un peu au-dessous de la première. Les lettres ont 0^m,02 de haut :

P · QVENESTRE · ET · CHALOI · FEC · 1675.

Le mot *Chaloi* a été martelé, mais est encore visible. Sans nul doute, les deux fondeurs associés se séparèrent et voulurent effacer le souvenir de leur association.

Sur les quatre faces, un médaillon circulaire, en forme de sceau, d'un diamètre de 0^m,15 porte, en très léger relief, le martyr de saint Saturnin. On lit autour : XPS REGNAT XPS VINCIT XPS IMPERAT. Ces médaillons, tous pareils, ont été fondus sur une matrice qui devait remonter, au moins, au seizième siècle. Ses anses sont ornées de têtes de taureau, allusion au martyr de l'apôtre de Toulouse. Cette cloche sonne *ré*.

Avant la Révolution, le carillon de Saint-Sernin se composait de six grosses cloches; une seule fut respectée. Toutes les autres sont modernes et au nombre de treize.

L'église du Taur possède trois cloches anciennes. La première, en date, ne porte point de millésime; mais la forme des lettres de l'inscription très courte qui la décore indique le quinzième siècle. Ce sont des majuscules gothiques accompagnées de fleurons, chaque mot séparé par trois points superposés ou par un petit bas-relief : + IH̄DS (Jesus Hominum Dominus Salvator) MARIA : GRACIA : PLENA :

Le premier bas-relief figure la Vierge-Mère, le second le Christ entouré des instruments de la Passion, le troisième une clochette. La croix, qui commence la légende, est treillée.

(1) *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 99 : Eccl. Tolos.

Hauteur des lettres : 0^m,03;

Diamètre inférieur de la cloche : 0^m,58;

Sonne *mi* majeur.

En somme, jolie petite cloche.

La seconde cloche est la plus grosse. Elle mesure 1^m,12 de diamètre inférieur. Elle porte une inscription en deux lignes et demie, en majuscules romaines, chaque mot séparé par un point en losange : M^E · SIMON · DE · PEYRONNET · PRESTRE · ET · RECTEV^R · DU · TAUR · M^E · PIERRE · DE · PAILHES · ADVOCAT · M^E · PIERRE · | DV · ROCHER · ADVOCAT · M^E · GVILHAVME · DVFAUR · PROCVREVR · BAILES · ET · PARRAINS · DE · L'OEUVRE · DAMOISELLE · | SVSANNE · DV · PVGET · MARRAINE · 1645.

Cette cloche, très pure de fonte, est ornée de petits bas-reliefs très frustes représentant des anges, des saints et des scènes de la vie de Notre-Seigneur; ils sont très antérieurs à la fonte de cet instrument sonore. On y voit aussi une Vierge à mi-corps, tenant le divin Enfant, et d'un assez fort relief.

Hauteur des lettres : 0^m,02.

Des fleurs de lis décorent le cerveau et les saussures. Les anses sont ornées de têtes humaines.

Sonne *mi*.

La troisième cloche, très inférieure comme fonte et comme exécution, porte l'inscription qui suit en deux lignes, les mots formés de majuscules romaines : IEANNE MARIE A ETE FAITE L'AN 1748 ESTANT CVRE M IEAN AELME (sic) GILLET (1) | ET M DE LACASE DE ROCHER BRVNE C^R M TRVILLE BAILES DE L'OEUVRE M PONTIE AV^T.

Sur la gorge : AMIEL. C'est probablement le nom du fondeur.

Diamètre inférieur : 0^m,87.

La quatrième cloche du Taur est moderne.

A l'église Saint-Pierre, jadis église des Chartreux, quatre cloches, dont trois anciennes. L'une porte la date 1621, et l'inscription suivante : AD HONOREM DE BEATI VIRGINIS (2) S IOHANI B S BRVNONI (3) ET S P.

Au-dessous, PRHE 1621.

Hauteur des lettres : 0^m,02.

Diamètre inférieur : 0^m,50.

Sonne *mi*.

La seconde cloche, comme date, porte la légende qui suit en majuscules romaines, chaque mot séparé par un point en losange : + DEO · ET · BEATÆ · MARIÆ · DICATVM · HOC · ÆS · CAMPANVM · IN · CARTUSIA · | TOLOSANA · DIE · XX · MARTII · MDCCV · D · F · HEBRAIS · PRIORE · | SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM ·

L'inscription commence par une croix pâtée.

Sur la gorge, M · I · FAGES · F. C'est le nom du fondeur.

(1) Le nom de M. Gillet, curé du Taur, se trouve sur les registres paroissiaux de cette église, de 1722 à 1747 (Archives du Capitole).

(2) Allusion à la virginité de saint Jean-Baptiste.

(3) Saint Bruno, fondateur de l'Ordre des Chartreux. Cette cloche était donc dans ce clocher avant la Révolution.

Au-dessus de l'inscription, une zone formée de rinceaux et de fleurs de lis.

Diamètre inférieur : 0^m,71.

Sonne *ré*.

La troisième cloche porte l'inscription ci-après : IHS MARIA IOSEPH ANNO 1775 MANZANO ME FECIT.

Chaque mot séparé par un fleuron. Cette inscription se trouve au-dessous du cerveau ; les lettres, très baveuses, ont 0^m,01 de hauteur.

Sur les saussures, une croix formée du IHS, répété dix fois en plusieurs sens. Au-dessous de l'inscription, des fleurs de lis tronquées.

Diamètre inférieur de cette cloche : 0^m,68.

La quatrième cloche est moderne.

A l'église de la Dalbade, sur les vingt dont se compose le carillon actuel, une seule est ancienne ; encore ne date-t-elle que du siècle dernier. On y lit deux inscriptions. La première est au-dessous du cerveau : + NISI HABEAM CHARITATEM FACTUS SUM VELUT ÆS SONANS AUT CIMBALUM (*sic*) TINIENS (1) IAY ETE FONDUE L'AN 1758 | IAY ETE BENITE PAR MGR MICHEL DE VERTHAMOT EVEQUE ET SGR DE MONTAVBAN M^E IEAN BAPTISTE SAVY ARCHIPRETE.

La seconde est sur les saussures : + M^{RS} M^E FRANCOIS BORDES DOCTEUR ES DROITS ET AD^T EN PARLEMENT RAYMOND SAVY PIERRE BOPILLES ET IEAN ROUSSEAU ETANT CONSULS.

Hauteur des lettres : 0^m,02.

Sur les saussures, on voit, d'un côté, un christ en croix ; de l'autre, une vierge-mère entourée d'un rosaire. Et sur les deux autres faces, un monde surmonté d'un saule. Au-dessus, trois fleurs de lis en fasce, mais martelées (2).

Diamètre inférieur : 0^m,91.

Sonne *sol*.

Quelle est la provenance de cette cloche ? Grâce aux indications de M. Dumas de Raully, archiviste de Tarn-et-Garonne, et de M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous savons que cette cloche provient de l'église de Beaumont-de-Lomagne. Elle fut transportée à la fonderie de canons de Toulouse à l'époque de la Révolution, et y demeura pour appeler les ouvriers au travail, jusqu'à la suppression de cet établissement, époque où elle fut donnée, en l'année 1866, à l'église de la Dalbade, par le ministre de la guerre. Les archives départementales de Tarn-et-Garonne mentionnent, en 1757, Jean-Baptiste Savy comme archiprêtre de Beaumont-de-Lomagne (3). Les cadastres de Beaumont, de 1734 et 1743, déposés dans ces mêmes archives, donnent les noms de Bordes, avocat en Parlement, des Savy, apothicaires, de Jean Rousseau et de Bolpillère, tous bourgeois de ce lieu.

(1) Saint Paul, 1^{er} épître aux Corinthiens, chap. XIII, v. 1. La Vulgate dit : *Charitatem autem non habeam factus*, etc.

(2) Ce sont les armoiries de la ville de Beaumont-de-Lomagne : d'or au monde d'azur sommé d'un saule de sinople, au chef de France.

(3) Fonds de l'officialité, G, 457.

Michel de Verthamon de Chavagnac fut évêque de Montauban, de juillet 1729 au 25 septembre 1762.

La suite de ce travail figurera au prochain fascicule du *Bulletin*.

Séance du 18 mars 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. Delor offre une brochure sur les divisions des langues. Il dit que l'étude des langues ne peut pas fournir, dans l'état actuel de la science, une preuve de l'unité originaire du langage ; que cette impossibilité tient à ce que le déluge n'a pas été universel, et que les migrations des races antérieures au déluge ont amené le développement de langues différentes avant qu'une langue primitive, régulièrement constituée, ait pu se constituer et surtout laisser des traces durables ; enfin, que les races aryennes sémitique et chamitique ont seules été atteintes par le déluge biblique.

M. le comte BÉGOUEN demande à être délégué par la Société au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. La demande au ministre est adressée, séance tenante, par le secrétaire général.

M. ARMIEUX entretient ses collègues du prochain congrès de géographie. Il engage les membres de la Société à présenter ceux de leurs travaux qui touchent à la géographie rétrospective ; il ajoute que la Société pourrait exposer aussi, en son nom, quelques objets d'art ou d'antiquité. Une commission, composée de MM. Grinda, de Malafosse, de Sevin et de Lahondès, est chargée de s'entendre à cet effet avec la commission de l'exposition.

M. DE LAHONDÈS, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire, accompagné de plans et de dessins, sur les châteaux du pays de Foix : le château de Montségur, construit par les seigneurs albigeois, au commencement du treizième siècle, dans le dessein spécial d'une résistance acharnée, dont les murailles sans saillie, sans ouvertures, sont uniquement consacrées à la défense, ainsi que l'indiquent les escaliers qui les flanquent à l'intérieur ; les châteaux de Roquefixade et de Durban, où les pentes abruptes du rocher sont mises à profit, et dont les enceintes multiples qui en suivent les arêtes n'ayant pas assez d'espace pour entourer le logis central, se succèdent, au lieu de se développer en courbes concentriques ; le château de Lordat, dont les trois enceintes prennent, sur un plateau plus large, la forme oblongue, presque en carré long, qui fut le plus généralement adoptée ; le château de Terride, enfermé dans une ellipse, coupée au milieu par un large fossé qui remplace la muraille d'une enceinte ; enfin le château de Lagarde, qui montre, dès le début du seizième siècle, la forme carrée, régulière, monumentale qui témoigne déjà de la transformation des mœurs sociales. Il examine les détails de construction spéciaux à la contrée, les portes ouvertes dans une tour selon la tradition romaine, les enceintes non munies de tours, le donjon petit, carré, sans voûtes, réduit à n'être presque qu'une tour de guette ; enfin les matériaux partout en blocages gros-

siers, sans sculptures ni moulures, excepté à Montségur et à la tour Ronde du château de Foix, faussement attribuée à Gaston Phébus, où apparaissent les assises régulières.

La Société, consultée par M. le Président, déclare la vacance d'une troisième place de membre résidant.

MM. Du Bourg, Desazars et Grinda sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats qui ont présenté leur demande à la dernière séance.

Séance du 25 mars 1884.

Présidence de M. de CLAUSADE.

M. DE LAHONDÈS analyse les ouvrages présentés par M. Tuckert et émet, au nom de la commission, un avis favorable sur sa candidature au titre de membre correspondant. M. W. Tuckert est nommé à ce titre par le scrutin.

M. BÉNEZET décrit un plafond à caissons sculptés et

peints, dernièrement mis à jour dans l'ancien noviciat des Jésuites, dit maison professe, rue des Marchands. Il a examiné, dans la même maison, une porte dont les panneaux sculptés présentent, sous des arcatures à ogives en accolade, un homme d'armes avec deux sauvages couverts de poils à ses côtés.

M. GRINDA dit que ce plafond remarquable paraît dater du milieu du quinzième siècle; les profils, les chardons sculptés dans l'ornementation indiquent cette époque. Les caissons peints sont supportés par des poutres dont la retombée est de 90 centimètres. Le personnage que l'on voit sur la porte est un page armé d'une hallebarde, et les deux sauvages représentés à ses côtés figurèrent souvent, au quinzième siècle, parmi les tenants des armoiries. Le propriétaire de la maison se propose de dégager entièrement ce plafond, caché encore en grande partie par des plâtrages, de le restaurer et de le réserver pour une grande salle.

Le secrétaire adjoint,

J. DE LAHONDÈS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 1^{er} avril au 22 juillet 1884 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgand est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourners, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1884

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 1^{er} avril 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. GRINDA expose les observations qu'il a recueillies dans une excursion récente à Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Rustice, Merville, La Capelle, Meyras et Grenade.

1^o *Castelnau*. — Le village n'offre rien d'intéressant. L'église remonte aux premières années du seizième siècle. C'est une grande nef avec chapelles entre les contreforts, Deux chapelles seulement datent de la construction de l'église.

Le château est moderne; à l'angle des terrasses, se dresse une échaugette de l'époque Louis XIII.

Au milieu d'un carrefour, sur un piédestal moderne, on voit une croix de la fin du quinzième siècle. Sur la face antérieure, le Christ entouré des quatre signes évangéliques; sur la face postérieure, une *pietà*. Sur les faces latérales du pied de la croix sont représentés, à droite un évêque, à gauche un abbé.

Au milieu du cimetière de Castelnau, éloigné du village d'environ un kilomètre, se trouve une chapelle ancienne dédiée à saint Martin. Les caractères de la maçonnerie permettent d'assigner trois époques à cette construction: la fin du onzième siècle pour les murs de la nef, le quinzième siècle pour l'abside, et le seizième pour la façade occidentale et le clocher. On trouve, sur le plateau qui entoure l'église, de nombreux tessons de poteries et de tuiles à rebord de l'époque gallo-romaine.

2^o *Saint-Rustice*. — Village très ancien, où l'on a découvert une belle mosaïque, quelques marbres de revêtement, et où l'on trouve encore des vestiges qui remontent à la plus haute antiquité. Il y avait autrefois une belle église romane, aujourd'hui démolie, et dont les débris ont servi à la construction de l'église actuelle. Une trentaine de chapiteaux, avec leurs bases et leurs colonnettes du

plus pur roman, proviennent de cet ancien prieuré qui dépendait, au douzième siècle, de l'abbaye de Moissac. On reconnaît, dans ces belles sculptures, les types que l'on admire dans le célèbre cloître de cet ancien monastère. Au treizième siècle, ce prieuré vint à l'Ordre de Prémontré, dont les religieux s'établissaient dans la contrée, à Merville, à La Capelle et à Meyras.

3^o *Merville*. — De l'ancienne église desservie par les Prémontrés, il ne reste qu'un pan de mur formant pignon, où l'on voit encore le jambage et le commencement d'une archivolte de fenêtre dont le profil accuse le milieu du treizième siècle. Ces ruines, englobées dans des constructions modernes, sont situées dans la cour du château bâti au dix-septième siècle.

4^o *La Capelle*. — C'est à La Capelle que fut fondée, en 1243, l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Chapelle, de l'Ordre de Prémontré. Cette abbaye, richement dotée par les seigneurs de l'Isle-en-Jourdain, fut complètement ravagée en 1570, puis reconstruite. Il reste quelques vestiges de cette reconstruction dans les bâtiments actuels. On peut suivre encore la disposition primitive du cloître et du préau. L'église a été démolie il y a environ soixante ans. Parmi les décombres, j'ai trouvé deux culs-de-lampe sculptés, dont les profils indiquent la fin du treizième siècle, et un claveau d'archivolte taillé sur un beau profil de cette époque. Une pierre sculptée, aux armes de l'abbé de Montlezun (dix-huitième siècle), provenant de ces ruines, est aujourd'hui dans le presbytère de Merville. On voit encore, au milieu du préau, un puits couvert, style Louis XIII, assez bien conservé.

5^o *Meyras*. — Il ne reste rien de l'ancien château de Meyras, si redoutable aux Anglais, ni de l'ancienne église des Prémontrés: tout a été détruit. — Mais l'époque gallo-romaine a laissé de nombreux vestiges: Poteries, tuiles à rebords, sarcophages, mortiers romains se trouvent en abondance aux environs du hameau actuel. J'ai trouvé

moi-même un petit bronze COL — NEM assez fruste.

6° *Grenade*. — C'est une bastide dont la fondation remonte à 1290. Philippe le Bel et l'abbé de Grand-Selve Alfarici en furent les fondateurs. Elle est bâtie sur plan carré, les rues se coupent régulièrement à angle droit, une place est ménagée au centre. Elle était autrefois entourée de remparts flanqués de tours et défendus par un large fossé. Il reste à peine quelques ruines de toutes ces défenses anciennes. L'église, d'après les documents historiques, aurait été commencée en 1291. — Elle fut sans doute détruite; car, de la fin du treizième siècle, il ne reste qu'une partie du porche et le pignon oriental agrandi et exhaussé à la fin du quinzième siècle, et peut-être le clocher élevé sur le type de celui des Jacobins de Toulouse. — L'église actuelle, qui ne peut remonter au delà de 1498 (Louis XII), se compose de trois nefs à peu près d'égale hauteur, séparées par deux rangées de sept piliers monocylindriques à base octogonale, sans chapiteaux ni arrêts à la naissance des arcs doubleaux et des arcs ogives qui se fondent dans les piliers. — Les meneaux des fenêtres percées dans les collatéraux sont ornées de redents et variés de combinaison. — L'église se termine par un chevet plat formant pignon et des chapelles sont ménagées entre les contreforts extérieurs; elle rappelle, comme plan et disposition, la cathédrale de Poitiers. Quelques clés de voûte armoriées ornent les chapelles où l'on voit encore deux retables anciens. — La halle couverte est certainement une des curiosités de la province. Elle mesure 40 mètres de côté et 1600 mètres carrés de superficie; une immense charpente soutenue par trente-six piliers supporte la couverture et renferme, à 6 mètres environ au-dessus du sol, une grande salle, et plus haut le beffroi municipal. — Cette halle, qui peut contenir quatre mille personnes, servait autrefois aux assemblées populaires, et la salle aux réunions du conseil de la ville. Cette charpente est parfaitement combinée et soigneusement exécutée; quelques pièces sont moulurées. Sur les boiseries qui forment la salle on voit la trace des vitraux qui la fermait. Un escalier de pierre, aujourd'hui détruit, conduisait à cette salle. — De l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, fondé en 1294, il ne reste rien. Deux salles de l'hospice actuel sont du temps de Louis XIII. De cette époque date le couvent des capucins, aujourd'hui l'hôtel de ville, et le couvent des Ursulines. — Ces deux couvents n'offrent rien d'intéressant pour l'archéologue.

Dans les rues de la ville, on remarque quelques maisons du quatorzième et du quinzième siècle dont les rez-de-chaussées sont en maçonnerie et l'étage au-dessus en pans de bois formant encorbellement.

Séance du 8 avril 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, offre à la Société un ouvrage dont il est l'auteur : *Des origines du premier duché d'Aquitaine*. M. Desazars est chargé de présenter un rapport sur ce travail.

M. Emile Marty, de Rabastens, envoie à la Société quatre aquarelles représentant une partie des peintures du treizième siècle qui décorent l'église de Rabastens, et un dessin d'une pierre tombale de cette même église.

M. Du Bourg présente le rapport de la commission nommée pour examiner les titres des candidats au siège de membres résidants. Le rapport est favorable, et le scrutin nomme membres résidants M. de Rivières, M. l'abbé Douais et M. l'abbé Roaldès.

M. l'abbé Couture offre à la Société une brochure intitulée : *Notice sur le bienheureux Hélye, aumônier de saint Louis*, et ornée de trois photographies dont deux méritent de fixer l'attention des archéologues. Elles représentent la chasuble et le calice que le roi donna à son aumônier.

M. Louis GÈZE lit un rapport sur les *Annales de Pamiers* publiées par M. de Lahondès :

« L'histoire d'une nation ne peut être complète que si l'on connaît celle de toutes les contrées qui la composent, et c'est le travail de notre siècle de préparer, par des études spéciales, les matériaux au moyen desquels une génération future résumera l'histoire générale. C'est ainsi que M. de Lahondès, notre collègue, explique le but d'un ouvrage, *Annales de Pamiers*, dont il a fait hommage à notre Société.

» L'auteur a divisé son histoire en deux parties, dont chacune forme un volume.

» Le premier contient l'histoire de Pamiers depuis les origines jusqu'à la Réforme. Après une préface remarquable, qui mériterait le titre d'introduction et dans laquelle il nous présente « le peuple prou rude et turbulent, » grandissant au milieu des luttes violentes et continuelles du pouvoir féodal et du pouvoir ecclésiastique, l'auteur nous montre en une série de tableaux formant chacun un chapitre : les origines, l'abbaye de Saint-Antoine, les comtes de Foix et le château de Pamiers, les développements de Pamiers pendant les douzième et trizième siècles, l'évêché de Pamiers, Pamiers pendant le quatorzième siècle, enfin les annales de Pamiers depuis l'année 1399 jusqu'à l'année 1549. De nombreuses pièces justificatives pleines d'intérêt, une liste alphabétique des consuls et syndics de Pamiers jusqu'en 1549, et une table des noms et des matières complètent le volume.

Le second volume continue l'histoire de la ville de l'année 1549 au 2 février 1790. Les premières guerres religieuses, les huguenots maîtres de Pamiers, Henri de Sponde évêque de Pamiers, les réformes et les fondations, les réformes administratives, la régale, le schisme de Pamiers, les transformations municipales, l'évêque J.-B. de Vertbamon et ses œuvres, les travaux publics et les impôts, les persécutions, les dernières années de l'ancien régime, tels sont les titres des douze chapitres dans lesquels l'auteur nous déroule l'histoire de cette époque si féconde en grands événements. Des pièces justificatives, la liste des consuls de Pamiers de 1550 à 1789 et une table des noms et des matières terminent le volume.

» Un semblable ouvrage ne se prête pas à l'analyse : il est rempli de faits. Le travail de recherches est considérable. Les archives importantes de la ville, comprenant

les registres des délibérations municipales et des comptes depuis les dernières années du quatorzième siècle, ainsi que des pièces nombreuses et diverses sur toutes les parties de l'administration communale, celles de Foix, de Toulouse, les dépôts particuliers ont été minutieusement dépouillés et utilisés avec justesse. Tous les écrivains tant anciens que modernes ont été soigneusement étudiés. On sent que rien n'est indifférent à l'auteur dans le passé de sa patrie d'adoption, et il nous fait partager l'intérêt qu'il éprouve pour elle. Mais l'affection ne l'aveugle pas sur les fautes de ses prédécesseurs qu'il juge avec une impartialité à laquelle il est impossible de ne pas rendre hommage.

» Les volumes sont accompagnés des vues et plans des deux églises de Pamiers, d'une carte de la ville et de ses environs, d'une carte inédite de l'ancien diocèse de Pamiers et des portraits des quatre derniers évêques.

» On ne peut que recommander la lecture de ce livre qui, par l'érudition, la sûreté des informations, l'élévation des pensées et des jugements, mérite d'entrer dans toutes les bibliothèques. On ne pourra désormais rien écrire sur l'histoire générale du Midi sans l'avoir consulté. »

Séance du 22 avril 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. l'abbé ROALDÈS adresse ses remerciements à la Société pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant au nombre de ses membres résidants, et s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance à cause de l'état de sa santé.

MM. LAPIERRE et DESAZARS proposent d'introduire quelques modifications au règlement intérieur. La Société, après en avoir délibéré, décide qu'une commission se réunira à cet effet et que les modifications devront être réglées dans le délai d'un mois. MM. BÉNEZET, DELORME, DESAZARS et LAPIERRE sont nommés membres de cette commission.

M. DE RIVIÈRES est nommé second secrétaire adjoint en remplacement de M. Delorme, que ses occupations empêchent de remplir cette charge.

M. DELORME rectifie une indication qu'il avait donnée sur un méreau d'une église réformée du Poitou :

« Dans la séance du 19 décembre 1882, j'ai communiqué à la Société un méreau poitevin inédit, de la communion réformée. Le lieu de provenance et la lettre R qui figure sur cette pièce m'avaient fait croire qu'elle appartenait à Romans, petit bourg situé à 17 kilomètres de Niort; je ne l'affirmai pas cependant, car en terminant ma communication j'ajoutai : « Comme on vient de le voir, j'ai attribué ce méreau à l'ancienne église de Romans, sans avoir pour cela de données absolument positives. J'avoue même que la lettre R, initiale du nom de l'église, me met dans un certain embarras, » etc., etc.

» Il résulte de renseignements nouveaux, que je dois à l'obligeance de M. Charrnaud, président honoraire du consistoire et de la ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, que le méreau dont j'ai donné la description n'a pas appartenu à Romans, mais bien à l'ancienne église de Régné.

» Comme, en histoire, rien n'est indifférent, je me fais

un devoir de rectifier ma première attribution en restituant cette pièce à l'église de Régné.

» Voici, à l'appui de ma rectification, quelques renseignements historiques, que M. Charrnaud, qui, pendant plus de vingt-cinq ans, exerça les fonctions de ministre à Saint-Maixent, a bien voulu me donner.

» Il n'y a, paraît-il, jamais eu d'église à Romans, et jamais non plus il n'y a eu de temple.

» Mais il y avait un temple à Régné, ou plutôt il n'y avait pas de temple à Régné même, mais il y avait une église qui s'appelait de ce nom et dont le temple était à Miauray, tout près de Romans. Ce temple fut donné en 1767.

» En 1750, lors de la querelle entre Pellissier et Gounon, Goumain, qui pacifia les églises en opérant le partage du service, forma quatorze églises consistoriales : Régné était de ce nombre. Comme Romans dépendait de cette église de Régné, il n'est pas étonnant que la tradition populaire ait confondu et dit : Temple de Romans, d'autant plus qu'il touchait à ce village; mais son nom est bien : Temple de Miauray, église de Régné. »

Séance du 29 avril 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le baron DESAZARS lit un rapport sur l'ouvrage de M. le recteur Perroud :

« C'est un ouvrage de haute exégèse historique concernant le Midi toulousain. Il se recommande donc d'une façon toute particulière à notre examen et à nos méditations.

» On sait quelles sont les obscurités de l'histoire en ce qui touche la Gaule sous les Mérovingiens et, en particulier, nos provinces méridionales. Les ténèbres sont encore plus épaisses en ce qui concerne la constitution du premier duché d'Aquitaine. Les témoins du septième et du huitième siècle n'en disent à peu près rien. La célèbre charte d'Alaon avait paru projeter quelque lumière sur ces obscurités; mais, depuis la savante dissertation de M. Rabanis, cette charte doit être mise au rang des falsifications historiques, et, pour relier les rares indications que fournissent les écrivains contemporains, il faut recourir aux hypothèses.

De ce problème historique, nous ne connaissons que trois termes : 1^o la soumission à Clovis, depuis la victoire de Vouillé, en 507, de toute la Gaule méridionale (moins la Septimanie restée aux Wisigoths); 2^o la possession de ce vaste pays par les Mérovingiens jusqu'au commencement du septième siècle; 3^o la constitution de ce même pays en un duché indépendant, — le duché d'Aquitaine, — dans les premières années du huitième siècle, vers 718.

Comment ce changement s'est-il accompli? Les chroniqueurs contemporains sont muets à cet égard. Les historiens qui ont essayé de l'expliquer se basent sur la charte apocryphe d'Alaon. Tels sont les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* au dix-huitième siècle, et M. Fauriel au dix-neuvième, dans son *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germaniques*.

» C'est ainsi que M. Fauriel a été amené à assigner deux causes à l'origine du premier duché d'Aquitaine :

» 1^o L'existence, en Aquitaine, dès le commencement du septième siècle, d'une véritable dynastie de ducs nationaux ;

» 2^o La lutte des Aquitains contre les Francs, c'est-à-dire la lutte des races, l'effet continu, « national, » d'une race conquise contre une race conquérante.

» D'après M. Perroud, aucune de ces causes n'est établie par des documents certains. Non seulement il le prouve à la suite de M. Rabanis, en ce qui concerne les faits rapportés par la charte d'Alaon, mais encore il a été amené à nier l'esprit national des provinces méridionales de la Gaule au septième siècle, allégué par M. Fauriel.

» Pour la démonstration de sa thèse, M. Perroud a examiné successivement tous les régimes qui se sont succédé dans la Gaule du sixième au huitième siècle, et il en a montré spécialement les résultats dans nos provinces méridionales. D'après lui, tous les peuples de la Gaule, — les anciens comme les nouveaux, les Gallo-Romains comme les Wisigoths et les Burgondes, — acceptèrent volontiers la domination des Francs. Il n'y eut d'exception que pour les Vascons, rejetés sur les flancs septentrionaux des Pyrénées et qui résistèrent à toutes les conquêtes et à toute assimilation.

» Mais les querelles incessantes des rois francs, les rivalités de la Neustrie, de l'Austrasie et de la Bourgogne, et la désorganisation administrative qui s'ensuivit, finirent par laisser les peuples de l'Aquitaine, arbitrairement divisés entre ces trois royaumes, qui occupaient tous les pays compris entre les Cévennes et l'Océan, la Loire et les Pyrénées, et ayant formé les trois Aquitaines romaines, plus le diocèse de Toulouse. M. Perroud fait un tableau complet de cette désorganisation, qu'il montre favorisée par trois causes principales : l'indifférence du pouvoir central, les envahissements de l'aristocratie laïque et les envahissements de l'aristocratie ecclésiastique. Et tandis qu'il montre la Bourgogne disparaissant faute de force militaire permanente et conquérante, et s'émiettant en diverses « tyrannies » locales, sans pouvoir arriver ni à l'unité, ni à l'esprit national, il établit qu'en Aquitaine, au contraire, grâce à l'élément guerrier que les Vascons y introduisirent, de la décomposition du septième siècle est sorti, au huitième, un organisme incomplet d'abord, mais plein de vitalité ensuite, — une nationalité naissante qui a trouvé, dans les divers ducs qui se sont succédé à Toulouse, — Felix, Lupus et Eudes, — des chefs naturels tout disposés à la faire triompher. Ils ont ainsi transformé en fait le duché de Toulouse en duché d'Aquitaine, notamment pendant les principats d'Ebroïn et de Pepin d'Héristal, absorbés par la lutte de l'Austrasie avec la Neustrie et avec les peuples germains soumis à sa domination, et ils ont fini par faire reconnaître son autonomie en vertu de pactes solennels, vers 718 par les Neustriens et en 720 par le puissant duc d'Austrasie, Charles-Martel.

» Telles sont les déductions et les conclusions principales de la thèse si savamment soutenue par M. Perroud. Il faut la lire tout en entier pour en comprendre toute l'im-

portance et toute l'utilité. Elle forme, évidemment, un des documents raisonnés les plus précieux à consulter pour l'histoire de notre Midi au septième et au huitième siècle, et c'est avec raison qu'elle lui a valu le grade de docteur et les suffrages de l'Académie française.

» Ce n'est pas qu'il y ait des réserves à faire tant sur les constatations de M. Perroud que sur ses conclusions. Elles ont été naguère formulées par dom François Chamard, dans la *Revue des questions historiques*. C'est ainsi qu'après avoir rendu hommage au mérite de M. Perroud, qui a su grouper avec habileté et talent une foule d'éléments utiles à la solution du problème qu'il s'est attaché à résoudre, dom Chamard rappelle les reproches déjà faits à M. Perroud d'avoir laissé dans le vague les principales conclusions de sa thèse. D'autre part, le savant bénédictin n'admet pas qu'il y ait eu deux duchés d'Aquitaine (celui de Toulouse et celui des autres régions de la Gaule méridionale) ni que l'Aquitaine, après avoir été partagée, au sixième siècle, entre la Bourgogne et l'Austrasie, soit devenue une annexe du royaume de Bourgogne proprement dit, à partir de Dagobert. D'après dom Chamard, l'Aquitaine a constamment suivi la politique de l'Austrasie dans ses rapports avec le pouvoir royal, brisant les liens qui l'unissaient à lui lorsque l'Austrasie les brisait elle-même, ou se ralliant à l'autorité centrale lorsque celle-ci s'en rapprochait.

» Il serait important de connaître l'accueil que M. Perroud croit devoir faire aux critiques comme aux objections de dom Chamard. En ce qui nous concerne, dit M. le baron Desazars en terminant, les unes et les autres nous paraissent mériter une réponse circonstanciée, et nous la souhaitons vivement dans l'intérêt de notre histoire locale, si brillamment étudiée depuis quelques années et que nous voudrions voir sans lacunes comme sans obscurités. »

M. GRINDA donne lecture de la traduction d'un texte hiéroglyphique égyptien gravé au revers d'une figurine en terre cuite qui fait partie de la collection de M. Delorme. Ce texte reproduit à peu près le chapitre VI^e du livre des morts ou rituel funéraire publié par M. Paul Perret.

M. Grinda présente ensuite l'empreinte de trois poids publics de Toulouse, de Rodez et de Villeneuve-du-Rouergue. Ce dernier, récemment trouvé et inédit, dans un état parfait de conservation, a vivement intéressé la Société.

Séance du 6 mai 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Deloncle, décédé à Puy-l'Évêque, sa ville natale, et exprime les regrets de la Société au sujet de la perte prématurée de notre excellent collègue, qui s'est montré si bienveillant et si laborieux pendant le trop petit nombre d'années qu'il a paru dans nos séances.

M. Tucker adresse ses remerciements à la Société pour l'honneur qu'il a reçu d'elle avec le titre de membre correspondant.

M. le comte BÉGOUEN remercie de même la Société de l'avoir choisi pour la représenter aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne ; il envoie en même temps les numéros du *Journal officiel* qui contiennent l'analyse des séances, et dans lesquels les membres présents discernent plusieurs articles intéressant leurs travaux et notre région.

M. ARMIEUX offre aux collections de la Société un bras d'adolescent en marbre blanc, recueilli par lui-même dans la catacombe de Saint-Calixte à Rome ; un fragment de marbre rouge antique retiré des ruines de la basilique Saint-Paul-hors-des-murs, lorsqu'elle fut brûlée en 1829 ; un fragment de marbre jaune provenant de Pompéï ; enfin un fragment de marbre gris pris sur le sommet du Puy-de-Dôme, sur lequel avait été construit un temple dédié à Mercure, remplacé aujourd'hui par un observatoire météorologique.

M. GRINDA montre un plan et des dessins de l'abbaye cistercienne de Boulbonne, qui, bien que reconstruite au seizième siècle et sur un emplacement nouveau, présente des dispositions analogues à celles des abbayes des onzième et douzième siècles ; il montre aussi des plans et de nombreux dessins des abbayes de Saint-Maximin, de Fontfroide et de Bonnacombe et décrit l'ordonnance monumentale des monastères du moyen âge, avec les modifications introduites par les divers ordres monastiques.

M. le Président remercie M. Grinda de sa communication et des beaux dessins dont chacun des membres a admiré la précision et l'exécution habile.

M. DE RIVIÈRES donne lecture du programme de l'excursion projetée par la Société archéologique de France à Gaillac, Lavaur et Rabastens, et invite ses collègues à s'y rendre.

Séance du 13 mai 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

L'Institut égyptien du Caire propose l'échange avec les publications de la Société qui est accepté.

M. l'abbé DOUAIIS donne lecture d'un chapitre de l'ouvrage qu'il est à la veille de publier sur l'enseignement des Frères prêcheurs dans la province de Toulouse au treizième siècle.

Aucun historien n'a jusqu'ici tenté de reconstituer l'organisation des écoles intérieures des ordres mendiants au treizième siècle. Pourtant une nombreuse et brillante jeunesse y apprenait la rhétorique, la logique, la philosophie, l'exégèse, la théologie, et même l'hébreu, le grec et l'arabe. M. Douais s'est proposé d'exposer cette organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs, qui prit la tête du mouvement scolaire au treizième siècle. Il l'a fait avec le secours des actes des chapitres provinciaux de la première province de Provence et de la province de Toulouse, dont la compilation, entreprise par B. Gui, s'étend de 1239 à 1342. Il a décrit cette organisation dans la province dont le couvent de Toulouse resta le centre. « Une ligne qui, partant de Saint-Emilion, dans la Gi-

ronde, » dit-il, « passerait par Limoges, Périgueux, Cahors, Rodez, Valence, Nice, puis suivrait le littoral provençal de la Méditerranée, et, après un léger détour dans l'Aragon ancien, ne quitterait plus le versant français des Pyrénées jusqu'à Bayonne, délimiterait le vaste territoire embrassé par les cinquante-cinq couvents dominicains, où je montrerai le fonctionnement régulier de cette organisation scolaire. Mais, est-il nécessaire d'en faire la remarque ? Si j'accepte les arrangements locaux dont j'exposerai toujours le principe et parfois le détail, cette organisation des études, pour y être en pleine vigueur, ne fut pas propre à la première province de Provence et à la province de Toulouse. Ce fut celle de l'Ordre lui-même ; les chapitres provinciaux s'inspiraient des dispositions prises en chapitre général pour régler le régime scolaire des couvents ; ils en reproduisaient quelquefois la lettre, toujours l'esprit. Cet *Essai* ne présente donc pas un intérêt simplement local, ou même régional. Sous forme de conclusion je me permettrai de fixer, du reste, l'attention du lecteur sur les points saillants appartenant à l'histoire générale, qui ont une portée universelle et un intérêt durable. »

M. Douais publie le résultat d'un dépouillement minutieux de manuscrits inexplorés : il présente son travail comme un document. Les ordonnances capitulaires, rangées le plus possible dans leur suite chronologique, comme plus conforme à l'histoire, sont groupées sous ces deux titres marquant les deux principales divisions de l'*Essai* :

Obligation d'état pour le Frère prêcheur de s'appliquer à l'étude.

Distribution et objet des études.

Maisons d'école. — Livres. — Bibliothèques. — Chaque couvent avait une maison d'école, plus ou moins vaste, selon l'importance du couvent. Elle était située au rez-de-chaussée. Les écoles du couvent de Montpellier et de celui de Toulouse étaient les plus belles. Le mobilier de ces salles d'école consistait en une chaire et en des bancs en bois sans dossier. D'ordinaire la salle pour la bibliothèque se trouvait au-dessus de la salle des écoles. Le couvent avait un bibliothécaire et des copistes, qui paraissent avoir été nombreux, car il fallait beaucoup de livres dans une province dominicaine où dans une seule année on comptait jusqu'à quatre cents étudiants.

Les livres se divisaient en trois catégories : livres appartenant à un religieux, comme ses notes, ses cahiers, ses écrits, livres appartenant au couvent, qui étaient catalogués ; livres appartenant à la province et mis en circulation, dont le provincial devait avoir la note exacte. Les couvents les mieux pourvus en livres, en 1253, étaient ceux de Toulouse, de Bordeaux, de Limoges, de Montpellier, de Narbonne, de Cahors, du Puy et de Marseille. La bibliothèque de la plupart des couvents fut renouvelée et agrandie au commencement du quatorzième siècle. Chaque bibliothèque devait être bien tenue, chaque volume relié et examiné avec soin chaque année pour le remettre en bon état, s'il y avait lieu. Mais il fallait éviter certains défauts dans l'organisation des bibliothèques, par exemple avoir des livres de prix, ou à images, ou inutiles, ou

en trop grand nombre. Quand on a beaucoup de livres, on se repose sur eux, et on n'a plus ni le souci, ni le zèle d'apprendre.

Les règlements relatifs aux bibliothèques et aux livres s'inspiraient de ce principe qu'il faut étudier, mais étudier par vocation, par vertu et sans défaut.

Sur une question qui lui est adressée, M. l'abbé Douais dit que les Frères prêcheurs ouvrirent, à côté de leurs cours de philosophie et de théologie, des écoles de grammaire et aussi des écoles inférieures analogues à nos écoles primaires ; que ces écoles furent interdites par un décret du chapitre général de l'Ordre, mais qu'elles reparurent aux quatorzième et quinzième siècles.

M. PASQUIER, membre correspondant, annonce qu'il vient d'examiner, avec M. Garrigou, quatre étages de sépultures récemment découvertes auprès du vieux clocher de Tarascon.

Les plus récentes appartiennent à un cimetière supprimé depuis un demi-siècle environ. Les plus anciennes, placées directement au-dessus du sol primitif argileux, montrent le corps reposant sur la terre nue, enfermé dans des dalles de schiste et protégé par une dalle plus grande posée sur les dalles latérales. La tête seule s'appuie sur une petite dalle échancrée au-dessous du cou. Une couche d'argile recouvre les squelettes et le reste de la tombe est rempli par du sable et des cailloux. Une dalle, fichée en terre au-dessus des pieds, indiquait au dehors la place du corps, qui était inhumé très près de la surface du sol. On a trouvé du charbon dans quelques-unes de ces tombes, un pecten dans l'une d'elles, et, dans une autre, un vase fabriqué au tour mais séché simplement au soleil. Les crânes sont dolicoéphales.

M. GRINDA a examiné dans l'Aveyron des sépultures analogues qu'il croit du dixième ou du onzième siècle, d'après la date de l'église qu'elles entourent. Il pense que l'argile et les cailloux ont pénétré dans les tombes à demi ouvertes par infiltration.

M. de MALAFOSSE dit que dans les tombes antérieures à la domination romaine on trouve toujours un mobilier funéraire, qu'après l'ère romaine au contraire on ne trouve le plus souvent aucun objet dans les sépultures, et qu'ainsi il est fort difficile d'en préciser la date.

M. DE LAHONDÈS rappelle que l'on a trouvé de même quatre étages de sépultures superposées à côté de l'église Saint-Salvy, à Albi, et M. de Rivières dit que l'on n'a recueilli aucun objet dans les plus anciennes.

Enfin M. Pasquier, après avoir indiqué des tombeaux analogues récemment mis à jour dans le sol de la place Saint-Volusien à Foix, ajoute que le congrès ariégeois examinera prochainement les sépultures de Tarascon.

Séance du 20 mai 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. DE RIVIÈRES dit que M. Palastre, directeur de la Société archéologique de France s'est arrêté à Toulouse en se rendant au congrès de l'Ariège et qu'après avoir visité

le musée de la Société, il a manifesté le désir de photographier les belles miniatures de l'antiphonaire de Mirepoix. L'autorisation qu'il demande lui est aussitôt accordée. M. Palastre a été séduit surtout par les grandes lettres ornées d'un si beau style, datées de 1534, et il se propose de les utiliser dans les têtes de page de son ouvrage monumental sur la Renaissance.

M. de Rivières lit un mémoire sur les armoiries des consuls d'Albi.

LE LIVRE DES CONSULS D'ALBI.

« La ville d'Albi possède dans ses archives si intactes, si curieuses et si parfaitement classées plusieurs registres où se trouvent les noms de ses consuls. La série en est complète à dater de l'an 1402.

» Mais ce ne fut qu'en 1628 que s'introduisit l'usage d'enjoliver les noms des consuls de blasons armoriés.

» Tous les bourgeois d'Albi étaient éligibles aux charges communales ; mais il était d'usage de prendre un consul dans chaque classe de la population, et les élus avaient place au registre suivant le rang qu'ils occupaient dans la société : de sorte que le premier consul était le plus souvent un noble et le dernier un marchand ou même un artisan. Les armoiries qui couvrent les feuilles des annales de la ville n'ont donc, à quelque exception près, aucune valeur héraldique, et jamais les fonctions consulaires n'ont anobli ceux qui en étaient investis. Cependant ces armoiries bourgeoises se transmettaient religieusement, comme le prouvent les blasons des consuls appartenant à la même famille, et plus tard quelques-uns ont été donnés comme preuve de noblesse. C'étaient en général des armoiries parlantes (1).

» Nous allons donner, dans les notes qui suivent, l'indication héraldique des écussons les plus intéressants de ces consuls considérés comme armes parlantes.

» Le manuscrit qui fait l'objet de cette étude est un volume assez mal relié, en basane verte, et se compose de cent quarante-quatre feuillets de parchemin de format petit in-folio (2). La première page est ornée d'un joli encadrement peint au milieu duquel est suspendu, dans une guirlande, l'écusson de la ville d'Albi. Mais il y a quelque différence avec les armes actuelles. La tour formant la pièce centrale broche sur une crosse d'évêque, tandis que maintenant c'est une croix à double traverse ; il y a, de plus, un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or. Les fleurs de lis ont été effacées dans le manuscrit, sans doute pendant la période révolutionnaire.

» Au-dessous de l'écusson est figurée une vue d'Albi avec la cathédrale, le Tarn et une autre église. Vu la position qu'elle occupe, c'est probablement celle des Dominicains, aujourd'hui démolie.

» Puis vient le titre écrit en majuscules romaines tracées en vermillon : LIVRE DANS LEQUEL SONT INSCRITS LES

(1) Congrès archéologique de France, 30^e édition, tenue à Albi en 1863, p. 497 et 498.

(2) Archives municipales, AA, 7.

NOMS ET SURNOMS DE MESSIEURS LES CONSULS DE LA VILLE ET CITÉ D'ALBY.

» 1633 finissant 1634. M. M^e Jean *Lecaron*, sieur de Tersac, lieutenant principal en la cour temporelle, premier consul d'Alby et syndic (*sic*) du diocèse : coupé au premier d'azur à deux croissants d'argent; au deuxième, une mer d'argent sur laquelle vogue une barque de sable ramée d'or.

» M. M^e André-Gérault *Alary*, procureur du roy en la court royale et second consul d'Alby : d'or au demi vol de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

» M. Pierre *Glises*, bourgeois et troisième consul d'Alby : de gueules à une église maçonnée de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent.

» Il y a interruption d'écussons jusqu'en l'année 1640. En 1639-1640, le nom des magistrats municipaux est précédé de cette sentence :

Dominus dirigat corda et corpora nostra
Nam initium sapientiæ timor Domini.

» 1640. M. Anthoine *Dadau*, bourgeois, troisième consul : coupé au premier parti, d'azur au soleil à l'angle dentu et de gueules à la main versant un vase, le tout d'argent; au deuxième, d'or au phénix essorant de sable, entouré de flammes de gueules.

» M^e Mathieu *Garrigues* (1), notaire, cinquième consul : d'argent au chêne de sinople, au chef d'azur, au croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

» M. Gilles *Vène* (2), bourgeois, quatrième consul : d'azur au tronc d'arbre écoté d'or surmonté d'un croissant d'argent, à l'osier de sinople sur une terrasse de même, en chef, trois étoiles d'or posées en fasce.

» S^r Michez *Pagez*, m^t, sixième consul : d'azur au hameau au naturel, au soleil d'or à l'angle dextre.

» 1641. M. Jean *Pelatier*, bourgeois, deuxième consul : d'azur à la mer d'argent au-dessus de laquelle surnage un pied levé de carnation surmonté d'un croissant d'argent.

» M^e Anthoine *Gausserand* (3), notaire royal, quatrième consul : d'argent au cœur de gueules au souci issant au naturel tigé et feuillé de sinople.

» M^e Anthoine *Rouzières*, notaire royal et procureur, cinquième consul : d'azur au rosier fleuri au naturel sur une terrasse de sinople accompagné en chef à dextre d'un soleil d'or et à sénestre d'une lune en décours d'argent.

» 1642. Monsieur Maître Jean *de Galaup*, docteur et avocat en Parlement, premier consul : de gueules au cheval au galop d'argent sur une terrasse de sinople. (De ce Jean de Galaup descendait le célèbre et infortuné navigateur Jean-François Galaup de Lapérouse.)

» M^e Anthoine *Deripis*, notaire royal, cinquième consul : d'azur au cygne d'argent becqué et membré de sable sur un rivage de sinople près d'une rivière au naturel.

» M. Philippe *Enjalbert*, m^t, quatrième consul : d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même, au chef

d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

» M. Claude *Blonde*, m^t apothicaire, cinquième consul : d'azur au soleil d'or, en pointe des ondes d'argent surmontant une campagne de gueules.

» 1643. Sieur Bernard *Causse*, bourgeois, quatrième consul : d'azur à deux collines d'argent surmontées chacune d'une gerbe d'or, en chef un soleil d'or entre deux croissants d'argent.

» 1647. M. Jean *Caldaguez*, bourgeois, deuxième consul : d'argent à la caille au naturel sur une terrasse de sinople, au chef d'azur au croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

» S^r François *Alibert*, m^t, sixième consul : de gueules au lis d'argent tigé de sinople, au chef d'azur à deux quin-tefeuilles d'or soutenues d'une devise de même.

» En 1648, les armoiries sont remplacées par des portraits peints à l'huile. Les consuls sont représentés dans de petits médaillons ovales, revêtus de leurs robes consulaires noires avec chaperon rouge. Cet usage ne dura qu'un an, et en 1649 on voit de nouveau des blasons armoriés. Ces écus sont en accolade et timbrés de lambrequins; quelques-uns ont été en partie effacés; les couleurs ont souffert.

» En 1653, il y a des portraits de consuls, mais cette année-là seulement.

» 1657-58-59. S^r Pierre *Lucques*, chirurgien : d'azur au bois (*lucus*) de sinople surmonté d'un soleil d'or.

» S^r François *Ichier*, m^t : d'azur à la biche au naturel passante sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

» 1659. M^e Guy *Moulinier*, notaire, cinquième consul : coupé au premier d'azur au moulin à vent d'argent ailé d'or sur une terrasse de sinople, au deuxième de gueules à trois abeilles d'argent.

» En 1660, il y eut une nouvelle tentative pour représenter les consuls avec leur image. Les magistrats consulaires sont figurés en robe mi-partie noires et rouges, veste de dessous et parements blancs et rabat de même. Ces peintures, assez réussies et d'un bon effet, étaient l'œuvre d'un artiste nommé *Bourguignon*, natif de Liège.

» La vogue s'attacha tellement à ces portraits, qu'en 1662 un traité fut passé entre les peintres et les consuls devant M^e Pierre *Gout*, notaire. Les contractants sont, d'une part, Pierre Reyner, écuyer, sieur Montfort, Louis Salvan, Jacques Adhémar, et Guillaume Rieunau, apothicaire, tous consuls, tant en leur nom qu'en celui des deux consuls absents, en vertu d'une délibération prise en conseil particulier; d'autre part, Pierre Bourguignon, maître peintre, natif du pays de Liège, résidant à Albi. L'artiste s'engage « à faire annuellement et pendant sa vie six tableaux à l'huile à demi-figure de cinq palmes de hauteur » et quatre de largeur, chacun représentant lesdits sieurs consuls revestus de leurs robes consulaires rouges avec leurs manteaux comtals avec de belles et voyantes couleurs, et le reste de ce qu'il y faudra pour la gentillesse » et l'agenssement desdits tableaux suivant l'ordre de la peinture. Et commencera ledit Bourguignon à travailler » auxdits tableaux desdits sieurs consuls estant à présent

(1) *Garric*, mot roman, « chêne. »

(2) *Vène*, de *bin*, mot roman, « osier. »

(3) *Gausserand*, de *gauch*, mot roman, « souci. »

» en charge dès ce jourd'huy, et sera tenu d'iceux leur
 » remettre à un chacun, à la fin de leur consulat, et ainsi
 » sera tenu de continuer de fere aux autres sieurs consuls
 » qui viendront à l'advenir, et par ce fere lesdits sieurs
 » consuls ont accordé audit sieur Bourguinhon la somme
 » de cent cinquante livres tous les ans, qui sera de vingt-
 » cinq livres pour ung chacun desdits six tableaux.... Es-
 » tant quite, qu'en cas, lesdits sieurs consuls à présent en
 » charge ou ceux qui viendront après voudroient et se-
 » roinct en volonté de ce faire tirer à entière figure, en ce
 » cas ils seront tenus de desdomager ledit Bourguinhon
 » de telle somme qu'entre eux sera convenu et accordé
 » sans que ladite ville soit tenue d'y contribuer en rien
 » au-dessus de ladite somme de cent cinquante livres. Et
 » en cas aucungz desdits sieurs consuls viendroient à dece-
 » der pendant leur année ledit sieur Bourguinhon promet
 » et sera tenu de deslivrer aux heritiers de celluy quy se
 » trouvera mort un autre tableau de mesme longueur et
 » largeur que les susdits, et de pareille valeur de vingt-
 » cinq livres, et d'y représenter tel dessin qui luy sera
 » marqué par lesdits heritiers. »

» Bourguignon fit régulièrement les portraits de 1662 à
 1666, et toucha tous les ans la somme convenue. Puis, en
 1666, il disparut; on apprit qu'il était allé à Castres. On
 le somma de revenir suivant les engagements pris. Il ne
 revint pas, et l'usage de peindre les portraits des consuls
 ne se conserva point.

» Revenons aux armoiries qui accompagnaient égale-
 ment les portraits.

» 1660. Sr Pierre *Mary*, m^t : d'azur à la mer au naturel
 sur laquelle nage un poisson d'argent; en chef, un soleil
 d'or entre une étoile et un croissant versé à dextre, le tout
 d'argent.

» Sr Guillaume *Gardès*, bourgeois : de gueules, au châ-
 teau donjonné de trois tours, celle du milieu sommée
 d'une main en garde d'or, au chevron d'or, au chef d'ar-
 gent brochant.

» 1661. Sr Guillaume *Rieunau*, m^t apothiquaire (*sic*),
 sixième consul : d'azur à une nef d'argent sur des ondes
 de même ombrées de sable, au soleil d'or à l'angle sé-
 nestre.

» 1663. M^e Jean *Laurency*, docteur et avocat, lieutenant
 du Bout du Pont, premier consul : d'or au laurier de sino-
 ple, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

» 1665. Sr Louis *Boyer*, bourgeois, troisième consul :
 d'azur au bœuf passant d'or sur une terrasse de sinople,
 surmontée en chef d'un croissant d'argent entre deux
 étoiles d'or.

» M^e Pierre *Gout*, notaire royal, cinquième consul :
 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois gouttes d'ar-
 gent 2 et 1.

» Sr Guillaume *Salvignol*, m^{re} chirurgien, sixième con-
 sul : d'azur à une vallée d'argent boisée de sinople; en
 chef, un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

» 1666. M^r Jean *Noyrit*, bourgeois, deuxième consul :
 écartelé au 1 d'or au pélican de sable nourrissant ses petits
 de son sang, au 2 d'argent à l'arc de sable, au 3 d'or au
 cœur de gueules, au 4 d'azur au dauphin d'or.

» M^r Jacques *Tornail*, bourgeois, quatrième consul : d'or
 à deux bâtons de pèlerin en sautoir, accompagné de trois
 coquilles de saint Jacques, le tout de gueules; en pointe
 des ondes d'argent.

» M^r Pierre *Périer*, docteur en médecine, troisième con-
 sul : d'azur à un poirier fruité d'or chargé en abyme d'un
 cœur de gueules et accompagné des lettres P.P.

» M. Anthoine *Tapies*, m^t, cinquième consul : d'azur
 au chevron d'or, accompagné en chef de deux pies au na-
 turel; en pointe une terrasse de sinople.

» M. Guillaume *Favier*, bourgeois, quatrième consul :
 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois fèves d'ar-
 gent 2 et 1.

» L'usage des armoiries se continua jusqu'en 1692. Elles
 ne présentent pas une grande variété dans les dernières
 années. Nous allons citer les dernières armes parlantes
 les plus remarquables.

» *Jacme* : de gueules à deux bâtons de pèlerin, accom-
 pagné de trois coquilles de saint Jacques, le tout d'or; en
 chef un chapeau de pèlerin de gueules entouré de six
 étoiles d'or.

» *Tirefort* : d'azur à la tour d'argent accostée de deux
 lions d'or tirant chacun de leur côté.

» *Loubers* : d'azur au loup passant sur une terrasse de
 sinople surmonté d'un chevron d'or, accompagné d'une
 étoile de même et d'un cœur de gueules.

» *Austry* : d'azur à l'autruche passante d'argent.

» *Garrigues* : d'azur à trois glands de chêne versés d'ar-
 gent.

» *Rudelle* : d'azur à trois roues d'argent, accompagnées
 de trois étoiles d'or.

» *Buot*, notaire : d'azur à trois gobelets d'argent, en chef
 un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

» *Massol* : d'azur au hameau au naturel surmonté d'un
 soleil d'or.

» *Bellieyre* : d'azur au bélier d'argent sur une terrasse
 de sinople; en chef un croissant d'argent entre deux étoi-
 les d'or.

» *Angles* : d'or à l'aigle éployée de gueules, au chef d'azur
 chargé de trois étoiles d'or.

» *Gayrard* : d'azur au geai passant d'argent.

» *Desmonts* : d'azur à trois mondes d'argent.

» *Dalens* : d'azur au vol d'argent accompagné de trois
 étoiles d'or.

» *Blonde* (1) : écartelé au 1 et 4 d'azur au scorpion d'or,
 en pointe des ondes d'argent; au 2 et 3 de gueules à une
 croix alésée et pattée d'or.

» *Dupuy* : de gueules au mont d'or, au chef d'azur chargé
 d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

» *Pijoulat* : d'azur au pigeon essorant d'argent, bec quit-
 tant une gerbe d'or.

» *Cabrouille* : d'azur à la chèvre rampante d'or.

» Puis, à partir de l'année 1692, les consuls renoncèrent
 à accompagner leurs noms d'écus armoriés. De simples
 encadrements, tantôt bleus, tantôt rouges, tantôt même
 tracés en noir à l'encre, et, pour la plupart, assez grossiè-

(1) *Blendo*, mot roman, « salamandre. »

rement dessinés, furent les seuls enjolivements que se permirent désormais les six magistrats consulaires albigeois. La seule exception à cette règle est l'écusson de noble Olivier de Lavedan, qui portait trois merlettes de sable sur champ d'argent, et timbré d'une couronne de marquis. Peu d'années avant que cet usage ne se perdit, on avait aussi figuré, en 1688, les armes de noble de Marliave, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare : d'azur à deux bars d'argent adossés, l'écu entouré du collier de Saint-Michel et de Saint-Lazare, et sommé d'une couronne de comte.

» Le registre ainsi simplifié se continua jusqu'en 1685. A dater de cette année-là jusqu'en 1790, les noms des consuls furent inscrits sans encadrements; et l'année 1790 vit clore l'antique municipalité consulaire albigeoise.

Séance du 27 mai 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LEBÈGUE communique le dessin d'un florin papal et un poids d'une demi-livre de la ville de Condom.

M. DUMAS DE RAULY, membre correspondant, lit une note dans laquelle il détermine les travaux de plusieurs membres du Parlement de Toulouse, en vue d'un projet de code unifiant les lois et coutumes du royaume.

« Rien de ce qui touche à l'antique cité que nos devanciers appelaient « Toulouse la sainte et Toulouse la savante » n'est indifférent à une société dont le but est l'étude de son glorieux passé.

» Ma communication est, sans doute, de bien petite importance; c'est une simple note que je présente, pour rendre à quelques magistrats de notre ancien parlement ce qui leur était dû et paraissait leur avoir été enlevé.

» Le chancelier Daguesseau que je vais dépouiller ne sera pas moins riche; son œuvre ne sera pas amoindrie; mais la vérité sera rétablie.

» Personne n'ignore qu'avant la création du code qui nous régit, l'intention d'un de nos plus illustres chanceliers avait été de rendre uniforme la jurisprudence du royaume. Le 10 novembre 1728, Daguesseau adressait dans ce but une lettre à tous les parlements de France pour leur témoigner, disait-il, l'intention du roi. Admirable dévouement d'un sujet qui prête à un monarque, malheureusement trop préoccupé de désirs moins élevés, une de ces sublimes conceptions que réalisera seulement un demi-siècle après la nation elle-même.

« Je dois vous dire, » écrivait-il à M. de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse, « que l'attention de S. M. est que, de concert avec MM. les gens du roi et un petit nombre des principaux officiers de votre compagnie, que vous jugerez à propos d'associer à votre ouvrage, vous fassiez un mémoire où vous vous expliquerez sur les points suivants » (suit le détail).

» Il s'agissait des donations et des testaments : « Les » questions de jurisprudence proposées par le chancelier » et les réponses qui y furent faites par le Parlement de » Toulouse » furent imprimées et livrées au public; mais ce ne fut que longtemps après. Une première édition, sans

nom d'auteur ni indication de lieu parut en 1747; une deuxième la suivit, revue et augmentée par M. ***, avocat au Parlement : Toulouse, Girard, 1749.

» Elle fut immédiatement attribuée à l'illustre jurisconsulte Furgole qui, peu après, fit paraître son *Traité des donations*. Aussi, dans la notice consacrée à cet homme célèbre dont s'honore Toulouse, où il vécut, et le département du Tarn-et-Garonne qui le vit naître, notice insérée dans la *Biographie du département de Tarn-et-Garonne*, l'auteur (1) avance que le Parlement chargea Furgole, connu par ses travaux sur le droit romain et les ordonnances, de répondre au chancelier.

» Quand une opinion a été émise, elle n'est que trop souvent reproduite sans contrôle; les documents pour l'établir finissent souvent d'ailleurs par faire défaut. Il est, en effet, très probable que les archives du Parlement n'ont point gardé les lettres, les notes de toutes ces affaires de cabinet et d'hors l'audience; mais le hasard vient de me faire connaître les noms des magistrats que le président Maniban chargea de ce travail et dont l'œuvre collective fut la *Réponse du Parlement de Toulouse*, complétée plus tard par Furgole.

» Cette petite communication n'a donc d'autre but que de placer leurs noms sur les assises de ce monument immortel qui s'appelle le Code civil français, puisque nous savons que l'œuvre de Daguesseau fut la principale source où puisèrent les législateurs de 1810 pour les titres *Des testaments et des donations*.

» J'ai acheté ces jours derniers, chez un libraire en vieux livres, le volume dont j'ai donné le titre ci-dessus, c'est-à-dire l'édition qui ne comprend pas les additions de cet avocat *** sous les astérisques duquel se cache le grand nom de Furgole. Ce volume a sûrement appartenu à un magistrat; l'écriture des notes n'est pas éloignée même de celle de Furgole. Le possesseur a eu le soin d'indiquer sous chaque question proposée le nom du conseiller qui fit la réponse.

» Il était, en effet, bien peu admissible que le Parlement chargeât, comme on l'a dit, de cette réponse, un avocat consultant, célèbre déjà, mais qui ne plaïda jamais avec éclat. Les magistrats avaient trop de respect des ordres reçus pour agir ainsi. Il y avait, d'ailleurs, dans les diverses chambres, assez de représentants de ces maisons parlementaires où la science du droit semblait versée aux enfants avec le lait de leur premier âge, pour qu'ils se disputassent l'honneur de concourir à une œuvre aussi élevée.

» Le possesseur du volume n'a malheureusement pas mis un nom sous chaque question.

» Voici ceux des magistrats qu'il nous fait connaître et qui furent chargés chacun de deux ou trois questions.

» Ce sont : MM. De Vic, conseiller à la grand'Chambre; de Rességuier, conseiller à la Tournelle; d'Azémar; d'Aymar; de Cassan, conseiller en la deuxième des Enquêtes; de Comère; de Bastard; de Cathelan; de Caussade; de

(1) M. Justin Bauby, docteur en droit, membre de l'Académie de législation de Toulouse, alors substitut à Prades (1868).

Celès fils ; Delherm ; l'abbé de Larroque , conseiller-clerc ; de Saget.

» Le volume imprimé ne comprend que vingt-six questions mais l'ancien propriétaire a fait interfolier deux pages manuscrites comprenant une vingt-septième et dernière question , à laquelle répondit M. Le Mazuyer, procureur général.

» Les réponses sur les substitutions n'ont pas été annotées. Elles sont imprimées à la suite des premières ; mais on a relié dans ce volume un travail manuscrit « sur les matières bénéficiales proposées également par le chancelier et répondues, » dit le manuscrit , « par MM. Costa et de Lafont Vedelly, conseillers au Parlement. »

» Il comprend, en outre, le traité célèbre et si curieux de François de Boutaric sur les libertés de l'Eglise gallicane et de nombreux arrêts et déclarations sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec ce que je m'étais proposé de vous faire connaître. »

Séance du 3 juin 1884.

Présidence de M. LAPIERRE.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Lahondès indique les principaux résultats de la visite du congrès archéologique de France dans l'Ariège.

La Société archéologique de France, que M. Léon Palustre dirige avec autant d'activité que de savoir, a poursuivi dans l'Ariège, avec un plein succès, les séances et les excursions de son cinquante et unième congrès.

Si le département n'offre guère d'édifices qui captive les regards par la beauté de l'art absolu, il en a montré un grand nombre qui ont suscité des observations savantes et provoqué d'importantes questions. Les visiteurs venus des divers points de la France, quelques-uns d'Angleterre et de Belgique, ont admiré avec un intérêt croissant les églises romanes et les ruines de châteaux qui animent les beaux sites de montagne. Commencé en effet dans les plaines de Pamiers, l'itinéraire s'est terminé dans la superbe vallée de Castillon et de Biros et sur le monticule qui porte à son sommet les deux cathédrales de Saint-Lizier, entourées de ruines romaines.

La vallée de l'Ariège fut l'un des berceaux de la science préhistorique. Les excursionnistes n'ont pu visiter qu'une seule grotte, celle de Lombrives. M. l'abbé Pouech avait mis à la disposition du congrès le plan de cette caverne qui développe ses tortueux replis sur une longueur de 1250 mètres, et dans laquelle il n'a pas craint de passer quatre fois douze heures, pour dresser et orienter sa carte. Si l'on trouve, à l'entrée, des foyers de terre polie, il est probable que les corps à peine recouverts de stalagmites ou de débris que l'on a recueillis dans les étages supérieurs appartenaient aux indigènes réfugiés ou refoulés dans ces profondeurs à l'époque des invasions celtiques, peut-être même au moment des invasions romaines. Mais M. Garrigou, qui a conduit les visiteurs dans ces dédales ténébreux qui lui appartiennent par droit de conquête et par droit de naissance, leur a montré l'ou-

verture de grottes nombreuses, où se manifestent des stations de l'homme beaucoup plus anciennes : les grottes de Bedeilhac et de Bouicheta, dans le rocher pittoresque de Soudours, la grotte de Fontanet, dans la vallée d'Ussat.

M. l'abbé Cau-Durban ressuscite dans la vallée couseranaise du Lez un âge préhistorique, inconnu avant lui dans la contrée, qu'il explore avec tant de succès. Les membres du congrès ont pu apercevoir le bloc de Guilaire, sur son arête de granit, superbe monument funéraire dressé par la nature pour le tombeau d'un chef indigène, et examiner la collection réunie dans le riant presbytère de Bordes, où ils ont remarqué surtout les instruments et les bijoux de bronze recueillis dans le dolmen d'Ayer et dans un abri voisin, et, en particulier, ces enroulements armés d'une pointe à leur milieu, dont l'usage était probablement analogue aux pièces d'armures du moyen âge, placées sur le haut des bras.

Les antiquités romaines ont disparu presque toutes dans la vallée de l'Ariège, ravagée par tant de guerres, et ce serait en vain qu'on serait monté à la tour d'Opio, dressée au-dessus de la brèche de Saint-Jean-de-Verges, si un admirable paysage ne se déroulait de ces hauteurs. Les Romains, comme tous les peuples qui ont occupé le sol, ont certainement fortifié ce point capital pour la défense, mais les constructions que l'on y voit aujourd'hui ne remontent pas au delà du moyen âge.

Dans les vallées du Couserans, au contraire, les inscriptions, les débris de sculptures, les murs encore solides du peuple-roi se montrent sur plusieurs points.

Qu'était la pile de Moulis, semblable à toutes celles que l'on rencontre dans les départements pyrénéens ? Un monument indiquant la route, sous la protection des dieux propices au voyageur, Mercure, ou *Dii viales*, élevée avec la magnificence que les Romains consacraient à leurs constructions les plus modestes, une limite de territoire, une tour triomphale ?

Question que le congrès a examinée, mais dont il a laissé la solution à ceux qui viendront après lui. Que deviendraient les archéologues, si des points d'interrogation ne se dressaient plus autour d'eux ? Mais il a admiré sans inquiétudes l'enceinte romaine de Saint-Lizier et les fragments de frise sculptée qui décorent l'abside de l'église et les murs du cloître détruit de l'église de la Sède.

Les églises romanes s'échelonnent dans les vallées du département, et l'empreinte de cette époque originale et féconde est encore fortement marquée. Les excursionnistes ont visité la chapelle de pèlerinage de Vals, à demi creusée dans le rocher, l'élégante église, d'un seul jet, de Saint-Jean-de-Verges, dont l'abside reproduit celle des chapelles de Saint-Sernin, les sculptures puissantes du prieuré d'Unac, les portails des églises de Pamiers et de Saint-Vallier à Saint-Girons, la charmante chapelle seigneuriale de Castillon, l'église de Luzenac et son clocher dodécagone, le beau clocher de Sentein, entouré de murailles munies de tours, surtout les absides et le cloître admirablement conservés de Saint-Lizier.

L'ère ogivale n'eut guère d'églises à construire, et, d'ailleurs, le pays était épuisé. Si le congrès n'a pu examiner

la belle église de Laroque, il a consacré une demi-journée à l'ancienne cathédrale de Mirepoix, dont M. l'abbé Galbardo, le prochain éditeur des archives de Lérans, avait, la veille, retracé l'histoire avec une précision érudite. Il a étudié avec soin sa flèche aiguë, son chœur illuminé de rayons, sa nef, la plus large du midi de la France, et, par suite, de la France entière, et les créations de l'évêque Philippe de Lévis, qui dotait sa ville épiscopale et ses abbayes de monuments et d'œuvres d'art, à l'aurore de la Renaissance, en même temps que son frère Jean de Lévis embellissait le château de Lagarde.

On prendrait, à première vue, pour une église du quinzième siècle, l'église de Foix, reconstruite presque entièrement au dix-septième.

La cathédrale de Pamiers, relevée aussi dans les dernières années du dix-septième siècle, présente, dans l'ampleur de ses lignes et la sérénité un peu froide de ses murailles, un ensemble assez majestueux, dont le plan a été attribué sans preuves à Mansard.

Plusieurs églises furent reprises ainsi après les guerres de la Réforme, qui en détruisirent un grand nombre, et qui s'étaient perpétuées dans la contrée jusque sous la minorité de Louis XIII. D'autres reçurent une ornementation fort décorative, comme l'église de Tarascon, où l'on voit encadrés dans un riche retable cinq tableaux remarquables, mais très enfumés, de l'école toulousaine.

Les ruines de châteaux hérissent les rochers qui dominent les vallées principales. Quelques excursionnistes ont gravi la pyramide aiguë qui porte à son sommet les ruines de Montségur, dont les robustes murailles virent s'accomplir le dernier et terrible drame des résistances de l'indépendance méridionale. Tous ont salué sur leur passage le profil dentelé du château de Lordat, qui protégeait la vallée de l'Ariège, du haut de sa cime souveraine; ils ont suivi pas à pas les dispositions compliquées des ruines de Durban, moins élevées, mais aussi importantes, les murailles superbes de Lagarde, qui peuvent montrer encore, malgré la démolition de 1795, l'appareil militaire et féodal du quatorzième siècle, les élégances délicates de la Renaissance et les somptuosités du grand siècle. Le château de Foix élève fièrement encore ses trois tours intactes, mais si la tour carrée du milieu, qui porte à l'une de ses clés de voûte les armes de Foix et de Béarn, a pu être attribuée à Gaston-Phébus, la magnifique tour ronde, que la renommée populaire lui accorde de même, ne date que des premières années du seizième siècle. Enfin les membres du congrès ont examiné avec un vif intérêt le musée géologique et préhistorique généreusement offert à la ville de Foix par M. Garrigou et augmenté tous les jours par les savants de la région, ainsi que le musée archéologique dont M. Pasquier a rassemblé les premiers éléments.

Les séances, aussi remplies que les excursions, ont paru trop courtes pour les mémoires présentés et les observations suscitées par les monuments, que le volume annuel du congrès donnera dans leur étendue.

Séance du 10 juin 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. l'abbé DOUAIIS montre une planche de cuivre qui présente un génie tenant d'une main les armes des Bonzi, de l'autre les armes du chapitre de Béziers. Quatre Bonzi se succédèrent d'oncle à neveu sur le siège épiscopal de Béziers, de 1573 à 1669. Ce cuivre servit pour les en-tête des actes épiscopaux. Il avait été gravé par Basset.

M. CAUSSÉ présente un incunable de 1487, livre d'heures imprimé sur velin par Antoine Vérard, mais dont deux feuilles intercalées vers le milieu sont en papier. Des vignettes encadrent les pages. Le livre est complet, mais les marges ont été rognées, et la première page est à demi effacée.

M. DE LAHONDÈS lit une étude sur l'église Saint-Volusien de Foix, qui offre l'exemple d'une reconstruction ogivale au dix-septième siècle. L'église fut élevée d'abord par Roger II, comte de Foix, de 1112 à 1123; il reste de cette première construction les murs de la nef jusqu'à une hauteur de quatre mètres environ, la porte méridionale et les transepts jusqu'à la voûte. Le chœur fut reconstruit et agrandi au quinzième siècle. Les huguenots renversèrent l'église en 1582. Pierre de Caulet, abbé de Saint-Volusien, entreprit de la relever en 1609. Il fit rebâtir les murs jusqu'à la voûte et voûter les transepts. Son neveu François de Caulet, d'abord abbé de Foix, puis évêque de Pamiers, posa en 1675 la voûte ogivale sur le chœur et la nef. Il résulte de cette reconstruction, exécutée suivant les formes générales, bien qu'un peu abâtardies de l'art du moyen âge, que l'on croit voir une église du quinzième siècle, en entrant dans ce monument presque entièrement reconstruit au dix-septième.

Les stalles du chœur furent achetées, en 1808, à Saint-Sernin de Toulouse. D'après un procès-verbal de visite du dernier siècle, communiqué par M. Caussé, l'ancien chœur de Saint-Sernin, plus prolongé vers la nef que celui d'aujourd'hui, comprenait vingt-huit stalles hautes de chaque côté, et vingt et une stalles basses, tandis qu'il ne contient maintenant que seize stalles hautes et neuf stalles basses. Les vingt-quatre stalles basses sont à Foix; les stalles hautes furent achetées à la même époque par l'église de Villemur.

On voit, dans une des chapelles du chœur, une mise au tombeau, en pierre, qui est une œuvre remarquable du commencement du seizième siècle.

Séance du 17 juin 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. PARFOURU, membre correspondant, présente un manuscrit du quatorzième siècle, contenant les statuts de l'université de Toulouse.

« Dans sa savante *Etude sur l'organisation de l'université de Toulouse, au quatorzième et au quinzième siècle (Histoire générale de Languedoc, nouvelle édition, tome VII, p. 570),*

M. Aug. Molinier décrit quatre manuscrits de la bibliothèque nationale renfermant les anciens statuts de cette université, et il cite deux copies modernes des mêmes statuts, conservées à Toulouse, l'une aux archives départementales, l'autre à la Faculté de droit.

» A ces six manuscrits, il faut en ajouter un septième, qui se trouve dans la bibliothèque de M. Victor Sansot, avoué à Auch (1).

» C'est un in-4° (20 X 29 cent.), en parchemin, muni d'une solide reliure; l'écriture de la première moitié du registre est une minuscule gothique du quatorzième siècle, à deux colonnes, avec rubriques et lettres initiales rouges et bleues; le reste est en cursive, à longues lignes, des quinzième et seizième siècles. Les 71 feuillets dont il se composait anciennement ont été réduits à 57; de plus, 11 feuillets sont détachés, et c'est miracle qu'ils n'aient pas disparu comme le 14 autres.

» Malgré ces regrettables mutilations, le *manuscrit d'Auch* me paraît précieux à plus d'un titre, et ne le cède en rien aux manuscrits originaux de Paris. Non seulement on y trouve tous les statuts du quatorzième siècle publiés par M. Molinier, mais il en renferme une dizaine d'autres du quinzième siècle, jusqu'à présent inédits, si je ne me trompe. Enfin, des notes mentionnent l'entrée de Charles VI et de François I^{er} à Toulouse, ainsi que plusieurs autres événements importants. Ces notes, — point fort intéressant, — sont de la main même des recteurs alors en fonctions, et prouvent que notre manuscrit, s'il n'a pas été fait spécialement pour ces hauts dignitaires de l'Université, est au moins resté pendant plusieurs siècles en leur possession.

» Voici la liste des statuts et actes divers contenus dans ce manuscrit.

» I (feuillet de garde, r^o) (2). — Acte par lequel Pierre Gilberti, de Toulouse, nous apprend qu'il fut créé recteur de l'université, le dimanche 1^{er} octobre 1373, en remplacement de Pierre de Viridario; qu'il prêta serment entre les mains du chancelier Aycard de Quimballo; que le lundi 10 octobre, il fit l'inventaire des archives de l'université, en présence de Pierre Vital Bla... (le reste du nom manque), de Bertrand de Nogaret, docteur es décrets, d'Hugues de Cosnac, docteur ès lois, des bedeaux Guilh^e Rubei et Pierre de Sera, et de Arnaud de Lengris, notaire public. Il déclare ensuite que, pendant son rectorat, il fit faire quatre surplis pour les chantres de la messe de l'université; qu'il visita les maisons de Saint-Raymond et de Narbonne, etc. (La fin de cet acte est assez difficile à lire).

(1) « M. Sansot m'a déclaré que ce manuscrit avait été acheté à Toulouse, au commencement du siècle, par un de ses ancêtres. »

(2) « Il n'est pas certain que ce feuillet, qui est détaché, ait servi primitivement de feuillet de garde. Je serais porté à croire qu'il terminait le manuscrit, antérieurement à l'époque où l'on a ajouté de nouveaux feuillets (f^{os} 45-71) pour y inscrire les statuts du quinzième siècle. A l'époque de la reliure (?), on a fixé ce feuillet en tête du registre au moyen d'un onglet en papier. »

» II (feuillet de garde, v^o). — Table des statuts anciens, avec ce titre : « *In hoc libro sunt statuta que secuntur.* » (Écriture de la fin du quatorzième siècle). — Au bas de la page se trouve cette note, que je n'ai lue qu'incomplètement : « *Prima octobris 1480 cathenam argenteam 80 annulorum sigillo R (?) universitatis ultro contulit.* »

» III (f^o 3 r^o). — Statuts de l'université de Toulouse, du 12 mars 1310 (1311). — Il manque tout ce qui occupait les f^{os} 1 et 2 disparus.

(Imprimés dans l'*Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, tome VII, col. 447 et s.).

» IV (f^o 4 v^o). — Statuts de l'année 1313.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 462 et s.).

» V (f^o 8 r^o). — Statuts de la Faculté des arts. 10 avril 1309.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 441 et s.).

» VI (f^o 9 r^o). — Bulle d'Innocent IV, du 22 septembre 1245.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VIII, c. 1184 et s.).

» VII (f^o 10 r^o). — Bulle d'Urbain IV, datée de Lyon, le 12 des calendes d'octobre, 3^e année de son pontificat (1264).

(Cette bulle n'est pas impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, mais elle y est signalée par M. Molinier, sous la date du 26 janvier 1264 (?). — Le texte est le même que celui de la bulle de Grégoire IX, analysée au t. VII, c. 433).

» VIII (f^o 10 v^o). — Bulle d'Innocent IV, du 11 septembre 1245.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 435).

» IX (f^o 10 v^o). — Grands statuts de 1314. — La fin manque par suite de la disparition des f^{os} 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 478 et s.).

» X (f^o 24 r^o). — Nouveaux statuts pour le salaire des bedeaux, du 7 juillet 1328.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 518 et s.).

» XI (f^o 24 v^o). — Statuts réglant le cérémonial des examens. 1328.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 521 et s.).

» XII (f^o 26 r^o). — Statuts pour la Faculté des arts, 30 mai 1329.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 526 et s.).

» XIII (f^o 27 r^o). — Acte de fondation du collège de Narbonne, par Gasbertus, évêque d'Arles.

(Inédit ?)

» XIV (f^o 30 r^o). — Sentence arbitrale rendue par Jean de Boyssone, recteur de l'université, sur un différend entre Jean de Molendinis, régent de grammaire, et Jacques Lenhaderii, régent de philosophie. 24 décembre 1489.

(Inédite.)

» XV (f^o 32 r^o). — *Statuta antiqua theologie, facta tempore domini Aymelii de Lautrico, cancellarii venerabilis studii Tholosani.* 19 décembre 1366 et 1389.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 557 et s.).

» XVI (f^o 35 v^o). — Deuxièmes statuts de la Faculté de théologie. 30 avril 1380.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 577 et s.).

» XVII (fo 36 v^o). — Troisièmes statuts de la Faculté de théologie. 3 juin 1389.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 582 et s.).

» XVIII (fo 37 v^o). — Accord entre la Faculté de théologie et le chancelier de Saint-Etienne de Toulouse. 12 avril 1389.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 586 et s.).

» XIX (fo 38 r^o). — Note de la main de Gaucelmus de Bosqueto, faisant connaître qu'il fut fait recteur de l'université le dimanche 1^{er} octobre 1389, et mentionnant la venue de Charles VI à Toulouse (29 novembre). Le recteur adressa une harangue au roi, qui chargea de lui répondre « dominum Ferricum, » évêque d'Auxerre.

(Inédite.)

» XX (fo 38 r^o). — Note de la main du recteur P. Bonaldi, mentionnant : 1^o Une procession solennelle faite la veille de la fête de Saint-Marc (1436) par l'université, à l'occasion de la rentrée du roi de France dans Paris ; 2^o la mort de Jean, comte de Foix (*circa finem mensis madii 1436*) ; 3^o l'établissement de la fête de Saint-Raymond (juin 1436).

(Inédite.)

» XXI (fo 38 r^o). — Serment que doivent prêter les licenciés, les bacheliers et les écoliers au recteur de l'université.

(Inédit.)

» XXII (fo 39 r^o). — Statuts portant réformation de l'université, ordonnée par le pape Jean XXII. 1322. — Les dernières lignes manquent.

(Impr. dans l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, c. 530 et s.).

» XXIII (fo 45 r^o). — Statuts faits par Gaillard de Copiaco, recteur, et plusieurs régents, le 24 novembre 1507. (Signatures autographes.)

(Inédits.)

» XXIV (fo 46 r^o). — Statuts faits le 1^{er} octobre 1410, par Bernard Calveti, recteur ; Bernard de Aumalle, abbé de Saint-Sernin, lieutenant du chancelier ; par Jean de Mons, prieur de la Daurade ; Jean Garcie, doyen de la Faculté de théologie, et un certain nombre de professeurs et régents de chacune des écoles de l'université.

(Inédits.)

» XXV (fo 47 r^o). — Statuts faits le 6 juillet 1412, par Jean de Mons (ou Demons), prieur de la Daurade, lieutenant du chancelier, par Géraud Bessonis, recteur, et un certain nombre de régents des diverses écoles.

(Inédits.)

» XXVI (fo 48 v^o). — Additions faites par Guillaume Richaldi, lieutenant de Jean de Gauran, recteur de l'université, et par les régents conseillers. (Sans date.)

(Inédites.)

» XXVII (fo 50 r^o). — Statuts faits le 18 janvier 1408 (1409), par Durand Lagaldia (Lagauzie), recteur, N. d'Aurivalle, abbé de Saint-Jacques de Béziers, et par les régents conseillers de l'université.

(Inédits.)

» XXVIII (fo 51 r^o). — Statuts faits par l'université, et retenus par Me Pons de Fontanis, notaire de Toulouse, le 9 septembre 1404. — Ces statuts règlent l'ordre dans le-

quel doivent être assis les bacheliers en théologie dans chacune des écoles de cette faculté.

(Inédits.)

» XXIX (fo 52 r^o). — Requête adressée, en 1420, au recteur de l'université, par Pierre Mazoti, Frère mineur de la province de Tours, nommé lecteur des *Sentences* dans le couvent de Toulouse, aux fins d'être reçu *ad bachelariatum supradictum cum sequela regencie*. — Dans cette requête se trouvent transcrites : 1^o plusieurs lettres de provision délivrées audit P. Mazot par le général de son ordre fr. Antoine de Pareto (ou Pereto) ; 3^o des lettres de dispense délivrées par les cardinaux Jourdain des Ursins, Jean de Mons d'Aragon et Pierre de Foix (Florence, 9 octobre 1319) ; 3^o lettres de provision de fr. Raymond, provincial d'Aquitaine (Castres, 1420).

(Inédites.)

» XXX (fo 54 r^o). — Statuts faits le 12 mai 1423, par Jean Cornelli, chancelier de Toulouse, Pierre-Hugues de Portello, recteur de l'université, et par les régents conseillers.

(Inédits.)

» XXXI (fo 56 r^o). — Note de la main d'A. de Cleda, recteur de l'université en 1494. Cette note est ainsi conçue :

« Anno 1494 (1495) et die mensis januarii, ego frater » A. de Cleda, ordinis predicatorum Tholose, rector universitatis, incepti dare sequentes nominationes :

» Primo, eadem die, Antonius Intransis, baccalarius in » legibus collegii Sancti Marcialis. — I. Nominationem. »

» XXXII (fo 58 r^o). — Arrêt du parlement de Toulouse sur procès « entre les docteurs regens en l'université de l'estude de Tholose, appellans du seneschal de Tholose, d'une part, et le syndic des estudians en lad. université, appelé, d'autre. » Cet arrêt fixe les droits dus : 1^o par les écoliers à leurs docteurs régents, au trésorier de l'université, et au propriétaire du sol de l'école ; 2^o par les candidats au baccalauréat, à la licence et au doctorat en droit canon et civil. La Cour s'élève ensuite contre la vénalité des chaires et régences dans les diverses facultés : « Et pour ce qu'il a appareu à la Court que par cy-devant les recteur et docteurs regens... vendoient communement au plus offrant et dernier encherisseur les chayres et regences desd. facultez... dont est advenu souvent que gens indignes non ydoines et moins souffisans estoient proveuz par argent... ausd. chayres et regences, et à ceste cause lad. université a esté pour longtemps et est de present moins honnorée, exaucée et reverée, ne les actes de l'estude n'y ont esté, ne sont si bien ne si solennement faiz ne exercez comme souloient le temps passé, en grant prejudice, dispende, donmaige et detriment du Roi nostre sire, de la chose publique et de la cité de Tholose... » La Cour décide ensuite qu'on répondra, à la faculté de droit, « les belles et solennes repetitions que souloient jadiz faire les docteurs regens en leurs facultez, dont les escolliers, pour raison des disputacions et argumens qui se faisoient esd. repetitions, estoient plus esmeuz et enclins de vacquer et prouffiter à l'estude, et leurs engins et entendement plus aguz et esleuz par tel et si notable exercice à science acquerir... » Enfin le Parlement enjoit « aux escolliers, graduez et autres que doresnavant ils voient et incedent en

robes longues et honnestes et portent leurs chaperons sans chapeaulx, cornetes, gibesiers, harnois ne autres difformités d'abits... » Prononcé le 13 septembre 1470.

(Archives en parlement de Toulouse, registre 3, f° 310.)

» XXXIII (f° 63 r°). — Autre arrêt du parlement de Toulouse, sur procès entre le syndic des écoliers d'une part, et les chancelier, recteur, maîtres et docteurs régents, d'autre part, et aussi entre le procureur général du roi, d'une part, et lesdits syndic, chancelier, recteur et docteurs régents, messire Gilles de Laval, abbé de Saint-Sernin, conservateur des privilèges de l'université, etc., d'autre part. — Cet arrêt règle une foule de choses. Il est incomplet par suite de la disparition des f°s 66 et 67. La disparition de ce dernier feuillet est fort ancienne; en effet, la fin de l'arrêt qui s'y trouvait a été recopiée au seizième siècle, sur le f° 57 resté blanc, avec cette note : « Inferius f° lxxvij deficit istud folium, quod aliquis ipsum arripuit. » — Cet arrêt est daté du 21 juillet 1486.

» XXXIV (f° 71 r°). — Fin d'un troisième arrêt du Parlement, dont le commencement devait occuper les f°s 68, 69 et 70, aujourd'hui disparus. — Il est daté du 1^{er} février 1486 (1487). Il contenait un règlement général de l'université de Toulouse. (Archives du parlement de Toulouse, arrêts registre 7, f° 160.)

» XXXV (f° 71 v°). — Note de la main de Mathieu de Paco, régent, mentionnant l'entrée de François I^{er} à Toulouse, le 1^{er} août 1533 : « ... l'université luy alla fayre la reverence et recueilh à Saint-Roch, hors de la porte de Arnault Bernard... Lequel ordre aussy feut tenu l'endemain à l'entrée de madame Héliénor, seur de l'empereur Charles cinquiesme, roy des Hespaignes, royne de France. »

» XXXVI (f° 71 v°). — A la suite de la relation précédente, se trouve la note suivante, de la main du professeur Barthe, note qui prouve que ce manuscrit fut porté à Paris, en 1786, sans doute à l'occasion d'un procès :

« Signé et paraphé au deur (?) d'un acte de dépôt du présent registre, avec réserve de le retirer, passé devant les notaires à Paris soussignés. Cejourd'hui 25 novembre 1786.

» BARTHE, prof. et syndic de l'université de Toulouse.

» LAMBAT. — RUMEAU. »

M. Parfouru montre ensuite un fragment d'inscription découvert par M. Monédé en 1882, dans sa propriété de Halai, près Auch :

... D · IIV..

... RI · IVS^c...

qu'il faut lire probablement : *præfecto pro duumviro, fieri jussit*, selon la leçon de M. Allmer (*Revue épigraphique du midi de la France*, n° 27, p. 4), ou, si l'on prend la courbe de la première lettre pour celle d'un D : *ædili duumviro fieri jussit*.

Il montre enfin un autre fragment d'inscription sur marbre, trouvé, le mois dernier, dans un champ, à Le-boulin, près Auch, en présence de M. Monédé. Une boucle mérovingienne accompagnait ce fragment, qui paraît contemporain.

M. PASQUIER, membre correspondant, dit qu'il a visité ces jours derniers, avec M. l'abbé Cau-Durban, sur le territoire de la métairie du Nautou, dans la commune de Gaillac-Toulza, un refuge-abri malheureusement envahi par les eaux de pluie, et qui devra ainsi être revu après l'été. Un escalier, s'ouvrant dans la direction du N.-O. sur la pente d'un champ, descend par une trentaine de marches, dont la moitié était sous l'eau, vers une galerie longue d'environ 7 mètres sur 0^m,65 de largeur. Une porte cintrée, ouverte à droite, donne accès dans une chambre. Sur la première marche de l'escalier étaient entassés des fragments de charbon, des tessons de poterie noire, des cendres et une énorme quantité de coquilles d'escargots.

L'ouverture de l'escalier était dissimulée par une couche de terre supportée par des madriers, qui, en s'affaisant par suite de leur pourriture, ont mis à découvert cette retraite profonde.

M. DE RIVIÈRES dit qu'il a examiné récemment les remarquables peintures de l'église du Taur dues à M. Bénézet, et que M. le curé du Taur, désireux de délivrer son clocher du badigeon qui le déshonore, sollicite un avis de la Société pour appuyer sa demande.

M. LE PRÉSIDENT nomme les membres de la commission chargés d'examiner les travaux présentés pour le concours : MM. l'abbé Couture, Desazars et de Rivières.

Séance du 24 juin 1884.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du président de l'Association française pour l'avancement des sciences, invitant la Société à déléguer un représentant au congrès qui s'ouvrira à Blois le 4 septembre 1884.

M. PASQUIER, membre correspondant, adresse à la Société une lettre par laquelle il demande que l'étude des peintures murales des églises du moyen âge soit proposée aux diverses sociétés savantes, et que le résultat en soit communiqué aux congrès de la Sorbonne, afin de tâcher d'arriver à déterminer les rapprochements et les différences qui les signalent, et, par suite, les diverses écoles provinciales qui ont laissé des traces de leurs travaux. Il présente un questionnaire détaillé sur ces questions. M. le Président engage les membres de la Société à en préparer la solution.

M. Bernard, peintre décorateur à Bagnères-de-Luchon, pose sa candidature au titre de membre correspondant. Elle est vivement appuyée par M. l'abbé Douais et M. de Rivières, qui ont pu apprécier, au congrès de l'Ariège, les connaissances étendues et précises de M. Bernard sur l'art du moyen âge et les monuments méridionaux, ainsi que l'habileté de son pinceau pour la reproduction des peintures murales. Mais un article du règlement oblige les candidats à envoyer un mémoire ou un dessin, et cette condition sera communiquée à M. Bernard.

M. l'abbé COUTURE a examiné le mémoire présenté au concours avec ce titre : *Noëls du midi de la France*, collec-

tion de noëls du Béarn, du Nébouzan ou du Couserans, puisés presque tous dans des ouvrages imprimés. Très peu sont inédits, et la provenance n'en est pas indiquée. Ils sont écrits, à peu d'exceptions près, en langue romane. Ce recueil n'a aucune visée scientifique et mérite simplement une mention honorable, qui est accordée à l'auteur après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part.

L'enveloppe cachetée est ouverte, et l'auteur du mémoire est M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers.

M. GRINDA fait part à la Société de la découverte qu'il vient de faire d'une inscription gravée sur une plaque de marbre. Cette inscription, du commencement du douzième siècle, est la charte lapidaire de fondation de l'abbaye de Boulbonne.

Ce précieux monument donne, en même temps que la date précise de la fondation du célèbre monastère, le nom de premier abbé élu en 1110.

Il raconte brièvement les déplacements de cette abbaye, d'abord située au confluent de l'Hers et de l'Ariège, à Trémesaygues (*inter ambas aquas*), vers 973; puis sa translation près de Mazères, où il a découvert l'inscription dont il parle; sa destruction, vers la fin du seizième siècle, par les protestants, et enfin sa reconstruction, en 1652, près de Trémesaygues, où existait autrefois le premier monastère.

Ce marbre a été offert gracieusement par M. Hérisson, de Mazères, à M. Grinda, qui en fait don à la Société, avec deux chapiteaux et leurs colonnettes en marbre trouvées sur l'emplacement, converti en vignoble, de cette abbaye dont il ne reste aucun vestige apparent. M. Grinda fait espérer que des fouilles seront faites après les vendanges et qu'elles amèneront au jour des documents intéressants.

Il termine en annonçant à la Société qu'il prépare une histoire de Boulbonne, le Saint-Denis des comtes de Foix, la plus belle et la plus célèbre de toutes les abbayes de l'Occitanie, au dire des auteurs de la *Gallia Christiana*.

M. Grinda parle ensuite de sa rapide visite à Saverdun, divisée en ville haute et ville basse. La ville haute a conservé presque intégralement l'aspect et les dimensions du quatorzième siècle; c'est comme une vision des temps passés. On y remarque l'énorme tour du donjon circulaire à l'intérieur, octogone à l'extérieur, avec de robustes murailles de 6 mètres d'épaisseur.

Séance du 1^{er} juillet 1884.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. l'abbé DOUAIS a découvert, dans le fonds de l'archevêché de Toulouse, une lettre écrite de Saint-Pétersbourg, le 11 octobre 1721, par un ouvrier batteur d'or, d'une famille originaire de Hollande, mais né à Toulouse, appelé Jean Vangueldorp. Elle est piquante par ses appréciations sur le caractère de Pierre le Grand, qui avait emmené cet ouvrier en Russie, lors de son voyage en France.

PIERRE LE GRAND JUGÉ PAR UN CONTEMPORAIN, OUVRIER BATTEUR D'OR, TOULOUSAIN D'ORIGINE.

« Je faisais dernièrement des recherches dans le fond de l'ancien archevêché de Toulouse, pour utiliser mes vacances, en m'instruisant sur l'histoire de ce grand diocèse; mais je ne m'attendais pas à tenir en main l'original d'une lettre datée de Saint-Pétersbourg (11 octobre 1721) et donnant un jugement à noter sur Pierre le Grand (1). Le signataire de cette lettre est un ouvrier qui paraît avoir été doué d'un grand bon sens. Issu du mariage d'un Hollandais et d'une femme de Toulouse, il avait été emmené par le czar, lors du voyage de celui-ci à Paris. A la veille de revenir à Toulouse, il écrit à sa propre mère et lui communique ce qu'il voit et entend, se faisant en même temps l'écho d'une opinion commune autour de lui. Pour toutes ces raisons, il m'a paru bon de vous communiquer cette lettre. Mais auparavant, qu'il me soit permis de dire un mot plus ample sur l'auteur et l'occasion de la lettre.

• Jean Vangueldorp, le signataire de la lettre, était un ouvrier batteur d'or, et fils d'un ouvrier batteur d'or également. L'or a été utilisé et l'est encore, non seulement pour battre la monnaie, mais encore comme matière d'ornements de tous genres et de tissus. L'objet principal de l'industrie des batteurs d'or était de rendre l'or plat. Ils se divisaient en deux classes : les uns faisaient passer le trait d'or sur le moulin pour le rendre plat; les autres battaient proprement le métal pour le mettre en feuille à force de coups de marteau. Les centres principaux de cette industrie paraissent avoir été, au dix-septième et au dix-huitième siècle, Amsterdam, Toulouse et Paris. Ainsi, à Toulouse, la famille de Simon, anoblée peut-être pour l'excellence de ses produits, était, à la fin du dix-septième siècle, une famille considérable dont tous les membres travaillaient l'or; quelques-uns avaient même répandu cette industrie dans d'autres centres commerciaux. Le dernier des Simon avait laissé deux fils : l'aîné avait hérité de son vaste atelier à Toulouse, tandis que le cadet s'était établi à Paris et avait ouvert un nouvel atelier. Mais le premier était mort de bonne heure, laissant une veuve, Jeanne de Rousseau, et une jeune fille de douze ans, Catherine de Simon. L'atelier, cependant, n'avait pas été fermé : il continuait à livrer de beaux produits, grâce à la présence, depuis quelques années, de Vangueldorp, ouvrier d'une habileté reconnue. Vangueldorp appartenait par sa naissance à la Hollande : il était issu d'une famille de remontrants d'Amsterdam. Espérant trouver à Toulouse le moyen lucratif d'exercer son art, il y était venu d'assez bonne heure et avait pris du travail dans l'atelier de Simon. A la mort de son mari, c'est à lui que la veuve confia la direction des travaux. Pendant trois ans, les affaires allèrent si bien, que la mère elle-même, afin de le retenir définitivement, proposa la main de sa fille à l'ouvrier qui avait toute sa confiance. Les bans furent publiés au prône paroissial de la Dalbade, et

(1) Archives de la Haute-Garonne, 2 G, n° 77, liasse.

le mariage célébré dans cette église vers les derniers jours de février 1691. Un enfant naquit de ce mariage ; on l'appela Jean. C'est l'auteur de notre lettre. Mais la paix n'était pas au ménage. Vangueldorp appartenait à la secte des remontrants, particulièrement disputeurs et ténaces. Sa femme, catholique, ayant, en 1721, ouvert une enquête pour établir son décès en vue d'un second mariage, exposa, dans sa requête « à Messieurs les vicaires généraux de Monseigneur l'archevêque de Toulouse (1), » qu'elle avait subi les plus mauvais traitements de sa part, sous le prétexte qu'elle brûlait de le voir catholique, tandis que lui-même la pressait d'abjurer et de passer à la religion prétendue réformée. Bref, après avoir, à plusieurs reprises, déserté le foyer conjugal, il vendit le fonds de l'atelier, et, emportant les bijoux de sa femme et emmenant avec lui son fils Jean, il quitta Toulouse. C'est à cette séparation, à cette fuite et à l'instance de la veuve, après la mort de Vangueldorp, auprès des vicaires généraux de Toulouse pour obtenir la publication des bans en vue d'un second mariage, que nous devons de connaître certains faits concernant le czar Pierre I^{er}.

» Vangueldorp, suivi de son fils, âgé alors de treize ans, passa d'abord en Flandre, puis en Hollande, et enfin se fixa à Paris. Il est difficile de dire au juste en quelle année. Il avait quitté Toulouse vers 1705 ou 1706. Mettons que ses pérégrinations aient duré cinq ou six ans : c'est vers 1710 qu'il se serait rendu dans la capitale de la France. Mais Paris ne devait pas le retenir toujours. Il allait être appelé à travailler à la fondation, déjà avancée du reste, d'une des grandes capitales de l'Europe aujourd'hui, de Saint-Petersbourg. Pierre I^{er}, ayant, après des victoires inattendues, établi sa puissance sur l'embouchure de la Néva, avait délaissé la sainte Moscou, avec le dessein d'y établir la capitale de l'empire, à quelques milles de la mer ; et, en 1703, il en avait lui-même jeté la première pierre. en s'écriant : « Je m'ouvre une fenêtre sur l'Occident (2). » Cette fondation fut une de ses plus grandes entreprises, celle qui peut-être lui tint davantage à cœur. Mais elle demandait du temps et des hommes pour être menée à bonne fin. Pierre I^{er} comptait sur le temps et trouvait lui-même les hommes. Vers la fin de 1716 il partait pour la France, poursuivant un but tout politique et la réalisation de son dessein. En Hollande, où il passa pour la seconde ou la troisième fois, il étudia encore la marine et le commerce. A la France, il venait proposer son alliance : « Mettez-moi au lieu et place de la Suède, » disait-il au Régent. « Le système de l'Europe a changé ; la Suède, quasi anéantie, ne peut plus vous être d'aucun secours ; la puissance de l'Empereur s'est infiniment augmentée, et moi, Tsar, je veux vous tenir lieu de Suède (3). »

» C'est dans la soirée du 7 mai 1717 qu'il entra dans Paris. Des appartements somptueux lui avaient été préparés au Louvre. Mais l'empereur qui, vingt ans aupara-

vant, s'était fait inscrire comme ouvrier au chantier de Saardam sous le nom de Peter Michaëlof, alla descendre à l'hôtel Lesdiguières, comme un voyageur ordinaire et de passage. M. Vandal, dans son beau livre : *Louis XV et Elisabeth de Russie*, résume les récits des chroniqueurs du temps : Duclos, Barbier, Marais, Buvat, Saint-Simon, Dantin, avides de recueillir les plus minimes détails de son séjour dans la grande ville. Avec eux, « nous le suivons, » dit-il, « dans ses courses précipitées à travers la ville ; nous le voyons dans son simple habit de voyageur, « justaucorps de drap brun, perruque courte et mal taillée (1), » parcourant les rues en carrosse ou en fiacre, fatiguant à le suivre les grands seigneurs attachés à sa personne, leur échappant et les dépistant, avide de mouvement et d'indépendance, fuyant la foule, détestant la pompe, cherchant à voir plutôt qu'à être vu, pressé d'un insatiable désir d'apprendre, de se rendre compte, de s'assimiler. Ce qui l'attire, ce sont les institutions et les procédés qu'il pourra utilement introduire dans son empire ; le reste lui importe peu : il fait, avant tout, un voyage d'affaires. Il dédaigne le luxe, les arts et les plaisirs raffinés, passe devant les palais et entre dans les boutiques, s'ennuie à l'Opéra, se plaît dans les manufactures, manie le balancier avec les ouvriers de la Monnaie, met pied à terre pour causer avec les maçons qui travaillent sur le pont au Change, tient à rapporter avant tout des notions positives et des renseignements techniques, et cherche moins à connaître les produits de la civilisation que ses forces productives (2). »

» C'est apparemment dans une de ses courses à travers les boutiques de Paris que le czar rencontra l'ouvrier batteur d'or Vangueldorp. Il lui proposa de l'emmener avec son fils en Russie : et l'ouvrier, autrefois chef d'atelier à Toulouse, partit sans même songer à subvenir aux premiers besoins de sa femme. Quand les deux Vangueldorp mirent le pied sur la terre moscovite, la fondation de Saint-Petersbourg datait déjà de quinze ans. Elle avait été un coup d'audace, un défi aux Suédois, et une victoire sur la nature elle-même. Le marais humide de Nienschantz avait été assaini, au prix des jours de cent mille ouvriers, » dit-on ; « des canaux avaient été ouverts ; des terres apportées à grands frais ; et maintenant les premières constructions s'élevaient majestueuses et fortes. Les deux Vangueldorp se mirent à l'œuvre. Mais, soit fatigue, soit maladie, soit accident, le père mourut deux ans après environ. Le frère de la veuve, de Simon, » écrivait à celle-ci, le 15 octobre 1721, « qu'une personne qui estoit revenue de Pétersbourg en Moscovie, et à laquelle il avoit parlé, lui avait assuré que ledit Vangueldorp estoit mort audit Pétersbourg, il y avoit environ deux ans (3). » Le fils, Jean, vivait encore : il avait alors trente-six ans. C'est lui qui écrivit la lettre en question ; voici à quelle occasion :

» Sa mère vivait à Toulouse dans la misère, ou à peu

(1) Archives de la Haute-Garonne, 2 G, n° 77, liasse.

(2) M. Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie*, p. 18.

(3) *Mémoires du maréchal de Tessé*, p. 314.

(1) Saint-Simon, t. XV, p. 2.

(2) P. 31.

(3) Archives de la Haute-Garonne, 2 G, n° 77 liasse.

près; apprenant la mort de celui qui l'avait abandonnée, elle eut recours, pour en sortir, à un second mariage. Mais, avant de procéder à la célébration, force lui fut de prouver son veuvage devant les vicaires généraux de Toulouse. Son fils lui-même lui fournit cette preuve. Sa lettre certifiâ la mort du père. Il est permis de voir, dans le jugement qu'à cette occasion il porta sur le czar, l'opinion même de son propre père et de la plupart des ouvriers, venus de toutes les parties de l'Europe, et pour lesquels Pierre I^{er} était un objet d'admiration, d'enthousiasme, et même de culte. L'orthographe de cette lettre est trop défectueuse pour que je puisse la livrer telle que l'original la donne. Je me permets les corrections les plus indispensables, afin de la rendre lisible, me réservant de la transcrire en note avec une fidélité absolue.

» Faict à Saint-Pétersbourg, le 11 octobre 1721.

» Ma chère mère,

» Ayant appris par la lettre de mon oncle (1) que vous êtes en parfaite santé, ça ma ôté du chagrin où j'étois, n'ayant aucune de vos chères nouvelles, après vous avoir anvoyé trois lettres par des batimens marchans qui ont été à Bourdeaux d'ici. — Ne doutez pas, ma chère mère, que je ne sois pas dans une tristesse profonde de ne pas recevoir aucune de vos chères nouvelles, me persuadant par là que le ciel, non content de m'avoir privé de mon père, le 13 de juin de l'année 1720, ne m'ait privé de votre amitié et de votre souvenir. Je n'ai pas voulu manquer à vous écrire pour vous apprendre que je pars dans quinze jours pour me rendre auprès de vous et vous apporter le titre mortuaire de feu mon pauvre père. Ma route sera prolongée, me trouvant obligé de passer par Ammestredam, pour finir avec mes oncles les affaires de feu mon père, et retirer 600 francs qu'ils nous devaient; et delà à Paris pour y revoir toute notre famille. J'ai travaillé après mon passeport, que j'ai bien de peine à avoir, et à me faire payer de ce qui m'est dû, afin de pouvoir faire mon voyage, sans incommoder mes amis, qui sont en grant nombre, Dieu merci.

» Je ne puis vous faire un dectail du pays où je suis, ne m'étant pas permis, me réservant à vous en faire un fidèle récit quand j'aurai le bounheur d'être auprès de vous. Tout ce que je puis vous dire, que nous avons le plus grand mounarque et le plus parfaict, et le plus humain, qu'il y ait sous le ciel. J'ai eu l'honneur de lui parler, ayant de l'ouvrage à faire pour ce raison de guerre, et dont il a été très content. Il n'ignore aucun art ni métier et travaille lui-même. Il est le protecteur de tous les étrangers et faict grant diférance des habiles gens d'avec les ignorans; il récompense suivant le mérite.

» Je finis, ma chère mère, esperant que celle-ci n'aura pas le même sort des autres, et qu'elle vous aprene avec

quel respect, je vous suis, ma chère mère, votre humble et très obéissant fils.

Jean VANGUELDORP (signé) (1). »

» Les fautes d'orthographe et de grammaire de l'original de cette lettre (2), qui s'expliquent du reste par la nationalité des Jean Vangueldorp, n'affaiblissent pas la valeur de son témoignage. Jean Vangueldorp, dont la lettre à sa mère commençait par une croix, avait un fond de religion sincère : le respect qu'il témoignait à sa mère est une garantie de son honnêteté morale. Il est donc vrai que la puissance inouïe à laquelle Pierre I^{er} avait porté son empire dans l'espace de vingt ans ne lui avait fait perdre ni sa constance première, ni la possession de lui-même. En 1721, comme en 1703, comme en 1697, il était appliqué à son grand dessein, ne le perdant jamais de vue, le poursuivant avec une volonté d'airain, mettant la main à l'œuvre, conversant avec les ouvriers, s'instruisant à leur conversation et les instruisant à son tour; et dans la puis-

(1) Archives de la Haute-Garonne, 2 G, n° 77, liasse.

(2) Je transcris ici exactement l'original.

†

Faict a S' Petresbourg le 11 8tobre 1721

Ma Cher Mère

Ajeant appris par la lettre de mon noncle que vous ettes an parfaite seanté sa ma auté deu chagrien ou jey étés najeant ouceune de vos cher nouvelles apres vous avoier anvoyés troies lettres par de batimans marchans qui ont étéés a bourdaux disi — ne doute pas ma cher mere que jey ne soiet dans un tristesse profonde de ne pas recevoier ouceune de vos cher nouvelles me perseuadant par la que le Siel non contan de movoier privé de mon père le 13 de jeun de l'année 1720 ne met privé de votre amitié et de votre souvenir jey ney pas vousleu manqué a vous etcrire pour vous à prandre que y eiy part dans 15 jours pour me rendre auprès de vous et vous à porté le titre morteuère de feu mon pouvre père ma route cera prolongée me trouvant obligé de pacé par Ammestredam pour finir avec mes oncles les afaieres de feu mon pere et retiré 600 frant qui nous deuvet et de la à Paris pour ire voier toute notre fammilie Jey travalié après mon paceport que jey bien de pene à voier et à me faire pajé de ce qui met deu afin de pouvoier faire mon voyage sant incommodé mes amis qui sont an grant nombre Dieu merci.

Je nei puis vous faier cun dectaille deu peis ou je seuis ne metant pas permis me reservant à vous an fere un fidel resit cant jores le bouneur detre auprès de vous. Tous ce que je puis vous dire que nous avons le plus grand mounarque et le plus parfaict et le plus umeien qui liet sous le siel Jey eu lonneur de lui parlé ayant douvrage a faiere pour ce réson de guere et dont ille a été tré contant ille niniore douceun nart ni mietié et travalie lui-meme illet le protecteur de tous les ettrangé et feiet grant différance des abile géans davec les iniorans qui recompance suivant le mérite

Jey finis ma cher mère esperent que celesi nora pas le meme sort des autres et quelle vous aprene avec quel respec je vous seuis ma cher mere votres humble et très-obbéissent fils

Jean VANGUELDORP. (signé).

(1) Simon, établi à Paris.

sance, humain, affable, protecteur des étrangers. C'est pourquoï il a fait la Russie grande. »

M. l'abbé COUTURE lit une étude destinée à la *Revue de Gascogne*, sur l'ouvrage récemment publié par M. l'abbé Douais : *L'Enseignement dans les écoles des Frères prêcheurs au treizième siècle*. C'est un travail très considérable, puis que la région dont l'auteur examine les écoles embrasse la Guyenne, une portion du Limousin, le Béarn, la Gascogne, le Languedoc, la Provence, et une partie de l'Aragon. Il est puisé à des sources inédites dans les volumineux manuscrits de Bernard Gui, d'Humbert de Romans, des chapitres provinciaux et généraux conservés à la bibliothèque de Toulouse. Les appréciations sont justes et sagaces, et l'ouvrage complet, solide et neuf, est d'une haute valeur scientifique. S'il est modeste dans son allure, il témoigne d'un travail de recherche, d'analyse et de synthèse vraiment effrayant, et il fournit des lumières abondantes et inédites sur ces sources nouvelles de haute instruction, qu'ouvrit avec tant de zèle et d'éclat, en face des universités, l'ordre naissant de Saint-Dominique.

M. LE PRÉSIDENT adresse, au nom de la Société, ses félicitations à M. Grinda, nommé architecte de la ville de Toulouse.

Séance du 8 juillet 1884.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. LE PRÉSIDENT entretient ses collègues de la mort frappante de M. l'abbé Roaldès, qui assistait mardi, pour la première fois, à la séance de la Société, et qui a succombé jeudi matin à une nouvelle attaque de la maladie qui l'oppressait depuis plusieurs mois. Il exprime les regrets de tous ses collègues au sujet de la perte de cet érudit aimable, dont les recherches originales et le piquant esprit semblaient permettre à la Société des soirées pleines d'attrait. Il demande que le mémoire sur l'église de la Dalbade, présenté lors de son admission par M. l'abbé Roaldès, soit examiné, afin de le publier s'il est possible. Ce serait un hommage à la mémoire d'un collègue que la Société n'a pu qu'entrevoir, mais qui lui était déjà si sympathique. M. Desazars est prié d'examiner le manuscrit.

M. DE LAHONDÈS remet sur le bureau les trois derniers volumes du cartulaire de M. Mahul, offerts à la Société par son collaborateur et son continuateur, M. Cornet-Peyrusse. M. Cornet-Peyrusse avait fourni en effet à M. Mahul un grand nombre de documents pour la première partie du tome VI, et il a composé seul la seconde partie, qui renferme une somme considérable de documents sur les institutions, les familles et les monuments de la ville basse de Carcassonne. M. Cornet-Peyrusse a mis ainsi la dernière main à un des ouvrages les plus importants et les plus appréciés par les érudits qui aient été publiés de nos jours sur notre province méridionale. Le cinquième volume contient le canton de Saint-Hilaire et le canton est de Carcassonne. L'ouvrage sera terminé par un septième volume contenant les tables.

M. Cornet-Peyrusse offre encore un ouvrage, dont il est

l'auteur, sur l'armorial des familles, des corporations et des communautés du territoire compris aujourd'hui dans la circonscription du département de l'Aude.

M. de Lahondès offre aux membres de la Société, au nom de Monseigneur l'évêque de Pamiers, plusieurs exemplaires de son étude sur la direction des courants aériens, mise en évidence par la sphère qui excite une si vive curiosité à l'exposition de géographie.

M. MAZZOLI présente, selon le règlement, l'état de la caisse, et signale les dépenses des impressions, qui absorbent presque toutes les ressources.

M. DESAZARS est prié d'examiner les comptes de M. le trésorier.

M. l'abbé DOUAI communique plusieurs pièces provenant du fonds des papiers de famille de M. Auguste de Lantrec, qui a bien voulu les mettre à sa disposition.

1^o Une lettre du P. de Moyriac de Mailla, jésuite, datée de Pékin, 22 octobre 1774, dans laquelle le célèbre missionnaire et géographe expose l'état de la religion catholique en Chine à cette date. La lettre était adressée à son neveu, jésuite de la province de Toulouse.

2^o Une lettre du P. Vanière, neveu de l'auteur du *Prædium rusticum*, et auteur lui-même de plusieurs ouvrages estimés.

Elle fut écrite à Marseille, le 18 septembre 1739, vingt jours après la mort du poète latin, et elle exprime, en style élevé, les regrets du jeune jésuite, qui professait une haute admiration pour le caractère et les vertus de son oncle.

3^o L'épithaphe du tombeau de François de Sarret de Gaujac, évêque d'Aire de 1736 à 1758, mort en odeur de sainteté.

M. l'abbé Douais donne aussi lecture d'une lettre du chanoine Lacomme, exécuteur testamentaire de l'évêque, constatant, six ans après sa mort, une affluence pieuse autour de son tombeau.

Séance du 15 juillet 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT demande des réunions plus fréquentes du comité d'impression.

Le comité d'impression est ainsi constitué :

MM. Caussé, Gèze, Bénézet, membres titulaires ;

MM. les abbés Couture et Douais, membres supplémentaires.

Le comité économique, nommé ensuite, est composé de MM. Desazars, Delorme, Grinda.

M. BÉNEZET lit une étude sur les statues des douze apôtres placées autrefois dans la chapelle de Rienx et déposées au musée de Toulouse. Ces statues, auxquelles se rattache le groupe de la mort de saint Joseph, placé dans un des murs latéraux du parvis de l'église Saint-Nicolas, représentent les plus beaux morceaux de la sculpture méridionale au quatorzième siècle. Elles peuvent supporter la comparaison, non seulement avec les plus remarquables modèles similaires de la statuaire au moyen âge,

mais encore, dans certains rapports de style, avec les œuvres de l'art grec primitif.

Séance du 22 juillet 1884.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. LE PRÉSIDENT expose la demande qui lui a été adressée par la Société hispano-portugaise de Toulouse d'entrer en relation avec la Société archéologique, par l'échange des publications. La proposition est acceptée, et M. le bibliothécaire est chargé d'envoyer à la Société hispano-portugaise la collection complète du *Bulletin* et les *Mémoires* à partir du tome X.

M. DE RIVIÈRES entretient ses collègues de l'écroulement de la nef de l'église de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, qui était un des monuments remarquables du département du Tarn. Le désastre, survenu le 6 juillet, a été causé par l'imprudence avec laquelle, au lieu de réparer les contreforts qui menaçaient ruine, on avait démoli, pour les agrandir, les chapelles méridionales. Ces chapelles ne contrebutant plus les contreforts, l'édifice s'est effondré. Il n'est demeuré debout que le mur du nord et la façade. La sacristie a été préservée, et le précieux bas-relief en ivoire qu'on y admire est intact. Mais la perte de plusieurs tableaux modernes est regrettable.

M. de Rivières annonce aussi que le clocher de l'église de Soual, construction du treizième siècle terminée en flèche, a été incendié et détruit par la foudre.

Après avoir annoncé ces désastres, M. de Rivières dit que la ville d'Albi pourra ouvrir bientôt aux bibliophiles et aux érudits la belle bibliothèque qui lui fut léguée, il y a plus d'un demi-siècle, par le contre-amiral de Rochegude. Elle se compose de douze à quinze mille volumes choisis, ouvrages classiques, raretés bibliographiques, éditions avec belles reliures armoriées sur les plats, quelques manuscrits, parmi lesquels un fort bel exemplaire du *Roman de la Rose* et des manuscrits de littérature romane. M. de Rochegude était un érudit; il avait publié un glossaire sur la langue romane avec le *Parnasse occitanien*, recueil de poésies des principaux troubadours; il entretenait avec Raynouard une correspondance littéraire.

M. le Président propose à la Société de clôturer l'année académique et nomme les membres de la commission de permanence : MM. Lapière, Mazzoli, Delorme, Grinda, Bénézet, et MM. les abbés Couture et Douais. La commission se réunira les derniers mardis d'août, de septembre et d'octobre.

La séance de rentrée sera tenue le mardi 27 novembre.

Le secrétaire adjoint,

J. DE LAHONDÈS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 25 novembre 1884 au 17 mars 1885 inclus

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1885

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850.

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (AVRIL 1885)

BUREAU

| | |
|---|--|
| <p>MM.</p> <p>Gustave DE CLAUSADE, ✱, président. ARMIEUX, O. ✱, directeur. DE LAHONDÈS, secrétaire général.</p> | <p>MM.</p> <p>Baron de RIVIÈRES, secrétaire adjoint. Th. DE SEVIN, archiviste. L. GÈZE, trésorier.</p> |
|---|--|

MEMBRES HONORAIRES

| | |
|---|--|
| <p>MM.</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Date de leur nomination.</p> <p>G. HAGEMANS, à Bruxelles.. 7 juillet 1868 Mgr X. BARBIER DE MONTAULT.. 19 décembre 1871 Le comte J. GOZZADINI, sénateur, directeur des musées à Bologne. 9 janvier 1872</p> | <p>MM.</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Date de leur nomination.</p> <p>J. CAPELLINI, recteur de l'univer- sité, à Bologne. 9 janvier 1872 Charles ROBERT, C. ✱, intendant général du cadre de réserve, mem- bre de l'Institut. 17 janvier 1877</p> |
|---|--|

MEMBRES RÉSIDANTS

| | |
|--|--|
| <p>MM.</p> <p>Le comte Fernand DE RESSÉGUIER. 4 février 1852 Gustave DE CLAUSADE, ✱. 14 février 1852 L. BUNEL. 13 décembre 1854 Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON 24 mars 1863 Ernest ROSCHACH, ✱. 24 mars 1863 CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel. 8 mars 1864 ARMIEUX, O. ✱. 1^{er} mai 1866 E. TRUTAT.. 17 février 1867</p> | <p>MM.</p> <p>Antoine DU BOURG. 17 février 1867 E. CARTAILHAC, ✱, O. I. P. 26 février 1867 Le comte V. D'ADHÉMAR. 26 février 1867 NOULET, ✱, directeur du Musée d'histoire naturelle. 18 février 1868 L. DE MALAFOSSE. 18 février 1868 Le vicomte L. DE NEUVILLE. 28 mars 1870 Ernest PESSEMESSE. 11 avril 1871</p> |
|--|--|

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| Eugène LAPIERRE, bibliothécaire de la ville. | 21 janvier 1873 |
| Antoine GANTIER. | 20 janvier 1874 |
| Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences. | 3 mars 1874 |
| DE CRAZANNES, ✱, sous-intendant militaire. | 21 avril 1874 |
| Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire. | 21 décembre 1875 |
| Théodore DE SEVIN. | 23 mai 1876 |
| Louis GÉZE. | 23 mai 1876 |
| Jules DE LAHONDÈS. | 27 février 1877 |
| Albert LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres. | 27 février 1877 |
| Comte de MONSABERT. | 25 mars 1879 |
| MÉRIMÉE, professeur au Lycée. | 20 mai 1879 |
| L'abbé Léonce COUTURE, professeur à l'Institut catholique. | 23 décembre 1879 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| Joseph DELORT, ✱, capitaine du génie. | 23 décembre 1879 |
| Ferdinand MAZZOLI. | 15 juin 1880 |
| Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, ✱. | 15 juin 1880 |
| Charles DE SAINT-MARTIN. | 10 janvier 1882 |
| Gaston VIREBENT. | 10 janvier 1882 |
| A. THOMAS, professeur de langue romane à la Faculté des lettres. | 7 mars 1882 |
| E. DELORME. | 7 mars 1882 |
| G. GRINDA DE SOFOLANI, architecte de la ville de Toulouse. | 18 avril 1882 |
| Le baron DE RIVIÈRES. | 8 avril 1884 |
| L'abbé DOUAIS, professeur à l'Institut catholique. | 8 avril 1884 |
| L'abbé de ROALDÈS. | 8 avril 1884 |
| Décédé le 3 juillet 1884. | |

MEMBRES CORRESPONDANTS

| MM. | |
|--|------------------|
| DE QUATREFAGES DE BRÉAU, O. ✱, membre de l'Institut, professeur au Muséum. | 23 novembre 1840 |
| Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier. | 19 juillet 1845 |
| César DALY, à Paris. | 19 juillet 1845 |
| Le comte DE FOUCAUD, au château de Braconnac (Tarn). | 28 février 1846 |
| BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau. | 28 février 1846 |
| Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris. | 16 août 1850 |
| Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC, à Orléans, 12, rue des Anglais. | 10 janvier 1855 |
| MOREL, avocat, à Saint-Gaudens. | 18 janvier 1857 |
| Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Lérans (Ariège). | 21 janvier 1857 |
| Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault). | 7 décembre 1859 |
| Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn). | 30 mai 1860 |
| J. GARNIER, bibliothécaire à Amiens. | 20 janvier 1861 |
| H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique). | 7 juillet 1868 |
| Gabriel BONNEL, avocat, à Narbonne. | 28 décembre 1869 |
| CURIES-SEIMBRES, à Triac-sur-Baïse. | 5 juillet 1870 |

| MM. | |
|--|------------------|
| DA SILVA, architecte à Lisbonne. | 19 décembre 1871 |
| Fernand PAGÈS, à Bannière (Tarn). | 4 février 1872 |
| Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage. | 4 février 1872 |
| Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne). | 15 mars 1872 |
| H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes. | 7 avril 1872 |
| GRELLET-BALGUERIE, à Bordeaux. | 11 juin 1872 |
| ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris. | 25 juin 1872 |
| Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne. | 7 janvier 1873 |
| L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron). | 25 mars 1873 |
| LE BLANC DU VERNET, rue de Laval, à Paris. | 25 novembre 1873 |
| Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel de Paris. | 25 novembre 1873 |
| L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foy-de-Peyrolières. | 24 février 1874 |
| D'AMADE, O. ✱, sous-intendant militaire, à Toulouse. | 21 avril 1874 |
| DE RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne). | 23 juin 1874 |
| Gustave DUFOUR, O. ✱, médecin principal de première classe, à Paris. | 3 août 1875 |
| CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier. | 7 décembre 1875 |
| MOULENQ, à Valence-d'Agén. | 23 mai 1876 |
| C ^{te} DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens. | 23 mai 1877 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|---|--------------------------|
| J.-F. BLADÉ, à Agen. | 23 mai 1877 |
| CLÉMENT-SIMON, ✕, à Rennes. . . | 15 juin 1877 |
| J. COUGET, président du Tribunal de Muret. | 31 juillet 1877 |
| Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude). | 28 mai 1878 |
| DE GROUCHY, à Paris. | 18 février 1879 |
| D'HUGUES, ✕, professeur à la Fa- culté des lettres de Dijon. | 22 avril 1879 |
| L'abbé BARBIER, directeur au petit séminaire de Pamiers.. . . . | 23 décembre 1879 |
| Jules ROLLAND, avocat, à Albi. . . | 6 janvier 1880 |
| Louis MAZENS, notaire, aux Graïsses (Tarn). | 6 janvier 1880 |
| Achille LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. . . | 29 juin 1880 |
| Julien SACAZE, à Saint-Gaudens. . . | 21 juin 1881 |
| PASQUIER, archiviste de l'Ariège, à Foix. | 21 juin 1881 |
| L'abbé LAFERRIÈRE, à La Rochelle. | 21 juin 1881 |
| PARFOURU, archiviste du Gers, à Auch. | 28 juin 1881 |

| MM. | Date de leur nomination. |
|--|--------------------------|
| JOLIBOIS, archiviste du Tarn, à Albi. | 5 juillet 1881 |
| Comte BÉGOUEN, à Paris. | 2 août 1881 |
| Le baron d'AGOS, à Tibiran (Hautes- Pyrénées).. | 28 février 1882 |
| BERTHOMIEU, officier de marine en retraite, à Narbonne. | 7 mars 1882 |
| DUMAS DE RAULY, archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban. . . | 28 mars 1882 |
| L'abbé GRAULE, curé de Lescure (Tarn). | 11 mars 1884 |
| W. TUCKERT, à Boston (Massa- chussets. | 25 mars 1884 |
| HOFFMANN, à Washington (États- Unis). | 13 janvier 1885 |
| BERNARD, peintre, à Bagnères-de- Luchon. | 13 janvier 1885 |
| Edouard FORESTIÉ, à Montauban.. | 27 janvier 1885 |
| Paul de FONTENILLES, à Cahors.. | 10 février 1885 |
| L'abbé CAU-DURBAN, curé à Bor- des-sur-Lez (Ariège). | 24 février 1885 |

ANNÉE ACADÉMIQUE 1884-1885

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.
 ALBI (*Revue du département du Tarn*).
 ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.
 ALPES (HAUTES-) (*Société d'études des*) — Gap.
 AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.
 ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.
 ARIÈGE (*Société des sciences, des lettres et arts de l'*) — Foix.
 AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.
 AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts de l'*) — Rodez.
 BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts de*)
 — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*) —
 Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.
 BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège.
 BELGIQUE (*Société de numismatique de*) — Bruxelles.
 BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique de*) —
 Charleroi.
 BELLAY (*Bulletin d'archéologie chrétienne*).
 BESANÇON (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Doubs.
 BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.
 BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-Calais.
 BREST (*Société académique de*) — Finistère.
 BORDEAUX (*Société archéologique de*) — Gironde.
 BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.
 CARCASSONNE (*Société des arts et sciences de*).
 CHALON-SUR-SAÔNE (*Société archéologique de*) — Saône-et-
 Loire.
 CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Savoie.

CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*)
 — Savoie.
 CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulême.
 CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.
 CÔTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.
 CÔTES-DU-NORD (*Société d'émulation des*) — Saint-Brieuc.
 CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie de la*) — Gué-
 ret.
 COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.
 CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.
 DANEMARK (*Société générale des antiquaires du Nord*) — Co-
 penhague.
 DAX (*Société Borda*).
 DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.
 DOUBS (*Société d'émulation du*) — Besançon.
 DRÔME (*Société d'archéologie de la*) — Valence.
 ÉGYPTIEN (*Institut*) — Le Caire.
 GARD (*Académie du*) — Nîmes.
 HAVRE (*Société nationale havraise du*) — Seine-Inférieure.
 HIPHONE (*Académie d'*) — Algérie.
 KOENIGSBERG (*Musée archéologique de*).
 LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.
 LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.
 LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.
 LONDRES (*British archeological association*).
 LOT (*Société des études du*) — Cahors.
 LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy (Meurthe-et-
 Moselle).
 LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) —
 Rhône.

LYON (*Société littéraire, historique et archéologique de*) — Rhône.

MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.

MANS (LE) (*Revue historique et archéologique du Maine*) — Sarthe.

MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.

MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.

METZ (*Académie de*) — Alsace-Lorraine.

MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts de*) — Italie.

MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.

MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.

MORBIHAN (*Société polymathique du*) — Vannes.

MORINIE (*Société des antiquaires de la*) — Saint-Omer (Pas-de-Calais).

NARBONNE (*Société archéologique de*) — Aude.

NORD (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.

NORD (*Société archéologique du*) — Avesnes.

NORMANDIE (*Société des antiquaires de*) — Caen (Calvados).

NICE (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes)

NIVELLES (*Société archéologique de*) — Brabant (Belgique).

OISE (*Société d'archéologie, sciences et arts de l'*) — Beauvais.

ORLÉANAIS (*Société d'archéologie de l'*) — Orléans (Loiret).

OUEST (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers (Vienne).

PARIS (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.

PARIS (*Société des antiquaires de France*) — Seine.

PÉRIGORD (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux (Dordogne).

PICARDIE (*Société des antiquaires de la*) — Amiens (Somme).

PONT-A-MOUSSON (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.

PORTUGAL (*Académie des sciences morales et politiques du*) — Lisbonne.

PORTUGAL (*Société des professeurs du*).

PYRÉNÉES (BASSES-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Société agricole, scientifique et littéraire des*) — Perpignan.

RAMBOUILLET (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.

REIMS (*Académie de*) — Marne.

RENNES (*Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*).

RHÔNE (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.

ROCHELLE (LA) (*Académie de*) — Charente-Inférieure.

ROMANS (*Bulletin d'histoire et d'archéologie*) — Drôme.

RUSSIE (*Commission impériale archéologique*) — Saint-Petersbourg.

SAINT-QUENTIN (*Société archéologique de*) — Aisne.

SAINTONGE ET AUNIS (*Société des archives historiques*).

SAÔNE-ET-LOIRE (*Société éduenne de*) — Autun.

SENS (*Société archéologique de*) — Yonne.

SOISSONS (*Société archéologique, scientifique et historique de*) — Aisne.

TOULOUSE (*Académie des jeux Floraux de*).

TOULOUSE (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de*).

TOULOUSE (*Académie de législation de*).

TOULOUSE (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie de*).

TOULOUSE (*Société d'agriculture de*).

TOULOUSE (*Société franco-hispano-portugaise de*).

TOULOUSE (*Société d'histoire naturelle de*).

TOURAINNE (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).

VAR (*Académie du*) — Toulon.

VAR (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.

VENDÔME (*Société archéologique, scientifique et littéraire de*) — Loir-et-Cher.

VOSGES (*Société d'émulation des*).

YONNE (*Société des sciences historiques et naturelles de l'*) — Auxerre.

Séance de rentrée du 25 novembre 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

La Société des antiquaires de France demande que la Société adhère au vœu exprimé dans sa séance du 9 juillet 1884, pour la proposition d'un projet de loi destinée à assurer la protection des documents anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises. La Société adhère à ce vœu et prie M. l'archiviste d'écrire à ce sujet au président de la Société des antiquaires de France.

M. HOFFMANN offre plusieurs publications à la Société et sollicite le titre de membre correspondant. M. le Président nomme commissaires, pour l'examen de cette candidature, MM. Armieux, de Sevin, Lapierre.

La Société anthropologique de Washington demande l'échange des publications avec la Société. Cet échange est accordé.

M. LAPIERRE appelle l'attention de la Société sur le catalogue des incunables de la bibliothèque d'Auch, publié par M. Parfouru, archiviste du Gers. Il est prié de remercier le zélé correspondant qui a adressé ce nouveau travail.

M. MAZENS, membre correspondant, présent à la séance, offre à la Société le livre qu'il vient de publier sur les seigneurs et les consuls de Lasgraisses. M. le Président le remercie et prie M. Gèze de donner un compte rendu de cet ouvrage.

M. Mazens entretient ensuite la Société des indications inédites que lui ont fournies les archives de son notariat :

« Il paraîtrait, au premier abord, qu'il ne devrait rien rester à glaner au sujet de la célèbre abbaye de Candeil, après les travaux si importants des auteurs du *Gallia Christiana*, après la nomenclature donnée, en 1739, par dom Dastarac, prieur de Candeil, et surtout après la monographie publiée, en 1864, par notre éminent et infatigable collègue, M. Rossignol, dans laquelle ont puisé les récents annotateurs de l'*Histoire de Languedoc*; et cependant les registres d'un modeste notariat de campagne devaient nous dévoiler le nom d'un abbé de Candeil resté inconnu aux différents historiens que nous venons de citer.

» Le premier place Jacques de Castelnau de Clermont immédiatement après l'abbé Guillaume de Boisset ; le second lui donne pour prédécesseur immédiat Thomas Duprat, et le troisième a placé, entre Thomas Duprat et Castelnau, un autre abbé : Antoine Duprat, chancelier de France et évêque d'Albi, mort en 1535.

» Les premiers actes concernant l'administration de Jacques de Castelnau, cités par M. Rossignol, ne remontent qu'à l'année 1546 ; nous en avons trouvé d'autres qui nous ont prouvé la présence de cet abbé à Candeil dès l'année 1544. Il restait donc, depuis la mort d'Antoine Duprat jusqu'à l'installation de Jacques de Castelnau, un intervalle de huit à neuf ans, pendant lequel le nom de l'abbé qui avait occupé le siège de Candeil avait résisté à toutes les investigations.

» Plus heureux que les auteurs ci-dessus énumérés, j'ai pu voir le fruit de mes recherches couronné de succès, et j'ai trouvé, dans un grand nombre d'actes, le nom de Monseigneur le Révérendissime cardinal de Tournon comme abbé commendataire de Candeil depuis l'année 1538 jusqu'à l'année 1544, sans pouvoir m'assurer cependant si sa nomination remontait jusqu'à la mort du chancelier Duprat.

» François de Tournon était fils de Jacques de Tournon, seigneur de Tournon, de Serrières et du Colombier, et de Jeanne de Polignac ; il fut successivement évêque d'Embrun, archevêque d'Auch et de Bourges, cardinal, archevêque et gouverneur de Lyon, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux ; il réunit plusieurs voix pour la papauté dans le conclave qui proclama l'élection de Pie IV ; il fut conseiller des rois François I^{er}, Henri II, François II et Charles IX, qui lui confièrent les missions les plus délicates et les plus importantes ; entre autres, il eut à traiter de la rançon de François I^{er} et de la délivrance des fils de ce roi, que Charles-Quint retenait en otages.

» Doué d'une grande science et d'un profond jugement, François de Tournon sut donner à ces divers mandats une solution conforme aux intérêts de la royauté et à la plus grande gloire de l'Eglise. Aussi ne faut-il point s'étonner si ses illustres clients le comblèrent de riches et nombreux bénéfices. Hâtons-nous de dire, à la louange de ce prélat, qu'il employa la plus grande partie de ses revenus en œuvres de charité et en favorisant les progrès des lettres et de la science. En effet, il ressort des actes que nous avons découverts qu'il distribuait entre les habitants de Labessière-Candeil et de Lasgraisses, à titre de don ou de prêt gratuit, une grande partie des fruits de l'abbaye ; mais le monument le plus considérable dû à sa munificence fut la fondation, à Paris, du célèbre collège de Tournon. Il ne lui suffit point de construire à ses frais cet établissement et d'y attirer les hommes les plus éminents pour instruire la jeunesse : il crut encore en assurer la perpétuité en le mettant, à sa mort, survenue en 1562, entre les mains des Pères de la Société de Jésus. Il ne prévoyait point que la suppression de cet ordre, d'autant plus envié qu'il était à la hauteur de sa tâche, entraînerait un jour la ruine de cette maison d'études où se formèrent tant d'esprits distingués.

» Parmi les actes de l'administration du cardinal de Tournon à l'abbaye de Candeil, nous n'avons point seulement constaté son inépuisable générosité envers le pauvre paysan, nous y avons découvert un document qui présente un grand intérêt, en ce qu'il établit la répartition de la mense conventuelle entre les membres et les serviteurs du monastère :

« L'an 1541 et le dix-huitième jour du mois de may, dans le chateau de Serres (1), diocèse d'Alby, etc. Regnant illustre Prince François, etc. En la présence de moi, notaire, fust présent en sa personne Frère Blaise Vidal, religieux et pictancier du monastère N.-D. de Candeil, ordre de Cisteaux, lequel, de son bon gré et au nom de pictancier, a recogneu et receu de Monseigneur le Révérendissime le cardinal de Tournon comme abbé de Candeil et par les mains de discrète personne mestre Marcelin de Chabanes, procureur et recepveur de mon dit seigneur le Rev^{me} en sa dite abbéie illec présent, etc. Assavoir la pension ordinaire que faict chacun an mon dit seigneur de Tournon comme abbé de Candeil à ses religieux, et pour vingt et ung religieux et mestre Guilhem Roqueplan, prestre, portier du dit couvent comme profès, et trois novices et autres serviteurs du dit Candeil qu'est à chacun des dits profès unze cestiers froment et pour chaque novice cinq cestiers émine.

» Item pour l'aumosne ordinaire qui se faict chacun jour à la porte du dit Candeil, dix cestiers froment.

» Item pour les portier, boulanger et cuisinier, quinze cestiers froment.

» Item plus six cestiers froment pour les hostes allans et survenans au dit Candeil.

» Item plus trois cestiers pour le ar....

» Item ung cestier froment, le tout mesure d'Alby pour paye du barbier, qu'est en tout la quantité de deux cent quatre-vingt-cinq cestiers émine froment à la dite mesure (2).

» Item plus pour la pictance des dits religieux en commun, la somme de quatre cents livres tournois. Item plus la somme de six livres tournois pour le port et voiture de charrier le blé aux moulins pour mouldre. Item pour ce que l'année présente et courante y a eue grande secheresse et stérillité d'eaux, et qui a failu que le dict pictancier aye fait gros fray tant à porter le dit blé aux grosses rivières estant loin du dit monastère, comme aussi pour les moldures dudit blé à cause de la dite secheresse qui a duré plus de cinq mois, a été baillé par le dit de Chabanes au dit nom la quantité de unze cestiers froment à la dite mesure. Desquelles choses susdites, ensemble de toute la pension que faict mon dit seigneur à ses religieux, le dit pictancier cest tenu pour bien payé, satisfait et content, et a quitté mon dit seigneur le Rev^{me} abbé et le dit de Chabanes, son procureur, et ce pour l'année 1540 et jusqu'au jour de la Nativité, S. Jean-

(1) Le château de Serres était une dépendance du monastère exclusivement réservée à l'abbé.

(2) Le pitancier nous paraît avoir fait une erreur dans la quantité de blé, qui s'élèverait, d'après nous, à 293 setiers 1/2.

Baptiste prochain venant. Semblablement le dit pictancier a quitté mon dit sr le Rev^{me} abbé et le dit de Chabanes de toute la pension et pictance, et aussi de huit pippes de petit vin pour les pauvres, deux pippes de bon vin pour les hostes et autres trois pippes de bon vin pour la pension du dit pictancier, et ce pour l'année 1539; et de tout ce dessus cest tenu pour content et quitte ledit Rev^{me} seigneur et le dit de Chabanes son recepveur, promis de ne rien plus demander à cause de ce dessus et ainsi a juré (1).

» Faict et passé présents Barthelemy Fages, Pierre Jauffre, et Guilhem A..., de Labessière, témoins et moy, notaire.

» Allemandi (signé). »

» Nous ne trouvons, dans ce document, aucune trace des donnés ou oblats qui, dès l'origine du monastère, portaient leur pécule ou leur légitime au couvent, à la condition d'y être nourris pendant leur vie et ensevelis après leur mort, car nous n'osons ranger dans cette catégorie le prêtre et portier Roqueplan; mais nous avons découvert un acte relatif à l'administration de Jacques de Castelnau, successeur de François de Tournon, duquel il paraîtrait que quelques-uns de ces donnés avaient stipulé que leur place serait reversible, après leur décès, en faveur d'un homme infirme ou malheureux, et que le roi s'en était attribué la collation; c'est, du moins, ce qui nous a paru résulter de l'instrument précité, qui est daté de l'année 1561 et dont voici la teneur :

« Le roi François (II), dernier décédé, que Dieu absolve, avoit fait don à Jean Malrieu, pauvre soldat de la ville de Revel en Lauraguais, de la place d'un *religs* dans l'abbaye de Candeil, le 11 septembre dernier, et R. P. en Dieu, Jacques de Castelnau, abbé de Candeil, ordonne qu'il sera payé au dit Malrieu, sa vie durant, quarante livres tournois. »

» Un acte notarié donne aussi le nom d'un gentilhomme verrier : Jean de Lahontois, habitant la ville de Rabastens, auquel Jacques de Castelnau donna à réparer les verrières de Candeil, du château de Serres et de la chapelle de Saint-Raphel, moyennant six setiers de blé par an.

» Enfin, le même abbé de Castelnau ne trouva plus convenable que ses religieux prissent leurs repas dans la vaisselle de terre et pourvut l'abbaye d'un service en étain, composé de 24 plats d'étain du poids de trois livres, 24 assiettes, 24 écuelles à oreilles, 24 *grassalots*, du poids lesdites pièces de une livre, et 4 grands plats d'étain pour le commun service de la cuisine dudit Candeil, le tout coûtant 40 livres tournois, et 30 livres tournois pour acheter des aubes et des *amicts*. »

Sa lecture terminée, M. Mazens interroge les membres présents sur le sens précis du mot *religs*. Probablement, il signifie *religieux*. François I^{er} aurait ainsi accordé à Jean Malrieu une pension équivalente à la dépense d'un religieux de Candeil, ou peut-être un revenu déterminé d'après les revenus généraux de l'abbaye. Jacques de Castelnau estime cette pension 40 livres tournois.

(1) Un acte postérieur constate que le cardinal de Tournon donnait aussi douze setiers d'avoine pour les chevaux des hôtes.

M. GRINDA demande à M. Mazens s'il a trouvé trace des donnés ou oblats dans l'abbaye de Candeil avant la fin du seizième siècle. On ne les voit nullement apparaître avant cette époque dans les abbayes de Cîteaux. Qu'étaient ces donnés? Probablement de simples domestiques qui se donnaient moyennant le gîte et la nourriture. Il paraît surprenant, s'il en était ainsi, que le roi s'occupât d'eux.

M. Grinda relève aussi la mention du changement de vaisselle. Les abbés commendataires introduisirent la vaisselle en étain dans les abbayes de Cîteaux. D'après la règle de saint Bernard, l'écuelle devait être munie de deux oreilles, pour que le religieux la portât à ses lèvres avec ses deux mains. Ce point de la règle fut conservé avec la vaisselle en étain.

M. THOMAS dit qu'il a visité, à Albi, la bibliothèque donnée à la ville par le contre-amiral de Rochemonde. Il désirait examiner surtout le caractère et l'importance des manuscrits romans qu'elle contient. Le *Parnasse occitanien*, dont M. de Rochemonde est l'auteur, en donne une juste idée. Ces manuscrits sont des copies de ceux que l'on possède à Paris; ils n'offrent donc rien d'inédit. M. Thomas ajoute que la bibliothèque conserve plusieurs volumes à belles reliures, provenant des bibliothèques royales ou des bibliothèques des grands seigneurs du dernier siècle; quelques-unes même sont aux armes de Napoléon I^{er}.

Séance du 2 décembre 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse aux sociétés savantes une circulaire annonçant la neuvième réunion annuelle des sociétés départementales à la Sorbonne. Il prie M. le Président de provoquer des études relatives à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique, qui devront être envoyées au mois de février. M. le Président demande à M. Bénézet, plus particulièrement compétent pour toutes les questions qui touchent aux beaux-arts, s'il ne lui agréerait pas de préparer un travail pour répondre aux vœux de la circulaire ministérielle. M. Bénézet dit qu'il enverra un mémoire.

M. GRINDA communique à la Société un relevé des plans des principaux monuments, églises et couvents de la ville de Toulouse, dressés par M. de Saget, directeur des travaux publics de la province, en 1751. Il a trouvé au Capitole le dessin de M. de Saget, formant un fort rouleau, relégué dans le coin d'une salle; il a fait relever chaque partie de cet immense plan général, et il met ces plans nombreux sous les yeux de ses collègues.

M. LAPIERRE dit qu'il serait désirable que M. Grinda fit dresser un plan de la ville actuelle de Toulouse. Le plan officiel, levé par M. Vitry en 1842, est devenu bien insuffisant, après les transformations importantes et l'agrandissement considérable de la ville.

M. BÉNÉZET montre deux photographies de la Vierge de Notre-Dame de la Drèche, près d'Albi. La statue est

en bois et date, selon M. Grinda, du commencement du douzième siècle. Elle a une réelle valeur artistique.

M. DOUAIIS offre à la Société et à chacun de ses membres une notice sur le P. Polycarpe, de Marciac, capucin, mort à Bordeaux pendant la peste de 1606.

Séance du 9 décembre 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. GÈZE donne lecture de son rapport sur le livre de M. L. Mazens :

« M. Louis Mazens, lauréat et membre correspondant de votre Société a fait hommage à la Société d'un ouvrage : *Les seigneurs et les consuls de Lasgraïsses*.

» Cet ouvrage est une de ces monographies qui retracent la vie des populations provinciales, et dont l'ensemble permettra un jour à l'écrivain de l'histoire générale de compléter les historiens passés et quelquefois de redresser leurs appréciations.

» Après une description du bourg de Lasgraïsses, canton de Cadalen, arrondissement de Gaillac, département du Tarn, et l'histoire de son développement ou plutôt de sa décadence, — car sa population, de 1,500 habitants environ en 1540, n'est plus aujourd'hui que de 529, — l'auteur nous retrace ce que lui ont révélé de la vie des anciens seigneurs ses recherches dans les registres des anciens notaires, dans les archives de la sénéchaussée de Carcassonne et du Parlement de Toulouse, dans l'*Histoire de Languedoc*, les *Chroniques de Languedoc*, et enfin les publications de MM. de Gaujal, de Barrau, Corbière, Elie Rossignol et Edmond Cabié.

» Le premier seigneur dont l'auteur ait trouvé trace certaine est Guillaume de Pierre, qui figure dans un acte de 1293, comme seigneur de Brens et de Lasgraïsses. A l'exception de quelques années du milieu du seizième siècle, pendant lesquelles, par l'effet d'une vente bientôt suivie de rachat, dame Jeanne de Bonnay, épouse de noble Hugues de Caraman, en fut propriétaire, la seigneurie est restée dans la descendance de Guillaume de Pierre jusqu'en 1745. Pendant ce long laps de temps, elle fut souvent transmise par les femmes, et c'est à ce titre que nous la voyons passer successivement dans les maisons de Bruyères, de Landorre, de Galand, de Chalon, de Bourbon-Malause et de Pérusse-d'Escars. En 1745, la seigneurie fut vendue, avec toute justice et fiefs, pour la somme de 26,500 livres, à M. Pierre Auriol, habitant de Castres, dont la famille l'a conservée jusqu'à la Révolution de 1789, qui l'abolit comme toutes les autres.

» Après avoir donné la succession des seigneurs, l'auteur nous fait connaître les franchises et libertés, les consuls, les impôts, les droits seigneuriaux, les dîmes, la justice, la religion, l'instruction, l'agriculture. Enfin, il nous donne, dans un dernier chapitre, la généalogie des principales familles bourgeoises, ce qui est pour lui une généalogie de famille.

» Tel est le tableau qui nous est présenté. M. Mazens l'a peint avec une affection filiale. Peut-être pourrait-on

lui reprocher de s'être un peu trop montré, dans certaines appréciations générales, le descendant de ces vieux ligueurs qui n'avaient voulu reconnaître Henri IV qu'après son abjuration et passaient jusque-là leurs actes au nom de Charles X, cardinal de Bourbon, bien que plusieurs de leurs seigneurs eussent suivi la religion prétendue réformée. Mais la conservation des sentiments de famille est trop respectable pour que nous songions à lui en faire un grief, et nous devons le remercier de sa monographie qui, écrite d'un style clair et facile, est une œuvre bonne et une bonne action. »

Séance du 16 décembre 1884.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. l'abbé DOUAIIS lit un Mémoire sur la charité des Capucins pendant les pestes qui ravagèrent le Languedoc au seizième et au dix-septième siècle.

Les Capucins commencèrent à s'établir dans le Languedoc en 1581. Pendant les pestes de 1588 à 1590 d'abord, de 1628 à 1632 ensuite, et enfin de 1652, qui sévirent dans la plupart des villes de la contrée, notamment à Toulouse, à Cahors, à Carcassonne, à Béziers, ils se mirent au service des malades et montrèrent un grand dévouement. M. l'abbé Douais en fait le récit d'après le *Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et le progrès de la province des Capucins d'Aquitaine ou de Tolose*, composé par le P. Gabriel de Saint-Nazaire, en 1694 (Archiv. de la Haute-Garonne, fonds H, fonds des Capucins).

I. Peste de 1588 à 1590. — Cette peste se répandit dans presque tout le Languedoc. Les Capucins, nouvellement arrivés, à peine installés, ne purent se dévouer au soin des malades qu'à Toulouse, à Albi, à Béziers probablement, et à Gaillac. A Toulouse, ils furent demandés par le vicaire général Daffis et le premier président Durenti : le P. Anselme de Bourgogne et le P. Egide de la Cassaigne remplirent à Toulouse « le glorieux office de charité. » La peste ayant sévi à Gaillac, cette ville fit le vœu « de bastir un couvent de Capucins, à l'honneur de Dieu, de N.-D., et de saint Roch. »

II. Peste de 1628 à 1632. — Cette peste, dont les Capucins écrivirent les mémoires en 1635, fut d'une violence extrême. D'après le P. Gabriel de Saint-Nazaire, elle se propagea de l'Auvergne dans le Languedoc; il la montre, en effet, d'abord à Saint-Flour, d'où elle serait descendue vers Toulouse, et, ensuite, dans la plupart des villes du haut et du bas Languedoc. Les Capucins s'y dévouèrent sans mesure.

1^o La peste à Figeac, décembre 1627-juin 1628. — Ce fut d'abord à Figeac, où ils prêchaient l'avent de 1627. Le P. David de Gimont, le Fr. George de Mirande, clerc, d'abord, et puis le P. Martinien de Bordeaux, le P. Bruno de Rodez, et le Fr. Cassien de Castelnaudary « s'exposèrent, » pendant plus de six mois. Ils furent tous victimes de leur dévouement, à l'exception du P. David de Gimont, qui n'eut aucune atteinte du mal et qui, par son énergie,

sauva la ville affolée des ravages de plusieurs bandes de pillards dont elle fut menacée.

2° La peste à Sauveterre, mai, juin 1628. — Les Capucins n'avaient point de couvent à Sauveterre. Mais, aussitôt que la peste eut commencé à y sévir, en mai 1628, ils y furent appelés. Non seulement ils soignèrent les malades, mais encore ils durent commencer par mettre eux-mêmes en terre les cadavres qu'ils « trouvoient estendus aux entrées ou derrière les portes des maisons où il y avoit d'autres malades dans le lit. »

3° La peste à Villefranche-du-Rouergue, juin, juillet 1628. — Nous manquons de détails sur la peste de cette petite ville. Les Capucins y avaient un couvent. Trois religieux y moururent victimes de leur charité.

4° La peste à Cahors. — A Cahors, la peste sévit non seulement dans la ville, mais encore dans le collège des Jésuites et dans le couvent des Capucins. Les Capucins servirent également et dans la ville et au collège des Jésuites et dans leur couvent. Le P. Samuel de Toulouse fut appliqué au soin des séculiers. Après sa mort, le P. Antoine de Toulouse le remplaça ; le P. Bernardin d'Espagnol et le Fr. Clément de Nogaro, clerc, lui furent adjoints. Ils servirent en ville et au collège, où tous les Jésuites étaient malades. La peste fit à Cahors plus de trois mille victimes.

5° La peste à Toulouse, août 1628, décembre 1629, mars-juin 1630, août 1630, janvier 1631, mai 1631-avril 1632.

A Toulouse, la peste fut particulièrement cruelle : elle emporta 50,000 habitants. Un Jacobin l'y aurait apportée, et elle aurait fait sa première apparition à l'hôtel de la Couronne, près de la Dalbade. Un premier lazaret fut établi, mais provisoirement, à Terre-Cabade ; le pré des Sept-Deniers reçut les pestiférés le second ou le troisième mois de la peste et plus tard. Les Capucins exposés furent : le P. François de Moussoulens, le P. Philippe de Francon, le P. Onoffre de Bonnes, le Fr. Sébastien de Gaillac, le P. Félix d'Ax, le P. Salvi d'Agen, le Fr. Philippe de Carcassonne, le Fr. Juvénal de Marseillan, le P. Archange de la Barthe et le P. Honoré de Bordeaux. Tout le monde s'employa au soin des malades, d'après les ressources dont chacun disposait. Le Masuyer, premier président, montra un courage à toute épreuve. Il ne quitta pas la ville ; il visitait le pré deux fois la semaine. Frappé à son tour, il mourut de la peste, laissant le souvenir d'un homme de bien (10 octobre 1631). Il fut enterré dans l'église des Chartreux.

6° La peste à Grenade, janvier-mai 1629, août-novembre 1629, août 1631-janvier 1632.

Les Capucins avaient établi un couvent à Grenade en 1603. Pendant la peste, ils furent le soutien de cette petite ville. Le P. Salvi d'Albi, le Fr. Michel de Saint-Sabin et le Fr. Candide de Valence, que l'on logea dans la maison de la veuve de Raygniez, eurent le soin des malades, soit à domicile, soit à l'hôpital.

7° La peste à Castelnaudary, novembre 1628-mars 1630.

A Castelnaudary également les Capucins furent le soutien des malades. Etablis dans cette ville dès 1597, ils

s'y firent aimer : elle eut recours à eux. Le P. Séverin de Bordeaux, le P. Pacifique de Lisieux et le Fr. Cyprien de Saint-Tybéri, d'abord, puis le P. François de Pézenas et le P. Emmanuel de Bordeaux, furent désignés pour servir les pestiférés. Les deux premiers moururent victimes de leur dévouement.

8° La peste à Castelsarrasin, septembre 1629, mars 1630.

Le mal exerça de grands ravages dans cette ville. Comme dans la plupart des villes affligées de la peste, un « pré » fut destiné aux malades. Les consuls s'adressèrent aux Capucins du couvent de la ville. Le P. Gaspard de Saint-Bertrand-de-Comminges, le P. Blaise de Popian, le Fr. Paul de Castelsarrasin et le Fr. Juvénal de Cranieux furent désignés. Le P. Gaspard et le Fr. Paul, frappés de la peste, moururent. Le P. Blaise de Popian montra un grand dévouement. La construction d'une chapelle au « pré » fut due à son zèle.

9° La peste à Montauban et à Saint-Antonin, 1629.

Richelieu, lors de son voyage à Montauban, août 1629, y établit un couvent de Capucins. La peste éclata presque aussitôt, et sévit pendant les pourparlers assez longs des religieux et des autorités locales, qui ne cédèrent qu'à regret, pour l'emplacement du couvent, la place de Montmirail. Les Capucins souffrirent d'abord beaucoup, plus tôt qu'ils ne se dévouèrent au soin des malades. Mais ils jouirent d'une entière liberté à Saint-Antonin, ville également huguenote. Ici, le P. Antoine de Toulouse se voua avec un grand zèle au soin des pestiférés sans distinction de religion.

10° La peste à Béziers et à Cazouls-lès-Béziers, 1629-1630.

La peste ayant éclaté à Béziers, les Capucins de cette ville furent dispersés en divers endroits. C'est ainsi que le P. Bernardin de Mauléon et le Fr. Didace du Mur-de-Barrez se trouvèrent à Cazouls-lès-Béziers, quand l'épidémie y sévit. Ils furent la providence de cette population. Ils moururent au service des malades.

A Béziers également, les Capucins firent vaillamment leur devoir. »

M. de LAHONDÈS dit que la ville de Pamiers fut aussi très éprouvée par la peste depuis le mois d'août 1629 jusqu'à la fin de l'année suivante et que le président Le Masuyer donna, à la malheureuse ville, des marques de son humanité. Les habitants, dont les ressources étaient épuisées, s'adressèrent à lui pour emprunter quelque somme, après avoir vainement cherché des secours de tous côtés ; et Le Masuyer, dont les charités sans limites avaient tari les ressources, leur prêta sa vaisselle d'argent qu'ils engagèrent à M^{me} de Castel pour un prêt de 2,058 livres.

M. LAPIERRE indique le manuscrit du père Lombard, conservé dans la bibliothèque de la Cour d'appel, comme étant de nature à fournir des indications sur les actes de bienfaisance du président Le Masuyer.

Séance du 23 décembre 1884.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. ARMIEUX offre à la Société un exemplaire d'un mémoire sur l'inscription de Kasrine, avec la traduction de M. Lallier.

M. DESAZARS rappelle qu'il a signalé l'opportunité de recueillir les indications sur la vie et les travaux des collègues que la Société a perdus. Il a réuni, à ce titre, des renseignements sur la vie de M. l'abbé Roaldès, et M. le Président le prie de rédiger la notice nécrologique sur ce collègue si regretté, bien qu'il n'ait fait que passer dans la compagnie.

M. DELORME présente une paix en cuivre, représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. L'encadrement paraîtrait dater du seizième siècle, mais les personnages indiquent le commencement du siècle suivant.

Séance du 30 décembre 1884.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. l'archiviste présente le tableau des lectures de l'année.

M. BÉNEZET donne lecture du rapport suivant :

« La ville de Toulouse construit un musée monumental. A cette occasion, les amis des arts dépendant du dessin se demandent avec anxiété si, dans les plans en cours d'exécution, on a songé à ménager une place pour recevoir les œuvres de peinture de nos anciens maîtres locaux.

» Ces anciens maîtres, dont l'existence laborieuse s'est dépensée uniquement, et non sans gloire, pour notre cité, auront-ils enfin les honneurs d'une galerie d'exposition distincte, séparée, spécialement toulousaine, après avoir été si longtemps logés et confondus, dans la salle des Augustins, avec les maîtres de toutes les écoles, de tous les pays ?

» Deux motifs, d'une gravité incontestable, rendent urgente, indispensable la création de cette galerie d'exposition, destinée à présenter les productions de notre Ecole dans leur imposant ensemble historique et chronologique.

» Le premier concerne le besoin signalé par la critique contemporaine de réunir, dans un but d'étude et de recherches, les matériaux devant servir à écrire l'histoire de la peinture toulousaine.

» Le second concerne l'obligation où se trouve la ville d'élever, pour la première fois, à cause de la circonstance de la reconstruction du musée, un monument en l'honneur des travaux de nos anciens artistes.

I

» On sait l'importance que le ministre des beaux-arts attribue aux renseignements jetant quelque lumière sur les manifestations de l'art en France, dans les siècles passés. De nombreuses circulaires officielles attestent les préoccupations croissantes, sur ce point, des sociétés sa-

vantes et les exigences du courant archéologique actuel.

» Une remarque assez extraordinaire est à faire à ce propos. Il existe à Toulouse une école de peinture, dont l'ancienneté est merveilleuse, dont l'esprit original s'est affirmé, pendant la durée de cinq siècles, par une série presque non interrompue de noms glorieux et d'œuvres admirables, et dont la place, par rapport à l'art français classique, correspond à celle qu'occupaient jadis les écoles primitives de la haute Italie, vis-à-vis de l'art au siècle de Léon X.

» Eh bien ! cette Ecole, qui a produit des fresquistes en même temps que Sienna et Florence, avant Bruges et Nuremberg, des portraitistes spéciaux avant aucun des peintres des hautes écoles italiennes, allemandes et flamandes; qui peut se vanter de n'avoir rien demandé aux Byzantins de Constantinople pour l'initiation aux coloris, aux Italiens pour la représentation de la figure humaine, aux Allemands pour les procédés techniques et de détail; qui, enfin, à la Renaissance, nous a donné, entre autres grands artistes, Arnaud de Molles, c'est-à-dire un coloriste de la valeur du Titien et de Véronèse, — cette école, dis-je, n'a pas encore de galerie pour recevoir ses tableaux.

» Hélas ! on pourrait même ajouter qu'elle serait aujourd'hui absolument inconnue dans le monde savant, si des études partielles justement estimées, parmi lesquelles on doit citer en première ligne celles de MM. Roschach, de Chenevières, J. Roland, n'avaient pas été publiées; si je n'avais pas eu l'honneur moi-même d'être désigné par la Société archéologique pour présenter, à un des congrès de la Sorbonne, des études sur les *Origines du portrait en France*.

» Malheureusement ces publications ne portent que sur des points isolés et spéciaux de l'histoire de la peinture à Toulouse. De savants historiens se trouveraient certainement pour écrire les annales longues et glorieuses de notre Ecole locale. Pourquoi ne se sont-ils pas encore présentés ?

» C'est que les documents considérables qui existent dans notre région ne sont pas encore suffisamment choisis, suffisamment groupés, ne sont pas offerts au public sous un jour favorable à l'examen. Ce qui manque au critique, à l'historien, c'est la vue d'ensemble des œuvres de peinture dans les diverses phases caractéristiques de l'art toulousain, permettant de suivre la filiation du génie méridional, la gradation de l'inspiration, le lent mais tenace mouvement de perfectionnement artistique qui, commencé par des miniaturistes sur le velin d'un livre d'annales, se termine par les pages monumentales de la vie d'Elie, de Despax, sur les murs du Séminaire, ou par celles de la vie de la Vierge, de Roques, sur les murs de la Daurade.

» On ne peut actuellement arriver par l'analyse de documents décousus à connaître la véritable portée, le véritable esprit de l'Ecole.

» Et ce n'est pas seulement l'histoire de l'art méridional qui est intéressée à un groupement des œuvres de peintures toulousaine, mais l'histoire de notre pays lui-même. Il suffit de regarder nos vieux historiens pour répondre affirmativement. Qui ne sait quel secours énergique nouveau

apporte à la critique contemporaine le portrait, traduit par la peinture, des personnages qui ont joué un rôle dans le passé? Cette étude comparée des hommes et des événements, qui a changé aujourd'hui la physionomie de l'histoire nationale, ne peut-elle pas être utile à notre histoire provinciale? Quant à moi, devant la collection de portraits conservés au Capitole, je sens une révélation de notre vieille vie locale, bien différente, en des points nombreux, de celle dont Catel et Lafaille nous ont gardé le souvenir. Hélas! quel triste écart entre les faits et les hommes qui en ont été les héros, entre la physionomie humaine, toujours si vivante sous le pinceau de nos artistes, et la page écrite correspondante, toujours si froide sous la plume méthodique des anciens annalistes!

» A l'époque la plus archaïque de notre art toulousain, n'a-t-on pas remarqué combien les simples miniatures au trait, qui accompagnent le poème de la *Canzo de la Crozado*, ajoutent d'ampleur et de couleur au texte, d'ailleurs si magistral et si coloré lui-même? La représentation au dessin de la personnalité des héros de la croisade, quoique fautive et sommaire, apporte cependant, par je ne sais quelle signification générale pittoresque qui lui est propre, un trait à part et décisif pour la compréhension des luttes formidables de ce temps. Avec combien plus de raison les portraits si achevés des peintures de l'hôtel de ville donneraient de l'intérêt, de la clarté aux événements écrits des derniers siècles!

II

» J'ai dit plus haut que le second motif de la formation d'une galerie spéciale au musée vise la nécessité, chaque jour plus sacrée, de reconstituer d'une manière durable et monumentale le passé de l'art de la peinture à Toulouse, par une exposition complète et d'ensemble des meilleures productions de nos anciens maîtres. Sans doute, déjà depuis près d'un siècle, des amateurs et des artistes, aidés par des municipalités éclairées, ont recueilli dans le musée actuel une série considérable de peintures toulousaines. Ces peintures, disséminées sans ordre au milieu de la vaste salle des Augustins, mêlées à celles des maîtres étrangers, souvent mal choisies parmi les œuvres appartenant au même artiste, défectueusement présentées au point de vue de l'optique et de la perspective, peuvent, il est vrai, faire connaître l'esprit de certains maîtres; mais on doit constater qu'elles ne réalisent nullement une exposition complète des productions de notre Ecole. L'Ecole locale, c'est-à-dire l'ensemble homogène et chronologique des travaux de nos artistes, n'a pas encore été révélée au public et à la critique.

» D'ailleurs, les peintures des Augustins ne sont pas, en général, suffisantes non seulement comme choix parmi les toiles attribuées au même pinceau, mais comme nombre et au point de vue de la variété des manifestations du talent complexe de la plupart des anciens artistes. C'est ainsi que Hilaire Pader, l'auteur des belles fresques de l'église des Minimes; que Jean de Troy, dont Montpellier garde jalousement les tableaux; que François de Troy, si

brillamment placé au Louvre; que Gamelin; que Valenciennes, le grand paysagiste de la Restauration; que Boilly ne figurent au musée actuel qu'avec des œuvres sans rapport avec leur renommée, et qui ne donnent qu'une idée partielle de leur manière.

» Un fait plus déplorable est à relever à propos de la collection actuelle des Augustins. Certains grands maîtres locaux n'y figurent pas. Parmi ces absents illustres, nous citerons Ambroise Freydeau et Colombe du Lys. La lacune concernant Ambroise Freydeau est surtout regrettable; cet artiste, à la fois poète, architecte et peintre, est l'un des fondateurs de l'Ecole de Toulouse.

» Il est pourtant facile, jusqu'à un certain point, de remédier à cet état de choses, en augmentant considérablement les collections tronquées du musée actuel. La ville a sous la main, dans ses archives, les documents les plus riches concernant la peinture locale depuis le treizième jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Elle dispose, en outre, des toiles nombreuses qui se détériorent dans les magasins des Augustins, et dont une portion notable est de la main d'Antoine Rivals; elle peut utiliser enfin, lorsque bon lui semblera, d'autres belles toiles, plus nombreuses encore, soit cédées autrefois au musée de Paris, soit confiées aux églises de Toulouse.

» Quel empêchement y aurait-il à réunir aux anciens les nouveaux matériaux dont je parle? Quel embarras y aurait-il à grouper, par exemple, dans une salle spéciale, selon un classement méthodique, sous un jour avantageux, d'abord les merveilleuses collections miniatures de de nos annales appartenant aux archives; ensuite la série si précieuse des portraits de capitouls peints sur parchemin ou sur toile, qui décore la salle Clémence-Isaure? Ne pourrait-on même pas joindre à ces peintures, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre, et comme complètement nécessaire à l'histoire de l'art toulousain, la copie réduite des meilleures fresques de la région au moyen âge?

» Un pareil appoint, apporté aux collections actuelles des Augustins, aurait pour résultat non seulement de compléter celles-ci, mais de donner à notre musée de peinture, reconstitué dans ces données essentiellement toulousaines, un attrait merveilleux de curiosité, une saveur locale particulière, une originalité archéologique peut-être unique au monde. S'imagine-t-on, par hasard, que les quelques tableaux des maîtres classiques anciens que nous aurons la bonne fortune de posséder, encadrés dorénavant par l'architecture exubérante du nouveau monument de la rue Alsace-Lorraine, attireront l'attention des amateurs et des représentants de la critique en France et à l'étranger?

» Votre musée intéressera médiocrement les hommes de goût, les érudits, tant que nous ne ferons pas un triage intelligent de nos collections au point de vue d'une exposition d'œuvres locales, et que nous resterons à l'écart du mouvement qui passionne aujourd'hui le monde savant, un peu revenu de l'engouement des productions de la Renaissance, écho brillant mais dénaturé du génie des races latines. Ce mouvement, commencé en Allemagne autour des marbres d'Egine, en France autour du

Christ de la cathédrale de Reims, a pour objet, on le sait, d'étudier les origines de l'art, d'éclairer les textes anciens par l'analyse des monuments figurés des époques correspondantes, de surprendre, pour ainsi dire, l'idée artistique au moment de son éclosion poétique primitive et avant la formation des écoles historiques de peinture et de sculpture.

» C'est à Toulouse que l'art de la peinture s'est réveillé pour la première fois en France après la nuit du moyen âge. Offrons aux érudits, aux amateurs, le spectacle, réduit, par la copie, de nos anciennes fresques portant les marques naïves qui attestent les temps lointains de notre aurore artistique; exposons ces miniatures, où, sur des fonds d'or et au centre d'encadrements romains, la figure humaine apparaît régulièrement pour la première fois dans notre histoire nationale, et que nos artistes ont voulu, par des couleurs vives, revêtir de signes d'allégresse, et notre nouveau musée, grâce à ces productions primitives merveilleuses, grâce aux collections de tableaux toulousains qui les accompagnent, prendra rang parmi les musées de premier ordre en Europe.

III

» Aux moyens qui viennent d'être indiqués et par lesquels la ville pourrait procéder à la formation d'un musée de peinture toulousaine, il serait utile d'en joindre un autre complémentaire en quelque sorte, et qui donnerait à la future galerie toulousaine un caractère achevé absolument définitif.

» En effet, en énumérant les richesses artistiques de la ville, je viens de faire remarquer que celle-ci possède les miniatures de nos annales et les portraits sur velin ou sur toile des capitouls. Malheureusement ces collections offrent des lacunes fâcheuses. A des époques de troubles et de révolution, de nombreux spécimens des chefs-d'œuvre archaïque conservés au Capitole ont été jetés au vent ou secrètement dérobés. Ces exemplaires absents sont-ils perdus sans retour?

» Non, certes. On trouve encore, appendus au mur de beaucoup de maisons, des velins représentant des séries de capitouls, vêtus mi-partie de rouge et de noir, et l'air vivant comme s'ils sortaient du pinceau de Durand ou de Michel. Ils attendent, en costume de cérémonie, qu'on leur accorde une place dans une demeure monumentale et officielle.

» Les collections de tableaux du Musée et des églises constituent, en second lieu, comme je l'ai fait remarquer, un fond de richesses où la ville peut largement puiser: cela est vrai. Mais les tableaux du musée et ceux des églises ne sont qu'une portion fournie par le hasard ou par la générosité des amis des arts, des innombrables productions que nos maîtres si féconds ont répandues dans tout le Midi, surtout pendant les derniers siècles.

» Les populations méridionales, avides de faire traduire leurs aspirations par la peinture, n'ont rien demandé aux maîtres étrangers. Par l'accord merveilleux de leurs créations avec nos monuments, par la facilité avec laquelle ils

savent communiquer leurs sentiments, nos peintres ont réalisé le miracle de suffire seuls aux exigences du goût dans nos contrées; si bien que leur souvenir se lie, pour nous méridionaux, à celui de toutes nos églises, de tous nos palais, de tous nos châteaux. C'est marquer quel nombre fabuleux de peinture ils ont produit autour de nous.

» Eh bien! parmi ces œuvres disséminées dans tout le Languedoc, n'y en a-t-il pas plusieurs d'une valeur exceptionnelle et typique qui figureraient excellemment dans la future galerie toulousaine? N'y en a-t-il pas plusieurs qui combleraient les lacunes regrettables de nos collections ou qui révéleraient sous un aspect nouveau quelques-uns de nos vieux peintres, mal jugés jusqu'ici sur la foi de tableaux médiocres? Dans ces circonstances, une mesure importante semble devoir être prise avant la formation de la galerie officielle toulousaine, en vue de compléter nos collections existantes. Comment, en effet, réaliser la formation d'une galerie d'œuvres choisies, permettant de reconstituer l'École de Toulouse, sans réunir d'avance la plus grande partie possible des productions de nos maîtres, sans soumettre ces juridictions à l'appréciation d'un jury compétent et du bon sens public?

» La mesure à prendre consisterait à organiser, avant l'achèvement du nouveau musée, une exposition spéciale archéologique de tableaux actuellement disponibles des anciens peintres locaux.

» Cette exposition obtenue au nom de l'art, par voie d'appel à la bonne volonté des possesseurs de tableaux toulousains, donnerait l'occasion d'un grand déploiement de richesses de peinture. Un appel officiel de la municipalité ferait sortir de l'ombre une foule de productions encore inconnues: tableaux d'histoire, de genre, dessins, etc., et ferait surtout apparaître ces esquisses rapides à l'exécution desquelles excellaient nos maîtres, débordés, disait-on, par leur propre imagination et par les sollicitations des amateurs, — esquisses dont la grâce facile est tant admirée dans le splendide spécimen de Subleyras que possède le Louvre!

» Un appel officiel amènerait de nombreux portraits reproduisant les grands personnages de nos contrées, documents expressifs que la palette des peintres de l'hôtel de ville a conservés à notre curiosité, à nos recherches archéologiques.

» Deux collections précieuses et officielles fourniraient à ce sujet un appoint merveilleux: la première comprend la série des portraits appartenant au Palais de justice et parmi lesquels est celui de Cujas, chef-d'œuvre toulousain digne de Clouet; la seconde, qui forme la galerie historique des évêques toulousains à l'Archevêché, renferme les portraits les plus curieux, tels que ceux de Mgr de Laroche-Aymon, par Despax, et du cardinal de Clermont-Tonnerre. Les matériaux ne manqueraient pas certainement à l'exposition archéologique qui devrait, à mon avis, précéder la formation d'une galerie monumentale de peinture toulousaine, et qui permettrait aux hommes de goût et de science, aux amateurs, de connaître ou plutôt d'étudier pour la première fois des peintures ensevelies,

soit dans les archives ou dans les palais de la ville, soit dans les cabinets des collectionneurs. L'exposition de quelques-unes de ces peintures, de celles, par exemple, du tableau de *Tournier*, conservé à la sacristie des Minimes, serait un événement artistique considérable.

» Il est à présumer que l'administration de la cité sera fière d'attacher son nom à la réalisation d'une entreprise qui intéresse si hautement l'histoire de l'art et le prestige de la ville elle-même. Comme Toulousain et comme artiste, il me souvient d'avoir été autrefois très sensible à un reproche amer contenu dans une lettre adressée par Montalembert à Victor Hugo, au sujet de l'insouciance avec laquelle les anciennes municipalités locales laissaient transformer nos monuments en écurie et en grenier à foin, lettre où se trouvait une phrase comparant ces monuments à « *des tentes dressées pour abriter des descendants affaiblis.* » N'y aurait-il pas encore matière à reproche à l'adresse de la ville, si celle-ci, au lieu de négliger, comme autrefois, ses monuments de pierre, négligeait ses monuments de peinture et si elle laissait passer l'heureuse occasion de donner un abri, une histoire aux œuvres dispersées de ses anciens artistes? »

La Société adhère avec empressement aux conclusions de l'étude de M. Bénézet, et elle exprime le vœu que la presse toulousaine lui prête le précieux concours de sa publicité, afin de provoquer la création d'une galerie de peinture toulousaine et l'organisation d'une exposition préalable des tableaux de nos anciens maîtres.

Séance du 6 janvier 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

La Société examine les changements introduits dans le règlement intérieur. Il en sera fait une seconde lecture.

M. B. BÉNEZET fait une lecture sur un groupe de sculptures du quatorzième siècle.

Les archéologues du Midi connaissent la collection des statues des douze apôtres, actuellement placée au musée de Toulouse et provenant de l'ancienne église des Cordeliers, collection sur laquelle les magnifiques photographies de M. Delon, accompagnées du texte de M. Roschach, ont appelé l'attention du monde savant. Ces figures, exécutées sur les ordres de Jean de la Teyssandière, évêque de Rieux, pour orner une chapelle des Cordeliers, sont les plus beaux morceaux de la sculpture méridionale du quatorzième siècle et peuvent supporter la comparaison, non seulement avec les plus remarquables modèles similaires de la statuaire au moyen âge, mais encore, sous certains rapports de style, avec les œuvres de l'art grec primitif. Les sculpteurs du Midi ont eu leur heure d'inspiration archaïque et quelque chose comme leur école de Sicyone et de Corinthe.

M. Bénézet fait remarquer que ces productions constituent une deuxième et très attachante manifestation du génie artistique méridional, la première de ces manifestations ayant marqué les temps romans par les chefs-d'œuvre de l'église de Moissac, par ceux des cloîtres de la Daurade et de Saint-Etienne. Il fait remarquer aussi que la

manifestation de l'art sculptural de la période gothique, à laquelle appartiennent les statues des Cordeliers, a une connexion singulière de développement et de décadence avec la formation inattendue de cette école d'architecture particulière à nos contrées qui porte le nom d'architecture toulousaine. Au commencement du quatorzième siècle, les figures de la statuaire locale apparaissent sublimes, peut-on dire, tout d'un coup, en même temps que les édifices auxquels la disposition de la brique et le génie de nos vieux artistes ont acquis une célébrité historique; et des figures de la statuaire locale s'altèrent, se déforment, le jour où l'originalité de l'architecture toulousaine disparaît.

Les statues d'apôtres conservées au Musée ne sont qu'une partie de l'œuvre des artistes employés par J. de la Teyssandière. On sait que les figures de pierre qui ornent le portail de l'église du Taur; que deux autres figures placées actuellement dans l'établissement de M. V. Gesta; qu'enfin les deux statues tombales du chevalier d'Oria et de J. de la Teyssandière exposées au Musée, sont dues aux mêmes ciseaux et proviennent de la même chapelle des Cordeliers.

Ces chefs-d'œuvre isolés constituaient jusqu'à présent, dit M. Bénézet, le groupe des productions des statuaires toulousains, agissant sous l'inspiration de J. de la Teyssandière. Il semble qu'on puisse encore ajouter sûrement à ce groupe important un autre morceau de sculpture historique échappé jusqu'ici à l'admiration des connaisseurs. C'est une composition de petite dimension, en pierre dure, comprenant deux figures et encastrée aujourd'hui, à la hauteur de quelques mètres, dans un des murs latéraux du parvis de l'église Saint-Nicolas de Toulouse. Que représentent ces deux figures? Elles sont intentionnellement réunies, à en juger par le sentiment commun qui anime leur geste, leur attitude. Une expression scénique bien caractérisée les lie entre elles. L'un des deux personnages semble se soulever péniblement sur un lit garni de coussins et de couvertures, l'autre se pencher vers ce premier personnage avec un mouvement de sympathie pieuse et empressée. L'artiste a-t-il voulu représenter la *mort de saint Joseph*? Les traits des figures autorisent à le penser. Quel que soit cependant le sujet traité par le statuaire, le spécimen de sculpture de l'église Saint-Nicolas se distingue par un caractère de beauté archaïque et originale très saisissant, par une science mimique et d'ordonnance générale de composition que les artistes du moyen âge ont rarement dépassée. Deux choses rattachent ce groupe aux types de statuaire de la période de J. de la Teyssandière: c'est l'air de mélancolie et d'émotion des figures et le jet ou le faire des draperies. Il y a là, dans cette façon de sentir et d'exécuter, un trait de personnalité artistique qui marque avec évidence les productions d'un maître ou d'une école, une forme particulière de génie qui permet de donner la date de l'œuvre et de la classer dans l'histoire de la sculpture locale.

Dans le groupe que M. Bénézet appelle la *mort de saint Joseph*, la pierre semble s'attendrir, se tordre en quelque sorte, pour se plier à certaines habitudes de sentiment et

de principes d'étude, qu'on retrouve en analysant les statues des apôtres du Musée. La matière est ramenée, avec une perfection consommée, à l'expression d'une idée artistique dont les sculpteurs de J. de la Teyssandière ont été les admirables vulgarisateurs.

Séance du 13 janvier 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. ARMIEUX donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Hoffmann, de Washington. M. Hoffmann est élu membre correspondant.

M. DE LAHONDÈS donne ensuite lecture d'un rapport sur la candidature de M. Bernard, de Bagnères-de-Luchon. M. Bernard est élu membre correspondant.

M. DE RIVIÈRES propose la candidature, comme membre correspondant, de M. Edouard Forestié, de Montauban.

L'ordre du jour appelle l'élection du président, du secrétaire général et de l'archiviste.

M. de Clausade est réélu président.

M. de Lahondès est élu secrétaire général.

M. de Sevin est continué dans ses fonctions d'archiviste.

M. de Rivières est élu secrétaire-adjoint.

M. DE RIVIÈRES donne lecture d'une analyse détaillée du *Dataire* ou *Nécrologe* de la cathédrale d'Albi. C'est un manuscrit en latin, écrit sur parchemin, commencé dans les dernières années du quatorzième siècle, sous l'épiscopat de Guillaume de la Voulte, évêque d'Albi, et continué pendant une partie du quinzième siècle. On y trouve l'état des obits et des anniversaires fondés dans l'église d'Albi, avec la nomenclature d'un grand nombre de chanoines, de plusieurs évêques d'Albi, de divers prélats, damoiseaux, bourgeois et marchands de cette ville. Il y est fait mention des achats des divers ornements ou objets mobiliers, des réparations ou embellissements exécutés dans l'église, des diverses places où étaient ensevelis les fondateurs des anniversaires, des anciens vocables des chapelles. A l'aide de ce précieux manuscrit, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de la ville, on peut reconstituer la cathédrale d'Albi telle qu'elle était dans le troisième quart du quinzième siècle. Ainsi, les chapelles n'ont été voûtées qu'après coup; lors de la construction primitive, les tribunes qui coupent en deux la hauteur de l'édifice n'existaient pas. L'église devait présenter un aspect beaucoup plus svelte et plus imposant, car l'adjonction des voûtes des chapelles a donné à cet intérieur de la lourdeur et l'a assombri. Les chapelles, avant d'avoir reçu, au seizième siècle, la splendide décoration murale qui en fait un monument unique en France, devaient être sombres et tristes. M. de Rivières a traduit le texte latin du *Dataire* et l'a accompagné de nombreuses notes.

M. l'abbé Douais lit les conclusions de son travail sur la charité des Capucins pendant les pestes des seizième et dix-septième siècles.

« Sous forme de conclusion, je dégage des faits de détail dont je viens de donner le précis, les points culmi-

nants qui offrent pour l'histoire un intérêt plus général et plus durable.

» Le premier point sur lequel je désire attirer l'attention, ce sont les idées que l'on se faisait, au dix-septième siècle, sur les causes, la nature et les effets de la peste. La peste étant une maladie contagieuse, tout ce que l'on pouvait faire entrer dans l'idée de *corruption*, tout ce qui pouvait être compris dans ce terme un peu vague, était regardé comme une cause du mal. Ainsi le chroniqueur s'essayant à expliquer la contagion, parle de « cuir corrompu, » de « vapeurs infectes, » de « corruption de l'air et des aliments (1). » C'est « la misère du peuple » qui engendre la malpropreté, source de corruption; et la grande « mortalité d'hommes et de chevaux, » dont les cadavres ont été à peine cachés dans la terre pendant les guerres civiles, a produit des miasmes malsains, qui sont répandus partout, grâce à l'air qui les porte et aux vêtements qui les reçoivent et les gardent.

» Le mal est contagieux; les relations commerciales l'importent d'une ville à l'autre avec les marchandises; le simple attouchement d'un vêtement ayant appartenu à un pestiféré le communique. Approcher un malade, parler avec lui, respirer son haleine ou même simplement respirer les exhalations d'un corps vivant malpropre, d'un mendiant ambulancier par exemple, c'est s'exposer à prendre la peste; des faits nombreux établissent la réalité du danger dans ces divers cas.

» La peste se manifeste d'une manière à peu près unique et générale. Elle apparaît sous forme de « tâches noires, de marques sur le corps, de pustules, » où même de « tâches de pourpre. » Ainsi le père Côme, capucin, avait sur le corps « quatre grandes tâches de pourpre. » Bientôt une plaie s'ouvre: alors « la peste flue. » Ces taches ou plaies sont de deux sortes; on distingue, en effet, les « bubons » et les « charbons. » Ainsi il est dit du père Vincent de Talmont qu'il « fut blessé de deux bubons et de sept charbons (2). » Le « charbon » s'étend parfois considérablement, jusqu'à couvrir toute la poitrine, comme celui qui emporta le frère Antoine (3); le plus souvent ces plaies s'ouvrent aux bras ou aux épaules; on les recouvre alors de linges et d'emplâtres.

» Ce mal agit diversement. Tantôt il emporte le malade avec une extrême rapidité, en deux jours ou même en un jour, en quelques heures; tantôt il n'amène la mort qu'après un temps assez long; la moitié au moins de ceux qu'elle atteint sont emportés. Parfois il n'amène pas la mort: il rend alors le malade incapable d'action et de mouvement. D'autres fois le malade vaque même en sa triste compagnie aux occupations les plus absorbantes: ainsi le frère Modeste de Créon frappé d'une peste qui lui dure trois mois, ne cesse cependant de soigner les malades (4); le frère Berard de Dalou a à la cuisse une

(1) *Rec. chron.*, p. 239, 240. Archives de la Haute-Garonne, fonds des capucins.

(2) *Ibid.*, p. 271.

(3) *Ibid.*, p. 253.

(4) *Ibid.*, p. 271.

peste qui continue « de lui fluer pendant environ deux ans (1) : » il n'interrompt pas son service, son travail ; mais il doit prendre un bâton pour marcher. Dans certains cas, la peste produit des ravages profonds dans l'organisme, où même des infirmités. Ainsi on voit l'os de la mâchoire carié tomber en pièces et les dents se briser ; le mal laisse au malade un asthme (2). On peut guérir une première fois, mais on n'est pas pour cela à l'abri de ses atteintes pour l'avenir. Il revient à plusieurs reprises : on a vu des malades atteints de la peste jusqu'à quatre fois dans la même année.

» Certes, il est naturel que l'on cherchât à se prémunir contre cette maladie contagieuse qui ressemblait si fort à la peste égyptienne. Nous voyons, en effet, les pouvoirs publics ne pas manquer à ce devoir. En un sens, l'accomplissement de ce devoir était alors plus facile qu'aujourd'hui. La plupart des villes, toutes les villes, et même les simples villages avaient des murailles d'enceinte et des portes, tandis qu'aujourd'hui les villes sont totalement ouvertes. Apparemment partout où on le put, on fit comme à Toulouse et à Pézenas, où des gardes furent placés aux portes pour soumettre les voyageurs à un examen médical (3). Mais là ne s'arrêtent pas les précautions. On prohibe les rassemblements ; les religieux ne tiennent pas le chapitre annuel ; les prédications sont suspendues, ou même les églises fermées (4). A peu près partout, un hôpital, un lazaret, ou bien, selon l'expression du dix-septième siècle, des « huttes, » « un pré, » reçoivent les malades. Cet hôpital, ce « pré, » est situé, selon la remarque très juste de M. le baron Desazars, à l'ouest, au sud-ouest ou au nord-ouest des villes, ainsi à Toulouse, à Grenade, à Castelnaudary, à Carcassonne, à Narbonne. Le pré est muni d'un cimetière affecté aux pestiférés seuls ; et même dans les couvents, un endroit du jardin est exclusivement consacré à recevoir les corps de ceux des religieux qui meurent de la peste. Isoler les malades, et même ceux qui les soignent, voilà la pensée qui inspire la plupart des mesures de précaution prises dans ces tristes circonstances. Ainsi les capucins destinés au soin des pestiférés, une fois sortis du couvent, n'y entrent plus ; ils ont leur habitation propre ; ils ne voient personne que les malades ; et quand ils vont à travers les rues de la ville, un homme les précède et avertit de leur passage pour qu'on ne commette pas l'imprudance de les approcher. Ils portent un habit de « sangale blue, » étoffe de soie qui les isole eux-mêmes. Quand avec la fin du mal, ils ont terminé leur service charitable, ils sont soumis à la quarantaine ; avant de quitter leur logement, ils doivent le désinfecter eux-mêmes. Quant aux simples particuliers, les médecins les engagent à prendre des précautions d'hygiène, certains préservatifs le matin et le soir, ou même des moyens médicaux énergiques, comme des caustiques : ainsi le père Félix d'Ax s'appliqua qua-

tre caustiques, un à chaque bras et à chaque jambe : et pendant les trois années vraiment terribles de la peste à Toulouse, 1628-1631, il n'éprouva aucun mal ; et pourtant il ne quitta pas un instant les pestiférés.

» Pendant la peste, les capucins jouent dans les villes où ils ont un couvent un rôle important, honorable, tout de charité. S'ils sont recherchés, ils recherchent à leur tour le poste du danger ; s'ils sont préférés aux autres religieux et partout, ils ont mérité cette glorieuse préférence : ils ne comptent ni avec la maladie, ni même avec la mort. Partout en effet on les appelle ; quelquefois ils se proposent eux-mêmes, et ce n'est qu'à Albi qu'il fut réglé que les Carmes seraient exposés les premiers, les Cordeliers de l'Observance ensuite et les Capucins après (1) : partout ailleurs, c'est-à-dire dans trente villes ou villages du Languedoc, ils sont exposés les premiers et les derniers ; dans quelques endroits ils sont seuls exposés. Ils ne se font pas prier pour aller au danger : ils y courent. Quand la peste éclate, c'est dans la plupart des couvents, comme à Toulouse, à Bordeaux, à Marmande, à Figeac, à Carcassonne, à Pézenas, à Montpellier, à Béziers, à Villeneuve-d'Agen, une vraie lutte parmi les religieux pour obtenir la faveur d'être exposé. Exposés, ils ne se ménagent pas ; ils soignent indistinctement tous les malades ; ils leur procurent les secours de la religion ; ils les consolent. Ils soutiennent le courage de plusieurs villes affolées, Figeac et Sauveterre par exemple. Ils s'emploient activement à procurer aux malades les soins matériels, la nourriture, le vêtement ; ici, ils enterrent eux-mêmes les morts, comme à Sauveterre ; ailleurs, ils sont amenés par les circonstances à prendre en main la police des villes ; ils y rétablissent l'ordre ; ils les préservent du pillage des maraudeurs ou même des bandes organisées, dont les malheurs publics facilitent les mauvais coups : ainsi à Figeac, à Sauveterre, à Cazères et à Carcassonne. Ils sont l'âme des populations éprouvées. Ils les secourent spirituellement ; et quelques-unes s'inspirent de leur foi, soit pour écarter le fléau, soit pour obtenir qu'il cesse.

» Je relève ici les divers vœux faits par quelques-unes des villes frappées de la peste.

» En 1589, la ville de Gaillac, menacée de la peste, fait vœu de bâtir un couvent de Capucins « à l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame, de saint François et de saint Roch (2) »

» En 1627, la ville de Figeac fait le vœu « de faire bâtir une chapelle de saint Roch et d'y aller en procession générale pendant un certain nombre d'années (3). »

» En 1629, les Capucins persuadent aux habitants de Castelsarrasin « de faire bâtir en actions de grâces une chapelle à l'honneur de saint Sébastien au pré des malades (4). »

» En 1630, la ville de Pézenas, « pour estre délivrée de la

(1) *Rec. chron.*, p. 388.

(2) *Ibid.*, p. 393.

(3) *Ibid.*, p. 243, 258.

(4) *Ibid.*, p. 240.

(1) *Rec. chron.*, p. 272.

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) *Ibid.*, p. 240.

(4) *Ibid.*, p. 248.

peste, fait vœu de bastir un oratoire sur le chemin d'Agde à Nostre-Dame-du-Grau et d'aller en procession offrir un calice à Nostre-Dame-de-la-Genouillade-d'Agde (1). »

» En 1630, le père Philippe de Francon « fait faire un vœu aux habitants de Cazères de construire une chapelle à l'honneur de saint Roch au pré (2). »

» En 1631, « les consuls de la ville de Montpellier dans cette grande désolation de la peste font vœu à la Sainte-Vierge de visiter son église de Montserrat, et d'y aller offrir un beau présent en reconnaissance du secours que la ville a reçu, et après le vœu, le mal cesse aussitôt. Mais comme ils ne peuvent aller hors du royaume à cause des guerres, le vœu est changé par l'autorité de Monseigneur l'Évesque à Nostre-Dame-du-Grau, où ils vont accomplir leur vœu le 8 septembre 1634; et ils y offrent, pour l'accomplissement de leur vœu, la somme de 400 fr. (3). »

» En 1653, la ville de Toulouse « fait le vœu d'élever les reliques de saint Raymond (4). »

» Cette même année, les deux petites villes de Rieux et de Lézat recouvrent la santé « après un vœu que le père François fait à Nostre-Dame-de-Garaison (5). »

» Ainsi les Capucins partagent toutes les émotions des villes affligées : Toulouse, Bordeaux, Figeac, Sauveterre, Villefranche-de-Rouergue, Cahors, Lavour, Grenade, Castelnaudary, Castelsarrasin, Saint-Antonin, Cazouls-lès-Béziers, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Limoux, Pézenas, Montpellier, Cadillac, Marmande, Villeneuve-d'Agen, Gaillac, Albi, Rieux, Lézat et Cazères. Quatre-vingt-dix huit religieux s'exposèrent librement, pour soigner les pestiférés de ces villes.

» Les Capucins prirent donc une part très large, la plus large possible, et partout où ils le purent, aux malheurs dont le Languedoc fut frappé soit en 1588, soit en 1606, soit en 1628, 1629 et 1630, soit en 1652. Partout ils payèrent vaillamment de leur personne. C'est grâce à ce dévouement que plus tard, vers 1660, on put songer dans l'Ordre à écrire un traité sur les remèdes à apporter à la peste. Les mémoires de la peste de 1628, 1629 et 1630, que les Capucins exposés et survivants, comme le père Félix d'Ax, rédigèrent en 1635, servirent beaucoup à réaliser cet utile dessein.

« Le révérend père Michel de Sedages, provincial en 1661, dit l'annaliste que j'ai suivi, ordonne à tous les religieux de luy envoyer tout ce qu'ils sçauraient de certain de la peste, pour en instruire un père de la province de Provence nommé Maurice de Tolon qui avoit composé un traité politique de la peste, et qui s'estoit rendu à Venise par les ordres du T. R. P. Général, pour le faire imprimer (6). » Les Capucins s'étaient employés au soin des pestiférés, au point que l'Ordre put, je ne dis pas sans

paraître ridicule, mais comme poussé par l'opinion, approuver, publier même un traité sur la peste. J'ignore si l'ouvrage parut avec le titre que le père Gabriel de Saint-Nazaire semble lui donner : *Traité politique de la peste*. Brunet n'a pas connu le père Maurice; il n'a signalé aucun ouvrage de cet auteur.

» Du moins, en 1721, on publia à Lyon la seconde édition d'un volume du père Maurice, sous le titre : *Le capucin charitable enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la peste a coutume de causer* (1).

» Par leur dévouement, les Capucins du dix-septième siècle ont mérité la reconnaissance de la postérité : en terminant, je donne, avec l'année et la ville où ils parurent, les noms des quatre-vingt-dix-huit religieux qui s'exposèrent dans le Languedoc et dont quarante et un trouvèrent la mort dans l'exercice de ce beau dévouement. »

CAPUCINS EXPOSÉS.

P. Anselme de Bourgogne, prêtre, Toulouse, 1588.

P. Egide de la Cassaigne, prêtre, Toulouse, 1588.

P. Simon de Rodez, prêtre, Bordeaux, 1605, meurt de peste.

P. Polycarpe de Marciac, Bordeaux, 1606, meurt de peste.

P. Ignace de Fronton, Bordeaux, 1606.

Fr. Cassien de Bourgogne, Bordeaux, 1606.

F. David de Gimont, prêtre, Figeac, 1628.

Fr. Georges de Mirande, clerc, Figeac, 1628, meurt de peste.

P. Symphorien du Maine, Sauveterre, 1628, meurt de peste.

Fr. Modeste de Salies, Sauveterre, 1628, meurt de peste.

Fr. Vincent de Champagne, Villefranche-du-Rouergue, 1628, meurt de peste.

Fr. Saturnin de Bordeaux, Villefranche-du-Rouergue, 1628, meurt de peste.

P. Samuel de Toulouse, Cahors, 1628, meurt de peste.

P. Antoine de Toulouse, Cahors, 1628.

P. Bernardin d'Espagnol, Cahors, 1628.

Fr. Clément de Nogaro, Cahors, 1628, meurt de peste.

P. Jean de Castelnaudary, Cahors, 1628, meurt de peste.

P. Albert d'Auch, Cahors, 1628, meurt de peste.

P. Bernard du Puy, Cahors, 1628, meurt de peste.

F. François de Moussoulens, Toulouse, 1628, meurt de peste.

P. Onofre de Bonnes, Toulouse, 1628.

Fr. Sébastien de Gaillac, Toulouse, 1628, meurt de peste.

P. Félix d'Ax, Toulouse, 1628.

P. Salvi d'Agen, Toulouse, 1628.

Fr. Philippe de Carcassonne, Toulouse, 1628.

F. Juvénal de Marseillan, Villefranche-du-Rouergue, et Toulouse, 1628.

(1) *Rec. chron.*, p. 259.

(2) *Ibid.*, p. 254.

(3) *Ibid.*, p. 259.

(4) *Ibid.*, p. 388.

(5) *Ibid.*, p. 388.

(6) *Ibid.*, p. 387.

(1) 1 vol. in-12, 407 pages.

P. Philippe de Francon, Toulouse, 1628, Cazères, 1629, 1630.
P. Charles de Toulouse, Lavour, 1628-1629, meurt de peste.
P. Jean-Baptiste, Lavour, 1628.
P. Salvi d'Albi, Grenade, 1628.
Fr. Michel de Saint-Sabin, Grenade, 1628.
Fr. Candide de Valence, Grenade, 1628.
P. Séverin de Bordeaux, Castelnaudary, 1628, meurt de peste.
P. Pacifique de Lisieux, Castelnaudary, 1628, meurt de peste.
Fr. Cyprien de Saint-Tybéri, lai, Castelnaudary, 1629.
P. François de Pézenas, Castelnaudary, 1329, Limoux, 1630.
P. Emmanuel de Bordeaux, Castelnaudary, 1629.
P. Gaspard de Saint-Bertrand, Castelsarrasin, 1629, meurt de peste.
Fr. Paul de Castelsarrasin, lai, Castelsarrasin, 1629.
P. Blaise de Popian, Castelsarrasin, 1629.
Fr. Juvénal de Cranieux, Castelsarrasin, 1629.
P. Antoine de Toulouse, Saint-Antonin, 1629.
Fr. Dedau de Toulouse, Saint-Antonin, 1629, meurt de peste.
P. Bernardin de Mauléon, Cazouls, 1629.
Fr. Didace du Mur-de-Barrez, Cazouls, 1629, meurt de peste.
P. Michel-Ange de Cahors, Cazouls, 1629, meurt de peste.
P. Fidèle Dautre, Narbonne, 1629, meurt de peste.
Fr. Blaise de Savoie, Narbonne, 1629, meurt de peste.
Fr. Matthieu de Vic-Fezensac, Lavour, 1629, meurt de peste.
P. Amans de Rodez, Lavour, 1629, meurt de peste.
P. Augustin de Clermont, Lavour, 1629, meurt de peste.
P. Celse de Jouarre, Béziers, 1629, meurt de peste.
P. Dorothee d'Agen, Toulouse, 1630.
P. Sixte de Toulouse, Bordeaux, 1630.
P. Ambroise des Allemans, Bordeaux, 1630, meurt de peste.
P. Amédée de Villepinte, Bordeaux, 1630.
Fr. Barnabé de Poussan, Bordeaux, 1630.
P. Constance de Lyon, Carcassonne, 1630.
P. Polycarpe de Nant, Carcassonne et Limoux, 1630.
Fr. Elzéar de Saint-Pons, Carcassonne, 1630.
P. Emmanuel d'Auch, Carcassonne, 1630.
P. Irénée d'Ax, Limoux, 1630, meurt de peste.
P. Ignace d'Arsac, Montpellier, 1629, et Pézenas, 1630.
Fr. Humble d'Auch, Pézenas, 1630.
P. Eleuthère de Saint-Girons, Montpellier, 1630.
Fr. Christophe de Limoges, Montpellier, 1630, meurt de peste.
Fr. Ignace de Bessan, Montpellier, 1630, meurt de peste.
Fr. Jérôme de Castelsarrasin, Toulouse, 1631, meurt de peste.
Fr. Jérôme de Beaumont-Lomagne, Toulouse, 1631, meurt de peste.

Fr. Jean-Baptiste de Béziers, Toulouse, 1631, meurt de peste.
Fr. Archange de la Barthe, Toulouse, Albi, 1631.
P. Honoré de Bordeaux, Toulouse, Gaillac, 1631.
P. Salvi d'Albi, Grenade, 1631.
Fr. Maurice de Béziers, Grenade, 1631.
P. Amédée de Villepinte, Cadillac, 1631.
Fr. Félix de Paris, Cadillac, 1631.
P. Alexis de Bordeaux, Marmande, 1631.
P. Benoît, Marmande, 1631.
P. Vincent de Talmont, Villeneuve-d'Agen, 1631.
Fr. Modeste de Créon, lai, Villeneuve-d'Agen, 1631.
P. Gervais de Toulouse, Gaillac, 1631.
Fr. Paul de Castelsarrasin, lai, Gaillac, 1631.
P. Côme de Saint-Côme, Albi, 1631.
P. Eleuthère de Rodez, Narbonne, 1652, meurt de peste.
P. Augustin d'Entraigues, Narbonne, 1652, meurt de peste.
Fr. Philippe de Rieux, 1652.
P. Michel de Rodez, Narbonne, 1652, meurt de peste.
P. Luc de la Canourgue, Béziers, 1652.
P. Martinien de Cordes, Béziers, 1652, meurt de peste.
P. Bérard de Dalou, Béziers, 1652, meurt de peste.
P. Prosper de Poitiers, Toulouse, 1652, meurt de peste.
P. Antoine de Lyon, Toulouse, 1652.
P. Valérien de Toulouse, Toulouse, 1652.
Fr. Philippe de Rieux, Toulouse, 1652.
P. François de Cahors, Rieux et Lézat, 1653.
P. Aphrodise de Frontignan, Carcassonne, 1653, meurt de peste.
P. Jean-Baptiste de Floirac, Carcassonne, 1653.
P. Paul de Béziers, Gaillac, 1653.

Séance du 20 janvier 1885.

Présidence de M. ARMEUX.

M. l'archiviste départemental du Tarn fait don à la Société du tome III, 1^{re} partie, de l'inventaire des archives départementales du Tarn.

M. Esperandieu écrit pour demander à la Société de vouloir bien souscrire au recueil qu'il publie des inscriptions de Tunisie.

Il est déposé sur le bureau le premier fascicule d'une nouvelle publication qui a pour titre *Revue de Comminges*. La Société fera l'échange du *Bulletin* avec cette revue.

M. Paul de Fontenilles, de Cahors, sollicite le titre de membre correspondant; M. de Rivières est chargé de faire un rapport sur cette candidature.

M. le trésorier fait connaître l'état financier de la Société. Les comptes sont apurés séance tenante par la commission économique et trouvés parfaitement exacts. M. LE PRÉSIDENT prie M. Mazzoli, trésorier, de recevoir les remerciements de ses confrères. M. MAZZOLI demande de nouveau à être relevé de sa charge de trésorier. La Société y consent quoique à regret.

M. GRINDA donne quelques explications sur la charte lapidaire de la fondation de l'abbaye de Bolbonne qu'il a

eu l'heureuse chance de retrouver, l'été dernier, dans les vignes et les champs cultivés recouvrant aujourd'hui l'emplacement des ruines de la célèbre abbaye cistercienne. Chose digne de remarque, ces caractères sont champlévés et l'on voit dans les creux sur lesquels se détachent les lettres la trace d'un mastic. Elle doit se lire ainsi :

(MILLENO) : CENTENO : DECA : (TER : ANNO :)
 X̄PO : IAM : NATO : DATA
 H(EC) : ABITANDA ✕ DNĪ
 (CV)S : ABBAS : ORTV
 (LOTHA)RINCVS

M. Grinda montre aussi deux chapiteaux provenant de ces mêmes ruines. Notre confrère ajoute qu'il espère pouvoir continuer ses fouilles au printemps prochain.

M. DE RIVIÈRES montre un cartouche en cuivre repoussé et doré aux armes de Ch. Le Goux de La Berchère, archevêque d'Albi de 1687 à 1703 (1). Cet objet, d'un joli travail, a été trouvé à Albi chez un fripier et sauvé de la destruction par M. Bouschet de Bernard, cousin de M. de Rivières. Plusieurs membres pensent que ce cartouche devait être cloué au haut d'un meuble. M. Grinda incline à croire qu'il servait de décoration de chandelier d'église et qu'on l'y accrochait les jours de fête avec ses pareils, car il devait en exister de semblables. Cet usage d'orner les chandeliers d'écussons mobiles existe encore à Aix en Provence.

M. de Rivières montre encore un petit médaillon en cuivre représentant sainte Cécile jouant de l'orgue. Cet objet paraît daté du dix-huitième siècle; il est en la possession de M. de Rivières.

M. DELORNE fait passer sous les yeux de ses confrères une croix trouvée à Cazères par des pêcheurs de sable, dans le lit de la Garonne. Ce bijou, qui remonte au seizième siècle, rappelle, par sa forme, la croix du Saint-Esprit; sur une des faces figure le Christ en croix, entouré des instruments de la Passion; sur l'autre, une vierge accostée à droite de : *LI*; à gauche : *ES*. M. de Rivières pense que cette croix est un insigne de pèlerinage.

Séance du 27 janvier 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. L'ABBÉ CAU-DURBAN, archéologue de l'Ariège, sollicite le titre de membre correspondant.

L'ordre du jour porte le vote sur la candidature de M. Edouard Forestié. M. Forestié est élu membre correspondant.

Il est ensuite procédé au remplacement de M. le trésorier. M. Gèze ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé trésorier de la Société.

M. DE LAHONDÈS donne des indications sur l'abbaye dis-

(1) Les armes de Charles Le Goux de La Berchère sont : d'argent à une tête de more de sable liée d'un tortil du champ, accompagnée de trois molettes de gueules 2 et 1.

parue de Pauliac et montre des dessins des chapiteaux de cette église et du château de Gaudiès.

Grégoire de Tours raconte, dans son livre de *La Gloire des Martyrs* (liv. I, chap. XLVIII), qu'un officier du roi Clotaire, irrité de n'avoir pas reçu un don qu'il demandait, menaça l'abbé de Pauliac de s'emparer de son monastère et de mettre les chevaux du roi dans son église qui conservait les reliques de saint Sernin, mais qu'il fut puni de son impiété et qu'il mourut le troisième jour après avoir quitté l'abbaye.

Les antiquaires des diverses provinces de France se sont évertués à chercher la situation de ce monastère. Ceux de Normandie n'hésitaient pas à le placer à Pavilly, dans le diocèse de Rouen, et à le reconnaître, grâce à une traduction hardie, dans cette antique abbaye mérovingienne. Ceux d'Auvergne le retrouvaient à Pauliac, près de Brioude, d'autant plus volontiers que Grégoire de Tours parle, quelques lignes plus haut, d'un miracle obtenu par un paysan des environs de Brioude, grâce à l'intercession de saint Sernin. Mais à Pavilly, comme à Pauliac d'Auvergne, on n'a conservé aucun souvenir du culte rendu au premier évêque de Toulouse, et il n'y eut jamais même de monastère à Pauliac dont le nom, d'origine romaine, est d'ailleurs répandu dans le midi de la France.

M. A. Lognon, dans son beau livre sur *La Gaule au sixième siècle* (p. 537), s'est approché beaucoup plus de la vérité, sans toutefois l'atteindre. Il a fort bien vu que l'église de Pauliac citée par Grégoire de Tours était celle qui fut donnée en 1085 par Bertrand de Belpech à Dal-mace, évêque de Narbonne, pour être remise à l'abbaye de la Grasse, d'après un acte transcrit par le *Gallia* (VI. *Instrumenta*, col. 24). Mais il la place au village de Saint-Sernin, à six kilomètres de Belpech, où on n'aperçoit nulle trace ni aucun souvenir d'un monastère.

Il n'est pas besoin d'ailleurs de supposer un changement de nom, car celui de Pauliac se retrouve dans une ferme située à un quart de lieue de Belpech, sur un plateau qui s'étend à l'abri des collines longeant la rive droite de l'Hers. La tradition de l'abbaye de Pauliac, perpétuée par une belle église détruite seulement depuis peu d'années, ne s'est jamais perdue. Elle est confirmée par la situation de Pauliac, analogue à celle que choisissaient le plus souvent les moines bénédictins et aussi par plusieurs actes du cartulaire du prieuré de Camon, situé en amont sur les bords de l'Hers et qui, de même que Pauliac, relevait de la Grasse.

Le premier mentionne une vente des fruits décimaux de Saint-Sernin de Pauliac en 759; le second une donation de Bertrand de Belpech en 1082; un autre le compromis passé en 1238, au sujet des dîmes de Saint-Sernin de Pauliac, entre le prieur de Camon et l'abbé de Boulbonne, dont plusieurs possessions étaient voisines de Pauliac; un autre enfin, le dernier accommodement au sujet de ces dîmes, passé cinq ans plus tard entre le prieur de Camon et Roger de Belpech.

Le catalogue manuscrit du cartulaire désigne l'église, tantôt sous le nom de Saint-Sernin de Pauliac, tantôt sim-

plement sous le nom de Saint-Sernin, et la bulle d'érection de l'évêché de Mirepoix en 1317, sous celui de Saint-Sernin de Belpech, confirmant d'ailleurs la situation de l'église sur les rivages de l'Hers, parce que la berge occidentale de cette rivière devint alors, sur ce point, la limite entre les évêchés de Pamiers et de Mirepoix.

Mais ces divers actes ne parlent que de l'église. Le monastère avait disparu depuis longtemps déjà à l'époque de la donation de Bertrand de Belpech, qui désigne l'église : *Ecclesiam Sancti Saturnini Pauliacensis antiquitus monasterii*.

L'église servit de paroisse au village de Gaudiès, assis au pied d'un château sur la rive gauche de l'Hers, auquel elle était jointe par un pont de bois; elle n'a été détruite que depuis une trentaine d'années.

Il en reste trois chapiteaux conservés dans l'église actuelle de Gaudiès.

Ce sont des chapiteaux doubles qui étaient adossés au mur, et qui étaient destinés à supporter des arcs-doubleaux.

L'un d'entre eux, de dimensions plus grandes et d'une facture moins habile, montre l'imitation grossière des volutes corinthiennes représentées par de simples saillies cannelées et entremêlées à des têtes d'hommes et d'animal.

Les deux autres sont exécutées avec plus d'habileté. Sur l'un, s'épanouissent des feuillages élégants imités de l'antique. Mais l'antiquité n'avait pas sculpté de chapiteaux doubles, et l'artiste roman, ne sachant trop comment unir ses deux corbeilles, a imaginé de représenter entre elles une énorme figure grimaçante qui les alourdit étrangement. Le tailloir est orné d'un ruban plissé en forme de grecque, que les sculpteurs de cette époque imitaient des passementeries byzantines importées en Occident. Il indique le douzième siècle au moins, car, avant cette époque, les tailloirs ne sont pas sculptés. Ce chapiteau présente d'ailleurs de grandes ressemblances avec ceux de la nef de Saint-Etienne de Toulouse, qui datent du commencement du treizième siècle et qui reproduisent si fidèlement les formes antiques que les archéologues du Nord les croient, au premier abord, beaucoup plus anciens. On y retrouve même, absolument comme à ceux de Saint-Etienne, le retour du tailloir contre le mur destiné à supporter la retombée de l'arc formeret.

Viollet le Duc, parlant d'un chapiteau analogue de Saint-Nazaire de Carcassonne, dans lequel les feuilles aiguës, finement sculptées, sont divisées en deux plans secs par un sillon médian, dit qu'il est visiblement imité des sculptures romano-grecques de l'Asie Mineure. En vérité, c'est chercher bien loin les modèles que les artistes romans avaient en abondance sous les yeux, dans les contrées méridionales, et leur supposer des goûts de voyage et un esprit éclectique qui étaient bien peu dans les habitudes de leur temps. Les chapiteaux romains devaient se présenter en grand nombre encore à leurs yeux aux onzième et douzième siècles. Ils les imitaient simplement en ajoutant parfois des détails inspirés par l'esprit de l'époque. On peut voir encore au Puget, près de Saint-Jean-de-Verges, où se montrent d'autres restes antiques, cinq

chapiteaux qui ressemblent fort par la disposition et le détail des feuillages, ainsi que des volutes qui les couronnent, aux chapiteaux de Saint-Nazaire et de Pauliac. Deux chapiteaux semblables de la même provenance sont à Pamiers; un huitième est conservé au musée de Foix.

Le troisième chapiteau de Pauliac rappelle, par ses entrelacements d'animaux, la robuste sculpture toulousaine. Un sagittaire lance une flèche d'un geste énergique contre un oiseau à tête humaine, tandis qu'un dragon le mord fortement aux reins.

Il n'est pas surprenant que ces chapiteaux reproduisent les motifs chers aux artistes toulousains, plus fidèlement encore que la plupart des sculptures romanes de la vallée de l'Ariège. Gaudiès, dont l'église de Pauliac était devenue l'église paroissiale, appartenait aux évêques de Toulouse, depuis un temps qu'il est difficile de préciser, et constituait, avec les châteaux et villages de La Bastide-de-Gardereinoux, de Trémoulet, de Trémèges, de Barsa et de Peyrefitte, l'une des cinq baronnies de l'évêché. Les archives de la Haute-Garonne conservent plusieurs actes d'hommages des seigneurs de ces divers lieux envers l'évêque de Toulouse. Le titre le plus ancien toutefois date seulement de 1293. A la suite d'une entreprise du juge du Lauragais, qui avait assigné devant lui, à Montgiscard, les consuls de Belpech, Philippe le Bel donna à l'évêque de Toulouse, Hugues Mascaron, des lettres patentes reconnaissant son droit de haute, moyenne et basse justice sur ces divers villages, à la condition de fournir un soldat armé toutes les fois que l'armée commune serait levée dans le comté de Toulouse.

Au commencement de l'année 1309, Gaillard de Preysac, neveu de Clément V, était évêque de Toulouse; le pape inquiet, irrésolu, accablé par les liens de fer qui comprimaient sa volonté et pesaient peut-être sur sa conscience, revenait de Toulouse et de Saint-Bertrand-de-Comminges, se dirigeant vers Prouille, Carcassonne et Montpellier, semblant retarder ainsi le moment où il entrerait dans Avignon, comme s'il pressentait qu'il ne serait plus libre d'en sortir.

Il s'arrêta au château de Gaudiès, et, l'esprit oppressé par la préoccupation la plus grave qui le remplissait à ce moment, il écrivit au roi, le 26 janvier, une lettre dans laquelle il lui demandait de surveiller ceux qui s'emparaient des biens des Templiers (Baluze, *Hist. des Papes d'Avignon*, II, 141).

Lorsque les guerres de la Réforme vinrent apporter la ruine dans plusieurs provinces et épuiser les finances de l'Etat, le roi demanda au clergé l'aliénation d'une partie de ses biens, pour subvenir à la défense de l'Etat et de l'Eglise. Malgré les résistances des parlements, qui s'effrayaient de ces atteintes portées au droit de propriété, des édits royaux inaugurèrent, en 1262, une série d'expropriations qui se succédèrent pendant vingt-cinq ans. Le défaut de surveillance aggrava ces mesures, et le clergé subit d'énormes lésions, sans que la misère du peuple fût soulagée. Les parlements obtinrent seulement que de nouvelles lettres patentes de Charles IX et de Henri IV autorisassent le rachat des biens vendus.

Chaque diocèse avait été taxé à une somme fixée par l'édit de Charles IX, en 1563, et l'archevêque de Toulouse, dont le temporel avait été frappé de 6,000 livres, mit en vente sa baronnie de Gaudiès, comme la moins utile, la moins revenante et la plus lointaine. Il vendit d'abord, le 3 avril 1566, les trente-huit setérées du terroir de Barthe Daniel à noble François Baron, viguier de Pamiers, pour la somme de 925 livres; et le 26 février 1569, la baronnie de Gaudiès avec ses châteaux, bâtiments, justices, bois, terres et droits seigneuriaux, à Mariet Daveran, lieutenant du juge de Villelongue au siège de Buzet, pour la somme de 6,000 livres.

Après cette première vente, consentie en faveur de Daveran, qui ne fut, dans cette circonstance, que le prête-nom de la nièce du cardinal d'Armagnac, la baronnie de Gaudiès, revendue avec profit, passa rapidement entre les mains de plusieurs familles : les Villemur, seigneurs de Pailhès, les Rigaud, baron de Vandreuille, les d'Amboise, comtes d'Aubijoux, jusqu'au jour où François d'Amboise et sa femme, Elisabeth de Lévis, la vendirent, le 2 décembre 1620, pour la somme de 46,500 livres, à Henry de Lévis, seigneur de Malléon, troisième fils de Guillaume de Lévis et de Marguerite de Lomagne, qui devint la tige des marquis de Gaudiès.

Lorsque la paix fut rétablie, l'archevêque de Toulouse, Charles de Monchal, s'appuyant sur les édits autorisant le rachat et surtout sur la lésion subie par son église dans la première vente simulée à Daveran, revendiqua les biens vendus et assigna les détenteurs pour recevoir paiement, le 9 août 1643. Il fut mis aussitôt en possession par arrêt du Conseil; mais un long procès s'ensuivit. François de Lévis, fils de Henry de Lévis, continua à habiter le château, et comme un nouvel arrêt du Conseil, en date du 20 décembre 1668, ordonnait au lieutenant général de Pamiers de mettre en possession l'archevêque de Toulouse, Charles de Bourlemont, à François de Lévis, de restituer à l'archevêque tous les fruits de la baronnie échus depuis la première demande, mais aussi à l'archevêque de restituer à F. de Lévis les améliorations et impens utiles et nécessaires, une transaction fut signée entre les parties, le 29 septembre 1669. Le marquis de Lévis demeura possesseur de Gaudiès à la condition de payer à l'archevêque une somme de 12,500 livres.

Dans les dernières années du dix-septième siècle, l'archevêque Colbert voulut exiger l'hommage du marquis de Gaudiès, qui résista en soutenant qu'il était vassal du roi, la terre de Gaudiès étant un fief principal et non un arrière-fief, qui, d'ailleurs, lui avait été vendue sans la réserve de l'hommage.

Le château de Gaudiès, élevé sur un monticule couvert de vieux arbres qui se dresse au-dessus de la rivière de l'Hers, présente encore aujourd'hui une belle façade derrière laquelle s'abritent des constructions de diverses époques.

L'ancien château du moyen âge, tombé en ruines au commencement du dix-septième siècle, après les attaques des réformés et le dernier assaut des bandes du duc de Rohan, en 1628, se composait de deux corps de logis sé-

parés par une basse-cour, avec pont-levis à l'entrée et une grosse tour à l'angle sud-ouest, appelée la Prison des Prêtres.

Henry et François de Lévis firent reconstruire le château en pierres de taille avec fenêtres à double croisillon, le portail d'entrée au levant avec deux ponts-levis qui porte la date de 1638, creuser les fossés, disposer les terrasses, planter les avenues avec les entours et bâtir trois colombiers. D'après un exposé présenté par François de Lévis en 1666, mais dont les commissaires d'une enquête n'acceptèrent pas tous les chiffres, les dépenses de ces divers travaux se seraient élevées à plus de 90,000 livres.

On voit encore ces anciennes constructions du côté du levant. Dans le siècle dernier, le château fut complété par la belle façade occidentale, l'escalier et les appartements qu'elle abrite.

D'après le dénombrement présenté à Montpellier le 11 juin 1687, François de Lévis déclarait jouir la terre et baronnie de Gaudiès, avec le droit de toute justice, et celui de créer juge, procureur juridictionnel, greffier, baille et geôlier, comme aussi celui de recevoir le serment des consuls, après les avoir choisis parmi ceux qui sont proposés par les consuls sortant de charge; le château, la métairie de la Verdou, deux moulins sur l'Hers, une forge, le droit d'une journée de travail par chaque feu allumant, le seigneur fournissant la nourriture, d'une journée de labour par chaque habitant ayant charrue, d'un setier d'avoine et d'un faix de paille tant qu'un homme en peut porter, enfin quelques droits de censives, d'agrier et de lods et ventes. Le seigneur de Gaudiès devait recevoir, aussi tous les ans, un baiser à la joue droite, à titre d'hommage, du sire de Lordat, pour les châteaux de La Bastide et de Trémoulet.

Le château de La Bastide de Gardereinoux, acheté en 1416, à Hugues de Belpèch, par Hugues de Lordat, prit bientôt le nom de la puissante famille seigneuriale qui est resté au village, et fut habité pendant près de trois siècles par l'une de ses branches qui exerça une influence considérable dans la contrée. Il n'en restait plus, vers le milieu du dix-septième siècle, « qu'une forme de château ou fort, composé de vieilles maisons closes, partie de murailles, partie de parets de terre, avec fossé et pont-levis, et, au dehors dudit fort, quelques maisons qui forment un village. »

Tremoulet, petit bourg sans clôture, ne conservait plus à cette époque qu'une tour de son vieux château.

Séance du 3 février 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. Pasquier, membre correspondant, complète la communication qu'il avait faite dans la séance du 17 juin 1881. Quelques jours auparavant, il avait, avec M. l'abbé Cau-Durban, visité, sur le territoire de la métairie de Nantou, commune de Gaillac-Toulza, un refuge-abri; mais ce souterrain, alors envahi par l'eau, était inexplorable. Au mois de septembre dernier il a pu, toujours accompagné de

M. Cau-Durban, pénétrer au fond de ce refuge. Après avoir descendu environ vingt-cinq marches, on se trouve à l'entrée d'une galerie pouvant mesurer huit mètres de long. Après deux ou trois retours à angle droit, cette galerie conduit à une chambre presque carrée de cinq ou six mètres. On ne peut aller plus loin. Dans cette pièce, il a été trouvé tout un mobilier en bois : un grand baquet de 0^m,50^c de long sur 0^m,30^c de large ; des poteries, les unes grossières, les autres plus fines du cinquième ou du sixième siècle, quelques-unes du moyen âge. Ces objets ont été déposés au musée de Foix.

M. l'abbé Cau-Durban, qui a fait un plan à l'échelle de refuge, y voit un magasin de provisions, un silo, mais on ne s'explique pas ces retours à angle droit, ni la présence de cendres de foyers. Il semble peu admissible d'y voir une habitation, vu son exigüité, l'impossibilité d'y allumer du feu et le défaut de ventilation. Mais il peut y avoir eu un soupirail. Dans tous les cas, ce refuge ne remonte pas à l'âge de pierre.

M. de Sevin demande si l'on n'a pas remarqué une intention de défense. M. Dusan avait publié, dans sa *Revue*, le plan d'un souterrain-refuge qui fut découvert à Fiac, dans le département du Tarn, il y a une vingtaine d'années. M. Pasquier répond négativement et ajoute que M. l'abbé Cau-Durban prépare un travail sur cette excavation.

M. Parfouru, membre correspondant, communique un fragment d'inscription funéraire en marbre, trouvé par M. Monédé, dans son jardin du Halé, en septembre 1884. Le marbre mesure 0^m,20 en largeur et 0^m,17 en hauteur ; les lettres des deux premières lignes ont 35^{mm} et celles de la troisième 25^{mm}.

HOLOX
CONIVC
AEL ✎ PANG

Séance du 10 février 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

Il est donné lecture par M. le Président, d'une lettre du secrétaire de la *Smithsonian Institution* de Washington, qui accuse réception des publications de la Société.

M. le Président communique aussi une lettre de M. Demole, de Genève, demandant qu'on lui envoie la description des monnaies genevoises frappées de 1523 à 1848 qui pourraient se trouver dans les collections de la Société ; MM. de Clausade, Mazzoli et Delorme se chargent de répondre au directeur du cabinet des médailles de Genève.

M. LAPIERRE propose de rétablir l'usage de faire une analyse écrite des publications reçues par la Société. De cette façon, les membres seraient tenus au courant, mieux que par une sèche nomenclature, de tout ce qui peut y avoir de plus intéressant dans les nombreux mémoires adressés à la Société. Il en était ainsi du temps que M. Barry était secrétaire général. Cette proposition est adoptée, et le secrétaire adjoint sera désormais chargé de ce travail.

M. DE SEVIN, archiviste, donne une note sur l'état des collections des *Mémoires* de la Société, et propose, vu le petit nombre d'exemplaires des premiers volumes, de ne plus distribuer aux nouveaux membres résidants la collection qu'à dater du tome VIII et non plus à partir du tome IV. Cette modification est adoptée par la Société.

M. le Président annonce la mort de M. le docteur Janot, membre résidant, enlevé par un mal aussi rapide qu'imprévu. Ses obsèques ont eu lieu ce matin, et plusieurs membres de la Société se sont fait un devoir d'y assister. Suivant l'usage, le bureau ira dans quelques jours faire une visite de condoléance à la famille de notre regretté confrère.

M. DE RIVIÈRES lit le rapport sur la candidature de M. Paul de Fontenilles. Il est procédé à un vote, et M. de Fontenilles est élu membre correspondant.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Delorme, sur la *Leude et le corps des marchands de Toulouse au dix-huitième siècle*.

Cette étude débute par la définition du mot *leude* telle qu'elle a été donnée par plusieurs auteurs. M. Delorme croit que ce mot tire son origine des présents ou hommages que, sous le régime féodal, les leudes ou vassaux devaient à leur chef. Plus tard, ce mot s'est particularisé au prélèvement fait au nom du roi de France, dans toute l'étendue du royaume, sur les marchandises et denrées de toute nature, à l'entrée et à la sortie des villes. C'était, en d'autres termes, le droit d'octroi d'aujourd'hui, avec cette différence qu'il était attribué entièrement au trésor de la couronne, au lieu de revenir aux caisses municipales.

A Toulouse, les étrangers seuls étaient tributaires de cet impôt, les habitants de la capitale du Languedoc, par un privilège remontant à une époque très reculée, étant exempts du droit de *leude*.

M. Delorme cite, comme étant le plus ancien titre connu de cette exemption, une charte conservée dans les archives de la ville, et qui est datée du dixième jour de septembre 1219 ; par cet acte, Raymond, comte de Toulouse, sixième du nom, accorda à perpétuité à tous les habitants de Toulouse, hommes et femmes la liberté d'aller et revenir avec toutes sortes de marchandises, dans tous ses Etats, soit par terre soit par eau, sans payer aucun droit de péage et de leude.

Cette concession fut confirmée par une seconde charte, rendue le septième jour d'avril 1222 par Raymond VII, fils et successeur du précédent au comté de Toulouse, dont il fut le dernier titulaire.

En 1271, par suite du décès sans enfants d'Alphonse, comte de Poitiers et frère de saint Louis, le comté de Toulouse fut réuni à la Couronne.

Le sénéchal de Carcassonne se rendit à Toulouse pour prendre possession de la ville et du comté au nom du roi Philippe III le Hardi, fils de saint Louis. Il somma les Capitouls de le reconnaître pour leur souverain. Au nom de tous les habitants, ces magistrats offrirent leur serment de fidélité. Mais en se soumettant à la domination royale, ils n'eurent garde d'oublier les intérêts qu'ils avaient mission de défendre ; ils réservèrent expressément, pour

Toulouse, pour tous ses habitants et pour eux-mêmes, le maintien à tous leurs droits, de toutes leurs immunités et notamment, l'exemption de la Leude.

Les Capitouls déclarèrent formellement à l'envoyé du roi qu'ils ne le reconnaîtraient pour légitime souverain qu'à la condition que tous leurs privilèges leur seraient intégralement conservés. Ils firent observer que cette confirmation tiendrait lieu du serment, toujours fait par les comtes de Toulouse à leur avènement, de conserver les droits et libertés de la ville et de tous ses habitants.

Non contente d'une première protestation, la ville la réitéra le dimanche suivant, dans les mêmes termes, lorsque le commissaire du roi reçut de nouveau le serment des Capitouls à la tête de la noblesse toulousaine.

Enfin, elle y revint encore, deux jours après, dans une troisième cérémonie, exigeant qu'il lui fût donné acte de toutes ses revendications.

L'envoyé de Philippe le Hardi acquiesça solennellement à ces conditions : il déclara, au nom du roi son maître, qu'il n'entendait pas porter la moindre atteinte aux exemptions et privilèges des habitants; mais qu'au contraire, il entendait qu'ils fussent conservés dans toute leur vigueur et toute leur étendue.

Cette condition expresse fut donc insérée dans l'acte d'investiture appelé *Saisimentum Tolosæ*, du dix-huitième des calendes d'octobre de l'année 1271.

Parmi les privilèges de la ville, cet acte mentionne spécialement, comme droits les plus précieux et les plus importants, l'exemption de la Leude, la juridiction des Capitouls et la noblesse attachée au capitoulat.

Cet acte énumérait les villes et les villages du Comté qui étaient exempts de la Leude et où Toulouse figure.

Ainsi se forma un engagement respectif entre les habitants de Toulouse et le commissaire royal. Cet engagement fut ratifié par Philippe III et par tous ses successeurs.

En effet, lorsque les rois de France visitaient le Languedoc, leur premier acte, à leur entrée dans Toulouse, était de jurer, les mains sur les saints Évangiles, de ne porter aucune atteinte aux privilèges accordés par les comtes à nos pères.

Il en existe la preuve dans les archives de la ville, où l'on peut voir encore l'acte authentique d'un pareil serment fait par Louis XI, en l'année 1463.

En 1688, le fermier du domaine ayant voulu s'écarter des anciens usages établis, le syndic de la ville porta ses plaintes à Louis XIV, et Toulouse fut maintenue dans son exemption par un jugement des commissaires de Sa Majesté.

Ainsi se perpétuèrent de siècle en siècle, des privilèges que les Toulousains considéraient, non pas comme une faveur qu'ils devaient au bon plaisir du roi, mais comme l'accomplissement d'un contrat régulier, sanctionné par chacun des monarques français qui avait engagé à ce sujet sa parole royale.

A l'avènement de Louis XV, la ville de Toulouse envoya ses députés, suivant l'usage, pour prêter le serment de fidélité et obtenir la confirmation de ses droits et privilèges.

Cette demande fut présentée en seize articles. Le sixième concernait l'exemption de la Leude, il était ainsi conçu :

Les habitants de ladite ville ont toujours été exemts dans toute la Comté des droits de Leude et de péage pour les marchandises et denrées qu'ils font conduire en ladite ville.

En tête de la demande se trouve cette réponse qui s'applique à tout ce que les Toulousains revendiquaient sans exception :

Sa Majesté leur accorde la confirmation de leurs privilèges, comme ils en ont bien et dûment jouï par le passé, jouïssent et usent encore pour le présent.

Et au bas :

Fait et arrêté par le Roi étant en son Conseil, Mr le duc d'Orléans régent, présent, tenu à Paris, le dix-septième jour de juillet 1717.

Ce document fixe donc une fois de plus le point qui nous occupe. Or, deux ans plus tard, le roi aliéna, à titre d'engagement à vie, le droit de Leude de Toulouse, le droit de coupe des villes de Gaillac, de Rabastens, de l'Isle, de Laguépie et de Cordes. Cet acte, en date du 4 mai 1719, fut consenti en faveur d'une dame de Saissac, descendante de l'illustre famille des seigneurs de Saissac qui a donné son nom à un chef-lieu de canton du département de l'Aude, près duquel s'élève encore, dans une gorge, sur le versant de la montagne Noire, les ruines imposantes de leur ancien château.

En 1742, un fermier de la dame de Saissac, ayant essayé de porter atteinte à l'exemption dont jouissaient les Toulousains, ceux-ci, par l'organe du syndic de la ville, en appelèrent devant la Cour des Aydes siégeant à Montpellier; mais un arrêt inexplicable donna raison au fermier, qui se nommait Pascal.

Enhardi par ce jugement, le fermier ordonna à ses commis, qui se tenaient dans une échope à chaque porte de la ville, de réclamer le droit à tous indistinctement, étrangers et Toulousains.

Plusieurs années se passèrent ainsi, après quoi, le fermier, voyant que, soit par crainte ou par timidité, plusieurs négociants s'étaient soumis à ses exigences, résolut de pousser plus loin son audace. L'ancien tarif de Leude, le seul reconnu, était écrit en langue toulousaine, il était appelé le *Tarif Catalan*. Le fermier le fit disparaître et y substitua un tarif dit « français, » déjà supprimé en 1682 comme dépourvu de tout caractère officiel; il était l'œuvre d'un certain Lacroix, qui avait établi à sa guise des prix exorbitants.

Ce double attentat souleva à la fois les exempts et les redevables de la Leude. Le syndic des marchands porta sa plainte devant la Cour des aides, mais sans succès.

A différentes reprises, la Chambre de commerce avait pris fait et cause pour la corporation des marchands dont elle était le défenseur naturel; elle se joignit de nouveau au syndic de la ville et adressa un long mémoire à monseigneur le contrôleur général des finances pour lui signaler les concussions toujours croissantes du fermier de la Leude, et pour réclamer la traduction et le rétablissement

de l'ancien tarif catalan qui avait été supprimé par le fermier Pascal et par ses successeurs.

Elle écrivit également à M^r de Lafage, syndic général de la Province, à monseigneur l'archevêque de Narbonne et à celui de Toulouse ainsi qu'à messieurs les députés de cette ville aux États pour les prier d'intervenir en faveur de la cause si juste des marchands toulousains.

Ces hautes influences réunies ne furent pas sans effet; car, trois ans après, au grand déplaisir d'un nouveau fermier nommé Hacquin, qui dut supporter tous les frais, la Cour des Aydes de Montpellier se décida enfin à faire procéder à la traduction détaillée du tarif catalan.

Ce tarif comprend 204 articles où sont énumérées les marchandises et denrées les plus diverses ainsi que les animaux domestiques et de boucherie, les poissons de mer et de rivière qui payaient leude. Il est divisé en deux colonnes : dans la première figure le texte catalan avec les prix des anciennes monnaies toulousaines; dans l'autre la traduction en français avec l'indication des prix équivalant en monnaies royales de France.

Parmi les articles de ce tarif, il en est d'assez curieux, celui, par exemple qui porte le n^o 191. Il y est dit qu'un juif ou qu'une juive, à pied, payait pour entrer en ville un sol trois deniers,

et s'il était à cheval, cinq sols.

Il y est également stipulé qu'un bateau qui chargeait à Viviers, entre le pont du Bazacle, devait deux deniers et demi, et qu'un radeau faisant le service de la Garonne devait à son arrivée, s'il était chargé, également deux deniers et demi.

Le tarif se termine par la liste de vingt-cinq fours soumis au droit de Leude, parmi lesquels le four Bastard dont une rue de notre ville a conservé le nom.

La traduction du tarif catalan déjoua tous les projets du fermier. Non seulement ce document devenait un nouveau titre de l'exemption des habitants de Toulouse, mais il obligeait le fermier à proscrire à jamais le prétendu tarif français, à l'aide duquel ses prédécesseurs et lui avaient multiplié leurs concussions et porté le produit de la Leude à des sommes énormes.

Effrayé des conséquences que cette traduction ne pouvait manquer d'avoir sur son revenu, le fermier s'empressa d'adresser un mémoire au roi. Il lui demandait de vouloir bien retirer le droit de *leude* de son bail consenti pour quinze années le 24 février 1756. Comme conséquence, il sollicitait d'être déchargé de la somme de 43,500 livres pour laquelle il prétendait que le droit de Leude figurait dans le prix du bail.

Cette appréciation était absolument fautive, s'il faut en croire le syndic de la ville qui, lui aussi, fit un mémoire en réponse à celui d'Hacquin, document auquel nous avons emprunté ces détails.

Dans ce chiffre de 43,500 livres figuraient, paraît-il, d'autres droits, entre autres les droits de bateau de Toulouse à Bordeaux, d'un revenu assez important et ceux de coupe des villes que nous avons déjà cités.

Ici s'arrêtent les renseignements que M. Delorme a pu recueillir sur la Leude. Le fermier reçut-il de la part du

roi une solution conforme à sa demande? La corporation des marchands de Toulouse obtint-elle enfin la remise entière des droits qu'elle réclamait depuis si longtemps? Les registres de la Chambre de commerce sont muets à cet égard; mais c'est peu probable; dans tous les cas, si l'on songe aux lenteurs interminables de la justice, *en ce temps-là*, il restait à courir une période relativement courte pour atteindre la tourmente révolutionnaire qui devait clore définitivement le débat, en emportant, tout à la fois, les privilèges et les fermiers.

Après cette lecture, M. le Président demande à M. Delorme communication du dessin par lui décrit dans son mémoire, et qui représente l'armorial de la Chambre de commerce de Toulouse au dix-huitième siècle.

M. Du Bourg signale à M. Delorme d'anciens registres de la corporation des marchands toulousains, conservés aux archives départementales de la Haute-Garonne, où il pourrait trouver de précieux renseignements sur l'étude qui l'intéresse.

Séance du 24 février 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts demandant à la Société archéologique de vouloir bien choisir des délégués pour assister à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en avril prochain. M. Bénézet représentera notre Société comme délégué.

L'ordre du jour porte la lecture du rapport de M. de Rivières sur la candidature de M. l'abbé Cau-Durban. Il est procédé à un vote, et M. l'abbé Cau-Durban, curé de Bordes-sur-Lez (Ariège), est élu membre correspondant.

M. Edouard FORESTIÉ, membre correspondant, qui assiste pour la première fois à nos séances, apporte comme travail de bienvenue une notice sur un artiste d'origine toulousaine, Jean-Marie Joseph Ingres, père du peintre célèbre auquel on doit le *Vœu de Louis XIII*. Né en 1754 dans une maison du faubourg Saint-Cyprien, il était fils d'un maître tailleur et fut élève de l'Académie des Beaux-Arts, où il reçut de Lucas des leçons de sculpture, tout en suivant le cours de Rivalz pour la peinture, de Labat pour l'architecture, et de Bouton pour la miniature.

M. Forestié n'a que de documents assez clairsemés sur les premières années de Joseph Ingres.

Suivant pas à pas l'artiste dans son existence remplie par le travail, notre confrère nous montre le jeune homme voyageant dans le midi de la France, jusqu'au moment où il se fixa par son mariage dans la ville de Montauban.

Les nombreux travaux de sculpture décorative et ornementale d'Ingres sont écrits et énumérés par M. Forestié. Il ajoute quelques détails sur le caractère de l'artiste, montrant qu'il fut un sculpteur habile, un dessinateur correct, un miniaturiste distingué et un peintre auquel il ne manqua, suivant l'expression de son fils, que les leçons d'un grand maître.

Quantité de photographies qui accompagnent la notice

prouvent que l'appréciation portée sur Joseph Ingres est justifiée, et qu'il mérite de figurer sur la liste des artistes de la province dont les œuvres doivent être conservées. Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir donné le jour à l'auteur de la *Stratonice*, et du *Jésus parmi les docteurs*.

Après la lecture de cette notice, MM. Delorme et Lapierre promettent à M. Forestié de compléter ces documents. Ce travail est destiné par l'auteur à être lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, et M. Lapierre propose de désigner M. Forestié comme délégué de notre Société; la proposition est adoptée.

M. le Président lit une note de M. Rumeau, directeur de l'école publique Saint-Sylve, sur un cercueil formé de briques juxtaposées, contenant des ossements humains. Cette sépulture a été découverte, il y a peu de semaines, à Grenade, sur le bord d'un chemin nouvellement élargi; ce n'est pas le premier cercueil découvert en ce lieu. Non loin de là sont aussi les restes d'un four à poteries.

M. Lapierre communique à la Société une brochure de notre confrère M. le Dr Noulet, sur une plaquette récemment découverte. C'est un petit recueil de poésies en dialecte toulousain, sans nom d'auteur, imprimé à Toulouse en 1621, et intitulé : *Le Passotens Moundi*. Ces poésies, dont le principal mérite est d'être contemporaines de Goudelin, ont reçu leur nom de la plante verte du pois chiche, vendu naguère encore dans les rues de notre ville par des marchands ambulants qui les offraient aux passants en criant : *Qui bol passotens ?* Outre le goût particulier à ce légume, les amateurs trouvent en le mangeant le passe-temps de faire éclater sous leurs doigts les gousses des pois chiches, ainsi qu'on le fait pour les gousses du baguenaudier.

M. le Président prie M. Lapierre de remercier M. Noulet de son aimable envoi.

Séance du 3 mars 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. DE LAHONDÈS parle d'une tombe et d'un four à incinération, récemment découverts à Couiza (Aude), par M. Fédié. Notre confrère a vu également, en visitant les travaux de restauration de la Cité de Carcassonne, le moulage d'une tête de Vierge sculptée hors de la vue sur une clé de voute de l'église Saint-Nazaire et qui est un chef-d'œuvre de sculpture et de sentiment chrétien; on y retrouve les qualités sans rivales des figures de Notre-Dame de Paris.

M. DE SEVIN présente à la Société, au nom de M. le marquis de Puyvert, un peson, un silex éclaté et une petite hache en serpentine polie. Des remerciements seront adressés à M. de Puyvert, pour l'offre gracieuse de ces divers objets.

Séance du 10 mars 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. DE LAHONDÈS offre à la Société, au nom de M. Palus-

tre, directeur-honoraire de la Société française d'archéologie, plusieurs photographies reproduisant les miniatures appartenant à la Société archéologique du Midi, et provenant des antiphonaires de la cathédrale de Mirepoix. Des remerciements seront adressés à M. Palustre.

M. THOMAS fait hommage du premier fascicule d'une publication entreprise de concert avec M. Maurice Faucon et Georges Digard. Ce sont les registres de Boniface VIII, conservés aux archives du Vatican. M. le président remercie M. Thomas et le félicite de cette œuvre, qui sera continuée par les élèves de l'école de Rome.

M. l'abbé DOUAI fait passer sous nos yeux une planche au burin figurant l'Enfant Jésus entre la Vierge et saint Joseph. C'est une œuvre anonyme, mais qui est incontestablement française et probablement de l'école de Lebrun. Au bas, on lit *C. Galle*; ce graveur est connu dans l'histoire de la gravure au dix-septième siècle; on y voit aussi le monogramme de la Compagnie de Jésus.

M. DELORME offre à la Société la photographie d'une plaque de foyer exécutée par M. Clément Sipièrre. Elle est de fabrique hollandaise et représente le lion néerlandais avec la devise PRO PATRIA et la date 1644, dans le haut, HOLLANDIA. Des remerciements seront adressés à M. Sipièrre. M. de RIVIÈRES dit qu'il connaît dans la ville d'Albi un certain nombre de plaques de cheminée, les unes avec des devises hollandaises, les autres aux armes de France ou d'Angleterre. M. le président ajoute qu'il serait intéressant de faire une étude sur ce sujet.

M. Delorme montre à ses collègues deux médailles commémoratives de la jonction des deux mers par le canal de Languedoc, au millésime de 1669.

M. DESAZARS donne lecture du projet de règlement intérieur modifié. Il est séance tenante approuvé par la Société et sera exécutoire à dater du 10 mars 1885.

Séance du 17 mars 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. l'abbé DOUAI fait l'hommage d'une brochure intitulée *De l'auteur du Stimulus Amoris* qu'il vient de publier dans les *Annales de philosophie chrétienne*. M. l'abbé Douais a entrepris ce travail après s'être procuré un manuscrit du quinzième siècle qu'il montre également à la Société. D'après ce volume, le *Stimulus Amoris* ne devrait pas être attribué à saint Bonaventure. Les franciscains, qui publient en ce moment les œuvres du docteur Séraphique, le placent parmi ses œuvres douteuses, et le manuscrit l'attribue à Henri La Balme. M. Douais croit que le *Stimulus amoris* n'est ni de saint Bonaventure, ni de Henri de La Balme. Il donne pour preuve de son opinion la différence notable de style entre le *Stimulus* et les autres ouvrages de saint Bonaventure. Le *Stimulus amoris*, traduit en français en 1406, ne peut avoir été composé par Henri de La Balme, trop jeune encore.

M. l'abbé Douais montre également un livre de chant, joli petit manuscrit du quinzième siècle avec lettres ornées et rehaussées d'or. Il provient de Lavour et a dû ap-

partenir à un tertiaire de l'ordre de Saint-Dominique. Parmi les proses, il y en a deux inédites : celle de saint Pierre de Vérone et celle de saint Antonin, archevêque de Florence.

Enfin, M. l'abbé Douais, toujours occupé de ses études sur la peste dans le Languedoc, montre deux autres volumes. L'un a pour titre : *Le Capuein charitable enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la peste a coutume de causer parmi les peuples et les remèdes propres à cette maladie*. Lyon, Bruyset, 1721. L'autre se nomme *Des origines de la peste, par Astruc*. Notre confrère est allé faire des recherches aux archives municipales. Il y a trouvé les traces d'une commission qui fut établie par les capitouls pour aviser à toutes les mesures de salubrité requises par cette contagion. M. le président remercie M. Douais de ces diverses communications.

M. DE RIVIÈRES donne lecture d'une facétie latine trouvée dans un manuscrit et intitulée : *Ritus brevissimus recitandi breviarium*.

RITUS BREVISSIMUS RECITANDI BREVIARUM PRO ITINERANTIBUS ET SCRUPULOSIS.

Dicitur Pater et Ave.

Deinde A B C D etc. jusqu'à Z.

Verset. Per hoc alphabetum notum.

Répons. Componitur breviarium totum.

Tempore paschali dicitur : Alleluia.

OREMUS.

Deus qui ex viginti quatuor litteris totam sacram scripturam et breviarium istud componi voluisti, junge, disjunge et accipe ex his viginti quatuor litteris matutinas cum laudibus, primam, tertiam, sextam, nonam, vesperas et completorium, per Christum Dominum Nostrum. Amen.

Signat se dicens : Sapienti pauca.

Verset : In pace in idipsum.

Répons : Dormiam et requies eam.

M. Lapière lit une *Notice sur le Château-Narbonnais*, destinée au quatrième fascicule de l'ouvrage artistique de M. Mazzoli, intitulé *Le Vieux Toulouse disparu*. Ce fascicule, qui terminera l'ouvrage, concerne l'architecture civile, et fait revivre quelques-uns des anciens monuments de notre cité. M. Lapière rappelle les faits principaux qui se rattachent à l'existence de ce château célèbre, qui a abrité tour à tour les gouverneurs romains, les rois wisigoths, les rois d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, le Parlement et plusieurs juridictions qui en dépendaient. Les vieux plans de Toulouse indiquent très exactement le vaste emplacement occupé par le Château-Narbonnais, qui couvrait tout l'espace compris aujourd'hui entre le moulin du Château et la Cour d'assises, en suivant la ligne des anciens murs de ville. Mais les détails d'architecture manquent; il faut se contenter du dire des vieux auteurs, et de la représentation figurée sur les sceaux, les poids et les pierres, conservés au Musée et dans les collections. Le dessin de M. Mazzoli représente un pan de mur du Château-Narbonnais, dessiné par lui avant la démolition. On a essayé une reconstitution de mur, ajouré de deux fenêtres, dans une des allées du jardin des Plantes, où une végétation vigoureuse donne comme un regain d'existence à nos vieilles épaves archéologiques.

M. le président félicite M. Mazzoli de cet important travail. M. Lapière ajoute quelques mots sur les vestiges de l'ancien édifice du Parlement, encastrés aujourd'hui dans les bâtisses neuves du Palais de Justice.

Une discussion s'engage au sujet de la place qu'occupait jadis, aux audiences, le premier président de la Cour souveraine. Son siège était toujours placé dans l'angle gauche. Quel en était le motif? On l'ignore. Toujours est-il que la même disposition existait dans plusieurs autres parlements de France. Actuellement, au Palais de Justice de Rouen, qui est l'ancien parlement, le premier président de la Cour a son fauteuil dans l'angle gauche de la salle.

Le Secrétaire adjoint,

B^{on} DE RIVIÈRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 24 mars au 21 juillet 1885 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidents, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 300 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,

Rue des Salenques, 28.

1885

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850.



Séance du 24 mars 1885.

Présidence de M. LAPIERRE.

M. DELORME fait passer sous les yeux de ses collègues une ancienne gravure sur bois représentant l'armorial de la Chambre de commerce de Toulouse au dix-huitième siècle, et que ses fonctions d'archiviste de la Chambre lui ont permis de retrouver.

Cette gravure figurait en tête d'un mémoire que la Chambre de commerce adressa, en 1755, à monseigneur le contrôleur général des finances et à M. de Lafage, député au bureau de commerce à Paris.

Cette requête avait pour objet d'approuver les plaintes de la corporation des marchands contre le fermier de la *Leude* et de protester contre les nombreux abus commis par ce fonctionnaire au détriment du commerce toulousain, comme il résulte de la lecture faite par M. Delorme à la séance du 10 février dernier, sur le droit de *Leude* à Toulouse.

C'est le 6 mai 1755, que la Chambre de commerce de

Toulouse chargea son secrétaire, le sieur Broquisse, de faire imprimer par M. Sébastien Hénault son mémoire au contrôleur général des finances, en limitant le tirage à 200 exemplaires : elle décida, en outre, après délibération, que son armorial y figurerait ; c'est la gravure que nous reproduisons ici.

On y voit un vaisseau, toutes voiles dehors, voguant sur une mer agitée, d'où surgit, à droite, un dauphin ; à gauche, une sirène. Sur la côte escarpée, battue par les vagues, s'élève un château aux murs crénelés.

A droite, dans le ciel, le soleil sort des nuages.

Sur le pavillon qui flotte à l'arrière du navire, on lit cette devise :

• *Consilium (pour Concilium) Commercii Tolosani.*

La Chambre de commerce de Toulouse avait également, au dix-huitième siècle, la devise suivante, qui était gravée sur les médailles d'or distribuées à ses membres après chaque année d'exercice :

Commercica mente reguntur.

M. le baron DESAZARS, appelé par l'ordre du jour, lit l'*Introduction* qu'il a écrite pour l'ouvrage que M. Ferdinand Mazzoli, membre de la Société, achève de faire paraître sous le titre de : *Le vieux Toulouse disparu*.

Il montre la ville de Toulouse ayant de tout temps joué un rôle considérable dans l'histoire et s'étant surtout fait remarquer par ses architectes et ses sculpteurs.

Mais s'il reste d'assez nombreux spécimens des siècles passés, il en est bien plus encore qui ont disparu, car il n'est guère de ville où, sous prétexte d'embellissement ou d'assainissement, on ait plus détruit ou transformé tout ce qu'avaient exécuté nos pères non sans raison ni sans art.

Il cite les admirations successives du peintre Henri Valenciennes, recommandant à ses élèves, allant en Italie, de passer par Toulouse pour y étudier ses sites et ses monuments; — de Montalembert, qui prétendait que notre antique cité « méritait au plus haut point l'attention du voyageur, ne fût-ce qu'à cause du grand nombre de ruines qui la parent encore et qui ont conservé, au milieu de leurs humiliations, tant d'importantes traces de leur antique beauté; » — enfin de Viollet-le-Duc, qui avait coutume d'appeler Toulouse « le Nüremberg de la France. »

Il rappelle les dessins de Vallaert, de Virebent, de Chambert, de Destrem et surtout de Soulié, qui nous font juger si bien ce qu'était Toulouse de leur temps.

Et il dit quels services M. Mazzoli a rendus à l'historien et à l'archéologue en reproduisant par le pinceau, la plume ou le crayon tous les vestiges du temps passé qu'il a pu retrouver.

Sans doute, son œuvre n'a pu s'étendre à tous les siècles de notre histoire toulousaine, d'abord parce que les monuments de certaines époques ont entièrement disparu, et puis parce que M. Mazzoli s'était imposé le programme de ne publier que ce qu'il avait vu et qui n'avait jamais été révélé par ses devanciers. Telle qu'elle est, son œuvre n'en est pas moins intéressante. Elle nous permet de connaître l'exacte physionomie et le véritable caractère de bien de monuments aujourd'hui disparus. Elle éclaire d'un jour plus lumineux nos annales et nos chroniques. Elle constitue un des meilleurs documents que l'on puisse désormais consulter pour bien connaître notre histoire locale et notre art toulousain.

Les membres présents à la séance échangent quelques observations sur ce sujet si plein d'intérêt.

M. DE LAHONDÈS dit que le volume offert à la dernière séance par M. Thomas est le premier fascicule d'un vaste recueil analogue aux immenses dépôts de documents que nous ont livrés les érudits des deux derniers siècles. Il sera d'autant plus précieux qu'il contiendra tous les actes d'un pape dont l'histoire définitive est encore à écrire. Tous ne sont pas transcrits intégralement, et quelques-uns sont résumés dans le latin spécial de la chancellerie pontificale.

Plusieurs lettres de cette première année du pontificat de Boniface VIII concernent les diocèses du midi de la France. On trouve ainsi, au n° 41, des détails ignorés du Sallin sur les incidents qui précédèrent l'élévation au siège de Comminges d'un prélat qui était appelé à une haute

destinée. En 1295, le siège était vacant depuis dix ans par suite des divisions du chapitre, lorsque l'un des partis élut l'évêque de Lérida et l'autre Arnaud de Mascarin. Les débats de cette élection furent portés devant le pape, qui nomma Bertrand de Got, chanoine d'Agen, à l'évêché de Comminges. Ces doubles élections par les chanoines étaient l'un des dangers des nominations des évêques par les chapitres; mais les papes devaient attendre encore avant que leur droit de nommer les évêques fût universellement reconnu.

Les papes, cependant, toujours habiles à maintenir l'équilibre entre les diverses autorités, contenaient parfois le pouvoir des évêques par celui des chapitres. Ainsi, quelques mois après (n° 346), le pape délia les chanoines de Toulouse du serment qu'ils avaient prêté à l'évêque de suivre toujours sa volonté dans les affaires de l'Église, parce que ces affaires étaient ainsi traitées quelquefois à son détriment. A ce moment, il est vrai, Hugues Mascarin, évêque de Toulouse, cherchait à entraver l'érection de l'évêché de Pamiers. Le n° 404 contient l'histoire fort aventureuse d'un neveu de Bertrand de l'Isle, qui, après avoir été donné par ses parents au monastère de Grandselve, quitta les Cisterciens pour le chapitre augustin de Saint-Etienne, jeta le froc à la mort de son frère aîné, dépouilla, après la mort de son père, un frère cadet qui fut réduit à mendier auprès de ses parents, et profita de sa situation d'exécuteur testamentaire de son oncle pour enlever à l'église de Toulouse 50,000 livres tournois qui lui étaient destinées.

Une lettre à l'évêque d'Albi (n° 606) lui demande d'envoyer un inquisiteur dans le diocèse de Pamiers, où les hérétiques pullulaient encore de même que dans le diocèse de Toulouse.

Ce beau travail exigeait, pour être entrepris, la sûreté paléographique de notre collègue et sa connaissance parfaite de cette période du moyen âge.

Séance du 31 mars 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. ARMIEUX présente, comme membre correspondant, M. Espérandieu, lieutenant au 17^e de ligne à Béziers, qui a relevé, en Tunisie, de nombreuses inscriptions antiques. Une commission, composée de MM. Armieux, Delorme et Lapière, est chargée de faire le rapport sur cette candidature.

M. le baron DE RIVIÈRES donne lecture de la suite de son travail sur les inscriptions campanaires de Toulouse (voir le *Bulletin de la Société*, séance du 11 mars 1884), et l'accompagne d'un moulage de l'inscription de la cloche de Saint-Nicolas. M. le Président remercie M. le baron de Rivières.

Saint-Jérôme. — L'église Saint-Jérôme ne possède qu'une cloche antérieure à 1789. Elle date de 1769 et est très petite. Il y a deux inscriptions.

La première, sur le cerveau, donne le nom d'un curé :

SYREV DE PONTAMON RECTOR.

La seconde, au-dessous, donne les noms des parrain et marraine :

CLARA CAILHASOV RAYMVNDVS BASTOVIL 1769

Une double zone fleuronée et fleurdalisée règne au-dessus de la première inscription et au-dessous de la seconde. Sur le vase, trois petits bas-reliefs représentant sainte Claire, la Vierge, le Christ en croix. En bas du Christ, à droite, CV ; à gauche, AB. Hauteur des lettres : 0^m,01. Diamètre inférieur : 0^m,35. Sonne *ut*.

Avant la Révolution, l'église Saint-Jérôme n'était pas paroisse et dépendait de Saint-Etienne. Nous avons cherché sans succès, dans les registres des anciennes paroisses de Toulouse, le nom de Syreu de Pontamon.

Palais de justice. — Nous avons trouvé dans les *Heures perdues de Pierre Barthès* (1) les notes suivantes sur les cloches du Palais. Il y avait d'abord une grosse cloche.

« Cette cloche fut fondue pour la première fois, en 1584, par le nommé Nicolas Poncet dit Mirepoix, dans une grange, devant l'église des Cordeliers, et, de là, transportée au Palais avec des précautions et des attentions extraordinaires; elle pesoit 200 quintaux et n'avoit que dix pouces de diamètre de moins que Cardaillac. L'inscription qui étoit dessus étoit conçue en ces termes :

« *Justitiæ sonus hic sacer est procul | este profani | conflatum fui a nicolao ponceto dicto | mirepoix anno Domini 1584.* »

» Dix ans après, cette cloche fut cassée, de sorte qu'elle a sonné dans cet état pendant 172 ans. Aujourd'hui, les messieurs du Parlement, voulant profiter de l'habileté d'un homme nommé Chrestiennot, fondeur de cloches de Chaumont, la ville en Lorraine, le même qui fondit cy devant toutes les cloches de la Daurade, ont résolu de la faire refondre, et, pour cet effet, après les accords faits avec ledit fondeur pour toutes les dépenses à faire en pareil cas, on a choisi le local situé au pied de la tour, dans le fossé de la ville, où le fourneau a été bâti, et où toutes les choses nécessaires ont été portées à l'abry du mauvais tems, sous des couverts faits exprès.

» Le S^r Pages, acquéreur de l'office de M. Reilhes, et procureur en la Cour, chargé par MM. les commissaires du soin et de l'attention de toutes les fournitures, m'ayant fait l'honneur de s'adresser à moy pour composer l'inscription qui doit être mise sur la nouvelle cloche, je luy ai donné le distique suivant, dans lequel je fais parler la pièce relativement à la justice :

« *Justitiæ sacrum | conscriptos appello patres, pravosque repello | sic placuit proavis, sic jubet alma Themis | Johanne Baptista Chrestiennot lotharingio | fusore anno Domini MDCCLXVI. | dilectissimo principe Ludovico XV regnante | .*

» Cecy a été apposé sur le moule de la nouvelle cloche après avoir été receu et approuvé de MM. le président et conseillers commissaires pour la refonte de cette cloche, qui a été manquée le 15^{me} de ce mois (octobre 1766). »

La cloche fut refondue le 29 novembre 1766, on y ap-

pliqua la même inscription qu'à la précédente. La fonte réussit parfaitement, et elle fut mise en place le 13 décembre de la même année.

Fonte du timbre de l'horloge et des deux autres cloches. — « Chrestiennot ayant si bien réussi la seconde fois, et se trouvant une quantité considérable de matière de reste, on délibéra d'en former trois cloches ou timbres pour les heures et les demies qui seront placées selon le plan déjà donné sur la calotte de la tour, à la vue de tout le monde et pour être entendu de toute la ville. Pour cet effet, dans le même local, ce fondeur ayant disposé toutes choses le 31^e de ce mois, dernier jour de l'an, à 10 heures du matin, on fondit ces trois timbres, d'une grosseur énorme... Les inscriptions de ces trois timbres que j'ai donné aussy sont conçues en ces termes :

» Pour le timbre des heures il y a : *Utilitati et decori publico | tempora distribuo patribus, populique vicissim | jo^{no} bap^a Chrestiennot fusore anno 1766 | .*

» Pour le timbre des demies, il y a ce qui suit : *Dum momenta soror disponit metior horas*, le nom du fondeur et anno 1766.

» Et, sur le timbre fondu pour sonner les quarts, on y a mis + *VITA FUGIT MOMENTA VOLANT HÆC NUNTIO CUNCTIS*, le nom comme dessus, et ANNO 1766. »

De ces quatre cloches, il ne subsiste plus aujourd'hui (1) que la dernière, celle qui sonnait les quarts. Elle est maintenant seule à sonner les heures au Palais. Son diamètre est de 0^m,75 c. L'intervalle entre le cerveau et le bord inférieur est orné d'une zone de guirlandes de fleurs reliées par des têtes d'anges. Au-dessous règne un semis de fleurs de lis larges et épatées comme celles du siècle dernier. On y voit aussi un crucifix en relief. Le battant a disparu (2).

Capitole. — En visitant l'horloge du Capitole, nous y avons trouvé avec plaisir deux cloches municipales contemporaines de l'époque du capitoulat, bien qu'elles n'aient guère plus d'un siècle. C'est d'abord celle qui sonne les heures. On y lit, sur le vase, les noms de tous les capitouls de l'année 1768, surmontés chacun d'un écu en accolade chargé de leurs armoiries, entouré de deux branches palmier et laurier, et sommé d'une couronne comtale. Les intempéries ont oxydé le bronze, et les tailles du blason se distinguent avec difficulté.

D'abord le nom du chef du Consistoire :

NOBLE JEAN | JOSEPH GOUAZÉ | CHEF DE CONSISTOIRE | EN 1768 | de... à un coq de..., au chef d'azur chargé d'un soleil.

Puis les noms des autres capitouls :

NOBLE DOMINIQUE | DUPUY AVOCAT | : d'or à deux arbres surmontés d'un soleil ;

NOBLE JEAN LOUIS | FRANC AVOCAT | : d'or au chevron d'azur chargé de trois têtes, accompagné en pointe d'une oie passante ;

(1) La grosse cloche fut fendue au bout de deux ans, le 5 septembre 1768.

(2) Cette inscription figure dans nos *Inscriptions et devises horaires*. (*Bulletin monumental*, année 1878, p. 644.)

(1) Manuscrit de la bibliothèque de Toulouse, t. VI, p. 33.

NOBLE JEAN | PIERRE | GOUNON ECUYER : de sinople à une gerbe de blé, en chef un lézard ;

NOBLE JEAN | BAPTISTE JOUVE AVOCAT : de... à un arbre accosté d'un lion, une étoile à l'angle senestre ;

NOBLE GUILHAUME | PERIER AVOCAT : d'or au poirier fruité ;

NOBLE JEAN | LASSABATHIÉ | NEGOCIANT : d'or à la montagne de trois copeaux surmontée d'un coq ;

NOBLE JACQUES | BOYER DU SUQUET | AVOCAT : d'azur à la bande chargée de trois besants, accompagnée de six étoiles en orle, les trois étoiles en chef accompagnées d'un croissant.

Sur les saussures, une grande croix ornée d'une tige de vigne ondoyante, les bras terminés par une quintefeuille, et, au bas de la croix, le nom du fondateur : VIGNES FECIT. Hauteur des lettres des diverses inscriptions : 0^m,02. Sonne *mi*. Diamètre inférieur : 1^m,04.

Cette cloche servait naguère encore à sonner le tocsin pour les incendies.

La suivante sonne les quarts. Elle est plus petite naturellement et n'a que 0^m,70 de diamètre inférieur. On lit, sur le vase supérieur, le verset SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM ANNO 1768, et, sur la gorge, le nom du fondateur : VIGNES FECIT. La croix est semblable à celle de la cloche précédente ; les deux instruments sonores sortent du même atelier. Même dimension pour les lettres. Sonne *la*. La cloche des demies date de 1838.

Mais ces deux cloches ne sont que les débris du carillon du Capitole. Nous trouvons encore dans les *Heures perdues* de Pierre Barthès (1) les notes suivantes sur la fonte des cloches de l'hôtel de ville.

« Le vingt-quatrième de ce mois (août 1768), le sieur Vignes, maître fondeur de cette ville, jeta en fonte, dans la cour de l'arsenal attenant la muraille du petit consistoire, près la porte du Poids-de-l'Huile, neuf cloches destinées pour l'horloge et le carillon qui doit être placé sur le haut de la façade de cette maison. De ces neuf sept furent manquées.

» *Nouveau jet des cloches.* — Le samedi, troisième septembre, tout étant réparé et préparé pour jeter les sept cloches restantes, on les fondit et elles réussirent très bien.

» J'avais donné auparavant à M. Gouazé, capitoul et chef du consistoire, le distique suivant pour être placé sur la grosse cloche ou timbre de l'horloge (qui, par parenthèse, pèse 1,850 livres) ; ces deux vers faisant allusion à Pallas ou Minerve, divinité tutélaire de la ville à cause des arts et des sciences qu'elle cultive et dont la maison commune est le principal atelier où se forment tant de bons sujets.

» *Gaude tolosa tuo tempus jam parvit | honori | deffendit proprios docta minerva | lares. |* »

Ce carillon a dû être brisé et fondu à l'époque de la Révolution.

Saint-Nicolas. — On voit, au clocher de Saint-Nicolas, la plus belle et la plus ancienne des cloches de Toulouse,

(1) Tome VI, p. 89.

car elle remonte au règne de Charles VI (1397). Elle est ornée de sceaux, de bas-reliefs et d'armoiries. On y voit deux inscriptions en lettres gothiques ornées très élégantes.

La première, sur le cerveau :

SVDARIVM CRISTI SERVET NOS A FVNERE TRISTI.

La deuxième, sur le bord inférieur :

EN LAN MIL CCC XCVII B ABAT DE CADVN BERNAT DE MERENX IOANA DANIO SA MOLHE (1) ME BATI.

La première inscription est une invocation au saint suaire de N.-S. Dans la deuxième, nous trouvons inscrits, en langue romane, les noms de l'abbé de Cadouin, qui présida à la cérémonie de la bénédiction de la cloche, du parrain et de la marraine qui firent *battre* ou tinter pour la première fois cet instrument sonore.

Quel était cet abbé de Cadouin ? En parcourant la liste des abbés de ce célèbre monastère du Périgord, nous trouvons qu'en l'année 1397 Cadouin avait à sa tête Bertrand de Molinis. C'est pendant son administration que cette sainte relique fut, par crainte des guerres et des troubles qui désolaient le midi de la France, transportée à Toulouse, dans l'église du Taur, où elle demeura en dépôt jusqu'en l'année 1456 Le P. Carles a raconté, dans son histoire du saint suaire de Cadouin, les vicissitudes, les voyages que l'on fit faire à ce noble témoin de l'ensevelissement du Sauveur, jusqu'au jour où il fut réintégré dans la vieille abbaye (2) (3).

Après le millésime est un écu terminé en pointe. Il porte les armes de l'abbé de Cadouin, qui sont : écartelé au 1 et 4 de... à un creuset ou une tour ?, au 2 et 3... à une cloche. Le même écusson est sculpté à l'entrée de l'église, au haut d'un arc formeret.

Puis vient le sceau de l'abbé en forme d'amande. Sous une arcade ogivale trilobée est figuré l'abbé de Cadouin, debout, en chasuble, tenant la crosse de la main droite. Au-dessous est un écu portant 3 ancolies. Sur le bord de l'amande, on lit : S. BERTRANDI DEI GRACIA ABBATIS CADVINI.

Après *Caduvini* vient un petit sceau qui est évidemment le contre-sceau de l'abbé. Il est rond et porte sur le champ un bras revêtu d'une large manche tenant une crosse. On lit autour : S. BERTRANDI DEI GRA ABBATIS CADVINI.

Après *Merens*, un petit bas-relief carré représente le Sauveur en croix, ayant sa sainte Mère à droite et saint Jean à gauche.

Cette cloche, encore bien conservée, a 0^m,75 de hauteur et 0^m,76 de diamètre inférieur. Elle sonne le *si* bé-

(1) *Molhe*, mot roman qui signifie épouse.

(2) Toulouse. Sistac et Boubée. In-8°.

(3) *Gallia Christiana*, t. II : Ecclesia Sarlatensis, p. 1540.

mol. Les lettres des inscriptions ont 0^m,21^m de hauteur (1).

Saint-Nicolas. — La grosse cloche date de 1637. Elle porte deux inscriptions en majuscules romaines. La première, en relief, est sur le cerveau : REFAICTE AVX DESPANS DE LA TABLE DE L'OEUVRE ESTANT RECTEUR M^R M^E DE COMYNHAN CON^{ER} ET MAGRAT PREAL (2) | ET BAILLES DE LAD TABLE LARTIGVE PLERISE P GRANDEL A LAVRENS 1637.

Hauteur des lettres : 0^m,02.

Sur la panse, grandes fleurs de lis en relief alternant avec de petites fleurs de lis. Sur le cerveau, petites fleurs de lis. Sur le vase supérieur, petits bas-reliefs figurant des scènes de la Passion. Au-dessous de ces bas-reliefs, une inscription gravée en creux, sans nul doute après la fonte, porte :

MONSIEVR M^E IEAN DE PAPVS CONSEILHER DV ROY SON RECEVEVR ET PAYEVR DE M^{RS} DV PARL^{NT} DE TH^LE PARRIN | DAMOISELLE ANNE DE BRVNY VEFVE A FEV M^{RE} MATHIEV DE COMYNHAN CON^R DV ROY SON RECEVEVR ET PAYEVR DE M^{RS} DV PARL^{NT} DE TH^LE MARRINE (*sic*).

Hauteur des lettres : 15 millimètres.

La croix qui se trouve sur les saussures est ornée de feuillages.

Le diamètre inférieur de cette belle cloche est de 1^m,05.

Sonne *sol*.

Séance du 14 avril 1885.

Présidence de M. ARMIEUX.

M. Paul de FONTENILLES écrit au président pour remercier la Société du titre de membre correspondant qui lui a été conféré.

M. DE LAHONDÈS montre un dessin de la statue du président de Lestang à la cathédrale de Toulouse, et raconte, d'après le registre des délibérations du chapitre, les incidents qui se produisirent à son sujet lorsque fut posée la grille du chœur.

Antoine de Lestang, d'abord attaché à la Ligue, puis ramené, comme tant d'autres, par l'habileté séduisante de Henri IV, était mort en 1617. Quelques années après, Gervais Drouet, exécuta sa statue et la plaça dans une niche carrée ouverte au milieu d'un des piliers de la porte méridionale du chœur, qui venait d'être reconstruite et

(1) M. Bunel a donné dans sa notice sur l'église Saint-Nicolas (*Mém. de la Soc. arch.*, t. IX) la description de cette cloche. Il y a quelques différences entre sa leçon et la nôtre.

(2) *Magrat préal* veut dire *magistrat présidial*. Voir aux archives du Parlement de Toulouse la table des édits. On y trouve, à l'année 1617, Ramond de *Cominhan*, conseiller et magistrat présidial en la sénéchaussée de Toulouse. Sur le registre des édits ce nom est inscrit *Cominhan*.

agrandie avec ses générosités. Le grave parlementaire est représenté à genoux, les mains jointes, priant devant le groupe de la Vierge avec l'Enfant Jésus placé dans l'autre pilier. La vérité sobre et ferme du visage, le recueillement de l'attitude, l'ampleur des plis de la robe mettent cette statue au nombre des œuvres les plus remarquables de l'école toulousaine. La figure et les mains, la robe et l'hermine sont colorées diversement par des marbres blancs et rouges, comme dans le groupe de la Lapidation de saint Etienne du grand rétable, et cette variété, que l'art grec avait adoptée pour quelques-unes de ses conceptions les plus sévères, n'altère en rien l'austérité du personnage.

Le 31 mars 1764, le chapitre de Saint-Etienne décida que les fonds conservés dans la caisse capitulaire seraient consacrés à une nouvelle grille en fer entourant le chœur. L'ancienne grille du quinzième siècle, dont on peut voir encore trois panneaux encastrés dans les revêtements du rétable au revers, remplissaient les trilobes d'une arcature en pierre, qui parut sans doute lourde et emprisonnante. Elle avait été déjà détruite en partie pour l'ouverture des deux nouvelles portes du chœur, et personne, assurément, ne se leva pour défendre cette construction *barbare* de l'art gothique.

Le serrurier Ortet, chargé du travail de la nouvelle grille, œuvre admirable qui console assurément de la destruction de l'ancienne, demanda la démolition des mausolées disposés sur les portes du chœur pour que l'ensemble de son ouvrage fût plus régulier. Il désirait évidemment que les deux grilles des portes fussent aussi larges que les panneaux disposés entre les piliers du sanctuaire. Les exigences de la symétrie étaient souveraines à cette époque, le chapitre se rendit à ces raisons et ordonna que les mausolées seraient démolis.

Mais M. de Castelnau, héritier de M. de Lestang, s'opposa à cette destruction.

Le chapitre offrit de placer la statue du président et celle de la Vierge dans la chapelle en face de la porte, assurant que le groupe ne perdrait rien de sa beauté et serait même plus en vue. Mais la démolition des piliers, à laquelle il ne se décidait pas à renoncer, entraînait la suppression d'une stalle de chaque côté, et cette nouvelle difficulté ne pouvait être levée sans la permission du Parlement. Le Parlement, plus attaché aux traditions que le chapitre, n'autorisa pas la suppression des deux stalles adossées aux piliers comme elles le sont encore. Les piliers et les statues demeurèrent donc en place; Ortet dut se contenter d'un espace moins grand pour développer les courbes élégantes ainsi que les ornements disposés avec tant de légèreté et de grâce des portes du chœur, et la grille fut reçue, le 30 janvier 1767, comme étant, dit la délibération capitulaire, selon les règles de l'art. Quelques mois après, le 21 août, on donna à Ortet, comme gratification, le fer de l'ancienne grille.

La porte du chœur qui s'ouvre vers la sacristie avait été construite aux frais du chanoine Pierre de la Porte, mort en 1523. Elle fut décorée de son tombeau, qui occupait sans doute un plus grand espace que celui du président

de Lestang, et qui, n'étant défendu par personne, fut sacrifié, ainsi que l'indique l'inscription sur marbre noir. Le chapitre ne voulut pas, en effet, que le généreux chanoine fût oublié, mais il en conserva le souvenir par une statue assez ridicule, en terre cuite, sans vérité, avec le geste banal et faux d'une main posée sur le cœur, certainement fort inférieure à celle que le seizième siècle avait dû laisser. Afin d'avoir un pendant digne de cette sentimentalité, on établit dans la niche de l'autre pilier un saint Augustin tenant entre le pouce et l'index un cœur enflammé.

M. BÉNEZET met sous les yeux de ses confrères plusieurs dessins au lavis de chapiteaux à personnages qui se voient dans l'intérieur de l'abside de l'ancienne cathédrale de Saint-Papoul (Aude). Ces chapiteaux, d'un faire très barbare, sont du onzième siècle et, probablement, les plus anciens monuments de sculpture romane de la région toulousaine. L'un deux, où l'on voit un personnage dans l'attitude de la prière, les bras étendus en croix, rappelle les figures d'orante que l'on trouve dans les catacombes de Rome. M. Bénézet montre également, comme point de comparaison, le dessin d'une tête d'ange tirée d'un des bas-reliefs de marbre blanc encastrés dans la déambulation de l'abside de Saint-Sernin. Il présente encore deux dessins de sculpture de l'église de Moissac. L'un est une tête d'un très beau caractère; l'autre figure Abraham, recevant l'âme d'un juste. Ces divers dessins accompagneront un travail sur les origines de la sculpture dans la région du Midi pendant la période qui a suivi la chute de la civilisation romaine et antérieure à l'épanouissement des arts aux douzième et treizième siècles. M. Bénézet donnera, dans une prochaine séance, lecture de ce travail. Notre confrère parle aussi des sarcophages chrétiens qui se voient en divers points du midi de la France, notamment en Roussillon, à Cahors (aujourd'hui au musée du Louvre), à Toulouse, Narbonne, Béziers, Arles. Ces tombeaux, contrairement à l'opinion émise jadis par M. de Caumont, n'étaient pas sculptés en Italie et de là transportés dans les Gaules. M. de Laurière a parfaitement démontré que ces sarcophages étaient l'œuvre de sculpteurs de notre Midi. On peut actuellement affirmer qu'il y avait deux écoles de sculpture : l'une ayant son centre à Arles, l'autre dans la région pyrénéenne. Du reste, tous les sarcophages de la région du Sud-Ouest sont taillés dans des blocs de marbre des Pyrénées.

M. DELORME montre à ses collègues trois médailles dont les coins se trouvent à la Monnaie de Paris. Ci-après les légendes :

Jeton de René François de Beauvau, archevêque de Toulouse (1713), Duc de Narbonne, Primat de la Gaule Narbonnaise (1719), Président né des Etats généraux de la Province du Languedoc, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

Ses armes sont : D'argent, à quatre lionceaux de gueules, cantonnés, couronnés, armés et lampassés d'or (1). Au revers figure l'inscription suivante :

(1) L'écusson en bannière.

*Archiepis,
et primas
Narbonensis,
Generalium
Occitanix comitor
præses natus,
Regiorum ordinum
Commendator.
M.DCC.XXIV.*

*Archevêque
et primat
de la Gaule Narbonnaise,
président né
des Etats
de Languedoc,
Commandeur des ordres
du roi.
1724.*

Ce prélat encouragea la publication de l'*Histoire du Languedoc* par les Bénédictins.

Jeton de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, cardinal (1697-1777), archevêque de Reims (1760 à 1762), puis archevêque de Toulouse et président des Etats de Languedoc.

Il baptisa, maria et sacra Louis XVI, et présida les assemblées du clergé de 1760 à 1777. Sur une des faces, ses armes, qui sont de sable, semé d'étoiles d'or, à un lion de même, lampassé de gueules.

Au revers : les cordons de l'ordre du Saint-Esprit et de l'ordre de Saint-Louis avec cette légende :

*Ligat et ornat.
(Il est un lien et un ornement.)
Comit. occit.
(Etats de Languedoc.)*

Médaille représentant, sur une des faces, le buste drapé de Louis XVI, avec cette légende :

Lud. XVI. Rex christianiss.

Au revers, l'inscription suivante, qui occupe tout le champ :

*Quod
anno 1787
Arth. Rich. Dillon arch. prim. Narb.
animi virtute eloquio consilioq
in Gallix procerum consensu
præcelluit.
Steph. Carol. Lomenie arch. Tolos.
ærarix rei administrandæ
summo civium plausu
præpositus fuit
Occitania.
1788.*

*L'an 1787
Arth. Rich. Dillon étant archevêque
primat de la Gaule narbonnaise, Etienne
Charles de Loménie, archevêque de Toulouse,
se signala par les talents de son esprit, par
son éloquence et par sa sagesse dans
l'assemblée des notables de la France, et
il fut placé à la tête du Ministère des
Finances, aux vifs applaudissements
de ses concitoyens.
Le Languedoc.
1788.*

Séance du 21 avril 1885.

Présidence de M. de CLAUSADE.

M. le comte BÉGOUEN envoie à la Société le compte rendu des séances de la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en avril 1885.

M. BÉNEZET donne lecture de la première partie de son travail : *Origine et formation des écoles de statuaire dans le midi de la France pendant la période romane.*

M. de LAHONDÈS prend la parole après cette lecture ; il croit que les sculptures de l'église de Saint-Papoul, à en juger par les profils des tailloirs, ne sont pas aussi anciennes que le veut notre confrère. Quant aux bas-reliefs de Saint-Sernin, ils paraissent, à M. de Lahondès, sculptés sous une influence, et d'après des traditions romaines et non byzantines. M. de RIVIÈRES est de même avis, et ajoute que ces remarquables sculptures de Saint-Sernin semblent inspirées par les diptyques d'ivoire dont quelques-uns ont traversé les âges et sont conservés encore de nos jours dans les musées ou les collections publiques.

M. de Lahondès émet le vœu que M. Bénézet coordonne toutes ses études sur les travaux de peinture ou de sculpture de la région, et qu'il en fasse un ensemble qui sera l'*Histoire de l'art dans le Toulousain.* La Société adhère à cette pensée.

Séance du 28 avril 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. A. DU BOURG, appelé par l'ordre du travail, donne lecture d'un mémoire intitulé *Coup d'œil historique sur les différentes corporations de la ville de Toulouse.* Après avoir examiné, dans de précédentes études, l'organisation, le développement et puis le déclin du régime corporatif dans notre ville, l'auteur prend successivement les cent quinze communautés ouvrières qui se constituèrent à différentes époques, et contribuèrent, pour une si large part, à la prospérité et au lustre de la capitale du Languedoc ; pour chacune d'elles, il décrit ses débuts, ses transformations, les statuts qui lui furent concédés et les principaux faits de son histoire. L'ensemble de ces monographies permet également de suivre les transformations et les progrès de l'industrie nationale depuis le treizième siècle jusqu'à la Révolution française, en même temps qu'il fait connaître un grand nombre d'épisodes de notre histoire locale, à laquelle les corporations ouvrières furent de tout temps activement mêlées.

M. Du Bourg ayant terminé sa lecture par le récit d'une cérémonie qui eut lieu, en 1785, dans le couvent des religieux trinitaires, M. le Président dit qu'une médaille fut frappée pour en conserver le souvenir.

M. DELORME demande si les corporations avaient des jetons de présence. M. Du Bourg ne le croit pas.

M. DE CLAUSADE demande également si la ville de Toulouse possédait, parmi les diverses professions, des fabricants de poids ; on sait l'importance qu'avaient dans la

région les poids de Toulouse, adoptés par diverses villes qui n'avaient point de type spécial de poids.

M. DE RIVIÈRES demande également à M. Du Bourg s'il a trouvé des marques ou poinçons de couteliers. M. de Clausade rappelle, à propos des corporations, l'importance qu'avaient jadis, dans le Midi, les orfèvres et argentiers de Toulouse. Leurs œuvres, sans atteindre à la perfection des pièces produites par les orfèvres de Paris, étaient cependant très remarquables.

M. MAZZOLI offre à la Société le quatrième et dernier fascicule de son ouvrage *Le vieux Toulouse disparu.* Des remerciements et des félicitations sont adressés, par M. le Président, à notre confrère et à ses collaborateurs, MM. Desazars et Lapierre.

M. le baron de RIVIÈRES, poursuivant ses recherches sur les anciennes cloches de Toulouse, lit le récit de la refonte du carillon de la Daurade en 1754. Cette notice est extraite du manuscrit précité conservé à la bibliothèque de Toulouse : *Heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse*, tome IV.

Cloches de la Daurade. — « Sur le dessin conçu par Monsieur Cammas, peintre de la ville, et insinué à Messieurs les Bénédictins à l'effet de mettre leurs cloches en carillon (*ad instar*) dicelluy du Taur qu'il a forme luy meme ces moines sans consulter personne de la paroisse, se croyant sans doute les maîtres légitimes du clocher, les firent rompre et n'en laisserent qu'une pour servir à l'appel de l'office divin. Le glas ayant cessé pendant près de six mois, au grand regret de tout le monde, voulant donc mettre leur projet à exécution, ils s'accorderent avec un fondeur de la ville qui, après avoir deux fois de suite, manqué les deux grosses, ils furent obligés de suspendre l'ouvrage et de faire venir un fondeur étranger, Lorrain d'origine, comme il a paru apellé Chretiennot (1).

» Tout étant donc prêt dans l'atelier dressé dans le jardin des moines, et les moules, au nombre de cinq, rangés de suite, au-dessous du fourneau. Le samedi II^{me} de ce mois (May 1754), avec une pluye épouvantable, les moines s'étant disposés à une procession pour implorer l'assistance divine sur la réussite de l'ouvrage, descendirent dans le jardin, malgré le mauvais temps, et virent avec admiration le fondeur intrépide fondre cinq cloches d'un seul jet, réussir à merveille, les détourner le lendemain à l'aspect d'une multitude infinie, qui prêta volontiers la main pour les exposer à la vue de tous.

» Ces cloches, dont la plus grosse pèse à ce que l'on dit quarante-cinq quintaux, et les autres, à proportion, sont marquées aux armes des moines (2) et inscrites des noms des saints de leur ordre et de l'époque de leur dernier chapitre. Ainsy, la plus grosse a pour légende sur le haut :

(1) La Lorraine a, de tout temps, fourni d'habiles fondeurs de cloches. (Note de M. de Rivières.)

(2) Le couvent des bénédictins de N.-D. de la Daurade porte : *d'or à une Notre-Dame de sable, tenant entre ses bras le petit Jésus de même, coupé d'azur à un coq d'or couronné de même* (*Armorial de France, Languedoc, p. 17*).

» *Capitulum beatæ Mariæ Dauratæ* 1754, et au-dessous :
» *Sanctissimæ Trinitati*.

» La seconde est dédiée à saint Benoît, avec ces mots :
Beato Benedicto, et, sur le haut : *Capitulum*, comme à toutes.

» La troisième est dédiée à saint Maur, avec ces mots :
Beato Mauro.

» La quatrième à saint Placide, avec ces mots : *Beato Placido*.

» Et la cinquième à sainte Scholastique.

» Ces cloches, aussy belles qu'on puisse le désirer, ont fait l'admiration de tous ceux qui les ont vues, et l'ouvrier qui, à l'heure que j'écris, se dispose à fondre les neuf autres avec le timbre de l'horloge fait espérer une égale réussite tout à la fois comme les autres. »

Fonte des autres cloches. — « Le samedi, 22 de ce mois (juin 1754), à 9 heures du matin, le temps étant extrêmement beau, ce fondeur lorrain dont j'ay parlé cy dessus, ses moules et sa matière étant dans les dispositions requises au même lieu dans le jardin de la Daurade, jetta le reste des cloches pour former le pavillon (*sic*) voulu par les moines; elles réussirent parfaitement bien au nombre de dix, y compris le timbre de l'horloge, à l'aspect d'une infinité de personnes de toutes conditions, généralement ravies d'admiration de voir dix cloches d'un seul jet réussir de cette façon, sans que rien ait failli en aucune d'icelles, et ce qui est de plus surprenant, les tons marqués pour chacune s'y trouver dans une consonnance parfaite.

» Malgré cette beauté et cette excellente réussite, elles ont été proscrites et rejetées par les habitants de la paroisse, qui demandent avec instance et par des sommations réitérées le rétablissement des anciennes, ainsy que toutes les autres choses dont on croit détempteurs Messieurs les Bénédictins, qui ont déjà chanté la palinodie : *Il faut s'accomoder*.

» Le 23^{me} de ce mois (juillet 1754), et le lendemain 24^e, les cloches pour le carillon de la Daurade, au nombre de quinze, ayant été fondues comme j'ay dit et décrit cy-dessus, furent tirées et élevées du jardin des moines et montées par des grues dans le cimetière des Comtes, une partie de la muraille ayant été démolie pour en faciliter l'issue.

» Ce travail, pour la réussite duquel on appréhendoit beaucoup, se fit avec des dispositions très solides et avec une aisance inimitable par les soins et la conduite du Sr Gayral, m^e charpentier de cette ville, homme versé dans son art et d'une expérience consommée. »

Bénédiction des cloches de la Daurade. — « Le 6^{me} de ce mois (septembre 1754), après midy, les cloches ayant été montées comme j'ay dit et suspendues en quarré au milieu de l'église, une estrade en bois ayant été pratiquée pour les mettre à hauteur d'appuy pour leur donner la bénédiction avec plus de facilité, le R. P. Dom Chapus, prieur claustral de l'abbaye, fit la cérémonie de les bénir en présence de tout le Parlement en corps, invité la veille par un programme circulaire, envoyé à chacun de ces Messieurs, qui servit aussy de billet d'entrée à ceux qui en obtinrent pour assister à une action telle qu'on

n'en avoit plus veu dans Toulouse, soit par la quantité des cloches, au nombre de quinze, soit pour la présence de personnes respectables qu'on avoit invitées. »

Cloches montées au clocher. — « Gayral, charpentier, susnommé, ayant disposé toutes choses pour monter sans danger ces pièces risquées (*sic*) dans la tour de la Daurade pour le carillon prémédité, on les tira de l'église sur une machine à rouleaux, et on les transporta, à force de bras, à la place de la Daurade, justement au pied de la tour, d'où, par le moyen de grues disposées dans une cage en saillie aux fenêtres d'en haut, on les éleva perpendiculairement jusqu'à la galerie de l'horloge, et on les introduisit par la fenêtre de la montre pour les mettre à la place qui convenait à chacune, à dessein de former le carillon que l'on peut entendre tous les jours, et qui fait l'admiration des habitants et des étrangers.

» Ce carillon, dirigé par le Sr Cammas, peintre et fameux architecte de cette ville, et disposé dans toutes les règles de la gamme méthodique et harmonieuse, mérite d'être veu, tant pour l'arrangement des machines de la sonnerie que pour la dextérité d'un nommé Dieusayde, jeune homme qui les fait aller, et qui sonne aux heures réglées : *Omnia vincit labor improbus*. »

Toutes ces cloches furent fondues à l'époque de la Révolution. Le carillon actuel est postérieur à la réouverture des églises.

Séance du 5 mai 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. BÉNEZET donne lecture de la suite de son travail sur l'origine et la formation des écoles de statuaire pendant la période romane.

M. CAUSSÉ parle de monnaies trouvées récemment dans les fouilles d'une maison en construction rue d'Alsace-Lorraine.

M. DELORME fait également mention d'une trouvaille très importante de monnaies romaines (3,000, dit-on) découvertes à Cazères; elles étaient contenues dans un récipient de bronze.

M. le baron DE RIVIÈRES montre quelques pièces de monnaie trouvées, il y a peu de semaines, dans le cimetière de l'église de Rivières (Tarn). Il y avait :

1^o Une monnaie d'argent de Pierre d'Aragon, frappée pour la ville de Barcelone, d'une bonne conservation;

2^o Un mereau de Nuremberg (bronze);

3^o, 4^o Double sol tournois de Louis XIII, 1628, 1640;

5^o Une pièce d'argent de Charles IX.

Cette dernière a été trouvée au bord du Tarn, dans un rivage appartenant à M. le baron de Rivières.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. l'abbé CAU-DURBAN, membre correspondant, qui assiste pour la première fois à nos séances. Invité à faire une communication, M. Cau-Durban parle d'un obit fondé en 1498, au lieu de Balague (Ariège), et donne lecture de l'acte constituant cette fondation.

« Anno Dni 1498, die 24^a februarij Petrus Dagert et

Joanna de Cabanis habitatores locj de Balague unanimiter per testamentum fundaverunt unum obitum perpetuum et perpetuo celebrandum in capellâ St^æ Catharinæ pro mortuis cum diacono et subdiacono et absoltis consuetis super tumulo dicti Petri Dagert et Joannæ de Cabanis et parentum suorum et pro eodem obitu et fundatione volumus ordinamus et præcipimus Dominico Dagert filio nostro hærede universali dare quolibet anno in perpetuum Dno Rectorj et filiis prbr̄is eiusdem locj si intersint quinquaginta octo solidos turonenses quos assignamus super omnia bona nostra et per expresse hypothecam assignamus et damus unum pratum vocatum *lo prat dagert* quod confrotatur ex una parte cum prato domini, cum itinere publico, cum Cazali Joannis Peyras et cum Cazali Rectoriæ.

» Et instituerunt bæredem eorum universalem Dominicum Dagert eorum filium.

» ANGLADE, no^{re}. »

Une discussion s'engage au sujet du mot *filiis presbyteris*. Plusieurs membres penseraient que l'honoraire devrait être divisé entre le curé (*rector*) et les prêtres du lieu, s'il y en a. D'autres croient que le mot *filiis* veut dire « les clercs » ou « les acolytes. »

M. l'abbé Cau-Durban donne aussi lecture d'une délibération de la fabrique d'Uchentein, canton de Castillon, en date de 1609.

OURDONNANCES FAICTES PER LES PRÉDÉCESSURS RECTOR, ET
CONSEIL DU LIEU DE USCHANTEING (1).

« Premièrement per leur délibération de conseil ont ourdouné que le jour du Corpus Dominy le dict conseil sera tenu eslire le consul et marguliers nouveus; et, après la dicte élection faicte, fesent per tout, suivant l'ourdounense faicte per le réverent père en Dieu, Monseigneur l'évesque de Couserans, pour et affin, et tout incoutinent, sy besoing est, en fère nouvelle élection.

» Et après digneront ou souper[ount] tous ensemble; et le despens, quy se fera hounestement, la vile en payera de trois pars les deux, et l'église le reste qu'est de troues pars une.

» Plus ont ourdouné que le jour de Saint Pierre et Saint Paul, qu'est le 29^e Jun, après la Saint-Jehan, les marguliers rendront coumptes deuant le recteur ou biquère, consul et conseil, et [seront teneus] rendre tout ce qu'ils auront amassé et prins l'année passée aux marguliers nouveus et conseil.

» Et, à faute de ce, leur appourteront ce mesme jour et heure, en l'église et en mains des marguliers nouveus, gage pour ce qu'ils se trouveront redeuables, bailhant double somme; lesquels seront teneus recouvrer dens un moues; à faute de ce, le dict mois passé, les marguliers et conseil pourront bendre les dictz gages, comme bon leur semblera.

» Et après la dite rendition de comptes prins et receus, comme dict est, tous ensemble hounestement feront un

repas, et d'iceluy le dict recteur, ou liquère en soun lieu, payera 1 livre tournois qu'est binct sous tournois, et les marguliers qui, à ceste beure, seront esté esleus, payeront deux pichet de bin, et, s'il en y a aucun qu'il n'en soict esté james, payera dauantage à la cognoissance du dict conseil pour satisfère au fres du dict repas, et le reste de ce qu'il demurera payera l'église.

» Plus ont ourdouné que le jour de Pasques, après vespres, feront dans l'église et bailberont à tout cap d'oustal une coulation; et, pour ce fere, le recteur ou biquère est tenu bailher les ouffertes que le margulier du Purgatoire aura prinses ce mesme jour; et après, la moytié des fres qui se fera en fesant la dite coulation, l'église en payera la moytié; et l'autre moytié la vile, laquelle fournira le conseil.

» Que ensemble trente sous tournois, pour les jours des letanies, lesquelles supliront ces jours, après avoir faictz les ouffices, pour disner les prestres, consul et marguliers, lesquels sont teneus ces jours assister aux dictz ouffices.

» Ausy ont ourdouné et veulent que les présentes soient notifiées et lues de mot en mot tous les ans per le dict recteur ou biquère, le jour et heure qu'ils seront assemblés dans l'église pour rendre les dictz coumptes deuant tout le conseil, affin que personne ne puisse ignorer le conteneus des présentes.

» Translaté du liure biefs per moy soubz signé, le 29^e Jun 1609.

» Signé LACROIX, prestre et recteur du dict lieu. »

M. PASQUIER, membre correspondant, qui assiste à la séance, parle de la pile romaine de Luzenac (Ariège), dont l'existence est menacée : le propriétaire du champ où elle se trouve voulant la démolir, sous le prétexte que ce monument gêne pour la culture.

MM. Pasquier et Cau-Durban ont fait tous leurs efforts pour conserver ce monument, très rare dans notre Sud-Ouest, et ils espèrent y arriver au moyen d'une souscription. La Société archéologique s'associera à cette œuvre de conservation.

M. Pasquier a découvert, à côté de cette pile, les traces d'une voie romaine. Une autre pile, de plus petite dimension, existe encore dans le cimetièrre de Saint-Girons.

A Sentein, la pittoresque enceinte de murs et de tours qui environne l'église est également menacée de destruction. La municipalité de ce village veut transformer le préau qui est entouré par ces vieux murs et en faire un jardin paysager; les murs seront abaissés et supporteront une prosaïque grille. Sur la demande de M. Pasquier, le maire de Sentein a promis de ne pas démolir les murs. La Société félicite M. Pasquier de ses louables tentatives.

Séance du 12 mai 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE FONTENILLES, nommé depuis peu membre corres-

(1) Uchentein, paroisse du canton de Castillon (Ariège).

pendant, assiste à la séance. M. le Président lui adresse quelques paroles de bienvenue.

M. DELORME parle des pièces appartenant au trésor de Cazères et donne de nouveaux renseignements sur cette trouvaille. Le petit trésor, consistant en monnaies romaines d'argent, qui a été découvert au pied d'une souche, était renfermé dans un vase de bronze très mince qui se trouvait enfoui à environ vingt-cinq à trente centimètres seulement au-dessous du sol.

On avait dû presser fortement ces pièces pour arriver à les faire contenir dans ce récipient, car beaucoup étaient collées ensemble et l'empreinte de quelques-unes se voit encore sur les parois intérieures du vase dont le col a disparu et dont le fond s'est détaché au contact de la bêche du vigneron.

M. Delorme fait passer sous les yeux de ses collègues une certaine quantité de pièces de cette provenance; toutes sont d'une belle conservation; il a pu les choisir dans un lot de trois cent cinquante environ qui lui a été présenté. Ce lot comprenait une série de monnaies allant de l'empereur *Septime Sévère* à l'usurpateur *Posthume*. Tous les règnes compris entre ces deux souverains y étaient représentés par des pièces à revers intéressants et variés.

Plusieurs impératrices y figuraient aussi : *Julia Domna*, *Julia Mamaea*, *Otacilia*, *Etruscille*, ainsi qu'une médaille de consécration au buste voilé de *Mariniana*, femme de l'empereur *Valérien*.

Parmi les empereurs dont les monnaies étaient les plus nombreuses, il faut citer : *Septime Sévère*, *Caracalla*, *Géta*, *Elagabale*, *Gordien III*, *Trajan Dèce*, *Trébonien Galle*, *Gallien* et *Posthume*.

Si toutes ces pièces sont communes, en revanche M. Delorme en a trouvé, parmi elles, deux assez rares : ce sont les monnaies d'empereurs dont les règnes furent éphémères :

Diaduménien, que son père Macrin associa à l'Empire dès sa plus tendre enfance, mais qui périt bientôt avec lui, à l'âge de dix ans, et *Gordien d'Afrique père*, qui ne régna que quarante-cinq jours, en l'an 238 de J.-C.

Séance du 19 mai 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE SEVIN demande à M. Delorme si les pièces de Gallien qu'il a montrées à la Société dans la dernière séance sont en argent. Il en serait surpris, car les catalogues de monnaies n'ont pas jusqu'ici signalé de pièces de Gallien de ce métal.

M. DE SAINT-MARTIN dit qu'il est intéressant de noter et de conserver le nom du lieu de la trouvaille de ces pièces. C'est Saint-Cisy, près Cazères-sur-Garonne, que notre confrère, M. GANTIER, indique comme le lieu où était ce trésor.

M. DELORME croit que ces pièces furent enfouies au temps de Posthume, les monnaies les plus récentes portant l'effigie de cet empereur.

M. BÉNEZET offre à la Société une statuette en bois,

achetée à la vente de la collection Dupuy. Cette statue, privée aujourd'hui de sa tête, qui était mobile, ainsi que les bras, est un *Ecce homo*, d'un travail espagnol, et date du commencement du dix-septième siècle.

M. l'abbé DOUAI fait hommage à la Société de la première partie de son ouvrage : *Les Frères prêcheurs en Gascogne aux treizième et quatorzième siècles. Chapitres, coutumes et notices*. La seconde partie paraîtra dans le courant de l'année. M. le Président remercie M. l'abbé Douais et le prie de faire connaître à la Société, par un rapport spécial, le caractère et l'importance de cette publication.

M. le Président offre à la Société la lettre authentique par laquelle Louis XIV invita les Capitouls à assister à l'assemblée des Etats, à Montpellier, en 1672.

M. CABIÉ, membre correspondant, communique le dessin d'une cheminée du dix-septième siècle, à Albi, et l'accompagne de la note suivante :

CHEMINÉE DE BOIS DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE CONSERVÉE A ALBI.

Le moulin du faubourg du Bout-du-Pont, de la Madeleine, à Albi, comprend, parmi ses dépendances, une grande maison qui donne sur la rue de Carmaux et qui paraît remonter à la première moitié du dix-septième siècle, si l'on en juge par l'aspect de la façade et mieux encore par son large escalier, à rampe de pierre, formée de balustres carrés et pansus. C'est dans une des salles de cette maison que se trouve la cheminée représentée sur la planche, et qui est de la même date que l'édifice. On nous rapporte, en effet, que plusieurs connaisseurs n'ont pas hésité à attribuer cette œuvre au style Louis XIII, et nous ne voyons rien qui s'oppose à cette détermination.

Notre dessin, fait un peu à la hâte, n'a guère que la prétention de montrer l'ensemble de la composition et le genre des décors. Quant à ce qui touche au menu détail des sculptures et aux qualités de l'exécution, il faut, pour en avoir une idée assez exacte, donner ici quelques explications.

Ainsi, toutes les formes des ornements, à peine ébauchées dans notre esquisse, attirent l'attention dans l'original, aussi bien par le fini du travail que par le goût artistique avec lequel l'ouvrier les a traitées. Les fleurons, les culots et les angles feuillagés de l'encadrement de l'âtre offrent non moins de pureté dans les lignes principales que dans les coupures intérieures; de même les feuilles d'acanthé et les imbrications des feuilles de laurier que présentent les moulures placées au-dessus ont été partout dessinées et rendues avec autant d'habileté que de soin, et pareille remarque s'applique encore aux palmes de diverses tailles, qui garnissent de leurs courbes élégantes les marges de la hotte ou corps supérieur.

Mais c'est surtout au sujet de la bordure dessinant le médaillon qu'il est indispensable de suppléer, par quelques observations, à l'insuffisance du dessin. Cette bordure, sculptée en haut-relief, représente une série de bouquets, liée par des rubans, et offrant, les uns des feuilles de chêne, mêlées de glands, et les autres des groupes de marguerites, de tulipes et de roses. Feuillages et fleurs

sont admirablement fouillés; et, soit par le choix et la distribution des motifs, soit par la finesse et le bon goût du travail, cette guirlande est bien la partie la plus remarquable de toute la décoration. Ajoutons qu'elle sert à encadrer une peinture sur toile, d'un dessin correct et gracieux, représentant le sacrifice d'Iphigénie.

La cheminée que nous venons de décrire est en bois de noyer et se trouve bien conservée. Il y a quelques années, on a installé à la préfecture d'Albi une cheminée analogue; mais comme elle était moins complète que la précédente, on a dû recourir à des restaurations, et il en résulterait qu'elle est moins intéressante que la précédente comme pureté de style.

Après cette lecture plusieurs membres expriment l'opinion que cette cheminée est de l'époque Louis XIV et non de celle de Louis XIII.

M. le Président lit une lettre de M. Rumeau annonçant la trouvaille, à Grenade, de molaires de rhinocéros, et appartenant au terrain tertiaire. Cette communication de M. Rumeau amène M. Cabié à parler d'une excursion qu'il a faite, il y a quelques mois, à l'ancien cimetière de Montsalvi, non loin d'Albi; il y a découvert un rasoir de l'époque préhistorique. Deux de ces objets avaient été jusqu'ici seuls signalés dans le département du Tarn. M. Bertrand, de l'Institut, n'en connaît que soixante et dix. Cette trouvaille est importante à cause de sa rareté; le rasoir a été déposé au musée d'Albi. M. Cabié a trouvé un autre objet assez rare: c'est un petit compas romain en bronze.

M. le Président désigne les membres de la Société chargés d'examiner les mémoires envoyés pour le concours. Ce sont MM. de Saint-Martin, l'abbé Douais, Du Bourg et Gèze.

Séance du 26 mai 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. ARMIEUX offre à la Société et à chacun de ses collègues un exemplaire de son mémoire sur l'ancienne prison du Capitole. M. le Président remercie notre confrère de sa gracieuseté.

M. le Secrétaire général, après avoir donné lecture de l'analyse de plusieurs ouvrages ou mémoires, reçus dernièrement, analyse rédigée par M. le secrétaire adjoint, ajoute que le dernier volume envoyé par la *Smithsonian Institution* de Washington contient les résumés de l'état de la science sur deux questions préhistoriques encore un peu obscurcies: les roches à godets et la trépanation. Les roches à godets, observées dans l'Inde et l'Amérique, étudiées en Europe, surtout en France, dans les îles Britanniques et les États scandinaves, paraissent avoir été creusées par des populations qui ont importé la pierre polie pour donner des signes de ralliement et laisser des tracés de leur passage, peut-être de rites sacrés. Leur position fréquente sur des roches verticales exclut l'idée d'une utilisation quelconque. On trouve dans quelques anciennes églises de Suède des bénitiers qui contiennent l'eau dans de petits godets disposés en groupe, quelque-

fois en forme de croix. Serait-ce une tradition inconsciente d'un usage religieux?

La trépanation, employée aussi à l'époque mégalithique, paraît avoir été pratiquée sur des enfants ou des adultes pour les guérir de certaines maladies, telles que l'épilepsie, par exemple. Lorsque ces individus guérissaient, ils étaient regardés comme privilégiés, et, après leur mort, des fragments de leur crâne, dans lesquels apparaissait une partie au moins de la fracture cicatrisée, étaient conservés comme amulette et comme préservatif de maladies semblables.

Le rapporteur a vu avec satisfaction que ces travaux, venus du nouveau monde, citent surtout les savants français, et il signale particulièrement la mention des études de nos confrères, MM. de Malafosse, J. Sacaze et de M. Piette.

M. Armieux présente le rapport sur la candidature de M. Espérandieu. Il est procédé au scrutin, et M. Espérandieu est élu membre correspondant de la Société.

M. DELORME montre un Christ en cuivre, aux bras étendus en angle droit avec le corps, travail du dix-septième siècle.

Séance du 2 juin 1885.

Présidence de M. de CLAUSADE.

M. DE LAHONDÈS donne lecture d'un mémoire sur un procès d'esclave au quinzième siècle.

Une forme d'esclavage s'était conservée dans quelques contrées méridionales de l'Europe, en Espagne surtout, mais elle ne s'exerçait que par représailles contre les musulmans qui retenaient captifs un si grand nombre de chrétiens. Elle n'était pas d'ailleurs admise en France, et certaines villes, comme Toulouse et Pamiers, donnaient la liberté immédiate à ceux qui venaient se réfugier dans leurs murs. Dans l'automne de 1446, un esclave africain, s'échappant de Barcelone, arriva à Pamiers pour y devenir libre. Son maître, Pons Ferrer, le réclama. Un conseil de ville fort agité, réuni le 28 octobre, refusa de le livrer. Jean Ferrer, muni d'une procuration de son frère, intimidé ou respectueux des franchises municipales, se désista. Mais la Cour d'Aragon n'entendit pas abandonner les droits de ses nationaux à la volonté des consuls d'une petite ville. La reine régente écrivit au comte de Foix, en même temps que les gouverneurs de Catalogne réclamaient auprès des consuls et que Pons Ferrer les citait devant le juge d'appel. Le procès se poursuivit pendant plusieurs années; mais le conseil de ville, appuyé par des arrêts récents du parlement de Toulouse, résistait bravement; il finit par lasser la ténacité catalane et triompha ainsi du roi puissant et fier que l'on appelait Alphonse le Magnanime, dans une cause où la dignité humaine était confiée à sa garde.

M. DE RIVIÈRES rend compte de l'envoi fait, il y a quelques semaines, à la Société, par M. Emile Dounous (de Montesquieu-Volvestre), de la traduction d'une pièce latine sur parchemin, d'un procès entre les consuls de

Montesquieu-Volvestre et le seigneur Oudinot de Barrau, écuyer, seigneur de Gouttevernisse et propriétaire de la terre de Goueytes. Ledit seigneur disait tenir sa métairie de Goueytes noblement et exempte de contributions et droits. Les consuls de Montesquieu prétendaient, au contraire, que cette terre était roturière. L'affaire fut portée devant le sénéchal de Toulouse, qui donna raison au seigneur. Les consuls de Montesquieu firent appel devant la Cour des Aydes de Montpellier, qui confirma le jugement du sénéchal de Toulouse en 1557. Il ressort de cette pièce que l'industrie de la fabrication des draps était en activité, puisque Thibault de Barrau avait un moulin à foulon sur la rivière de la Rize. Plus tard, cette industrie augmenta par suite de la création, par M. Marcassus de Puymaurin, de la fabrique de draps londrins, à La Terrasse, diocèse de Rieux. La cessation du blocus continental mit fin à cette industrie (1814), et la contrée est redevenue purement agricole. Des remerciements seront adressés à M. Emile Dounous pour son envoi.

Séance du 9 juin 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT dépouille la correspondance. A l'occasion de la publication du premier fascicule de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France*, et, sur la proposition de M. l'abbé Douais, la Société décide de faire une demande au Ministre de l'instruction publique, en vue d'obtenir les deux fascicules parus (1882 et 1883) de la *Notice sur les travaux personnels des professeurs des Facultés des lettres*.

M. ARMIEUX lit une lettre de M. Espérandieu, membre correspondant, à lui adressée pour rectifier une communication faite à la Société par M. Benoît, officier du corps expéditionnaire en Tunisie en 1882, sur l'ancienne ville carthaginoise d'Ellez. M. Lapière, qui avait alors présenté à la Société la note de M. Benoît, demande que la lettre de M. Espérandieu soit insérée dans le *Bulletin*. La Société décide qu'elle y sera publiée *in extenso*.

« MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

» Je viens de recevoir et de parcourir les *Bulletins* que vous avez bien voulu m'adresser, et je relève dans l'un d'eux quelques inexactitudes que je crois devoir vous signaler. Elles sont relatives à une communication faite par M. Lapière dans la séance du 4 avril 1882.

« M. Lapière, » dit le compte rendu, « communique » une lettre de M. Benoît, officier du corps expéditionnaire en Tunisie, qui décrit les ruines importantes de » l'ancienne ville carthaginoise d'Ellez et l'arc de triomphe » élevé près de cette ville en l'honneur de Trajan. M. Benoît a vu aussi un tombeau romain à 40 kil. de Kef, sur » la route de Tunis, près le fort du Bordj-Messaoudi, » dont l'inscription est complète, et, dans ce fort lui-même, un autre tombeau portant cette inscription :

D. M. S.

M. CORNELIVS RVFVS VIXIT AN LV P. »

» J'ai parcouru le pays dont il est question; l'arc de triomphe de Trajan n'est pas près d'Ellez, mais à plus de 15 kil. de là, à *Maeteur*, où se rencontrent les ruines de l'ancienne *Colonia Aelia Aurelia Maetaris*. Il n'y a pas d'arc de triomphe à Ellez, et le plus près est celui de Zanford, l'ancienne Assuras, construit en l'honneur de Septime Sévère, de Caracalla et de Julia Domna.

» L'arc de Trajan a été décrit bien des fois, entre autres par les voyageurs ci-après :

» Sir Grenville Temple, t. II, p. 341, n° 126 ;

» Pelissier, p. 285 ;

» Guérin, t. II, p. 408 ;

» Poinssot, *Bulletin des ant. afric.*, t. II, p. 361, etc.

» Une deuxième inexactitude est la suivante, relative aux tombeaux dont parle M. Benoît. Il n'en existe pas deux, mais un seul, lequel est près du Bordj-Messaoudi et non dans le Bordj. C'est sur cet unique tombeau, connu sous le nom de « mausolée de Rufus, » que se trouve l'inscription citée, qu'il est bon de rectifier comme suit :

D M S.

M. CORNELIVS RVFVS VIXIT AN LV T...

» A la deuxième ligne, les lettres E et T sont liées.

» J'ai publié un mauvais croquis du mausolée. Je vous en envoie un exemplaire; peut-être, tel qu'il est, pourrait-il vous donner une idée du monument.

» J'oubliai de vous dire que Sir Grenville Temple, Berbrugger, Guérin, et d'autres que j'oublie, ont publié l'inscription du mausolée de Rufus.

» Et maintenant, en vous remerciant bien sincèrement d'un envoi auquel je suis d'autant plus sensible qu'il est plus volumineux,

» Veuillez agréer, Monsieur et cher Directeur, les bien respectueuses salutations

» De votre tout dévoué,

» ESPÉRANDIEU,

» Lieutenant au 17^e. »

Béziers, 3 juin 1885.

M. ARMIEUX offre à la Société, au nom de notre confrère M. Grinda, le calque du plan original du Capitole dressé en 1765.

M. le Président remercie M. Grinda, et la Société, sur la proposition de M. Du Bourg, décide que ce plan sera placé dans la salle des séances, afin que chaque membre ait toute facilité pour le consulter.

M. ARMIEUX offre à la Société deux publications de M. Frœner : *Bulles métriques* et le *Comput digital*.

M. DU BOURG fait également hommage à la Compagnie d'un exemplaire de son ouvrage : *Tableau de l'ancienne organisation du travail dans le midi de la France*, qu'il vient de faire paraître. M. le Président remercie M. Du Bourg et charge M. Caussé de faire le compte rendu de ce travail.

M. GÈZE propose que le dépouillement de la correspondance imprimée se fasse d'après l'ancien système, c'est-à-dire qu'à chaque séance les publications arrivées dans la semaine soient mises sous les yeux de chacun des membres présents. La Société décide, après un échange d'observations, que le dépouillement de la correspondance imprimée se fera suivant l'ancien usage.

M. THOMAS lit une notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Berlin (collection Hamilton, n° 527). Ce manuscrit a appartenu d'abord à Pierre de Longueil, conseiller du roi Charles VII, plus tard évêque d'Auxerre, puis aux religieux de Saint-Antoine-du-T, à Toulouse. Il contient, à la suite de différentes œuvres de Bernard Gui, le texte du discours prononcé, au mois de décembre 1389, devant le roi Charles VI, par Gaucelin du Bousquet, recteur de l'université de Toulouse et plus tard évêque de Rieux. Ce discours ne se trouve dans aucun autre manuscrit. M. Thomas en donne l'analyse : c'est une *harenga* composée dans les formes scolastiques du moyen âge, mais où il ne faut guère chercher de renseignements historiques proprement dits.

Séance du 16 juin 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE SEVIN, appelé par son tour de lecture, communique à la Société deux inscriptions.

« Des deux inscriptions dont je vais vous entretenir, l'une n'est que du dix-septième siècle ; l'autre, romaine, est incomplète ; mais elles ont été trouvées à Toulouse ; la confiance de les avoir très probablement sauvées de la destruction et le culte que je vous sais avoir pour les monuments et les souvenirs locaux ont surmonté mes hésitations.

« Au dix-septième siècle, les Capitouls avaient l'habitude de faire graver des inscriptions en vers latins à l'occasion des actes importants de leur administration.

« Sous Louis XIV, du Rozoy cite deux inscriptions de 1648, une des années 1658, 1662 et 1667, quatre de 1668, et seulement le premier vers de celle de 1686. L'annaliste se lasse de transcrire *in extenso* cette inscription, que les Capitouls, de leur côté, jugèrent devoir être la dernière (1). Mais comment Du Rozoy a-t-il passé sous silence celle de 1651 et comment était-elle sous terre, dans un jardin de la rue des Récollets, où elle a été découverte il y a quatre ans ? La fatalité s'acharne contre cette inscription, car si c'était un de nos collègues si versés dans le *Vieux Toulouse* qui eût à la décrire, il l'aurait en même temps

(1) Chose curieuse à noter : les inscriptions s'arrêtent avec la fin des franchises municipales ; en 1686, malgré protestation, les Capitouls sont nommés par le roi ; en 1687 paraît le règlement définitif pour les élections ; à partir de 1688, les Capitouls ne devront délibérer qu'en présence des officiers royaux.

C'est aussi en 1686 que les Capitouls remettent entre les mains d'un officier d'artillerie leurs canons et armes de toute espèce ; ceux de 1662 avaient refusé d'en laisser dresser inventaire.

remise dans son cadre, au-dessus d'une de nos vieilles portes si peu respectées de nos jours.

» Notre inscription est sur une plaque de marbre noir, veiné de blanc, de 0^m,10 d'épaisseur, de 0^m,75 de largeur sur 0^m,50 de hauteur, et elle se compose de six vers hexamètres, en lettres de ronde, de 0^m,02 de hauteur. Quelques fautes prouvent que si les lettrés de ce temps savaient mieux le latin que ceux de nos jours, l'ignorance a toujours été le partage de ceux qui manient l'outil. Ainsi le premier vers se termine par *anins* pour *annis* ; à la fin du quatrième « *solutas* » pour « *solutos*. » Il y a aussi des fautes que le graveur aurait pu éviter : ainsi le second vers ne commence pas par une majuscule ; d'autres fois des majuscules sont placées au milieu d'une phrase et même au milieu d'un mot. Voici l'inscription :

*Cum iam Rex plenis adolevit fortior anins
præstantes animos Urbemque Ingentibus ausis
Octovivi aptarunt Armamentaria telis.
Instruxere suis Muros compage solutas.
Et luxata diu renovarunt strata Viarum
Exceptura Tuos iamiam Lodolce Triumphos.*

« Le roi ayant déjà atteint sa majorité, pour défendre » les citoyens fidèles et la ville elle-même contre des » treprises criminelles, les Capitouls ont mis l'arsenal en » état, réparé les murs de leurs deniers et fait repaver » les rues dont l'entretien fut longtemps négligé, pour » préparer dignement la marche triomphale de Louis. »

» Le roi étant entré, à partir du 5 septembre, dans ses quatorze ans, se rendit en pompe au parlement de Paris pour déclarer qu'il voulait prendre le gouvernement de l'Etat. Quoique l'autorité restât de fait entre les mains de la reine régente et de Mazarin, il y avait utilité, pour lutter contre Condé et une partie de la noblesse, de faire mettre le plus possible le roi en rapport avec ses sujets. De là, d'après Du Rozoy, une lettre du roi aux Capitouls, qui s'assemblent et décident : 1° D'autoriser les salpêtriers de prendre des terres chez tous les particuliers à condition d'en remettre une pareille quantité ; 2° de réparer les murs et les portes de la ville ; 3° d'en faire fermer trois ; 4° de mettre l'arsenal en état ; 5° de faire un emprunt de 30,000 livres pour achat d'armes et de munitions.

» L'inscription se rapporte évidemment à ces décisions, mais ne rappelle pas les facilités données pour la fabrication de la poudre, ni l'emprunt de 30,000 livres ; mais elle constate, en plus, la réfection du pavage ; enfin le mot *suis* indique que les Capitouls ont réparé les murs de leurs deniers. Du Rozoy a oublié de noter que d'après le livre des délibérations au 10 octobre 1651, l'emprunt de 30,000 livres a été fait sous le nom et le crédit du syndic de la ville, noble exemple suivi plus tard pour des sommes bien plus considérables.

» C'était le moment où le vainqueur de Rocroy mettait lui-même l'Etat en péril en s'unissant aux Espagnols et en groupant tous les mécontents autour de lui ; Bordeaux allait se donner aux princes ; Toulouse, toujours fidèle au roi, malgré la misère générale et les désastres du temps

présent, croit au triomphe définitif du droit et salue, par la bouche de ses Capitouls, l'aurore d'un grand règne.

» Je vais maintenant décrire un fragment d'inscription romaine trouvé en reconstruisant la façade du n° 15 de la rue Saint-Etienne (1). La partie supérieure manque, la partie inférieure a été tranchée au seizième siècle pour former la moulure d'un accoudoir de fenêtre.

» La pierre (2) a 0^m,75 de longueur sur 0^m,20 dans sa partie la plus large et de 0^m,13 à 0^m,10 seulement du côté inscrit. Deux traits espacés de 0^m,67 indiquent clairement que les deux lignes de l'inscription ont toute leur longueur et se font suite; pleines de mortier et à peine visibles au moment où elles frappèrent mon attention, elles n'ont eu à supporter aucun frottement; aussi la lecture n'en paraît pas douteuse, quoique plusieurs lettres soient incomplètes.

» Ces lettres ont 0^m,055 de hauteur et sont de bonne forme; les mots ne sont pas séparés par des points.

| |
|-------------------------------------|
| VRBIS BIS FVNCTVS FASCES SECVNDI |
|-------------------------------------|

» La seule lettre incomplète de la première ligne serait le T qui pourrait aussi bien être un I puisqu'il ne subsiste que la partie verticale; mais FVNCTVS ne pouvant être admis, le T ne saurait être douteux.

» Au mot FASCES de la ligne inférieure, l'F pourrait être un E et, réciproquement, l'E un F; le mot EASCES, qui résulterait de cette hypothèse, montre qu'elle est inadmissible.

» Pour la même raison, la seconde lettre de SECVNDI ne peut être un F, l'N et le D, quoique très incomplets ne sauraient être douteux, et l'I final ne peut être un L; il nous semble donc, en résumé, que notre lecture est indiscutable.

» D'après la forme des lettres, cette inscription est du premier ou du second siècle de notre ère. Ce sont probablement le souvenir de fonctions municipales bien remplies, l'épithète d'un père dont les titres ont disparu par les injures du temps ou des hommes; ceux du fils sont même fort incomplets; quant aux prénoms, noms et surnoms, il n'en paraît subsister aucune trace.

» Nous allons donner, parmi beaucoup d'inscriptions que nous avons consultées, celles qui se rapportent le plus à notre texte, ce qui nous permettra, en partie du moins, un essai de restitution.

» Occupons-nous d'abord de la première ligne, qui paraît former un sens avec les parties supérieures aujourd'hui disparues.

» FVNCTVS est très commun dans les inscriptions et

(1) Cette maison appartient à M. Ribes, plâtrier, qui, n'ayant pu utiliser la pierre à cause de son peu de largeur, l'a mise gracieusement à ma disposition. Il m'a affirmé, ainsi que M. Rieux, sculpteur, qu'on n'a pas trouvé d'autres pierres inscrites.

(2) De Carcassonne.

précédé ordinairement de *omnibus honoribus* et quelquefois aussi de *oneribus*. Le mot *bis* est très rare (1) et ne peut se présenter que pour des *cursus honorum* très sommaires comme à Cumes, où nous trouvons ce seul exemple, *Corp.*, t. X, 3706 :

D · M
 M · VLPI · SECV
 RI · OMNIBVS
 HONORIBVS
 BIS · DIGNE
 FVNCTI · CVMIS
 L · CAESIVS · AM
 PLIATVS · HER

« Aux Mânes de Marcus Ulpus Securus, ayant passé deux fois dignement par toutes les charges, à Cumes, » Lucius Cœsius Ampliatus, son héritier (2). »

» *Urbis* n'est employé seul dans les inscriptions que pour signifier la ville de Rome. Nous allons donner divers exemples municipaux :

CRAEXIO

 OMNIBVS
 HONORIBVS
 MVNICIPALIBVS
 FERFVNCTVS

« A Crœsius... ayant rempli toutes les charges municipales. »

» De nombreux textes donnent *patriæ* ou *urbis patriæ*. Voici deux fragments d'inscriptions de Bénévent :

Corp., t. IX, 1579 : *Urbs beneventiana*,
 1596 : *Urbem patriam*.

» D'un autre côté *urbs* désigne souvent, postérieurement à l'époque classique, la ville principale d'un pays : *si tam vicinum urbi municipium sit ut*, etc. (Ulpian, *Digeste*, 39, 2, 4. — *Id.* cod. Théod., 14, 13.

» De telle sorte qu'il est probable que VRBIS doit désigner Toulouse, soit que par exception il se soit trouvé seul, soit que, dans la partie brisée, il y eût eu TOLOSATVM ou TOLOSANÆ, à côté de OMNIBVS HONORIBVS, d'après les exemples cités plus haut.

» La seconde ligne fait suite, comme nous l'avons dit,

(1) *Epistolæ epigraphicæ Hagenbuchii*, p. 100 : « Autrefois, on prenait pour une marque de fausseté dans une inscription quand on trouvait *bis* au lieu d'*iterum*; ce n'est que depuis peu qu'on a été obligé de reconnaître par plusieurs exemples indubitables que c'était une erreur. » Nous fournissons un exemple de plus.

(2) Il est curieux de noter que c'est aussi en Campanie, à Capoue, qu'a été trouvée l'inscription se rapprochant le plus de celle de Vieille-Toulouse. (*Mém. de la Société archéologique du midi de la France*, t. XII, p. 183.)

sans interruption à la première et continue le *cursus honorum* par ces deux mots : FASCES SECVNDI.

» Le mot FASCES se trouve fréquemment quand il s'agit d'un consul, mais est fort rare dans les inscriptions municipales; je ne l'ai trouvé que deux fois dans les inscriptions suivantes, de Numidie (1) :

Corp., VIII, 2662 :

Numini aquæ Alexandrinæ

*Hanc aram nymphis extruxi nomine Lætus,
Cum gererem fascès patriæ, rumore secundo.*

*Plus tamen est mihi gratus honos quod fascibus annus
Is nostris datus est quo sancto nomine dives
Lambaesen largo perfudit flumine nympa*

Id., 9019 :

*Sumptibus e propriis Felix Calvusque gratantes
Hanc aram statuere deo sanctissimo Phæbo
Tempore quo patriæ fascès habuere sacratos
Feli(citer).*

» FASCES est toujours le complément d'un des verbes *gerere, habere, obtinere*, etc.; donc SECVNDI (2) ne peut s'y rapporter et doit se continuer en dessous par NVS de façon à former le *cognomen* qui devait désigner le plus souvent notre *Tolosate*. En voici un exemple dans l'inscription suivante :

Corp., IV, 558 :

A · VETTIVM · FIRMVM
NVMISIVS · IVCVNDVS · CVM SECVNDO
ET · VICTORE · ROG

« Numisius Jucundus désigna Aulus Vettius, Firmus » avec Secundus et Victor. »

» D'après ces exemples, voici donc comment on pourrait restituer l'inscription, en y ajoutant la mention si fréquente d'une heureuse gestion de la magistrature municipale :

(1) Nous savons, par les textes, que les duumvirs et les quatuorvirs d'une colonie ou d'un municiple étaient honorés des faisceaux. (Apulée, *Métam.*, X, p. 711. — Cod. Théod., 12, 1, 174.)

(2) Je donne comme singularité une inscription où SECVNDI s'accorde avec ORDINIS. Il s'agit d'un homme du second ordre, d'un chevalier probablement; des faisceaux ou des fonctions de second ordre ne signifieraient rien.

Corp., III, 5779 :

D · M
S E C V N D I N I O
S E R O T I N O · S E C V N
D I · O R D I N I S · Q V I
V I X I T A N · L X X X X
D I E S · X V

*omnibus honoribus
VRBIS BIS FVNCTVS
FASCES SECVNDI
n u s o b t i n u i t
r u m o r e s e c u n d o*

« Ayant rempli deux fois toutes les charges de la cité, » Secundinus eut les faisceaux à la satisfaction de tous. »

» En se rapportant à la seule inscription municipale, que l'on connaissait de Toulouse,

» Cat. Musée de Toulouse, 16 :

F VOLT
QVÆSTOR AD
III VIR SIBI ET

qui fait mention d'un questeur des *quattuorvirs*, au lieu de la restitution OMNIBVS HONORIBVS, on pourrait proposer qu'après avoir été deux fois questeur, il obtint les faisceaux [de quattuorvir]. QVÆSTVRA (1) VRBIS BIS FVNCTVS, etc.

» Avant de terminer cette note, je tiens à exprimer tous mes remerciements à M. Lebègue qui, après m'avoir initié, dans son cours, aux éléments de l'épigraphie ancienne, a toujours bien voulu m'aider de ses conseils. »

Cette lecture provoque un échange d'observations entre les divers membres de la Compagnie.

Cela remet en mémoire à M. de Rivières une grande dalle tumulaire, en pierre ou en marbre blanc, qu'il a vue, il y a une quinzaine d'années, dans un jardin voisin de la rue des Récollets; cette pierre portait gravé un écusson en accolade chargé de trois têtes de lions arrachées et la devise tirée du psaume XVI : SATIABOR CVM APPARVERIT GLORIA TVA.

Séance du 23 juin 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le Président donne lecture d'une lettre du marquis de Rochambeau informant la Société que l'Association pour l'avancement des sciences tiendra son congrès annuel à Grenoble du 12 au 20 août prochain.

Il est aussi donné lecture d'une circulaire de notre confrère M. Julien Sacaze, annonçant que la Société des Etudes du Comminges tiendra une séance, le 26 juin, à Saint-Gaudens. Le lendemain, 27 juin, la même Société fera une excursion à Saint-Bertrand-de-Comminges, Tibiran, Gargas et Bordes.

M. DELORME signale une découverte de monnaies gauloises; dans une prochaine séance notre confrère donnera des explications plus détaillées sur cette trouvaille.

M. CAUSSÉ présente le rapport du comité d'impression pour les *Mémoires*.

(1) *Quæstura* est rare, mais ce n'est pas un motif d'exclusion, puisque *urbis, bis* et *fascès* le sont également.

L'ordre du jour appelle le travail de la commission des prix. M. DE SAINT-MARTIN lit le rapport sur le concours de 1885 :

« Nos concours annuels ont surtout pour but de solliciter les communications, de provoquer les recherches et d'appeler les investigations des hommes d'étude vers les monuments anciens, les institutions, les mœurs ou les souvenirs du passé. Mais, quel que soit notre désir d'encourager les travaux sérieux et le goût de l'érudition, nous ne pouvons oublier les exigences nécessaires de notre programme.

» Le caractère scientifique de notre Société nous oblige à chercher, dans les mémoires qui nous sont adressés, non les généralités historiques ou les appréciations de seconde main, mais les recherches originales qui constituent une œuvre vraiment personnelle dans les mémoires historiques : les renseignements inédits, la publication ou la mise en œuvre de documents d'archives, ou, s'il s'agit de documents déjà publiés, un point de vue nouveau dans la critique, la discussion ou l'appréciation des textes; dans les mémoires archéologiques : l'intelligence artistique d'un monument, des recherches personnelles sur le caractère, l'usage ou la date d'un objet antique. Nous accueillons avec empressement les découvertes intéressantes et les simples envois, sans mémoire écrit; mais au moins faut-il que leur authenticité ne puisse être mise en doute. Enfin, la nature même de nos études nous interdit d'accorder nos récompenses à des travaux relatifs à la période contemporaine.

» Tels sont les principes dont vous avez fait la règle invariable de vos jugements. J'ai dû les rappeler pour justifier la sévérité apparente des conclusions que je suis chargé de vous proposer.

» Sur les quatre mémoires soumis à notre examen, un seul satisfait au programme que je viens de tracer. Les autres, pour des motifs divers, ne nous paraissent pas devoir être couronnés.

» L'un d'eux cependant rentre bien dans le cadre des études archéologiques. Il est intitulé : *Des clochettes et des principaux usages auxquels elles servaient du temps des Grecs et des Romains*. Ce titre devait attirer tout particulièrement notre attention. Il y a longtemps que l'archéologie romaine est absente de nos concours; et nous aurions été heureux de couronner ce travail, s'il eût apporté un aperçu nouveau ou une discussion critique pour établir l'authenticité des douze clochettes que possède l'auteur et dont il nous envoie un dessin. C'est là une collection des plus intéressantes et qui méritait certainement plus qu'une simple mention; mais, pour asseoir notre jugement, nous aurions voulu avoir sous les yeux les clochettes elles-mêmes, afin de pouvoir apprécier la qualité du bronze, la patine, l'aspect et, si je puis ainsi parler, le *facies* de l'objet, avant de nous prononcer sur son authenticité. Un dessin ne nous suffit pas. Nous savons trop à quelles mésaventures sont exposés les collectionneurs pour ne pas tenir à juger sur pièces. D'ailleurs, la forme archaïque de ces clochettes et leur conformité avec les types donnés par le dictionnaire de Rich ne suffit pas à dé-

terminer leur origine antique. Les mêmes formes se sont perpétuées pendant le moyen âge; et il était nécessaire d'établir le caractère grec ou romain de celles-ci. L'auteur de notre mémoire n'a pas même posé la question. Il laisse de côté tout ce qui eût donné à son mémoire un intérêt original, et se borne à rééditer les textes anciens, à l'aide desquels Montfaucon, Rich et le dictionnaire de Trévoux ont déterminé les principaux usages des clochettes dans l'antiquité. Une seule citation, deux peut-être, ne sont pas empruntées à cette source; mais cette exception ne peut donner à ce travail un caractère d'originalité suffisant pour motiver vos suffrages. Nous le regrettons sincèrement, car nous reconnaissons dans l'auteur de cet envoi un ami éclairé de l'antiquité classique, que nous espérons bien retrouver dans nos prochains concours.

» Les trois autres mémoires sont consacrés à des études d'histoire morale.

» Le premier nous donne la *Monographie du collège de Saint-Gaudens*, précédée d'un aperçu historique sur le Comminges, le Nébouzan et sa capitale. La fondation du collège ne remonte qu'à 1806; mais, avant de l'aborder, l'auteur retrace brièvement les diverses tentatives faites par les évêques de Comminges pour arriver à la fondation d'un séminaire diocésain, la construction des locaux, dans lesquels est aujourd'hui le collège, et, enfin, le traité, passé en 1707, avec les Pères Jésuites, à qui était confiée la direction du nouvel établissement. C'est la partie la plus intéressante pour nous de cette monographie; mais elle n'a pas assez d'importance pour changer le caractère de ce mémoire, dont le sujet principal est tout entier en dehors de notre cadre. Le collège de Saint-Gaudens est de date trop récente pour que son histoire puisse ressortir d'une société archéologique. A plus forte raison, ne pouvons-nous arrêter à étudier, dans les plus minutieux détails, le régime actuel de cet établissement, ou les longues listes de directeurs, de professeurs et d'élèves plus ou moins célèbres qui accompagnent ce mémoire. L'introduction sur le Comminges et le Nébouzan aurait fixé notre attention si elle avait apporté quelque précision nouvelle, relative à l'histoire ou à l'ancienne délimitation de ce pays de Comminges, si souvent étudié par les érudits. Mais l'auteur se contente d'esquisser à grands traits l'histoire administrative et ecclésiastique de la région, sans ajouter grand'chose aux renseignements qu'il puise un peu partout, dans les nombreux ouvrages imprimés qui traitent de cette contrée. Ce tableau est d'ailleurs bien présenté et révèle une connaissance approfondie de l'histoire locale. Aussi espérons-nous pouvoir faire meilleur accueil aux nouveaux travaux que nous promet l'auteur, à condition, toutefois, qu'il n'essaie plus de nous entraîner hors de notre domaine, et qu'on sente un peu plus, dans ses écrits, l'odeur des vieilles archives.

» Voici encore une monographie, sous le titre d'*Etudes historiques, biographiques, statistiques sur la commune de Graulhet*. Après le travail si complet, si riche en monuments précieux, publié par M. Mazens sur les anciens seigneurs et le passé féodal de cette petite localité, il n'était plus possible d'être neuf en traitant le même sujet.

Que pouvait-il rester à découvrir dans une mine si soigneusement explorée ? Tout au plus quelques détails sur la vie municipale de Graulhet et sur ses anciens édifices : la vieille église, l'antique manoir des arcades et le château de Crins, que visitèrent Chapelle et Bachaumont. Si l'auteur de notre mémoire s'était borné à décrire ces monuments et à dépouiller les rares registres municipaux échappés aux destructions de 1792, il eût pu nous donner, en une courte notice, un complément intéressant de l'œuvre de M. Mazens ; mais il tenait à écrire l'histoire complète de Graulhet. Son patriotisme local n'est point satisfait s'il ne remonte aux époques les plus lointaines de la période gauloise. A défaut de preuves, de simples conjectures lui suffisent pour établir l'existence de Graulhet à cette époque ; et il en profite pour s'étendre, en de longs détails, sur les rites du druidisme ou les migrations successives qui peuplèrent la Gaule méridionale. L'abus des digressions est le défaut capital de ce mémoire. A chaque instant, l'auteur abandonne son récit pour se perdre dans des considérations générales qui brisent l'unité de son œuvre et égarent l'attention du lecteur bien loin du bourg de Graulhet. La partie historique de son travail n'est qu'un résumé de celui de M. Mazens. Il le suit pas à pas et n'ajoute aucun fait nouveau à ceux qui nous étaient déjà connus. La seule partie qui appartient en propre à l'auteur est consacrée à l'administration municipale de Graulhet pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle. Il étudie en détail les rouages de l'organisme municipal, et, après avoir relaté les principaux faits qui agitèrent la paisible existence de cette petite ville pendant cette période, il décrit avec soin ses différentes églises et le château de Crins, dont il nous donne un dessin. Ce chapitre est vraiment original. Il aurait mérité une de nos médailles s'il n'était comme perdu au milieu de ce long mémoire, dont il occupe seulement quelques pages. L'ensemble ne nous paraît pas pouvoir être couronné. La première partie ne porte pas à un degré suffisant l'empreinte personnelle de l'auteur ; et la seconde, consacrée à la période moderne, n'est pas de notre ressort. C'est, d'ailleurs, la partie la plus intéressante. Elle abonde en renseignements de tous genres, qui témoignent de connaissances variées ; mais la plupart n'ont qu'un rapport très éloigné avec l'objet de nos études et échappent absolument à notre compétence.

» Le dernier mémoire qui reste à examiner est encore une monographie communale. Chaque année nous constatons la place de plus en plus grande que prennent, dans nos concours, les études de ce genre. Ne nous en plaignons pas. C'est dans les archives des communes qu'est la véritable source de l'histoire. Le rôle de l'érudition contemporaine est précisément d'interroger un à un ces dépôts d'archives trop longtemps délaissées, afin de réunir les éléments d'une revision méthodique de notre histoire. Le plus humble village peut fournir le sujet d'une étude pleine d'intérêt. Nous en avons un exemple dans la *Monographie d'Aucamville*, petite commune rurale du département de Tarn-et-Garonne. Ce travail substantiel, d'un style sobre et facile, se recommande par l'abondance et la sûreté des recherches. L'auteur ne se borne pas à dépouil-

ler scrupuleusement les archives locales. Il interroge celles des villes voisines, les fonds départementaux et diocésains. Tous les éléments d'information sont judicieusement rassemblés ; et il a même la bonne fortune de découvrir, dans un tas de vieux papiers abandonnés, une copie des coutumes inédites d'Aucamville. En sauvant de la destruction ce précieux document, il a bien mérité des érudits, qui s'efforcent, par l'étude comparée des divers types d'organisation, de préciser les lois et la marche progressive de l'émancipation communale.

» C'est au onzième siècle qu'apparaît, dans l'histoire, le nom d'Aucamville. A dater de cette époque, nous suivons parallèlement, jusqu'au seuil de la révolution de 1789, l'histoire de la seigneurie, du prieuré paroissial et de la communauté d'habitants. Plusieurs parties offrent un intérêt vraiment historique. Ainsi, les comptes municipaux du quatorzième siècle mentionnent les noms de plusieurs chefs de routiers et contiennent de curieux renseignements sur la situation des campagnes, mises en *patis* jusqu'aux portes de Toulouse. Les documents relatifs à l'époque des guerres de religion fournissent aussi de nombreux détails sur les mouvements de troupes et les escarmouches quotidiennes des partis. Nous rencontrons Philibert de Rapin, dans son château de Mauvers ; et les annales de cette baronnie, située sur la paroisse d'Aucamville, nous donnent un émouvant tableau de la situation faite aux gentilhommes protestants par la révocation de l'édit de Nantes.

» Ce mémoire touche donc par plus d'un côté à l'histoire générale ; mais son intérêt principal est dans l'abondance des détails relatifs à la vie intime de cette petite communauté. On sent que l'auteur est familier avec les habitudes et les mœurs des populations rurales. Nous pénétrons avec lui dans le détail quotidien de leur modeste existence. Nous les suivons dans les assemblées de communauté, à l'église et dans les chapelles où se réunissent leurs confréries, jusque chez le notaire qui rédige leurs contrats de mariage ou leurs testaments. Aucun aspect de la vie municipale n'est laissé en oubli. L'auteur semble se complaire dans ces détails. Il aime le passé, et il prend même volontiers sa défense. Aussi repousse-t-il l'accusation d'ignorance qu'on lui jette trop communément. Il tient à nous montrer l'école d'Aucamville, fréquentée dès le quinzième siècle, et les ouvriers charpentiers ou maçons écrivant de leur main le mémoire de leurs journées. Ce chapitre répond à l'une des préoccupations actuelles de l'opinion, qui recherche, avec un soin particulier, tout ce qui touche à l'histoire de l'instruction primaire. Il est soigneusement traité, comme l'ensemble de cette monographie, à laquelle je reprocherai seulement trop de monotonie dans le ton général. Ce défaut est d'ailleurs inhérent au sujet lui-même, et n'enlève rien au mérite réel de ce travail, auquel la commission propose de décerner le prix Ourgaud.

» La plus haute distinction de nos concours ne pouvait être attribuée qu'à un mémoire écrit, fruit d'un travail personnel ; mais une société archéologique accueille toujours avec une sorte de prédilection les objets antiques et les débris précieux du passé. Sa mission spéciale est de con-

server, de recueillir et d'interroger ces monuments des sociétés disparues; et sa reconnaissance est acquise à ceux qui l'aident dans cette œuvre. Aussi votre commission est-elle bien assurée d'être votre fidèle interprète en proposant de donner une médaille d'argent à M. Hérisson, qui a retrouvé, mutilée et perdue au milieu des champs, la pierre de fondation de l'abbaye de Bolbonne. L'inscription est malheureusement incomplète, et l'on est obligé de recourir au *Gallia Christiana* pour en rétablir intégralement le texte. Nous n'en sommes pas moins heureux d'avoir pu enrichir notre musée de cette pierre vénérable, qui était comme la charte lapidaire de la célèbre abbaye cistercienne.

Tout ce qui touche au passé de notre région et, en particulier, de notre cité, a pour nous un intérêt spécial. Le vieux Toulouse sera toujours le champ préféré de nos recherches; et c'est un devoir pour nous d'encourager les travaux qui peuvent aider à mieux faire connaître son histoire topographique et monumentale. Nous devons, à ce titre, un témoignage particulier à M. Dominique Bessières, dont le travail nous a été communiqué par notre collègue, M. Grinda. Vous savez que M. Grinda a retrouvé, dans une salle du Capitole, un plan de la ville de Toulouse, exécuté en 1751, par M. de Lacger, sur l'ordre de M. de Saget, directeur des travaux publics de la province. Ce travail contenait le plan de tous les principaux monuments, églises ou couvents de la ville. C'est le dessin de ces monuments que M. Bessières a relevé. Chaque monument est sur une feuille séparée; et l'ensemble forme un album des plus intéressants. Ces dessins sont déjà passés sous vos yeux, et je ne fais que vous rappeler une décision, arrêtée dans une réunion précédente, en vous proposant d'accorder un jeton d'argent à M. Dominique Bessières. »

Après cette lecture, la Société vote sur les conclusions de la commission. A la majorité des votants, les conclusions sont adoptées et le prix Ourgaud décerné à la *Mono-graphie d'Aucamville*. L'auteur est M. l'abbé Galabert, curé d'Aucamville, un des membres les plus zélés et les plus méritants de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

La Société a également décerné une médaille d'argent à M. Hérisson (de Mazères), qui a généreusement offert à la Compagnie la charte lapidaire de Bolbonne, trouvée sur l'emplacement des ruines de la vieille abbaye.

La Société a accordé un jeton d'argent à M. Dominique Bessières, qui a relevé les anciens monuments de la ville de Toulouse sur le plan dressé en 1751 par M. de Saget (voir la séance du 2 décembre 1884).

Séance du 30 juin 1885.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. l'abbé Galabert écrit pour remercier la Société de lui avoir décerné le prix Ourgaud.

M. l'abbé Douais fait hommage à la Société d'une brochure extraite du volume du congrès archéologique de

France tenu dans l'Ariège en 1884 et ayant pour titre : *Les Frères Prêcheurs à Pamiers aux treizième et quatorzième siècles*. M. le Président remercie M. Douais de ce don.

M. DE SEVIN lit une note sur un poids de Moissac.

M. F. Bailly, de Martres-Tolosane, a communiqué à M. de Sevin le dessin d'un poids de 250 grammes.

A l'avant, écusson, avec croix cléchée, vidée et pommetée à douze pointes ou croix de Toulouse, au chef chargé de trois fleurs de lis, dans un cercle. Au-dessus : 1572; au-dessous, un petit écusson renversé renfermant, à ce qu'il semble, deux I; à gauche, un I, et, à droite, un M. I, M signifie unité de poids ou livre de Moissac, et les deux I du petit écusson marquent que deux poids comme celui-ci font la livre.

Au revers, une grande fleur de lis, aussi dans un cercle. Ce poids est la demi-livre de la ville de Moissac (Tarn-et-Garonne), dont il porte les armes.

M. de Sevin doit la plus grande partie de ces renseignements à M. Revel, qui possède un poids pareil, mais anépigraphé.

M. DELORME communique à ses collègues un sceau du dix-huitième siècle. Dans le champ figure un écusson portant en creux la croix de Languedoc, en légende : EQUIVALENT DE LANGUEDOC, 1758.

L'Equivalent était un droit établi dans le pays du Languedoc par le roi Charles VII, en l'an 1460, pour remplacer les droits d'aides qui avaient cours dans les autres provinces. Cette imposition était levée par voie de bail à ferme, adjugée au plus offrant, sur divers objets de consommation : le vin, la viande, etc., etc.

L'Equivalent était une propriété de la province, une ferme qui revenait au pays, d'après l'Edit du roi de 1632, et dont la libre disposition appartenait aux États. Les formalités pour le renouvellement de ces baux et pour tout ce qui y était relatif, s'accomplissaient en pleine assemblée, et, à moins d'incidents particuliers, sans qu'une commission eût à présenter de rapport sur ce qui était depuis si longtemps en usage.

Ces renseignements sont empruntés à l'ouvrage de M. Florentin Astre sur *l'Administration publique en Languedoc avant 1789*.

La bibliothèque de la ville possède un traité du droit de l'Equivalent, imprimé à Toulouse en 1616, et dont l'auteur est Daniel de la Coste Romain, « Viguiier pour le Roy, » à Montarand.

L'ordre du jour porte la discussion sur les conditions dans lesquelles le prix Ourgaud sera décerné à l'avenir. Une commission composée de MM. l'abbé Douais, de Saint-Martin et Bénézet est désignée pour s'occuper de cette question.

M. DE MALAFOSSE signale à la Société les fouilles faites en ce moment près de la place Montgaillard pour la construction d'une salle de réunion. On a mis à jour les fondements d'une tour de l'ancienne enceinte murée de la ville; cette tour en brique a sa base construite en blocage de cailloux et de mortier avec revêtements en pierre de petit appareil. C'est un travail évidemment romain, et d'une extrême solidité. Il n'a été jusqu'ici découvert qu'un vase

très grossier en argile. M. de Sevin confirme les renseignements donnés par M. de Malafosse.

M. DE RIVIÈRES parle des travaux qui vont être exécutés à la cathédrale d'Albi par les soins de M. Hardy, architecte du gouvernement, pour améliorer les abords du portail de Dominique de Florence. On va restaurer l'enceinte fortifiée qui, partant de cette porte au midi, avait été ensevelie sous des remblais de terre, de la façon la plus intelligente, en 1878.

Séance du 7 juillet 1885.

Présidence de M. CAUSSÉ.

M. Moulenq, membre correspondant, fait hommage à la Société du troisième volume des *Documents historiques du Tarn-et-Garonne*. Des remerciements seront adressés à notre confrère au nom de la Société.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. CAUSSÉ, de son rapport sur l'ouvrage de notre confrère M. Du Bourg : *Tableau de l'ancienne organisation du travail dans le midi de la France. Corporations ouvrières de la ville de Toulouse*. Le rapporteur fait une analyse rapide de cet important travail, aussi remarquable par les recherches étendues qu'il a nécessitées que par l'élévation des pensées et l'esprit chrétien qui l'animent.

M. DE RIVIÈRES donne lecture de plusieurs inscriptions inédites qui se trouvent à Toulouse. C'est d'abord dans l'église Saint-Nicolas. Un réduit qui est derrière la chapelle Saint-Barthélemy, aujourd'hui dédiée à Notre-Dame de Lourdes, porte, encastrée dans le mur, une pierre avec ces mots :

LES · FONDEMĒTS · POVR
CROISTRE · CESTE · CHAPE
LE · ONT · ESTE · FAITS ·
EN · LANE^E · 1623 · RECT(E)
VR · M^R · M^E · B · DERVDELLE
CHANOINE · EN · LEGL(ISE) S
SERVIN · REGENTS · M^R · M^E · I · DE ·
MESNIER · CONSEILLER · DV · ROY ·
ET · SECRETAIRE · EN · LA ·
COVR · DE · PAR^T ·
BER... THOR · MAR^T.....
. RCY

Hauteur, 0^m,50, largeur, 0^m,41. Les mots séparés par des points cunéiformes. La pierre est effritée ; quelques mots ont, par suite, disparu.

La suivante, qui est d'une touchante simplicité, se lit sur une plaque de marbre noir encastrée dans le mur de la chapelle conduisant à la sacristie de la même église :

HIC IN CHRISTO
IACET IOANNES
DVPVY INTER EX
IMLÆ VIRTVTIS
INITIA SVIS RAP

TVS PROBVS GR
APHICES PERIT
VS ANNOS AG
ENS XVI MENS
VII DIES III HVM
ATVS A PAREN
TIBVS FRATRIB
VS SORORIBVSQ
XII KALEN AVG
VSTI ANNO RES
TA VR SALVT M
DCLXXXIII.

Ces lettres, assez mal gravées, ont été dorées.

Les inscriptions qui suivent se lisent à l'église du Taur

TALHAFER

1544

sur le mur nord extérieur de l'église. Hauteur de la pierre : 0^m,35. Largeur : 0^m,47. Ce doit être une épitaphe. Dans le même mur est encastrée celle-ci :

DEM^{LL}E · IEANNE · DE · VAYSSIÉ ·
DECEDA · LE · 1 · JVIL · 1692 ·
CESTOIT · VNE · VIERGE · FORT · PVRE ·
INCONNVE · AV · MONDE · CONNVE · DE · DIEV ·
DOVCE · ET · HVMBLE · DE · COEVR ·
SCACHANT · SE · TAIRE · QVI · SVPPORTA ·
VNE · HYDROPIE · DE · 3 ANS ·
AVEG · VNE · PATIANCE · ADMIRABLE
SON · CORPS REPOSE · AV · PIED · DE CE MVR
ET · ON · NA · NVL · SVIET · DE · DOVTER ·
QVE · SON · AME · NE · REGNE · DANS · LE · CIEL ·
AINSI · SOIT · IL ·

Cette pierre est placée à une assez grande hauteur.

HIC IACET
GVILLELMVS
PERIES PRESBI
TER HVIVS
ECCLESIE
CVI DET DEVS
REQUIEM
SEMPITERNAM
OBIIT
ÆTATIS
SVÆ 69 ANNO
1669.

Cette inscription est encastrée à gauche de la petite porte de l'église, et la pierre sur laquelle elle est gravée a reçu, il y a peu de temps, une épaisse couche de peinture à l'huile.

Hauteur : 0^m,60. Largeur : 0^m,36.

Enfin, à droite de la même porte, sur une plaque de marbre gris, on lit l'épitaphe d'un curé du Taur :

HIC SEPELIRI VOLVIT
HVMILIS DOMIN^S MAGIST^R PETRVS
DE RESSEGUIER
PRESBYTER DOCTOR THEOLOGVS
PATER PAVPERVM
ZELATOR ANIMARVM
PASTOR UIGILANTISSIMVS
ET DECORIS HVIVS TEMPLI RESTAVRATOR
QUI PER TRIGINTA OCTO ANNOS
IN ISTA PAROCHIA PRÆFVIT
ET ILLI PROH DOLOR DEFVIT
DIE 25^A OCTOBRIS ANNI 1721
R · I · P · A ·

Hauteur : 0^m,65. Largeur : 0^m,90.

M. TRUTAT propose la candidature, comme membre correspondant, de M. Pérangolo, capitaine d'artillerie. M. Pérangolo est en ce moment à Nîmes ; mais, pendant son séjour à Toulouse, il a étudié les bâtiments de l'ancien couvent des Chartreux de Toulouse, aujourd'hui l' Arsenal et l'École d'artillerie, et a reconstitué très heureusement le plan de ce monastère. Une commission, composée de MM. Trutat, de Sevin et Lapierre, est chargée d'examiner cette candidature.

M. DE SEVIN donne le détail des prix auxquels on pourrait vendre les divers volumes de nos Mémoires.

Séance du 21 juillet 1885.

Présidence de M. LAPIERRE.

Après le dépouillement de la correspondance, M. TRUTAT annonce à la Société que, par suite de la démolition de l'ancienne église de Cornusson (Tarn-et-Garonne), il va être procédé prochainement à la translation des restes de M^{or} de Lavalette-Cornusson, évêque de Vabres (1600-1622),

enseveli dans le chœur de cette église, aux pieds du châteaude Cornusson.

M. Trutat donnera à ce sujet tous les détails qui pourraient intéresser la Société.

M. DELORME annonce la mort de M. le comte Bégouen, ancien membre résidant et depuis membre correspondant de la Société.

M. le Président interprète les regrets de la Compagnie.

« M. le comte Bégouen, pendant son séjour à Toulouse, s'est toujours fait remarquer par son assiduité aux séances, par son amabilité et son dévouement : il a offert à la bibliothèque de la Société plusieurs ouvrages d'un prix élevé. Chaque année il demandait à représenter la Compagnie à la Sorbonne pour la réunion des sociétés savantes de province. M. le Président de la Société exprimera ses sentiments de condoléance et de regrets à la famille de M. le comte Bégouen. »

M. TRUTAT lit son rapport sur la candidature de M. le capitaine Pérangolo comme membre correspondant et analyse le mémoire sur l'ancienne Chartreuse de Toulouse présenté par le candidat.

Il est procédé à un vote, et M. Pérangolo, capitaine au 38^e d'artillerie, à Nîmes, est élu membre correspondant.

Après un échange d'observations, la Société décide que le travail de M. Pérangolo, avec les dessins qui l'accompagnent, sera publié dans le volume en cours de publication de nos Mémoires.

M. le Président propose la clôture de l'année académique ; cette séance sera donc la dernière de l'été. Les membres de la commission de permanence, pendant la période des vacances, sont : MM. Delorme, Grinda, Lapierre, l'abbé Couture, l'abbé Douais et Mazzoli.

Le Secrétaire adjoint,

B^{on} DE RIVIÈRES.

PRIX DES VOLUMES DE LA COLLECTION :

| | | | |
|--------------------------------|--------|-------------------|----|
| Tome I ^{er} | 14 fr. | Tome VII. | 12 |
| — II. | 10 | — VIII. | 6 |
| — III. | 10 | — IX. | 8 |
| — IV. | 12 | — X. | 8 |
| — V. | 12 | — XI. | 6 |
| — VI. | 12 | — XII. | 6 |

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ,
Place Saint-Sernin, 7.

CHEZ M. PRIVAT, LIBRAIRE,
Rue des Tourneurs, 45.

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00678 2979

